SPVM
Service de police
de la Ville de Montréal

2010

LECTURE DE L'ENVIRONNEMENT DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Collectif d'auteurs
Dirigé par Michelle Côté, Ph.D.
Section recherche et planification
Service du développement stratégique
Direction Stratégique

Montréal

Sous la direction de Michelle Côté, Ph.D.

LECTURE DE L'ENVIRONNEMENT DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

SPVM
Service de police
de la Ville de Montréal

Montréal

COLLECTIF D'AUTEURS

ÉQUIPE RECHERCHE ET PLANIFICATION DU SPVM

Isabelle Billette, M.Sc.
Rémi Boivin, M.Sc.
Anne Chamandy, M.Sc.
Mathieu Charest, Ph.D.
Gilbert Cordeau, Ph.D.
Michelle Côté, Ph.D.
Valérie Courville, M.Sc.
Maurizio D.Elia, M.Sc.
Julie Rosa, B.Sc.

COLLABORATEURS

Alain Cardinal, LL.M., SPVM
Richard Linteau, M.Sc., Université de Sherbrooke
Frédéric Ouellet, M.Sc., Université de Montréal
Nathalie Pelletier, B.A., SPVM
Robert Hogue, Jean-Marc Labbée, Manon Landry, François Landry, Daniel Têtu, Charles Rabbat, Luc Saint-Onge, Réjean Toutant, Érik Vincent, de la Direction de l'administration du SPVM

Révision: Isabelle Billette, Karine L'Écuyer et Julie Rosa
Photo de la couverture : Jean-Pierre Kerten
Conception graphique et mise en pages : Micheline Sawyer
Impression : Imprime-Emploi

Imprimé au Canada
© Service de police de la Ville de Montréal
ISBN 978-2-922389-180-0

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada, 2e trimestre 2010

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ***13***

LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE ***19***

Les tendances démographiques **20**

Taille de la population 20
Croissance de la population 20
Tendances de la natalité : davantage au nord, moins au sud 21
Tendances de la mortalité : un monde qui se masculinise 21
Causes de décès 22
Tendances de la migration 23
Le Canada parmi les champions de l'immigration 24
Rétention des immigrants 25
Structure par âge à Montréal 25

La place de Montréal au palmarès des villes du monde **26**

Palmarès des villes les plus populeuses 26
Palmarès des villes d'importance stratégique 26
Palmarès du coût de la vie 26
Palmarès des villes qui offrent la meilleure qualité de vie 27
Palmarès des villes où le pouvoir d'achat est le meilleur 27
Palmarès des villes les mieux équipées 27
Sortie de récession 28
Une croissance modérée est attendue 28
Instabilité économique 28
Risque de récession à double creux 28
Imperfection des indicateurs 29
Des banques peu réglementées 29
L'exception des banques canadiennes 31
Une crise économique inégalement ressentie 32

Déplacements des principales zones d'activités 33
Pauvreté à nouveau croissante sur la planète 33
Bulle spéculative dans les pays émergents 33
La Chine pourra-t-elle maintenir sa forte croissance ? 33
Protectionnisme à la hausse 34
Risque de déflation ou d'inflation 35
Explosion de l'endettement 36
Une dette qu'il faudra repayer 36
Une dette des ménages qui pèse sur l'économie 37
Consommation réduite 38
De faibles possibilités d'emploi 38
L'emploi au Québec qui se rapproche de la situation canadienne 40
Le piège du chômage de longue durée 40
De plus en plus difficile de posséder son logement 40
Incertitudes quant à la valeur des propriétés 41
Tendances du marché immobilier montréalais 41
Déplacement de la population sur le territoire 42
Tendances de l'assistance sociale 42
Revenus 43
Répartition des revenus 43
Patrimoine 43
Des retraites en mal de financement 44

UN REGARD SUR LES CITOYENS DE MONTRÉAL 45

La police et les citoyens 46

Section 1 : Les problématiques 46
Les conflits interculturels 46
Les immigrants illégaux 48
Le profilage racial (ou de nature raciste) 49
Quelles définitions et interprétations ? 49
Études canadiennes 50
Effets et conséquences 51
Mesures pour contrer le profilage racial 52
Section 2 : Service de police de la Ville de Montréal et citoyens 53
Les enjeux 54
Les réponses du Service de police de la Ville de Montréal 54
Conclusion 57

Le point de vue et les attentes des Montréalais sur le sentiment de sécurité, la criminalité et le SPVM 59
Le sentiment de sécurité 59
Les problèmes de criminalité et d'incivilités 61
La visibilité des policiers 62
Les priorités du SPVM 63
Évaluation du SPVM par les Montréalais 63
Les moyens utilisés par le SPVM 65

LA GOUVERNANCE 67

Contexte politique municipal 68
L'organisation municipale 68
Le conseil municipal de la Ville de Montréal 68
Le conseil d'agglomération 68
Les conseils d'arrondissement 69
Les conseils des villes reconstituées 69
Les grands dossiers montréalais 69

L'éthique et la gouvernance 71
Gouvernance et éthique 71
L'éthique dans la sphère politique 72
L'éthique dans la fonction publique 72
L'éthique dans les milieux policiers canadiens et étrangers 73
La formation en éthique des policiers du Québec 75
L'éthique à la Sûreté du Québec 76
L'éthique au SPVM 76
Perspectives 78

L'environnement législatif 79
Québec 79
Projet de loi n° 15 79
Projet de loi n° 59 79
Projet de loi n° 75 79
Canada 79
Projet de loi S-4 79
Projet de loi C-4 79
Projet de loi C-25 79
Projet de loi C-76 79
Conclusion 79

Du nouveau schéma de couverture de services à l'approche globale de la sécurité 80

Le nouveau schéma de couverture de services 80
L'approche globale de la sécurité 81
Conclusion 82

Le partenariat 83
Les avancées des expériences partenariales 83
Les défis à relever 84
Les conditions antérieures aux démarches partenariales 85
Un outil pour aller plus loin : le Comité intersectoriel et opérationnel 85
1. Définition d'un comité intersectoriel et opérationnel / CIO 86
2. Conditions préalables à la mise en place d'un comité intersectoriel 86
3. Mise en place d'un projet et mode de fonctionnement 87
4. Phases d'intervention du comité intersectoriel et opérationnel 87
5. Les rôles et responsabilités 88
Conclusion 88

LA CRIMINALITÉ ET LA VICTIMISATION 91

L'évolution de la criminalité 92
Les infractions au *Code criminel* 92
Les crimes contre la personne 95
Les crimes contre la propriété 98
Les autres infractions au *Code criminel* 100

L'évolution des populations de trafiquants et de voleurs à Montréal, 1997-2008 102
Données et méthodes 103
La délinquance d'appropriation 104
La délinquance de trafic 106
La stabilité des populations délinquantes et l'importance relative des trafiquants 109
Conclusion 110
Annexe 1: Populations de délinquants par catégories de vols 111
Annexe 2: Populations de trafiquants par catégories de drogues 113

Dynamique criminelle à montréal : une analyse de la répartition spatiale et temporelle de la criminalité, 2006 114
La criminalité à Montréal : mobilité et opportunité criminelle 114
Description des variables à l'étude 116
Conclusion 124
Annexe 1 125
Annexe 2 : Caractéristiques des résidents et population délinquante 128

Le crime organisé et les gangs de rue 129

Les motards criminels 129
Le crime organisé Italien 130
Les gangs de rue 130

La fraude et le vol d'identité 133
Le vol d'identité au Québec : un premier sondage 133
Fraudes et crise économique 134
Technologies et fraudes 135
Qui sont les auteurs de vols d'identité ? 135
Leurs caractéristiques 135
Les modes opératoires des voleurs d'identité 136
L'implication des organisations criminelles dans les fraudes 137
Conclusion 137

L'exploitation sexuelle et la traite des personnes 139
Introduction 139
Le Protocole de Palerme 140
Exploitation sexuelle des adolescentes et des enfants au Canada 140
Profil et besoins des victimes de sexploitation 142
Le phéhomène de l'hypersexualisation 144
Nouvelles technologies 144
Les promises par correspondance 145
Réponses policières 145
Conclusion 147

Les crimes haineux 148
Propagande haineuse et Internet 149
La prévalence des crimes haineux 150
Aux États-unis 150
Au Canada 151
À Montréal 153
Prévention des crimes haineux 155

La victimisation 156
Les risques de victimisation violente selon l'âge et le sexe 156
La proximité relationnelle des victimes face aux agresseurs 158
Les victimes et le signalement à la police 159
Conclusion 161

LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS *163*

La sécurité des populations ayant des besoins particuliers **164**

JEF (jeunesse, enfance, famille) 165

La violence conjugale 165

Les enfants témoins 166

La maltraitance et la négligence envers les enfants 167

Les jeunes délinquants 169

Les jeunes fugueurs 171

La victimisation de personnes adultes vulnérables 172

Les personnes âgées 172

Les personnes déficientes intellectuelles ou atteintes d'un trouble de santé mentale et les handicapés physiques 173

La population en détresse 174

La détresse psychologique 174

Suicide 176

Troubles liés aux dépendances (Alcool, drogues et jeux) 177

La consommation d'alcool 177

La consommation de drogues illicites 179

La consommation de drogues licites 181

Dépendance aux jeux de hasard et d'argent 182

Contrevenants à risque élevé de récidive en fin de sentence 183

Contrevenants à risque et enjeux de sécurité 184

Possibilités et limites des ordonnances de bonne conduite 184

Les mesures non judiciaires d'encadrement 185

La stratégie d'encadrement gagnante 186

Pour une réduction des risques de récidive 186

Conclusion 187

L'OCCUPATION DE L'ESPACE URBAIN *189*

L'occupation de l'espace urbain **190**

Les problèmes de cohabitation 190

Les diverses logiques d'intervention pour faire face aux problèmes de cohabitation 192

La présence de populations fortement marginalisées dans les espaces urbains 193

Conclusion 196

LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS *197*

La sécurité dans les transports en commun **198**

Politique québécoise du transport collectif 198

Plan de transport de la Ville de Montréal 199

Le SPVM et le transport en commun 200

Les éléments de la vision 200
Les objectifs 200
L'impact de la présence policière sur la criminalité dans le métro 201
Le sentiment de sécurité et la perception de la visibilité policière chez les usagers du métro : comparatif entre deux sondages 202
Sentiment de sécurité 202
Perception de problèmes 203
Visibilité et travail policier 204
Analyse comparative de la criminalité dans les métros au Canada 204
Analyse comparative de la criminalité dans le métro et ailleurs à Montréal 205
Conclusion 205

La sécurité routière 206
Le SPVM et la sécurité routière 207
Les objectifs 207
Les stratégies et les interventions 208
Le bilan routier 209
Perceptions des Montréalais en matière de sécurité routière 210
La sécurité routière dans les quartiers 210
L'évaluation du danger de circuler à Montréal 211
Le respect de la signalisation et les risques d'appréhension 211
Les conducteurs 212
Les cyclistes 214
Les piétons 215
La fluidité de la circulation 215
La visibilité des policiers et la satisfaction des Montréalais 216
Conclusion 216

LA GESTION DE FOULE ET DES SITUATIONS DE CRISE 219

La gestion de foule et des situations de crise 220
Les événements impromptus 220
Les situations de crise criminelle 222
Terrorisme 222
Fusillade dans les milieux à usage public 222
Émeutes et manifestations qui dégénèrent 223
Les situations de crise non criminelle 225
Pandémie 225
Risques environnementaux 225
Conclusion 226

L'ENVIRONNEMENT ORGANISATIONNEL ET BUDGÉTAIRE 227

L'environnement organisationnel et budgétaire 228
Le budget 228
Le personnel et les besoins de main-d'œuvre 229
Défis des organisations 229
Évolution de la fonction RH 229
Autres défis RH 230
Les missions internationales 230
La gestion immobilière 230
Développement durable 230
Utilisation des superficies utilisables 231
L'industrie de la construction 231
Circulation restreinte dans certains arrondissements. 231
Le secteur de l'automobile 231
Véhicules E7 de la compagnie *Carbon Motors Corporation* 231
Véhicules hybrides et électriques 231
Nouvelles normes de construction automobile 232
Crédits Carbone 232
Les avancées technologiques 232
Cellulaire Phase II 232
Attrition de la téléphonie filaire 232
Remplacement de nos systèmes de traitement des appels 232
Tendance vers le regroupement des intervenants d'urgence 233
Regroupement des centres d'urgence 9-1-1 au Québec 233
Décroissance du nombre de fournisseurs 233
Interopérabilité des systèmes radio facilitée avec le numérique et le IP 233
L'approvisionnement 233
Les appels d'offres 233
Les marchés 234
Partenaires externes - Le réseau d'informations en approvisionnement sécurité publique 234
Le marketing et la vente 234
Le Web 234
Réseaux sociaux et marketing : des opportunités bien concrètes 234

INTRODUCTION

Michelle Côté, Ph.D.
Chef de la Section de la recherche et de la planification

Ce document présente la lecture de l'environnement externe du Service de police de la Ville de Montréal, point de départ de son exercice de planification stratégique triennale 2011-2013, qui comprend plusieurs étapes. La lecture de l'environnement alimentera d'abord les réflexions à l'occasion de plusieurs forums de discussion visant à dégager quelles devraient être les priorités du SPVM au cours des prochaines années: un forum réunissant les membres du conseil de direction, huit forums de discussion régionaux regroupant des représentants des différentes unités du SPVM (cadres et employés) et des partenaires et cinq forums thématiques regroupant du personnel du SPVM et des partenaires municipaux, corporatifs et associatifs. Suite aux discussions, un comité de rédaction des orientations stratégiques triennales sera formé. Ce comité proposera et validera les grandes orientations stratégiques triennales de l'organisation. Soucieux de ne pas fournir une vision et un plan figés dans le temps, l'exercice se veut dynamique, interactif et consensuel. Les orientations stratégiques triennales du SPVM font l'objet d'une révision annuelle en tenant compte des changements observés dans l'environnement.

La lecture de l'environnement présente un ensemble d'informations regroupées sous neuf thèmes : le contexte démographique et économique, un regard sur les citoyens de Montréal, la gouvernance, la criminalité et la victimisation, la sécurité des populations ayant des besoins particuliers, l'occupation de l'espace urbain, la sécurité dans les transports, la gestion de foule et des situations de crise, l'environnement organisationnel et budgétaire. Ces thèmes, définis à la première édition de la lecture en 2006, reflètent la diversité des clientèles et la complexité des situations auxquelles doit faire face le Service de police de la Ville de Montréal afin d'assurer la sécurité et la qualité de vie des Montréalais et de ceux qui fréquentent le territoire de l'île de Montréal.

La lecture de l'environnement 2010 s'ouvre sur un portrait démographique et économique. Valérie Courville rappelle que *le territoire du SPVM comptait 1 878 000 habitants en 2008*. Alors que la croissance démographique du Québec est la plus forte enregistrée depuis 1990, le taux d'accroissement annuel n'a été que de 1,1 % pour la population qui habite l'île de Montréal. *La croissance s'est affaiblie en raison de l'accélération du développement des banlieues hors de l'île. Les régions de Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie ont toutes réalisé une croissance supérieure à 10%. Depuis 2002, Montréal perd chaque année 20 000 personnes au profit de ces régions. En 2008, la structure par âge des Montréalais était : 22,4 % de personnes âgées de 0 à 19 ans; 64,4 % de personnes âgées de 20 à 64 ans et 15,2 % de personnes âgées de plus de 65 ans.*

Valérie Courville note également *qu'il y a présentement un renversement inattendu des tendances de la natalité*. Ceci aura un impact important sur la population montréalaise. En effet, au Québec, *l'année 2009 s'annonce la plus féconde de la décennie. La hausse des naissances se poursuit avec pour heureuse conséquence qu'on ne prévoit plus de déclin démographique avant 2056. La remontée des naissances laisse croire que Montréal constatera, elle aussi, une augmentation de la taille de sa population de jeunes enfants après plusieurs années de déclin*.

Par contre, *la plupart des pays en développement situés en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans le nord de l'Afrique ont vu leur natalité s'effondrer*. *Le déclin de la natalité se poursuit à un rythme accéléré dans le sud et l'est de l'Europe, pays d'où provenaient une grande partie des immigrants qui se sont établis à Montréal au XXe siècle*.

D'autres informations sur les tendances de la migration, l'immigration au Canada, les tendances de la mortalité et les causes de décès complètent le portrait sur les tendances démographiques.

Valérie Courville a également rédigé le texte *La place de Montréal au palmarès des villes du monde*. Après avoir situé Montréal parmi les grandes villes en utilisant les classements du projet *Global City*, l'indice du coût de la vie, le classement selon la qualité de vie (*Mercer, The Economist* et *Monocle*), le pouvoir d'achat (*indice iPod*), la qualité des infrastructures (*Mercer*), l'auteur insiste sur la fragilité de la sortie de crise économique mondiale et la précarité dans laquelle se retrouve une partie de la population québécoise.

Le contexte démographique et économique de Montréal est suivi d'un regard sur les citoyens de Montréal. Le texte *La police et les citoyens* rédigé par Anne Chamandy a pour objectif *de comprendre davantage les multiples défis reliés aux problématiques des conflits interculturels, de la discrimination, du profilage racial et de l'immigration illégale*. *L'île de Montréal accueille près de 90 % de tous les immigrants du Québec. Cette diversité constitue l'une des plus grandes richesses de la ville, mais peut également provoquer certaines discordances au sein des groupes*. C'est ce que l'auteur s'attarde à documenter. Elle précise que *c'est en fait la charge émotive souvent présente lors des contacts entre le citoyen et le policier, les croyances populaires ainsi que le bagage culturel de chaque individu qui dessine le contact et ainsi qualifie la relation. Il continue d'être question du rôle et des responsabilités de la police, de la place que cette dernière occupe ou devrait occuper, du savoir être des policiers et de la sensibilité de certains sujets d'actualité. C'est alors que la réflexion se poursuit et les adaptations volontaires sont envisagées et appliquées. Au fait, connaître et comprendre l'Autre est devenu la base essentielle des compétences interculturelles des policiers pour savoir être*.

Le texte de Gilbert Cordeau sur *le point de vue et les attentes des montréalais sur le sentiment de sécurité, la criminalité et le SPVM* présente les résultats de deux sondages réalisés en août 2005 et en décembre 2008. Lorsque c'est possible, les résultats sont comparés à des données recueillies depuis 1997. *En décembre 2008, 92 % des Montréalais interrogés ont répondu que leur quartier était très ou moyennement sécuritaire. Cette proportion n'a pas changé depuis la mise en place de la police de quartier en 1997.* L'auteur note également qu'une proportion non négligeable (38 %) des Montréalais se dit inquiet de marcher seuls le soir dans leur quartier. Cette proportion est passée à 45 % en 2001 et était de 37 % en 2003.

Sur les problèmes de criminalité et d'incivilités, l'opinion des Montréalais reste inchangée depuis 2001. En effet, *moins de 10 % des gens trouvent qu'il y a beaucoup de problèmes de violence, de gangs de rue et de cambriolages dans leur quartier et moins de 20 % jugent qu'il y a beaucoup de problèmes liés à la drogue, d'incivilités (vandalisme, graffitis et malpropreté) et de flânage ou d'attroupement de jeunes.*

La visibilité policière est une des mesures mise en place pour assurer un environnement paisible et sécuritaire. Gilbert Cordeau constate que *la visibilité des policiers à pied a considérablement augmenté depuis la police de quartier et plus particulièrement depuis le nouveau schéma de couverture de services en nombre 2007. Ainsi, 23 % des Montréalais ont vu des policiers à pied en juin et juillet 2008, comparativement à 16 % pour les mêmes mois en 2004 et 2005.*

Les citoyens sont également interrogés sur les situations qui devraient être prioritaires pour le SPVM. *Le fait que 91 % des Montréalais trouvent très important la réponse rapide aux appels urgents nous rappelle qu'ils s'attendent, en tout premier lieu, à une intervention rapide si une assistance immédiate s'avère nécessaire. De la même façon, ils s'attendent prioritairement à ce que le SPVM fasse en sorte de limiter la violence et s'assure que la ville ne tombe pas sous le contrôle d'organisations criminelles structurées.*

Est-ce que les Montréalais pensent que la police fait bien son travail? La très grande majorité, 87%, considère que oui. Toutefois, nous observons des variations selon le type de problème. Ces variations sont présentées par l'auteur de même que des résultats sur le savoir être des policiers.

La section sur la gouvernance rassemble des informations sur l'organisation municipale et les grands dossiers de la Ville de Montréal, l'éthique et la gouvernance, l'environnement législatif, le nouveau schéma de couverture de services, l'approche globale et le partenariat.

Le texte de Richard Linteau sur l'éthique et la gouvernance présente une synthèse de la place qu'occupe la préoccupation éthique dans les milieux publics au Canada et à l'étranger. Il fait également le bilan du travail réalisé au SPVM depuis les dix dernières années. L'auteur conclut en écrivant que *la principale tendance a été d'associer l'éthique à un renforcement de la norme, en privilégiant l'élaboration de codes de comportements s'imposant aux individus. Une autre tendance, plus marginale celle-là, consiste à s'en remettre davantage au jugement des individus, à leur capacité à évaluer par eux-mêmes la décision à prendre dans une situation particulière. C'est l'approche qui a été privilégiée dans la formation des policiers du Québec (…) Les prochaines décennies nous diront si nous avons réussi à faire en sorte qu'un tel outil soit aussi bien intégré et naturel pour un policier que l'arme qu'il porte à son ceinturon.*

Suite aux textes sur la gouvernance, nous abordons les thèmes reliés à la criminalité et la victimisation. D'entrée de jeu, Gilbert Cordeau dresse un portrait de l'évolution de la criminalité de 1980 à 2009. *Cette description sur une longue période permet de repérer et de mettre en évidence les grandes tendances en la matière et ainsi, de mieux cibler les priorités du SPVM*.

Le nombre de délits et infractions au Code criminel enregistré en 2009 affiche une baisse de 1,8% par rapport à 2008. *Le nombre de délits rapportés a diminué de 15,4 % au cours des 10 dernières années et de 41,9 % depuis 1991*. Toutefois, l'auteur rapporte une évolution marquée par des fluctuations importantes. Des informations détaillées sur l'évolution des crimes contre la personne, les crimes contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel* sont présentées et mises en perspectives avec des données nord-américaines.

Mathieu Charest s'est intéressé aux populations délinquantes et propose d'analyser l'évolution de la criminalité sous l'angle de l'évolution des populations délinquantes en considérant *les effets possibles de déplacement ou de migration progressive d'une délinquance d'acquisition vers une délinquance de trafic*. Il fait l'hypothèse *qu'une vaste part des délinquants réorientent plutôt leurs champs d'activités vers une délinquance moins risquée, mais potentiellement plus lucrative (les marchés de drogue notamment)*.

L'auteur démontre que *la population de voleurs suffisamment actifs pour être à risque d'arrestation a chuté de près de 40 % entre 1997 et 2008* alors que le volume de délinquants actifs dans les marchés de drogues a doublé durant la même période. *Dans l'ensemble, alors que la criminalité officielle poursuit sa descente, les populations criminelles restent stables (depuis 2000) et cette stabilité est le produit de deux mouvements opposés, un abandon progressif des activités de vols et une participation croissante des délinquants dans une délinquance de trafic*.

Rémi Boivin et Frédéric Ouellet ont poursuivi la réflexion en ciblant la dynamique criminelle à Montréal et en s'intéressant plus particulièrement aux caractéristiques sociodémographiques des individus, à la mobilité (population en transit) et aux opportunités criminelles comme prédicteurs de la criminalité enregistrée dans les quartiers de Montréal. Les auteurs ont tenu compte de variables dynamiques, la température moyenne et l'intensité de l'activité policière et de variables statiques, les caractéristiques des résidents et les opportunités criminelles. Ils ont vérifié trois modèles d'analyse. Le premier prend en compte les facteurs dynamiques et les caractéristiques des résidents, le deuxième inclut les mesures d'opportunité criminelles et le troisième ajoute la mesure de population délinquante des quartiers.

Suite à leurs analyses, Rémi Boivin et Frédéric Ouellet concluent que, premièrement, *les facteurs qui varient dans le temps, comme la température et l'intensité de l'activité policière doivent être pris en considération lorsqu'on souhaite prédire la criminalité mensuelle*. Deuxièmement, *les désavantages sociaux et économiques (…) déterminent en bonne partie la proportion de délinquants parmi les résidents d'un quartier. La proportion de délinquants fait partie, à son tour, des déterminants du volume de criminalité contre la personne dans un quartier*. Troisièmement, *les opportunités criminelles mesurées ici par la température mensuelle moyenne, le nombre de sorties de métros, le nombre de bars et la présence d'un établissement d'enseignement postsecondaire, sont des facteurs prédictifs robustes de la criminalité contre la personne et contre les biens. (…) Ces résultats soulignent l'aspect dynamique de la répartition de la criminalité à Montréal*.

De façon plus spécifique, la lecture de l'environnement 2010 présente des informations et des données sur le crime organisé et les gangs de rue, la fraude et le vol d'identité, l'exploitation sexuelle et la traite des personnes, les crimes haineux et la victimisation.

Les trois dernières années ont été marquées par d'importantes frappes policières qui ont touché plus particulièrement les Hell's Angels, les membres du crime organisé italien et les gangs de rue. Mathieu Charest présente un bilan succinct de ces frappes et attire notre attention sur le fait que *ces frappes sont susceptibles d'entraîner deux effets opposés : un effet dissuasif qui expose les risques associés à une carrière criminelle dans les gangs et un effet incitatif qui amplifie la nécessité de recruter de nouveaux membres et des opportunités d'avancement rapide susceptibles de favoriser pour certains, la poursuite de leur carrière criminelle à l'âge adulte*.

Sur le vol d'identité et la fraude, Maurizio D'Elia présente les données et les informations disponibles à ce jour. De ces informations, l'auteur tire les grandes lignes des caractéristiques des auteurs de vol d'identité et de leurs modes opératoires, et sur l'implication des organisations criminelles dans les fraudes. Il conclue que *le vol d'identité et les fraudes qui en découlent sont des délits en pleine émergence qui doivent être traités comme des menaces sérieuses et importantes à la société québécoise*.

C'est en septembre 2002 que le SPVM a mis sur pied une équipe chargée de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Julie rosa et Anne Chamandy présente sommairement le mandat de cette équipe et les types de dossiers traités. De plus, le texte élargit la perspective en rappelant que la traite des personnes couvre un vaste champ de victimisation incluant le travail domestique, agricole ou textile, les promises par correspondance et le trafic d'organe. Elles rappellent que *tous s'entendent sur le fait que les victimes de la traite humaine vivent le même genre d'expérience de fraude, de coercition et de fausses promesses permettant au trafiquant de garder le contrôle sur l'exploitée*. Même si le phénomène est difficilement quantifiable, les données empiriques nationales et internationales amènent les auteurs à conclure *qu'il demeure primordial pour tout corps de police, y compris le SPVM, de suivre de près les tendances et les émergences dans le champ de la traite et de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants*.

Les crimes motivés par la haine et la propagande haineuse sont une forme particulièrement virulente du racisme et de toutes formes de discrimination s'y rattachant. C'est ainsi que débute le texte d'Anne Chamandy sur les crimes haineux. L'auteur dresse un portrait sommaire de la situation aux États-Unis, au Canada et à Montréal. De janvier à la fin novembre 2009, 93 dossiers ont été ouverts. A partir de ces dossiers, il a été établi que 59% d'entre eux sont des crimes contre la propriété et 26% des cas implique des voies de fait simples ou des menaces. Dans plus la moitié des cas, l'origine ethnique est le motif le plus souvent repéré pour les crimes haineux.

Maurizio D'Elia et Rémi Boivin ont analysé les données policières sur les victimes. Les données de l'Enquête sociale générale sur la victimisation criminelle nuancent les résultats sur les crimes rapportés à la police. Cette analyse a pour objectif de répondre à deux questions principales : *Quels sont les risques d'être victime d'un crime violent à Montréal?* et *Comment ces risques se distribuent-ils en fonction des caractéristiques d'une personne?* (…) *Les sondages de victimisation et les statistiques policières du SPVM arrivent à une même conclusion : globalement, les risques de victimisation violente sont semblables pour les hommes et les femmes tout au long de leur vie. Des distinctions ne sont observables que lorsque l'analyse tient compte de plusieurs facteurs relatifs à la victime, à la relation qui l'unit à l'agresseur et à l'infraction elle-même*.

Isabelle Billette a rédigé la section portant sur la sécurité des populations ayant des besoins particuliers. Elle rappelle que *les policiers sont régulièrement appelés à intervenir auprès de personnes dont les conditions de vie les rendent plus vulnérables à être victimes de délits, à en commettre ou à se retrouver dans des situations de détresse qui peuvent, ou non, impliquer des infractions aux lois et règlements. Souvent, ces personnes ayant des besoins particuliers font face à des problèmes complexes qui ne peuvent être abordés simplement*. L'auteur présente les données policières et les résultats de nombreux travaux couvrant les troubles liés à des situations intrafamiliales, la vulnérabilité et la victimisation des personnes âgées, des personnes

déficientes intellectuelles, handicapées physiques ou souffrant d'un problème de santé mentale.

Isabelle Billette accorde une attention particulière aux troubles liés à la détresse psychologique. En effet, *parmi la population montréalaise dont le niveau de détresse psychologique ressentie est élevé (27% de la population en 2005), un certain nombre est à risque de se retrouver aux prises avec des conditions qui susciteront une intervention policière, sans que cela n'implique nécessairement des infractions aux lois et règlements. Il est question ici de crises psychotiques, de tentatives de suicide, de troubles liés à la dépendance à l'alcool, aux drogues licites et illicites, et aux jeux d'argent et de hasard*.

L'auteur termine cette section par une réflexion sur les contrevenants à risque élevé de récidive en fin de sentence. *Bien que ce problème ait toujours existé et qu'il ne concerne qu'un nombre restreint des détenus fédéraux, les inquiétudes de la population, fortement médiatisées lors de la libération de certains de ces contrevenants, ramènent constamment cette question au premier plan. Les enjeux soulevés par ces situations en matière de sécurité et de sentiment de sécurité des populations sont alors questionnés. Les pressions publiques auprès des organisations policières, dont le SPVM, sont nombreuses pour qu'ils gardent sous hautes surveillances ces délinquants. Mais que peuvent réellement faire les organisations policières dans ces situations?* L'auteur présente des éléments de réponse.

La section sur l'occupation de l'espace urbain traite des problèmes liés à la cohabitation dans les lieux publics ou privés à usage public. *L'occupation de ces espaces a un impact direct sur la manière dont les citoyens perçoivent la qualité de vie et la sécurité de leur environnement* note Isabelle Billette. L'un des principaux problèmes dénoncés est celui des nuisances physiques et sociales qui font l'objet d'un nombre élevé d'appels de service au SPVM. L'analyse d'Isabelle Billette lui a permis d'identifier *qu'au-delà des quartiers urbains, densément peuplé et à proximité de centre-ville, on compte également ceux qui ont une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : défavorisation (…), forte concentration de personnes qui vivent une situation de marginalité (…), embourgeoisement ou gentrification (…). Lorsqu'il y a des problèmes de cohabitation, la mobilisation qui s'en suit est souvent liée à la force de dénonciation et aux capacités d'organisation d'une population*. L'auteur présente les diverses logiques d'intervention pour faire face aux problèmes de cohabitation.

Les problèmes liés à la sécurité dans les transports est une priorité pour le SPVM. Deux textes sont présentés dans cette section. Maurizio D'Elia présente l'évolution de la criminalité et du sentiment de sécurité des usagers du métro de Montréal suite à la mise sur pied de la Division du réseau transport en commun (DRTC) en 2007. Il conclut que *l'arrivée permanente de policiers du SPVM dans le métro a eu un impact favorable sur la sécurité de la clientèle : le sentiment de sécurité des usagers a augmenté et demeure très élevé : les crimes graves et les vols à la tire ont significativement diminué et la détectabilité et les risques d'arrestation d'individus qui contreviennent à des conditions de mise en liberté ou qui sont recherchés ont augmenté.*

Gilbert Cordeau s'est intéressé au bilan de la route. La sécurité routière est une priorité pour le SPVM. Depuis 2006, 133 policiers y travaillent en permanence au sein de la Division de la sécurité routière et de la circulation (DSRC). L'auteur présente les orientations stratégiques de la DSRC et dresse un bilan des résultats. Globalement, le bilan routier s'est considérablement amélioré depuis. Toutefois, l'auteur note *que seule une minorité de conducteurs disent toujours respecter les feux jaunes; que moins de la moitié des cyclistes disent respecter toujours les feux rouges et moins du tiers les arrêts; et qu'une majorité de piétons déclarent ne pas toujours respecter les feux rouge (six sur dix) ou traverser la rue à l'endroit requis à cet effet (sept sur dix).* Dans ce contexte, l'auteur recommande de poursuivre nos efforts de vigilance et de prévention.

L'espace publique est aussi un lieu de rassemblement lors d'événements festifs, de manifestations planifiées ou non, de mouvements de foule ou de situations de crise. Isabelle Billette porte notre attention sur les événements impromptus; les situations de crise criminelle tels que les actes terroristes, les fusillades dans les milieux à usage public, les émeutes et manifestations qui dégénèrent; les situations de crise non criminelles et les risques environnementaux. L'auteur rappelle *qu'au cours des années, la prise en charge rapide de ces événements est devenue possible puisque des façons de faire ont*

été établies afin de prévoir notamment une répartition et l'arrimage des tâches entre les unités du SPVM, mais également entre les partenaires concernés, une procédure séquentielle d'intervention et en se dotant de diverses tactiques possibles d'intervention.

L'édition 2010 de la lecture de l'environnement se termine par l'environnement organisationnel et budgétaire. Le texte produit par un collectif d'auteurs de la Direction de l'administration prend en considération les principales composantes en privilégiant les éléments susceptibles d'influencer le cours des choses : le budget, le personnel et les besoins de main-d'œuvre, les missions internationales, la gestion immobilière, le secteur de l'automobile, les avancées technologiques et l'approvisionnement.

Ce survol de la lecture de l'environnement 2010 visait à présenter sommairement les principaux enjeux reliés à chacun de thème traité dans l'ouvrage afin de faciliter l'élaboration des orientations stratégiques 2010 – 2013 du Service de police de la Ville de Montréal.

LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

VALÉRIE COURVILLE, M.SC.

LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

Valérie Courville

TAILLE DE LA POPULATION

Au 1er juillet de l'année 2009, le Québec comptait 7 830 000 habitants.

La région métropolitaine de Montréal comptait 3 696 000 habitants[1]. Près de la moitié des habitants de la province (47 %) y résidait.

Le territoire du SPVM comptait 1 878 000 habitants en 2008. Ainsi, 24 % des Québécois y habitaient.

CROISSANCE DE LA POPULATION

La croissance démographique est la plus forte qui a été enregistrée depuis 1990. La population du Québec a augmenté de 75 400 habitants entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2009. C'est une croissance équivalente à la population de la ville de Brossard[2]. Durant cette période, le taux d'accroissement total de la province a été de 9,1 pour 1 000. C'est inférieur au taux d'accroissement de l'ensemble de la population du Canada (taux de 12,4 p. 1 000). Par contre, la population du Québec a crû au même rythme que celle des États-Unis.

Durant la période 2006-2008, le taux d'accroissement annuel n'a été que de 1,1 % pour la population qui habite le territoire du SPVM. La croissance s'est affaiblie en raison de l'accélération du développement des banlieues hors de l'île. Les régions de Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie ont toutes réalisé une croissance supérieure à 10 % durant cette période[3]. Depuis 2002, Montréal perd chaque année 20 000 personnes au profit de ces régions.

Pour calculer la croissance de la population, on fait la somme de deux facteurs : la croissance naturelle et la migration nette :

- La croissance naturelle a été de 31 900 personnes. C'est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès qui ont été enregistrés au cours de l'année 2008. Cette année-là, 88 600 enfants sont nés alors que 56 700 personnes sont décédées. Ainsi, par accroissement naturel, c'est comme si la province avait ajouté à ses habitants l'équivalent de la population de la ville de Pointe-Claire.
- Le solde migratoire a été de 43 500 personnes. C'est la différence entre ceux qui sont entrés sur le territoire du Québec et ceux qui en sont sortis. Les échanges de population entre le Québec et l'étranger ont permis d'accroître de 54 200 personnes la population de la province. Les échanges de population entre le Québec et les autres provinces canadiennes ont été déficitaires : le solde migratoire interprovincial a été de 10 700 personnes. Ainsi, par accroissement migratoire, c'est comme si la province avait ajouté à ses habitants l'équivalent de la population de la ville de Saint-Eustache.

Ce sont donc les mouvements migratoires qui ont le plus contribué à accroître la population du Québec. La croissance démographique a été portée par l'immigration internationale.

L'Institut de la Statistique du Québec a récemment révisé à la hausse ses scénarios de perspectives démographiques[4]. Ses statisticiens disent vouloir tenir compte de l'effet combiné d'une hausse de la fécondité, de la volonté politique d'accueillir plus d'immigrants, des progrès de l'espérance de vie ainsi que du fait que les échanges de population entre le Québec et les autres provinces canadiennes sont moins déficitaires que par le passé. Selon la version 2009 des perspectives de population, la province devrait franchir le cap de huit millions d'habitants d'ici 2013. En 2025, il y aurait 8,6 millions de Québécois, soit un accroissement de 10 % de la population de la province réalisé durant une période de 15 ans.

[1] *Estimations annuelles de la population selon la région métropolitaine de recensement,* Statistique Canada, 2008.
[2] *Population des municipalités du Québec au 1er juillet 2009*, décret 2010, ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire du gouvernement du Québec, 20 janvier 2010.
[3] *Bulletin statistique régional*, édition 2009, Institut de la Statistique du Québec, décembre 2009.
[4] *Le contexte démographique du Québec* : *horizon 2025*, ministère des Finances du gouvernement du Québec, décembre 2009.

TENDANCES DE LA NATALITÉ : DAVANTAGE AU NORD, MOINS AU SUD

Il y a présentement un renversement inattendu des tendances de natalité. Alors qu'on prédisait leur déclin démographique, les pays du nord de l'Europe et de l'Amérique du Nord ont récemment enregistré une reprise notable des naissances.

Inversement, la plupart des pays en développement situés en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans le nord de l'Afrique ont vu leur natalité s'effondrer. Il ne reste guère plus que les pays africains situés au sud du Sahara où la natalité n'a pas changé. Le déclin de la natalité se poursuit à un rythme accéléré dans le sud et l'est de l'Europe, pays d'où provenaient une grande partie des immigrants qui se sont établis à Montréal au XXe siècle.

Martin Walker est professeur au *Woodrow Wilson Center* à Washington. Il pense que les récents changements de fécondité remettent en question trois grandes peurs démographiques. Elles pourraient bien s'avérer sans fondement, étant donné que les transformations de la natalité s'ajoutent au fait que la reprise économique est plus forte dans les pays émergents que dans les pays industrialisés [5]:

- L'immigration de masse, combinée à l'érosion de la population de souche, conduirait à une transformation ethnique, religieuse et culturelle des pays industrialisés.
- Le vieillissement de la population exercerait une pression intolérable sur les gouvernements qui peineront à maintenir leurs systèmes de santé et leurs systèmes de retraite.
- Une forte croissance de la population se maintiendrait dans les pays en développement.

En 2009, les Québécoises ont donné naissance à plus de 7 000 enfants à chaque mois (à l'exception de février). L'année 2009 s'annonce la plus féconde de la décennie[6]. La hausse des naissances se poursuit avec pour heureuse conséquence qu'on ne prévoit plus de déclin démographique avant 2056[7]. En 2008, il est né 174 enfants pour 100 femmes (et 100 hommes) du Québec. C'est la première fois depuis 1976 que cet indice synthétique de fécondité est supérieur à 1,7 (ou 170 enfants pour 100 femmes).

Le taux de natalité en 2008 était près de trois fois supérieur à ce qu'il était en 1997.

Le calendrier des naissances se modifie. Les femmes attendent davantage avant de devenir mères. La hausse des naissances est surtout remarquable chez les femmes de plus de 35 ans.

La remontée des naissances laisse croire que Montréal constatera, elle aussi, une augmentation de la taille de sa population de jeunes enfants après plusieurs années de déclin. Selon des données provisoires, il y aurait eu environ 23 000 naissances à Montréal en 2009[8]. C'est semblable à la taille de la ville de Saint-Constant. C'est une hausse de 9,9 % par rapport à 2003. L'indice synthétique de fécondité des Montréalaises serait remonté à 1,58 (soit 158 enfants nés par tranche de 100 femmes au cours de leur vie féconde). Il demeure le plus faible de la province, mais il est en nette progression puisqu'il n'était que de 1,42 en 2003. Montréal compte un important bassin de jeunes femmes célibataires aux études ou en début de carrière. Ce groupe tend à reporter à plus tard le projet d'avoir des enfants. Cela peut expliquer, en partie, que la fécondité des femmes y soit moins importante qu'ailleurs dans le reste de la province.

TENDANCES DE LA MORTALITÉ : UN MONDE QUI SE MASCULINISE

À chaque minute, 107 personnes meurent sur la planète, dont 23 dans les économies avancées[9]. La mortalité ne cesse de reculer, surtout dans les pays nouvellement industrialisés. À chaque année le monde compte huit décès par tranche de 1 000 habitants. Conséquences de leur population vieillissante, les pays développés ont un taux de décès supérieur à la moyenne (10 p.1 000). La population canadienne est d'âge moyen et son espérance de vie est élevée. Le taux de décès des Canadiens n'est donc que de 7 p.1 000. C'est un des plus bas des

[5] Martin Walker, «The World's New Numbers,» *The Wilson Quaterly*, printemps 2009.
[6] *Données démographiques mensuelles, 2001-2009*, Institut de la Statistique du Québec, 2009.
[7] *Le bilan démographique du Québec*, Institut de la Statistique du Québec, 2009.
[8] *Profil régional*, édition 2009, Institut de la Statistique du Québec, 2009.
[9] *Fiche de données sur la population mondiale 2009*, Population Reference Bureau, 2010, http://www.prb.org/pdf09/09wpds_fr.pdf.

pays industrialisés. Il excède tout de même largement les taux enregistrés dans de nombreux pays émergents qui ont pour atouts la jeunesse de leur population, combinés à l'amélioration marquée de leurs conditions socio-sanitaires.

L'espérance de vie à la naissance des Canadiens est de 83 ans pour les femmes et de 78 ans pour les hommes. Il n'y a qu'au Japon, en Suisse et en Italie qu'on peut espérer vivre plus longtemps.

En investissant le marché du travail, les femmes ont adopté bien des aspects du mode de vie des hommes. Elles sont à présent beaucoup plus exposées au stress, au manque de sommeil, au tabagisme et à l'alcool qu'elles ne l'étaient au siècle dernier. Ce sont autant de facteurs défavorables qui sont susceptibles de limiter la progression de leur espérance de vie. Tout au long du XXe siècle, les femmes ont bénéficié d'une vie moyenne plus longue que celle des hommes. L'écart entre l'espérance de vie des femmes et celles des hommes tend à présent à se réduire comme l'ont démontré des chercheurs de l'Institut national d'études démographiques du gouvernement de France[10].

L'univers des personnes âgées d'aujourd'hui est un monde dominé par les femmes, compte tenu des effets passés de la surmortalité masculine. Un meilleur équilibre entre hommes et femmes pourrait progressivement se rétablir parmi les aînés.

Le *Woodrow Wilson International Center for Scholars* est un organisme non partisan qui se donne pour mission de réfléchir sur les impacts de certains phénomènes sur les politiques publiques. La surmortalité féminine asiatique a été identifiée comme un risque qui pèse sur la stabilité de la région. Un dicton chinois dit qu'élever une fille, c'est comme arroser le jardin du voisin. Résultat d'une culture qui valorise les enfants mâles, les chances de survie des filles ont été inférieures à celles des garçons tout au long du 20e siècle[11]. Un meilleur accès à l'imagerie médicale qui renseigne sur le sexe du fœtus fait en sorte qu'il y a une importante surmortalité des fœtus féminins en Asie en cours depuis les années 1980[12]. Les bébés nés au début de cette période ont atteint l'âge de se chercher une épouse. Au tournant de 2000, selon les données de recensement, il manquait 90 millions de femmes en Asie. On estime que d'ici dix ans, il y aura entre 12 et 15 % des jeunes hommes qui ne pourront pas se marier dans une région qui compte plus du tiers de l'humanité. De nombreuses études se sont penchées sur la tendance qu'ont les hommes sans attache à se regrouper avec des semblables et à adopter des comportements à risque. Trop nombreux, ils sont réputés accentuer l'instabilité et faire grimper la criminalité[13]. Dans l'histoire, les sociétés avec un surplus de jeunes hommes ont tenté divers moyens pour prendre en charge leurs problèmes. Certaines se sont lancées dans de grands travaux risqués qui nécessitaient une abondante main d'œuvre, alors que d'autres ont envoyé les jeunes hommes coloniser des territoires éloignés. Certaines ont concentré les hommes sans attache dans les ordres religieux, d'autres dans les forces armées ou policières. Le surplus d'hommes ne cause pas les guerres et les conflits, mais il a tendance à les aggraver. L'actuel conflit au Pakistan se joue sur un important déficit de femmes à marier. Cette question pourrait avoir des répercussions sur l'équilibre géopolitique.

CAUSES DE DÉCÈS

Au Québec, on meurt surtout du cancer.

Il y a eu une chute spectaculaire des décès par traumatismes non intentionnels (accidents) depuis 1981. Le taux de mortalité par accident de la circulation a décru de 43 % chez les hommes et de 32 % chez les femmes entre 1981 et 1998. Malgré cette baisse, les accidents de la route continuent à faire au Québec un nombre de victimes supérieur à ce qu'il est dans la moitié des pays industrialisés. Par rapport à la Suède, endroit où on en meurt le moins, la surmortalité par accident de la route est de 83 % chez les hommes et de 111 % chez les femmes. À Montréal, 439 décès se sont produits par traumatismes non intentionnels durant la période 2001-2003, soit

[10] France Meslé et Jacques Vallin, «Diverging trends in female mortality», *Population and development review*, 2006.
[11] Monica Das Gupta, «Explaining Asia's missing women», *Population and development review:* volume 31, 2005.
[12] Leela Visaria et Davie Kabvira, *Explaining deficits of girls*, Population Reference Bureau, 11 juin 2009.
[13] Valerie M. Hudson et Andrea Den Boer, «Missing women and bare branches : gender balance and conflict», *ECSP Report* numéro 11, Wilson Center, 2005.

24 morts par tranche de 100 000 habitants[14]. De ce nombre, 83 morts ont été causés par les accidents de la route, soit 5 morts par tranche de 100 000 habitants.

En matière de suicide, le Québec occupe une position très désavantageuse par rapport aux autres pays industrialisés[15]. Par rapport à la Grèce, endroit où on en meurt le moins, la surmortalité par suicide du Québec est de 432 % chez les hommes et de 620 % chez les femmes. Il n'y a qu'en Autriche et en Finlande où la situation est pire. C'est chez les 25-44 ans que le taux de suicide est le pire. Le démographe Robert Choinière qualifie le suicide de bête noire du Québec.

À Montréal, 236 suicides sont survenus durant la période 2001-2003, soit 13 suicides par tranche de 100 000 habitants[16]

TENDANCES DE LA MIGRATION

En 2009, il y avait sur la planète 200 millions de migrants. C'est plus de six fois la population du Canada ou 3 % de la population mondiale. La mondialisation de l'économie a accéléré le déplacement des personnes hors des frontières de leur pays de naissance. Les médias ont fait mieux connaître le mode de vie des pays riches, souvent perçu comme « *un eldorado de consommation et de libertés* ». Les migrations sont facilitées par l'amélioration des moyens de transport. Elles s'appuient sur des réseaux transnationaux de plus en plus denses qui permettent aux personnes de se solidariser sur la base de liens économiques, culturels, familiaux et religieux[17].

Les principales zones de fractures sont là où les migrations sont les plus intenses. Les migrations prennent leur source dans les crises économiques et politiques ainsi que les catastrophes environnementales. Des entreprises prospèrent en agissant comme intermédiaires vendant leur savoir-faire pour permettre de franchir les frontières. Ces entreprises tirent une partie de leurs profits du renforcement des mesures de contrôle provoqué par la crise économique.

Il y a seulement 20 ans, de nombreux pays limitaient encore la sortie de leur territoire. Il ne reste plus guère que la Chine, la Corée du Nord et Cuba pour restreindre ce droit.

Plus de la moitié des habitants de la planète habitent à présent les villes. Les migrants tendent à devenir des urbains scolarisés qui ont des épargnes.

On a longtemps considéré que les mouvements migratoires entraînaient un appauvrissement des pays d'origine en les privant d'une partie de leurs ressortissants les plus jeunes, dynamiques et instruits. En fait, dynamiques, les migrations ont des effets complexes. La stratégie de développement international tend à présent à considérer qu'elles contribuent à rééquilibrer les échanges économiques entre les pays les plus pauvres et le reste de la planète. L'argent envoyé par les migrants dans leur pays d'origine est une importante mesure de lutte à la pauvreté. Ainsi, 300 milliards de dollars ont été officiellement transférés en 2007. C'est trois fois plus que le budget d'aide au développement des pays industrialisés.

Il semble que les sommes transférées depuis la crise aient peu diminué même si les immigrants comptent parmi les principales victimes des coupures d'emplois. La situation des immigrants est encore plus précaire. Les migrants agissent ainsi comme une sorte de police d'assurance pour leurs proches demeurés dans leur pays d'origine. Ils soutiennent aussi souvent des initiatives qui peuvent créer localement des emplois. En faisant des ponts entre leur communauté d'origine et leur communauté d'accueil, à leur tour, ils incitent d'autres personnes à immigrer. Le succès des « *cerveaux* » à se faire admettre dans des pays comme le Canada, encourage les pays en développement à augmenter le niveau d'éducation[18].

[14] *Chiffres clés de la situation sociosanitaire de Montréal*, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, www.santepub-mtl.qc.ca/Portrait/montreal/index.html.
[15] Robert Choinière, *La mortalité au Québec : une comparaison internationale*, Institut de la santé publique du Gouvernement du Québec, 2003.
[16] *Chiffres clés de la situation sociosanitaire de Montréal*, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, www.santepub-mtl.qc.ca/Portrait/montreal/index.html.
[17] Catherine Withol de Wenden, *Atlas mondial des migrations : réguler ou réprimer… gouverner*, Paris : éditions Autrement, 2009.
[18] François Héran, « Les recherches sur l'immigration et l'insertion : avancées, débats, perspectives » *dans Immigration, marché du travail, intégration*, Commissariat général du plan de la République de France, 2002,

En réponse à la crise économique, des pays ont tenté de limiter l'accueil des immigrants[19]. Le Canada fait exception à presque l'ensemble des pays d'accueil pour ne pas avoir restreint l'immigration. En période de crise économique, les immigrants sont habituellement les plus pénalisés parmi les travailleurs. La perception des bénéfices de l'immigration se détériore. Une partie de la population locale est susceptible de développer des sentiments hostiles envers les immigrants. L'OCDE s'inquiète de voir réapparaître des mouvements anti-immigrants alors que les sentiments xénophobes tendaient à s'améliorer avant la crise. Les mesures de contrôle de l'immigration mises en place lorsque l'emploi se fait rare tendent d'ailleurs à demeurer longtemps après une reprise de l'emploi sous l'effet de la persistance de la peur de voir les immigrants « voler les emplois » des personnes nées sur place[20].

Les politiques de retour mises en place par les états industrialisés pour inciter leurs immigrants à se rétablir dans leur pays d'origine ont rarement eu de succès. Par contre, en détériorant les conditions d'accueil et les perspectives d'emplois, la crise économique a incité une partie des travailleurs étrangers à quitter les pays qui les avaient accueillis. Les immigrants polonais ont, par exemple, massivement déserté l'Irlande après le crash économique, préférant bénéficier des meilleures perspectives d'emploi qu'offrait leur pays natal[21].

Le phénomène des migrations des travailleurs qualifiés des pays industrialisés vers les pays émergents à forte croissance économique prend aussi de l'ampleur. Des endroits comme l'Inde, la Chine, le Brésil, Dubaï et Singapour accueillent à présent des Occidentaux qui fuient la crise économique[22].

Globalement, les pays qui accueillent des immigrants bénéficient de leur apport. Les conséquences sont complexes. Par exemple, l'accueil massif d'immigrants a tendance à faire baisser les salaires. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour les travailleurs qui tentent d'améliorer leurs conditions d'emplois. Par contre, parce que les coûts de production sont aussi à la baisse, c'est favorable aux consommateurs[23].

Contrairement à la croyance populaire, l'immigration ne peut compenser le vieillissement de la population[24]. Les immigrants vieillissent eux aussi et contribuent à leur tour au vieillissement de la société. Ils peuvent, par contre, combler rapidement des besoins pressants causés par la pénurie de main d'œuvre. En payant taxes et impôts, les travailleurs immigrants peuvent aussi aider à assumer l'augmentation des charges provoquées par le vieillissement[25]. Il est donc probable que la volonté politique de maintenir une forte immigration se maintienne.

LE CANADA PARMI LES CHAMPIONS DE L'IMMIGRATION

À l'échelle des pays les plus développés de la planète, le taux net d'immigration est de 3 pour 1 000 par année [26].

Il est de 8 pour 1 000 au Canada, une valeur deux fois et demie plus élevée que la moyenne de la planète.

Il n'est que de 3 pour 1 000 aux États-Unis. L'immigration en territoire américain est en net déclin[27].

Les pays champions du taux d'accueil des immigrants sont l'Arabie saoudite (taux de 49 p. 1 000) et Singapour (taux de 39 p. 1 000). Ils ont une population de petite taille et leur économie repose sur le travail de la main d'œuvre étrangère. L'Australie, avec un taux de 12 p. 1 000, poursuit sa tradition de forte immigration. En Europe, quelques pays traditionnellement assez fermés à l'immigration ont mené des politiques migratoires agressives et ont actuellement des taux semblables à celui du Canada. Il s'agit de l'Irlande (9 p. 1 000),

[19] People protectionism : «Limiting migration», *The Economist*, 1er juillet 2009.
[20] «Migration, employment and integration : towards responsive, effective and fair migration policies», *OCDE*, 9 juin 2009.
[21] Alan Barett, «Effects of slump on immigration», *Irish Times*, 26 septembre 2008 ; UK, Five Tiers, Ireland, *Migration News*, volume 14, numéro 4, octobre 2008.
[22] Jill H. Wilson et Audrey Singer, *How the recession is affecting immigration, unemployment, working poor, labor,* The Brookings Institution, 19 novembre 2009.
[23] Joseph Alfred Grinblat, « Immigration, un sujet de préoccupation majeur » dans *Atlas des migrations : les routes de l'humanité*, hors-série Le Monde, 2009.
[24] « L'immigration peut-elle arrêter le vieillissement démographique ? » dans *Observateur*, OCDE, 2001.
[25] *World population ageing*, Departement of economic and social affairs, Population Division, United Nations, décembre 2009.
[26] *Fiche de données sur la population mondiale 2009*, Population Reference Bureau, 2010, http://www.prb.org/pdf09/09wpds_fr.pdf.
[27] William H. Frey, *A rollercoaster decade for migration*, The Brookings Institution, 19 janvier 2010.

de la Slovénie (9 p. 1 000), de la Norvège (8 p. 1 000), de l'Italie (8 p. 1 000), de l'Espagne (8 p.1 000), de la République Tchèque (7 p.1 000), de la Suède (6 p. 1000), du Danemark (5 p. 1 000). Il s'agit là de la courte liste des grands pays d'accueil sur la planète.

Bien des migrants se déplacent du sud de la planète vers le nord de la planète, des pays pauvres vers les pays industrialisés. Une chercheuse du Centre d'études et de recherches internationales estime qu'il y en a tout autant qui se déplacent d'un pays en voie de développement à un autre pays en développement[28]. L'intégration des immigrants n'est pas l'apanage des pays riches. Pays du Golfe, Corée du Sud, Malaisie, Afrique du Sud, Mexique, Turquie et Maroc sont devenus des terres d'accueil.

Le Canada maintient ainsi sa politique de forte immigration au moment où les mouvements migratoires se transforment sur la planète. Il est possible qu'en raison de la crise qui bouleverse les possibilités d'emplois et les perspectives d'accueil, de même qu'en raison des changements dans la natalité, on observe bientôt d'importants changements dans les bassins de provenance des immigrants.

RÉTENTION DES IMMIGRANTS

Il y a 381 000 immigrants qui ont été admis au Québec entre 1998 et 2007. De ce nombre, environ quatre personnes sur cinq étaient encore présentes au début de l'année 2009[29].

Le taux de présence tend à diminuer avec les années. Neuf ans après leur arrivée, on ne trouvait plus présent que 73 % des immigrants admis en 1998.

Le taux de présence était supérieur à la moyenne chez les immigrants nés en Afrique et en Amérique tandis qu'il était le plus faible chez ceux nés en Asie. Les personnes qui connaissaient déjà le français à leur arrivée étaient nettement plus susceptibles d'être demeurées au Québec que celles qui ne connaissaient que l'anglais.

Le taux de présence varie selon la catégorie d'immigration. Moins d'une personne sur trois était encore présente chez les gens d'affaires, alors que près de neuf personnes sur dix l'étaient encore parmi les réfugiés.

Le sixième des personnes encore présentes en 2007 résidait à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal. Parmi elles, on trouvait une proportion un peu plus forte de personnes admises comme réfugiées. La région métropolitaine montréalaise comptait davantage de personnes admises comme immigrants économiques.

STRUCTURE PAR ÂGE À MONTRÉAL

Peu de données sont disponibles pour évaluer l'effet de la récente hausse de la fécondité sur la structure par âge des Montréalais. On suppose que les prochaines publications devraient montrer un rajeunissement de la population.

Montréal a plusieurs collèges et universités et attire une grosse population d'étudiants. En tant que centre avec un important bassin d'appartements en location, elle attire aussi de nombreux jeunes adultes intéressés par son dynamisme et la qualité de sa vie nocturne. C'est ce qui explique que Montréal soit la région du Québec (après le Nord du Québec qui a une très forte natalité) avec la structure par âge la plus jeune. L'âge moyen des Montréalais est de 39 ans[30] alors qu'il est de 41 ans pour l'ensemble de la province du Québec.

En 2008, la structure par âge des Montréalais était la suivante :

- 22,4 % de personnes âgées de 0 à 19 ans;
- 64,4 % de personnes âgées de 20 à 64 ans;
- 15,2 % de personnes âgées de plus de 65 ans.

[28] Catherine de Wihtol de Wenden, « Le développement accélère les migrations », *Le Monde*, 7 janvier 2009.

[29] Pierre Baillargeon, *Présence en 2009 des immigrants admis au Québec de 1998 à 2007*, Direction de la recherche et de l'analyse prospective du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du gouvernement du Québec, mai 2009.

[30] *Bulletin statistique regional*, Institut de la Statistique du Québec, edition 2009.

LA PLACE DE MONTRÉAL AU PALMARÈS DES VILLES DU MONDE

Valérie Courville

Il y a différentes façons de mesurer l'importance d'une ville. On peut mesurer cette place à partir de la taille de sa population, puisque la vitalité d'une ville résulte de l'activité de l'ensemble des personnes qui l'habitent. Divers indicateurs peuvent aussi être employés pour caractériser la ville de manière à qualifier la position qu'elle occupe parmi ses semblables.

En ce début d'année 2010, la reprise économique se joue sur fond d'incertitude. Plusieurs changements sociaux semblent avoir été accélérés par la crise financière et rendent les prévisions malaisées. Différents phénomènes retiennent notre attention compte tenu de l'influence qu'ils risquent d'exercer sur les conditions de croissance durables.

PALMARÈS DES VILLES LES PLUS POPULEUSES

Selon les données officielles, la région métropolitaine de Montréal était la 95e plus populeuse de la planète. Notre métropole est d'une taille semblable à Melbourne, Brasilia, Athènes, Rome, Medelin ou Cape Town[31].

En Amérique du Nord, la métropole de Montréal est la 11e plus populeuse. Elle est aussi populeuse que Detroit, Dallas ou Houston.

PALMARÈS DES VILLES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Une « ville globale » (ou encore *alpha city*) occupe une place stratégique dans la finance et les échanges internationaux. Elle constitue, en quelque sorte, un point nodal qui concentre les principales activités de comptabilité, de publicité, de finance et de droit utilisées dans une économie largement mondialisée. Le projet *Global City* (GaWC) de l'Université de Loughborough en Grande-Bretagne vise à identifier les principales villes globales[32]. Certaines villes sont très populeuses, mais elles ne sont pas majeures sur le plan des échanges. C'est le cas de Calcutta. D'autres villes jouent un rôle stratégique sans pour autant avoir une grosse population. C'est le cas de Zurich.

En 2008, seules deux villes ont été qualifiées de « prime *global cities* » par les chercheurs du GaWC[33]. Il s'agit de Londres et de New-York.

Montréal se classe au 83e rang parmi les villes de seconde catégorie d'importance sur le plan stratégique (*Beta cities*). Elle arrive au 11e rang en Amérique du Nord, derrière New-York, Toronto, Chicago, Los Angeles, Atlanta, San Francisco, Dallas, Boston, Miami et Houston. C'est une ville majeure sur le plan des services comptables et des services bancaires. Elle ne joue qu'un rôle mineur dans les activités de publicité. Elle ne participe pas de manière importante aux activités de droit qui régulent les échanges mondiaux.

Sur le strict plan de la gamme de ses services, Montréal a gagné de l'importance depuis le début du projet il y a dix ans. Elle se classe à présent dans les villes de deuxième catégorie alors qu'initialement, elle appartenait à la troisième catégorie. Pourtant, elle est passée du 40e au 83e rang. C'est que la progression de nombreuses villes situées dans les pays émergents est fulgurante. La mondialisation progresse et de plus en plus de centres urbains y participent activement.

PALMARÈS DU COÛT DE LA VIE

Ce qui est désirable coûte cher. C'est la raison pour laquelle l'indice de coût de la vie est parfois employé pour mesurer l'importance des villes. Montréal se classe au 103e rang des villes mondiales où il en coûte le plus cher pour vivre[34]. La crise économique a eu pour effet de rendre plus abordable la vie à Montréal puisqu'elle occupait le 72e rang en 2008. La récession a bouleversé le classement des villes mondiales. Le coût de la vie dépend à la fois de l'accès aux ressources et des taux de change. La crise économique a modifié la valeur des différentes devises. Les villes d'Europe de l'Ouest sont devenues plus abordables même si elles demeurent les

[31] US Census Bureau and Times Atlas of the world
[32] J. V. Beaverstock, R.G. Smith et P.J. Taylor, «A roster of world cities», *Cities*: 16(6) 1999, http://www.lboro.ac.uk/gawc/rb/rb5.html.
[33] *The world according to GaWC*, 2008, http://www.lboro.ac.uk/gawc/world2008t.html.
[34] *Cost of living survey*, Economist intelligence unit, 2009.

plus chères, alors que le coût de la vie dans les villes asiatiques s'est substantiellement apprécié.

PALMARÈS DES VILLES QUI OFFRENT LA MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Mercer établit un classement des villes en termes de qualité de vie[35]. Ce classement est utilisé par les compagnies multinationales afin de déterminer les indemnités de déplacement qu'elles accordent à leur personnel. Ainsi, 420 villes sont comparées selon 39 facteurs regroupés en 10 caatégories. Le classement tient compte de l'environnement politique, social, économique et socio-culturel, des conditions sanitaires, du système éducatif, des services publics, des loisirs, de la disponibilité des biens de consommation, du logement ainsi que du climat. Les villes de Vienne, de Zurich, de Genève et de Vancouver occupent la première place de ce classement. Montréal se classait au 22e rang en 2009, à égalité avec Berlin, Stockholm, Oslo et Dublin. Il est intéressant de constater que les villes considérées offrir la meilleure qualité de vie sont d'importance intermédiaire en termes de puissance stratégique. Mercer attribue une cote de 104 à la qualité de vie montréalaise (New-York sert d'étalon avec une cote de 100) alors que la première ville au classement, Vienne, obtient une cote de 108, la cote de Vancouver est de 107 et celle d'Ottawa et de Toronto est de 105.

L'influent magazine *The Economist* procède annuellement au classement des villes selon la qualité de vie de leurs habitants. Les dimensions qui sont prises en compte sont celles de la disponibilité des biens et services, la qualité des infrastructures et la santé et sécurité de la population. En 2009, Vancouver, Vienne et Melbourne ont obtenu les meilleures places à ce classement. Montréal et Ottawa se plaçaient toutes deux au 25e rang pour leur qualité de vie. Les villes du Canada, de l'Australie, de la Finlande, de l'Autriche et de la Suisse étaient celles qui faisaient meilleure figure à ce palmarès.

Le magazine Monocle effectue lui-aussi son classement des villes selon la qualité de vie[36]. Il prend en compte une grande quantité de dimensions comme la sécurité, la connectivité, le climat, la qualité de l'architecture, les transports publics, la tolérance des habitants, le respect de l'environnement, l'accès à la nature, la qualité de l'environnement d'affaires et la santé. Selon le classement de Monocle, Montréal arrive au 19e rang des villes où il fait le mieux vivre, bénéficiant d'une qualité de vie semblable à celle de Singapour, Auckland et Amsterdam. Zurich, Copenhague et Tokyo occupent les trois meilleures positions à ce palmarès. En Amérique du Nord, il n'y avait qu'Honolulu et Vancouver pour profiter de meilleures conditions que Montréal.

PALMARÈS DES VILLES OÙ LE POUVOIR D'ACHAT EST LE MEILLEUR

L'indice iPod a été développé afin de comparer le pouvoir d'achat des habitants des grandes villes de la planète[37]. Il consiste à estimer le nombre d'heures que l'employé moyen de ces villes devra travailler pour pouvoir s'offrir un iPod Nano. De cette manière, le traditionnel panier d'épicerie utilisé pour mesurer le pouvoir d'achat est remplacé par un unique objet de consommation universelle. C'est à New-York et à Zurich que le pouvoir d'achat est le plus grand. Il n'y faut que 9 heures de travail en moyenne pour s'offrir un iPod. Inversement, il faudra en moyenne 177 heures de travail à un habitant de Mumbai pour s'offrir un tel objet. Avec un temps moyen de 10,5 heures, Montréal se classe au 9e rang, dominant le classement parmi les villes où le pouvoir d'achat est le meilleur. En Amérique du Nord, il n'y a qu'à New-York, Los Angeles et Miami que le pouvoir d'achat serait le meilleur.

PALMARÈS DES VILLES LES MIEUX ÉQUIPÉES

[38]En termes de qualité de ses infrastructures (électricité, eau, téléphone, internet, postes, réseaux de transports, congestion routière, aéroport), Mercer classe Montréal au 15e rang des villes mondiales les mieux équipées[39]. Les meilleures infrastructures se trouveraient à Singapour, à Munich et à Copenhague. Montréal occupe le 3e rang des villes nord-américaines avec les meilleures infrastructures, derrière Vancouver et Atlanta.

---

[35] «Quality of living global city ranking», *Mercer Survey*, 2009, www.mercer.com/referencecontent.htm?idContent=1173105.

[36] «The World's top 25 most liveable cities», *Monocle*, juillet 2009 www.monocle.com/sections/affairs/Magazine-Articles/The-Worlds-top-25-most-liveable-cities/

[37] The iPod Index : «an international comparison of purchasing power, price and earnings division», *UBS survey*, 2009, www.ubs.com/1/e/wealthmanagement/wealth_management_research.html.

[38] *Liveability ranking*, The Economist Intelligence Unit, 2009, www.economist.com/markets/rankings/displaystory.cfm?story_id=13809770

[39] «City infrastructure ranking», *Mercer Survey*, 2009, www.mercer.com/referencecontent.htm?idContent=1173105.

SORTIE DE RÉCESSION

L'année 2009 s'est terminée avec la publication de plusieurs données encourageantes qui indiquent que la crise économique mondiale pourrait prendre fin :

- La plupart des pays ont enregistré une croissance positive de leur PIB au troisième trimestre de 2009;
- Les marchés mondiaux ont rebondi;
- La production industrielle mondiale est à la hausse;
- Il y a un redressement notable du commerce international;
- Une réduction de la prime de risque sur les emprunts est observée.

UNE CROISSANCE MODÉRÉE EST ATTENDUE

Pour l'année 2010, les Nations Unies projettent que la croissance économique dans les pays les moins avancés sera de 5,3 %[40]. Leur performance devrait tout de même être beaucoup plus réduite qu'elle ne l'était avant la crise (croissance de 7 % en 2007). Ils sont pour la plupart dépendants de la vigueur de l'économie des pays les plus avancés. Ce sont ces derniers qui souvent réalisent les investissements, le tarif des produits de base, déterminent les flux de capitaux, les conditions de prêt et les mouvements du commerce international.

Les pays qui ont une économie en transition et surtout les pays développés devraient connaître une croissance beaucoup plus réduite. En moyenne, les Nations Unies prévoient que leur croissance pourrait n'être que de 1,3 %.

INSTABILITÉ ÉCONOMIQUE

Les bonnes nouvelles relayées dans les journaux ne correspondent pas au quotidien de ceux qui sont aux prises avec une détérioration des conditions d'emploi, à des coupures de services, à une hausse des tarifs et à un endettement élevé. Pour l'homme de la rue, de nombreux signes indiquent que la crise économique n'est pas terminée : le chômage demeure élevé, les mises à pied se poursuivent, les dépenses de consommation sont réduites et les faillites de commerces se multiplient.

Cette reprise s'annonce lente et fragile. Ceux qui attendent un retour à la « normale », c'est-à-dire à la situation qui prévalait avant cette récession, risquent d'être déçus[41].

Compte tenu du nombre de risques qui fragilisent la reprise, le *New-York Times* se demande s'il ne faudrait pas surnommer la période actuelle « *The Great Ambiguity* [42]». Les marchés tentent de soupeser les effets éventuels de nombreuses sources d'incertitudes qui pourraient changer le cours de la reprise : hyperinflation, hyper déflation, crises des fonds de pension, crises politiques dans des endroits comme la Corée du Nord, cessation de paiement des dettes de la part d'un État, grogne montante en Chine et en Iran, acte de terrorisme… La fragilité de l'économie rend les investisseurs sensibles au moindre signal d'alarme alors que la crise économique a intensifié les sources d'incertitude[43].

RISQUE DE RÉCESSION À DOUBLE CREUX

La crise a entraîné la plus forte baisse de l'activité et du commerce mondial depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale[44]. Des programmes de relance de grande envergure ont été lancés par les États, sous forme de garanties, d'injection de liquidités et d'aide consentie à des pays en difficulté.

Ces mesures transitoires expliquent en partie la publication récente de bonnes nouvelles économiques.[45] Nouriel Roubini, professeur d'économie à l'Université de New-York, est devenu influent pour avoir prédit la crise financière. Celui que la presse surnomme « docteur Doom » en raison de ses vues pessimistes sur l'économie, estime que le restockage explique la moitié des bons résultats de l'économie

[40] *Scénarios et perspectives de l'économie mondiale*, Nations-Unies, 2 décembre 2009.

[41] Karl Denninger, Here it comes: consider yourself warned, *Seeking Alpha*, 7 janvier 2010.
[42] Peter S. Goodman, «Divergent views on signs of life in the economy», *New-York Times*, 4 janvier 2010.
[43] William Pesek, «Black swans abound as year of tiger shows teeth», *Bloomberg*, 7 janvier 2010.
[44] *Perspectives de l'économie mondiale : soutenir la reprise*, Fonds monétaire international, Washington, octobre 2009.
[45] *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, Département des affaires économiques et sociales des Nations-Unies, http://www.un.org/esa/policy/wess/wesp.org, janvier 2010.

américaine au 4e trimestre de 2009 (croissance de 5,7 %)[46]. La panique qui a suivi l'effondrement boursier de 2008 a incité bien des entreprises à réduire drastiquement leurs inventaires. Les entreprises procèdent actuellement à un réapprovisionnement de leurs stocks en prévision d'un retour à des activités plus normales. Selon Roubini, le retour de confiance des entreprises est un effet des plans de relance gouvernementaux. Si les ménages ne recommencent pas à consommer comme ils le faisaient avant la crise, la reprise des activités des industries sera transitoire et la croissance économique pourrait retomber à des niveaux trois à quatre fois plus faibles dans la deuxième moitié de l'année 2010.

Les Nations Unies estiment également qu'il y a un risque durable de retomber en récession[47]. La reprise actuelle est fragile. Il sera difficile pour les décideurs de choisir le moment où ils mettront fin à leurs plans de relance. Sur papier, la reprise économique semble à présent bien amorcée et les bonnes nouvelles d'embellies sont rapportées haut et fort, en partie dans le but de renforcer la confiance des consommateurs. Les gouvernements sont soumis à la pression de ceux qui souhaitent contenir la dette. Ils pourraient être portés à mettre fin trop rapidement aux mesures de soutien qui portent actuellement la reprise économique.

Une fin prématurée des plans de relance pourrait replonger l'économie dans la récession. Un tel phénomène, appelé récession à double creux (*double-dip* ou encore *W*), s'est produit durant la dépression des années 1930.

Chose certaine, des banques retardent le moment de reprendre leurs activités d'avant la crise. Certains de leurs dirigeants ont d'ailleurs exprimé publiquement leurs craintes d'une rechute de l'économie[48].

IMPERFECTION DES INDICATEURS

On emploie le produit intérieur brut (PIB) pour mesurer la santé économique d'un pays. Le PIB comptabilise toutes les transactions de nature économique réalisées durant une période de trois mois sur un territoire donné. Une récession est déclarée lorsque la mesure du PIB se rétracte durant deux trimestres consécutifs. La fin de la récession est annoncée lorsque la mesure du PIB est à nouveau en croissance.

Cette façon de mesurer l'état de l'économie est critiquée, tant par ceux qui déplorent qu'elle ne donne pas d'indication sur le bien-être de la population que ceux qui se préoccupent de développement durable. Ainsi, il est habituel qu'un pays frappé par une catastrophe naturelle majeure enregistre alors une forte croissance de son PIB. Les sommes nécessaires pour prendre soin des populations en détresse ainsi qu'à la reconstruction tireront à la hausse le PIB, donnant l'impression d'un événement positif et ne reflétant ni la souffrance, ni les pertes de vie entraînées par la catastrophe.

L'emploi d'un indicateur imparfait pourrait expliquer pourquoi tant de gens sur la planète expriment des doutes sur la reprise annoncée par les économistes.

DES BANQUES PEU RÉGLEMENTÉES

Elizabeth Warren, qui est professeure titulaire de droit à l'Université d'Harvard, est une spécialiste renommée des faillites. Sous l'administration Obama, elle a reçu le mandat de présider le « *Congressional Oversight Pannel* ». Il s'agit d'un comité chargé de surveiller la manière avec laquelle les banques ont administré les sommes qu'elles ont obtenues grâce au plan de sauvetage (*bail-out*) mis en place par le gouvernement américain afin d'éviter qu'elles ne fassent faillite. Selon madame Warren, les banques américaines sont si peu réglementées qu'elles ont eu le champ libre pour mettre sur le marché des produits financiers qui leur ont permis de générer des centaines de milliards de dollars au détriment des consommateurs américains, lesquels sont insuffisamment protégés par la loi[49].

Les banques américaines ont consenti des hypothèques à des ménages insolvables en leur proposant des taux hypothécaires progressifs. Après quelques mois, les taux pratiqués devenaient largement supérieurs à ce qu'ils étaient pour les hypothèques de

[46] Simon Kennedy et Erik Schatzker, «Roubini calls US growth dismal and poor ; predicts slowing», *Bloomberg*, 30 janvier 2010.
[47] *Scénarios et perspectives de l'économie mondiale*, Nations-Unies, 2 décembre 2009.
[48] «Bank chiefs fear a second downturn», *Financial Times*, 4 octobre 2009.
[49] Shahien Nasiripour, «Will the banks win again ? Bailout watchdog rallies support for consumer protection agency», *Huffington Post*, 19 janvier 2010, http://www.huffingtonpost.com/2010/01/19/will-the-banks-win-again_n_427652.html.

qualité. Les traites mensuelles ont rapidement excédé la capacité à rembourser de ces ménages vulnérables.

Accorder des prêts à des personnes insolvables est une pratique dangereuse. Mais les banques s'étaient protégées du risque par un processus de titrisation. Il s'agissait de diluer ce risque en transférant leurs créances à des investisseurs. Des portefeuilles ont été créés en regroupant un grand nombre de créances de diverses natures. Le tout était transformé en titres financiers émis sur les marchés. Il s'agissait de produits si complexes qu'il était extrêmement difficile d'apprécier leur réelle valeur[50].

Des agences de notation indépendantes (Standard & Poor, Moody's, Fitch) sont chargées d'évaluer les risques de pertes que représentent les titres émis sur le marché. Elles accordent des cotes selon la qualité des titres. C'est sur ces notes que se fient les investisseurs, car la plupart n'ont ni le temps ni la capacité de faire leurs propres analyses de risque. Il semble que la trop grande complexité des produits a fait en sorte que les agences de notation ont accordé leur meilleure cote à ces titres.

Par la titrisation des « *subprimes* » (aussi appelés papiers commerciaux), les banques ont pu passer le risque de pertes aux investisseurs et obtenir des fonds. L'argent ainsi obtenu pouvait servir à financer de nouveaux prêts à risque qui, à leur tour, faisaient l'objet d'une titrisation. Ces opérations ont été tant de fois répétées, en mélangeant différents produits à l'échelle mondiale qu'il est devenu presque impossible de savoir quels étaient les titres exposés aux « *subprimes* ».

C'est ce qui a entraîné une paralysie bancaire à l'automne 2008. La plupart des banques ont alors cessé de prêter, faute de pouvoir apprécier leur exposition aux risques.

L'intervention des gouvernements avait comme principal objectif de permettre à nouveau à l'argent de circuler afin d'éviter un effondrement de l'économie. Les États ont émis des obligations ou des bons du Trésor afin de lever des fonds. Les plans de sauvetage ont permis de racheter aux banques leurs actifs toxiques.
L'actuelle reprise économique survient alors que peu de choses ont changé en matière de régulation des activités bancaires selon un économiste ancien lauréat du prix Nobel[51]. La situation demeure ainsi fragile :

- Les banques américaines ne sont pas soumises à une réglementation plus stricte afin de les empêcher de prendre de trop gros risques;
- Il n'y a pas eu de pénalité pour les dirigeants des banques qui ont eu besoin d'un plan de sauvetage de manière à les inciter à la prudence;
- Banques, fonds de pension et entreprises n'ont pas encore terminé de dévoiler quelle aura été leur exposition aux primes à risques si bien que d'autres établissements pourraient se retrouver en difficulté;
- La crise financière a accéléré les fusions bancaires. Bien des banques sont à présent si grosses que leur faillite entraînerait la chute de tout un pan de l'économie. Ces établissements s'attendent au soutien de l'État s'ils se retrouvaient en difficulté. Le risque est en quelque sorte transféré à l'État et à ses contribuables, ce qui favorise une recherche de profits immédiats[52];
- La capacité des agences de notation à évaluer les risques de pertes des titres émis sur les marchés financiers n'a pas été renforcée.

Un chercheur du *London School of Economics* s'est associé à un professeur du MIT et ancien dirigeant du Fonds monétaire international pour réclamer une plus grande régulation des banques.

Le système financier fonctionne de manière cyclique depuis les années '70. Des périodes fastes d'expansion monétaire durant lesquelles les banques prennent des risques conduisent à un

[50] Michel Aglietta, *Comprendre la crise du crédit structuré*, La lettre du CEPII, Centre d'études prospectives et d'informations internationales, numéro 275, février 2008.

[51] Mark Deen et David Tweed, «Joseph Stiglitz says banking problems are now bigger than pre-Lehman», *Bloomberg*, 13 septembre 2009.

[52] Gary H. Stern et Ron J. Feldman, *Too big to fail : the hazards of bank bailouts*, Washington : the Brookings Institution, 2004.

effondrement périodique du système. Les coûts de sauvetage des banques sont alors assumés par les contribuables (par le biais de plans de sauvetage payés par le trésor public), par les épargnants (dont les épargnes ne rapportent guère durant les périodes où les taux d'intérêts sont presque ramenés à zéro) ainsi que par beaucoup de travailleurs (qui perdent leur emploi). L'intervalle entre les crises tend à diminuer. Il faudrait des leaders politiques particulièrement forts pour parvenir à imposer les imposantes réformes nécessaires pour stabiliser le système. Sans cela, seules quelques années nous séparent de la prochaine crise[53].

Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi du gouvernement français, se demande si les États ont encore la capacité de recruter des personnes compétentes pour réguler les activités des banques. La formation nécessaire pour comprendre les pratiques bancaires à risque est très technique. La différence entre les salaires et les conditions offertes aux fonctionnaires et aux professionnels des banques ne facilite pas le recrutement de fonctionnaires qualifiés[54].

La crise actuelle pourrait aussi résulter d'un changement de mode de gestion des entreprises. Par la recherche d'une efficacité immédiate, de nombreuses entreprises ne valorisent plus la loyauté, l'ancienneté et les carrières longues de leurs employés. Elles ont dorénavant recours à des bonus basés sur des objectifs mesurés par des indicateurs de performance. L'atteinte de l'objectif peut devenir l'unique préoccupation des dirigeants au détriment d'une préoccupation des conséquences à long terme des décisions d'affaires. Cela peut être contreproductif pour l'entreprise ou parfois catastrophique et carrément contraire au bien commun[55]. Cette analyse permet une meilleure compréhension de pratiques bancaires en apparence absurdes qui ont mené au crash financier.

L'EXCEPTION DES BANQUES CANADIENNES

Les banques canadiennes ont démontré une grande robustesse face à la crise. Un examen du secteur bancaire dans 134 pays a déterminé que les banques canadiennes étaient les plus stables du monde[56].

Elles se sont révélées être parmi les mieux capitalisées.

Le gouvernement canadien garantit la solvabilité des premiers acheteurs de propriétés par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les Canadiens profitent aussi d'une réglementation plus sévère en matière de protection des consommateurs. La combinaison de ces deux facteurs peut expliquer pourquoi ils n'ont pas été exposés à la pratique des hypothèques à risque à l'origine de la crise aux États-Unis. Paul Krugman, lauréat du prix Nobel en économie, estime que c'est la prudence des banques canadiennes qui explique leur solidité. En étant plus réglementées, elles ont limité leur exposition à des innovations à fort rendement qui se sont avérées catastrophiques pour la plupart des autres systèmes bancaires de la planète[57].

Fortes de la santé de leurs actifs, nos banques ont continué à prêter leur argent même au plus fort de la crise financière, évitant de paralyser notre économie.

Conséquence de la solidité de nos banques, notre gouvernement n'a pas été obligé de leur prêter d'énormes sommes d'argent afin éviter qu'elles ne fassent faillite. Si la somme de 25 milliards peut sembler importante, elle l'est bien peu par rapport à ce que les autres gouvernements ont déboursé. Le Canada se trouve ainsi en assez bonne posture puisque la dette nationale n'a pas augmenté aussi rapidement que dans les autres pays industrialisés. Ainsi, les banques font bonne figure au Canada. Ailleurs, elles sont devenues le symbole de ce qui ne va pas dans le capitalisme, attisant la colère du public.

[53] Peter Boone et Simon Johnson, «A bank levy will not stop the doomsday cycle», *Financial Times*, 18 janvier 2010.
[54] Marie-Béatrice Baudet et Adrien de Tricornot, Comprendre les plans de relance - Entrevue avec Christine Lagarde, *Le Monde*, 18 octobre 2008.
[55] Maya Beauvallet, *Les stratégies absurbes*, Paris : Seuil, 2009.
[56] Michael E. Porter et Klaus Schwaub, *The global competitiveness report 2008-2009*, World Economic Forum, http://www.weforum.org/documents/gcr0809/index.html
[57] Paul Krugman, «Good and boring», *The New-York Times*, 31 janvier 2010.

UNE CRISE ÉCONOMIQUE INÉGALEMENT RESSENTIE

La classe moyenne est la principale victime de la présente crise. Ce fût non seulement le cas dans les pays industrialisés, mais aussi dans les pays émergents où une nouvelle classe moyenne était en cours de création grâce au relèvement du niveau de scolarité et au développement d'emplois professionnels.

Depuis les années '70, les familles de la classe moyenne souffrent d'une stagnation de leurs revenus et de l'augmentation des dépenses non compressibles, en particulier celles liées au logement et au transport.

- Il y a trois principaux facteurs à l'origine de cette stagnation selon l'auteur d'un des blogs économiques les plus suivis sur Internet[58] :
- La mondialisation qui permet aux entreprises de déplacer leurs activités là où les risques sont les plus faibles et où les profits sont les plus grands exerce une pression à la baisse sur les revenus réels des travailleurs. Elle affaiblit les syndicats[59]. En outre, elle a deux effets de sens contraire : elle fait baisser le prix des produits industriels et elle fait monter le prix des denrées de base. Les gens paient ainsi moins cher leurs biens de consommation tels que vêtements et téléviseurs, mais leurs dépenses de base pour se chauffer, se nourrir ou se déplacer augmentent[60]. Il en coûte donc davantage pour payer des dépenses qu'il est difficile de diminuer alors que la baisse du coût des produits non essentiels laisse penser que la classe moyenne vit de manière de plus en plus confortable;
- L'émergence d'une économie de la finance a concentré l'argent dans les secteurs de la finance, des assurances et de l'immobilier et, en encourageant la spéculation, a fait exploser les coûts de logement et de santé pour la classe moyenne;
- La transformation de la politique gouvernementale a incité la classe moyenne à investir en bourse grâce à des emprunts (et à s'exposer au risque de perdre sa mise) plutôt que de continuer à financer des compagnies qui offraient des emplois locaux.

La dépréciation des actifs a surtout affecté ceux qui détenaient des fonds d'épargne en prévision de leur retraite.

Les retraités, qui vivent de leurs épargnes et tentent de les faire fructifier, sont particulièrement pénalisés par la politique de bas taux d'intérêt.

Les travailleurs illégaux et les personnes faiblement scolarisées ont été les premières victimes de la dégradation du marché du travail. Dans les pays industrialisés, ces personnes ont vu disparaître les bons emplois dans les entreprises manufacturières qui ont fermé successivement leurs portes sous l'effet de l'accélération des délocalisations provoquée par la crise[61]. Il leur est même difficile d'obtenir des emplois peu désirables, puisqu'elles rentrent en compétition avec des chômeurs plus qualifiés qui acceptent de travailler à rabais.

Les hommes ont été beaucoup plus nombreux que les femmes à perdre leur emploi. Une plus grande proportion des hommes travaillent dans les manufactures, dans le transport et la manutention, dans la construction, autant de secteurs où les pertes d'emploi ont été importantes. Ils sont aussi plus susceptibles d'occuper des postes de cadres intermédiaires. Un grand nombre de ces postes ont été coupés durant la crise par les compagnies qui ont été nombreuses à aplatir leur structure hiérarchique de manière à sauver des coûts. On les retrouve plus souvent dans l'entreprise privée, plus prompte à supprimer des emplois en période de crise.

Les jeunes ont été particulièrement pénalisés. Ils ont été nombreux à s'endetter pour mener de longues études. Le marché du travail leur fait actuellement peu de place. Les Nations Unies estiment que le chômage des jeunes dans le monde s'est aggravé, passant de 12,2 % en 2008 à 14 % en 2009. Il aurait atteint 18 % aux États-Unis et 19,7 % dans les pays de la zone Euro. Faute d'emploi, une partie des

[58] Charles Hugh Smith, «Middle class squeeze : the deep roots of an economic and social transformation», *Daily Finance*, 10 octobre 2009.
[59] Steven Greenhouse, *The big squeeze : tough time for American workers*, Knopf, 2008.
[60] Daniel Cohen, «Une crise qui ne règle pas les problèmes qui l'ont générée», *Le Monde*, 31 août 2009.
[61] Gabor Steingart, «America's middle class has become globalisation's loser», *Der Spiegel*, 24 octobre 2006.

personnes sans travail se sont réorientées dans l'économie informelle[62].

DÉPLACEMENTS DES PRINCIPALES ZONES D'ACTIVITÉS

Les pays où la consommation est importante affichent actuellement de larges déficits.

Les pays émergents pourraient générer les deux-tiers de la croissance économique prévue en 2010[63]. Sur le plan géopolitique, ce sont les grands gagnants de la récession qui s'achève. Certains n'hésitent pas à affirmer que la crise a eu pour effet d'accélérer la transition d'un monde unipolaire dominé par les États-Unis à un monde multipolaires, où les zones d'influence sont partagées[64].

Les médias américains rapportent de nombreuses voix qui s'inquiètent de la détérioration de la situation économique. Leurs inquiétudes se focalisent autour d'une éventuelle perte de pouvoir et d'influence des États-Unis, sachant que ces derniers dépendent de plus en plus d'une production industrielle réalisée à l'extérieur de leurs frontières tandis que les créanciers qui prêtent l'argent nécessaire pour financer la dette américaine sont en majorité asiatiques. Ainsi se multiplient les appels au patriotisme des Américains[65].

Les ressources financières affluent toujours des pays pauvres vers les pays développés. En 2008, 891 milliards de dollars ont ainsi été transférés. La crise a substantiellement réduit ce montant. C'est 568 milliards de dollars qui ont tout de même été transférés.

PAUVRETÉ À NOUVEAU CROISSANTE SUR LA PLANÈTE

Les Nations Unies estiment qu'il y a entre 47 et 84 millions de personnes supplémentaires qui sont restées pauvres ou qui sont retombées dans la pauvreté dans les pays en développement par rapport à ce qui se serait passé si la crise n'avait pas eu lieu[66]

La diminution des revenus des gouvernements fait pression sur les services sociaux. Dans bien des endroits, des programmes sont réduits au moment où le nombre de personnes pauvres s'accroît. La capacité des États à lancer des programmes destinés aux personnes les plus pauvres est amoindrie par la baisse de leurs revenus. Le chômage élevé incite une partie des travailleurs à accepter des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés, diminuant ainsi les chances que les personnes pauvres moins éduquées parviennent à se faire embaucher.

BULLE SPÉCULATIVE DANS LES PAYS ÉMERGENTS

Les signes de reprise sont attentivement suivis par nombre d'investisseurs qui cherchent à acheter des actions au plus bas prix possible. Certains observateurs craignent que la remontée rapide des cours boursiers durant l'automne 2009 ne résulte de la spéculation des fonds d'investissement.

Les banques centrales gouvernementales maintiennent les taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas de façon à faciliter l'accès au crédit, mis à mal durant la crise financière.

Ainsi, dans la plupart des pays industrialisés, le loyer sur l'argent est actuellement si bas que la situation décourage les investissements. Les épargnants et les fonds d'investissement cherchent donc d'autres moyens de faire fructifier leur argent. Certains empruntent à bas coût là où les taux d'intérêt sont bas pour investir dans les économies émergentes. Cette pratique risquée laisse craindre l'apparition d'une nouvelle bulle spéculative qui pourrait éventuellement ébranler l'économie.

LA CHINE POURRA-T-ELLE MAINTENIR SA FORTE CROISSANCE ?

Actuellement, la Chine est le pays où la croissance économique est la plus forte. La croissance annuelle y avoisine 8 % en dépit de la crise qui frappe ses principaux clients aux États-Unis et en Europe et du fait que ses exportations sont en baisse de 20 %. Ce n'est pourtant pas la demande intérieure qui soutient l'économie chinoise : les consommateurs chinois ne réalisent que le quart des dépenses de consommation faites par les consommateurs américains avant le début de la crise. Il se pourrait que le monde fonde trop d'espoir face à

[62] *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, Nations-Unies, 2010.
[63] Yannick Desnoyer, économiste en chef adjoint de la Banque nationale du Canada, Marketwire, 17 décembre 2009.
[64] Eurasia Group's top risks of 2010, 4 janvier 2010.
[65] Robert Kuttner, «Smoking the Green Shoots», *The American Prospect*, *Huffingtonpost*, 19 juillet 2009.
[66] Perspectives *de l'économie mondiale : soutenir la reprise*, Fonds monétaire international, Washington, octobre 2009.

la Chine. Nombreux sont ceux qui s'inquiètent d'une bulle spéculative[67].

Pour l'année 2010, le Forum économique mondial (connu du grand public sous le nom de conférences de Davos) estime que le ralentissement de l'économie chinoise compte parmi les principaux risques géopolitiques[68]. L'envergure de l'intervention gouvernementale est sans précédent[69]. Le pays connaît des problèmes de surproduction. Cela exerce une pression à la baisse sur les prix. Nombre de compagnies chinoises sont actuellement non profitables. Elles ne remboursent pas les banques qui pourraient éprouver des problèmes de capitalisation. Le gouvernement chinois pourrait devoir à nouveau intervenir. L'accroissement très rapide des investissements étrangers en Chine est aussi source d'inquiétude. Il se pourrait qu'une énorme bulle spéculative soit en train d'être ainsi formée[70].

La relation d'affaires entre les États-Unis et la Chine serait un des principaux risques qui pèse actuellement sur la sécurité selon le *Eurasia Group*, laboratoire d'études des risques politiques[71]. Ils décrivent ce risque de la manière suivante : 10 plus 10 n'égalent pas 20. Autrement dit, le chômage américain à 10 % ajouté à une croissance économique de 10 % en Chine devraient provoquer des tensions extrêmes entre ces deux pays dont les économies sont pourtant si dépendantes qu'ils ont hérité du sobriquet « *chinamerica* ».

PROTECTIONNISME À LA HAUSSE

Pour faire face à la crise, les gouvernements des pays développés ont mis en place des plans de relance. La plupart de ces plans contiennent des éléments de protectionnisme. Il peut s'agir par exemple de mesures de soutien aux entreprises du pays ou encore de programmes destinés à encourager la consommation locale.

Les pays les plus pauvres ne peuvent se permettre de mettre en place semblables programmes et souffrent donc de pertes causées par leur incapacité d'entrer en compétition avec les entreprises des pays développés.

Les pays émergents sortent, par contre, renforcés par la crise. La mondialisation des échanges réduit l'efficacité des plans de relance. Par exemple, les États-Unis ont dépensé des milliards pour soutenir leur industrie automobile en lançant un programme de rachat de vieilles voitures pour inciter les ménages à poursuivre leurs achats de voiture malgré la récession. Le programme a eu un immense succès. L'ennui est que huit voitures sur dix ainsi achetées avaient été fabriquées à l'extérieur des États-Unis. La compression des budgets joue en défaveur des pays industrialisés qui continuent à perdre des capitaux, des emplois et nouveaux investissements au profit des économies émergentes qui ont des coûts de production moins élevés[72].

Au début de la dépression des années 1930, de véritables stratégies d'appauvrissement du voisin ont été menées par les gouvernements qui ont mis en place des restrictions commerciales importantes. Ce fût l'un des principaux facteurs d'effondrement de la circulation de l'argent qui a limité, pendant une décennie, la capacité des gouvernements à redresser l'économie.

Les mesures de protectionnisme actuelles ne sont pas de pareille ampleur. La montée récente du protectionnisme inquiète tout de même puisqu'elle rappelle les dérives xénophobes des années 1930. Les crises économiques déstabilisent les gouvernements. Lorsqu'elles sont sévères, elles peuvent faciliter l'accès au pouvoir de dirigeants politiques populistes. Ils vont profiter des frustrations des victimes de la crise pour mener des campagnes populistes marquées par la recherche de bouc-émissaires à qui on fera porter le fardeau d'avoir causé la crise. L'argumentaire populiste consiste à insister sur les différences entre « eux » (groupe choisi pour porter l'odieux de la crise) et « nous » (groupe dont il faut protéger l'accès).

Le récent forum économique de Davos, qui réunit des leaders du monde entier, a été marqué par de nombreuses discussions portant

[67] Kevin Plumberg, *Dollar crisis : 2010 will bring more stimulus*, agence Reuter, 16 décembre 2009.
[68] World Economic Forum, *Global risks 2010*, janvier 2010.
[69] Jamil Anderlini. «Fears of China property's bubble», *Financial Times*, 18 novembre 2009.
[70] Vitaliy Katslenelson, «The China bubble's coming», *Foreign Policy*, 23 juillet 2009.
[71] «Eurasia Group's top risks for 2010», *Eurasia Group*, 4 janvier 2010.
[72] Thomas Palley,« A second great depression is still possible», *Financial Times*, 11 octobre 2010.

sur les mérites d'un retour en faveur de mesures protectionnistes[73]. Par les années précédentes, Davos a pourtant été une des principales tribunes de ceux qui soutenaient la globalisation des échanges. Certains observateurs s'inquiètent de la possibilité de sentiments hostiles envers la Chine qui sort de la crise avec une influence renforcée.

RISQUE DE DÉFLATION OU D'INFLATION

En 2009, une partie des pays industrialisés, de même que des pays asiatiques exportateurs de marchandises ont connu une période de déflation.

La déflation est caractérisée par un déséquilibre entre une production importante de biens et une faible demande. Il en résulte une baisse générale des prix. S'il en coûte alors moins cher pour se procurer certaines marchandises, les salaires sont aussi à la baisse. En période de déflation, les entreprises cherchent à produire à moindre coût, si bien qu'elles réduisent ce que leur coûte la main d'œuvre. Le chômage devient élevé et permet de maintenir la pression sur les salaires. Les banques réduisent la quantité de prêts qu'elles accordent. La valeur de l'argent et le loyer sur l'argent augmentent. Il en coûte plus cher pour rembourser ses dettes. Particuliers et entreprises doivent alors réduire un peu plus leurs dépenses.

On comprend que le principal danger de la déflation, c'est qu'elle crée un cercle vicieux dont il est très difficile de s'extraire[74]. On qualifie de *lost decade* la période de déflation qui a frappé le Japon durant les années '90. C'est le spectre de l'expérience japonaise qui a, en partie, motivé la décision des gouvernements d'injecter des sommes massives dans l'économie afin de redémarrer la croissance économique.

Le FMI n'écarte pas un risque de déflation en 2010[75]. Cela s'explique par la chute des prix d'un grand nombre de biens, compte tenu de la faiblesse de la demande de la part des consommateurs trop endettés, des stocks encore trop importants et de la faiblesse du pouvoir de tarification des entreprises.

Cependant, le prix des produits de base augmente. La hausse résulte d'une forte demande dans certains pays émergents. Elle pourrait poser un risque significatif à la reprise dans les pays industrialisés. Il faudra aussi s'attendre à payer davantage pour de nombreux services essentiels, puisque les gouvernements font face à une réduction de leurs revenus. Les déficits gouvernementaux ont augmenté de manière brutale. La grande majorité des États mènent actuellement une politique monétaire expansionniste. Leurs plans de relance ont injecté plus d'un trillion de dollars en liquidités. Le loyer sur l'argent est bas. C'est autant de conditions qui seraient normalement propices à l'inflation.

Pour des États endettés, l'inflation peut être une solution à la progression de l'endettement[76]. Lorsque l'inflation est forte, les revenus de l'État sont en hausse puisque l'inflation fait gonfler les salaires et les prix. En revanche, la valeur de la dette se déprécie. Cependant, à moyen terme, les banques centrales pourraient avoir du mal à contenir l'inflation[77].

Il n'est cependant pas facile de créer les conditions propices à l'inflation[78]. Il faudrait une croissance suffisamment forte pour faire chuter le chômage et ramener les entreprises à leur pleine capacité de production. La faiblesse de la reprise annoncée laisse pour l'instant présager une inflation modérée. L'inflation ne devrait pas non plus augmenter rapidement selon la plupart des scénarios de prévision. L'endettement pèse trop sur l'économie.

La stagflation se produit lorsque l'inflation augmente alors que la croissance économique demeure faible. Elle résulte de la prudence excessive des consommateurs et des entreprises. La production devient alors si faible que certains biens peuvent devenir difficiles à trouver. La rareté pousse les prix à la hausse, ce qui crée de

[73] Gideon Rachman, «How the bottom fell out of old Davos», *Financial Times*, 2 février 2010.
[74] Gary Shilling, «How to survive and thrive in the coming wave of deflation», New-York : McGraw Hill 2001.
[75] *World economic outlook update : a policy driven, multispeed recovery*, Fond Monétaire International, 26 janvier 2010, http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2010/update/01/index.htm.
[76] Adrien de Tricornot, «Sortie de crise : la tentation de l'inflation», *Le Monde*, 31 août 2009.
[77] Inflation will accelerate next decade, economists say, *Bloomberg News*, 31 août 2009.
[78] «Tomorrow's burden : America's debt crisis will be chronic, not acute», *The Economist.*, 22 octobre 2009.

l'inflation[79]. Pour plusieurs économistes, la stagflation est le pire des deux mondes. Il y a eu une période de déflation dans les années 1970. À présent et à la différence d'alors, il n'y a pas du tout d'inflation sur les salaires puisque la mondialisation les maintient bas [80]. Les salariés n'ont sans doute pas terminés la compression de leurs dépenses. Le réajustement pourrait être long et douloureux.

EXPLOSION DE L'ENDETTEMENT

L'une des principales leçons de la crise économique majeure qui a frappé les pays asiatiques durant les années 1990 est que la croissance rapide du crédit produit un excès de capacité qui mène à une crise.

La dette publique est l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par un état et par les organismes qui ont des engagements garantis par une entité publique. La plupart des pays ont la capacité d'imprimer de l'argent, si bien que la dette n'agit pas sur eux comme elle agit sur le budget des ménages. Il est avantageux pour un pays de faire un déficit en période de récession afin de stimuler la croissance, sortir plus rapidement de la crise et augmenter plus rapidement ses revenus par la suite. C'est le raisonnement à la base de la stratégie concertée des plans de relance.

Les sommes déboursées par les États à compter de l'automne 2008 pour relancer l'économie sont colossales. Les pays du G20 vont y avoir consacré 9 trillions de dollars en trois ans, soit 106 % de leur PIB[81]. Pour les États-Unis, la Grande-Bretagne et les pays de la zone euro, c'est 14 000 milliards de dollars, soit l'équivalent du quart du PIB mondial.

La dette extérieure des pays n'a jamais été aussi élevée en période de paix. Les niveaux d'endettement sont semblables à ce qu'ils étaient après la Deuxième Guerre mondiale. La situation démographique est par contre très différente[82]. À la différence de 1945, la population est aujourd'hui vieillissante. Cela signifie que la charge de la dette sera bien plus lourde. Les États vont devoir composer avec une moins grande proportion de contribuables ainsi qu'avec la prise en charge d'un nombre sans précédent d'aînés[83].
L'un des effets de la crise financière a été de modifier l'équilibre entre les pays industrialisés et les pays en développement. Par le passé, ce sont principalement ces derniers qui avaient un fort endettement. À l'exception de pays d'Europe centrale et de l'Est, les finances des pays émergents se sont récemment améliorées. Ce qui inquiète certains actuellement, c'est la dette publique des pays industrialisés[84].

Selon les propres prévisions budgétaires de la Maison-Blanche, le déficit américain devrait se maintenir pour au moins dix années[85]. L'exercice est plutôt théorique puisque les prévisions budgétaires sur dix ans sont notoirement imprécises. Il a plutôt comme objectif de mettre en lumière l'impasse dans laquelle se trouve le gouvernement du plus influent pays de la planète. Leur déficit s'explique par la baisse de ses revenus (moins d'impôts versés par des contribuables et des entreprises dont les propres revenus ont diminué) alors que les dépenses publiques du gouvernement n'ont pas tellement augmenté.

À moins de renouer avec une forte croissance économique ou d'un improbable retour politique en faveur d'une augmentation des impôts, le gouvernement américain n'aura pas de marge de manœuvre durant les prochaines années. Or, lorsque la dette d'un pays s'accroît plus vite que ses revenus, il lui est difficile de maintenir son influence géopolitique.

UNE DETTE QU'IL FAUDRA REPAYER

L'Institut McKinsey a procédé à une analyse comparative des périodes de sorties de crise économique, toutes caractérisées par une explosion de la dette[86].

L'histoire nous apprend que certains pays sont parvenus à réduire la dette sans réduire leurs dépenses en raison d'une hausse rapide de

[79] Lauren Young, «Pick your poison : inflation, deflation, stagflation», *Business Week*, 23 avril 2009.
[80] Wolfgang Munchau,«Inflation and the lessons of the 1970s», *Financial Times*, 25 mai 2008.
[81] «Government debt : the big sweat», *The Economist*, 11 juin 2009.
[82] «Public debt : the biggest bill in history», *The Economist*, 11 juin 2009.
[83] Ambrose Evans-Pritchard, «Société Générale tells clients how to prepare for general collapse», *Daily Telegraph*, 18 novembre 2009.
[84] Nouriel Roubini, «The riski rich», *Project –syndicate*, janvier 2010.
[85] David E. Sanger, «Huge deficits may alter U.S. politics and global power», *The New-York Times*, 2 février 2010.
[86] Susan Lund, Charles Roxburgh et Tony Wimmer, *The looming deleveraging challenge*, McKinsey Quaterly, janvier 2010.

l'inflation ou encore par une augmentation brutale de leur croissance économique. Celle-ci a parfois été provoquée par une guerre ou par l'exploitation pétrolière.

Cependant, pratiquement chacune des crises économiques qui se sont produites dans le monde depuis 1930 a été suivie d'une reprise marquée par une longue période de compression des dépenses. La réduction des dépenses a alors pesé sur la croissance économique pendant quelques années. Pour traverser cette période d'incertitude, dirigeants politiques et d'entreprises ont dû s'adapter à un environnement d'affaires dans lequel l'accès au crédit était plus difficile, coûtait davantage et où la capacité de payer des ménages était réduite.

La dette du Canada était estimée à 260 % du PNB au deuxième trimestre de 2009. Elle avait progressé de 28 % durant la période 2000-2008. C'était une des plus faibles dettes des grands pays industrialisés et sa croissance était jugée modérée. La dette américaine était estimée à près de 300 % du PNB, en hausse de 70 % par rapport à l'année 2000. Suisse, France, Italie, Corée du Sud et Espagne avaient une dette qui excédait 300 % de leur PNB. Avec une dette supérieure à 450 % de leur PNB, le Royaume-Uni et le Japon se plaçaient au sommet des grandes économies très endettées. L'aggravation de la dette a été particulièrement rapide en France, en Espagne, en Corée et en Grande-Bretagne, leur situation en 2008 étant deux fois pire que celle de 2000.

Dans pratiquement tous ces endroits, c'est le secteur de l'immobilier qui a été le principal moteur de la croissance de la dette. L'Institut McKinsey croit que cette sortie de crise sera caractérisée, au Canada, par une réduction des dépenses des ménages. Au Canada, tout comme en Corée, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Espagne, la dette des particuliers a atteint des niveaux insoutenables.

La somme colossale d'un trillion de dollars devra être refinancée au cours des prochaines années, opération qui s'annonce difficile dans un monde où le crédit se fait plus rare. Les difficultés de refinancement pourraient être un grand facteur de déstabilisation.

UNE DETTE DES MÉNAGES QUI PÈSE SUR L'ÉCONOMIE

Pour chaque tranche de 100$ de revenus que les Canadiens possèdent, il y a 145$ de dettes[87].

La dette des ménages n'est pas comme celle du gouvernement. Contrairement à ce dernier, les ménages n'ont pas la possibilité de créer de l'argent. Endettés, ils ne peuvent qu'accroître leurs revenus ou réduire leurs dépenses.

En temps de crise, les occasions d'augmenter ses revenus s'amenuisent. Les consommateurs s'efforcent alors de diminuer leurs dépenses afin de réduire les dettes qu'ils ont à rembourser. Le taux d'épargne s'accroît alors aux dépens de chiffres d'affaires des commerces et des services que les consommateurs s'efforcent de ne plus consommer.

Au Canada, cette récession-ci est différente puisque pour la première fois, la dette des ménages a augmenté plutôt que de se réduire. Selon Stewart Hall, analyste à la HSBC Securities, les Canadiens sont parvenus à ne pas trop ressentir les effets de la présente récession grâce à vigueur des achats de biens et services réalisés par les ménages canadiens depuis le début de la crise : « *We're ridden through this recession largely on the back of domestic consumer demand* »[88]. Et d'ajouter qu'il faudra que les entreprises prennent le relais des ménages en matière de demande si l'on veut que la présente reprise économique perdure.

En décembre 2009, l'ensemble des crédits aux ménages s'élevait à 1 396 399 millions de dollars. Les hypothèques détenues par les Canadiens pour financer l'achat de leur maison constituaient 68 % de cette somme. La somme prêtée par les banques pour le crédit à la consommation était de 335 586 millions de dollars. Elle s'est accrue de 15 % par rapport à l'année précédente puisque cette somme était de 291 695 millions de dollars en décembre 2008[89]. C'est comme si chaque habitant du pays détenait une dette d'environ 10 000$ pour

[87] *Comptes du bilan national*, Statistique Canada, 3e trimestre 2009, http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/091214/dq091214a-fra.htm.
[88] Tara Perkins, «Consumer debt loads are the new concern», *The Globe and Mail*, 31 janvier 2010.
[89] *Bulletin hebdomadaire de statistiques financières*, Banque du Canada, 29 janvier 2010, http://www.bankofcanada.ca/fr/wfsgen-f.html.

financer sa consommation courante pour des services ou des biens non durables.

La Banque du Canada estime que la dette des ménages est la principale menace qui pèse sur l'économie du pays. Le rythme actuel d'endettement des ménages est beaucoup trop élevé. Alors que la plupart des autres indicateurs de risque se sont stabilisés au cours des derniers mois, le bilan des ménages s'est détérioré, ce qui menace la stabilité de notre système financier. Posant un geste inhabituel, son gouverneur a servi une mise en garde aux Canadiens. Il les exhorte à prendre leurs responsabilités afin de demeurer en mesure de rembourser leurs dettes, alors que les risques sont encore gérables[90].

Les taux d'intérêts et les coûts d'emprunts sont exceptionnellement bas en ce début de 2010. C'est le résultat de l'intervention du gouvernement pour faire face à la crise. Avec la reprise, il faut prochainement s'attendre à payer davantage. Or, certains ménages peinent déjà à faire face à leurs obligations. L'incidence des faillites a atteint son plus fort niveau depuis 1991. Durant la période qui s'étend du 3e trimestre de 2008 au 3e trimestre de 2009, le nombre de faillites s'est accru de 41 % tandis qu'il y a eu une hausse de 50 % du nombre de prêts hypothécaires accusant un retard de paiement d'au moins trois mois.

L'expérience américaine de la crise des hypothèques à risque montre que les systèmes financiers actuels sont largement interdépendants. Le choc s'est propagé tel l'effondrement d'une chaîne de dominos. Les problèmes des ménages les plus vulnérables qui avaient contracté une hypothèque à risque se sont répercutés sur les hypothèques de qualité, puis sur les marchés de financement, sur les avoirs des institutions financières, sur la capacité des entreprises à obtenir les fonds nécessaires pour maintenir leurs activités, puis sur les emplois. Ils ont fini par entraîner la réévaluation de presque tous les actifs du monde entier. Rares sont les pays qui ont échappé à la récession.

La Banque du Canada se livre à des exercices de simulation afin d'estimer ce que seraient les risques si le ratio d'endettement des Canadiens continuait à augmenter et qu'un choc (hausse du chômage, rechute de l'économie) se produisait. Les retombées négatives pourraient alors se propager des commerces de détail et du marché du logement aux compagnies qui émettent des cartes de crédit, faire monter les primes de risques et affecter une gamme étendue de prix d'actifs.

CONSOMMATION RÉDUITE

Actuellement, les dépenses de consommation des ménages sont basses. Ce sont elles qui soutenaient l'essentiel de l'activité économique mondiale avant la récession. Les dépenses de consommation comptaient pour 70 % de l'activité aux États-Unis et 55 % au Canada.

Comme le retour d'une forte consommation pourrait suffire à faire redémarrer l'économie, la question de la confiance des consommateurs est cruciale à la reprise. Redonner aux consommateurs le goût de dépenser est devenue une des principales préoccupations des entreprises.

Très endettés, les ménages américains s'efforcent d'épargner davantage. Moins éprouvé par la crise et par les pertes d'emplois, le Québec n'a pas connu un ralentissement d'une telle ampleur.

La consommation pourrait ne pas reprendre solidement avant que le marché du travail ne se stabilise. Il est même possible que la crise économique actuelle puisse marquer un changement de comportement irréversible. C'est ce que soutiennent certains qui font un parallèle avec la dépression des années 1930. La plupart des adultes d'alors ont conservé des comportements prudents en matière de consommation pour le reste de leur vie, même après le retour de la prospérité.

DE FAIBLES POSSIBILITÉS D'EMPLOI

L'histoire nous apprend qu'après les crises financières, il y a des changements profonds et permanents au niveau du marché du

[90] Discours de Mark Carney, gouverneur de la banque du Canada devant le National Forum (Canadian Club et Empire Club of Canada) prononcé le 16 décembre 2009, http://www.bankofcanada.ca/fr/discours/2009/disc161209.html.

travail[91]. Les ressources disponibles comme les emplois se raréfient alors. On observe aussi une baisse de la productivité, car il y a moins d'argent dépensé pour faire de la recherche et du développement, tenir à jour les compétences des employés et assurer le renouvellement du personnel et de l'équipement.

La reprise économique serait donc bien amorcée, et pourtant la situation de l'emploi ne cesse de se dégrader. La crise économique a entraîné la destruction de 3 millions d'emplois.

Il a fallu un certain temps après la fin des précédentes récessions pour que les compagnies se remettent à embaucher. Pour faire face à la crise, beaucoup d'entreprises ont réduit le nombre d'heures travaillées par leurs employés au cours d'une semaine. La moyenne hebdomadaire des heures travaillées n'est que de 33h. Si la croissance le permet, elles pourraient ainsi accroître leur production sans procéder à de nouvelles embauches.

L'examen des précédentes récessions montre que l'écart entre la croissance de la production et la reprise de l'emploi semble s'accentuer au fil du temps.

La crise actuelle pourrait être différente des précédentes. Un professeur de l'Université Berkeley, ancien secrétaire du travail sous l'administration Clinton, fait l'hypothèse qu'une partie des emplois perdus ne reviendront pas[92]. Les pertes d'emplois sont le résultat d'un changement structurel majeur de l'économie. La présente crise a eu pour effet d'accélérer ce changement. Le développement d'Internet, de nouveaux logiciels ainsi que la diminution des coûts d'utilisation des technologies de l'information ont permis aux compagnies de réduire substantiellement leurs coûts de main d'œuvre en délocalisant une partie de leurs employés en Asie et en Amérique latine.

Les pays émergents ont à présent un avantage compétitif en matière de main d'œuvre. Souvent, la main d'œuvre y est moins coûteuse et la réglementation moins contraignante.

De plus, le marché local peut assurer de nouvelles opportunités. Conséquence du développement de la classe moyenne, on y trouve un bassin de diplômés universitaires compétents capables d'occuper à distance des emplois de haut niveau sans que la distance ne nuise à l'efficacité des opérations des compagnies.

La première vague d'emplois délocalisés était occupée par des personnes de faible niveau d'éducation qui travaillaient principalement dans la fabrication. En transférant ces emplois à l'étranger, les entreprises ont souvent été capables de les offrir à des personnes plus qualifiées qu'elles pouvaient payer moins cher. Puis, les entreprises ont développé la sous-traitance pour confier leurs activités de soutien telles que l'informatique à des entreprises situées à l'étranger. La tendance actuelle est à la délocalisation d'emplois qui demandent une formation spécialisée et soumis à une juridiction locale. À titre d'exemple, de plus en plus de cabinets d'avocats américains emploient des avocats indiens de Bangalore pour les soutenir dans leurs activités de recherche[93].

Pourtant, il semble que bien des compagnies ont sous-estimé la complexité d'opérer des centres situés à distance (délais allongés, problème accru de surveillance et de contrôle de qualité, copie des produits)[94]. Au même moment où les délocalisations s'accélèrent, le phénomène inverse est également observé. Des activités qui avaient délocalisé dans des pays en développement sont ramenées à leur emplacement initial dans des pays développés.

Délocalisation comme relocalisation sont deux facettes d'une volonté pour les entreprises de réduire leurs coûts d'opération afin d'améliorer leur rentabilité. La crise de l'emploi, dans un contexte de restructuration de l'économie exerce une pression à la baisse sur les salaires des employés et une pression accrue pour que les gouvernements offrent des avantages fiscaux intéressants aux compagnies qui fournissent des emplois à leur population.

[91] *Perspectives de l'économie mondiale : soutenir la reprise*, Fonds monétaire international. 2009.
[92] Robert Reich, «The economic reality that no one wants to talk about, 2 décembre 2009», *Huffingtonpost* ; *Supercapitalism : the transformation of business, democracy and everyday life*, First Vintage Books Edition, 2007.
[93] Alex Williams, «No longer their golden ticket», *New-York Times*, 15 janvier 2010.
[94] Olivier Bouba-Olga, *Les nouvelles géographies du capitalisme : comprendre et maîtriser les délocalisations*, Editions du Seuil, collection Economie Humaine, 2006.

L'EMPLOI AU QUÉBEC QUI SE RAPPROCHE DE LA SITUATION CANADIENNE

Au Canada, le taux de chômage n'était que de 5,6 % au début de l'année 2008. Il avait grimpé à 8,5 % en décembre 2009. Il y avait 40 % des entreprises canadiennes qui faisaient face à une pénurie de main d'œuvre au deuxième trimestre de 2008. Il n'en restait plus que de 7 % au quatrième trimestre de 2009[95].

Durant l'année qui a suivi le début de la récession en octobre 2008, il y a eu 450 000 pertes d'emplois dans le secteur privé et 50 000 pertes dans la fonction publique au pays. Le nombre de travailleurs autonomes s'est accru de 104 000 durant cette période. Ces travailleurs sont globalement moins bien payés et moins bien protégés que ceux qui travaillent en entreprise. Plus d'un emploi sur 25 a été aboli par les compagnies privées entre octobre 2008 et octobre 2009. En tenant compte des personnes contraintes à accepter un emploi à temps partiel faute de mieux, le taux de chômage en octobre 2009 aurait atteint 10,4 %[96].

Avec un taux de chômage de 8,4 % en décembre 2009, le Québec a maintenant une situation légèrement plus favorable à ce qu'elle est pour l'ensemble du Canada. La récession, qui a atteint plus durement l'Ontario que le Québec, a en quelque sorte permis à notre province de rattraper son traditionnel retard. Il s'est perdu 37 500 emplois au Québec entre 2008 et 2009[97]. Durant cette même période, l'Ontario en a perdu 161 500. Notre économie, à présent plus diversifiée et moins dépendante des exportations a moins souffert du ralentissement de la demande aux États-Unis.

LE PIÈGE DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

La durée du chômage s'accroît[98]. Aux États-Unis, elle a atteint son plus haut niveau depuis que le gouvernement américain a commencé à recueillir des données sur le phénomène en 1948. Ainsi, quatre travailleurs sur dix sont à la recherche d'un emploi depuis plus de 27 semaines. Un important bassin de travailleurs découragés, qui cessent de chercher un emploi, disparaît des données officielles sur le chômage. Il faudra une période de forte reprise économique pour les ramener en masse sur le marché du travail. En attendant, ces personnes vivent souvent d'expédients et sont sujettes au régime de la débrouille. Il y a plus de six chômeurs disponibles pour chacun des nouveaux postes qui sont créés grâce à la reprise. La compétition est vive et elle n'avantage pas les chômeurs de longue durée qui ont cessé de chercher.

DE PLUS EN PLUS DIFFICILE DE POSSÉDER SON LOGEMENT

Devenir propriétaire de son logement est-il abordable ? Pour répondre à cette question, des chercheurs ont comparé les marchés immobiliers de régions urbaines de plus de 1 500 000 personnes situées en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Irlande, en Nouvelle-Zélande ainsi qu'au Royaume-Uni[99]. La somme qui peut être consacrée pour acheter une propriété est déterminée par le revenu. C'est pourquoi les chercheurs ont calculé un indice qui divise le coût moyen d'une propriété dans une région donnée par le revenu moyen des habitants de ces régions.

Les auteurs de cette étude estiment que les logements deviennent inabordables lorsque leur coût moyen excède trois fois le revenu moyen des habitants. Historiquement, la grande majorité des marchés immobiliers mondiaux se sont maintenus sous ce seuil.

Pour accéder à la propriété à l'automne 2009, les Canadiens devaient en moyenne consacrer une somme équivalente à 3,7 fois leurs revenus. Depuis l'éclatement de la bulle immobilière aux États-Unis, le logement y est devenu plus abordable qu'au Canada. Les Américains ne consacrent en moyenne que 2,9 fois leurs revenus pour se loger.

La situation s'est détériorée rapidement à Montréal au cours des dernières années. Le Montréalais moyen devait consacrer 4,9 fois son salaire pour se loger à l'automne 2009. C'est une situation sans

[95] *Indicateurs des pressions s'exerçant sur la capacité de production et l'inflation au Canada*, Banque du Canada, 21 janvier 2010, http://www.bankofcanada.ca/fr/taux/indinf-f.html.
[96] «One year in and still waiting for recovery», *Recession Watch*, numéro 3, Social and politic policy department, Canadian Labour Congress, automne 2009.
[97] *Données sur l'emploi*, Institut de la statistique du Québec, 8 janvier 2010.
[98] «The trap : the curse of long-term unemployment will bedevil the economy», *The Economist*, 16 janvier 2010.
[99] Wendell Cox et Hugh Pavletich, *6th annual Demographia international housing affordability survey : rating for metropolitan markets in Australia, Canada, Ireland, New-Zealand, United Kingdom and United States*, Performance Urban Planning, 2010, http://www.demographia.com/dhi.pdf

précédent, que les auteurs de l'étude qualifient de « sévèrement inabordable ». Les propriétés de Montréal sont à présent à peine plus abordables que celles de Toronto (les Torontois consacrent en moyenne 5,1 fois leurs revenus pour se loger). Avec un indice de 9,3, Vancouver a le marché immobilier le moins abordable des 272 métropoles étudiées dans les cinq pays.

INCERTITUDES QUANT À LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS

Se pourrait-il qu'une bulle immobilière soit en train de se former au Canada ? La sévère récession mondiale a tiré les prix à la baisse dans la plupart des pays du monde. Le prix des propriétés n'a pourtant pas diminué à Montréal. Est-ce que les prix actuellement demandés excèdent la valeur réelle des logements et pourraient être sujets à une correction brutale qui appauvrirait bien des ménages et ébranlerait l'économie canadienne ?

L'appréciation rapide du prix des propriétés au pays semble excessive compte tenu de la reprise économique chancelante. Les prix sont surévalués, mais les conditions actuelles (taux hypothécaires historiquement bas, peu de maisons à vendre, faibles mises en chantier) devraient leur permettre de se maintenir pendant encore quelque temps selon certains économistes[100].

James MacGee est professeur à l'Université de Western Ontario. Il a réalisé une recherche sur la question pour le compte de la réserve fédérale de Cleveland[101]. Selon son analyse, la politique de bas taux d'intérêt est responsable du boom immobilier observé entre 2001 et 2006 des deux côtés de la frontière. L'effondrement subséquent du marché immobilier américain s'explique par leur plus grande exposition des hypothèques à risque. En 2007, leur part de marché était de 22 % aux États-Unis tandis qu'elle n'était que de 5 % au Canada. Toutefois, les prêts à risque augmentent au Canada. Le professeur MacGlee s'inquiète d'une similarité entre la situation canadienne actuelle avec la situation américaine d'il y a quelques années.

Divers témoignages laissent croire que le marché immobilier montréalais pourrait aussi en partie se maintenir grâce aux achats de propriétés réalisés par des investisseurs étrangers qui souhaitent participer à un des rares marchés immobiliers haussiers dans les pays développés.

Le taux d'inoccupation des appartements est faible. Il n'y avait que 28 appartements inoccupés pour chaque tranche de mille appartements existant au pays au quatrième trimestre de 2009[102]. Souvent, on estime qu'il y a une pénurie de logements lorsque le taux d'inoccupation tombe en bas de 4 %. Le marché immobilier peut donc compter sur une solide demande.

L'évolution du marché immobilier commercial est un peu plus préoccupante. Le taux d'inoccupation des bureaux est passé de 5,9 % au 2e trimestre de 2008 à 7,6 % une année plus tard. Le taux d'inoccupation des immeubles industriels qui était de 4,8 % au début de 2008 était de 7 % à la fin de 2009.

TENDANCES DU MARCHÉ IMMOBILIER MONTRÉALAIS

Selon les statistiques de vente MLS, il y a eu davantage de ventes dans la région de Montréal en 2009 qu'en 2008[103]. Après avoir connu un recul au début de 2008, les ventes de maison ont repris à la hausse. Le marché immobilier a mieux résisté à la récession à Montréal qu'ailleurs au Canada[104].

Les stocks d'invendus ont été à la baisse. Il y a eu par contre moins de nouvelles propriétés mises en vente.

L'île de Montréal compte pour la moitié du volume des ventes qui ont été réalisées dans la grande région montréalaise.

En 2009, le prix de vente moyen d'une unifamiliale sur l'île de Montréal était de 325 000 $, soit 40 000 $ de plus que l'année

[100] Derek Holt et Karen Cortes, *Is there a Canadian housing bubble?,* Global economic research, Scotia Capital, 24 novembre 2009, http://www.yattermatters.com/wp-content/pdfreports/is_there_a_canadian_housing_bubble_november_24_ %202009.pdf

[101] James MacGee, *Why didn't Canada's housing market go bust ?* Economic commentary, Federal Reserve Bank of Cleveland, 2 décembre 2009, http://www.clevelandfed.org/research/commentary/2009/0909.cfm.

[102] *Indicateurs des pressions s'exerçant sur la capacité de production et l'inflation au Canada*, Banque du Canada, 21 janvier 2010, http://www.bankofcanada.ca/fr/taux/indinf-f.html.

[103] *Statistiques résidentielles MLS 2008 et 2009*, Chambre immobilière du Grand Montréal, 7 janvier 2010.

[104] *Housing trends and affordability*, Economics research, Royal Bank of Canada, novembre 2009 http://www.rbc.com/economics/market/pdf/house.pdf,

précédente. Cette hausse de 14 % est nettement plus importante que ce qu'on observe en banlieue (hausse de 7 % pour Laval, de 3 % pour la Rive-Nord, de 5 % pour la Rive-Sud et de 7 % pour Vaudreuil-Soulanges).

DÉPLACEMENT DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE

Le nombre de Québécois qui changent de région administrative de résidence est à la baisse depuis trois ans[105]. Montréal continue à perdre une partie de sa population au profit des banlieues. C'est cependant la première fois depuis sept ans qu'elle en a si peu perdu. Entre le 1er juin 2008 et le 1er juin 2009, la perte nette des échanges entre Montréal et les autres régions administratives du Québec s'établissait à 19 463 personnes.

Montréal attire surtout des personnes qui sont âgées entre 15 et 24 ans. Les personnes appartenant aux autres groupes d'âge sont plus nombreuses à quitter Montréal qu'à venir s'y établir. Les personnes qui quittent Montréal s'établissent principalement en Montérégie, dans Lanaudière, les Laurentides et à Laval. Les régions administratives adjacentes à Montréal qui ont enregistré les gains les plus importants sont celles de Rouville, de la Rivière-du-Nord, de Vaudreuil-Soulanges et des Pays-d'en-Haut.

L'île de Montréal semble donc conserver son pouvoir d'attraction. C'est d'ailleurs dans les quartiers centraux situés à proximité du centre-ville qu'on trouve les propriétés dont la valeur est la plus importante (Vieux-Montréal, Westmount, Golden Square Mile, Outremont). L'embourgeoisement du Plateau Mont-Royal laisse peu de nouveaux terrains à exploiter et la dernière vague de gentrification semble s'être déplacée du côté de Rosemont et de Petite-Patrie et du sud-ouest.

Dans un marché à la hausse, les jeunes familles peinent à accéder à la propriété et c'est sans doute la question du coût des propriétés qui demeure le moteur du développement de nouvelles banlieues éloignées dans la troisième couronne de la région métropolitaine.

L'une des surprises de la crise immobilière américaine a été que les logements des quartiers centraux ont maintenu l'essentiel de leur valeur tandis que c'est en banlieue éloignée que le coût des propriétés a le plus diminué. On parle ainsi d'un changement notable dans un marché porté depuis 1960 par le développement des banlieues. Certains pensent même que la crise actuelle pourrait renverser le phénomène du « white flight » en cours depuis un demi-siècle. C'est-à-dire qu'on constate un retour de préférence des ménages blancs fortunés en ville tandis que les ménages d'immigrants récents et ceux des minorités semblent de plus en plus souvent s'établir en banlieue.

La hausse du coût des logements à Montréal explique sans doute qu'il n'y ait ici pas de signe de ralentissement de l'étalement urbain. Par contre, tout comme dans le reste de l'Amérique du Nord, les immigrants récents semblent de plus en plus susceptibles d'aller s'installer en banlieue.

TENDANCES DE L'ASSISTANCE SOCIALE

Après des années de baisses significatives, le nombre de prestataires de l'aide sociale a augmenté en 2009[106].

En octobre 2009, le Québec comptait 332 672 ménages qui ont reçu une aide de dernier recours. Il y avait alors 368 736 adultes et 114 327 enfants parmi les prestataires. On comptait donc 483 063 prestataires, soit un nombre semblable à la population de la Ville de Québec.

Malheureusement, parmi les prestataires de l'aide de dernier recours, la population des enfants a crû sept fois plus rapidement que la population des adultes entre 2008 et 2009.

Parmi les résidants de l'île de Montréal âgés de moins de 65 ans, une personne sur neuf (11,1 %) a reçu de l'assistance sociale en octobre 2009. C'est la région du Québec qui comptait le plus d'assistés sociaux. Pour l'ensemble de la province, le taux d'assistance sociale chez les moins de 65 ans (7,4 % ou une personne sur 14) était inférieur de moitié au taux montréalais. Les deux-tiers des adultes

[105] Jean-François Lachance, *Faits saillants sur la migration interrégionale en 2008-2009*, collection Coup d'œil sociodémographique, volume 1, Institut de la Statistique du Québec, janvier 2010.

[106] *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, octobre 2009.

montréalais qui ont reçu une aide de derniers recours avaient une contrainte à l'emploi.

Le motif le plus courant d'entrée à l'aide sociale chez les Montréalais aptes au travail était la fin des prestations d'assurance emploi ou la perte d'emploi sans avoir accès à l'assurance emploi. La hausse du nombre d'assistés sociaux semble ainsi directement liée à une détérioration du marché du travail provoquée par la crise économique.

Parmi les prestataires montréalais en octobre 2009, on comptait 6 % de nouveaux arrivants ainsi que 9 % de personnes en attente du statut de réfugié. La proportion de personnes nées à l'extérieur du Canada était de 47 % (59 822 personnes), la majorité ayant immigré depuis plus de trois ans.

REVENUS

Un examen des données sur l'évolution du nombre de salariés montre que presque tous les secteurs d'emploi ont enregistré un recul entre septembre 2008 et septembre 2009. Les seuls secteurs en croissance sont ceux des soins de santé et assistance sociale, les arts, spectacles et loisirs, l'administration publique et le secteur de la finance et des assurances. Les reculs les plus marqués ont été accusés dans les secteurs de l'extraction minière, du pétrole et du gaz (-16,3 %), celui de la foresterie (-14,1 %) et celui de la gestion de sociétés et d'entreprises (-12,7 %).

La rémunération moyenne est en légère hausse en septembre 2009 par rapport à la même date l'année précédente. Le Québec compte même parmi les provinces où la progression a été la plus marquée. Toutefois, la rémunération moyenne des travailleurs québécois demeure parmi les plus faibles. Le travailleur québécois ne gagne en moyenne que 96 % du salaire du travailleur de Terre-Neuve, 89 % du salaire du travailleur ontarien ou 80 % du salaire du travailleur albertain. Le rattrapage salarial n'est donc pas atteint.

RÉPARTITION DES REVENUS

La stratégie de développement du gouvernement du Québec vise à réduire les écarts de revenus dans la société. En se servant des taxes et des impôts pour redistribuer les richesses, l'état entend réduire l'exclusion sociale et l'impact de la pauvreté.

Le coefficient de Gini est employé pour mesurer comment l'ensemble des revenus disponibles dans l'économie est divisé entre toutes les unités familiales. Il permet de comparer le Canada à d'autres pays en matière d'inégalité de revenus. Les pays les plus égalitaires sont situés en Europe du Nord. C'est en Afrique et en Amérique latine qu'on trouve les pays les plus inégalitaires. La situation canadienne se compare à ce qu'elle est en France, en Espagne, en Italie, en Corée du Sud ou au Pakistan. Les États-Unis ont une situation nettement plus inégalitaire.

Les ménages québécois ont été répartis en cinq groupes selon leur niveau de richesse. On obtient de cette manière le pourcentage de richesse détenu par chaque tranche de 20 % de la population. Si la distribution des revenus était strictement égalitaire, chaque quintile aurait droit à 20 % des richesses. Les 20 % des ménages québécois les plus riches (quintile supérieur) s'accaparaient deux fois plus de richesses que leur poids démographique. La part des richesses détenues par les 20 % des ménages les plus pauvres était quatre fois inférieure à leur poids démographique.

Les inégalités dans la répartition des revenus s'accentuent[107]. La situation a été relativement stable entre 1973 et 1995. Elle s'est détériorée depuis. Les unités familiales les plus riches (quintile supérieur) avaient une part du revenu plus importante en 2007 qu'elle ne l'était en 1973. Il y a par contre eu une diminution de la part du revenu des unités familiales du deuxième, du troisième et du quatrième quintile.

PATRIMOINE

Le pouvoir d'achat pourrait diminuer davantage en 2010 qu'il ne l'a fait cette année. En 2007 et 2008, l'augmentation rapide du prix du pétrole et des aliments a tiré à la hausse les prix à la consommation. La chute du prix du pétrole qui a résulté d'un effondrement de la demande causé par la crise a stabilisé les prix. L'an prochain, les prix pourraient repartir à la hausse. On s'attend à ce que l'inflation reste modérée. Cependant, l'épuisement des sommes que les gouvernements ont

[107] *Répartition du revenu*, Indicateurs de développement durable, Institut de la Statistique du Québec et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, janvier 2010.

obtenues pour réaliser leurs plans de relance ne permettra plus de limiter son impact sur les consommateurs[108].

Selon le FMI, les ménages ne devraient pas pouvoir compter sur une hausse significative de leurs revenus d'ici 2014. La plupart des gens s'efforceront d'épargner afin de faire diminuer leur endettement. La diminution des dépenses de consommation observées depuis le début de la récession devrait donc persister encore quelques années.

DES RETRAITES EN MAL DE FINANCEMENT

Au départ, les fonds de retraite ont été créés par les employeurs pour fidéliser leur main d'œuvre. Ces fonds devaient servir de complément à la somme de base que les salariés recevaient du gouvernement en se retirant du marché du travail.

La nature des fonds de pension a changé. Ils gèrent des sommes colossales. Ils agissent comme des institutions financières de grande puissance sur les marchés mondiaux. Ils imposent leurs impératifs de rendement et de diversification des risques. Ils font pression sur les entreprises dont ils sont actionnaires pour qu'elles accroissent leur rendement. En 2001, les actifs des fonds de pension, exprimés en pourcentage des PIB nationaux, étaient près de 50 % au Canada, de 70 % aux États-Unis, de 90 % en Grande-Bretagne et de 120 % aux Pays-Bas[109].

Par la recherche des meilleurs rendements, les fonds de retraite contraignent les compagnies à accroître leur productivité, opération qui peut se réaliser au prix d'une détérioration des conditions de travail de leurs employés. En cherchant le profit immédiat, les fonds de retraite peuvent déstabiliser des compagnies par la vente massive d'action et les forcer à la faillite. Une mesure a priori favorable aux employés peut donc parfois ne pas agir au mieux de leurs intérêts.

Des entreprises qui ne peuvent plus faire face à leurs obligations et veulent réduire la somme à verser à leurs retraités se sont placées sous la *Loi de la protection de la faillite*. La plupart ont mis un terme aux régimes de pension à prestation déterminée (où le montant de la pension à verser est pré déterminé) au profit de régimes de pension à contribution définie (où l'entreprise verse une somme fixe que le fond tente de faire fructifier). En somme, le risque de perte sur les marchés boursiers a été transféré de l'entreprise au salarié.

Avec l'effondrement boursier de l'automne 2008 qui n'est encore qu'en partie rattrapé, des millions de travailleurs ont vu s'évaporer la valeur de leurs épargnes retraite et sont par conséquent susceptibles de retarder leur départ à la retraite. Ce phénomène pourrait transformer en profondeur les milieux de travail si les employés qui ont le plus d'ancienneté sont nombreux à demeurer en poste et ne libèrent pas les postes visés par les plus jeunes employés.

Les années qui précèdent immédiatement le départ à la retraite sont souvent celles où l'on touche le plus fort salaire et où les dépenses sont les plus élevées[110]. Les nouveaux retraités réduisent drastiquement leur train de vie. La perspective du départ à la retraite[111] prochain de millions de bébés boomers pourrait peser sur la consommation et faire exploser l'épargne. En somme, la retraite des boomers accentuerait les effets de la crise économique sur la consommation et pèserait sur les perspectives de croissance économique.

L'arrivée prochaine à l'âge de la retraite de la génération du bébé boom pourrait également bouleverser le marché immobilier. Pour bien des nouveaux retraités, l'une des principales richesses demeure la propriété dont ils ont fait l'achat en milieu de vie et remboursée le reste de leur vie active. Bien des retraités vendent la maison familiale en se retirant du marché du travail pour se loger dans un logement plus modeste. Ils compensent la baisse de leurs revenus par les profits qui se dégagent de la vente[112]. S'ils se comportent ainsi, les baby boomers sont si nombreux qu'ils pourraient saturer le marché de leurs propriétés et ne pas trouver facilement preneur pour leurs maisons de grande taille. Les plus jeunes ménages à qui ils pourraient les vendre sont à la fois moins nombreux et moins fortunés. [113]

[108] «Pouvoir d'achat : la crise est devant nous», *Le Monde*, 4 décembre 2009.
[109] «Ces fonds qui spéculent avec les retraites», *Atlas du monde diplomatique*, 2009.
[110] The Perfect Storm : Peak baby boom spending collides with peak commodity prices in 2009-2010, HS Dent Publishing, 2008.
[111] Laurence J. Kotlikoff, *The coming generational strom*, Cambridge: The MIT Press 2004.
[112] Kate Berry, «Baby boomer home sale re-emerge as wild card», *American Banker*, 2 mai 2008.
[113] Robert J. Schiller, *Irrational exuberance*, Princeton : Princeton University Press, 2005.

UN REGARD SUR LES CITOYENS DE MONTRÉAL

ANNE CHAMANDY, M.SC.

GILBERT CORDEAU, PH.D.

LA POLICE ET LES CITOYENS

Anne Chamandy

L'objectif de ce chapitre est de connaître et comprendre davantage les multiples défis reliés aux problématiques des conflits interculturels, de la discrimination, du profilage racial et de l'immigration illégale. Une première section présente donc une courte lecture de l'environnement sur ces problématiques. Dans une deuxième partie, nous exposons brièvement certains enjeux auxquels doit parer le SPVM dans le maintien de la qualité de vie sur son territoire. Le domaine des relations ou du couplage entre les policiers et les citoyens peut être abordé sous plusieurs angles et comporte une importante charge émotive. À travers la complexité de ce sujet, la priorité pour le SPVM est d'offrir un service efficace et de qualité à l'ensemble des Montréalais. De la sorte, les diverses réponses et adaptations proposées par le SPVM seront exposées ainsi que quelques pistes de réflexion.

SECTION 1 : LES PROBLÉMATIQUES

LES CONFLITS INTERCULTURELS

Derrière Toronto et Vancouver, c'est dans la région métropolitaine de Montréal que l'on retrouve la plus grande population née à l'étranger. Des 1,1 million d'immigrants arrivés depuis 2001 au Canada, environ un sur cinq a choisi de s'établir à Montréal[114]. En effet, l'île de Montréal accueille près de 90 % de tous les immigrants du Québec. Cette diversité constitue l'une des plus grandes richesses de la Ville, mais peut également provoquer certaines discordances au sein des groupes.

Les personnes qui choisissent de s'établir à Montréal arrivent avec un bagage culturel fort important et diversifié. Ils doivent veiller à leur intégration économique, sociale, linguistique et culturelle. Pour le groupe d'accueil, la responsabilité, dans la mesure du possible, est d'offrir à ces individus des opportunités et l'espace pour achever cette intégration. Néanmoins, la cohabitation des divers groupes au sein d'une même municipalité peut être parfois épineuse. C'est alors que l'intégration et la participation à part entière de ces citoyens pourraient être freinées ou compromises par diverses formes de conflits ou de discrimination.

Les conflits interculturels se caractérisent par l'affrontement de deux ou plusieurs cultures ou sous-cultures.[115] Autrement dit, le conflit fait simplement référence à une *différence qui importe*.[116] D'ailleurs, la majorité des conflits interculturels sont le résultat de la méconnaissance et de l'intolérance à l'égard de ces différences. Ils sont particulièrement ravageurs lorsque la communication entre les parties est absente et lorsqu'une des parties domine. Il est aussi reconnu que les conflits interculturels sont plus difficiles à comprendre ou à percevoir que les autres types de conflits, principalement parce qu'ils ont un *« temps d'incubation » (ou temps nécessaire avant que le conflit ne devienne visible).*[117] Pour leur part, les pratiques discriminatoires, le harcèlement, le racisme et ses dérivés sont des formes d'exclusion auxquelles l'ensemble des citoyens peut aussi faire face. À cet effet, le gouvernement du Québec définit la discrimination comme étant :

> *Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les motifs interdits par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui a pour effet de détruire ou compromettre l'exercice de ces droits et libertés. Ces motifs sont : la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. La discrimination peut se manifester autant par l'exclusion que par le harcèlement ou un traitement défavorable.*[118]

À titre d'exemple, prenons l'intégration sur le marché du travail des immigrants et immigrantes à Montréal. Ce sont surtout les secteurs

[114] Statistique Canada. Recensement de 2006 : Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006 : portrait des principales régions métropolitaines.

[115] Muhammad, R. (2005). «Encourager la communication interculturelle». *Higher Education Policy :* 18, no 4.

[116] Le Baron, M. (2009). *Le conflit et la culture*. Affaires étrangères et Commerce

[117] Haji Kella, M. *Résolution de conflits interculturels*. www.mediation-interculturelle.com Site consulté le 9 novembre 2009.

[118] Gouvernement du Québec. (2006). Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination, p.11.

manufacturiers du textile, de la restauration et de l'hôtellerie qui embauchent ces travailleurs, des secteurs plus souvent non syndiqués et offrant des conditions d'emploi souvent précaires[119]. Plusieurs indicateurs mettent en évidence la situation d'inégalité sur le marché du travail à laquelle sont confrontés beaucoup d'immigrants. En fait, pour les hommes autant que les femmes, le taux d'activité de la population immigrée est inférieur à celui de la population née au Canada. Il en est de même pour le taux de chômage qui frise alors le double chez les immigrés.[120] Plusieurs motifs expliqueraient ces inégalités comme : la non-reconnaissance des diplômes étrangers, la maîtrise insuffisante du français ou de l'anglais, le manque d'expérience de travail canadienne, la pratique de gestion des ressources humaines inadaptées à la diversité de la main-d'œuvre, la discrimination et le racisme. À cet effet, dans une étude qui examine la situation économique des immigrants de différents pays d'origine dans le marché du travail montréalais[121], il appert que : « les groupes appartenant à des minorités visibles sont les plus pénalisés au moment de leur arrivée au pays ; ils ont une différence du gain très élevée relativement aux Canadiens de naissance et aux immigrants de race blanche ».[122] De plus, dans une enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada[123], qui décrit l'expérience sur le marché du travail qu'ont acquise les nouveaux immigrants dans les principales régions métropolitaines de recensement (RMR), il est démontré que les immigrants de Montréal ont un taux d'activité inférieur à ceux qui habitent les autres grandes RMR telles que Toronto et Vancouver. Cette enquête démontre également que les nouveaux arrivants de Montréal occupent leurs emplois généralement moins longtemps que le faisaient leurs homologues des autres grandes RMR.[124]

[119] Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. (2001). *Santé et sécurité au travail. La situation des travailleuses et travailleurs immigrants de Montréal*. Rapport synthèse sur l'état des connaissances. Direction de la santé publique.
[120] Chica, M.T. & Charest, E. (2008). *L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal. Politique et enjeux*. Institut de recherche en politique publique. Vol. 14, no2, mars 2008.
[121] Huh, NH. (2007). *L'intégration économique des immigrants dans le marché du travail montréalais*. www.socialsciences.uottawa.ca
[122] Op.cit. Huh, NH. (2007).
[123] Statistique Canada. (2003). Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada : Perspective régionale des expériences sur le marché du travail. Ottawa, Ministre de l'Industrie.
[124] Op.cit. Statistique Canada. (2003).

Outre la discrimination à l'emploi et sur le marché du travail, d'autres formes de discrimination sont également très présentes sur le territoire montréalais comme la discrimination au logement, à l'éducation, celle basée sur le sexe ou la religion et d'autres. À titre d'exemple, plusieurs auteurs s'entendent pour dire que les femmes subissent encore plus de situations discriminantes que les hommes. Il est établi que pour les femmes immigrantes, il s'agit souvent d'une situation de multiples discriminations en terre d'accueil.[125]

Ces conflits interculturels ainsi que toutes les formes de discrimination génèrent certes beaucoup de frustration chez les citoyens, provoquent des difficultés de communication entre les groupes et, comme nous l'avons mentionné précédemment, un possible ralentissement dans l'intégration des membres de ces groupes.[126] Pour le maintien de la qualité du milieu de vie et pour poursuivre l'offre de sécurité dans la Ville, le SPVM doit tenir compte de ces problématiques tout en se conformant aux exigences juridiques municipales, provinciales et fédérales.

Le cadre institutionnel de la politique d'immigration au Québec relève de deux instances gouvernementales. D'une part, la compétence fédérale annonce en 1988, la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Cette loi vise avant tout la promotion de l'intégration des immigrants en tenant compte de la diversité croissante du Canada.[127] D'autre part, de compétence provinciale, le Québec a adopté d'importantes mesures législatives comme la *Charte des droits et libertés de la personne* (LRQ, c.C-12) en 1975 qui interdit toutes formes de discrimination. De plus, plusieurs politiques et stratégies ont été mises sur pied afin de lutter contre l'exclusion et d'assurer l'égalité des chances à l'ensemble des Québécois et Québécoises. Sept grandes orientations stratégiques et structurantes sont avancées dans le Plan stratégique 2008-2012 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour les quatre prochaines années. Dans une approche globale et concertée on tend à :

[125] Chouakri, Y. (2003). *Les obstacles spécifiques et les facteurs d'inclusion et d'exclusion des femmes immigrantes* au plan de la participation civique. Étude sur la participation civique des femmes immigrantes. Fédération des femmes du Québec.
[126] Op. Cit. Muhammad, R. (2005).
[127] Citoyenneté et Immigration Canada. (2009). Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2007-2008.

1. *Favoriser la pleine participation en misant sur l'ouverture à la diversité et le partage des valeurs communes.*
2. *Recruter et sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec.*
3. *Assurer le leadership et la cohérence de l'action gouvernementale en matière de francisation et d'intégration.*
4. *Enrichir l'offre de service en francisation et en accroître la portée auprès des personnes immigrantes.*
5. *Accroître le soutien aux personnes immigrantes dans leurs démarches d'intégration.*
6. *Accroître la performance organisationnelle en misant sur les technologies de l'information, les services partagés et la reddition de comptes.*
7. *Assurer le développement des compétences des ressources humaines et leur engagement dans l'atteinte des résultats visés par le ministère.*[128]

Pour sa part, la Ville de Montréal reconnaît depuis maintes années l'importance de la contribution des immigrants et des communautés ethnoculturelles à son épanouissement. En matière de lutte contre le racisme et la discrimination, plusieurs de ses actions s'inspirent des textes solennels suivants :

- La Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989)
- La Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004)
- La Charte montréalaise des droits et des responsabilités (2006)

En l'occurrence, la Ville de Montréal est très active dans le combat de la discrimination et du racisme. Plusieurs interventions, colloques, forums, plans d'action institutionnels et autres activités sont à l'agenda. Par exemple, en 2002, la Ville de Montréal crée le Conseil interculturel de Montréal et en 2006, la Ville adhère à la *Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et la discrimination* qui est le pendant de la « *Coalition internationale des villes contre le racisme* » pilotée par l'UNESCO.[129]

[128] Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. (2008). *Plan stratégique 2008-2012.*

LES IMMIGRANTS ILLÉGAUX

Plusieurs personnes à travers le monde sont tentées d'émigrer vers des pays occidentaux plus riches, où l'espoir d'une vie meilleure peut être entretenu. L'ouverture des frontières de pays qui offrent cette chance augmente le flux de migrations internationales, ce qui en soi devient porteur de plusieurs enjeux. Les déplacements clandestins ou l'immigration illégale en sont des exemples. De connaissances générales, plus d'une étape est nécessaire à l'obtention d'un statut légal dans les pays d'accueil. Des démarches qui, dans les faits, demeurent chronophages, coûteuses et souvent hors de portée pour plus d'un. Certains abandonneront ainsi l'idée du déplacement selon l'ordre normal des choses alors que d'autres opteront pour des mesures clandestines afin d'atteindre leurs fins. Or, le Canada détient la réputation d'un pays « où il fait bon vivre ».

Le nombre d'immigrants clandestins au Canada, c'est-à-dire les « sans-papiers » ou ceux qui sont entrés au pays clandestinement et ceux qui n'ont pas respecté leur mandat de déportation et demeurent à l'abri des autorités, est difficilement chiffrable. Toutefois, leur nombre serait estimé entre 200 000 et 500 000.[130] Dans son rapport de 2006, la vérificatrice générale, Sheila Fraser, rapporte que depuis 2003, une banque de noms de 63 000 personnes qui devraient éventuellement quitter le pays a été mise à jour.[131] De ce nombre, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)[132] connaît les allées et venues de 22 000 individus. Elle aurait perdu la trace des 41 000 autres personnes. Nul ne peut dire si ces individus sont toujours en sol canadien. De plus, selon cette vérification, le nombre d'immigrants

[129] Conseil interculturel de Montréal (2006). Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal.

[130] «Des fantômes dans la Ville, entrevue avec François Crépeau»en ligne : http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/enjeux/niveau2_736.shtml 2004 http://radio-canada.ca/actualite/v2/enjeux/niveau2_736.shtml 5 octobre 2004, consulté le 12 janvier 2010.

[131] Ce sont nécessairement des personnes qui ont un dossier avec Immigration Canada.

[132] C'est l'Agence des services frontaliers du Canada, qui relève du Ministre fédéral de la sécurité publique, qui a le mandat de gérer les activités de première ligne liées à la frontière et l'exécution de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

illégaux ne cesse de croître d'année en année.[133] Enfin, un article récemment publié dans *The Montreal Gazette* rapporte une vague d'immigration illégale à prévoir au Canada causée possiblement par l'hostilité que provoque l'immigration illégale en Europe ainsi que les tensions reliées à la récession économique. L'article nous informe que le rapport de l'ASFC, obtenu grâce à la *Loi d'accès à l'information*, indique que le Canada pourrait devenir « une option de plus en plus séduisante pour les immigrants illégaux à cause de tous les services sociaux qu'il offre et d'un système de traitement des demandes de réfugiés qui n'est pas assez sélectif ».[134]

En plus des coûts sociaux et économiques, la présence de certains de ces individus pourrait causer d'autres types d'ennuis. Bien que l'ASFC concentre ses ressources sur les personnes posant le plus grand risque, dont les criminels notoires[135], il n'en demeure pas moins que la présence d'individus n'ayant aucun statut pourrait représenter un défi particulier en matière de gestion de la sécurité. En outre, certains auteurs avancent que le resserrement des critères de sélection des réfugiés à l'entrée ou le resserrement des frontières comme mesure de solution, pourrait regrettablement propulser l'immigration clandestine.[136]

De ces « illégaux », certains sont détenus à Montréal et d'autres y résident clandestinement. Ces derniers, comme les autres, ont des besoins en termes de sécurité et de protection, mais ils ne feront toutefois pas appel aux agences d'application de la loi. Subissent-ils de la discrimination ? Combien sont victimes de traite humaine et combien alors subissent des violences ? Sont-ils responsables d'une proportion du chiffre noir de la criminalité ? Sont-ils membres de réseaux criminels clandestins ? Plusieurs questions aux réponses fragmentées, mais qui provoquent plus d'une réflexion. Le rôle pour le SPVM persiste alors à maintenir la sécurité dans l'environnement, à collaborer avec les partenaires pour le démantèlement de réseaux et à poursuivre ses efforts de compréhension et de connaissance en la matière.

LE PROFILAGE RACIAL (OU DE NATURE RACISTE)

Il est permis de croire que la plupart des citoyens entreront en contact avec la police à un moment de leur vie. Certains auront fait appel aux policiers pour différentes raisons alors que d'autres auront attiré l'attention de ces derniers. Pour la majorité, ce contact sera sans conséquence grave et n'aura donné lieu à aucune agressivité. Pourtant, certains auront le sentiment d'avoir été injustement ciblés ou traités, et iront même jusqu'à se sentir menacés et frustrés. Pour ceux et celles qui croient avoir été interpellés à cause de caractéristiques visibles comme la couleur de leur peau, leur tenue vestimentaire, leur âge ou des comportements non légalement répréhensibles, des sentiments de violation de leurs droits peuvent même être ressentis.[137]

Depuis quelques années, la question du profilage racial ou illicite occupe une place importante dans les médias et interpelle de plus en plus les agences d'application de la loi, dont le SPVM. Au Canada, c'est en 2004 que le Projet de loi privé C-296, *Loi visant à éliminer le profilage racial*, a été déposé en première lecture et, même s'il n'a pas été adopté par la Chambre des Communes, a reconnu à la notion de « profilage racial » une certaine notoriété. Par ailleurs, en 2005, le gouvernement fédéral annonce un fonds de plus de 2 millions de dollars pour analyser et contrer le phénomène du profilage racial à travers le Canada, incluant le Québec.[138] Pour sa part, la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec* statut que le profilage racial existe dans la société québécoise, mais que l'absence de données récentes en la matière fait en sorte qu'il est impossible de produire des études scientifiques valides et fiables.[139]

QUELLES DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATIONS ?

Pour le SPVM, le profilage illicite réfère à *: Une action initiée pardes personnes en autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sécurité ou de*

[133] Bureau du vérificateur général du Canada, (2008). *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*. Chapitre 7 : «Les détentions et les renvois».
[134] 20 décembre 2009, «Vague d'immigration illégale prévue pour le Canada». *The Montreal Gazette*. En ligne : www.pointdebasculecanada.ca/breve/2206-vague-dimmigration-illegale-prevue-pour-le-canada.php Site consulté le 14 janvier 2010.
[135] Rodrigue, I. (2008). «Des milliers d'immigrants illégaux continuent de se perdre dans le paysage». *Le Devoir*, le 16 mai 2008.
[136] Op. Cit. www.radio-canada.ca/actualite/v2/enjeux/niveau2_736.shtml 2004http://radio-canada.ca/actualite/v2/enjeux/niveau2_736.shtml 5 octobre 2004, consulté le 12 janvier 2010.
[137] Melchers, R. (2006). Inégalité *devant la loi : le «profilage racial» au Canada*. Rapport commandé par la Gendarmerie Royale du Canada.
[138] Turenne, M. (2005). *Le profilage racial : Mise en contexte et définition*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
[139] Op. Cit. Turenne, M. (2005)

> *protection du public et qui repose essentiellement sur des facteurs tels que la race, l'origine ethnique, la couleur, la religion, la langue, la condition sociale, l'âge, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle, les convictions politiques dans le but d'exposer l'individu à un examen ou à un traitement différentiel alors qu'il n'y a pas de motif réel ou de soupçons raisonnables.*[140]

Cette définition est parente à celle adoptée par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec (2005), bien que cette instance fait part d'un ajout : « Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait, notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée. »[141] Pour d'autres, le profilage racial s'étire même jusqu'à la surveillance accrue d'un certain groupe ou à la visibilité policière jugée comme étant démesurée dans certains quartiers : *« Racial profiling is said to exist when the members of certain racial or ethnic groups become subject to greater levels of criminal surveillance than others. Racial profiling, therefore, is typically defined as a racial disparity in police stops and searches…increased police patrols in racial minority neighborhoods and undercover activities or sting operations which selectively target particular ethnic groups. »*[142]

Le débat autour de la question du profilage est très animé. Le profilage existe-t-il vraiment ? Qui en est la cible et qui sont les auteurs ? Comment prévenir ces interventions ou comment démystifier le rôle des agents d'application de la loi ? Ces questions, parmi plusieurs autres, peuvent devenir secondaires lorsque l'on s'arrête au simple fait que certains groupes ou individus perçoivent qu'ils sont victimes de profilage racial. La réelle préoccupation se trouve donc dans cette perception (ou cette conviction) qui peut alors se généraliser et se déformer. Certaines instances abordent alors la question comme étant un problème de fausses perceptions ou de démystification du rôle de la police et d'autres préfèrent ne pas statuer sur l'existence ou non du profilage racial :

> *La question de savoir si l'existence du profilage racial chez les agents de police est affaire de perception ou de réalité perd son sens lorsque l'on considère la conviction, largement répandue dans la population, de son existence et le préjudice en découlant pour les services de maintien de l'ordre qui font face à des allégations de profilage racial… Pour rétablir la confiance au sein de la population et améliorer les relations entre la police et la collectivité, les services de police doivent répondre tant aux préoccupations de la collectivité au sens large à propos des pratiques policières à caractère discriminatoire qu'aux allégations de profilage racial formulées par les citoyens ordinaires.*[143]

ÉTUDES CANADIENNES

Bien qu'il soit encore impossible de démontrer empiriquement l'ampleur du profilage racial[144], le dossier est de plus en plus d'actualité. Au fait, pour démontrer l'existence ou non d'une pratique de profilage racial, des anecdotes ou des faits vécus à eux seuls ne sont pas pris au sérieux et demeurent insuffisants.[145] Afin de faire la démonstration statistique, il faudrait de prime abord solliciter les données officielles des corps policiers, alors que plusieurs faiblesses méthodologiques reliées aux recherches basées sur les statistiques policières ont été nombre de fois citées et s'appliquent de la mêmemanière aux recherches qui portent sur le profilage racial.[146] De plus, il y a seulement dix ans, la collecte de données sur la race et l'appartenance ethnique par les organismes d'application de la loi a été interdite à force de pressions politiques de la part des défenseurs des droits de la personne.[147] La collecte de données sur la race et

[140] Politique du SPVM, (2004).
[141] Op. Cit. Turenne, M. (2005).
[142] Smith, (2003) dans Perrault, K., Pilon, J., Fortier, J. & Fortier, F. (2007). *Lexique sur les formes de discrimination*. Le comité de travail sur les communautés culturelles de Québec solidaire Verdun.
[143] Leach, R. dans Commission ontarienne des droits de la personne www.ohrc.on.ca : Un prix trop élevé : Les coûts humains du profilage racial Rapport d'enquête. p.14.
[144] Op. Cit. Melchers, R. (2006). Turenne, M. (2005).
[145] CBC, (2005).« Indepth : Racial profiling. Frequently asked questions». http://www.cbc.ca/news/background/racil_profiling/
[146] Pour plus de détails sur les faiblesses et difficultés méthodologiques reliées aux études sur le profilage racial se référer à Melchers, R. (2006). p.85 à 92.
[147] Op. Cit. Melchers, R. (2006).

l'appartenance ethnique était en soi considérée comme une pratique qui alimentait les stéréotypes sur les contrevenants.

Compte tenu de ce qui précède, au Canada, seulement deux collectes de données sur le profilage racial ont gagné l'attention du public. La première, qui a causé beaucoup de discorde dans la ville de Toronto, est celle du *Toronto Star* en 2002. À l'aide de données statistiques fournies par la police, l'enquête apporte des preuves apparentes de profilage racial. En fait, le *Toronto Star* rapporte que les « Noirs » de Toronto sont surreprésentés dans certaines infractions reliées à la possession de drogue et aux infractions de la route (comme la conduite sans permis valide). L'analyse suggère également que les suspects « Noirs » avaient plus de chance d'être incarcérés en attente de leur procès que les « Blancs » arrêtés pour des causes similaires.[148] Il est à noter que le rapport du *Toronto Star* fut fortement critiqué en raison des failles méthodologiques. Pour le compte du Service de police de Kingston dans la province de l'Ontario, une seconde étude menée cette fois par Scott Wortley chercheur universitaire, présente des résultats préliminaires en 2005. À l'aide d'analyses sur la fréquence et la nature des interventions (dans les espaces publics et sur la voie publique) des agents de la paix auprès des personnes selon leur appartenance ethnique, le chercheur révèle que le profilage racial existe au sein du corps de police de Kingston, en occurrence à l'égard des « Noirs » et des « Autochtones ».[149] Les analyses montrent que les « Noirs » courent 3.7 fois plus de risque d'être interpellés par la police et les « Autochtones » 1.4 fois plus que les « Blancs » dans les quartiers à prédominance « Blancs ».[150] Éventuellement l'auteur de l'étude a convenu que d'autres analyses restaient à faire afin de cerner les liens possibles entre le taux d'interpellation et les comportements déviants selon l'appartenance ethnique.

Ces deux études ont été fortement critiquées par les corps de police et par les instances gouvernementales. Certains sont allés jusqu'à dire que la méthodologie employée et les interprétations sont de l'ordre du « *junk science* ».[151] Selon Melchers (2006), ces études n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation par des pairs et elles ont suscité beaucoup de problèmes méthodologiques. Il ajoute que le monde de la recherche s'entend pour dire qu'elles sont « *dénuées de valeurs scientifiques* ».[152]

EFFETS ET CONSÉQUENCES

Le fait pour certains individus d'éprouver des sentiments d'injustice et de violation des droits peut en lui-même provoquer une série de réactions, dont la violence.[153] C'est ainsi que par définition, si une proportion élevée d'un groupe ethnique spécifique croit que les agences d'application de la loi pratiquent des mesures différentielles à leur endroit, un sérieux problème existe et doit être pris en considération :

> *La croyance en l'existence du « profilage racial » constitue un problème en soi qui, d'une manière ou d'une autre, ne fait qu'aliéner davantage les Noirs et les membres des autres minorités visibles du reste de la société canadienne et renforcer dans l'esprit des gens l'idée qu'il y a de la discrimination et des préjugés raciaux. Elle suscite dans l'esprit des gens l'idée que tout leur est dû, que rien ne mérite d'être respecté et qu'ils sont au-dessus des lois, surtout chez les jeunes hommes, ce qui leur fait courir de plus grands risques. Cette croyance a aussi pour effet de rendre les membres des minorités visibles plus exposés au crime et aux désordres en creusant un fossé entre ces minorités et les forces de l'ordre.*[154]

Il y a donc une différence importante entre la pratique du profilage racial et la perception du profilage, mais l'un ou l'autre conduit à desconséquences importantes au sein de la communauté, dont principalement la perte de confiance dans le système judiciaire.

D'autres attitudes négatives ont été recensées comme :

- Les personnes collaborent moins avec les gens en qui ils ont perdu confiance, notamment les agents de la paix, et peuvent développer une susceptibilité à l'égard de tous les aspects du système de justice;

[148] Op.Cit. CBC, (2005).
[149] Op. Cit. Turenne, M. (2005)
[150] Op. Cit. CBC, (2005).
[151] Op. Cit. CBC, (2005).
[152] Op.Cit. Melchers, (2006).
[153] Op. Cit. Melchers, (2006).
[154] Op. Cit. Melchers (2006). p. 26.

- Les personnes qui entretiennent ces perceptions peuvent avoir des réactions disproportionnées à l'égard des agents de la paix par peur d'être lésées ou en guise de représailles pour des injustices perçues du passé;
- Certains agents de la paix pourraient, à leur tour, percevoir les gens issus des minorités ethniques comme étant plus à risque de commettre des crimes et pourraient alors intervenir de manière différentielle auprès de ces personnes. On pourrait alors être témoin d'une escalade de la situation;
- Pour les agents de la paix autant que pour les citoyens, les dangers pour la sécurité peuvent être accrus dans des environnements hostiles;
- Enfin, si on ne répond pas aux préoccupations formulées, le manque de confiance envers le système judiciaire pourrait mener à des émeutes et à de la violence excessive.[155]

À cet égard, le ministère de la Sécurité publique (2007) ajoute que des impacts financiers en matière de poursuites judiciaires pour les organisations policières, le sentiment d'insécurité ainsi que la colère et l'indignation chez les citoyens et les sanctions disciplinaires et conséquences en matière d'avancement professionnel chez le policier sont d'autres exemples de répercussions du profilage racial et illicite.[156]

MESURES POUR CONTRER LE PROFILAGE RACIAL

Tout comme les défenseurs des droits de la personne cherchent à démontrer l'existence de la pratique de profilage racial dans certaines villes, tout comme les chercheurs universitaires tentent de démontrer empiriquement l'existence ou non de pratiques illicites en relevant les nombreux défis méthodologiques, d'autres instances optent pour la démonstration du contraire, c'est-à-dire de la non-existence du profilage racial au sein de leur communauté pour ainsi convaincre les « croyants » (ceux qui perçoivent que la pratique est bien présente). Cette dernière option est préférablement écartée par Melchers (2006) :

> *Plutôt que d'essayer de prouver que les croyances en l'existence du profilage racial sont fausses, il faut les considérer comme des perceptions. La mise en œuvre des garanties légales par les tribunaux, les déclarations publiques et les exposés de principe écrits condamnant le profilage racial, que l'existence de cette pratique soit démontrée ou non, les processus d'examen des plaintes efficaces, l'éducation des collectivités, la formation du personnel et les efforts entrepris pour faire participer les collectivités au maintien de l'ordre sont des outils qui pourraient être utilisés pour modeler les perceptions du public à l'égard de la police et combattre les croyances en l'existence du profilage racial.*[157]

Dans la même lignée, la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec* suggère des axes d'action pour contrer le profilage racial :

- Informer et sensibiliser la population en général, les groupes vulnérables au profilage racial ainsi que les acteurs institutionnels (gouvernement, police, avocats, juges, agences de sécurité, agents d'immigration, etc.).
- Prévenir et identifier les situations propices au profilage racial. La cueillette systématique des informations concernant l'apparence (âge, sexe, race, signe religieux, etc.) des personnes interpellées lors de toute intervention des agents en autorité pourrait avoir un effet dissuasif, permettre de mesurer l'ampleur du phénomène et faciliter le cas échéant, la preuve devant les tribunaux.
- Légiférer d'une manière spécifique en la matière, prévoir des sanctions pénales et civiles appropriées et voir à l'efficacité dusystème de gestion des plaintes portées contre les agents chargés d'appliquer la loi. [158]

Comme nous l'avons démontré, les conséquences de la pratique ou de la perception du profilage racial par les membres des communautés ethnoculturelles ont des effets négatifs sur les organisations policières, les policiers eux-mêmes, sur les personnes

[155] www *Imberthconsulting.com* «Racial profiling *: Effect* On Our Nation». Site consulté le 12 janvier 2010.
[156] Ministère de la Sécurité publique, (2007). *L'intervention policière dans une société en changement. Comprendre et prévenir le profilage racial et illicite*. Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité.
[157] Op. Cit. Melchers, (2006). Résumé p.3.
[158] Op.Cit. Turenne, M. (2005). p.13-14

qui se sentent visées ainsi que sur la communauté en général. Le fait de demeurer muet sur la question n'est certes pas une option louable, car l'ébranlement du lien de confiance serait alors en péril. Il devient donc primordial de prendre des mesures judicieuses pour répondre aux préoccupations formulées par les citoyens en la matière.

SECTION 2 : SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET CITOYENS

La qualité du milieu de vie est une mesure importante et déterminante pour le choix du lieu de résidence des individus, des familles et des groupes. Dans les grandes villes canadiennes, qui continuent de connaître d'importants changements sociaux, démographiques, économiques et environnementaux, des défis de taille interpellent conséquemment les administrations municipales. Entre autres, la promotion de l'insertion économique des nouveaux arrivants, la rétention des résidents dans les quartiers, l'offre de logements convenables, l'intégration sociale et linguistique, le maintien de la sécurité publique et le développement général de la ville en sont des exemples. Les administrations municipales doivent ainsi fournir des efforts supplémentaires et promouvoir des initiatives novatrices pour pallier ces défis et maintenir une certaine qualité de leur milieu. Montréal est l'une de ces villes cosmopolites qui continuent de cultiver sa diversité dans la culture, les arts, le développement économique et social et certainement dans le multiculturalisme. Outre les maintes communautés ethnoculturelles qui colorent la Ville, d'autres groupes de personnes, comme les personnes âgées, l'importante communauté gaie de la Ville, les jeunes de la rue et la jeunesse en général, les itinérants et bien entendu, les citoyens en général, contribuent à la diversité municipale. Le fait demeure que ces groupes, ainsi que tous les acteurs municipaux, doivent favoriser les actions et les stratégies pour assurer une cohabitation harmonieuse.

Le Sommet de Montréal est une bonne illustration de ces efforts municipaux pour la promotion de la qualité de vie des Montréalais. Tenu en 2002, ce Sommet a rassemblé des partenaires de toutes les sphères afin d'établir les orientations consensuelles en matière de développement social, économique et culturel de la Ville. La sécurité et la prévention ont également fait l'objet de recommandations qui ont, à leur tour, provoqué l'adoption en 2006, de la *Charte des droits et responsabilités* et en 2007, de la *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire.* Cette dernière favorise la concertation entre les acteurs en matière de sécurité publique, dont les élus, les citoyens, la police, la sécurité incendie, la sécurité civile ainsi que certains partenaires communautaires et institutionnels dans chacun des arrondissements qui composent la Ville.[159]

La mission du Service de police de la Ville de Montréal consiste d'ailleurs à promouvoir la qualité de vie de tous les citoyens et citoyennes du territoire en réduisant la criminalité, en augmentant la sécurité routière, en favorisant le sentiment de sécurité et en développant un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes québécoise et canadienne. Cette mission est poursuivie en partenariat avec les institutions, les organismes socio-économiques, les groupes communautaires et les citoyens et citoyennes.[160] Dans la continuité de cette mission, le SPVM se dote d'orientations et d'objectifs stratégiques qui s'arriment à son environnement en constante évolution. Par exemple, dans le cadre de sa planification triennale 2007-2010, trois grandes orientations guident les actions du SPVM soit : 1) *adapter l'offre de service à l'environnement,* 2) *appuyer le personnel et contribuer à sa réalisation dans un contexte de gestion de la diversité* et 3) *accroître la capacité organisationnelle et financière.*[161]

Au SPVM, dès 1985, on estime que le rapprochement entre la police et la communauté est prioritaire.[162] Toujours dans le modèle de police communautaire, un quart de siècle plus tard, le Service considère que dans un contexte de forte immigration, il est important de renforcer les liens avec la communauté afin de contribuer à la cohabitation harmonieuse de tous les citoyens[163]. De la même façon, deux composantes du modèle de la police communautaire reposent sur la notion de relation avec la communauté. La première consiste à établir et entretenir des liens harmonieux avec la communauté et ses

[159] Service des communications et des relations avec les citoyens, (2008*). Politique pour un environnement paisible et sécuritaire*. Ville de Montréal.
[160] Service de police de la Ville de Montréal. (2007). Au cœur de la vie montréalaise. Le nouveau schéma de couverture de services.
[161] Op. Cit. SPVM, (2007).
[162] Brodeur, J.P., Mulone, M, Ocqueteau, F et Sasgant, V. (2008*). Brève analyse comparée des violences urbaines*. Centre international pour la prévention du crime.
[163] Op. Cit. SPVM, (2007).

composantes. La seconde fait référence à l'établissement et l'entretien de partenariats stratégiques[164].

LES ENJEUX

Assurément, l'établissement ou le maintien de relations harmonieuses avec la communauté[165] ou les citoyens, la qualité de vie des résidents du territoire ainsi que la qualité des liens entretenus sont d'une grande importance pour toute organisation de sécurité publique. Tout comme la priorité du rapprochement entre la police et les citoyens qui perdure à travers le temps, des enjeux, depuis longtemps identifiés, continuent de présenter des défis aux dirigeants du SPVM. Une analyse de plusieurs rapports réalisés par le SPVM au cours des dernières années permet de constater cette transversalité des enjeux reliée aux relations avec les citoyens, une transversalité qui se remarque également dans les écrits des autres corps policiers et même chez certains ministères[166]. Au SPVM, les enjeux suivants semblent persister :

1. Faire des relations avec les citoyens l'affaire de tous, c'est-à-dire, obtenir et maintenir le leadership de la direction et obtenir la collaboration ou « l'engagement » de tous les employés. De la sorte, il y a également la remise en question des méthodes de travail des policiers ;
2. Obtenir la collaboration des citoyens et démystifier les rôles et responsabilités de la police, de ses partenaires et ceux des citoyens ;
3. Avoir une approche « multi » agences efficace avec les partenaires qui soit fondée sur les attentes des citoyens et qui respecte une lecture juste de l'environnement dans une société en changement ;
4. Palier au grand roulement de personnel ou à la rétention du personnel (ébranlement des liens de confiance, manque de mémoire collective).

[164] Ministère de la Sécurité publique, (2008). Document de réflexion sur l'implantation de la politique ministérielle. Vers une police plus communautaire.

[165] Ici, le terme « la communauté » fait référence aux citoyens montréalais. Dans d'autres écrits du SPVM, on se réfère au terme « les communautés » qui fait plutôt référence aux diverses communautés ethnoculturelles du territoire montréalais alors que l'intention demeurait la même. Dans le dernier plan directeur en matière de relations avec les citoyens, on réfère dorénavant au terme « les citoyens ».

[166] Voir à ce sujet le *Plan stratégique 2008-2011* du ministère de la Sécurité publique. Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social et économique de la société québécoise. (2008).

Les critiques et éloges entendues et reçues au fil des ans par la police portant sur l'efficacité des interventions, sur le comportement ou le savoir-être des policiers et surtout sur le niveau de confiance qui règne chez les citoyens sont sans équivoque à la base des enjeux nommés par le SPVM en matière de relation avec les citoyens. Or, en examinant ces enjeux, trois *finalités soutenues et nécessaires* ressortent soit : la valorisation, la confiance et l'efficience.

Ainsi, en maintenant des interventions de qualité, en s'engageant à fond dans le travail avec un savoir-faire et un savoir-être exemplaire, une valeur vient s'ajouter chez le professionnel. La confiance, bien que difficilement mesurable ou estimable, demeure un sous-produit souhaité dans l'établissement de bonnes relations avec les citoyens. Enfin, plus les interventions ou les projets sont réfléchis, donc en collaboration ou en concertation avec nos partenaires, adressés aux bons citoyens et dans les meilleures circonstances et plus ils seront efficients. Pour plusieurs raisons, il est encore pourtant complexe de mesurer ou d'apprécier ces composantes une par une, en partie parce qu'elles s'influencent les unes les autres et ne sont pas mutuellement exclusives. Foncièrement, les enjeux énumérés le sont aussi.

Nous pouvons donc remarquer que la qualité du travail, et des interventions policières, les stratégies organisationnelles (ou le leadership de la direction) et le niveau de confiance influencent fortement la nature du lien entre les citoyens et les policiers, et, du même coup, sont fortement influencées par la nature du lien entre les citoyens et les policiers. Dans cette équation assez délicate, nous pouvons également compter la contribution des partenaires communautaires, institutionnels et privés. Ces derniers, au même titre que les citoyens, ont des rapports privilégiés avec les policiers et exigent un certain professionnalisme dans leurs relations d'affaires.

LES RÉPONSES DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Depuis maintes années, le SPVM entreprend des actions et des projets et adopte des stratégies et des plans respectables pour répondre adéquatement aux attentes des citoyens, pour être proactif dans le maintien de relations harmonieuses et pour ultimement,

contribuer à la promotion de la qualité de vie à Montréal. Dans l'énumération qui suit, nous avons retenu les principales démarches entreprises par le SPVM. Bien qu'il ne soit pas exhaustif, ce résumé illustrera au moins deux constats : 1) l'importance que le Service accorde aux relations avec la communauté, et 2) la continuité et poursuite dans le développement de projets et de programmes de qualité.

En 1985, le SPVM se dote d'une Politique de relations avec les citoyens qui décrète que dans le respect le plus complet des lois du pays et des chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, tout membre du service doit faire preuve de déférence, de politesse, de patience et de tolérance avec tous les citoyens (victimes, plaignants, témoins et détenus). Ensuite, en 1986, le service fonde la *Section des relations avec la communauté* qui aujourd'hui est connue sous le nom de la *Section des stratégies d'actions avec la communauté.* Au fil des ans, d'autres programmes voient le jour comme IMPACC[167] et PAE.[168]

En 1997, le SPVM se tourne vers le modèle de police de quartier, pour principalement se rapprocher de la communauté. Depuis, l'implantation de la police de quartier, il y a maintenant plus de 10 ans, deux importants exercices de révision ont été menés pour consolider les orientations et les objectifs de la police de quartier. C'est ainsi qu'en 2004, suite à une consultation des élus, des citoyens, des organismes, des partenaires et du personnel qui portait principalement sur leurs attentes, l'*Optimisation de la police de quartier*[169] propose des pistes de solutions et des ajustements pour répondre aux préoccupations et adapter l'offre de service. Dans cette perspective, la visibilité et la présence des policiers ainsi que la proximité des services demeurent prioritaires pour le SPVM. Dans une deuxième révision de l'offre de service en 2007, d'autres adaptations géographiques et restructurations de ressources humaines matérielles et financières visent à permettre à la police de quartier de maximiser son efficacité dans ses interventions. *Le nouveau schéma de couverture de services* du SPVM réitère la pertinence des fondements de la police de quartier, qui sont : l'approche de résolution de problèmes, la responsabilité géographique, l'approche service, le partenariat ainsi que la valorisation du personnel.[170] À travers ses adaptations au fil des ans, le SPVM veut légitimement *mieux* se rapprocher des citoyens et citoyennes pour ultimement *mieux* intervenir.

Par ailleurs, en 2003, une importante structure de vigilance est mise en place. Cinq comités de vigie (noir et latino, arabe, asiatique, jeunesse et aîné), et un comité stratégique composés de partenaires centraux de la communauté se rencontrent quatre fois par année pour discuter des préoccupations spécifiques aux diverses communautés en matière de sécurité publique. Cet imposant réseau de partenaires corporatifs, communautaires, privés et citoyens a permis au SPVM de maintenir une communication efficace avec les diverses communautés, d'enrichir le rôle des partenaires et de créer l'obligation d'orienter, d'agir et d'évaluer les actions. En réponse aux besoins et points de vue des comités de vigie, le SPVM se dote d'un plan d'action en matière de *Relations avec la communauté* en 2005. L'orientation primaire de ce plan triennal consiste à « *améliorer les relations et les liens de confiance entre le personnel du SPVM et les membres des communautés, plus particulièrement avec les jeunes. »*[171] En outre, deux objectifs spécifiques lui sont affectés soit :

1. Favoriser les contacts directs entre les patrouilleurs et la population, et promouvoir les initiatives qui permettent de créer des contacts récurrents ;
2. Améliorer la connaissance mutuelle des communautés et du personnel du SPVM.

Ce plan triennal a d'ailleurs fait l'objet d'une rigoureuse évaluation portant sur quatre thèmes dont la connaissance du plan d'action et de son importance, la pertinence de la problématique et des stratégies adoptées, l'appréciation de la mise en œuvre du plan d'action et

[167] Immersion en milieu policier, accessible aux communautés culturelles dont l'objectif est de faire connaître le métier de policier à des jeunes issus de communautés ethnoculturelles dans le cadre d'emploi d'été. 1990
[168] Programme d'accès à l'égalité. 1991
[169] Service de police de la Ville de Montréal (2003). Optimisation de la police de quartier.
[170] Op. Cit. SPVM, (2007), p. 11-13.
[171] Service de police de la Ville de Montréal. (2005). *Relations avec les communautés*. p. 7.

l'évaluation qualitative des activités réalisées.[172] Bien qu'il ait été difficile d'évaluer un impact général du plan, quelques constats sont avancés. Les résultats démontrent que la reconnaissance du plan d'action pour la promotion du rapprochement avec la communauté est attestée par tous les acteurs impliqués (c'est-à-dire, partenaires, policiers, citoyens, etc.), d'autant plus que le rôle de la direction du SPVM est favorablement perçu par ces derniers. Aussi, plusieurs initiatives positives et de qualité sont recensées, mais l'évaluation rapporte un certain essoufflement et un relâchement dans la réalisation d'activités au fil du temps. Le manque de suivi ou de retour sur les activités a également été soulevé comme une difficulté rencontrée au même titre que le manque de suivi sur les objectifs et raisons d'être du plan d'action en général. Enfin, plusieurs divergences sur le rôle et les responsabilités des membres des comités de vigie sont rapportées par l'évaluation. Les résultats de l'évaluation dirigent le SPVM vers huit recommandations :

1. *Intégrer le plan d'action en matière de relation avec la communauté dans les orientations stratégiques du Service pour éviter qu'il fonctionne comme une entité à part et lui conférer ainsi le même poids que les autres plans développés au sein de l'organisation ;*
2. *Réviser le rôle et les responsabilités des comités de vigie ;*
3. *Mettre en place un système de suivi administratif et technique ;*
4. *Enrichir le plan de communication de manière à en faire la promotion à l'interne et à l'externe ;*
5. *Diffuser à une plus large échelle le document intitulé « Relations avec la communauté : les tendances 2005-2006-2007 ». Ce document donne des orientations précises sur la manière dont les activités du plan d'action devraient être formulées ;*
6. *Organiser un séminaire à l'attention des différents acteurs chargés d'élaborer des plans d'action au niveau local. Le but visé par ce séminaire serait de favoriser l'harmonisation et plus de précision dans l'élaboration des objectifs et de permettre l'appropriation de la méthodologie d'élaboration des plans d'action ;*
7. *Réaliser un sondage auprès des membres des communautés pour recueillir leurs opinions à la fois sur la perception du rôle de la police et de l'état des relations entre cette dernière et leurs communautés respectives ;*
8. *Poursuivre ses efforts visant à promouvoir le rapprochement avec la communauté en prêtant attention aux gestionnaires dans les PDQ et aux jeunes policiers nouvellement embauchés.*[173]

En parallèle, une démarche visant spécifiquement le profilage racial est élaborée à partir de 2003. Un comité interne est mis en place qui adopte déjà en 2004 une *Politique sur le profilage racial et illicite*. Cette politique précise les rôles et responsabilités des membres de la direction, du personnel policier et du personnel civil : « Le SPVM privilégie des moyens visant l'élimination de toute pratique de profilage racial et illicite. C'est pourquoi le personnel policier et civil doit faire preuve de professionnalisme, de sens éthique et d'une attitude empreinte de courtoisie, de tact et de sensibilité envers la différence, et ce, en tout temps. »[174] Dans la poursuite de ses objectifs, le SPVM met en place, en 2007, un *Comité expert en matière de profilage racial*. Ce comité invite des universitaires, des représentants de la communauté et de divers organismes voués aux immigrants et aux minorités ethniques à donner leurs avis sur les diverses stratégies envisagées par le SPVM en matière de profilage racial et illicite et à faire cheminer la réflexion sur le sujet. Un *Plan d'action triennal sur le développement des compétences interculturelles* voit alors le jour. Entre autres, ce plan vise le développement des compétences interculturelles du personnel et la mise en place d'un mécanisme d'identification des comportements inattendus, de perfectionnement et de suivi.[175] À terme, l'ensemble des employés policiers et civils du SPVM complèteront une formation sur les enjeux liés aux phénomènes du profilage racial et illicite.

[172] Bingoly-Liworo, G. (2007). Rapport final d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action en matière de relations avec la communauté « 2005-2007 ». Direction stratégique, Section recherche et planification, SPVM.

[173] Op. Cit. Bingoly-Liworo, (2007). p.52.

[174] Service de police de la communauté urbaine de Montréal (1985). *Politique de relations avec la communauté.*

[175] Okamba-Desparices, H. et al. (2008). L'intervention policière dans une société en changement. Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles. Direction stratégique, SPVM.

À la fin de l'année 2009, la production d'un nouveau *Plan directeur en matière de relations avec les citoyens (RAC)*[176] est achevée par le Service des communications et des relations avec la communauté du SPVM. Celui-ci soutient une vision où «Montréal est une ville sécuritaire où les relations entre l'équipe du SPVM et la collectivité sont harmonieuses entre autres grâce à la mobilisation des citoyens, de nos partenaires, au savoir-faire et à la sensibilité de notre personnel aux besoins et attentes des Montréalais».[177] Ce plan, en voie d'adoption, vise à répondre aux nombreux enjeux et problématiques inhérents à l'environnement de travail de la police et à reconnaître les diverses recommandations et suggestions amenées dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans antérieurs. Il est ainsi le fruit d'une réflexion de partenaire internes et externes. Ce plan fait appel à des orientations et objectifs stratégiques qui guideront les actions et les stratégies du SPVM en matière de relations avec les citoyens au cours des prochaines années. Notamment, on compte sur le développement et la valorisation des compétences du personnel en matière de RAC, on vise la consolidation de la structure de vigilance (notamment des comités de vigie) ainsi que la poursuite et la réalisation d'initiatives concertées.

À travers les écrits produits par le SPVM, il revient sans cesse l'idée de modeler nos relations avec les citoyens. En effet, on tente de qualifier celles-ci, les améliorer, les promouvoir, les changer, les comprendre, les favoriser, les soutenir, les analyser, les développer, les entretenir ou les maintenir. Il est même suggéré d'évaluer la qualité de nos relations ou de nos liens. Cette manière de construire ou de concevoir nos objectifs fait en sorte que le Service devient le porteur du dossier ou le principal intéressé lorsqu'il est question de l'application ou de l'appréciation de la relation. Par le fait même, il reçoit les critiques et ajuste ses futurs objectifs[178]. Pourtant, la « relation » prise dans sa plus simple définition, implique depuis toujours deux entités, dans notre cas, le policier et la communauté (le citoyen).

Au cœur de l'intervention, police et citoyen, deux entités reliées par une relation d'affaires, l'un pourvoit un service de protection et de sécurité et l'autre, consommateur, profite de ce service à l'aide d'une contribution financière (taxes ou impôts). Si les interactions humaines étaient si simples, nul besoin d'élaborer des plans d'action et des stratégies dans le but de se rapprocher des citoyens. C'est en fait la charge émotive souvent présente lors des contacts entre le citoyen et le policier, les croyances populaires ainsi que le bagage culturel de chaque individu qui dessine le contact et ainsi qualifie la relation. Il continue d'être question du rôle et des responsabilités de la police, de la place que cette dernière occupe ou devrait occuper, du savoir être des policiers et de la sensibilité de certains sujets d'actualité. C'est alors que la réflexion se poursuit et les adaptations volontaires sont envisagées et appliquées. Au fait, connaître et comprendre l'Autre est devenu la base essentielle des compétences interculturelles des policiers pour savoir être. Pourtant, une interaction humaine fait référence à une réaction réciproque entre deux personnes, deux personnes qui agissent selon leurs propres codes culturels.

CONCLUSION

Le texte qui précède comporte des limites. Premièrement, il est loin de faire état de l'ensemble des problématiques et enjeux reliés de près ou de loin au maintien ou au développement des relations harmonieuses, *primo* entre les citoyens eux-mêmes et *secondo* entre les citoyens et la police. Ensuite, plusieurs facteurs, autres que par exemple l'établissement des relations harmonieuses, peuvent influencer la qualité de vie des Montréalais et ne sont pas de l'essor de la police. La police doit malgré cela, connaître et comprendre ces facteurs et surtout se doit d'apprécier comment ces facteurs agissent sur l'environnement et sur les interactions humaines. Enfin, le texte qui précède ne rend pas justice à l'ensemble des initiatives locales, partenariales et collectives, qui sont appliquées sur le terrain, en plus de maints exercices de consultation menés par la police et d'autres instances toujours dans le but de *mieux* intervenir.

La police dite « communautaire » est la philosophie de choix adoptée par le SPVM depuis maintenant plus de 25 ans. La plus grande manifestation de ce virage vers la police communautaire est certes la création de la police de quartier avec quarante-neuf postes de quartier

[176] Gendron, S. & Okamba-Deparice, H. (2009). Projet du Plan directeur : Relations avec les citoyens Bâtir sur nos acquis. Service des communications et des relations avec la communauté. SPVM. Dans ce nouveau plan directeur, le terme « citoyen » faisant référence à la participation à la vie collective sans égard à l'appartenance à un groupe social ou culturel est plus inclusif et remplace dorénavant le terme « communauté » utilisé antérieurement. p.1

[177] Op. Cit. Gendron, S., Okamba-Deparice, H. (2009). p.8

[178] Par exemple, à plusieurs reprises au cours des dernières années, le SPVM a tenu des séances de consultation avec ses principaux partenaires pour connaître leurs opinions sur les interventions du SPVM ou sur comment mieux les faire.

et quelques années plus tard, quatre Service à la communauté (SAC) et un Service des enquêtes spécialisées (SES) sur le territoire desservi. Ainsi, il a été possible pour le SPVM de mieux adhérer aux principes de la police de proximité. Un quart de siècle est passé et la police communautaire se réalise encore par des stratégies de concertation, de partenariat, par une présence autant préventive que répressive sur le terrain. Néanmoins, avec cette approche, qui a été maintes fois précisée et conceptualisée, le rapprochement avec les citoyens demeure un objectif primaire parsemé d'enjeux et de défis que l'on nomme et renomme. Un exercice de reconnaissance et d'appréciation des limites intrinsèques à l'approche de la police communautaire apporte certainement à ces enjeux et défis une certaine nuance. Néanmoins, des adaptations et nouvelles stratégies seront encore et toujours de mises pour conjuguer avec la société en changement.

LE POINT DE VUE ET LES ATTENTES DES MONTRÉALAIS SUR LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ, LA CRIMINALITÉ ET LE SPVM

Gilbert Cordeau

Le SPVM a sondé les Montréalais[179] à de nombreuses reprises depuis la mise en œuvre de la police de quartier, afin de mieux connaître leurs perceptions relativement à la sécurité publique. Cette section présente principalement les résultats des deux sondages les plus récents, réalisés en août 2005[180] et en décembre 2008[181]. Dans le cadre de ces sondages, les Montréalais se sont exprimés sur un ensemble de thèmes qui, dans les pages suivantes, sont regroupés comme suit :

- Le sentiment de sécurité;
- Les problèmes de criminalité et d'incivilités;
- La visibilité des policiers;
- Les priorités du SPVM;
- L'évaluation du SPVM;
- Les moyens utilisés par le SPVM.

Plusieurs de ces thèmes avaient été abordés dans des sondages antérieurs[182]. Ceux-ci permettront de suivre l'évolution des perceptions des Montréalais relativement à certaines questions spécifiques.

Le thème « circulation et sécurité routière » a également été abordé dans certains de ces sondages. De plus, des sondages portant sur ce thème ont été faits en 2006, 2007 et 2008. Les perceptions et préoccupations des Montréalais, relativement à la sécurité routière, seront présentées dans la section spécifique de la lecture de l'environnement sur ce thème.

LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

En décembre 2008, 92 % des Montréalais interrogés ont répondu que leur quartier était très (34 %) ou moyennement (58 %) sécuritaire. Cette proportion n'a pas changé depuis la mise en place de la police de quartier (90 % en 1996-1997 et 92 % en 2003 et 2005).

Bien que neuf Montréalais sur dix jugent que leur quartier est sécuritaire, une proportion non négligeable d'entre eux (38 %) se disent beaucoup (15 %) ou moyennement (23 %) inquiets de marcher seuls le soir dans leur quartier (figure 1). Cette proportion était de 45 % en 2001 et de 37 % en 2003.

L'insécurité perçue est contextuelle. Ainsi, seulement 5,5 % des gens se disent inquiets de marcher seuls le jour dans leur quartier. De même, certains endroits inquiètent plus que d'autres. Par exemple, la proportion de Montréalais se disant inquiets de marcher seuls le soir (38 %) augmente à 52 % dans un parc de leur quartier. Cette inquiétude se traduit concrètement dans les comportements adoptés par les gens. Ainsi, plus d'un résident sur trois (36,5 %) dit qu'il lui arrive d'éviter un secteur, une rue, un parc ou une ruelle de leur quartier qu'il ne s'y sent pas en sécurité.

Le sexe des répondants est le principal déterminant personnel du sentiment d'insécurité. Comme le montre la figure 2, plus de deux fois plus de femmes que d'hommes se disent inquiètes de marcher seules le soir dans leur quartier ou dans un parc. De même, elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes à éviter certains endroits parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité. Le sentiment de sécurité varie également selon l'âge des répondants. Comme le montre la figure 3, la proportion de personnes se disant inquiètes de marcher seules le soir dans leur quartier est de 30 % chez les personnes de 15 à 25 ans et de 50 % chez les gens de 65 ans et plus. L'écart est plus marqué quand il s'agit de marcher seul le soir dans un parc, alors que de l'inquiétude est ressentie par 68 % des personnes de 65 ans et plus, comparativement à 43 % chez les 15 – 25 ans.

[179] Les données de sondage présentées dans cette section ont été pondérées selon l'âge et le sexe des répondants.
[180] Sondage téléphonique auprès de 1000 résidents du territoire du SPVM.
[181] Sondage téléphonique auprès de 429 résidents du territoire.
[182] Les résultats de deux sondages permettront de suivre l'évolution des perceptions
•un sondage réalisé avant l'ouverture des postes de quartier (300 résidents par quartier ont été interviewés en novembre 1996 pour les PDQ 1 à 23 et en novembre 1997 pour les PDQ 24 à 49);
•un sondage réalisé en décembre 2003 auprès de 4 000 Montréalais.

Figure 1

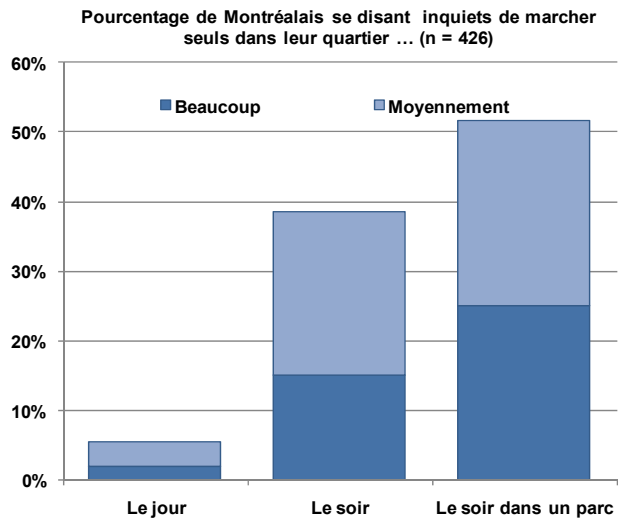

Figure 2

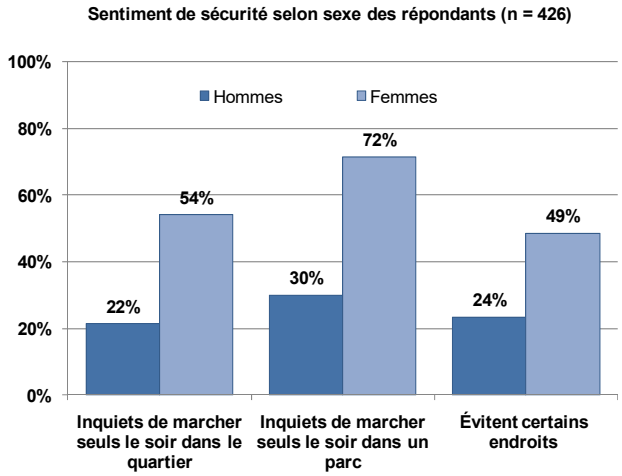

Figure 3

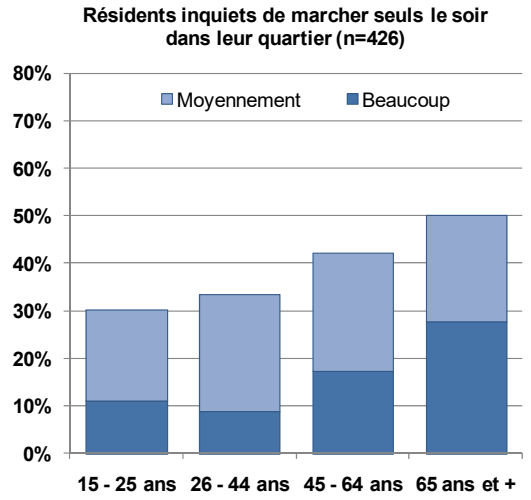

Figure 3a

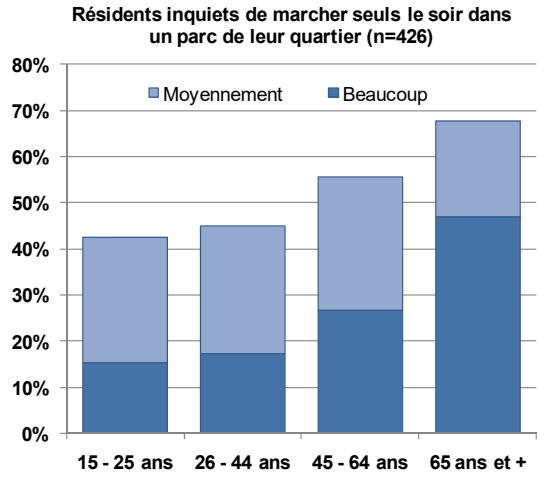

Même si elles se disent plus inquiètes de marcher seules dans leur quartier, les personnes âgées de 65 ans ou plus sont proportionnellement moins nombreuses que les plus jeunes à utiliser des stratégies d'évitement des secteurs jugés dangereux. Ainsi, seulement 20 % d'entre elles disent qu'il leur arrive d'éviter un secteur, une rue, un parc ou une ruelle de leur quartier parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité, alors que cette proportion est de 40 % chez les répondants plus jeunes. Ce résultat, à première vue paradoxal, reflète sans doute les habitudes différentes des différents groupes d'âge. Ainsi, seulement 30 % des personnes de 65 ou plus disent sortir très ou assez souvent le soir dans leur quartier, comparativement à 53 % des répondants plus jeunes.

LES PROBLÈMES DE CRIMINALITÉ ET D'INCIVILITÉS

Peu de Montréalais trouvent qu'il y a beaucoup de criminalité dans leur quartier. En 2003, cette proportion était de 10 % et elle n'avait pas changé depuis la mise en place de la police de quartier. Rien n'indique que la situation s'est détériorée depuis 2003. D'une part, le sentiment de sécurité des résidents mesuré en 2008 était le même qu'en 2003 et d'autre part, la criminalité rapportée sur le territoire a diminué de 6,3 % de 2003 à 2008.

Lors du sondage réalisé en décembre 2008, nous avons demandé aux Montréalais de se prononcer sur la présence de certains problèmes liés à la sécurité publique dans leur quartier. Les résultats, présentés à la figure 4, montrent que moins de 10 % des gens trouvent qu'il y a beaucoup de problèmes de violence, de gangs de rue et de cambriolages dans leur quartier et que moins de 20 % jugent qu'il y a beaucoup de problèmes liés à la drogue, d'incivilités (vandalisme, graffitis et malpropreté) et de flânage ou d'attroupement de jeunes.

Ces perceptions sont, à peu de choses près, inchangées depuis 2001 et 2003 : les proportions de gens estimant qu'il y a beaucoup de problèmes de violence, de drogue, de gangs de rue, d'incivilités et de flânage dans leur quartier n'ont pas varié de plus de 1 %. On observe la variation la plus marquée pour les cambriolages : 12 % des Montréalais jugeaient qu'il y avait beaucoup de problèmes en 2001, comparativement à 8 % en 2008.

Ces données permettent un aperçu global des perceptions des Montréalais. Celles-ci varient selon les quartiers et, généralement, en fonction de la présence réelle des problèmes dans le quartier. Par exemple, dans le quartier St-Michel (PDQ 30), 54 % des résidents jugent qu'il y a beaucoup (23 %) ou moyennement (31 %) de problèmes de gangs de rue.

Figure 4

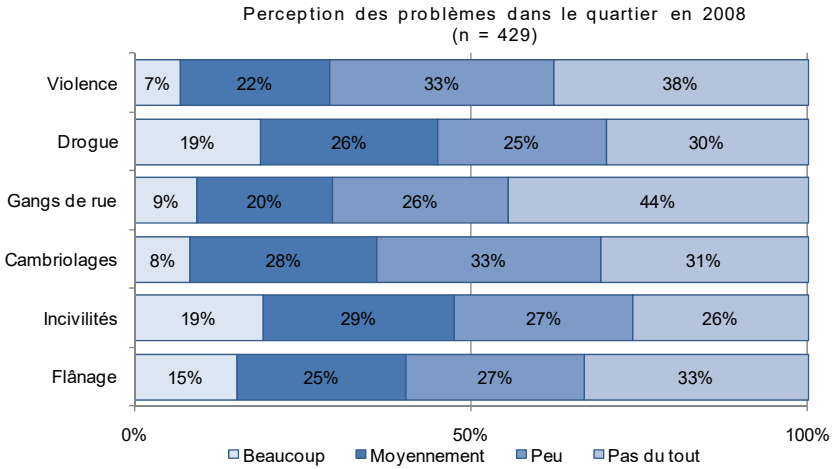

La perception qu'ont les gens des problèmes dans leur quartier joue un rôle considérable sur leur niveau de sécurité perçu[183], comme l'illustre la figure 5. Par exemple, 66 % des gens qui jugent qu'il y a des problèmes (beaucoup ou moyennement) de violence dans leur quartier se disent inquiets de marcher seuls le soir dans un parc, tandis que cette proportion est de 45 % pour ceux qui estiment qu'il y a peu ou pas du tout de problèmes de violence dans leur quartier.

[183] Les modèles de régression incluant l'âge, le sexe et les expériences de victimisation indiquent que chacun des types de problèmes perçus par les résidents est associé significativement à l'inquiétude de marcher seul le soir dans le quartier ou dans un parc du quartier, ainsi qu'à l'évitement de certains secteurs jugés dangereux.

Figure 5

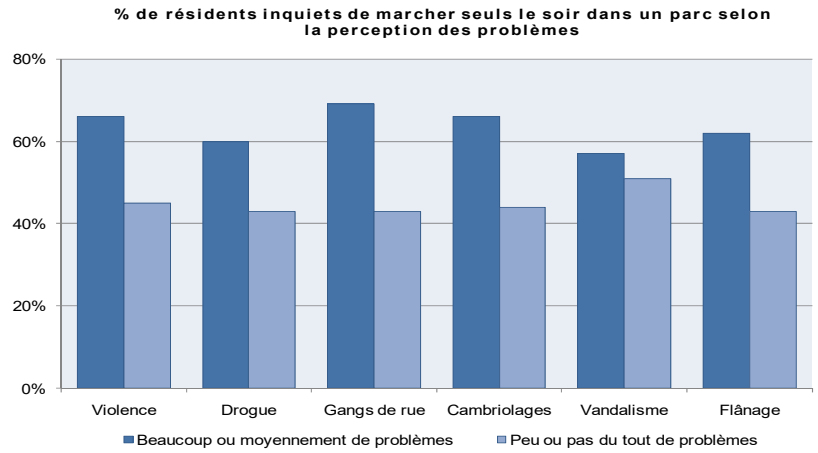

La perception de la présence de gangs de rue dans le quartier est le problème qui est le plus fortement associé à l'insécurité. Ainsi, 66 % des personnes jugeant qu'il y a des problèmes de gangs dans leur quartier se disent inquiètes de marcher seules le soir dans un parc. Cette proportion atteint 77 % chez les gens estimant qu'il y a beaucoup de problèmes de gangs de rue dans leur quartier.

Soulignons enfin que les informations fournies par les médias semblent jouer un rôle dans la construction du sentiment de sécurité. Un sondage du SPVM réalisé en 2002 auprès des résidents des postes de quartier 18 (Saint-Henri - Pointe-Saint-Charles - Petite-Bourgogne), 23 (Hochelaga-Maisonneuve) et 40 (Montréal-Nord-Est)[184], montre que 85 % de gens jugent qu'il existe des activités reliées au crime organisé dans leur quartier, que seule une minorité (21 %) a été témoin d'un événement relié au crime organisé dans son quartier, et que dans 72 % des cas ils ont appris cette information par les médias. Nous pouvons présumer que le niveau du sentiment de sécurité de la population est en lien direct avec l'information fournie par les médias .

[184] Patrick FARLEY, Citoyens et crime organisé : perceptions et expériences, Rapport de stage au SPVM, 2002.

LA VISIBILITÉ DES POLICIERS

La visibilité policière est l'un des éléments contribuant à assurer un environnement urbain agréable, paisible et sécuritaire.

La moitié des Montréalais interviewés en décembre 2008 ont dit voir très souvent (11 %) ou assez souvent (39 %) des policiers patrouiller en auto dans leur quartier, une proportion similaire à celle qu'on observait en 2003.

Les gens voient moins souvent des policiers patrouiller à pied qu'en auto. En décembre 2003, 61 % des Montréalais disaient avoir vu des policiers patrouiller en auto dans leur quartier, au cours de la semaine précédant le sondage. Par contre, seulement 5,4 % d'entre eux avaient vu des policiers à pied, une proportion similaire à celle qu'on observait avant la mise en place de la police de quartier.

Depuis la mise en œuvre de l'optimisation de la PDQ en 2004 et encore davantage depuis la mise en place du nouveau schéma de couverture de services en novembre 2007, beaucoup d'emphase a été mise sur la patrouille à pied. Afin de bien suivre l'évolution de la visibilité des policiers à pied au cours des dernières années, nous avons demandé à de nombreuses reprises aux Montréalais s'ils voyaient des policiers à pied. Les résultats de l'ensemble des sondages sont présentés à la figure 6.

Figure 6

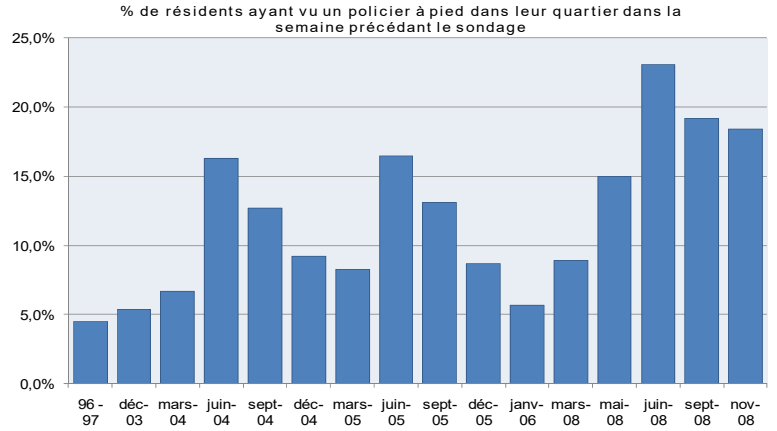

En dépit de variations saisonnières normales et attendues, la visibilité des policiers à pied a considérablement augmenté depuis la Police de quartier et plus particulièrement depuis le nouveau schéma de couverture de services en novembre 2007. Ainsi, 23 % des Montréalais ont vu des policiers à pied en juin et juillet 2008, comparativement à 16 % pour les mêmes mois en 2004 et 2005. Toujours en 2008, plus de gens ont vu des policiers à pied en novembre (18,4 %) qu'en juin et juillet des années 2004 et 2005 (juin et juillet étant plus propices à une visibilité élevée qu'octobre et novembre).

La proportion de Montréalais disant voir très ou assez souvent des policiers à pied dans leur quartier est passée de 4 % en 2003 à 12 % en 2008. De plus, alors qu'en 2003, 42 % des gens disaient ne jamais voir de policiers à pied, cette proportion était réduite à 26 % en 2008. D'une manière générale, les trois quarts (74 %) des Montréalais se disent satisfaits de la visibilité des policiers et policières dans leur quartier. La satisfaction a augmenté depuis 2003, alors que 66 % des Montréalais se disaient satisfaits.

LES PRIORITÉS DU SPVM

Lors du sondage réalisé en août 2005, les Montréalais se sont prononcés sur les priorités que devrait avoir, selon eux, le SPVM. Plus précisément, des éléments traités par le Service (15 au total) leur étaient mentionnés l'un à la suite de l'autre et, pour chacun, il leur était demandé s'ils trouvaient important que le SPVM en fasse une priorité. La figure 7 présente les résultats, en ordre décroissant d'importance pour les citoyens (selon le pourcentage) qu'ils trouvent **très** important que le SPVM fasse de cet élément une priorité.

Comme on pouvait s'y attendre, tout est jugé important par les citoyens. Les chicanes entre voisins sont le seul élément de la liste qui devrait être une priorité du SPVM pour moins de 80 % des gens. Cette figure permet cependant d'établir une certaine hiérarchie quant aux attentes fondamentales de la population à l'égard de son service de police. Ainsi, le fait que 91 % des Montréalais trouvent très importante la réponse rapide aux appels urgents nous rappelle qu'ils s'attendent, en tout premier lieu, à une intervention rapide si une assistance immédiate s'avère nécessaire. De la même façon, ils s'attendent prioritairement à ce que le SPVM fasse en sorte de limiter la violence et s'assure que la ville ne tombe pas sous le contrôle d'organisations criminelles structurées.

Figure 7

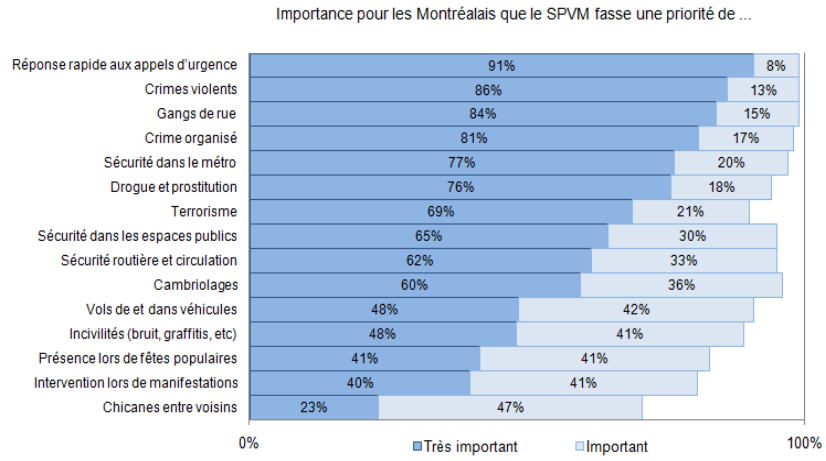

ÉVALUATION DU SPVM PAR LES MONTRÉALAIS

En 2008, nous avons demandé aux Montréalais s'ils étaient d'accord pour dire que la police s'occupait efficacement des problèmes de criminalité dans leur quartier. Les réponses montrent que, malgré les insatisfactions notées ici et là dans l'ensemble du sondage, la grande majorité des Montréalais ayant une opinion à ce sujet (87 %) considèrent que leur police est efficace[185]. Un résultat similaire avait été obtenu lors du sondage de décembre 2003. Lors du sondage réalisé en août 2005, les répondants se sont également prononcés sur la performance du SPVM à l'égard des 15 éléments prioritaires identifiés plus haut. Les résultats sont présentés à la figure 8. Globalement, on observe que les Montréalais jugent favorablement le travail de leur service de police :

- Peu importe la nature des activités, une majorité de résidents – au moins six sur dix – sont d'avis que le SPVM fait bien son travail.

[185] Notons que 10 % des gens n'avaient pas d'opinion à ce sujet. Le pourcentage de 87 % est obtenu après avoir réparti ces 10 % d'indécis. La donnée brute était de 78 %.

- Cette majorité est particulièrement forte pour les activités où le SPVM est le plus visible (94 % pour la présence lors de fêtes populaires ou de festivals et 87 % pour l'intervention lors de manifestations), de même que pour les deux éléments jugés les plus prioritaires par les citoyens (88 % pour la réponse rapide aux appels d'urgence et 87 % pour la lutte contre les crimes violents).

Figure 8

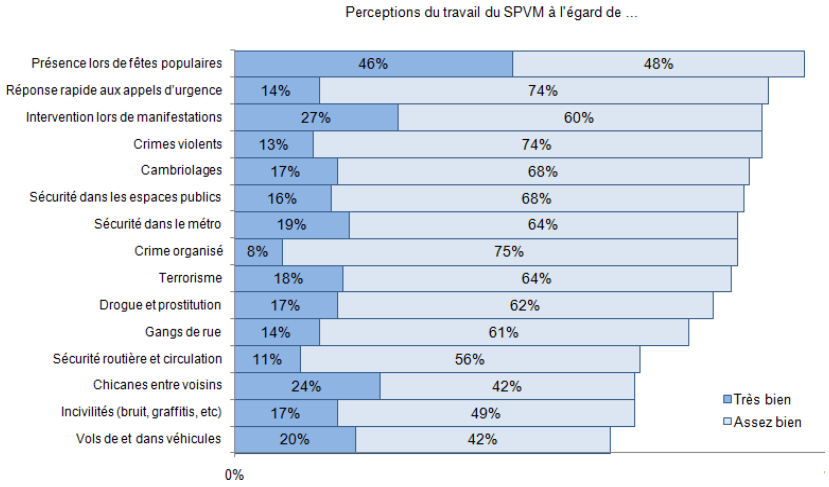

- En plus de ces activités, au moins trois résidents sur quatre jugent que le SPVM fait bien son travail relativement à sept autres activités mentionnées : la lutte contre les vols dans les commerces et les résidences (85 %), la sécurité dans les parcs et les espaces publics (84 %), la lutte au crime organisé (83 %), la sécurité dans le métro et aux abords du métro (82 %) et la lutte au terrorisme (82 %), la lutte à la drogue et à la prostitution (79 %) et la lutte aux gangs de rue (75 %).
- Le SPVM est jugé plus sévèrement pour quatre éléments : le contrôle de la sécurité routière et de la circulation (67 %), le traitement des incivilités et des comportements dérangeants (66 %), les chicanes entre voisins (66 %) et la lutte contre les vols d'autos et dans les autos (62 %).

Les perceptions et attitudes des gens à l'égard du SPVM sont, en général, meilleures depuis l'implantation de la police de quartier. En 2008, 84 % des Montréalais étaient totalement (29 %) ou assez (55 %) d'accord pour dire que la police est vraiment au service des citoyens dans leur quartier, soit une proportion plus élevée que celles observées depuis la mise en place de la police de quartier (figure 9). On note que les aînés (65 ans et plus) ont une perception beaucoup plus positive que les autres citoyens : 58 % d'entre eux sont totalement d'accord avec l'affirmation que la police est au service des citoyens comparativement à 24 % et moins dans les autres groupes d'âge.

Figure 9

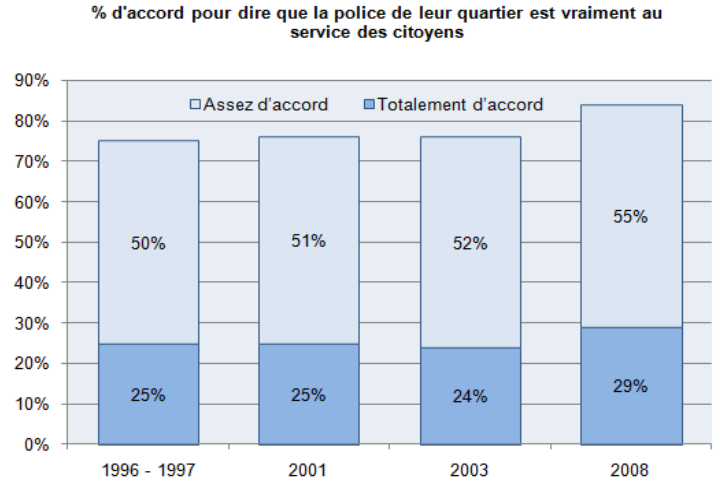

Les Montréalais ont également une perception positive des policiers du SPVM. Ainsi en 2005, 91 % des répondants ayant exprimé une opinion à ce sujet se sont dits satisfaits de l'honnêteté et de l'intégrité des policiers de Montréal en général (figure 10). De plus, 85 % se sont dits satisfaits quant au respect que les policiers démontrent quand ils répondent aux citoyens.

Le professionnalisme du SPVM dans ses différentes actions est également apprécié par les citoyens : 90 % de ceux qui ont une opinion à ce sujet s'en disent satisfaits. On note cependant que le

SPVM est jugé plus sévèrement en matière de transparence. Ainsi, 77% des gens ayant exprimé une opinion se sont dits satisfaits de « la transparence du service de police », c'est-à-dire qu'il informe les citoyens sur ce qu'il fait pour régler les différents problèmes.

Figure 10

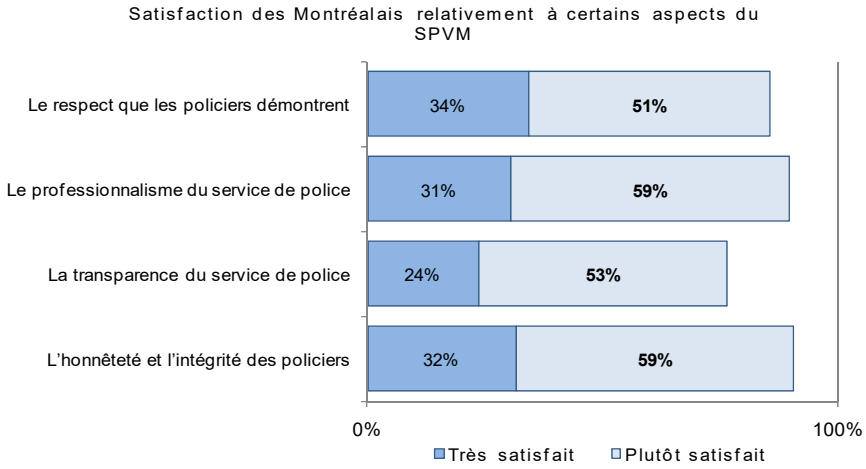

La qualité des services a été évaluée plus spécifiquement auprès des gens ayant eu un contact avec des policiers du SPVM. Lors du sondage de 2005, 256 des 1 000 personnes interviewées avaient eu un contact avec des policiers du SPVM au cours des 12 mois précédents. Leurs perceptions à l'égard de différents aspects de la qualité des services reçus du SPVM ont été recueillies. La figure 11 montre que 84 % d'entre eux se sont dits satisfaits de la courtoisie et de la politesse des policiers à leur endroit et que 78 % ont été satisfaits de leur professionnalisme. Notons également que 69 % des gens se sont dits satisfaits de la solution apportée à leur problème.

La principale faiblesse du SPVM relativement à l'approche service était, avant la PDQ, le suivi des dossiers auprès des citoyens. Ainsi, la proportion de gens disant avoir reçu de l'information sur les suites de leur dossier était de 19 % avant la police de quartier et de 22 % en 2003. Le sondage réalisé en 2005, indique un net progrès en matière de suivi. Ainsi, parmi les répondants (74 %) qui estimaient qu'un suivi de leur dossier par la police était nécessaire, 64 % se sont dits satisfaits du suivi fait par les policiers concernant leur dossier. Enfin, un sondage réalisé en novembre 2006 auprès de 200 personnes ayant complété un rapport d'événement au comptoir d'un poste de quartier montre que 95 % d'entre elles étaient très (58 %) ou assez (37 %) satisfaites de la qualité de l'accueil qui leur avait été fait et que 95 % se sont dites très (63 %) ou assez (32 %) satisfaites de la courtoisie des gens qui s'étaient occupés d'elles.

Figure 11

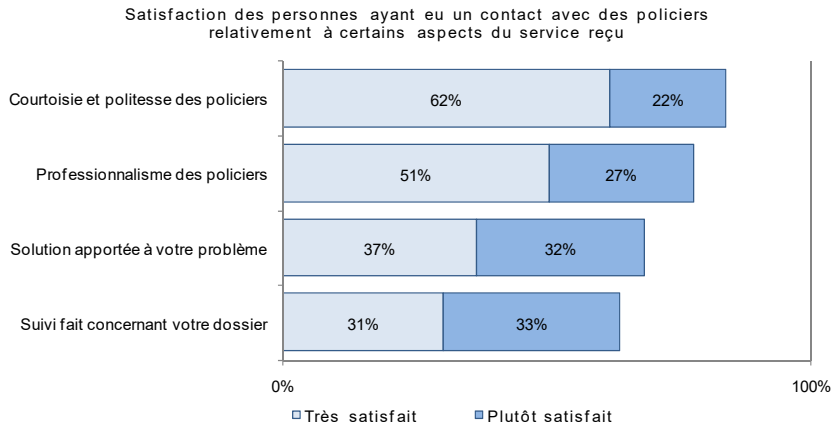

LES MOYENS UTILISÉS PAR LE SPVM

Lors du sondage portant sur les besoins et attentes de la population, réalisé en 2005, les citoyens se sont prononcés sur leur degré d'accord ou de désaccord relativement à l'utilisation par la police de différents moyens pour faire face à certains problèmes :

- Augmenter la sécurité des citoyens lors de leur déplacement sur la rue dans les zones achalandées et touristiques et dans les transports en commun;
- Prévenir le terrorisme;
- Lutter contre le trafic de stupéfiants;
- Lutter contre le crime organisé;
- Lutter contre les gangs de rue;

- Lutter contre la mendicité, l'itinérance et les *squeegees*;
- Lutter contre les incivilités, le vandalisme;
- Lutter contre la prostitution.

Cinq grands types de moyens ont été soumis à l'évaluation des répondants, selon la nature des problèmes à régler :

- Des moyens de répression (arrestation ou émission de contraventions);
- La vidéosurveillance;
- Les programmes de dénonciation (Info-crime);
- La présence de patrouilleurs à pied dans des secteurs ciblés;
- Les programmes de prévention et/ou d'éducation.

Les programmes de prévention et/ou la patrouille à pied sont les deux types de moyens qui rencontrent le plus d'adhésion auprès de la population. Peu importe la nature des problèmes, au moins 84 % des gens sont favorables à l'utilisation de ces moyens et, dans la très grande majorité des cas, la proportion de répondants favorables dépasse 90 %.

La dénonciation anonyme de crimes ou d'événements (par exemple via Info-crime) reçoit également l'appui de neuf citoyens sur 10. Cet appui est cependant moins élevé pour la lutte à la prostitution, où 78 % des Montréalais se disent plutôt favorables à l'utilisation de ce moyen.

La vidéosurveillance rencontre, en général, plus de réticences. Dans la plupart des situations mentionnées, les Montréalais se sont dits favorables à son utilisation dans une proportion de 82 % à 86 %. Cependant, l'appui à la vidéosurveillance est nettement moins élevé pour la lutte à la prostitution (72 %) et pour lutter contre la mendicité, l'itinérance et les *squeegees* (67 %).

Enfin, les mesures plus répressives rencontrent le plus de résistance. Si 85 % des Montréalais se disent plutôt favorables à l'émission de billets aux contrevenants pour lutter contre les incivilités et le vandalisme, cette proportion diminue à 53 % pour lutter contre la mendicité, l'itinérance et les *squeegees*. Enfin, 71 % des répondants se disent favorables à l'arrestation des clients en matière de prostitution et 54 % à l'arrestation des prostitué(e)s.

LA GOUVERNANCE

ISABELLE BILLETTE, M.SC.
ALAIN CARDINAL, LL.M.
GILBERT CORDEAU, PH.D.
RICHARD LINTEAU, PH.D, UDES.

CONTEXTE POLITIQUE MUNICIPAL

Gilbert Cordeau

L'ORGANISATION MUNICIPALE

La nouvelle organisation municipale a été mise en place le 1er janvier 2006. Depuis, quatre instances politiques exercent des compétences de niveau municipal sur l'île de Montréal.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le conseil municipal exerce ses compétences locales sur le territoire de Montréal. Il est composé du maire de Montréal, des 19 maires d'arrondissement et des 45 conseillers de ville. La Charte de la Ville de Montréal précise les compétences locales qui relèvent du conseil municipal.[186] Parmi celles-ci, on note :

- L'aménagement et l'urbanisme;
- La promotion économique et le développement communautaire, culturel, économique, social, et en matière d'environnement et de transport;
- La culture, les loisirs et les parcs;
- Le logement social;
- Le réseau artériel;
- La police;
- La cour municipale.

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le conseil d'agglomération exerce les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens et citoyennes de l'île de Montréal. Il est formé de représentants de toutes les municipalités de l'agglomération : le maire de Montréal (qui en assure la présidence) ; 15 élus du conseil municipal de Montréal 14 maires des villes reconstituées[187] ; un représentant supplémentaire de Dollard-des-Ormeaux désigné par le maire de cette ville. Au sein du conseil d'agglomération, la Ville de Montréal possède une représentation et un droit de vote proportionnels à son poids démographique, soit environ 87 %, alors que pour les 15 municipalités reconstituées, le poids démographique est de l'ordre de 13 %.

Le conseil d'agglomération détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute dépense et d'imposer toute taxe sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. Parmi ces services communs, on note[188] :

- L'évaluation municipale;
- Le transport collectif des personnes;
- Les voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération;
- Les éléments de la sécurité publique que sont:
  - les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants;
  - le «centre d'urgence 9-1-1»;
  - l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
- La cour municipale;
- Le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri.

La commission de la sécurité publique est une commission permanente du conseil d'agglomération. Elle a pour fonction

[186] Charte de la Ville de Montréal, chapitre III

[187] Il y a 15 municipalités de banlieue reconstituées. Cependant, l'Île Dorval et Dorval ont un seul représentant.

[188] L'ensemble des compétences d'agglomération sont indiquées dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. L.R.Q., chapitre E-20.001. Article 19.

« d'étudier toute question touchant la sécurité publique et de faire au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées. »[189]

LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

La Ville de Montréal est divisée en 19 arrondissements. Chaque arrondissement est sous la responsabilité d'un conseil d'arrondissement, une instance politique distincte. Les 19 conseils d'arrondissement assurent la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Les compétences locales exercées par les conseils d'arrondissement sont prescrites par la Charte de la Ville de Montréal :

- L'urbanisme;
- L'enlèvement des matières résiduelles;
- La culture;
- Les loisirs;
- Le développement social et communautaire;
- Les parcs;
- La voirie;
- L'habitation;
- Les ressources humaines;
- La prévention en matière d'incendie;
- La tarification non fiscale;
- La gestion financière.

LES CONSEILS DES VILLES RECONSTITUÉES

Le premier janvier 2006, 15 villes de la banlieue ont été reconstituées. Ces villes offrent les services de proximité exercés au niveau local sur leur seul territoire.

[189] Charte de la Ville de Montréal, Article 73.

LES GRANDS DOSSIERS MONTRÉALAIS

Dans la foulée du Sommet de Montréal tenu en 2002, la Ville de Montréal s'est dotée d'un plan 2005 – 2025 qui repose sur cinq axes visant à faire de Montréal[190] :

- Une ville de savoir, de création et d'innovation;
- Une métropole culturelle d'avant-garde;
- Un milieu de vie exceptionnel;
- Une ville d'infrastructures performantes;
- Une ville ouverte à rayonnement international.

Ce plan touche tous les secteurs d'activités d'une métropole moderne, dont celui de la sécurité publique. Plusieurs des politiques et projets développés suite au Sommet et dans le cadre de ce plan interpellent directement le SPVM, qui arrime ses actions et contribue, dans les limites de son mandat, à leur mise en œuvre.

C'est dans cet esprit que son nouveau schéma de couverture de services instauré en 2007 permet au SPVM de contribuer à faire de Montréal un milieu de vie exceptionnel, « une société qui améliore constamment la qualité de vie de ses citoyens dans une perspective de développement durable et où chacun trouve sa place »[191], l'un des cinq axes du plan 2005-2025. De plus, avec la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, la Ville a confirmé son engagement social. « La lutte contre la discrimination et les inégalités sociales, sous toutes leurs formes, est résolument engagée. L'ouverture, la paix, l'inclusion et l'égalité entre les femmes et les hommes constituent les valeurs essentielles de la société montréalaise ».

Ce plan et cet engagement de la Ville de Montréal touchent directement la mission du SPVM :

> *Le Service s'engage à promouvoir la qualité de vie de tous les citoyens et citoyennes sur le territoire de la Ville de Montréal en contribuant à réduire la criminalité, augmenter la sécurité routière sur le territoire, favoriser le sentiment de sécurité et*

[190] Ville de Montréal. Réaliser – Imaginer Montréal 2025 – Un monde de créativité et de possibilités. 2005
[191] Op. cit. p.20

développer un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Le nouveau schéma de couverture de services fait également en sorte que le SPVM contribue activement à la *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal*, qui vise notamment à mobiliser et engager l'ensemble de la collectivité en matière de sécurité publique.

Les actions du SPVM contribuent au succès de plusieurs autres plans, projets et politiques mis de l'avant par la Ville de Montréal. Parmi ceux-ci, notons :

- La P*olitique familiale de la Ville de Montréal* adoptée en 2007, laquelle met en évidence l'importance de la sécurité des rues et des quartiers, ainsi que du sentiment de sécurité des Montréalais;
- La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* qui «établit, dans une approche novatrice, le principe de droits et aussi de responsabilités. La Charte prévoit l'engagement concret de la Ville de Montréal et de tout son personnel dans l'amélioration constante des services offerts à la population»[192]. La Charte définit les droits et responsabilités des citoyens, ainsi que les engagements de la Ville de Montréal, pour toutes les sphères d'intervention municipale, dont la sécurité;
- Le *Plan de transport* de la Ville de Montréal, qui « exprime un engagement très fort sur des enjeux majeurs que sont : le développement des transports actifs et collectifs; la diminution de la place de l'automobile; la sécurité des déplacements»[193];
- La *Charte du piéton* de la Ville de Montréal, incluse dans le Plan de transport, avec laquelle « l'Administration municipale veut reconnaître la primauté du piéton dans l'espace urbain et en même temps affirmer la nécessité, pour le piéton, d'adopter des comportements sécuritaires en respectant notamment le Code de sécurité routière. »[194]
- La *Politique en matière de santé et sécurité du travail*, qui vise à promouvoir les saines pratiques de gestion en s'assurant de toujours tenir compte des aspects liés à la santé et à la sécurité du travail, ainsi qu'à soutenir le développement et l'implantation d'un système de gestion, de programmes de prévention pertinents et de mécanismes d'amélioration continue.

En somme, de par ses actions et son engagement, le SPVM contribue activement à relever les défis de la Ville de Montréal.

[192] Ville de Montréal*, Charte montréalaise des droits et responsabilités*, 2006, P.2
[193] Ville de Montréal. *Plan de transport 2008*. P.33
[194] Ville de Montréal, *Charte du piéton*. 2006. P. 1

L'ÉTHIQUE ET LA GOUVERNANCE

Richard Linteau

Les notions de gouvernance et d'éthique sont de plus en plus souvent évoquées dans le discours public. Malheureusement, les références à l'éthique et à la gouvernance se font fréquemment dans le contexte de scandales qui surgissent sur la scène médiatique. Nous verrons, dans un premier temps, que l'émergence de ces notions dépasse ces seuls scandales pour trouver une explication dans le contexte beaucoup plus large des profondes mutations qui ont affecté nos sociétés modernes au cours du siècle dernier.

Dans un deuxième temps, nous verrons comment ces changements se sont traduits pour les organisations qui ont tenté d'intégrer l'éthique à leur propre mode de gouvernance. Nous constaterons alors deux grandes tendances. L'une de ces tendances sera de favoriser, dans la majorité des organisations, une éthique qui vise le renforcement des normes établissant les comportements à adopter alors que l'autre tendance privilégiera l'autonomie des acteurs et se traduira par des mécanismes axés sur la réflexion et le dialogue autour des valeurs. Finalement, un rapide tour d'horizon des approches privilégiées dans les organisations policières d'ici et ailleurs nous permettra de voir comment le SPVM se situe en matière de gouvernance et d'éthique.

GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

L'*Institut sur la Gouvernance d'organisations privées et publiques* (IGOPP) nous fournit la définition suivante : «La gouvernance se définit comme l'ensemble des établissements, des procédés et des traditions qui dictent l'exercice du pouvoir, la prise de décision et la façon dont les citoyens font entendre leur voix.»[195] La notion de gouvernance concerne l'exercice du pouvoir dans le contexte de sociétés démocratiques où les citoyens ont la capacité de faire «entendre leur voix» et dans lesquelles les libertés fondamentales sont protégées. Les vagues d'immigration et le processus de sécularisation qu'ont connus nos sociétés ont produit un grand pluralisme moral. Les citoyens ont aujourd'hui des conceptions du bien de moins en moins homogènes et la protection que nos chartes confèrent aux libertés individuelles ne permet plus à la majorité d'imposer son point de vue aux individus et aux groupes attachés à des cultures et des croyances différentes. Ces changements entraînent inévitablement des tensions, comme en témoignent les débats acerbes entourant encore aujourd'hui les accommodements raisonnables.

Sur le plan de la gouvernance, le pluralisme moral de nos sociétés pose de sérieux défis, car il est de plus en plus difficile de mettre en place des normes jugées légitimes par une large majorité. Résultat : les normes et les décisions prises par les différentes instances du pouvoir sont de plus en plus contestées et le respect de celles-ci de moins en moins facile à obtenir.

Le nombre de dérogations augmente, encourageant ainsi une surenchère de normes, ce qui crée inévitablement des situations où elles se contrediront entre elles. Quoiqu'il fasse, l'individu devra alors déroger à l'une ou l'autre de ces normes, s'exposant ainsi à d'éventuelles sanctions. À moins de s'engager dans une fuite en avant consistant à multiplier les normes et les sanctions, la solution sera à rechercher dans la mise en place de mécanismes favorisant une plus large participation au processus de gouvernance. La réflexion éthique et le dialogue autour de valeurs partagées s'inscrivent dans cet objectif de créer des conditions permettant un meilleur vivre ensemble.

Dans nos sociétés laïques, plus question de s'en remettre à une morale d'inspiration religieuse, souvent accompagnée d'une connotation moralisatrice. Toutefois, une grande confusion entoure encore la notion d'éthique[196]. Dans l'esprit de plusieurs, elle est confondue avec la morale, c'est-à-dire avec une conception particulière du bien et du mal. Elle est aussi fréquemment associée à la déontologie. Elle se traduit alors par un ensemble plus ou moins

[195] Cité dans *La gouvernance : vers une re-définition du concept*, Agence canadienne du développement international (ACDI), 1997.

[196] Une étude menée par un chercheur de l'Université de Sherbrooke a permis de relever pas moins de six sens différents du mot éthique dans l'usage public. Létourneau, Alain, «Les significations majeures du mot « éthique » dans les journaux québécois, 2000-2003», *Communication*, (vol. 24, no. 1), automne 2005.

élaboré de normes dictant les conduites attendues d'un groupe donné. Lorsqu'elle est employée dans ces deux sens, l'éthique s'inscrit dans une logique de l'hétéronomie : une autorité extérieure aux individus détermine la norme à laquelle ils devront se conformer. Nous qualifierons ce type d'approche d'éthique normative.

L'éthique peut être abordée dans une tout autre perspective, celle de la réflexion et du dialogue autour des valeurs partagées. L'accent est alors mis sur l'autonomie des acteurs et sur leur capacité à évaluer par eux-mêmes la bonne décision à prendre. Le bien-fondé d'une action sera alors recherché dans le caractère raisonnable de l'argumentation permettant de la justifier et non dans la conformité de l'action à la norme établie. Nous parlerons alors d'une éthique réflexive.

Ces deux approches ne sont évidemment pas incompatibles puisque, par exemple, la réflexion passera aussi par une sérieuse prise en compte des normes en vigueur. La différence résidera dans le fait que l'analyse ne se réduira pas au seul respect des règles. Le contexte particulier de leur mise en application et les différentes valeurs mises en tension seront les repères ultimes de la décision à prendre et des actions à entreprendre.

Comme nous le verrons, la gouvernance et l'éthique sont très souvent associées à une approche normative. Lorsque certains scandales surgissent, on invoque presque toujours la nécessité d'un code d'éthique et du respect de celui-ci. Le but alors est de permettre aux citoyens de retrouver confiance en leurs institutions. Cette tendance s'est répercutée dans plusieurs organisations publiques, notamment les organisations policières. Plus rarement, l'accent aura été mis sur le développement du discernement des individus et des aptitudes au dialogue entre eux. À cet égard, les policiers du Québec auront été parmi les rares à recevoir une formation axée sur une éthique réflexive et non normative.

L'ÉTHIQUE DANS LA SPHÈRE POLITIQUE

Face à plusieurs scandales qui ont entaché certaines institutions publiques et ébranlé la confiance des citoyens, la tendance a été de privilégier la mise en place de codes d'éthique visant à assurer un meilleur contrôle des individus œuvrant au sein de ces institutions. C'est clairement cette forme d'éthique qui a fait écho aux plus récents scandales de la scène politique québécoise, aussi bien au niveau municipal que provincial. L'année 2009 s'est particulièrement démarquée, au point où une vaste enquête publique a été réclamée de toutes parts. À chaque fois qu'un nouveau scandale éclate, on évoque l'importance d'un code d'éthique et le besoin d'un commissaire chargé de le faire respecter. Plusieurs des recommandations du rapport *Éthique et démocratie municipale* du groupe de travail en éthique municipale déposé en juin 2009 vont dans ce sens. Le maire de la ville de Montréal s'est exprimé en faveur de cette idée. Les suites de ces recommandations sont attendues pour le printemps 2010. En attendant, la Ville a mis en place une «ligne éthique» permettant aux employés de dénoncer certains comportements jugés douteux. Au niveau provincial, la nomination d'un conseiller chargé de faire respecter un code d'éthique auprès de nos élus a souvent été évoquée, mais rien n'a encore été fait, faute d'une entente entre les partis.

L'ÉTHIQUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La fonction publique québécoise a privilégié une approche éthique normative. Tous les fonctionnaires du Québec sont soumis au *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique*. Ce règlement établit un ensemble de devoirs ainsi que les mesures disciplinaires prévues en cas de manquement. Un réseau de répondants en éthique a été mis en place dans différents ministères et organismes, des répondants dont la tâche est définie ainsi:

> *Le répondant en éthique est généralement un employé du ministère ou de l'organisme qui a pour mission d'y implanter et d'y soutenir une culture éthique, par exemple en fournissant de l'information, en suscitant une réflexion sur les valeurs de l'organisation, en assurant la promotion et l'intégration de ces valeurs dans les pratiques quotidiennes et en offrant de la formation. Il est aussi chargé de remplir un rôle de conseiller individuel auprès de ses collègues qui font face à des problèmes de nature éthique.*[197]

Les chiffres qui suivent nous donneront une meilleure idée de ce réseau :

[197] *L'éthique dans la fonction publique québécoise*, ministère du Conseil exécutif, 2003, p.4.

- 74 répondants répartis dans autant de ministères et d'organismes sur une possibilité de 79;
- 95 % exercent leur rôle à temps partiel;
- 50 % d'entre eux occupent des postes de direction;
- 27 % ont une expertise en droit;
- 18 % ont une expertise en ressources humaines;
- 8 % ont fait des études en éthique.[198]

Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique a été complété par une Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. Celle-ci présente cinq grandes valeurs qui doivent guider ses membres dans l'exercice de leur fonction (compétence, impartialité, intégrité, loyauté et respect). Même si cette déclaration prétend s'en remettre au jugement des fonctionnaires et à leur autonomie quant à la meilleure façon d'associer ces valeurs à une action particulière, il n'en demeure pas moins que ces valeurs sont présentées comme des devoirs qui s'imposent à eux. En ce sens, on se situe plutôt ici du côté de l'hétéronomie d'une éthique normative.

Cette tendance à considérer les valeurs comme des devoirs et non comme une source de motivation intrinsèque est présente dans la plupart des démarches du type Mission, vision, valeurs que plusieurs organisations ont entreprises, y compris des organisations policières telles que la SQ, le SPVM ou la GRC. Ces démarches comportent une certaine ambiguïté, car elles prétendent s'appuyer sur des valeurs partagées par les membres de l'organisation, mais celles-ci sont parfois identifiées et définies par la direction.

De plus, elles sont généralement présentées sous la forme de comportements attendus, ce qui en fait plutôt des normes s'inscrivant dans une logique hétéronome. L'ambiguïté réside aussi dans le fait que, malgré l'obligation de se conformer à ces valeurs et d'adopter les comportements dans lesquels elles s'incarnent, aucune sanction n'est prévue en cas de dérogation, sauf peut-être la désapprobation des pairs.

La tendance à concevoir l'éthique comme une forme de contrôle des comportements plutôt qu'une capacité à réfléchir par soi-même peut aussi être observée dans la fonction publique fédérale du Canada et celle de plusieurs autres pays. C'est ce qui ressort d'une étude menée par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dans neuf pays occidentaux dont l'Australie, les États-Unis, la Finlande, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Portugal et le Royaume-Uni[199].

L'ÉTHIQUE DANS LES MILIEUX POLICIERS CANADIENS ET ÉTRANGERS

Ailleurs au Canada, on n'observe pas un développement de l'éthique comparable à ce qui s'est fait au Québec. Le Collège canadien de la police n'offre aucun cours portant spécifiquement sur l'éthique. Lorsqu'elle est présente dans une organisation, c'est le plus souvent dans une approche penchant en faveur d'une éthique normative. C'est ce que nous pouvons constater à la Gendarmerie Royale du Canada. Dans son rapport ministériel sur le rendement de 2008-2009, la GRC présente ainsi le bilan des activités menées en éthique par son Bureau du conseiller en matière d'éthique.

> *Le BCE travaille toujours à intégrer des valeurs et une éthique aux opérations et à l'administration de la Gendarmerie. L'éthique est mise en pratique par la participation directe à la planification d'événements majeurs comme le Sommet du G8, mais aussi par un projet pilote visant à pourvoir des postes de conseillers régionaux à l'éthique. Les secteurs d'activité ont continué de recevoir du soutien pour mieux tenir compte de l'éthique dans leurs politiques et dans leurs protocoles d'entente. Ils ont aussi reçu de l'aide pour offrir à leurs services opérationnels et administratifs spécialisés une formation sur l'éthique. Le continuum du leadership, qui relie tous les paliers hiérarchiques, reste au cœur de l'éducation à l'éthique. Un cadre pour le leadership éthique, qui servira pour la sélection des officiers, est en cours d'élaboration. De plus, grâce à l'éducation, à l'éthique et à des initiatives de communication, les employés en ont*

[198] Données tirées de La multiplicité des pratiques chez les répondants en éthique de la fonction publique québécoise, conférence prononcée dans le cadre du colloque de l'Association des praticiens en éthique du Canada (APEC), section Québec, madame Diane Lelièvre, responsable de l'éthique au sous-secrétariat au personnel de la fonction publique, 2008.

[199] OCDE, L'éthique dans le service public. Questions et pratiques actuelles, Études hors série, no 14, 1996.

> *appris beaucoup sur les façons dont la GRC fait appliquer la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles. Finalement, la consultation générale des employés et gestionnaires sur l'ébauche de code de conduite du Conseil du Trésor a contribué à la sensibilisation et à la mobilisation du personnel en plus de jeter les fondations d'un comité consultatif d'employés sur l'éthique.*[200]

L'approche éthique à la GRC se situe donc du côté de l'hétéronomie. L'éducation à l'éthique est liée à l'apprentissage d'une loi qui s'impose aux policiers. On observe la même tendance dans le comité de l'éthique de l'*Association canadienne des chefs de police* (ACCP) et le comité de l'éthique et de l'image de la police de l'*International Association of Chiefs of Police* (IACP), deux comités avec lesquels le Bureau du conseiller à l'éthique de la GRC forme un partenariat «pour réduire les risques de dérapages éthiques lors de l'exécution de la loi». L'IACP a produit, en collaboration avec le *U.S. Department of Justice Office of Community Oriented Policing Services* (COPS Office), un «kit d'outils éthiques» dont le titre, *Enhancing Law Enforcement Ethics in a Community Policing Environment*, permet de constater que nos voisins du Sud abordent eux aussi l'éthique sous l'angle de l'application de la loi.

Dans les organisations policières francophones d'Europe, on observe généralement la même tendance. Plusieurs des conférences présentées dans le cadre du premier congrès international Francopol ont permis de le constater. Ce congrès s'est déroulé au Québec en 2008 et portait sur le discernement dans l'action policière. À titre d'exemple de la tendance à privilégier une approche normative, la présentation de monsieur Émile Perez, directeur de la formation de la Police nationale française, établissait un lien très étroit[201] entre le discernement des policiers et la déontologie. De la même manière, lorsqu'elle présente le code de déontologie de la Police nationale française sur son site Internet, la Préfecture de police de Paris établit des définitions illustrant clairement une vision normative de l'éthique. Celle-ci y est définie en tant que «science de la morale» alors que la probité se définit comme la «*vertu qui consiste à observer scrupuleusement les règles de la morale sociale, les devoirs imposés par la justice*.»[202] Cette conception consistant à appliquer la norme sans exception se constate dans une autre présentation faite dans le cadre du congrès Francopol. Les extraits qui suivent, provenant de la présentation de monsieur André-Michel Ventre, inspecteur général à la Police nationale française, parlent d'eux-mêmes.

> *« Le policier peut-il agir dans le secret de sa conscience, avec pour seul garde-fou sa propre conception de l'éthique et sa propre compréhension de la déontologie? Ce n'est pas conseillé. Le policier doit rendre compte de toutes ses actions. Cette obligation ne souffre, théoriquement, aucune dérogation en France. […] La déontologie doit-elle toujours l'emporter? En France la question ne peut pas se poser puisque nous avons choisi l'option «texte». La loi est faite pour être appliquée pas pour être méconnue. […] Il ne peut pas y avoir d'exception; on ne lutte pas contre le diable avec ses armes sauf à vouloir prendre sa place. »*[203]

Nous observons la même tendance et un rapprochement entre l'éthique et la déontologie du côté de la Police fédérale belge. Toujours dans le cadre des conférences prononcées dans le congrès Francopol de 2008, nous avons pu apprendre que les compétences sont transmises aux nouveaux policiers belges par le biais d'un mentor qui a, entre autres responsabilités, celle de veiller «aux respects de valeurs éthiques et déontologiques.» 204La seule exception notable se situe du côté de la police de Lausanne. En effet, depuis plusieurs années maintenant, ce corps de police a poussé très loin sa démarche en éthique, notamment en procédant à une formation de près de 10 % de ses effectifs. Désignées comme des

[200] *Rapport sur le rendement 2008-2009*, Gendarmerie Royale du Canada, 2009.

[201] *L'approche par les compétences dans la police nationale en France*, Direction de la formation de la police nationale, congrès international Francopol, Nicolet, 10 septembre 2008.

[202] www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/connaitre/textes_fondamentaux/code_de_deontologie.htm

[203] Déontologie et éthique dans l'action policière, Valeurs, pratiques et expérience de la police nationale française, congrès international Francopol, Nicolet, 9 septembre 2008.

[204] La première conférence était présentée par monsieur Éric Cobut, directeur des relations internes de la Police fédérale belge et avait pour titre Implémentation de la déontologie, Expérience de la police belge. La deuxième conférence, Programme de la formation mentor, était donnée par madame Nathalie Gaethofs, pédagogue à l'Académie provinciale de police Emilien Vaes en Belgique. Francopol, Nicolet, 9 septembre 2008.

«catalyseurs», 55 personnes ont suivi un programme les ayant menées à l'obtention d'un certificat dispensé par l'Université Catholique de Louvain en collaboration avec l'Université de Sherbrooke. Le communiqué qui suit nous donne un aperçu de cette formation qui a privilégié une approche réflexive de l'éthique :

> *Concrètement, les certifiés provenaient de diverses catégories de personnel, de la gardienne de parc à l'officier supérieur. Ils ont suivi un programme de 240 heures de cours, organisé en 6 modules à Lausanne et échelonné sur cinq ans. Le but: former à une réflexion éthique de terrain. «Dégager un compromis, mener une négociation, réfléchir au passage des menottes, au baillonnage ou même à l'imposition d'une contravention,… il s'agissait d'intégrer une réflexion dans chacun des actes policiers quotidiens», explique Michel Dupuis. «Cette formation, qui va au-delà de la déontologie, vise également à les engager dans un processus de réflexion critique par rapport à leurs actions et aux conséquences de celles-ci pour eux-mêmes et pour les citoyens.*[205]

En plus de ce certificat, trois policiers du poste ont suivi une formation, laquelle les a amenés à l'obtention d'un diplôme de maîtrise en éthique. La police de Lausanne a aussi introduit dans sa structure de gouvernance un mode de gestion de type collégial. Ce type de gestion se caractérise par la place réservée au dialogue sur les valeurs et par le partage du pouvoir au sein même de la structure hiérarchique habituelle. Elle a aussi créé un comité éthique mis en place en janvier 2009.

> *Cet organe autonome délibère de manière indépendante et émet des avis consultatifs sur des thèmes éthiques en matière de sécurité publique. Il peut notamment être saisi par la municipalité, le Directeur de la sécurité publique et des sports, ou encore par tout groupement, instance ou association justifiant d'un intérêt légitime. Il se réunira au minimum cinq fois par année afin de traiter les cas qui lui seront soumis.*[206]

Ces différents efforts ont même permis à la police de Lausanne d'obtenir le Prix Suisse de l'Éthique. Ils ont aussi mené à l'élaboration d'un manuel utilisé maintenant par l'Institut suisse de police (ISP) dans ses formations. Intitulé *Droits de l'homme et éthique professionnelle*, cet ouvrage propose une démarche en éthique découlant directement du travail mené au Québec auprès des organisations policières.

Même si l'éthique est parfois présentée en lien avec la déontologie[207], le Québec a favorisé une approche qui tendait plutôt à les distinguer clairement. C'est ce que nous verrons maintenant en traitant de la formation des policiers du Québec ainsi que du travail en éthique réalisé à la Sûreté du Québec et au Service de police de la Ville de Montréal.

LA FORMATION EN ÉTHIQUE DES POLICIERS DU QUÉBEC

Étant déjà fortement encadrées par des mécanismes tels que la *Loi sur la police*, la discipline et la déontologie, les organisations policières du Québec n'ont pas senti le besoin de favoriser une approche de l'éthique axée sur le contrôle des comportements. Ceci se reflète dans le type de formation que les policiers du Québec reçoivent, une formation centrée sur le développement de la capacité des policiers à réfléchir par eux-mêmes. Cette approche favorisant l'autonomie s'est vite imposée dans la mesure où la nature même du travail des policiers les amène à être confrontés à des situations difficiles et complexes pour lesquelles une norme toute faite n'est pas toujours applicable. La formation a donc privilégié l'acquisition d'outils permettant l'analyse de situations concrètes en lien direct avec les pratiques policières. C'est le cas de la formation en éthique que les aspirants policiers reçoivent lors de leur formation initiale de quinze semaines à Nicolet[208]. C'est le cas aussi du cours *Éléments d'éthique appliquée* que plusieurs centaines de policiers du Québec ont suivi au cours des dix dernières années. Selon des données fournies par l'École Nationale de Police du Québec, ce cours universitaire d'une

[205] http://www.uclouvain.be/204863.html. Monsieur Michel Dupuis, dont il est question dans ce communiqué, est le doyen de l'Institut supérieur de philosophie de l'Université catholique de Louvain.
[206] http://www.lausanne.ch/view.asp?DocID=30738
[207] *Loi sur la police*, Chapitre III, Mesures relatives au respect de l'éthique, art. 260.
[208] Idéalement, on devrait pouvoir inclure aussi la formation en éthique que tous les étudiants du Québec reçoivent dans le cadre de leur formation collégiale. Cependant, comme celle-ci s'inscrit dans un cours de philosophie qui n'est pas toujours orienté vers une application pratique et concrète, il est plus difficile de croire que ce cours a un impact déterminant sur la formation des policiers en matière d'éthique. Malgré tout, comme la philosophie est une discipline réflexive, on peut raisonnablement penser que cette formation ne privilégie pas une approche normative.

durée de 45 heures a été suivi par plus de 609 policiers rattachés au SPVM, 477 à la SQ et 514 à d'autres services municipaux[209]. Les organisations policières des services municipaux du Québec semblent avoir limité la formation en éthique à celle que nous venons de voir. Pour leur part, la SQ et le SPVM fournissent une formation complémentaire au sein de leur propre service. Ces formations peuvent être très ciblées et s'adresser à des fonctions spécifiques dans l'organisation. Elles s'inscrivent dans une approche réflexive et favorisent l'autonomie des policiers dans leurs prises de décision face à des contextes particuliers plutôt que l'apprentissage de normes toutes faites. De plus, ces deux organisations ne se sont pas contentées de formation en éthique. La SQ et le SPVM ont été beaucoup plus loin en explorant différentes façons d'intégrer l'éthique à leur pratique quotidienne. C'est ce que nous verrons maintenant.

L'ÉTHIQUE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Sûreté du Québec a embauché, en 1999, des éthiciens qui ont eu pour rôle d'observer le travail effectué aussi bien au niveau de la patrouille et des enquêtes que de l'administration. Menées sur une longue période temps, ces observations terrain ont permis d'identifier les types de dilemmes éthiques auxquels ces fonctions étaient confrontées de manière récurrente. Sur cette base, des formations ciblées ont pu être élaborées afin de mieux correspondre aux réalités vécues par les différents acteurs de l'organisation. En plus de ces formations, des outils d'aide à la prise de décision ont été développés et mis à la disposition des gestionnaires confrontés à des décisions difficiles. Ceux-ci étaient soutenus par un éthicien et pouvaient, au besoin, consulter un comité. Comme le gestionnaire ne perdait pas alors le pouvoir de décider par lui-même, ce mécanisme respectait son autonomie.

La Sûreté du Québec a aussi été très loin dans la mise en place de processus de gestion de type collégial, ceci tant au niveau de certains postes que de certains districts. Enfin, la Sûreté a aussi introduit l'éthique dans ses relations avec les municipalités, en s'assurant notamment de la présence d'un éthicien lors de certaines rencontres entre les élus municipaux et les chefs de poste. Les chiffres qui suivent nous permettront d'avoir une meilleure idée du travail en éthique réalisé à la SQ.

> *Lors du dernier bilan déposé au Secrétariat du Conseil du trésor, en mai 2005, sur les activités en éthique réalisées par la Sûreté, on estimait qu'entre 1999 et 2005, près de 5000 personnes avaient participé à des activités de formation ou de sensibilisation à l'éthique. Près de 1500 d'entre elles (approx. 30 %) avaient reçu une formation continue en éthique ou une formation universitaire et environ 3500 avaient été sensibilisées à l'éthique au cours de l'Opération Mission, Vision et Valeurs et sa tournée d'appropriation. Au total, ce sont près de 40 000 heures/personnes qui ont été consacrées à la sensibilisation ou à la formation en éthique entre 1999 et 2005.*[210]

Dans le cadre de la conférence d'où sont tirés les chiffres qui précèdent, le directeur Deschesnes a fourni une réponse très intéressante à la question de savoir si des exceptions étaient parfois possibles.

> *« Question : Toute dérogation aux normes en vigueur doit-elle être sanctionnée?*
>
> *Réponse : Dans le contexte réglementaire actuel : oui. Oui, mais cela n'empêche pas ceux qui ont à «juger» s'il y a eu ou non dérogation à une règle, de déclarer que compte tenu des circonstances qui ont amené à commettre cette dérogation, le contexte actuel démontre que la norme ou la règle ne remplit plus les objectifs pour laquelle [sic] elle a été établie […] De facto, on a le développement de l'éthique que la société est prête à accepter. »*[211]

L'ÉTHIQUE AU SPVM

Le Service de police de la Ville de Montréal n'est pas en reste quant aux différents efforts déployés depuis une dizaine d'années afin de

[209] Il s'agit des chiffres les plus à jour que l'ENPQ a été en mesure de nous fournir. Ils couvrent la période allant de 1999 à 2009.

[210] Proposition de réponses à quatre questions qui seront posées par l'animateur du panel auquel participera M. Richard Deschesnes, directeur général de la Sûreté du Québec, congrès international Francopol, Nicolet, 9 septembre 2008.

[211] Ibidem.

favoriser une intégration durable de l'éthique. Un bilan[212] du travail réalisé durant cette période nous permettra de le constater.

En 1999, un diagnostic fut rédigé par l'Institut québécois d'éthique appliquée (IQEA) afin de procéder à une clarification des valeurs du SPVM ainsi qu'à une distinction plus nette entre la déontologie, la discipline et l'éthique. Ce diagnostic a mené à un plan d'action comprenant un programme de formation pour l'ensemble du personnel civil et policier, suivi d'une formation plus spécifique pour les superviseurs, les gestionnaires, le personnel de la division des Affaires internes ainsi que les cadres du Service.

L'année 2000 s'est démarquée par la création du module Éthique. Cette unité comprenait alors un gestionnaire, une secrétaire, un sergent-détective et un superviseur à la gendarmerie. Elle a notamment procédé à l'élaboration d'un sondage qui lui a permis de formuler des recommandations visant à améliorer la formation en éthique de l'ensemble du personnel civil et policier.

En 2003, les cadres civils et policiers sont regroupés afin de participer à une journée de sensibilisation à l'éthique donnée par un éthicien de l'Université de Sherbrooke. Suite à cette journée, la direction a prévu la formation de 1080 employés pour l'année 2004. Les personnes priorisées pour cette formation étaient les cadres civils et policiers, les superviseurs, les sections spécialisées (stupéfiants, moralité, agressions sexuelles), les formateurs de la section Formation, la division des Affaires internes. En 2004, en collaboration avec la section Formation et suite à un processus de sélection, 11 employés policiers et 1 employé civil ont été assignés à temps partiel afin de devenir les diffuseurs officiels de la formation en éthique.

En 2005, la formation de base initialement prévue sur deux jours a été réduite à une journée seulement. Dans cette seconde phase, les diffuseurs ont été assignés à plein temps à la formation afin de compléter ce mandat touchant plus de 3 400 employés. L'échéancier a dû être repoussé au mois de février 2006 afin de récupérer le retard. Depuis, cette formation est devenue obligatoire et elle est maintenant intégrée à la formation des recrues, des nouveaux superviseurs et aux cadres nouvellement promus.

En 2006, une fois la formation terminée, la Section éthique disparaît de l'organigramme du Service. La conseillère éthique est relocalisée à l'intérieur de la nouvelle Section du développement stratégique. En 2007, un nouveau diagnostic a été réalisé afin de saisir les enjeux éthiques reliés aux différentes fonctions. Le contenu des sessions de formation a ensuite été réécrit en fonction des constats issus de ce diagnostic. La formation des superviseurs est depuis abordée sous l'angle d'une réflexion sur l'autorité et les différentes formes qu'elle peut prendre. Quant à la formation des gestionnaires, elle débute par une réflexion autour des bonnes et mauvaises expériences de gestion avant d'aborder différents moyens de gérer les différences dans le respect et l'équité.

De 2007 à 2008, l'éthique a aussi été mise à contribution dans le cadre du réaménagement du schéma de couverture. Plusieurs journées de réflexion sur la collaboration ont été organisées afin de permettre aux différents acteurs concernés de mieux vivre les changements apportés par la fusion de certains postes de quartier.

Depuis 2007, l'éthique a été associée à un aspect particulièrement sensible de l'action policière : l'emploi de la force. Ce travail a permis, jusqu'ici, d'élaborer un modèle de rétroaction traitant spécifiquement de la dimension éthique de l'usage de la force. Développé en étroite collaboration avec les coachs de la communauté en emploi de la force, cet outil les aide à mieux cerner et traiter l'aspect éthique que comporte inévitablement l'usage de la force, ce qu'aucun modèle ne permettait de faire adéquatement jusqu'ici. Lors des débriefings, ce modèle permet aux coachs d'aider les policiers concernés à réfléchir plus efficacement à la finalité et la légitimité de leurs interventions. En 2009, une formation d'une journée a permis de familiariser plusieurs coachs avec ce modèle. Depuis cette journée, une série de rencontres ont permis de le faire évoluer en l'appliquant à différentes situations d'emploi de la force auxquelles les coachs ont été confrontés. Le travail d'amélioration du modèle et d'appropriation par les coachs se poursuit toujours.

Ces deux dernières années, l'éthique a aussi été mise à contribution dans l'analyse des enjeux liés à certaines orientations du SPVM. Ce fut le cas dans des dossiers tels que la sécurité intégrée et le géo-

[212] Les informations qui suivent sont tirées d'un document produit par la conseillère à l'éthique du SPVM, madame Guylaine Lavoie. Il est intitulé *Historique – Dossier éthique.*

repérage. La plus récente initiative du SPVM en matière éthique consiste en un diagnostic de la réalité policière. Le processus s'est amorcé dans un PDQ à l'automne 2009 et doit se poursuivre en 2010. Le mandat «consiste à évaluer la possibilité d'offrir, par l'éthique, des outils aux policiers afin de faciliter leurs prises de décision dans le cadre de leur travail où les zones grises sont de plus en plus présentes et où leurs actions sont de plus en plus scrutées à la loupe par les citoyens.»[213]

Comme on a pu le voir dans ce qui précède, les dix dernières années ont permis au SPVM d'accomplir un travail considérable en matière d'éthique, un travail qui a généralement privilégié une approche réflexive et non normative. En regard de ce qui s'est fait au Québec et ailleurs, on peut affirmer sans exagérer que le SPVM fait partie des organisations policières ayant poussé le plus loin pour intégrer l'éthique aux pratiques de ses membres. Comme tout changement de culture, celui-ci ne peut se réaliser que lentement et progressivement. Cependant, le travail accompli jusqu'ici nous permet de croire qu'une véritable culture de l'éthique a des chances de s'enraciner de façon durable au Service de police de la Ville de Montréal.

PERSPECTIVES

Ce bref tour d'horizon nous aura permis de dégager certaines tendances quant à la manière dont l'éthique a été développée dans les organisations publiques et policières. La principale tendance a été d'associer l'éthique à un renforcement de la norme, en privilégiant l'élaboration de codes de comportements s'imposant aux individus. Une autre tendance, plus marginale celle-là, consiste à s'en remettre davantage au jugement des individus, à leur capacité à évaluer par eux-mêmes la décision à prendre dans une situation particulière. C'est l'approche qui a été privilégiée dans la formation des policiers du Québec.

Le pluralisme moral de nos sociétés modernes exige la mise en place de normes minimales assurant les conditions d'un vivre ensemble respectueux des différences. Le respect de ces différences ne permet pas cependant de multiplier et de préciser indéfiniment ces normes puisque les individus ne partagent plus une vision commune du bien agir. Dans ce contexte, seul le dialogue autour de valeurs partagées et la responsabilisation des individus sont à même de nous fournir les moyens de sortir des confrontations stériles. En privilégiant une approche réflexive de l'éthique et en l'intégrant à des structures de gouvernance permettant le dialogue, les organisations pourront sans doute regagner une confiance trop souvent remplacée par le cynisme et le désengagement.

Le travail policier comporte de grands pouvoirs et, par le fait même, de grandes responsabilités. Le nombre de dispositifs normatifs qui encadrent ce travail le montre bien, l'attention médiatique qu'il suscite le confirme. Une multitude de formations sont en place pour permettre au policier de mieux assumer les différentes facettes de ce travail exigeant. L'éthique fait maintenant partie des outils qu'il doit savoir *manier* pour faire face à un monde plus complexe et changeant que jamais. Ce même outil est à la disposition des organisations policières qui veulent se doter d'un mode de gouvernance axé sur le leadership, le dialogue et les valeurs davantage que sur les normes et la crainte des sanctions. Les prochaines décennies nous diront si nous avons réussi à faire en sorte qu'un tel outil soit aussi bien intégré et naturel pour un policier que l'arme qu'il porte à son ceinturon.

[213] Tiré d'un document de travail intitulé *Analyse de la réalité policière*, Conseil stratégique et éthique, 2009.

L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF

Alain Cardinal, avocat
Chef du Service des Affaires Juridiques, SPVM

Les modifications législatives ou les lois déposées par les gouvernements du Canada et du Québec pour adoption ont été revues. Compte tenu que de nombreuses lois, principalement à la Chambre des communes, sont mortes au feuilleton par la prorogation du Parlement, nous nous limitons à présenter les projets de lois qui ont été adoptées et qui ont reçu la sanction royale.

QUÉBEC

PROJET DE LOI N° 15

Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales concernant la sécurité dans les tribunaux judiciaires

La loi prohibe le port d'armes dans l'enceinte des tribunaux, sauf par les personnes autorisées et autorise des mesures de contrôle.

PROJET DE LOI N° 59

Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et d'autres dispositions législatives principalement afin de lutter contre la contrebande de tabac

La loi accorde de nouveaux pouvoirs aux corps de police pour combattre la contrebande de tabac.

PROJET DE LOI N° 75

Loi modifiant la Loi sur la police concernant les pouvoirs extraterritoriaux des policiers

La loi facilite les opérations extra provinciales et favorise la coopération entre corps de police.

CANADA

PROJET DE LOI S-4

Loi modifiant le Code criminel (vol d'identité et inconduites connexes)

PROJET DE LOI C-4

Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire)

Un résumé est disponible à http://www2.parl.gc.ca/Content/LOP/LegislativeSummaries/40/2/c14-f.pdf

PROJET DE LOI C-25

Loi modifiant le Code criminel (restriction du temps alloué pour détention sous garde avant prononcé de la peine (Loi sur l'adéquation de la peine et du crime)

Cette loi élimine la comptabilité en double du temps passé en détention préventive.

PROJET DE LOI C-76

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux.

La loi édicte que le prix de tout contrat comportant une dépense de 100 000$ ou plus doit avoir fait l'objet d'une estimation établie par l'organisme municipal. Elle prévoit également que tout organisme municipal doit publier et tenir à jour, sur Internet, une liste des contrats qu'il conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000$.

CONCLUSION

Le menu est relativement mince au niveau fédéral, beaucoup de discussions avaient eu lieu en Comités sur le contenu de plusieurs projets de lois d'intérêt policier, toutefois la très grande majorité de ces lois n'a pas été adoptée.

Peut-être qu'à l'ouverture de la prochaine session parlementaire, les partis fédéraux accepteront de reprendre les travaux où ils étaient rendus, mais il s'agit là d'enjeux politiques sur lesquels il est impossible de se prononcer pour le moment.

DU NOUVEAU SCHÉMA DE COUVERTURE DE SERVICES À L'APPROCHE GLOBALE DE LA SÉCURITÉ

Isabelle Billette

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) démontre un souci constant d'améliorer ses façons de faire afin de relever les défis associés au contexte dans lequel il intervient et à sa capacité de réponse. Le SPVM vise ainsi à répondre aux besoins des citoyens de l'agglomération montréalaise (plus de 1 850 000 personnes de 80 ethnies différentes) en matière de sécurité afin qu'ils jouissent de la meilleure qualité de vie possible sur leur territoire (496 km^2).

Encore à l'automne 2007, après avoir procédé à une importante évaluation, le SPVM a mis en place son nouveau schéma de couverture de services[214]. Ce nouveau schéma venait renforcer le modèle de la Police de quartier après avoir confirmé sa pertinence, la validité de ses composantes et la solidité de ses assises.

LE NOUVEAU SCHÉMA DE COUVERTURE DE SERVICES

En bonifiant la prestation des services dans les postes de quartier (PDQ), le nouveau schéma visait à rencontrer les principaux objectifs suivants :

- Augmenter la robustesse et l'autonomie des postes de quartier;
- Offrir des services intégrés en matière de sécurité publique (imputabilité des résultats sur le terrain, qualité des liens);
- Mieux arrimer le SPVM à la structure municipale;
- Améliorer les services aux citoyens;
- Augmenter l'efficacité organisationnelle.

Il est à noter que les deux derniers objectifs notés ci-dessus font partie des objectifs récurrents du SPVM.

Dans ce contexte, voici les principaux changements qui ont été apportés :

1. Révision de la carte policière : En vue d'augmenter les capacités opérationnelles des PDQ et de leur permettre d'offrir une prestation de services adaptée aux besoins, douze postes de quartier ont été regroupés. La nouvelle carte policière compte maintenant 33 postes de quartier qui desservent l'agglomération.

2. Création de module d'actions par projet (MAP) dans les 33 PDQ : Les modules d'action par projet (MAP) permettent de réaliser des activités à valeur ajoutée pour agir sur les priorités locales (plus que de la réponse aux appels) et rendent ainsi les PDQ aptes à mettre en œuvre pleinement la Police de quartier. Plus spécifiquement, les MAP dans les PDQ permettent d'avoir les ressources nécessaires pour mettre en place des stratégies efficientes de résolutions de problèmes pour faire face à la complexité grandissante des défis à relever et des problèmes à régler sur le plan local. Ces problèmes d'envergures différentes ont tous comme point commun de nécessiter une réponse adaptée.

3. Amélioration de la structure d'accueil des citoyens : Le SPVM a diversifié les moyens de rapporter les événements (notamment via une prise de rapport par téléphone et par Internet) et a augmenté les heures auxquelles il est devenu possible de le faire.

4. Réorganisation des centres d'enquêtes des quatre régions : Les objectifs poursuivis par cette réorganisation étaient notamment de renforcer leur responsabilité géographique, de mieux les arrimer aux PDQ et d'augmenter leur efficacité.

5. Transfert de policiers des groupes d'intervention dans les PDQ : Ce transfert a permis de renforcer la robustesse des PDQ et d'augmenter la proportion de temps de travail de ces groupes consacré aux interventions spécialisées pour lesquelles ils sont spécifiquement formés. Pour y arriver, leur répartition sur le territoire et leurs horaires de travail ont été révisés.

[214] SPVM (2007). *Au cœur de la vie Montréalaise*. Pour accéder à plus d'informations et au document, visiter le site internet du SPVM à l'adresse suivante : http://www.spvm.qc.ca/fr/pdq/2_3_schema_couverture_services.asp .

Ce nouveau schéma de couverture de services du SPVM de l'automne 2007 s'est révélé être une étape marquante vers l'élaboration d'une approche globale de la sécurité sur le territoire montréalais. Il posait effectivement les premiers jalons d'une harmonisation des actions et des modes de fonctionnement à l'interne afin de traiter des différents aspects des problèmes de sécurité et d'assurer une cohérence à l'égard des interventions.

Dans son souci d'améliorer constamment ses services à la population afin de remplir sa mission efficacement, le SPVM a poursuivi sa mise en œuvre d'une approche intégrée de la sécurité sur le territoire en développant sa vision d'une approche globale de la sécurité.

L'APPROCHE GLOBALE DE LA SÉCURITÉ

Deux grands aspects de l'évolution de la sécurité à Montréal au cours des dernières décennies ont beaucoup contribué à une évolution des pratiques organisationnelles vers une approche globale de la sécurité :

1. La transformation importante de la gestion de la sécurité dans les espaces urbains : il y a une multiplication des groupes d'acteurs producteurs de sécurité et un chevauchement des juridictions. Il y a notamment les acteurs de la sécurité privée, ceux de la sécurité des institutions publiques et parapubliques (ex : sécurité des aéroports, des institutions scolaires, des bureaux gouvernementaux, etc.), ceux de la sécurité municipale autre que policier (ex : patrouilles préventives dans les quartiers) et ceux du milieu communautaire et associatif (ex. : patrouilles citoyennes bénévoles).

2. La complexification des problèmes associés à la criminalité et à la sécurité dans un contexte de restriction budgétaire : on note par exemple l'émergence de nouvelles formes de criminalité, une hausse des rassemblements d'importance, la présence de groupes criminalisés sur le territoire, l'augmentation des risques de situations de crise criminelle et non criminelle[215], etc.

Compte tenu de ces transformations, il était devenu manifeste que la question de la sécurité de la population montréalaise devait être considérée dans le cadre d'une approche impliquant les différents producteurs de sécurité et favorisant des actions mieux coordonnées les unes aux autres, dans une logique de complémentarité des interventions. C'est ce que vise expressément la mise en œuvre de l'approche globale de la sécurité sur le territoire, notamment par une augmentation du nombre de collaborations et de partenariats entre les acteurs – dans le respect des juridictions de chacun – en vue d'accentuer la prévention et la résolution de situations problématiques.

Au sein de l'agglomération montréalaise, le SPVM est au nom du maintien de la paix et du bien commun le principal mandataire des activités et services de sécurité publique, et que les pouvoirs d'application de la loi en matière criminelle lui reviennent. Ainsi, à l'aide d'une approche globale de la sécurité, inclusive des différents producteurs de la sécurité, ils se dotent des outils nécessaires pour mieux consolider la sécurité du territoire. Dans cette perspective, la sécurité est pensée dans sa globalité puisque les différents aspects des problèmes sont pris en compte, ce qui permet d'agir tant sur la sécurité des individus (baisse des risques individuels de devenir victime) que sur celle des collectivités (meilleure qualité de vie).

Cette vision d'une approche globale de la sécurité place au cœur des préoccupations la sécurité des citoyens. De plus, elle tient compte des éléments suivants :

- La prestation de service de sécurité sert le bien commun et respecte les valeurs démocratiques de notre société;
- Les acteurs de la sécurité partagent et reconnaissent les expertises de chacun;
- La collecte et le traitement des renseignements sont efficients et permettent de bien appréhender les situations;
- Les interventions des différents producteurs de sécurité sont arrimées;
- Les relations entre les partenaires sont empreintes de confiance;
- La collaboration et l'entraide entre les acteurs de la sécurité améliorent continuellement leur performance;

[215] Par exemple : terrorisme, fusillade dans un lieu public, pandémie, verglas, etc.

Les orientations dont s'est doté le SPVM à l'égard de cette approche sont de :

- développer une compréhension partagée des grands enjeux de sécurité entre les partenaires;
- d'améliorer la coordinationdes actions (communications, circulation des informations et du renseignement – en respectant les règles et les normes de confidentialité en vigueur) et l'harmonisation des actions;
- d'améliorer les compétences de tous les acteurs associés à la sécurité par le partage de l'expertise et des savoirs faire.
- d'accroître notre capacité organisationnelle (ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles).

Toutes les initiatives entreprises pour réaliser ces orientations devront tenir compte des intérêts, capacités et jurdictions de tous les acteurs impliqués.

CONCLUSION

Au fur et à mesure qu'il s'avérera nécessaire, le SPVM verra à poursuivre ses efforts de réorganisation et d'ajustement à la société en changement.

LE PARTENARIAT

Isabelle Billette et Michelle Côté

Au fil des ans, le partenariat est devenu une pratique adoptée par de nombreux secteurs (santé, éducation, sécurité, justice, etc.). En plus de vouloir dépasser les limites inhérentes aux interventions sectorielles et intra-organisationnelles, le partenariat semble devenu une réalité incontournable dans un contexte de restrictions budgétaires.

Les contextes d'émergence des multiples partenariats auxquels le SPVM participe ou a participé sont très variés. Parfois, ils ont été initiés par le SPVM, d'autres fois l'initiative provient des partenaires. Leur objectif demeure toutefois le même. Il vise l'amélioration des conditions de mise en œuvre des interventions des différents partenaires impliqués. Autrement dit, le partenariat est perçu comme un moyen de répondre plus adéquatement à divers problèmes liés aux sphères d'activité de chacun. Le motif de participation du SPVM à ces instances va dans ce sens. Il est reconnu que les dynamiques à l'œuvre dans la production de la sécurité urbaine sont complexes et qu'à lui seul, le SPVM ne peut tout résoudre.

> *Le SPVM reconnaît qu'il ne peut pas, à lui seul, résoudre les problèmes de criminalité, de désordre et d'insécurité. Il estime que la population a un rôle déterminant à jouer en matière de sécurité publique. C'est pourquoi le modèle de Police de quartier privilégie l'instauration de partenariats et de collaborations avec les collectivités locales dans la recherche de solution. [Extrait du manuel de procédures : pr-160].*

Les thèmes couverts par les instances partenariales auxquels le SPVM a participé ou participe sont à ce sujet éloquents. On y discute de l'amélioration de la qualité de vie des quartiers, de la meilleure façon de faire face à divers problèmes sociaux (prostitution, toxicomanie, itinérance, violence conjugale, santé mentale, jeunes en difficulté, etc.), des stratégies de prévention à mettre en place, des stratégies d'intervention en situation d'urgence, des protocoles à établir avec certains partenaires, etc. Ces partenariats sont instaurés auprès de partenaires tout aussi diversifiés que nombreux, et ce, tant au niveau local, régional, provincial que national.

LES AVANCÉES DES EXPÉRIENCES PARTENARIALES

Si les expériences partenariales ne peuvent être considérées comme une panacée, elles ont permis plusieurs belles avancées au cours de la dernière décennie. C'est qu'autour de projets concrets, plusieurs de ces expériences ont permis une formalisation des relations favorisant une meilleure harmonisation des interventions de chacun. On en est donc beaucoup moins comme il y a dix ans à simplement s'asseoir pour se parler, pour être davantage tourné vers des actions concrètes. D'ailleurs, depuis la lecture de l'environnement de 2006, plusieurs initiatives vont dans ce sens et ont permis des avancées importantes.

De plus, les expériences ont contribué à maintenir le SPVM ancré dans sa communauté. Plusieurs protocoles de pratiques plus adaptées ont été développés. Il est également perçu qu'elles ont contribué à mieux s'adapter à de nouvelles réalités sociales (multiculturalisme, fusion/défusion des villes, criminalité qui déborde les frontières municipales, etc.). Certains partenariats intersectoriels ont effectivement permis de déployer des projets dont les retombées favorisent la continuité des services, permettent la poursuite d'objectifs communs à l'intérieur d'une approche intégrée et assurent de traiter des différents aspects d'un problème (il peut s'agir de protéger, de soigner, d'accompagner, etc.). Il n'est donc pas surprenant que plusieurs expériences aient été qualifiées de positives.

Plus concrètement, à partir d'expériences impliquant le milieu policier (ex. : Carcajou, ACES, etc.) et d'après des travaux universitaires réalisés sur le sujet, dont par un membre du SPVM[216], cinq aspects positifs reviennent fréquemment. L'ensemble d'entre eux concerne l'amélioration des rapports avec les partenaires.

Les expériences ont permis de *se parler, se connaître, développer un respect mutuel et mieux connaître les problématiques traitées.* En effet, plusieurs expériences auraient permis de mieux faire connaître les points de vue des acteurs, leurs positions, leur mandat respectif, ce qui a comme effet de favoriser les meilleures relations entre les partenaires. Aussi, on évoque le fait qu'on connaît mieux les limites et

[216] Roy, Perreault et al. (2005). « *Représentations des actions intersectorielles dans la lutte contre le VIH/sida*. Volet I : Les points de vue des acteurs-clés de divers secteurs du centre-ville de Montréal ». Rapport de recherche présenté au FQRSC. Montréal : Cri-Uqam.

les possibilités des actions des partenaires face à des problématiques complexes.

Plusieurs expériences ont également permis de *réduire des tensions et des conflits entre les partenaires.* C'est qu'il est fréquent que les partenaires aient des points de vue forts divergents. Plusieurs écrits sur les expériences similaires le notent, les tensions sont inévitables, il faut plutôt savoir les gérer. Les expériences contribuent favorablement à cette gestion.

Un troisième élément est celui du *partage des responsabilités quant aux facteurs qui peuvent avoir un impact sur les interventions.* Les limites des interventions sectorielles ayant été reconnues, amener d'autres secteurs à se mobiliser autour d'une même problématique contribue à se rapprocher de solutions plus intégrées entre divers secteurs et potentiellement plus efficaces.

La *création des réseaux de relations formels et informels* est un autre point fort relevé des expériences de partenariat. La rencontre et les échanges auprès d'acteurs clés d'autres secteurs dans le cadre de partenariat permettent régulièrement d'accéder à ces personnes plus rapidement en dehors d'un cadre partenarial. Des réseaux formels et informels se créent ainsi. Ces réseaux très appréciés s'avèrent être parfois très utiles pour intervenir plus rapidement face à des situations problématiques souvent qualifiées « d'urgentes ».

Enfin, comme dernier point fort, on note le *développement d'habiletés favorisant le travail en commun.* Savoir travailler en commun est considéré comme essentiel. À ce jour, les partenariats n'ont pas permis de régler toutes les difficultés que cela soulève. Néanmoins, ils constituent un pas de plus en ce sens, un pas de plus vers la conception d'outils pour agir plus efficacement devant des problématiques complexes.

Malgré ces avancées non négligeables, plusieurs défis demeurent intrinsèques aux expériences partenariales. D'une expérience à l'autre, ces défis se feront sentir avec plus ou moins d'intensité. Ils influenceront les actions concrètes qui pourront découler de ces expériences.

LES DÉFIS À RELEVER

Six éléments freinent régulièrement les avancées des expériences partenariales. Il faut les voir comme autant de défis à relever. Ils agissent en tant qu'obstacle et ont trait à l'organisation des démarches partenariales. Ainsi, régulièrement il y a :

1. *Une insuffisance des ressources financières*. Il est souvent frustrant pour les partenaires de ne pas avoir de marge de manœuvre budgétaire pour favoriser le fonctionnement des collaborations (soutien logistique, compensation de salaires pour les employés d'organismes peu financés, etc.) et pour la mise en place de projets qui émergent de ces collaborations et qui font consensus.

2. *Des problèmes reliés à la participation*. Trop nombreuses sont les démarches qui agissent en parallèle. Peu d'organisations ont les ressources matérielles et humaines nécessaires pour assister à toutes ces instances. De plus, d'une rencontre à l'autre, il est fréquent que ce ne soit pas les mêmes personnes qui participent, ce qui retarde beaucoup le processus. Enfin, tous les participants n'ont pas les mêmes habilités personnelles et stratégiques à participer à ce type de processus. Cette question est considérée comme centrale dans un contexte où il est considéré que le succès des partenariats repose en partie sur l'initiative des participants.

3. *L'absence d'un mode de fonctionnement bien établi et de règles quant au partage de l'information.* Cela freine les suivis nécessaires à l'avancement des discussions et à la réalisation des projets.

4. *Une incertitude quant à qui appartient la responsabilité institutionnelle des actions (imputabilité)* autour de laquelle des ententes ont été atteintes. Dans le cadre d'actions concertées, il y a notamment les responsabilités légales de chacun qui se confrontent.

5. *De la rigidité ou de la complexité de collaborer avec certaines structures organisationnelles*. Les ententes et décisions prises au sein d'instances partenariales doivent être retournées aux organisations d'attache des partenaires, sinon à leur secteur. Ce retour peut s'avérer complexe. Il n'est pas dit que les résultats d'un travail de collaboration soient acceptés par une organisation ou par un secteur. Soit que la structure est difficile à modifier (par exemple, la structure bureaucratique de la Ville), soit qu'elle est très disparate (par exemple, les organismes communautaires n'adoptent pas tous le même point de vue), soit encore qu'elles s'opposent à des décisions pour lesquelles elles n'ont pas été consultées (par exemple, les intervenants de la santé peuvent montrer beaucoup de réticence à adopter des ententes prises par des gestionnaires qui tentent de modifier leurs pratiques).

6. *Une complexification des actions compte tenu des divergences dans le découpage administratif des territoires selon les organisations.* Cela alourdit de beaucoup l'ensemble du processus qui vise à mettre en place des actions concertées.

LES CONDITIONS ANTÉRIEURES AUX DÉMARCHES PARTENARIALES

Les divers défis reliés aux expériences partenariales sont peu surprenants. Ils sont liés aux conditions antérieures à toutes les démarches partenariales qui viennent teinter ce qui peut s'en dégager. En effet, à priori, l'action partenariale implique la mise en commun d'expertises différentes. Cela signifie qu'autour d'une même table se retrouve des partenaires qui proviennent 1) d'organisations ou de services qui fonctionnent selon leurs propres caractéristiques structurelles et 2) avec leur propre mandat et logique d'action. Ces deux éléments représentent les conditions intrinsèques à ces démarches. Elles influencent le déroulement des partenariats. Par exemple, elles peuvent avoir un impact sur les priorités et les stratégies d'intervention favorisées, l'allocation budgétaire, l'autonomie des délégués, leur engagement au sein de ces processus, leur ouverture aux autres, etc.

En ce qui a trait aux caractéristiques des organisations d'attache des partenaires, leurs disparités sont souvent loin d'être négligeables. Le mandat est obtenu d'autorité dont le niveau décisionnel peut être local, régional ou encore provincial. La reddition de compte qui accompagne ces mandats est plus ou moins formelle selon les organisations. Le statut d'emploi des partenaires autour des tables peut être plus ou moins précaire. Les organisations peuvent être plus ou moins affectées par des décisions qui se prennent dans un cadre partenarial.

En ce qui a trait aux mandats et aux logiques d'action propres aux partenaires, ils sont également de nature très différente. Ils déterminent en grande partie les objectifs qu'ils défendent lorsqu'une problématique ou une autre est discutée. Si ces objectifs ne sont pas irréconciliables, ils complexifient le déroulement des partenariats puisqu'il est nécessaire de les dépasser pour faire apparaître les espaces de compatibilité et de complémentarité.

UN OUTIL POUR ALLER PLUS LOIN : LE COMITÉ INTERSECTORIEL ET OPÉRATIONNEL

Plusieurs expériences, quoique très appréciées, n'ont pas réussi à aller aussi loin que les partenaires ne le désiraient. Souvent, par exemple, elles n'ont pas perduré dans le temps, faute de budget ou d'autres considérations organisationnelles (changement de la personne en charge du dossier, changement de la priorité de l'organisation en charge, budget non récurrent, etc.). De plus, certaines expériences ont souffert davantage des conditions antérieures aux partenariats et des différents obstacles. À ce sujet, certains partenaires expriment régulièrement un certain scepticisme quant à l'un ou plusieurs de ces aspects : l'efficacité et/ou potentiel de ces démarches, la vitesse pour arriver à des résultats concrets, la capacité de mettre en place des solutions ou des projets qui ont une visée à long terme.

Cela dit, force est de constater que plusieurs expériences partenariales ont permis de confirmer l'importance d'une approche intégrée en vue d'avoir un impact réel sur les problématiques dans leur ensemble. Ces expériences sont perçues comme une avancée vers un meilleur arrimage des responsabilités sectorielles (malgré toutes les contraintes légales, structurelles, etc.). Ainsi, elles ont permis de franchir des pas de plus vers la conception d'outils qui rend possible la mise en œuvre d'actions efficaces pour mieux faire face aux problématiques de sécurité.

Afin de relever les obstacles des futures expériences partenariales, la nécessité de formaliser un modèle de fonctionnement en équipe

intersectorielle plus complet et applicable à différentes problématiques s'est fait sentir. Le CIO (Comité intersectoriel et opérationnel) est venu répondre à ce besoin de se doter collectivement (intervenants des services de sécurité publique, de sécurité privée, de santé, de justice, de services sociaux et communautaires, etc.) d'une nouvelle culture d'intervention interdisciplinaire (et intégrée). Cette approche constitue une voie à privilégier afin d'en arriver aux développements de partenariats qui ont le potentiel de repenser les interventions dans la poursuite d'objectifs communs.

Plus spécifiquement, l'objectif principal de cette approche est de repousser les limites du partenariat et de la résolution de problèmes afin de permettre d'intervenir dans des problématiques complexes.

Les préceptes du CIO sont d'offrir un mode de fonctionnement en lien avec une approche de résolution de problème applicable pour des projets provinciaux, régionaux, municipaux ou locaux. Notons que le CIO peut également être transposé au mode de fonctionnement interne des différentes unités d'une organisation comme celle du SPVM, facilitant les liens entre les enquêtes et la gendarmerie, par exemple.

Ainsi, autour de diverses problématiques, un CIO peut être mis en place. Voilà les cinq éléments qui le caractérisent et que nous développons ci-dessous : 1. une définition, 2. des conditions préalables, 3. un cadre de mise en place, 4. un processus, 5. des rôles et des responsabilités.

1. DÉFINITION D'UN COMITÉ INTERSECTORIEL ET OPÉRATIONNEL / CIO

Le comité est INTERSECTORIEL. Il regroupe l'ensemble des acteurs jouant un rôle déterminant dans la production d'un diagnostic de situation et des modalités d'interventions pluridisciplinaires. Selon le dossier à traiter ou la problématique à résoudre, le comité peut regrouper des représentants de différentes unités internes à une organisation ou encore jumeler des représentants d'unités rattachées à plusieurs organisations.

Le comité est OPÉRATIONNEL. Les membres sont impliqués activement sur le terrain. Selon le niveau hiérarchique, ils sont impliqués dans la définition et/ou l'exécution d'un mandat. Au niveau micro, les intervenants définissent et exécutent un plan d'intervention individuel ou pour un groupe de personnes ciblées. Ils travaillent ensemble au quotidien et sont regroupés dans un lieu commun.

Les interventions sont INTÉGRÉES. Chacun des intervenants a des gestes à poser, des informations à transmettre et une responsabilité à assumer quant à la résolution d'un ensemble de problèmes posés dans une situation précise. Dans certains cas, nous pouvons parler d'un processus d'intervention qui intègre l'ensemble des façons de faire des partenaires. Un plan unifié plutôt que linéaire et séquentiel permet de tenir compte des contraintes de chacun et de l'impact des activités des uns sur les autres.

La force du modèle et ce qui est garant d'efficacité, c'est d'intervenir jusqu'au bout ensemble de manière cohérente et intégrée

2. CONDITIONS PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ INTERSECTORIEL

Plusieurs conditions ont été identifiées comme préalables à l'implantation de comités intersectoriels et opérationnels (CIO). Certaines d'entre elles sont applicables à tous les types de projet tandis que d'autres sont plus spécifiques.

Conditions générales applicables à tous les types de projet :

- L'individu est placé au centre de nos préoccupations quel que soit son statut (« clients » des services de santé et de sécurité publique ou employé).
- Les intervenants ciblés ont la volonté de travailler ensemble.
- Les intervenants ont une compréhension fonctionnelle des institutions ou des unités administratives participantes et des limites de chacun.
- Les membres ont la capacité de collaborer avec cohérence et consistance.
- Le leadership est assuré par un comité qui a le pouvoir de prise de décision, un facteur central d'efficacité (i.e.: analogie avec le mode de fonctionnement d'une équipe de commandement).

- Les membres du comité décisionnel (macro) ont franchi les barrières symboliques du partage d'informations.
- Les membres se sont donné un but commun.

Conditions spécifiques à certaines problématiques :

- Une entente de principe pour l'utilisation d'une diversité de moyens : préventif, dissuasif, répressif ou curatif, est conclue.
- L'approche est systémique en ce sens qu'elle considère l'ensemble des acteurs significatifs de l'individu (famille, groupes de pairs, groupes thérapeutiques) en y insérant les notions de risques et de dangers. Ici, nous reconnaissons que l'intervention limitée à un aspect de la vie des individus et « en silo » est inefficace.

La structure hiérarchique d'un projet CIO

3. Mise en place d'un projet et mode de fonctionnement

La décision de démarrer un projet CIO dans un champ d'activités est prise au niveau des cadres supérieurs[217] ou au niveau politique, selon le cas. Cette décision s'appuie sur une lecture stratégique des enjeux organisationnels ou sociaux de la communauté. Le comité se scinde à deux niveaux : macro et micro. Au niveau macro, ce sont les décideurs clés dans un domaine qui se regroupent. Il ne s'agit pas d'un comité consultatif, mais bien de décideurs qui ont la préoccupation et la capacité de mettre en place des équipes de niveau micro. Cette capacité et cette volonté constituent un des volets opérationnels d'un comité de niveau macro. Au niveau micro, se retrouve une équipe constituée d'intervenants de première ligne et d'un chef de projet nommé par les organisations clé.

Ainsi, les informations et les recommandations traitées par l'équipe sur le terrain (micro) seraient acheminées au comité macro à des fins de prise de décision. Par exemple, les recommandations pourraient se traduire par le financement de nouveaux programmes de prévention ou justifier un financement plus important des programmes existants ou encore justifier la revue des législations encadrant la protection de personnes vulnérables.

4. Phases d'intervention du comité intersectoriel et opérationnel

Le processus de mise en place du CIO comprend 4 étapes quel que soit le niveau hiérarchique de l'équipe (équipe des décideurs et équipes sur le terrain).

I. La VEILLE regroupe l'ensemble du processus de diagnostic de situation : évaluation de documents administratifs, synthèse de renseignements sur la criminalité, synthèse de renseignements stratégiques, étude de rapports des comités consultatifs, etc. La nature des activités de VEILLE est à déterminer selon le niveau hiérarchique du comité.

II. La PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE / ALERTE correspond à une phase où « la cible se précise ». Elle s'appuie sur une vision partagée d'une problématique à résoudre et sur les moyens, les actions à entreprendre. Un projet est clairement défini. Les membres de l'équipe d'intervention sont identifiés. Un mandat et des objectifs clairs sont partagés par les équipes.

III. L'intervention / MISE EN APPLICATION est la période couvrant le début de la mise en application du projet jusqu'à sa réalisation complète. Les membres de l'équipe sont mobilisés autour d'objectifs communs, d'actions à entreprendre et chacun

[217] Au SPVM, il s'agit d'un ou de l'ensemble des membres du Conseil de direction.

assume ses rôles et responsabilités. Le plan d'intervention intégré est ajusté.

IV. La RÉTROACTION est une phase essentielle à tous les projets. La rétroaction est une mise en commun des actions entreprises et l'auto-évaluation du processus par les membres de l'équipe.

La rétroaction permet :

- La mise à jour du plan d'intervention unifié ;
- L'identification de contraintes administratives ou législatives;
- La résolution de problèmes.

5. LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les rôles et responsabilités sont présentés sous la forme d'un tableau à la fin du document. Un rôle plus spécifique (non spécifié dans le tableau) est accordé à un ou des conseillers en recherche et planification qui viennent soutenir l'ensemble de la démarche.

Rôle et responsabilités des conseillers de recherche et planification

Dans ce modèle, les conseillers en recherche et développement ont la responsabilité de documenter les problématiques et les modes de fonctionnement, d'effectuer les analyses et de transmettre les résultats à tous les niveaux hiérarchiques en plus d'assurer le rôle conseil propre à leur champ de compétence.

Il y a des avantages certains à acheminer les informations recueillies sur le terrain (micro), sous la forme de rapport synthèse et de recommandations, à une équipe de cadres supérieurs (macro) qui pourrait assurer le suivi d'un ensemble de projets sur le terrain auprès des responsables du développement social, par exemple, ou tout autre groupe susceptible d'acheminer au plan gouvernemental des observations faites au niveau des interventions individuelles en les inscrivant dans une analyse sociologique, ethnographique, administrative ou politique plus globale.

Les informations acheminées par ces conseillers sont de deux ordres : premièrement, elles concernent une question de sécurité publique pour laquelle un ou plusieurs comités opérationnels ont été mis sur pied et, deuxièmement, elles documentent le mode de fonctionnement de l'approche des comités intersectoriels et opérationnels. Ainsi, autant les enjeux de sécurité urbaine que les modes de fonctionnement seront insérés dans un processus dynamique d'évaluation, de mise à niveau et de développement.

CONCLUSION

Encore aujourd'hui, il demeure pertinent d'entreprendre ou de poursuivre des partenariats. Afin de rendre les expériences les plus fructueuses possible, un modèle de fonctionnement d'une structure partenariale a été proposé : le CIO (Comité intersectoriel et opérationnel).

Le CIO est un lieu d'acquisition d'expériences nouvelles, de développement conceptuel, de connaissance commune et intime du terrain pour les partenaires impliqués, ce qui permet d'aboutir à des acquis précieux. De plus, le CIO enrichit la fonction diagnostic. En effet, à la fonction diagnostic traditionnelle s'ajoute une notion d'interactivité dynamique, de fluidité de l'information du terrain vers le décisionnel et vice et versa. L'exercice de diagnostic se transforme. Il n'est plus uniquement le résultat d'une analyse de spécialistes de la recherche évaluative. Il devient une fonction dynamique, constamment nourri par les informations et réflexions des intervenants.

Tableau des rôles et responsabilités selon le niveau hiérarchique du comité intersectoriel et opérationnel

RÔLE ET RESPONSABILITÉS SELON LA NATURE DES ACTIVITÉS	*COMITÉ DES DÉCIDEURS CORPORATIFS OU COMITÉ D'ARRONDISSEMENT*	*CHEF DE PROJET*	*COMITÉS DES INTERVENANTS SUR LE TERRAIN*
VEILLE	• La mise au jour de la lecture stratégique des enjeux	• La réception et l'analyse du mandat reçu	• La documentation et l'analyse nécessaires à l'exécution du mandat • La rencontre de mise en commun avec les partenaires ciblés
PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE / ALERTE	• Le plan d'action stratégique • L'élaboration des mandats donnés aux cadres intermédiaires • La constitution d'un comité-conseil, le cas échéant	• L'identification et la préparation des demandes de personnels • L'identification et la préparation des demandes de ressources matérielles • Préparation de proposition de protocoles d'entente • Définition des comités d'arrimage	• La collaboration à la préparation des propositions de protocoles d'entente • La mise en commun des modes de fonctionnement opérationnels • Le plan d'intervention
L'INTERVENTION / MISE EN APPLICATION	• L'attribution des mandats • L'attribution des ressources humaines et financières • L'étude et l'approbation des propositions de protocoles d'entente • L'étude et l'approbation des recommandations • La résolution de problèmes de nature corporative et politique	• La mise en place de l'équipe • L'explication du mandat reçu • La gestion des activités • La résolution de problèmes • L'approbation du plan d'intervention • La réception et l'analyse des rapports de suivi et de rétroaction de l'équipe terrain • Le suivi auprès de l'équipe corporative	• L'exécution du mandat reçu • L'arrimage avec les partenaires • La production de rapport de suivi • La production de rapport d'analyse • La résolution de problèmes • La participation aux comités d'arrimage
RÉTROACTION	• La revue du mode de fonctionnement de l'équipe corporative et ajustement	• La revue du mode de fonctionnement de l'équipe des cadres intermédiaires et ajustement • La revue des comités d'arrimage	

LA CRIMINALITÉ ET LA VICTIMISATION

RÉMI BOIVIN M.SC.

ANNE CHAMANDY, M.SC.

MATHIEU CHAREST, PH.D.

GILBERT CORDEAU, PH.D.

MAURIZIO D'ELIA, M.SC.

FRÉDÉRIC OUELLET, M.SC., UDEM

JULIE ROSA, B.SC.

L'ÉVOLUTION DE LA CRIMINALITÉ

Gilbert Cordeau

L'évolution de la criminalité à Montréal au cours des 30 dernières années, soit de 1980 à 2009, est présentée dans cette section. La description de l'évolution de la criminalité se concentre sur les principales catégories d'infractions recensées et s'appuie sur les données statistiques produites par le SPVM dans le cadre du programme de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC).

Cette description sur une longue période permet de repérer et de mettre en évidence les grandes tendances en la matière et ainsi, de mieux cibler les priorités du SPVM. Des comparaisons avec le Québec et le Canada permettent pour leur part de mettre en perspective le contexte montréalais[218].

LES INFRACTIONS AU *CODE CRIMINEL*

Au total, 126 991 délits et infractions au *Code criminel* ont été rapportés à Montréal en 2009 (voir la figure 1), ce qui est inférieur de 1,8 % au nombre enregistré en 2008 (129 261 infractions). Le nombre[219] de délits rapportés a diminué de 15,4 % au cours des 10 dernières années et de 41,9 % depuis 1991, année où plus de 218 000 infractions au *Code criminel* avaient été rapportées.

Figure 1

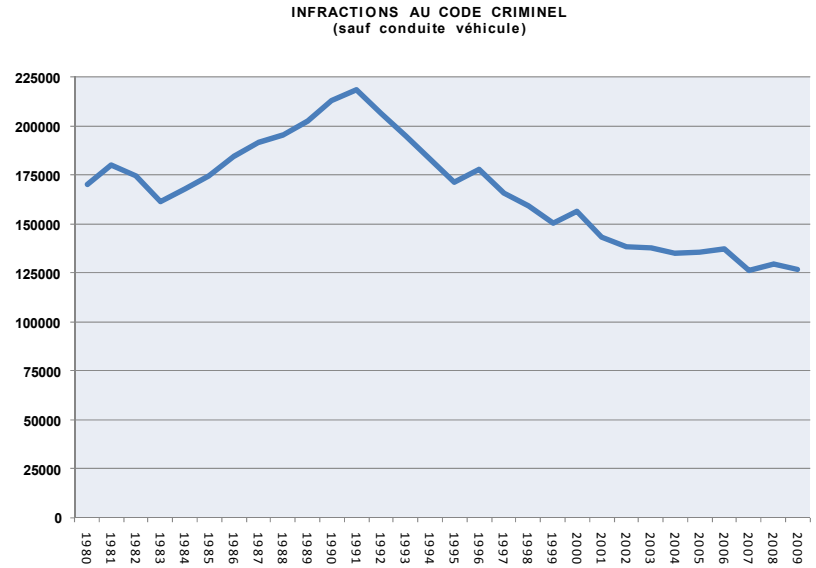

L'évolution de la criminalité rapportée est influencée par bon nombre de facteurs. D'abord, des facteurs sociaux, économiques, démographiques, etc., influencent la prévalence des crimes réellement commis. Ensuite, ces mêmes facteurs, et d'autres qui indiquent notamment le niveau de tolérance sociale, peuvent influencer la décision des victimes de signaler un crime. Des modifications au *Code criminel* (l'ajout d'infractions notamment) peuvent également affecter l'évolution de la criminalité. Enfin, les pratiques policières en matière d'exercice du pouvoir discrétionnaire et de déclaration des événements sont susceptibles de changer dans le temps. C'est le cas par exemple, suite à une directive de « tolérance zéro » à l'égard de certaines infractions spécifiques.

À Montréal, au cours de la période à l'étude, les pratiques d'enregistrement des infractions par les policiers ont été modifiées lors de deux périodes précises, soit de mai à septembre 2000 et de juillet 2008 à avril 2009. Au cours de ces périodes, dans le cadre des négociations entourant le renouvellement de leur contrat de travail, les policiers ont exercé certains moyens de pression. L'un de ces moyens consistait à rédiger systématiquement un rapport pour tout événement

[218] Les statistiques pour le Québec et le Canada proviennent des banques de données mises à la disposition des services policiers par le Centre canadien de la statistique juridique.

[219] Il est d'usage de présenter les données d'évolution de la criminalité sous forme de **taux** par 100 000 habitants, plutôt qu'en **nombre** d'événements, afin de tenir compte des fluctuations de la population d'un territoire donné. Cependant, le nombre de Montréalais a peu changé depuis les années 80 : les données de recensement indiquent une augmentation de 6,4 % de la population de 1981 à 2006. L'influence de ce facteur sur l'évolution de la criminalité est donc négligeable et nous préférons présenter nos données en nombre.

signalé par un citoyen. Ceci a eu un impact important sur la criminalité rapportée, comme l'illustre la figure 2, qui présente l'évolution mensuelle de la criminalité de janvier 1997 à décembre 2009.

Figure 2

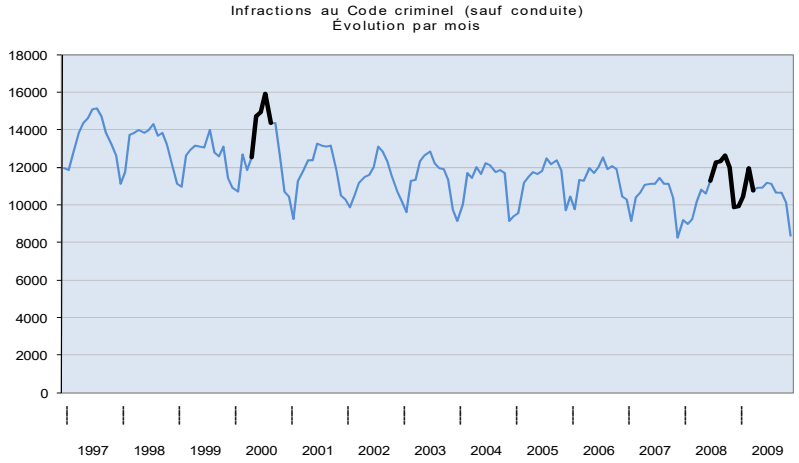

Les mois durant lesquels des moyens de pression ont été exercés (identifiés par le trait plus foncé sur la série) se démarquent nettement à la hausse de la tendance générale. Ces augmentations peuvent être attribuées directement à l'exercice des moyens de pression pour deux raisons.

Premièrement, elles ne touchent pas les crimes dont les pratiques de signalement peuvent plus difficilement être modifiées par les policiers, l'exemple le plus évident étant les homicides. Ainsi, les crimes les plus graves, comme les vols qualifiés, les tentatives de meurtre et les agressions sexuelles, qui sont de toute façon toujours enregistrés par les policiers, ne peuvent l'être davantage. Il en est de même des vols de véhicules et des cambriolages de résidences.

Par contre, certains crimes moins graves pour lesquels les policiers peuvent exercer un certain pouvoir discrétionnaire, ont connu des augmentations très importantes lors des périodes visées. C'est le cas notamment des vols simples, des méfaits et des voies de fait simples. Pour l'illustrer, le tableau 1 montre l'évolution mensuelle des voies de fait rapportées depuis janvier 2006.

TABLEAU 1
ÉVOLUTION DES VOIES DE FAIT

	ANNÉE	MOIS	NOMBRE	ÉVOLUTION*
	2006	JANV	934	
	2006	FEV	928	
	2006	MARS	1053	
	2006	AVR	1119	
	2006	MAI	1187	
	2006	JUIN	1286	
	2006	JUIL	1212	
	2006	AOUT	1136	
	2006	SEPT	1117	
	2006	OCT	1101	
	2006	NOV	1070	
	2006	DEC	1068	
	2007	JANV	960	3%
	2007	FEV	934	1%
	2007	MARS	1061	1%
	2007	AVR	1142	2%
	2007	MAI	1154	-3%
	2007	JUIN	1330	3%
	2007	JUIL	1205	-1%
	2007	AOUT	1106	-3%
	2007	SEPT	1146	3%
	2007	OCT	1019	-7%
	2007	NOV	1009	-6%
	2007	DEC	983	-8%
	2008	JANV	891	-7%
	2008	FEV	896	-4%
	2008	MARS	974	-8%
	2008	AVR	1039	-9%
	2008	MAI	1072	-7%
	2008	JUIN	1256	-6%
DÉBUT DES MOYENS DE PRESSION À LA MI-JUILLET	*2008*	*JUIL*	*1479*	*23%*
	2008	*AOUT*	*1514*	*37%*
	2008	*SEPT*	*1583*	*38%*
	2008	*OCT*	*1480*	*45%*
	2008	*NOV*	*1468*	*45%*
	2008	*DEC*	*1386*	*41%*
	2009	*JANV*	*1230*	*38%*
	2009	*FEV*	*1224*	*37%*
FIN DES MOYENS DE PRESSION À LA MI-AVRIL	*2009*	*MARS*	*1382*	*42%*
	2009	*AVRIL*	*1264*	*22%*
	2009	MAI	1191	11%
	2009	JUIN	1263	1%
	2009	JUILLET	1143	-23%
	2009	AOUT	1164	-23%
	2009	SEPT	1083	-32%
	2009	OCT	1037	-34%
	2009	NOV	1084	-27%
	2009	DEC	939	-36%

*L'évolution présente l'écart entre les données du mois d'une année et le même mois de l'année précédente. Par exemple, en janvier 2007, il y a eu 3% plus de crimes qu'en janvier 2006.

On constate des augmentations mensuelles importantes du nombre de voies de fait au cours de la période où les policiers ont exercé leurs moyens de pression (de la mi-juillet 2008 à la mi-avril 2009). On remarque également les diminutions tout aussi marquées enregistrées de juillet à décembre 2009, par rapport aux mêmes mois en 2008. Un phénomène identique avait été observé en 2000.

Deuxième raison pour laquelle les augmentations observées lors des moyens de pression peuvent être attribuées à ces derniers : le nombre d'appels logés par des citoyens pour signaler des crimes, les voies de fait notamment, n'a pas augmenté au cours de la période.

Dans ce contexte, il apparaît fondé d'attribuer la hausse de la criminalité observée en 2008 à une modification des pratiques d'enregistrement des crimes par les policiers, plutôt qu'à une augmentation réelle de la criminalité à Montréal. Il en est de même des augmentations observées (et largement rapportées) au début de l'année 2009, alors que les policiers exerçaient toujours leurs moyens de pression.

L'impact du surenregistrement des plaintes au cours de la période des moyens de pression sur l'évolution de la criminalité est important. Ainsi, en 2008, on peut estimer que sans le surenregistrement, il y aurait eu environ 119 000 crimes au lieu des 129 261 qui ont été rapportés.[220] Pour l'année 2009, il y aurait eu environ 123 500 délits au lieu des 126 435 rapportés[221]. Enfin, pour 2000, il y aurait eu environ 148 500 crimes au lieu des 156 426 rapportés[222].

La figure 3 présente l'impact du sureneregistrement sur l'évolution de la criminalité. Les estimations pour 2000, 2008 et 2009 sont représentées par la ligne plus foncée.

En tenant compte de ce facteur, on peut évaluer que la criminalité à Montréal a diminué de 18 % au cours des 10 dernières années (au lieu de la baisse de 15 % officiellement observée) et de 44 % depuis 1991 (au lieu de 42 %).

Ce constat permet de mettre en évidence le rôle joué par les pratiques policières sur l'évolution de la criminalité et la nécessité de les considérer dans les analyses portant sur le sujet.

Figure 3

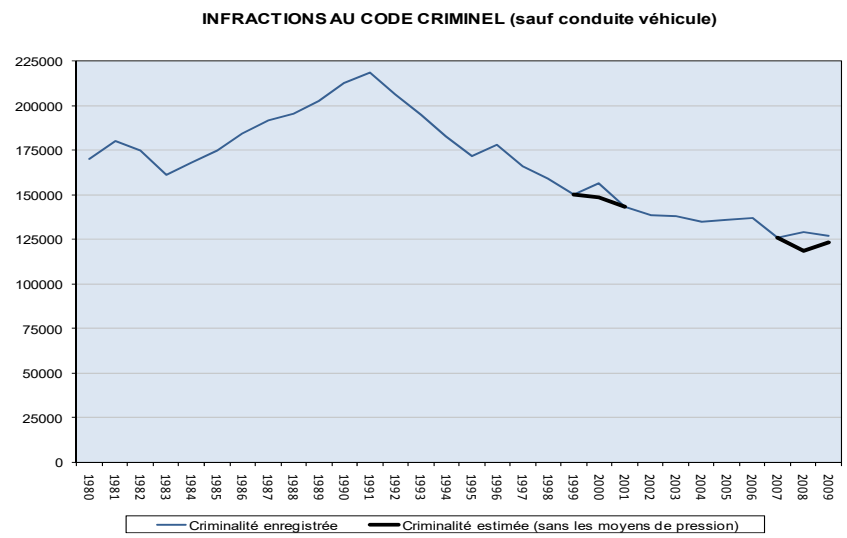

[220] La criminalité avait diminué de 5,8 % de janvier à juin 2008 (avant les moyens de pression) par rapport à la même période en 2007. En appliquant cette diminution à l'ensemble de l'année, on peut estimer qu'il y aurait eu 118 718 crimes rapportés en 2008 par rapport aux 126 031 crimes rapportés en 2007. Les projections de criminalité annuelle s'appuyant sur les données des six premiers mois de l'année sont généralement fiables : depuis 1997, il est arrivé à seulement deux reprises que l'évolution après six mois diffère de plus de 2 % de l'évolution en fin d'année.

[221] La criminalité a diminué de 2,0 % de mai à décembre par rapport aux mêmes mois de 2007. On doit utiliser 2007 comme année de référence pour estimer l'impact des du surenregistrement en 2009. En effet, les comparaisons doivent être faites uniquement entre les périodes pour lesquelles il n'y a pas eu de surenregistrement. Ainsi, la période de janvier à avril 2009 (avec moyens de pression) ne peut être comparée avec janvier à avril 2008 et la période de juillet à décembre 2009 ne peut être comparée à celle de juillet à décembre 2008 (avec moyens de pression). Ce qui laisse seulement deux mois (mai et juin) pour lesquels les comparaisons sont possibles. Dans ce contexte, il apparaît préférable d'estimer l'impact du surenregistrement en 2009 en comparant la période de mai à décembre (sans surenregistrement) aux mêmes mois de 2007.

[222] La criminalité avait diminué de 1,1 % au cours des mois de janvier à avril et d'octobre à décembre 2000 (périodes sans surenregistrement) par rapport aux mêmes mois de 1999. En appliquant cette diminution à l'ensemble de l'année, on peut estimer qu'il y aurait eu 148 471 crimes rapportés en 2000 par rapport aux 150 178 crimes rapportés en 1999.

Une analyse approfondie des données et des dossiers du SPVM permettrait d'en connaître davantage sur l'exercice du pouvoir discrétionnaire par les policiers. Dans quel contexte est-il utilisé ? Est-ce que ce contexte a évolué ? Quels sont les crimes les plus touchés ? Est-il utilisé de la même manière partout sur le territoire ? etc.

Ce constat permet également de rappeler que les comparaisons de la criminalité entre les juridictions doivent être faites avec prudence. Ces comparaisons peuvent être légitimes si les précautions d'usage sont prises en considération (minimalement que la comparaison porte sur des juridictions comparables en termes de population, de densité urbaine et de système de justice). Cependant, dans la mesure où les pratiques policières peuvent varier d'une juridiction à l'autre et surtout, que l'analyste ne dispose pas des informations relatives à toutes les juridictions faisant l'objet de la comparaison, les conclusions doivent être présentées avec une certaine réserve. Ce rappel apparaît d'autant plus nécessaire que des comparaisons et des conclusions intempestives sont publiées chaque année et que celles-ci peuvent contribuer à alimenter l'insécurité des citoyens d'un territoire donné.

Cette mise en garde étant faite, il est quand même nécessaire d'avoir certains points de repère pour situer l'évolution de la criminalité à Montréal dans un contexte plus général. En d'autres termes, la diminution de la criminalité est-elle spécifique à Montréal ou s'inscrit-elle dans un mouvement plus global ?

La tendance à la baisse de la criminalité au cours de la décennie '90 a été observée dans l'ensemble du Canada, de même qu'aux États-Unis[223]. De plus, au Canada, le taux de criminalité[224] a diminué de 5 % en 2008, en raison principalement d'une diminution du nombre de vols de moins de 5 000$.[225] Depuis 10 ans, le taux de criminalité a diminué de 18,6 % au Canada.

Au Québec, les dernières analyses disponibles[226] indiquent que le taux de criminalité a diminué de 5,6 % en 2007. Pour l'année 2008, les données du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) indiquent une diminution de 1,3 %. Soulignons que, dans la mesure où environ le tiers des crimes rapportés sur le territoire du Québec le sont par le SPVM, le surenregistrement des crimes à Montréal a eu une incidence sur la criminalité rapportée pour l'ensemble du Québec en 2008. Ainsi, on peut évaluer que celle-ci aurait diminué de 3,0 % au lieu de 1,3 % sans l'impact du surenregistrement. Enfin, toujours selon les données de 2008 du CCSJ, le taux de criminalité a reculé de 18,4 % au Québec au cours des 10 dernières années.

LES CRIMES CONTRE LA PERSONNE

Avant 1997, la catégorie des crimes contre la personne définie par le programme canadien de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) incluait les homicides, les tentatives de meurtre, les vols qualifiés, les voies de fait et les agressions sexuelles. En 1997, avec l'entrée en vigueur d'un nouveau programme de déclaration (DUC2), les crimes suivants ont été ajoutés aux crimes contre la personne : les infractions de négligences criminelles et autres infractions entraînant la mort, de complot de meurtre, d'enlèvement ou séquestration, d'extorsion, de harcèlement criminel et de menaces. Or, les catégories utilisées avec la DUC antérieure à 1997 font en sorte qu'on ne peut recenser toutes les nouvelles infractions ajoutées aux crimes contre la personne avec la DUC2. Par contre, les infractions incluses dans la catégorie des crimes contre la personne avant 1997 peuvent être suivies encore aujourd'hui.

La figure 4, qui présente l'évolution des crimes contre la personne, permet de suivre à la fois la catégorie telle que définie par la DUC1 pour l'ensemble de la période (de 1980 à 2009) et la catégorie définie par la DUC2 à compter de 1997. On remarque d'abord que l'évolution des deux catégories est presque identique. Depuis 1997, les infractions incluses dans la DUC1 représentent entre 75,2 % et 76,7 % des crimes contre la personne incluse dans la DUC2. On peut en déduire que l'évolution des crimes contre la personne de la DUC1

[223] Pottie Bunge V., Johnson H. et Baldé T. *L'exploration des tendances de la criminalité au Canada*, Catalogue 85-561-XPF no 005 au catalogue de Statistique Canada, 2005.
[224] Infractions au Code criminel en excluant les délits reliés à la conduite d'un véhicule.
[225] Wallace M. *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2008*, Juristat, produit 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Vol. 29 no 3.
[226] Rioux V. *Statistiques 2007 sur la criminalité au Québec*, ministère de la Sécurité publique, Septembre 2008.

pour la période antérieure à 1997 représente assez fidèlement celle des crimes inclus dans la DUC2.

En 2009, 24 682 crimes contre la personne (DUC2) ont été rapportés sur le territoire, soit 1613 de moins qu'en 2008, ce qui représente une diminution de 6,1 %. L'année 2008 avait été marquée par une hausse de 10,3 % des crimes contre la personne. Il s'agissait de la première augmentation de la criminalité de violence enregistrée depuis 2000. Le nombre de crimes contre la personne rapportés en 2009 est inférieur (-4,3 %) à la moyenne des 5 années précédentes (25 804 crimes) et moins élevé (-11,3 %) qu'il y a 10 ans (27 830 crimes en 1999).

Les données de la DUC1 permettent de suivre l'évolution sur une plus longue période. On remarque qu'après avoir augmenté au cours des années 80, la criminalité de violence a atteint un sommet en 1992 et que par la suite, les crimes de violence ont diminué fortement jusqu'en 1997 (-25 %), pour augmenter à nouveau jusqu'en 2000 (+24 %), qu'ils ont diminué jusqu'en 2007, augmenté en 2008, pour finalement diminuer en 2009. En somme, une évolution marquée de « vagues » successives.

Figure 4

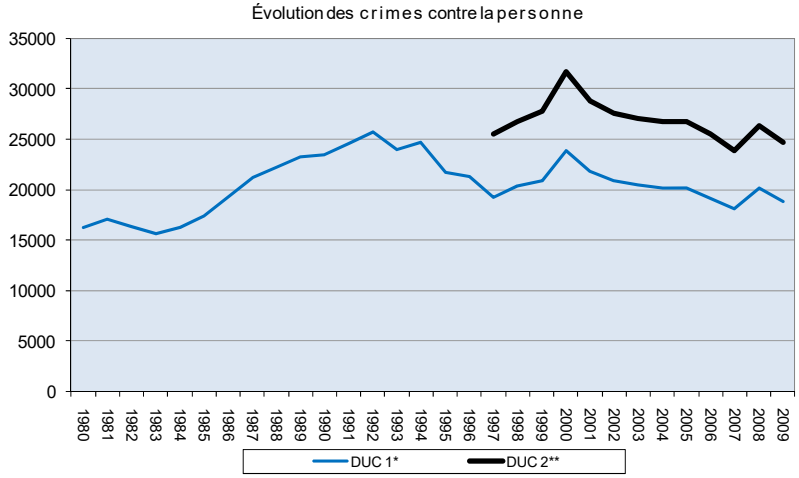

DUC 1: Homicides, tentatives de meurtre, voies de fait, vols qualifiés, agressions sexuelles
DUC 2: Homicides, tentatives de meurtre, voies de fait, vols qualifiés, agressions sexuelles, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, complot de meurtre, enlèvement ou séquestration, extorsion, harcèlement criminel et menaces

Au Canada, comme à Montréal, la criminalité de violence (DUC1) a atteint un sommet en 1992. Par contre, la baisse enregistrée par la suite était beaucoup moins accentuée qu'ici (-12 % de 1992 à 1999). Enfin, les dernières données disponibles pour l'ensemble du Canada, celles de la DUC2 pour les années 1998 à 2008, indiquent qu'elle a augmenté de 11,1 % en 1999 et 2000, pour diminuer chaque année depuis, pour une baisse totale de 11,4 % depuis 2000.

Dans l'ensemble du Québec, les plus récentes données publiées par le ministère de la Sécurité publique indiquent que la criminalité de violence a augmenté de 24,6 % de 1997 à 2006, puis qu'elle a diminué de 3,8 % en 2007.

Le nombre de crimes contre la personne enregistrés par les policiers a été fortement influencé par le surenregistrement des crimes en 2000 et 2008. Comme le montre le tableau 2 pour l'année 2008, les crimes contre la personne avaient diminué de 6,4 % au cours des six premiers mois pour augmenter de 27,4 % de juillet à décembre, période au cours de laquelle les policiers exerçaient leurs moyens de pression. En somme, sans le « surenregistrement » des crimes par les policiers, la criminalité de violence aurait connu une diminution de l'ordre de 6 % en 2008, au lieu de la hausse de 10,3 % rapportée dans le bilan officiel.[227] La Ville de Montréal n'est pas soudainement devenue plus violente ou dangereuse à compter de juillet 2008.

Tableau 2

Évolution des crimes contre la personne en 2007 et 2008			
	2007	2008	Variation
Janvier à juin	12023	11253	-6,4%
Juillet à décembre	11806	15042	27,4%
Total	23829	26295	10,3%

Les données de l'année 2009 sont également affectées par le surenregistrement. Comme le montre le tableau 3, les crimes de violence ont augmenté de 25,2 % de janvier à avril (pendant les

[227] Les projections de criminalité annuelle s'appuyant sur les données des six premiers mois de l'année sont aussi fiables contre la personne : de 2002 à 2007 l'évolution après six mois diffère toujours de moins de 2 % de l'évolution en fin d'année.

moyens de pression), ils ont également augmenté de 3,6 % en mai et juin par rapport à 2008 (alors que pour les deux années, il n'y avait pas de moyens de pression), pour enfin diminuer de 23,7 % de juillet à décembre.

Tableau 3

Évolution des crimes contre la personne en 2008 et 2009					
	2008		2009		
	Surenregistrement	Crimes contre la personne	Surenregistrement	Crimes contre la personne	Variation
Janvier à avril	non	7182	**oui**	8991	25,2%
Mai et juin	non	4071	non	4219	3,6%
Juillet à décembre	**oui**	15042	non	11472	-23,7%
Total		26295		24682	-6,1%

La figure 5 montre l'évolution des principales catégories de crimes contre la personne à Montréal depuis 1980. Les constats suivants se dégagent :

Homicides

Le nombre d'homicides a légèrement augmenté, passant de 29 en 2008, à 31 en 2009. Ce nombre se situe nettement sous les moyennes enregistrées à Montréal depuis 10 ans (moyenne de 44 homicides) et 20 ans (moyenne de 56 homicides). Depuis quelques années, il se commet deux fois moins d'homicides à Montréal qu'au début des années 1990. Ainsi, au cours des cinq premières années de cette décennie (de 1990 à 1994), il s'est commis en moyenne 70 homicides par année sur le territoire du SPVM, tandis que la moyenne annuelle des cinq dernières années (de 2005 à 2009) est de 36 homicides.

Tentatives de meurtre

Le nombre de tentatives de meurtre a fortement augmenté en 2009, passant de 69 en 2008, à 106 en 2009, pour une hausse de 53,6 %. Cette brusque augmentation fait suite à deux baisses d'importance consécutives en 2007 (-32,5 %) et 2008 (-34,9 %). Le nombre de tentatives de meurtre rapportées en 2009 est moins élevé que la moyenne des 10 années précédentes (122 crimes par année).

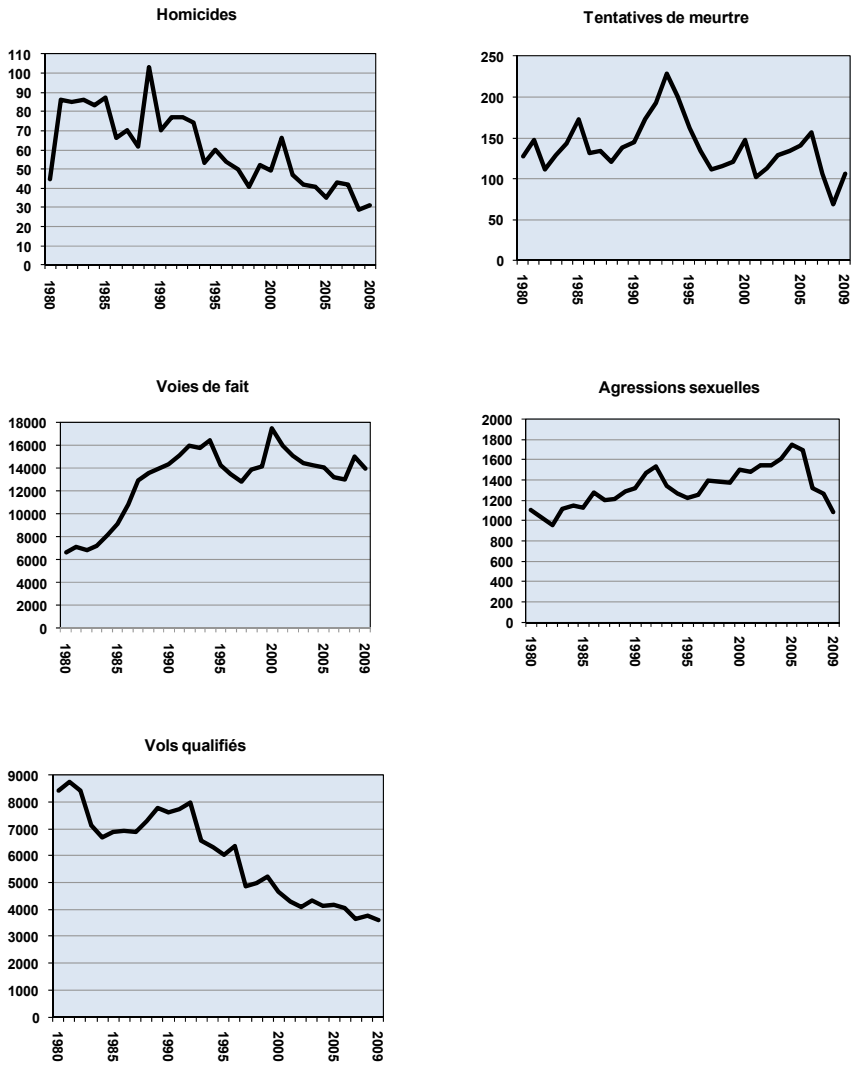

Figure 5

Voies de fait

Le nombre de voies de fait a diminué de 6,9 %, passant de 15 038 en 2008, à 14 004 en 2009. Cette diminution fait suite à une hausse de 15,2 % du nombre de voies de fait en 2008. Il s'agissait de la première augmentation suite à 7 années consécutives de diminution.

Rappelons que les voies de fait sont la catégorie de crimes qui a été la plus influencée par le surenregistrement en 2008 et 2009. Ainsi, une diminution de 6,9 % avait été rapportée de janvier à juin 2008, suivie d'une hausse de 37,8 % de juillet à décembre 2008, pendant l'exercice des moyens de pression des policiers. Ceci indique que le nombre de crimes de voies de fait réellement commis à Montréal a diminué en 2008, même si les données enregistrées font état d'une hausse de 15,2 %.

Agressions sexuelles

Pour une quatrième année consécutive, les agressions sexuelles ont diminué. La baisse enregistrée en 2009 est de 14,8 %, ces délits passant de 1267 en 2008, à 1080 en 2009. Le nombre de délits rapportés en 2009 est le moins élevé depuis 1982.

Vols qualifiés

Le nombre de vols qualifiés a diminué de 4,5 %, passant de 3 760 en 2008, à 3 590 en 2009. Le nombre de vols qualifiés a diminué de 12,9 % depuis cinq ans, et de 31,1 % depuis 10 ans. Depuis trois ans, il se commet annuellement deux fois moins de vols qualifiés qu'au début des années '90.

LES CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ

Les deux tiers des infractions au *Code criminel* sont des crimes contre la propriété. Cette catégorie inclut les vols de véhicules-moteur, les vols simples, les introductions par effraction, les fraudes, les méfaits, les incendies criminels et les délits de possession de biens volés. En 2009, le nombre total de ces infractions (87 986) est similaire à celui de 2008 (87 978). Comme le montre la figure 6, le nombre de crimes contre la propriété a peu évolué au cours des trois dernières années. À plus long terme, par contre, il a diminué de manière importante : le nombre de crimes contre la propriété rapportés à Montréal a diminué de 22,9 % au cours des 10 dernières années et de moitié (49,8 %) depuis 1991.

Figure 6

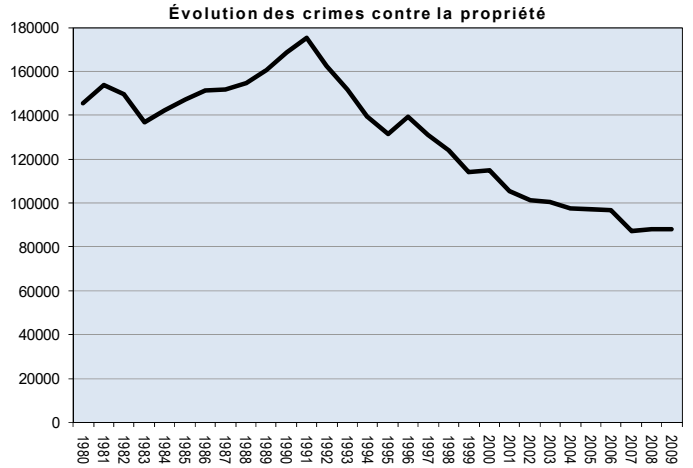

Crimes contre la propriété: ntroductions par effraction, Vols de véhicules-moteur, Vols simples, Incendies, Fraudes, Méfaits, Possession de biens volés

La tendance observée à Montréal depuis 10 ans est la même que pour l'ensemble du Canada, où les taux de crimes contre la propriété ont diminué de 25,5 % de 1998 à 2008. Il en est de même au Québec, où les taux ont enregistré une baisse de 32,1 % de 1997 à 2007.

Le surenregistrement des crimes par les policiers du SPVM en 2008 a eu un impact sur le nombre de crimes contre la propriété rapportés. Comme le montre le tableau 4, ces derniers avaient diminué de 6,4 % pour la période de janvier à juin 2008 et, à compter de juillet, alors que les policiers ont débuté leurs moyens de pression, ils ont augmenté de 7,6 %. On peut donc estimer, sur la base des six premiers mois de l'année, que le nombre de crimes contre la propriété réellement commis a diminué d'environ 6 % en 2008. Bien qu'il soit moins marqué que pour les crimes contre la personne, l'impact n'en est pas moins réel pour les crimes contre la propriété.

Tableau 4

Évolution des crimes contre la propriété en 2007 et 2008			
	2007	2008	Variation
Janvier à juin	43148	40383	-6,4%
Juillet à décembre	44244	47595	7,6%
Total	87392	87978	0,7%

Cet impact s'est poursuivi en 2009 alors qu'une augmentation de 13,7% était enregistrée pour la période de janvier à avril (pendant l'exercice des moyens de pression), suivi d'une augmentation de 1,6 % en mai et juin (alors que pour les deux années, il n'y avait pas de moyens de pression), pour enfin diminuer de 7,9 % de juillet à décembre (voir tableau 5).

Tableau 5

Évolution des crimes contre la propriété en 2008 et 2009					
	2008		2009		
	Surenregistrement	contre la propriété	Surenregistrement	contre la propriété	Variation
Janvier à avril	non	25842	**oui**	29389	13,7%
Mai et juin	non	14541	non	14776	1,6%
Juillet à décembre	**oui**	47595	non	43821	-7,9%
Total		87978		87986	0,0%

Comme il a été souligné plus haut, tous les crimes n'ont pas été affectés par le « surenregistrement » des plaintes par les policiers lors de l'exercice des moyens de pression. La figure 7 permet de suivre l'évolution des infractions incluses dans la catégorie des crimes contre la propriété.

Introductions par effraction

En 2009, le nombre d'introductions par effraction rapportées (16 190 délits) a augmenté de 8,0 % par rapport à 2008. Cette hausse importante fait suite à deux diminutions marquées en 2007 (-19,3 %) et 2008 (-8,8 %). En dépit de la hausse enregistrée en 2009, le nombre de cambriolages a diminué de 17,1 % au cours des cinq dernières années, de 43,4 % depuis 10 ans et de près des deux tiers (62,4 %) depuis 1991.

Les deux tiers des cambriolages ont été commis dans des résidences. Le nombre de ces cambriolages a augmenté de 7,8 %, passant de 10 053 en 2008, à 10 838 en 2009. Par contre, ce type de crime a diminué de près de la moitié (47,4 %) au cours des 10 dernières années.

Figure 7

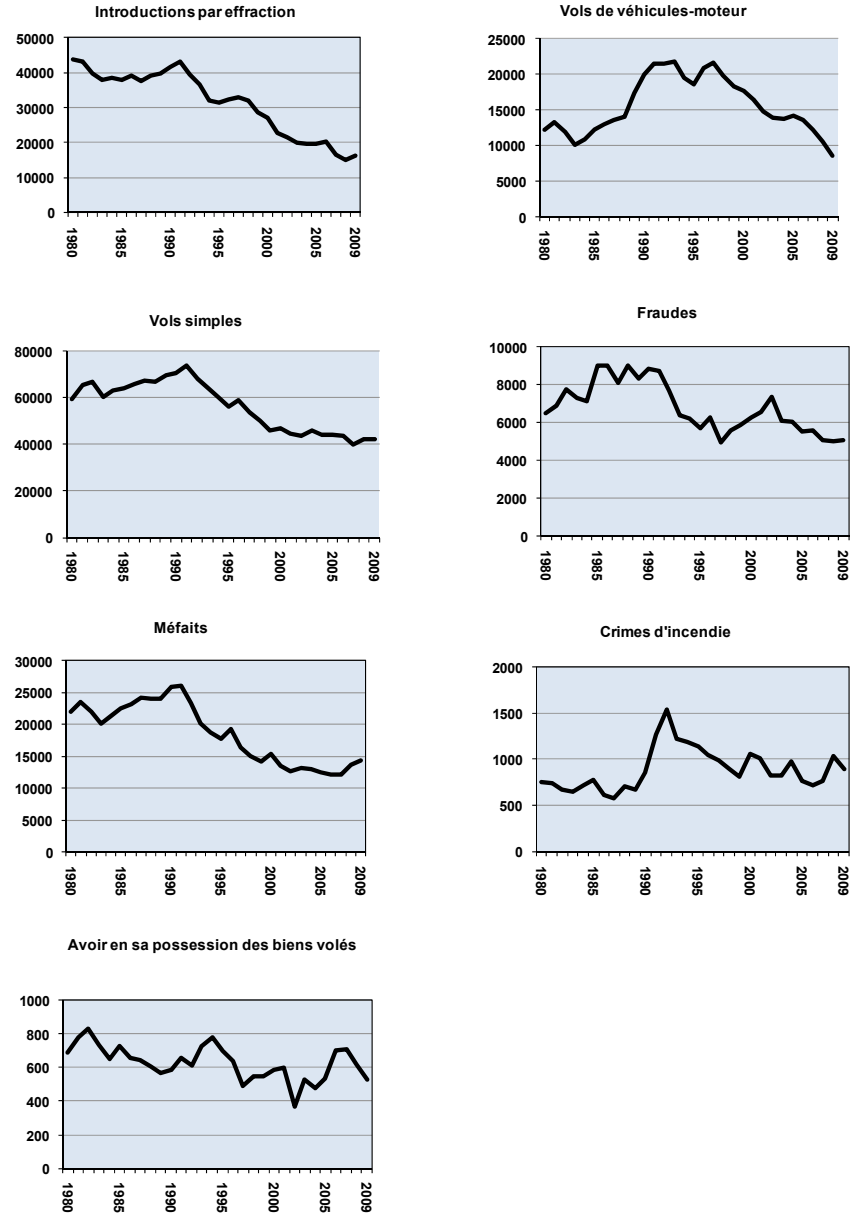

Vols de véhicules à moteur

Le nombre de vols de véhicules à moteur a diminué de 17,8 %, passant de 10 495 en 2008, à 8 620 en 2009. Cette diminution fait suite à deux baisses importantes consécutives : 14,7 % en 2008 et 9,9 % en 2007. La situation s'est nettement améliorée depuis quelques années, le nombre de vols de véhicules ayant diminué de 39,0 % au cours des cinq dernières années et de moitié (52,7 %) depuis 10 ans.

Vols simples

Les vols simples comptent pour le tiers de toutes les infractions rapportées à Montréal en 2009. Ces délits ont augmenté de 0,8 %, passant de 42 067 en 2008, à 42 401 en 2009. Le nombre de vols simples a fortement diminué au cours des années '90 (baisse de 38,0 % de 1991 à 1999). La baisse s'est poursuivie au cours des années 2000, mais de manière beaucoup moins marquée (diminution de 9,8% depuis 2000).

Les vols simples font partie des crimes dont l'enregistrement a été touché par les moyens de pression des policiers en 2008 et 2009. Ainsi, une diminution de 2,2 % avait été enregistrée de janvier à juin 2008, suivie d'une hausse de 12,6 % de juillet à décembre, pendant l'exercice des moyens de pression des policiers. Ceci indique que le nombre de crimes de vols simples réellement commis à Montréal aurait légèrement diminué en 2008. Pour 2009, ils ont augmenté de 13,9 % de janvier à avril (pendant les moyens de pression) et ont diminué de 6,7 % de juillet à décembre.

Fraudes

En 2009, 5 049 fraudes ont été rapportées, un nombre légèrement supérieur 0,8 % à celui de 2008 (5 009 fraudes). Au cours des dernières années, l'évolution des fraudes a été marquée par une forte croissance (+29,1 %) de 1995 à 2002, suivie d'une diminution de 30,6 % de 2002 à 2007 et d'une stabilité depuis.

Méfaits

En 2009, 14 306 méfaits ont été rapportés, soit 3,8 % de plus qu'en 2008. Cette augmentation fait suite à une hausse de 13,1 % en 2008. Le nombre de méfaits enregistrés en 2009 est le plus élevé depuis l'année 2001. Par contre, en dépit de cette hausse, il demeure inférieur de près de moitié à celui du début des années '90.

Le surenregistrement des crimes par les policiers a eu un impact sur le nombre de méfaits enregistrés en 2008 et 2009. Ainsi, une augmentation de 5,2 % avait été enregistrée de janvier à juin 2008, suivie d'une hausse de 20,7 % de juillet à décembre, pendant l'exercice des moyens de pression des policiers. Ceci indique que le nombre de méfaits réellement commis à Montréal aurait augmenté en 2008, mais dans une proportion beaucoup moins importante que celle qu'indiquent les données officielles. Il en est de même pour 2009, alors que les méfaits ont augmenté de 27,3 % de janvier à avril (pendant les moyens de pression), mais ont diminué de 10,4 % de juillet à décembre.

Crimes d'incendie

Par rapport à d'autres formes de criminalité, il y a relativement peu de crimes d'incendie à Montréal (en moyenne 889 par année depuis 1980). Comme le montre la figure 7, ce crime est donc sujet à des variations annuelles importantes. Ainsi, le nombre de crimes d'incendie a diminué de 13,7 %, passant de 1030 en 2008 à 889 en 2009, après avoir augmenté de 34,6 % en 2008. Le nombre de crimes d'incendie en 2009 est comparable à la moyenne enregistrée depuis le début de la décennie (885 crimes annuellement entre 2000 et 2008).

Possession de biens volés

Les délits de possession de biens volés sont également relativement peu fréquents (en moyenne 627 par année depuis 1980). Ils sont donc eux aussi sujets à des fluctuations annuelles importantes. Le nombre de ces délits a diminué de 14,5 %, passant de 621 en 2008, à 531 en 2009. Les délits de possession de biens volés ont diminué de 25,1 % au cours des deux dernières années.

LES AUTRES INFRACTIONS AU *CODE CRIMINEL*

La catégorie « autres infractions au *Code criminel* » inclut les infractions relatives à la prostitution, aux armes à feu et aux autres armes, les infractions contre l'administration de la loi et de la justice, ainsi qu'un ensemble de délits variés comme les infractions relatives à la monnaie contrefaite. En 2009, ces infractions comptaient pour 11,3% de l'ensemble des infractions au *Code criminel* enregistrées à Montréal.

Comme le montre la figure 8, le nombre d'autres infractions a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie. La hausse est de 74,1 % depuis 1999. La figure 8 indique également une augmentation marquée (26,1 %) en 2006 par rapport à l'année précédente, puis une stabilisation en 2007 et 2008, suivie d'une baisse de 4,4 % en 2009.

Figure 8

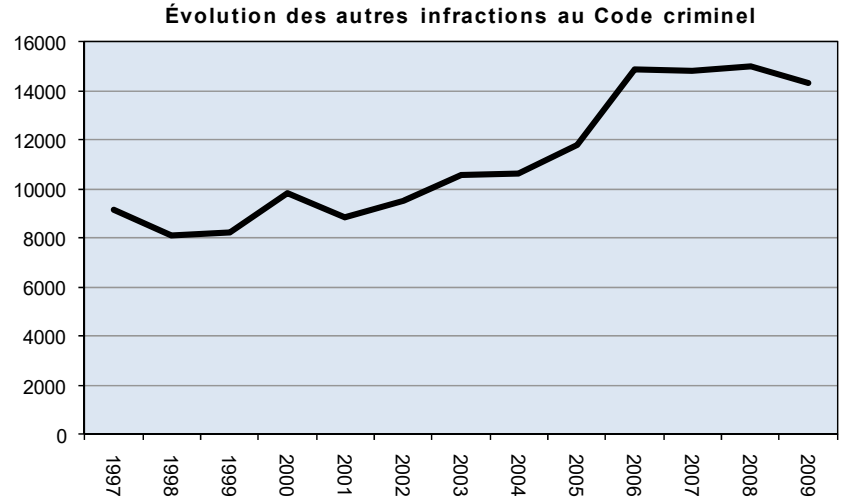

Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice constituent la très grande majorité des délits inclus dans la catégorie des autres infractions au *Code criminel*. En 2009, ils comptaient pour 84,1 % des « autres infractions », le reste étant réparti entre les délits de prostitution (3,1 %), les infractions relatives aux armes à feu (3,6 %) et les autres délits de toute sorte (9,2 %).

L'évolution des autres infractions au *Code criminel* est donc largement tributaire de celle des infractions contre l'administration de la loi et de la justice. Or, deux modifications aux pratiques du SPVM ont contribué à l'augmentation récente du nombre d'infractions rapportées. D'une part, les procédures de contrôle des personnes en probation et qui doivent se rapporter au SPVM ont été resserrées. D'autre part, les procédures d'enregistrement et de saisies ont été modifiées. Ainsi, avant 2006, lorsqu'une personne en probation ou qui était soumise à des conditions commettait un vol qualifié (par exemple), il arrivait que seule l'infraction de vol qualifié soit saisie. Depuis, l'infraction relative au manquement aux conditions de la probation ou au bris de conditions est systématiquement saisie.

En somme, l'augmentation des délits inclus dans la catégorie des autres infractions au *Code criminel* est en grande partie redevable aux modifications des pratiques du SPVM, plutôt qu'à une augmentation réelle du nombre de délits commis.

L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS DE TRAFIQUANTS ET DE VOLEURS À MONTRÉAL, 1997-2008

Mathieu Charest[228].

L'évolution de la criminalité est généralement analysée en fonction du nombre d'événements qui viennent à l'attention des policiers. Sur la base des données policières, le volume de crimes décline effectivement depuis le milieu des années '90. Cette baisse présente trois caractéristiques principales: 1) elle est remarquable (on compte environ 40 % moins de délits dans les années 2000 que dans les années 1990); 2) elle est étendue, elle touche autant les crimes violents que les atteintes à la propriété; 3) elle est généralisée puisqu'on l'observe dans la plupart dans grandes villes nord-américaines.[229]

Les hypothèses avancées pour rendre compte de ce mouvement inattendu sont nombreuses. Les plus souvent mentionnées sont, dans l'ordre, l'innovation des stratégies policières, le recours plus fréquent aux peines d'incarcération, les changements dans les marchés de drogue (le ralentissement de l'épidémie de crack notamment), le vieillissement des populations, le contrôle plus serré des armes à feu, une économie vigoureuse et des effectifs policiers plus larges.[230] Certaines de ces hypothèses posent toutefois problèmes. Par exemple, des villes réputées pour leurs innovations policières (New York ou Los Angeles) ne présentent pas de baisse de crimes plus abrupte que la plupart des autres villes américaines. Le recours plus fréquent aux peines d'incarcération (une réalité typiquement américaine) explique difficilement pourquoi les baisses des villes canadiennes sont comparables.

Le constat d'un déclin repose généralement sur l'analyse de la délinquance violente et la délinquance d'appropriation et laisse en plan le vaste champ de la délinquance de marché dont on juge les mouvements tributaires de l'activité policière.[231] Aucune étude ne considère par conséquent les effets possibles de déplacement ou de migration progressive d'une délinquance d'acquisition vers une délinquance de trafic. Cette hypothèse n'est pas farfelue. Figlio[232] remarque que la participation des délinquants aux activités de trafic de drogue augmente de façon continue avec l'âge (au moins jusqu'à 30 ans) alors que les expériences d'arrestation pour ces mêmes délits chutent avec l'entrée dans l'âge adulte. Alors qu'ils semblent abandonner complètement leurs activités criminelles, une vaste part des délinquants réorientent plutôt leurs champs d'activités vers une délinquance moins risquée, mais potentiellement plus lucrative (les marchés de drogue notamment). C'est cette hypothèse que nous souhaitons développer ici.

Nous proposons de réanalyser l'évolution de la criminalité des douze dernières années d'un tout autre angle, non pas celui des événements criminels connus des policiers ou celui des personnes arrêtées, mais plutôt en étudiant l'évolution des populations délinquantes qui les commettent. Cet angle présente plusieurs avantages. Le premier est de chiffrer le bassin (auparavant inconnu) de délinquants actifs dans une activité particulière, mais qui n'ont pas été arrêtés dans une fenêtre de temps donné. Cette appréciation des populations « cachées » est particulièrement utile si l'on tient compte des risques d'arrestation souvent très faibles auxquels font face les délinquants. Comparées dans le temps, ces estimations nous permettent également de quantifier les changements dans le volume de délinquants actifs. Combien de voleurs et combien de trafiquants avons-nous de plus (ou de moins) au cours des douze dernières années? Finalement, en comparant la population totale des délinquants actifs à celle des délinquants effectivement arrêtés, cette méthode permet d'estimer, d'une manière probablement plus réaliste, les risques d'arrestation auxquels font face les délinquants de même que l'évolution de ces risques dans le temps.

[228] L'auteur tient à remercier Pierre Tremblay de l'École de criminologie de l'Université de Montréal pour son intérêt et ses conseils tout au long de la démarche analytique de ce chapitre.

[229] Levitt, S. D. (2004).«Understanding why crime fell in the 1990s: Four Factors that explain the decline and six that do not». *Journal of Economic Perspectives*. 18: 163-190.

[230] Op. cit. Levitt, (2004), p.164

[231] Voir cependant Warner, B.D. et B.W. Coomer (2003). «Neighborhood drug arrest rates: are they meaningful indicator of drug activity?» A research note. *Journal of Research in Crime and Delinquency*: 40: 123-138.

[232] Figlio, R.M. (1994). »Self-reported and officially defined offenses in the 1958 Philadelphia birth cohort»,. in Weitekamp E.G.M et Kerner, H.-J. (eds) *Cross-National Longitudinal Research on Human Development and Criminal Behavior*. Pp.267-280.

Nous verrons que la population de voleurs suffisamment actifs pour être à risque d'arrestation a chuté de près de 40 % entre 1997 et 2008 (passant de 58 640 à 35 680). Dans le même intervalle de temps, le volume de délinquants actifs dans les marchés de drogue a doublé (passant de 12 574 à 24 720). Nous verrons que les périodes où se concentrent les mouvements de désertion dans la population de voleurs coïncident avec les périodes où les effectifs de trafiquants augmentent le plus. Nous verrons également que les risques d'arrestation pour les délits d'acquisition demeurent stables tout au long de la période alors que les risques auxquels sont confrontés les trafiquants déclinent progressivement. Dans l'ensemble, alors que la délinquance de trafic et la criminalité contre les biens poursuivent leur descente, les populations criminelles restent stables (depuis 2000) et cette stabilité est le produit de deux mouvements opposés, un abandon progressif des activités de vols et une participation croissante des délinquants dans une délinquance de trafic.

Pour les fins de cette analyse, nous procèderons en trois temps. La première section porte sur la délinquance d'acquisition et compare l'évolution de la criminalité officielle à l'évolution des populations délinquantes (pour les mêmes délits). La seconde section reprend l'exercice pour la délinquance de trafic. La dernière section analyse conjointement l'évolution des deux populations.

DONNÉES ET MÉTHODES

Nous faisons usage de deux sources de données principales du SPVM : les informations sur les événements criminels et les informations sur les personnes reliées à ces événements. Notons que nos analyses se concentrent exclusivement sur une délinquance à visée lucrative (vols et trafics) où les effets de transfert ou de déplacement apparaissent plus naturels. Plus précisément, notre sélection des délits d'acquisition se limite aux activités de vols, en laissant de côté les autres atteintes à la propriété (les méfaits par exemple). Les délits sélectionnés sont les cambriolages résidentiels et commerciaux, les fraudes, les vols qualifiés, les vols de véhicules et les vols simples. Du côté de la délinquance de marché, nous nous intéressons principalement aux activités de trafic et de culture et laissons de côté les événements de possession simple de drogue. Les trafics, les possessions en vue de trafic et les rares cas d'importation ont été regroupés en fonction de quatre catégories de drogue : le cannabis, la cocaïne, le crack et les autres drogues. La culture de cannabis (intérieure ou extérieure) est traitée à part.

La banque des personnes reliées à ces événements nous renseigne sur la population des délinquants arrêtés ou suspectés d'avoir participé à chacun des délits pour chacune des 12 années de la période d'analyse. Cette banque est composée de 71 089 individus uniques, pour lesquels nous possédons le nombre annuel d'arrestation par délit. La vaste majorité de cette population est composée d'hommes (77 %) et la moyenne d'arrestation par sujet est de 2,9 (médiane de 1).

Ces informations permettent d'analyser la distribution des arrestations et des réarrestations pour chacune des catégories de délits et d'inférer, sur la base des propriétés de cette distribution, la taille de la population cachée de trafiquants ou de voleurs. En d'autres termes, l'estimation des populations permet de connaître le nombre de délinquants suffisamment actifs pour être à risque d'arrestation, mais qui ne l'ont pas été dans la fenêtre de temps qui nous intéresse.[233] Cette méthode de « capture-recapture », empruntée à la biologie animale pour estimer la taille des espèces a également été utilisée notamment pour analyser des populations délinquantes de revendeurs de drogue[234], de planteurs de cannabis[235], de prostituées[236] et de voleurs de voitures.[237]

Pour que cette méthode produise des estimations valides, les risques d'appréhension doivent être relativement homogènes d'un délinquant à l'autre de sorte que le groupe de délinquants arrêtés soit relativement similaire au groupe des délinquants non-arrêtés. On doit cependant s'attendre à ce que les délinquants arrêtés à répétition soient les plus actifs ou les moins prudents et que leurs probabilités d'arrestation soient différentes du « délinquant moyen ». L'estimateur

[233] Bouchard, M. et P. Tremblay (2005). «Risks of arrest across markets: a capture-recapture analysis of 'hidden' dealer and user populations». *Journal of Drug Issues:* 34: 733-754.
[234] Op. cit.
[235] Bouchard, M. (2007). »A capture-recapture model to estimate the size of criminal populations and the risks of detection in a marijuana cultivation industry». *Journal of Quantitative Criminology*. 23: 221-241.
[236] Rossmo, D.K. et R. Routledge (1990). «Estimating the size of criminal populations». *Journal of Quantitative Criminology*. 6: 293-314.
[237] Collins, M.F. et R.M. Wilson (1990). »Automobile theft: estimating the size of the criminal population». *Journal of Quantitative Criminology*. 6: 395-409.

retenu pour nos analyses, celui développé par Zelterman[238], corrige pour cette hétérogénéité en ne considérant que les individus arrêtés une fois ou deux fois seulement au cours d'une période donnée (généralement 3 ans). Le postulat de base est que la probabilité d'être arrêté une seconde fois pour les délinquants déjà arrêtés une fois n'est pas différente de la probabilité d'être arrêté une première fois pour ceux qui n'ont jamais été arrêtés. On validera généralement l'estimation des populations à l'aide de sources indépendantes. Dans le cas présent, les sondages sur la population de consommateurs de drogue (réalisés par Santé Canada) sont particulièrement utiles puisqu'ils permettent d'estimer le nombre moyen de clients pour chaque vendeur et de le comparer aux études de délinquance auto-révélée auprès de vendeurs. Nous avons regroupé la période d'analyse (1997 à 2008) en quatre cohortes de trois années chacune (1997-1999, 2000-2002, 2003-2005 et 2006-2008). Ce regroupement permet d'obtenir un nombre suffisant de réarrestations pour des catégories de délits où ces arrestations sont rares. Les populations sont ensuite divisées par trois pour obtenir des estimations annuelles.

Les analyses de « capture-recapture » permettent finalement de calculer les risques d'arrestation auxquels sont confrontés les délinquants. Rappelons que les risques d'arrestation sont obtenus en divisant le nombre de personnes arrêtées par la population totale de délinquants. Des risques de 10 % signifient qu'un délinquant sur dix sera arrêté dans une année donnée pour une activité criminelle particulière. Ces estimations sont probablement plus compatibles avec la manière dont les délinquants évaluent eux-mêmes leurs risques d'arrestation que les estimations plus traditionnelles des risques d'arrestation par délit (voir notamment Blumstein et al.).[239]

LA DÉLINQUANCE D'APPROPRIATION

Les figures 1a et 1b présentent l'évolution mensuelle des différentes formes de vols de 1997 à 2008. Si l'on compare les extrémités de cette série chronologique, les écarts sont considérables. Dans l'ensemble, il se commet environ 50 000 vols de moins en 2008 qu'en 1997, une différence de plus de 50 %. On doit cette baisse principalement aux cambriolages (-55 %), aux vols de véhicules (-50 %) et dans une moindre mesure aux vols simples qui ont tout de même baissé de 21 %. Même s'ils sont beaucoup moins fréquents, les vols qualifiés et les fraudes (figure 1b) ont tout de même participé à cette tendance à la baisse avec des réductions respectives de 37 % et 44 %.[240]

La convergence entre les analyses de délits et les analyses de populations délinquantes méritent d'être soulignées. À une exception près (celle des vols qualifiés), les changements dans le volume de vols s'accompagnent de changements très similaires dans le volume de délinquants (tableau 1).

Figure 1a

Évolution mensuelle des vols simples,

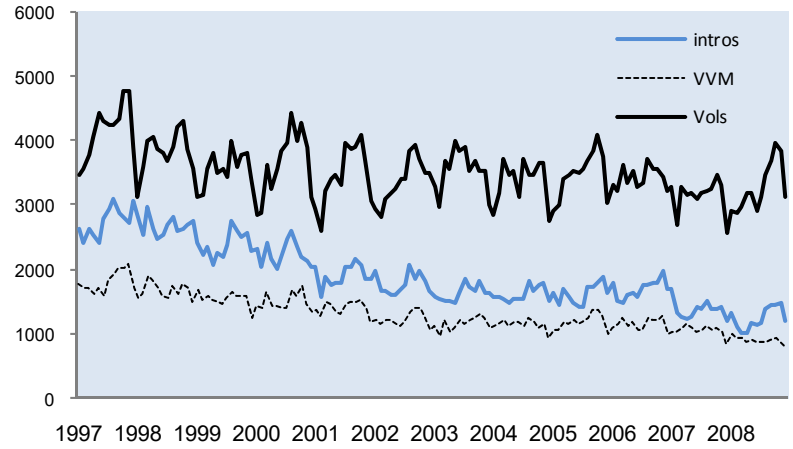

[238] Zelterman, D. (1988). «Robust estimation in truncated distributions with applications to capture-recapture experiments». *Journal of statistical planning and inference*. 18: 225-237.

[239] Blumstein, A., Cohen, J., Roth, J. et C.A. Visher (1986). *Criminal Careers and "Career Criminals"*. Report of the National Academy of Sciences Panel on Research on Criminal Careers. Washington, D.C. National Academy Press.

[240] En raison de l'échelle utilisée, la baisse des vols qualifiés et des fraudes est difficile à apprécier visuellement. Les vols qualifiés passent d'environ 5000 en 1997 à 3100 en 2008 alors que les fraudes passent de 3800 en 1997 à 2100 en 2008. Des changements dans la prise en charge des fraudes bancaires nous amènent toutefois à interpréter cette baisse avec une certaine réserve.

Pour les cambriolages par exemple, les plus fortes baisses s'observent entre les années 1997-1999 et 2000-2002 (baisse de 24 %). Durant la même période, la population des cambrioleurs à risque d'être arrêtés baisse de 21 % (passant de 5755 cambrioleurs à 4529). En 2006-2008, on compte en moyenne 45 % moins de cambrioleurs. Les risques d'arrestation déclinent également. Alors que les cambrioleurs avaient une chance sur cinq d'être arrêtés en 1997-1999 (19,1 %), c'est maintenant un cambrioleur sur 6.5 qui sera arrêté.

Tableau 1: Délits moyens par périodes de 3 ans, estimations de population et risques d'arrestation par délit (1997-2008)

		Moyenne annuelle de délits	Population annuelle de délinquants	Risques d'arrestation (%)
Cambriolages	1997-1999	31177	5755	19.1
	2000-2002	23668	4529	18.6
	2003-2005	19439	3860	17.7
	2006-2008	17192	3817	15.5
Vols simples	1997-1999	46146	35787	15.0
	2000-2002	41855	24957	16.5
	2003-2005	41586	24365	16.3
	2006-2008	39317	19034	17.3
VVM	1997-1999	20075	5154	17.2
	2000-2002	16474	4096	17.7
	2003-2005	13953	4061	17.3
	2006-2008	12390	3121	16.7
Vols qualifiés	1997-1999	5100	5556	18.6
	2000-2002	4421	5333	17.7
	2003-2005	4266	5748	18.5
	2006-2008	3897	5705	17.7
Fraudes	1997-1999	3459	6388	18.6
	2000-2002	4074	4294	17.7
	2003-2005	2727	3868	18.5
	2006-2008	2346	4003	17.7
Total	1997-1999	105956	58640	17.7
	2000-2002	90491	43209	17.6
	2003-2005	81972	41902	17.7
	2006-2008	75142	35680	17.0

La correspondance est encore plus forte entre le nombre de vols simples et la population des voleurs. La courbe des vols décline en deux temps, une première fois entre 1997-1999 et 2000-2002 et une seconde fois entre 2003-2005 et 2006-2008. Nos estimations de la population de voleurs suivent exactement le même mouvement, passant de 35 787 à 24 957 puis de 24 365 à 19 034. La baisse dans le nombre de voleurs est toutefois plus rapide que la baisse dans le nombre de vols (une baisse de 15 % pour les délits entre 1997-1999 et 2006-2008 et de 47 % pour la population de voleurs).

La situation des vols de véhicules est quelque peu différente. Les baisses les plus importantes dans le volume de délits se situent dans les trois premières cohortes (1997-1999, 2000-2002 et 2003-2005) alors que les variations les plus importantes dans le bassin de voleurs de voitures surviennent entre la première et la deuxième et entre la troisième et la dernière. Notre incapacité à dissocier les populations de voleurs pour la revente des « joyriders » peut expliquer une part de ces différences. Cependant, sur l'ensemble de la période, les écarts sont comparables. Le volume de vols a décliné de 38 % alors que le bassin de voleurs a baissé de 39 %.

Figure 1b

Évolution mensuelle des vols qualifiés et des fraudes à Montréal (1997-2008)

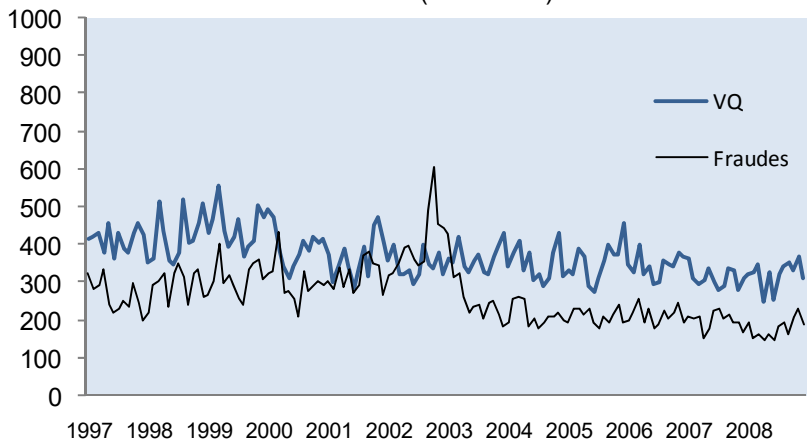

Du côté des vols qualifiés (figure 1b), le nombre de délits diminue lentement depuis les douze dernières années. D'une moyenne annuelle de 5100 délits durant les années 1997-1999 (ou de 425 par mois), ils sont passés à 4421 en 2000-2002 (368 par mois) à 4266 en 2003-2005 puis finalement à 3897 (325 par mois). Si les vols qualifiés diminuent de 24 % de la première à la dernière cohorte, la population de voleurs qualifiés est demeurée sensiblement la même. D'une cohorte à l'autre cette population oscille entre 5300 et 5700. On peut donc supposer qu'à population constante, le nombre moyen de vols qualifiés par voleur a légèrement diminué.

Dans le cas des fraudes, la série chronologique de l'évolution des délits (figure 1b, en noir) doit être interprétée avec précaution. À première vue, après un mouvement à la hausse de 1997 à 2002, les fraudes ont ensuite chuté à partir de 2003 et demeurent relativement stables depuis. Le décrochage de cette série est suspect. Il est possible qu'une vaste part de cette baisse soit attribuée aux changements dans la gestion des plaintes de fraudes des institutions financières. Alors que la police était informée et mandatée pour enquêter la majorité de ces délits avant 2003, ce n'était plus le cas ensuite. Les estimations de populations, qui se calquent assez aux mouvements des crimes enregistrés, doivent conséquemment être interprétées avec prudence.

En somme, pour la délinquance d'acquisition, les estimations de populations varient étroitement avec les mouvements de crimes des douze dernières années. Nos résultats montrent que le volume de délinquants suffisamment actifs pour être à risque d'arrestation a chuté de 23 000 entre 1997-1999 et 2006-2008. Certains auront évidemment « accroché leurs patins », d'autres auront suffisamment ralenti le rythme pour ne plus être à risque d'arrestation, d'autres enfin auront réorienté leurs activités vers d'autres formes de délinquance. L'estimation des risques auxquels font face les voleurs (environ 17 % d'entre eux sont arrêtés) indique que les périls d'une délinquance d'acquisition sont bien réels et renforcent du même coup les motivations d'où l'intérêt à migrer vers des formes de délinquance moins risquées et probablement plus payantes.

LA DÉLINQUANCE DE TRAFIC

Les données policières suggèrent que la délinquance de trafic est également en perte de vitesse (figure 2). Après une hausse temporaire des arrestations en 1998-1999, le nombre annuel d'arrestations devient relativement stable entre 2000 et 2006 pour le

cannabis alors qu'il décline pour la cocaïne et augmente pour le crack. À partir de 2003, et avec l'intérêt croissant pour le phénomène des gangs de rue, les arrestations pour trafic de crack augmentent. On remarque finalement pour les trois dernières années de la série, une baisse importante des arrestations pour tous les types de drogue. Cette baisse peut être interprétée de deux manières : ou bien elle rend effectivement compte d'un ralentissement des marchés de drogue, ou alors elle rend plutôt compte d'une baisse de l'activité répressive à l'endroit des trafiquants (ou une somme des deux). À première vue, toutefois, l'hypothèse d'un déplacement en masse des populations de voleurs vers les marchés de drogue est chancelante.

Les résultats des sondages de consommation de drogue auprès d'échantillons aléatoires de Canadiens et de Québécois indiquent que l'hypothèse d'un ralentissement des marchés de drogue est improbable. En fait, si l'on considère que le bassin de consommateurs est un bon indicateur de la vitalité d'un marché, on doit en conclure que le marché des drogues est en expansion. Depuis la fin des années '80, la consommation de drogue augmente. L'enquête de 1989 chiffrait à 6,5 % la proportion de Québécois ayant consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois, cette proportion passait à 8,6 % en 1994 et doublait ensuite en 10 ans pour atteindre 15,8 % en 2004.[241] Si l'on reporte cette proportion à la population montréalaise des 15 ans et plus, (en supposant que la proportion de consommateurs est la même à Montréal que dans l'ensemble du Québec) on obtient un bassin de consommateurs de 112 823 en 1994 (8,6 % de 1 311 900 résidents de 15 ans et plus) et de 211 784 en 2004 (15,8 % de 1 340 402). En d'autres termes, pour le cannabis du moins, les données policières ne semblent pas rendre compte des changements dans la progression du bassin de consommateurs.[242] [243]

Figure 2

Évolution mensuelle des arrestations pour délits de trafic à Montréal (1997-2008)

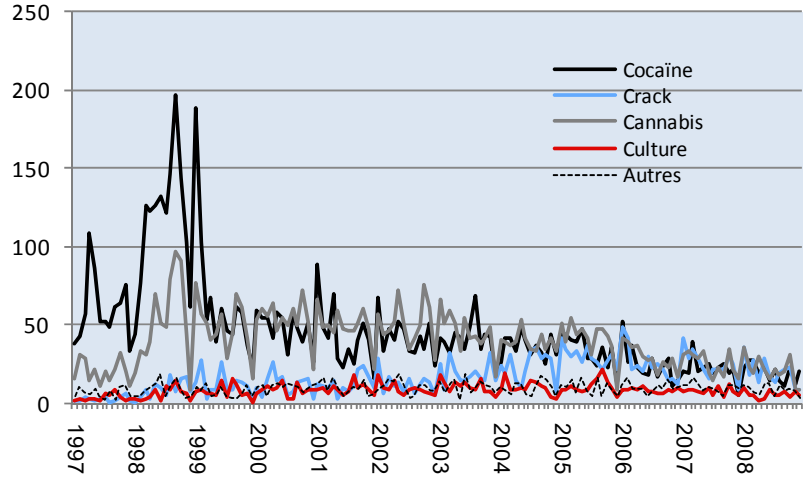

Les estimations des populations de trafiquants coïncident davantage avec les sondages de consommation que les données policières. Pour la vente de cannabis, la population de trafiquants à risque d'être arrêtés double et passe de 3981 en 1997-1999 à 8773 en 2006-2007. Rappelons que le bassin de consommateurs double également durant la même période (entre 1994 et 2004). Avec la diminution des arrestations pour trafic de cannabis, les risques auxquels font face les délinquants diminuent également. Alors qu'un trafiquant sur seize était arrêté entre 1997 et 1999 (6,3 %), c'est maintenant un trafiquant sur quarante-huit (2,1 % en 2006-2008).

[241] On doit s'attendre à ce que la proportion de consommateurs de l'enquête de 2008 (disponible bientôt) soit similaire ou supérieure à celle de 2004.

[242] Du côté de la cocaïne, l'estimation des consommateurs des 12 derniers mois n'est disponible que pour l'année 2004 (2,5 %). Il faudra attendre les résultats de l'enquête de 2008 pour voir si le volume de consommateurs est en progression.

[243] Du côté de la cocaïne, l'estimation des consommateurs des 12 derniers mois n'est disponible que pour l'année 2004 (2,5 %). Il faudra attendre les résultats de l'enquête de 2008 pour voir si le volume de consommateurs est en progression.

Tableau 2 : Population de trafiquants par catégories de drogue

		Moyenne annuelle de délits	Population annuelle de délinquants	Risques d'arrestation (%)
Cannabis	1997-1999	480	3981	6.3
	2000-2002	613	6058	5.9
	2003-2005	502	6811	4.4
	2006-2008	302	8773	2.1
Cocaïne	1997-1999	966	4929	10.9
	2000-2002	528	3800	11.5
	2003-2005	441	4181	9.9
	2006-2008	264	5370	5.2
Crack	1997-1999	95	514	12.6
	2000-2002	149	1340	7.7
	2003-2005	289	1704	13.7
	2006-2008	277	2998	9.3
Autres drogues	1997-1999	90	1605	5.9
	2000-2002	121	1768	7.0
	2003-2005	121	2074	6.0
	2006-2008	116	3233	4.0
Culture	1997-1999	67	1545	0.1
	2000-2002	121	2352	0.8
	2003-2005	125	1962	1.2
	2006-2008	85	4347	0.4
Total	1997-1999	1698	12574	7.2
	2000-2002	1533	15318	6.6
	2003-2005	1478	16731	7.0
	2006-2008	1043	24721	4.2

Du côté de la cocaïne, la population de revendeurs semble avoir déclinée entre 1997 et 2002 pour ensuite remonter entre 2003 et 2008. Comme pour le cannabis, les risques d'arrestation des revendeurs de cocaïne diminuent graduellement. Cette activité est actuellement deux fois moins risquée qu'elle ne l'était entre 1997 et 1999. La population elle, reste relativement stable.

Dans le cas du crack, le marché semble avoir pris de l'expansion. Des 514 trafiquants actifs entre 1997-1999, la population est passée à 1340 en 2000-2002, puis à 1704 en 2003-2005, pour finalement se situer actuellement à près de 3000 revendeurs. Le crack demeure une des drogues dont la revente est la plus risquée. Les taux d'arrestation sont au moins deux fois plus élevés que ceux des revendeurs de cannabis. La catégorie résiduelle des « autres drogues» est également en progression. La population des trafiquants actifs dans la revente d'héroïne, de drogues de synthèse (l'ecstasy par exemple) ou de toutes autres drogues a doublé, passant de 1605 individus à 3233.

Enfin, pour la culture de cannabis, le volume de cultivateurs a triplé durant la période passant de 1545 à 4347. Ces résultats nous apparaissent congruents avec les analyses effectuées par Bouchard[244] sur le nombre de cultivateurs de cannabis en serres hydroponiques au Québec. Pour les années 1998 et 1999, l'auteur estime à 11 000 le nombre moyen de cultivateurs (8112 en 1998 et 13 872 en 1999) et 15 000 pour les années 2000 à 2001. Montréal regrouperait donc 14 % des délinquants actifs dans la culture hydroponique de cannabis dans la première cohorte (1545 / 11 000) et 16 % dans la seconde (2352 / 15 000). C'est donc dire que 85 % de la main-d'œuvre active dans la culture intérieure de cannabis se situe dans les banlieues et les autres villes de moindre importance au Québec.

Dans l'ensemble, la population des délinquants actifs dans l'un ou l'autre des marchés de drogue a augmenté de plus de 12 000 personnes (de 12 574 à 24 721) en 12 ans alors que dans le même intervalle de temps, le volume annuel moyen d'infractions de trafic passe de 1700 (en 1997-1999) à 1000 (en 2006-2008). Il devient également de moins en moins risqué de s'investir dans une délinquance de trafic et ces risques sont de loin inférieurs à ceux d'une délinquance d'acquisition.

LA STABILITÉ DES POPULATIONS DÉLINQUANTES ET L'IMPORTANCE RELATIVE DES TRAFIQUANTS

La figure 3 présente l'évolution conjointe des populations de voleurs et de trafiquants, de même que la somme de ces deux populations. Quatre constats se dégagent de cette dernière analyse.

[244] Op. cit. Bouchard, M. (2007).

Premier constat, le déclin massif des populations de voleurs est compensé à plus de 50 % par la croissance des populations de trafiquants (12 000 sur 23 000). Cette estimation est à notre avis conservatrice puisque nous considérons seulement les trafics de drogue en laissant de côté les autres activités de marché comme la prostitution et la contrebande.

Figure 3

Évolution conjointe des populations de voleurs et de trafiquants 1997-2008

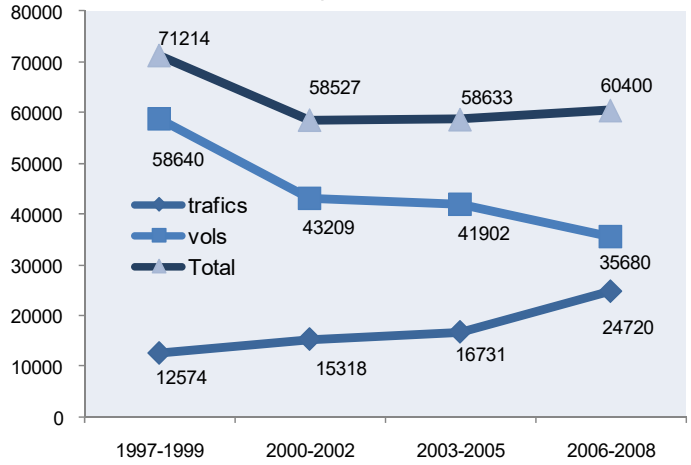

Deuxième constat, alors que le volume de crimes poursuit sa descente durant les années 2000, la population des délinquants actifs dans les marchés de drogue ou dans les vols est stable depuis les huit dernières années.

Troisième constat, même si les populations criminelles sont stables, la proportion relative de trafiquants augmente à chacune des cohortes. De 18 % dans la première cohorte (12 574 / 71 214) elle passe à 26 % dans la seconde (15 318 / 58 527) puis à 29 % dans la troisième (16 731 / 58 633) pour atteindre 40 % dans la dernière (24 720 / 60 400).

Quatrième constat, il est difficile de démontrer, hors de tout doute, que la désertion des voleurs est directement compensée par une hausse des trafiquants. Il est possible que les jeunes délinquants adultes

s'orientent dès le départ vers une délinquance de trafic, plus lucrative et moins risquée. Les variations conjointes des deux populations sont néanmoins frappantes et supportent en partie l'hypothèse d'un déplacement. Les phases de déclin des populations de voleurs s'accompagnent de hausses conjointes des populations de trafiquants (entre la première et la deuxième cohorte et entre la troisième et la dernière). Le ralentissement de la baisse du nombre de voleurs au centre de la série coïncide également avec un ralentissement dans la hausse du nombre de trafiquants.

Plusieurs analyses ont été tentées pour estimer plus précisément la proportion de délinquants qui délaisse la délinquance d'appropriation pour migrer vers la délinquance de trafic. En raison de la très faible occurrence des arrestations, notamment pour les activités de trafic, cet exercice est hasardeux, voire impossible. Par exemple, les probabilités d'arrestation pour un trafiquant oscillent autour de 5 % par année. Pris inversement, un trafiquant a 95 % des chances d'échapper à la détection. Si l'on étale ces risques sur trois ans, (0,95 à la puissance 3) on obtient des chances d'échapper à la détection de 86 %. En d'autres termes, dans près de 9 cas sur 10, des effets éventuels de déplacement vers une délinquance de trafic seront indétectables dans les données officielles d'arrestation.

Certains pourraient finalement questionner la validité des estimations de populations en supposant notamment que les mêmes individus, actifs dans la revente de plusieurs drogues, sont comptabilisés deux ou plusieurs fois. Cette objection doit être rejetée pour les raisons suivantes. D'abord, nous considérons à la base l'infraction la plus grave. Un individu arrêté pour trafic de cocaïne et de cannabis sera comptabilisé comme un revendeur de cocaïne. Ensuite, la proportion d'individus arrêtés deux fois ou plus pour le trafic de deux substances différentes sur un intervalle de trois ans est infime (par exemple, seulement 11 délinquants ont été arrêtés pour trafic de cannabis et de cocaïne entre 2006 et 2008 sur les 1395 arrêtés pour l'une ou l'autre des drogues).

En d'autres termes, moins d'un pour cent des individus est susceptible d'être comptabilisé deux fois. De ce nombre, on doit retrancher ceux qui ont véritablement changé de marché. Les risques de surestimation des populations de trafiquants sont donc minces.

CONCLUSION

Cette analyse des mouvements de populations criminelles nous oblige à relativiser la baisse importante des crimes d'acquisition et le bassin de délinquants qui les commet. Cette baisse est, depuis 2000 du moins, neutralisée par la progression des délinquants qui s'engagent ou qui poursuivent leurs activités de trafic. Ce constat n'aurait été possible sans l'utilisation d'une méthodologie qui, sans être nouvelle, tarde à intéresser les criminologues et les organismes de contrôle du crime. Pourtant, l'intérêt des services policiers à suivre l'évolution des populations délinquantes est évident. Dans le présent cas, la progression des marchés de drogue aurait été impossible à déceler sur la base des données policières.

Cette analyse nous permet également d'entrevoir les effets d'un déplacement à plus grande échelle sur le territoire d'une ville, au fil d'une décennie. Sans pouvoir quantifier précisément la proportion de délinquants qui migre effectivement d'une forme de crime à une autre, les résultats en faveur de cette hypothèse sont nombreux. Les mouvements opposés entre les deux populations sont synchrones, les avantages à migrer vers la délinquance de trafic (et non l'inverse) sont réels (moins de risques, revenus plus stables) et le bassin de consommateurs augmente.

ANNEXE 1: POPULATIONS DE DÉLINQUANTS PAR CATÉGORIES DE VOLS

	CAMBRIOLAGE	1997-1999	2000-2002	2003-2005	2006-2008
Nombre de délinquants avec K arrestations	0	13963	11064	9535	9679
	1	2713	2101	1749	1543
	2	366	272	211	156
	3+	223	151	84	73
	Population	17265	13588	11579	11451
	Population annuelle	5755	4529	3860	3817
	Risque d'arrestations (%)	19.1	18.6	17.7	15.5
	FRAUDES	1997-1999	2000-2002	2003-2005	2006-2008
Nombre de délinquants avec K arrestations	0	17040	11299	10216	10997
	1	1939	1430	1260	952
	2	129	108	92	46
	3+	55	46	36	15
	Population	19163	12883	11604	12010
	Population annuelle	6388	4294	3868	4003
	Risque d'arrestations (%)	11.1	12.3	12.0	8.4
	VVM	1997-1999	2000-2002	2003-2005	2006-2008
Nombre de délinquants avec K arrestations	0	12082	10113	10080	7797
	1	2267	1850	1795	1356
	2	264	224	210	152
	3+	129	101	98	58
	Population	15462	12288	12183	9363
	Population annuelle	5154	4096	4061	3121
	Risque d'arrestations (%)	17.2	17.7	17.3	16.7

	VOLS QUALIFIÉS	1997-1999	2000-2002	2003-2005	2006-2008
Nombre de délinquants avec K arrestations	0	13571	13174	14058	14086
	1	2626	2428	2716	2602
	2	340	293	349	315
	3+	130	104	121	112
	Population	16667	15999	17244	17115
	Population annuelle	5556	5333	5748	5705
	Risque d'arrestations (%)	18.6	17.7	18.5	17.7
	VOLS	1997-1999	2000-2002	2003-2005	2006-2008
Nombre de délinquants avec K arrestations	0	91260	62489	61210	47204
	1	13848	10389	9886	8091
	2	1344	1147	1067	952
	3+	909	845	931	855
	Population	107361	74870	73094	57102
	Population annuelle	35787	24957	24365	19034
	Risque d'arrestations (%)	15.0	16.5	16.3	17.3
	Somme annuelle de la population de voleurs'	58640	43209	41901	35681

ANNEXE 2: POPULATIONS DE TRAFIQUANTS PAR CATÉGORIES DE DROGUES

	CANNABIS	1997-1999	2000-2002	2003-2005	2006-2008
Nombre de trafiquants avec K arrestations	0	11194	17110	19526	25762
	1	722	1028	883	550
	2	25	33	21	6
	3+	2	3	3	0
	Population sur 3 ans	11943	18174	20433	26318
	Population annuelle	3981	6058	6811	8773
	Risque d'arrestations (%)	6.3	5.9	4.4	2.1
	COCAÏNE	1997-1999	2000-2002	2003-2005	2006-2008
Nombre de trafiquants avec K arrestations	0	13177	10087	11300	15270
	1	1504	1219	1168	814
	2	98	85	68	23
	3+	8	9	6	2
	Population sur 3 ans	14787	11400	12542	16109
	Population annuelle	4929	3800	4181	5370
	Risque d'arrestations (%)	10.9	11.5	9.9	5.2
	CRACK	1997-1999	2000-2002	2003-2005	2006-2008
Nombre de trafiquants avec K arrestations	0	1347	3710	4414	8154
	1	180	297	638	792
	2	14	13	55	43
	3+	0	1	6	4
	Population sur 3 ans	1541	4021	5113	8993
	Population annuelle	514	1340	1704	2998
	Risque d'arrestations (%)	12.6	7.7	13.7	9.3
	Sommes annuelles de la population de trafiquants	9424	11198	12696	17141

DYNAMIQUE CRIMINELLE À MONTRÉAL : UNE ANALYSE DE LA RÉPARTITION SPATIALE ET TEMPORELLE DE LA CRIMINALITÉ, 2006

Rémi Boivin et Frédéric Ouellet

La relation entre les caractéristiques sociodémographiques des individus et la criminalité a fait l'objet d'un grand nombre de recherches. En particulier, les sociologues et les criminologues ont observé que la criminalité était souvent concentrée dans certains quartiers plutôt que d'autres, et que ces quartiers se distinguaient au plan de la composition de leur population. Ces travaux sont regroupés sous l'appellation d' « écologie criminelle », puisqu'ils s'intéressent à l'environnement dans lequel se produit la criminalité. Pratt & Cullen[245] ont publié une revue des déterminants de la criminalité les plus utilisés en écologie criminelle. Par exemple, ils ont démontré que l'hétérogénéité ethnique et la pauvreté d'un endroit étaient fortement (et presque toujours) associées à la délinquance.

Statistique Canada a récemment publié une étude de l'écologie criminelle de Montréal[246]. L'étude visait à mettre en relation les caractéristiques sociales, économiques et physiques de la métropole avec la criminalité qui y a été enregistrée en 2001. Les auteurs ont donc analysé l'impact de plusieurs caractéristiques de la population résidente sur les taux de criminalité des secteurs de recensement de l'île. Des analyses similaires ont été produites pour plusieurs grandes villes canadiennes (Edmonton, Halifax, Regina, Saskatoon, Thunder Bay, Toronto et Winnipeg). Les résultats confirment généralement les observations d'autres études : certaines caractéristiques sociodémographiques permettent d'expliquer en partie la répartition de la criminalité à l'intérieur des villes.

Parallèlement, la Section recherche et planification (Direction stratégique) du SPVM a produit, à l'automne 2009, une mise à jour des profils de quartiers. Ces documents regroupent un grand nombre d'informations descriptives sur les résidents et la criminalité enregistrée sur le territoire de chacun des 33 postes de quartier (PDQ) du SPVM. Les caractéristiques sociodémographiques qui y sont présentées proviennent du recensement 2006, alors que les données sur la criminalité portent sur la période 2005-2008.

L'analyse présentée dans ce présent document vise à combiner les informations disponibles sur les 33 quartiers de Montréal et d'en faire ressortir un certain nombre d'observations qui permettront peut-être de guider le travail des policiers du SPVM. À la façon de Savoie et ses collaborateurs[247], l'analyse vise à prédire la criminalité enregistrée dans les quartiers de Montréal lors de l'année du recensement le plus récent (2006). Les résultats présentés peuvent être lus comme un complément aux statistiques descriptives présentées dans les profils de quartier. L'analyse visait d'ailleurs à vérifier plusieurs hypothèses soulevées par l'équipe de production des profils de quartier[248].

LA CRIMINALITÉ À MONTRÉAL : MOBILITÉ ET OPPORTUNITÉ CRIMINELLE

La criminalité n'est pas répartie également sur le territoire de Montréal. Les opportunités de commettre des crimes non plus. Ces observations justifient l'utilisation de taux normalisés pour la comparaison de la criminalité entre différents secteurs ou quartiers. Le plus connu est certainement le taux de criminalité par 1000 (ou 100 000) résidents. La présence d'un nombre plus ou moins élevé de résidents peut avoir deux impacts sur les opportunités criminelles[249]. Premièrement, les personnes et leurs logements représentent eux-mêmes des cibles pour les délinquants potentiels. Plus le nombre de résidents (et/ou de logements) est élevé, plus le nombre de victimes potentielles est élevé. Deuxièmement, la présence de témoins peut dissuader des délinquants potentiels de passer à l'acte. Les personnes peuvent donc jouer un rôle de gardien, par leur action ou leur simple présence. Plus le nombre de personnes présentes dans un quartier est élevé, plus le nombre de gardiens potentiels est élevé. La présence d'une

[245] Pratt, T.C. & Cullen, F.T. (2005). «Assessing macro-level predictors and theories of crime : A meta-analysis». *Crime and justice*, 32, 373-450.
[246] Savoie, J., Bédard, F. & Collins, K. (2006). *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité sur l'île de Montréal*. Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice, 85-561-MIF (7), Statistique Canada.
[247] Ibid.
[248] Nous souhaitons donc remercier Isabelle Billette, Anne Chamandy, Mathieu Charest, Gilbert Cordeau, Michelle Côté, Valérie Courville et Maurizio D'Elia pour leur contribution.
[249] Cohen, L.E. & Felson, M. (1979). «Social change and crime rate trends : A routine activity approach.» *American Sociological Review*, 44(August), 588-608.

population nombreuse peut donc, théoriquement, avoir deux effets inverses sur les opportunités criminelles.

Les taux par résident présentent deux principaux avantages. Premièrement, ils permettent de comparer des secteurs en tenant compte d'un certain nombre d'opportunités criminelles. Les comparaisons sont ainsi plus réalistes, puisqu'elles tiennent compte de la variabilité des opportunités criminelles selon le territoire. Cet avantage est particulièrement évident lors de la comparaison entre des villes de différentes tailles. Par exemple, il est attendu qu'une ville comme Montréal, avec plus de 1 800 000 résidents, enregistre un plus grand nombre de crimes que St-Hyacinthe, qui compte environ 55 000 habitants. Deuxièmement, le taux par résident se calcule aisément, puisqu'il se base sur des données bien connues et relativement faciles à trouver (données du recensement). Les données sur la population sont d'ailleurs disponibles pour une variété de territoires de différentes tailles, qui permettent plusieurs comparaisons : provinces, villes, quartiers, secteurs de recensement, etc.

Si les taux par résidents sont théoriquement plus précis que la simple comparaison des volumes de criminalité, ils ne tiennent pas compte d'une réalité cruciale : les personnes se déplacent et convergent vers certains endroits, à certains moments. Ceci implique que les opportunités criminelles soient variables en fonction de certains critères, comme l'heure de la journée et la présence de structures attrayantes pour un grand nombre d'individus (ex : écoles, bars). La mesure de la population résidente offre donc un portrait inexact des cibles et des gardiens potentiels, puisqu'un certain nombre de résidents d'un quartier passent la majeure partie de leur temps à l'extérieur de ce quartier. Dans ce cas, la population résidente surestime le nombre de personnes effectivement présentes dans les quartiers. C'est le cas pour les quartiers majoritairement résidentiels, comme Pierrefonds et Rivière-des-Prairies. À l'inverse, certains quartiers de la ville attirent un grand nombre de personnes de l'extérieur. C'est le cas, entre autres, du centre-ville et de Dorval (aéroport). Dans ces cas, la population résidente sous-estime le nombre de personnes présentes dans le quartier. Il y a donc lieu de s'interroger sur la validité du taux de criminalité par résident pour comparer les quartiers de Montréal.

Dans une première analyse soumise au SPVM[250], Ouimet & Tremblay ont suggéré d'ajuster la population résidente en fonction des déplacements enregistrés lors de l'enquête Origine-Destination, aujourd'hui menée par l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Il s'agit d'un sondage à grande échelle réalisé environ aux 5 ans, depuis 1970[251]. Ce sondage permet d'obtenir un portrait des déplacements des résidents de Montréal et de plus de 80 municipalités environnantes, et donc d'estimer la population « réelle », présente dans les quartiers à différents moments de la journée. Le fait d'ajuster la criminalité en fonction de la population réelle permet d'obtenir des comparaisons plus exactes qu'en tenant compte uniquement de la population résidente. Les données sur la population résidente et ajustée, de même que les taux de criminalité des postes de quartier (PDQ), sont présentés en annexe. On peut ainsi observer qu'en ne tenant compte que de la population résidente, les quartiers du centre-ville présentent des taux de criminalité beaucoup plus élevés que la moyenne montréalaise. Par contre, en tenant compte de la population réelle ou ajustée, les postes de quartier du centre-ville présentent plutôt des taux de criminalité inférieurs à la moyenne. Autrement dit, en tenant constant le nombre de personnes présentes dans les quartiers, les écarts quant à la criminalité enregistrée par la police diminuent considérablement.

Les données obtenues par les enquêtes Origine-Destination sont toutefois difficiles à utiliser dans le cadre d'analyses plus précises. Si les grandes zones définies par l'AMT correspondent assez bien aux limites des PDQ, il est difficile de connaître les déplacements des individus à l'intérieur des quartiers. Il n'est donc pas possible d'utiliser ces données pour ajuster les taux de criminalité à plus petite échelle, comme au niveau des secteurs de recensement. Toutefois, il est possible de prédire les mouvements de population. En effet, les déplacements sont généralement motivés par le travail (19,3 %), les études (10,2 %), les loisirs (7,7 %), le magasinage (7,9 %) ou le retour

[250] À l'époque, il s'agissait du Service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM). Ouimet, M. & Tremblay, P. (1996). *Analyse stratégique des facteurs démographiques, économiques et sociaux qui façonnent l'environnement du Service de police de la communauté urbaine de Montréal* – Rapport synthèse. Rapport de recherche présenté au SPCUM, section recherche et planification.

[251] Pour les résultats et l'historique des enquêtes, voir http://www.transport.polymtl.ca/eodmtl/.

au domicile (44,2 %)[252]. La présence d'établissements d'enseignement secondaire ou postsecondaire et de bars constitue donc un moyen d'estimer assez précisément la population « réelle », tout en évitant certaines difficultés méthodologiques[253]. Les analyses présentées dans ce chapitre portent donc sur le volume de la criminalité, en tenant compte de la variation des opportunités criminelles et de la population en transit.

DESCRIPTION DES VARIABLES À L'ÉTUDE

L'analyse présentée vise à déterminer le nombre de crimes enregistrés dans les quartiers de Montréal. Les quartiers sont définis selon les critères du SPVM, c'est-à-dire qu'ils correspondent aux limites des territoires couverts par les postes de quartier (n = 33 quartiers). Deux grandes catégories de crimes sont analysées : les crimes contre la personne (codes 1000 de la Déclaration Uniforme de la Criminalité (DUC)) et les crimes contre la propriété (codes 2000 de la DUC)). Deux raisons justifient cette distinction entre les deux types de crime. D'abord, la nature des incidents permet d'anticiper des différences quant aux facteurs prédictifs, par exemple si les éléments qui font varier la fréquence des crimes contre la propriété ne sont pas les mêmes que ceux qui favorisent les crimes contre la personne. Ensuite, la fréquence des incidents diffère, puisque les crimes contre la propriété sont plus communs que les crimes contre la personne. Le terme « crime contre la personne » regroupe principalement des voies de faits (51 % des crimes contre la personne), des événements de menaces et/ou extorsion (22 %) et des vols qualifiés (18 %). Le nombre de crimes contre la personne varie beaucoup d'un mois à l'autre et d'un quartier à l'autre. Pour l'année 2006, il varie de 9 à 133, avec une moyenne de 57 crimes contre la personne par mois, par quartier. Les crimes contre la personne sont particulièrement fréquents pendant l'été, et plus rares durant l'hiver. La catégorie « crime contre la propriété » regroupe principalement des vols simples (45 % des crimes contre la propriété), des introductions par effraction (21 %) et des vols de véhicules (14 %). Ils varient également en fonction du mois et du quartier, allant de 61 à 799, avec une moyenne de 243 par mois, par quartier.

La criminalité est influencée par plusieurs facteurs. Les facteurs prédictifs utilisés se divisent en deux niveaux d'analyse (voir tableaux 1 et 2). D'abord, certains facteurs prédictifs varient dans le temps. Ces facteurs dynamiques permettent d'analyser les variations intra-quartiers, c'est-à-dire de comparer les quartiers avec eux-mêmes. La variation analysée est mensuelle, pour l'année 2006; par conséquent, le nombre de cas est supérieur au nombre de quartiers (33 quartiers X 12 mois=396 cas). Dans la littérature, la température (en °C moyen) est associée positivement à la criminalité : plus il fait chaud, plus le nombre de crimes commis est élevé[254]. Cette situation s'explique en bonne partie par le fait que les individus passent plus de temps à l'extérieur de leur domicile lorsque la température est clémente. Ainsi, les situations où des délinquants potentiels se retrouvent en présence de victimes potentielles (des personnes, ou des biens laissés sans surveillance) sont plus nombreuses. Logiquement, un plus grand nombre de crimes devraient être enregistrés durant les mois d'été. L'utilisation de la température est donc ici une façon de contrôler l'effet éventuel des variations saisonnières de la criminalité qui sont principalement dues à des variations des opportunités criminelles. Également, il a été démontré que la police et la criminalité s'influencent mutuellement. Une présence policière intense peut diminuer le nombre de crimes commis à un endroit[255]. À l'inverse, le nombre de crimes violents et d'appels de service fait partie des déterminants majeurs lors de la répartition des agents dans les postes

[252] Enquête Origine-Destination (2003). La mobilité des personnes dans la région de Montréal. Document d'analyse, disponible au : http://www.cimtu.qc.ca/EnqOD/2003/Resultats/Index.asp

[253] Le modèle de régression multiple comprenant ces installations et la taille de la population résidente permet de prédire la population ajustée à 63,1 % (r carré), ce qui est élevé. Deux remarques s'imposent. Premièrement, l'étendue de la population réelle dans les quartiers de Montréal est grande. Il existe donc plusieurs données très éloignées de la moyenne, ce qui vient biaiser les analyses statistiques. Deuxièmement, à Montréal, les bars côtoient une variété d'établissements commerciaux et de loisirs. Aussi, le nombre d'écoles secondaires est en étroite relation avec la taille de la population résidente ; plus la population est grande, plus le nombre d'écoles secondaires est élevé. Autrement dit, les bars sont ici utilisés comme mesure approximative des attraits de travail, de loisir et de magasinage, alors que les écoles secondaires sont utilisées à la fois comme indicateur d'études et de domicile, afin d'éviter le problème de la multicolinéarité (corrélation élevée entre plusieurs variables).

[254] Blais, E. & Ouimet, M. (2003). «Météo, criminalité et conduites associées : une analyse journalière à travers la théorie des activités routinières». *Revue Internationale de criminologie et de police technique,* 46(4), 397-416.

[255] Sherman, L. & Weisburd, D. (1995). «General deterrent effects of police patrol in crime "hot spots": A randomized, controlled trial». *Justice quaterly*, 12 (4), 625-648.

de quartier de Montréal[256]. En plus des policiers « de quartier », il existe au SPVM plusieurs unités de soutien qui font varier l'intensité de l'activité policière (ex : groupes d'intervention, Éclipse). Ces unités sont naturellement plus présents à certains endroits ou à certains moments qu'à d'autres. Il est donc important de vérifier l'impact de cette activité policière différentielle sur la criminalité. Pour ce faire, le nombre d'interpellations (F. 520-50) a été compilé pour les mois de 2006. Cette mesure présente l'avantage d'être une mesure relativement indépendante des autres mesures de la criminalité, comme les crimes enregistrés ou les appels de service.

Tableau 1 : Statistiques descriptives des variables dynamiques

Variables dynamiques	N	Moyenne	Écart-type
Température moyenne (degré Celsius)	396	8,12	9,61
Intensité de l'activité policière (nombre d'interpellations)	396	69,44	48,53

Les variables statiques, qui ne varient pas au cours d'une année, se regroupent en deux grandes catégories : les caractéristiques des résidents et les opportunités criminelles. Premièrement, les caractéristiques des résidents sont issues du recensement 2006 de Statistique Canada. La correspondance entre les secteurs de recensement (SR) et les quartiers est presque parfaite[257] : ainsi, les données sur les différents SR ont été compilées, de façon à fournir un portrait général des résidents de chacun des quartiers (n = 33). Les quartiers comportent de 6 à 23 secteurs de recensement (moyenne de 15 SR). Quatre caractéristiques sociodémographiques ont été retenues pour les modèles présentés : la proportion de familles monoparentales, la mobilité résidentielle, la proportion de personnes de minorités visibles et la proportion de ménages à faibles revenus. Il s'agit de variables utilisées dans plusieurs études sur l'écologie de la criminalité, notamment dans les modèles sur la désorganisation sociale[258]. La première variable est la proportion de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles recensées (%). Il a été démontré que les familles monoparentales étaient souvent dans une situation économique précaire, et que la supervision parentale pouvait y être plus permissive[259]. La seconde, la mobilité résidentielle, est mesurée comme la proportion de résidents (%) qui ont déménagé dans les 5 années qui ont précédé le recensement. La mobilité résidentielle est associée à un plus faible contrôle social informel : dans les quartiers à forte mobilité résidentielle, les résidents se sentent peu attachés à leur quartier et à leurs voisins, de sorte que le tissu social est moins serré.

L'hétérogénéité ethnique est un facteur prédictif particulièrement puissant dans les études américaines sur l'écologie criminelle[260]. Il faut dire que la situation des personnes noires et latinos des États-Unis n'a souvent rien d'enviable et est associée à une situation économique parfois difficile, à un accès restreint aux ressources sociales et à un faible niveau de scolarité. Au Canada, les différences entre les personnes qui ont déclaré appartenir à une minorité visible et les autres sont moins marquées. Malgré tout, les personnes de minorité visible rapportent un revenu moyen inférieur et un taux de chômage supérieur aux personnes qui n'appartiennent pas à une minorité visible[261], des caractéristiques fortement associées à la délinquance[262]. La proportion de personnes disant appartenir à une minorité visible est donc la troisième variable sociodémographique analysée. Aussi, la pauvreté relative est un indicateur-clé de plusieurs modèles d'écologie criminelle. Elle est mesurée par la proportion des personnes (%) qui ont rapporté un faible revenu durant l'année précédant le recensement. Enfin, la taille de la population résidente des quartiers fait partie de tous les modèles présentés, afin de permettre la comparaison de quartiers de tailles différentes. .

[256] La répartition des agents dans les postes de quartier est issue d'un modèle pondéré pour les volets réactifs et proactifs du travail policier. Les appels de service servent d'indicateur de l'aspect réactif du travail policier. Ils comptent pour 50 % de la répartition des agents. La criminalité de violence, comme indicateur des problèmes sociaux généraux, comptent pour 10 % de la répartition. La population résidente et en mouvement, la superficie du territoire et la circulation automobile représente les 40 % restant.

[257] Le découpage des secteurs de recensement a d'ailleurs été un critère déterminant pour la délimitation des quartiers.

[258] Pratt & Cullen, 2005, op. cit.

[259] Sampson, R. J. & Groves, W. B. (1989). «Community structure and crime: Testing social disorganization theory». *American Journal of Sociology*, 94, 774–802.

[260] Pratt & Cullen, 2005, op. cit.

[261] Perreault, S. (2008). *Les minorités visibles et la victimisation, 2004*. Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, 85F0033MIF (16), Statistique Canada.

[262] Pratt & Cullen, 2005, op. cit.

Deuxièmement, pour mesurer le concept d'opportunités criminelles et, indirectement, la population en transit dans les quartiers, quatre variables ont été retenues : le nombre de sorties de métro, le nombre de bars, le nombre d'écoles secondaires et la présence d'établissements d'études postsecondaires. Elles sont toutes le résultat du géocodage (localisation spatiale) des adresses physiques des installations. Rappelons que la théorie des activités routinières propose que le nombre de crimes commis varie en fonction du nombre d'opportunités criminelles, c'est-à-dire le nombre d'occasions où un délinquant motivé fait face à une victime ou une cible intéressante, en l'absence d'un gardien capable de l'empêcher de passer à l'acte[263]. Les personnes présentes à un endroit représentent à la fois un bassin de délinquants, de victimes et de gardiens potentiels. En même temps, certains établissements ou installations font converger un nombre important de personnes, augmentant ainsi le nombre de personnes présentes et créant parfois un contexte propice à l'acte criminel. Les stations de métros peuvent avoir cette fonction. Une station de métro peut avoir plusieurs sorties plus ou moins éloignées, parfois situées sur le territoire de plusieurs PDQ. Par exemple, la station Guy-Concordia compte deux sorties, une située sur le territoire du PDQ 12 et l'autre, le PDQ 20. Dans l'analyse présentée, le nombre de sorties, plutôt que le nombre de stations, est donc considéré. Il y a des sorties de métros sur le territoire de 19 postes de quartier.

Les bars sont un type d'établissement qui attire un grand nombre de personnes qui ne résident pas nécessairement à proximité. De plus, les bars sont des établissements « chauds », dans le sens qu'on y enregistre souvent un nombre élevé d'infractions criminelles et d'actes délinquants[264]. À Montréal, le nombre de bars par quartier varie presque à la façon d'une courbe normale : quelques quartiers en comptent très peu (comme Verdun et Côte-St-Luc) ou beaucoup (comme le centre-ville), mais la majorité des quartiers se situent à proximité de la moyenne, qui est de 18 bars par quartier.

Les écoles secondaires sont aussi des points de convergence d'individus, dont le groupe d'âge est souvent associé à une délinquance relativement fréquente (ex : vols qualifiés ou « taxage », vols à l'étalage). Fait à noter, le nombre d'écoles secondaires est étroitement relié au nombre de personnes résidentes (r = 0,663), ce qui porte à croire que les écoles secondaires incitent les individus à se déplacer à l'intérieur de leur quartier de résidence, et qui pourrait donc expliquer la proportion de crimes commis par des résidents d'un quartier. La grande majorité des quartiers de Montréal (26 quartiers sur 33) comptent de 2 à 6 écoles secondaires, privées ou publiques[265]. Également, les établissements d'études postsecondaires, moins nombreux, attirent un grand nombre d'individus de quartiers de l'agglomération de Montréal, mais aussi de résidents des villes environnantes. Il y a au moins un établissement d'études collégiales (ex : cégep) ou universitaires dans 11 quartiers (variable dichotomique, 1 = présence d'au moins un établissement d'enseignement postsecondaire).

La présence d'un délinquant motivé est un élément central de la théorie des opportunités criminelles. Deux types de délinquants peuvent être distingués : ceux qui commettent leurs crimes dans leur quartier ou leur ville de résidence, et ceux qui les commettent ailleurs. Le lieu de résidence des délinquants a été déterminé à partir des personnes prévenues ou suspectées d'une infraction criminelle enregistrée par le SPVM en 2006, dont l'adresse résidentielle était connue (n = 47 643 personnes[266]). La très grande majorité des délinquants suspectés ou arrêtés pour un crime commis à Montréal en 2006 résidaient sur l'île (87 % ; n = 41 331). Logiquement, le nombre de délinquants qui résident dans un quartier est étroitement lié à la taille de la population (r = 0,540 ; p = 0,001). Il est apparu plus intéressant d'observer l'impact de la proportion de la population qui constituait le bassin de délinquants potentiels (délinquants par 1000

[263] Cohen & Felson, 1979, op. cit.

[264] Roncek, D. & Maier, P. (1991). «Bars, blocks and crimes revisited : Linking the theory of routine activities to the empiricism of « hot spots »». *Criminology*, 29 (4), 725-753. Sherman, L. (1995). «Hot spots of crime and criminal careers of places». In Eck, J & Weisburd, D. (Eds), *Crime and place, Crime prevention studies*, vol. 4 (pp. 35-50). New York : Criminal justice press.

[265] Ces données sont issues du *Portrait quantitatif de la répartition des écoles montréalaises*, préparé par Sergent Danielle Abel-Normandin et Agent Stéphanie Gendron, de la section des Stratégies d'action avec la communauté.

[266] 6321 de ces personnes ont déclaré une adresse à l'extérieur de Montréal. Aussi, dans certains cas, un même individu a été arrêté plus d'une fois en 2006. Il est donc compté comme un seul délinquant. Par contre, il est possible que l'adresse d'un individu change au cours d'une année, s'il déménage, par exemple. Ainsi, si un individu a été arrêté deux fois et qu'il a déclaré résider dans deux quartiers différents, il est comptabilisé deux fois. Avec cette méthode, 26 909 délinquants résidant à Montréal sont responsables de 41 331 crimes –une moyenne de 1,5 crimes par délinquant.

habitants). Conformément aux modèles de désorganisation sociale, la proportion de délinquants parmi les résidents des quartiers semble fortement associée aux désavantages économiques et sociaux. Une analyse complémentaire, dont les résultats sont présentés en annexe, indique que la population délinquante est fortement associée à la proportion de familles monoparentales dans le quartier, et que cet indicateur est associé à plusieurs désavantages, dont le faible contrôle social et la pauvreté relative.

Tableau 2 : Statistiques descriptives des variables statiques

Variables statiques	N	Moyenne	Écart-type
Caractéristiques des résidents			
Familles monoparentales (% des familles)	33	20,22 %	5,19 %
Mobilité résidentielle (% ayant déménagé depuis 2001)	33	50,33 %	17,04 %
Minorité visible (% appartenant à une minorité visible)	33	24,41 %	12,28 %
Ménage à faible revenu (% des ménages à faible revenu)	33	29,57 %	10,27 %
Population (nombre de résidents)	33	56152	20168
Opportunités			
Métro (nombre de sorties de métro)	33	1,85	2,13
Bars (nombre de bars)	33	17,91	18,13
École secondaire (nombre d'écoles secondaires)	33	3,67	2,09
Établissement postsecondaire 0=Non; 1=Oui)	33	0,33	
Population délinquante (sur 1000 résidents)	33	15,71	9,89

Résultats

Le tableau 3 indique le sens des corrélations entre les facteurs prédictifs et les deux types de criminalité analysés. La grande majorité des relations est statistiquement significative et positive des résultats prévus par la revue de littérature. Par exemple, on se surprend peu du fait que plus la proportion de délinquants dans un PDQ est élevée, plus les deux types de criminalité examinés soient élevés. L'abréviation « n.s. » (pour « non significatif ») est indiquée lorsque les analyses effectuées n'ont pas permis de détecter une relation statistiquement significative entre un facteur prédictif et un type decriminalité. Il importe de noter que seul le pourcentage des minorités visibles et le nombre d'écoles secondaires ne sont pas associés au volume des crimes qui sont commis dans les PDQ.

Tableau 3 : Sens des relations bivariées entre les facteurs prédictifs et deux types de criminalité

	Variables	Crimes contre la personne	Crimes contre la propriété
DYNAMIQUES	Température moyenne	+	+
	Intensité de l'activité policière	+	+
STATIQUES	Familles monoparentales	+	n.s
	Mobilité résidentielle	+	+
	Minorité visible	n.s	n.s
	Ménage à faible revenu	+	+
	Population	+	n.s
OPPORTUNITÉS	Métro	+	+
	Bars	+	+
	Écoles secondaires	n.s	n.s
	Établissements post secondaires	n.s	+
	Population déliquante	+	+

Avant d'approfondir l'interprétation de ces résultats, on se doit de vérifier si ces effets préliminaires – les relations identifiées au tableau 3 – demeurent lorsqu'on tient compte simultanément de plusieurs caractéristiques des quartiers. Il est difficile de tirer des conclusions définitives de telles analyses, puisque les facteurs prédictifs sont eux-mêmes corrélés entre eux. Par exemple, les quartiers où la proportion de familles monoparentales est élevée présentent aussi une grande mobilité résidentielle et une proportion élevée de résidents qui ont déclaré un faible revenu. Il est donc nécessaire de tenir compte de plusieurs variables à la fois, et d'analyser leur impact individuel sur la criminalité.

Les indicateurs sélectionnés comportent des mesures qui varient dans le temps (dynamiques) et d'autres qui ne varient pas (statiques). Les analyses ont donc été effectuées à l'aide de modèles linéaires hiérarchiques (MLH)[267], qui tiennent compte simultanément de ces deux niveaux d'analyse. Pour chaque type de crimes, trois modèles différents ont été analysés. Le premier tient compte des facteurs dynamiques (température mensuelle moyenne.

[267] Le MLH, une variante d'un modèle de régression multiple pour données emboîtées ou hiérarchisées (Horney et al., 1995) nous renseigne sur la part de variance expliquée par chacun des niveaux d'analyse. Lorsque les données sont hiérarchiquement structurées, il a été démontré que les modèles multi-niveaux sont supérieurs aux modèles plus « traditionnels » à un seul niveau (Byrk et Raudenbush, 1992; Dupéré et al., 2007; Goldstein, 1987; Van Der Leeden, 1998; Wooldrege et al., 2001). Cette méthode permet de manipuler avec flexibilité ce type de données, tout en évitant de violer le postulat d'indépendance des termes d'erreur.
Bryk, A. S. et S. W., Raudenbush (1992). *Hierarchical Linear Models: Applications and Data Analysis Methods*. Newbury Park, Californie: Sage.
Dupéré, V., E. Lacourse, F. Vitaro and R. E. Tremblay (2007). «Méthodes d'analyse du changement fondées sur la trajectoire de développement individuelle: modèles de régression mixtes paramétrique» et non paramétrique. *Bulletin de Méthodologie Sociologique* : 97, 1-27. Goldstein, H. (1987). «Multilevel Models in Educational and Social Research». London: Griffin.
Van Der Leeden, R. (1998). «Multilevel Analysis of Repeated Measures Data». *Quality and Quantity*; 32, 1: 15-29.
Wooldrege, J., T., Griffin et T., Pratt (2001). «Considering Hierarchical Models for Research on Inmate Behavior: Predicting Misconduct with Multilevel Data». *Justice Quarterly*; 18, 1: 203-231.

et intensité de l'activité policière) et des caractéristiques des résidents. Le deuxième modèle intègre les mesures d'opportunités criminelles, afin de contrôler pour les mouvements et les concentrations temporaires d'individus. Le dernier modèle inclut la mesure de population délinquante.

Tableau 4 : Résultats des modèles linéaires hiérarchiques

		MODÈLE 1 (B)[268]		MODÈLE 2 (B)		MODÈLE 3 (B)	
		Personnes	Biens	Personnes	Biens	Personnes	Biens
NIVEAU 1	Température moyenne	0,27***	0,96**	0,27***	0,97**	0,27***	0,99**
	Intensité de l'activité policière	0,05	0,27*	0,04	0,26*	0,04	0,26*
NIVEAU 2 Caractéristiques des résidents	Familles monoparentales	23,81	-137,78	34,54	-186,77	-6,26	-545,60
	Mobilité résidentielle	52,99	460,97*	-57,33	-64,47	-19,06)	17,54
	Minorité visible	-16,31	-47,62	-48,81	-152,67	-18,82	-87,91
	Ménage à faible revenu	0,72	2,56	0,26	0,10	0,02	-0,41
	Population	0,00**	0,00*	0,00*	0,00	-0,00	0,00
Opportunités	Métro			4,01**	11,50*	1,50*	6,15
	Bars			0,58**	4,09***	0,48***	3,89***
	Écoles secondaires			-2,11	-4,51	0,84	1,87
	Établissements postsecondaires			13,15*	58,10**	5,12*	41,03*
	Population délinquante					0,05***	0,12
	DÉVIANCE	2963,49	4064,20	2934,21	4019,75	2904,45	4017,99

* = p<,05 ; ** = p<,01; *** = p<,001

[268] Le logiciel HLM estime plusieurs paramètres, dont les coefficients de régression non-standardisés (B) pour chaque variable du modèle. Ce sont ces derniers qui sont présenté dans le tableau et qui sont interprétés.

On constate d'abord que la température est le facteur prédictif le plus robuste, puisqu'elle est statistiquement significative pour tous les modèles. Tel que prévu, les mois où la température moyenne est plus élevée présentent une criminalité plus fréquente. Une température clémente favorise les sorties et les déplacements des individus, ce qui fait que les situations où convergent une victime et un délinquant potentiels sont plus fréquentes. Autrement dit, lorsqu'il fait beau, les gens sortent plus de leur domicile et ont plus de chances d'être victimes d'un crime. Si on considère le volume des infractions mensuelles pour chaque type de crime, on constate que l'effet de la température mensuelle est légèrement supérieur en ce qui concerne les crimes contre la personne[269]. Cette constatation est observable pour tous les quartiers de Montréal.

Selon les analyses, l'indicateur d'intensité de l'activité policière a un impact positif sur la criminalité contre les biens, mais aucun impact sur la criminalité contre la personne. Ces deux résultats sont contre-intuitifs : on aurait pu s'attendre à ce qu'une activité policière plus intense ait un effet dissuasif sur la criminalité, donc, que plus l'activité policière est intense, moins le nombre de crimes est élevé. Toutefois, plusieurs auteurs font remarquer que les crimes contre la personne, parfois plus impulsifs, sont souvent difficiles à prévenir. Récemment, l'incapacité des caméras de télésurveillance à faire diminuer les actes de violence sur la rue St-Laurent l'a démontré, alors que ces mêmes caméras avaient simultanément réussi à faire diminuer le nombre de transactions de drogues au coin des rues St-Denis et De Maisonneuve[270]. L'impact positif de l'intensité de l'activité policière sur le nombre de crimes contre les biens enregistrés suggère pour sa part une hausse du taux de signalement et/ou d'enregistrement des délits. Il est possible qu'une présence policière accrue augmente la probabilité que les policiers soient informés d'un crime par les citoyens, ou qu'ils le détectent eux-mêmes. En ce sens, Marvell & Moody[271] font remarquer que plus la présence policière est visible, plus les chances d'appréhension perçues sont élevées, ce qui pousserait les citoyens à rapporter une plus grande proportion des crimes qu'ils constatent. [272]

Bien que plusieurs caractéristiques des résidents s'associaient au volume des crimes contre la personne (Tableau 3 ; la proportion de familles monoparentales, de ménages à faible revenu, la mobilité résidentielle et le nombre de résidents), lorsque l'on tient constant la température, l'intensité de l'activité policière et les caractéristiques des résidents, seul le nombre de résidents possède un effet discriminant. Cet effet s'estompe lorsque l'on considère les opportunités criminelles (modèle 2), pour finalement disparaître lorsque l'on intègre la population délinquante présente dans les quartiers (modèle 3). Pour les crimes contre les biens, l'impact significatif de la mobilité résidentielle et du nombre de résidents disparaît dès l'intégration des opportunités criminelles (modèle 2). Les caractéristiques des résidents ne semblent donc pas expliquer les différences observées entre les PDQ au niveau de la criminalité. Ce résultat surprenant contraste avec ce qui est généralement rapporté dans la littérature. Par contre, deux pistes peuvent expliquer cette absence d'impact. Il est possible que le niveau d'agrégation, le quartier, soit trop grand pour détecter un impact significatif. En effet, les quartiers de Montréal se distinguent relativement peu, au niveau des caractéristiques de leur population résidente[273]. Or, les secteurs de recensement qui constituent les

[269] Les coefficients B indiquent l'impact de l'augmentation par unité, par mois. Pour la température, cet impact est de 0,27 crime par degré Celsius par mois pour les crimes contre la personne, et d'environ 0,97 pour les crimes contre les biens. Puisque les moyennes mensuelles sont de 57 crimes contre la personne et de 243 crimes contre les biens, l'impact relatif de la température est légèrement supérieur pour les crimes contre la personne (0,27/57 = 0,005 ; 0,97/243 = 0,004).

[270] Tremblay, P. & Boivin, R. (2007). *Télésurveillance policière dans les lieux publics à Montréal : un bilan (2004-2007),* Rapport de recherche présenté au SPVM, section recherche et planification.

[271] Marvell, T. & Moody, C. (1996). «Specification problems, police levels, and crime rates.» *Criminology* : 34(4), 609-646.

[272] Le concept de dissuasion prédit que les délinquants constateront aussi que les chances d'appréhension sont plus élevées, ce qui devrait les pousser à ne pas commettre leur délit. L'hypothèse énoncée présume que l'amplitude de l'augmentation du signalement est supérieure à la diminution de la criminalité réellement commise.

[273] Cette hypothèse est appuyée par le fait que les coefficients de variation pour les quatre caractéristiques analysées sont faibles. Le coefficient de variation est une mesure statistique qui permet d'évaluer la dispersion des données. Plus les données sont concentrées autour d'une même valeur (ex : la moyenne), plus le coefficient de variation est petit. Pour les quatre caractéristiques, ce coefficient est respectivement de 0,26, 0,34, 0,50 et de 0,35. À titre comparatif, ces coefficients sont de 1,15 pour les métros, 1,01 pour les bars, 0,57 pour les écoles secondaires et 0,63 pour la population délinquante. Autrement dit, les quartiers se distinguent plus au niveau des opportunités criminelles que des caractéristiques des résidents.

quartiers sont beaucoup moins homogènes. Par exemple, le quartier 12 comporte à la fois le secteur de recensement le plus riche de Montréal (revenu annuel moyen = 235 010$), et un des plus pauvres (revenu annuel moyen = 17 781$). L'analyse au niveau des secteurs de recensement permettrait possiblement de trouver des impacts statistiquement significatifs qui ne sont pas détectés au niveau des quartiers[274].

Également, il ne faut pas négliger le fait qu'une partie importante des crimes commis dans un quartier est le fait de gens qui ne résident pas dans le quartier – en moyenne, 61 %. Dans ces cas, il y a lieu de s'interroger sur la raison du déplacement des délinquants. Cette question est abordée dans les modèles 2 et 3, qui intègrent les opportunités criminelles. Contrairement aux caractéristiques des résidents, les opportunités permettent de distinguer les quartiers quant au volume de criminalité enregistrée. La déviance statistique indique que le pouvoir prédictif des modèles est grandement amélioré par l'ajout des variables d'opportunités criminelles[275].

Le nombre de sorties de métro augmente significativement la criminalité enregistrée dans le quartier. Par contre, l'ajout de la variable « population délinquante » diminue (dans le cas des crimes contre la personne) ou fait disparaître (dans le cas des crimes contre les biens) cet impact. D'autre part, Tremblay & Ouimet[276] ont analysé la victimisation dans le métro de Montréal. Ils ont démontré que même si les occasions de friction y sont nombreuses, la victimisation criminelle est relativement rare. Ainsi, les stations de métros ne sont pas en soi des endroits chauds de la criminalité, mais elles font converger un grand nombre de personnes à un même endroit. D'Elia[277] arrive à un constat similaire. La variable « stations de métros » serait donc un indicateur de la population en mouvement d'un quartier, plutôt qu'un lieu où la délinquance est fréquente.

Le nombre de bars est, pour sa part, un facteur prédictif robuste de la criminalité dans un quartier. Chaque bar est associé à environ 0,5 crime contre la personne et 4 crimes contre les biens par mois, pour un total de 54 crimes par année (12 mois X (0,5 + 4)). Pourtant, le nombre de crimes commis dans des bars n'est pas élevé; pour 2006, les débits de boisson (bar, club, boîte de nuit, taverne ou brasserie) ont été le lieu de 1703 crimes, pour une moyenne d'environ 3 crimes par établissement. Par contre, les bars sont générateurs de criminalité tant à l'intérieur de leurs murs qu'à l'extérieur[278]. Également, à Montréal, les bars sont situés à proximité d'autres commerces qui génèrent aussi des opportunités criminelles.

Les écoles secondaires ne sont pas associées au volume de criminalité commise dans un quartier. Il faut dire que leur nombre – et probablement les caractéristiques de leurs élèves – est étroitement associé à la population résidente d'un quartier. Puisque les caractéristiques de la population résidente ne prédisent pas la criminalité d'un quartier, il va de soi que le nombre d'écoles secondaires n'y parviennent pas non plus. Au contraire, la présence d'établissement d'enseignement postsecondaire, comme les cégep ou les universités, est un bon élément de prédiction de la criminalité dans un quartier. Cette variable mesure en bonne partie les déplacements des individus, puisque plusieurs milliers de personnes, principalement des jeunes adultes, y convergent chaque jour.

[274] Toutefois, cette idée n'est pas défendue par tous. Woolredge (2002) et Ouimet (2000) soutiennent que le niveau d'agrégation (quartiers vs secteurs de recensement) ne fait pas varier le sens ou la signification des résultats obtenus. En particulier, Ouimet (2000) a étudié l'impact de plusieurs variables démographiques sur la délinquance juvénile à Montréal et a plutôt observé que le quartier était une meilleure unité d'analyse. Par contre, dans son analyse, il a divisé Montréal en 84 quartiers. L'analyse présentée ici se base plutôt sur les 33 quartiers définis par le SPVM, qui ont logiquement une superficie supérieure. Il est possible que l'homogénéité des quartiers de Montréal ait augmenté avec leur superficie.
Ouimet, M. (2000). «Aggregation bias in ecological research : How social disorganization and criminal opportunities shape the spatial distribution of juvenile delinquency in Montreal». *Canadian journal of criminology*, 42(2), 135-156.
Wooldredge, J. (2002). «Examining the (ir)relevance of aggragation bias for multilevel studies of neighborhoods and crime with an example comparing census tracts to official neighborhoods in Cincinnati». *Criminology*, 40(3), 681-710.

[275] À la fin de tous les modèles, la déviance est présentée. Celle-ci permet de comparer la qualité des modèles statistiques. Moins la déviance est élevée, meilleur est le modèle. Il s'agit toutefois d'une mesure non standardisée et, conséquemment, les modèles doivent être comparés par type de crime. Par exemple, le fait que la déviance de tous les modèles qui prédisent la criminalité contre les biens soit plus élevée ne signifie pas que ces modèles aient un pouvoir prédictif inférieur à ceux sur la criminalité contre la personne. Par contre, le fait que la déviance du modèle 2 de la criminalité contre les biens soit inférieure indique qu'il a un meilleur pouvoir prédictif que le modèle 1.

[276] Tremblay, P. & Ouimet, M. (2001). «Trajets urbains et risques de victimisation : les sites de transit et le cas du métro de Montréal». *Criminologie*, 34(1), 157-176.

[277] D'Elia, M. (2008). *Profil de la criminalité dans le métro de Montréal de 2001 à 2006*. Rapport interne d'analyse, Direction stratégique, SPVM.

[278] Roncek & Maier, 1991, op. cit.

Farrington[279], à propos de la relation entre l'âge et le crime, fait remarquer que le nombre de personnes arrêtées pour un crime est à son point culminant à l'adolescence et au début de l'âge adulte. On s'étonne donc peu que la convergence de telles populations s'associe à un nombre de crimes plus élevé.

Le modèle 3 intègre la mesure de population délinquante. En accord avec la théorie de la désorganisation sociale, plus un quartier est « délinquant », en termes de proportion de la population délinquante, plus le nombre de crimes contre la personne qui y sont commis est élevé. D'autre part, plusieurs travaux ont démontré que les délinquants commettaient leurs infractions assez près de leur lieu de résidence ou de fréquentation. Dans leur analyse sur la criminalité commise à Montréal, Savoie et ses collaborateurs[280] ont trouvé que la distance entre le lieu du crime et le lieu de résidence était courte, mais variait selon le type de crime. Pour les crimes contre la personne, la distance médiane était de 0,89 km, alors qu'elle était de 4,16 km pour les crimes contre les biens. Ces faits pourraient expliquer l'absence d'impact observé pour les crimes contre les biens.

CONCLUSION

La figure 1 résume les résultats obtenus. Les relations statistiquement significatives qui y sont illustrées sont identifiées à l'aide d'un numéro. L'analyse présentée permet de formuler plusieurs conclusions :

- Les facteurs qui varient dans le temps, comme la température (relations 1 et 2) et l'intensité de l'activité policière (3), doivent être pris en considération lorsqu'on souhaite prédire la criminalité mensuelle, peu importe le type. Ils comptent pour 10 à 14 % de la variance expliquée des modèles.
- Les caractéristiques des résidents sont de piètres facteurs prédictifs de la criminalité, au niveau des quartiers. Aucune ne présente un impact significatif, lorsque les opportunités criminelles sont prises en compte. Par contre, les désavantages sociaux et économiques, mesurés par la proportion de familles monoparentales, déterminent en bonne partie la proportion de délinquants parmi les résidents d'un quartier (4). La proportion de délinquants fait partie, à son tour, des déterminants du volume de criminalité contre la personne dans un quartier (5).
- Les opportunités criminelles, mesurées ici par la température mensuelle moyenne, le nombre de sorties de métros, le nombre de bars et la présence d'un établissement d'enseignement postsecondaire, sont des facteurs prédictifs robustes de la criminalité contre la personne (2 et 6) et contre les biens (1 et 7). Il s'agit de points de convergence temporelle et spatiale des individus. Ces résultats soulignent l'aspect dynamique de la répartition de la criminalité à Montréal.

Figure 1 : Synthèse des résultats

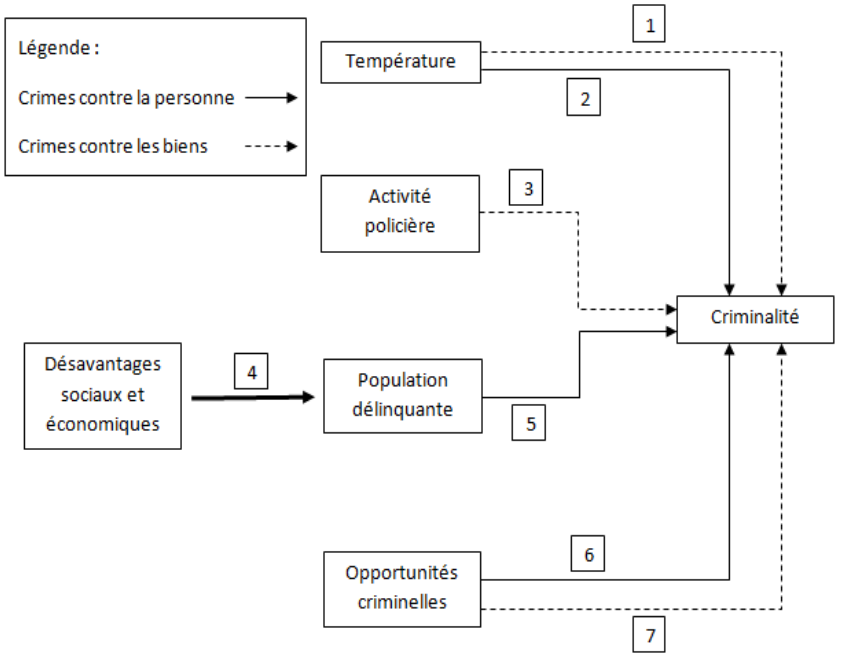

[279]Farrington, D. P. (1986). « Age and Crime », dans Michael Tonry et Norval Morris (ed.), *Crime and Justice: An Annual Review of Research*, 7. Chicago IL: University of Chicago Press.
[280] Op. cit. Savoie, Bédard & Collins, (2006).

ANNEXE 1

Tableau A1 : Population résidente, population ajustée et taux de criminalité

Quartier		Population		Taux de criminalité (/1000 résidents)				Taux de criminalité (/1000 personnes – population ajustée)			
No / Nom		Résidente	Ajustée	Personnes		Biens		Personnes		Biens	
				Taux	Rang	Taux	Rang	Taux	Rang	Taux	Rang
1	Baie d'Urfé, Beaconsfield, Kirkland, Ste-Anne-de-Bellevue, Senneville	49746	48891	4,4	32	27,4	30	4,5	32	27,8	31
3	L'Île-Bizard, Pierrefonds-Roxboro, Ste-Geneviève	76683	43412	7,3	29	20,9	33	13,0	16	36,8	27
4	Dollard-des-Ormeaux	54878	30505	5,7	30	25,3	31	10,2	22	45,6	16
5	Dorval, L'Île-Dorval, Pointe-Claire	48249	101381	10,5	21	74,5	8	5,0	30	35,4	28
7	St-Laurent	84833	145163	8,1	28	46,5	15	4,7	31	27,2	32
8	Lachine, St-Pierre	41391	38233	13,6	11	40,9	19	14,7	10	44,2	17
9	Côte-St-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest	42568	23136	5,6	31	21,6	32	10,4	21	39,7	23
10	Bordeaux, Cartierville	50477	56426	9,0	26	36,0	25	8,0	25	32,2	29
11	Notre-Dame-de-Grâce	66074	53823	10,2	23	31,4	27	12,6	18	38,5	24

Quartier		Population		Taux de criminalité (/1000 résidents)				Taux de criminalité (/1000 personnes – population ajustée))			
No / Nom		Résidente	Ajustée	Personnes		Biens		Personnes		Biens	
12	Ville-Marie Ouest, Westmount	33842	39693	13,4	12	82,3	5	11,4	19	70,2	6
13	LaSalle	74763	72450	10,6	20	36,0	24	10,9	20	37,2	25
15	St-Paul, Petite-Bourgogne, Pointe-St-Charles, St-Henri, Ville-Émard	69371	51256	18,0	5	55,7	10	24,4	1	75,4	4
16	Verdun	66078	47067	11,7	16	33,2	26	16,4	5	46,6	13
20	Centre-ville	17724	167448	48,6	2	348,5	2	5,1	29	36,9	26
21	Centre-ville, Île Notre-Dame, Île Ste-Hélène, Vieux-Montréal	15948	165672	76,7	1	421,1	1	7,4	27	40,5	22
22	Centre-Sud	30931	57744	24,2	3	86,1	4	12,9	17	46,1	14
23	Hochelaga-Maisonneuve	46158	49273	21,2	4	77,5	7	19,9	2	72,6	5
24	Ville Mont-Royal, Outremont	59654	61329	3,6	33	29,6	28	3,5	33	28,8	30
26	Côte-des-Neiges	97421	154585	9,9	24	40,3	20	6,2	28	25,4	33
27	Ahuntsic	76130	82079	10,7	19	45,9	16	9,9	23	42,6	20
30	St-Michel	55029	51446	15,4	7	40,3	21	16,4	6	43,1	19

Quartier		Population		Taux de criminalité (/1000 résidents)				Taux de criminalité (/1000 personnes – population ajustée)			
No / Nom		Résidente	Ajustée	Personnes		Biens		Personnes		Biens	
31	Villeray	57535	51826	12,2	15	48,0	14	13,6	12	53,3	8
33	Parc-Extension	30261	24552	13,0	14	37,3	23	16,0	8	46,0	15
35	La Petite-Italie, La Petite-Patrie	49052	43343	14,8	8	70,3	9	16,7	4	79,5	3
37	Le Plateau Mont-Royal Nord	32544	31755	13,2	13	80,7	6	13,5	13	82,7	2
38	Le Plateau Mont-Royal Sud	52439	51650	16,0	6	94,0	3	16,2	7	95,5	1
39	Montréal-Nord	83911	66754	14,8	9	39,9	22	18,6	3	50,1	11
42	St-Léonard	71726	67158	9,0	25	44,7	17	9,7	24	47,8	12
44	Rosemont, La Petite-Patrie	84565	68003	10,8	18	48,3	13	13,5	14	60,0	7
45	Rivière-des-Prairies	55528	34932	8,4	27	27,4	29	13,4	15	43,5	18
46	Anjou	40891	54572	10,4	22	54,5	11	7,8	26	40,8	21
48	Mercier, Hochelaga-Maisonneuve	82935	80014	14,5	10	48,4	12	15,0	9	50,2	10
49	Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles	53666	43781	11,2	17	43,4	18	13,7	11	53,2	9

ANNEXE 2 : CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENTS ET POPULATION DÉLINQUANTE

Tableau A2 : Corrélations entre la population délinquante et quatre caractéristiques de la population résidente

Corrélations	Population délinquante	Familles monoparentales	Mobilité résidentielle	Minorités visibles	Ménages à faible revenu
Population délinquante		0,84***	0,75***	0,09	0,68***
Familles monoparentales			0,63***	0,12	0,60***
Mobilité résidentielle				-0,14	0,68***
Minorités visibles					0,50**
Ménages à faible revenu					

* = p<,05 ; ** = p<,01; *** = p<,001

Au niveau du quartier, la taille de la population délinquante est fortement corrélée à la proportion de familles monoparentales, à la mobilité résidentielle et à la proportion de ménages qui déclarent un revenu sous le seuil de faible revenu. La proportion de familles monoparentales, la mobilité résidentielle et la proportion de ménages qui déclarent un revenu sous le seuil de faible revenu sont aussi des caractéristiques fortement corrélées entre elles. La proportion de personnes disant appartenir à une minorité visible est seulement corrélée avec la proportion de ménages qui déclarent un revenu sous le seuil de faible revenu.

Tableau A3 : Modèle de régression multiple (variable dépendante = population délinquante)

Régression multiple	Population délinquante
	Beta
Familles monoparentales	0,572***
Mobilité résidentielle	0,303
Minorités visibles	-0,004
Ménages à faible revenu	0,133
Variance expliquée (R2)	0,798
Signification du modèle	0,000

* = p<,05 ; ** = p<,01; *** = p<,001

LE CRIME ORGANISÉ ET LES GANGS DE RUE

Mathieu Charest

Les dernières années ont été particulièrement éprouvantes pour certaines organisations criminelles à Montréal et ailleurs dans la province. Des frappes policières ont ciblé successivement les groupes de motards, le crime organisé italien et les entrepreneurs criminels issus des gangs de rue. Nous dressons dans ce chapitre un bilan succinct des opérations policières d'envergure des trois dernières années (2006-2009) et développons certaines pistes d'analyse permettant de mieux comprendre l'impact de ces opérations sur le milieu criminel montréalais. L'objectif n'est pas ici de se prêter aux exercices prévisionnistes des services de renseignements, mais plutôt de dégager certains constats susceptibles d'être utiles aux organisations policières dans la planification à plus long terme de leurs interventions.

Le terme "crime organisé", tel qu'employé par les organisations policières, demeure nébuleux. La majorité des projets criminels nécessite une certaine forme d'organisation et de collaboration entre les délinquants. Les structures en réseaux (plus ou moins vastes, hiérarchisées et éphémères) sont généralement indispensables pour tirer profit des ressources, des compétences et des contacts de chacun. Dans le paysage québécois toutefois, trois groupes organisés mobilisent la majorité des ressources d'enquêtes: les Hell's Angels, les membres du crime organisé italien et, plus récemment, les gangs de rue[281].

LES MOTARDS CRIMINELS

Au lieu d'entrer en compétition directe avec d'autres organisations criminelles dans les grands centres urbains du Québec, les Hell's Angels ont préféré consolider progressivement leurs positions en périphérie, créant plusieurs chapitres éparpillés dans différentes régions (Sorel, Laval, Sherbrooke, Lennoxville, Trois-Rivières, St-Basile-le-Grand). Sans opposition et fort d'une expertise grandissante dans la culture, l'importation et la fabrication de drogues, les Hell's Angels ont connu une période d'expansion au cours des années 80 et 90[282]. Ce n'est qu'au milieu des années 90, près de 20 ans après la création du premier chapitre au Québec, que les Hell's Angels décident de s'attaquer de front aux Rock Machine établis principalement à Montréal. Entre 1994 et 2001, la guerre des motards fera 126 victimes. Notons que seulement 9 membres en règle des Hell's Angels et 4 autres membres de leurs clubs affiliés tomberont durant cette guerre. La majorité des autres victimes étant dans les rangs de leurs rivaux (Tanguay, 2003)[283]. Décimés, les Rock Machine sont défaits et leur chef retourne sa veste pour rejoindre le clan des Hell's Angels.

Les Hell's Angels ne profiteront pas longtemps de leur victoire. En 2001, l'opération Printemps permet l'arrestation de plus d'une centaine de motards dont plusieurs membres en règle (et l'ensemble du groupe d'élite des Nomads), leurs clubs-écoles et certains de leurs partenaires d'affaires (le clan Matticks par exemple). Après une période de relative accalmie, les visées expansionnistes du groupe et l'ouverture possible d'un nouveau chapitre en République Dominicaine viennent à l'attention des policiers. Ces projets ne verront toutefois pas le jour. Au printemps 2009, après plusieurs années d'enquêtes conjointes (SPVM, GRC et SQ), le projet SharQC entraîne l'arrestation de 111 des 113 membres en règle restants. Au total, 156 mandats d'arrestation sont émis, visant également certains partenaires d'affaire de l'organisation. Techniquement, le groupe des Hell's Angels n'existe plus au Québec puisque la création d'un chapitre nécessite au moins 6 membres (il n'est reste que deux).

Il n'est pas évident d'anticiper les retombées de cette frappe sur le milieu criminel et les marchés de drogue montréalais. Les interventions policières s'attaquent généralement aux groupes qui

[281] Le partage des responsabilités entre les corps de police est établi par le protocole Minerve. Le SPVM a la responsabilité de produire les états de situation concernant les gangs de rue, les groupes asiatiques et ceux du Proche et Moyen-Orient alors que la Sûreté du Québec se concentre sur les motards criminels, les groupes québécois et est-européen. La Gendarmerie Royale du Canada se spécialise finalement sur le crime organisé italien, les autochtones et les sud-américains.

[282] Au début des années 90, les Hell's Angels ont annexé à leur organisation plusieurs groupes de motards affiliés (les Satan's Guard du Saguenay, les Rockers de Montréal, les Jockers de St-Jean, le Rowdy Crew de Lanaudière, les Evil Ones de Drummondville) voir Ouellette, G. et N. Lester, *Mom*, Éditions les Intouchables, Montréal, 2005.

[283] Tanguay, D. (1993). *Récits motards: examen d'un conflit en milieu criminel*. Mémoire de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal.

contrôlent l'offre de drogue dans un territoire donné mais la demande pour ces produits reste sensiblement la même (voir le texte précédent sur les habitudes de consommation des Québécois). On sait cependant que l'organisation criminelle des Hell's Angels avait une position enviable et un rayon d'influence considérable. Tremblay, Bouchard et Petit (2009)[284] ont estimé ce rayon d'influence de cette organisation dans différents marchés de drogue au Québec (la vente de cannabis, la culture de cannabis et la vente de cocaïne). En combinant une méthodologie d'estimation de populations et les résultats d'entrevues auprès de 183 vendeurs et distributeurs de drogue, les auteurs parviennent à estimer la part des participants qui sont associés aux Hell's Angels. Les résutats montrent que 50 % des trafiquants de cocaïne sont affiliés aux Hell's Angels (travaillent pour ou s'approvisionnent de). C'est le cas également de 25 % des cultivateurs et de 30 % des revendeurs de marijuana. En termes absolus, l'organisation des Hell's Angels, qui regroupe une centaine d'entrepreneurs criminels, influence (ou influençait) directement les activités de plus de 30 000 délinquants. Un rayon d'influence supérieur à celui de toutes les autres organisations criminelles réunies.

C'est une chose de dire que les Hell's Angels sont des entrepreneurs criminels suffisamment influents pour structurer le marché des drogues illicites du Québec. C'est autre chose de mesurer les retombés de cette frappe et l'adaptation du milieu criminel. À notre connaissance, aucune recherche empirique n'a été entreprise pour évaluer les effets de cette raffle sur la disponibilité, la pureté ou le prix des drogues. Aucune recherche non plus ne s'intéresse aux filières d'importation de drogue vers le Québec et la place des Hell's Angels dans ces activités de trafic à haut niveau. Il est possible que les membres des Hell's Angels aient eu des rôles progressivement plus discrets et que les activités d'importation dirigées par leurs associés puissent perdurer et alimenter d'autres organisations de sorte que les structures de production et d'importation resteront les mêmes alors que les structures de distribution, auparavant sous le contrôle des Hell's Angels, passeront progressivement par d'autres groupes. Enfin, les Hell's Angels avaient, derrière eux, une série de recrues qui attendaient patiemment de faire leur entrée comme membres en règle. Cette vague d'arrestation leur est probablement bénéfique et offre, à tous les sympathisants du groupe, des opportunités de mobilité ascendante plus nombreuses et rapides.

[284] Tremblay, P., Bouchard, M. et K. Petit (2009). «The size and influence of a criminal organization: a criminal achievement perspective». *Global Crime*, 10:1, p.34.

LE CRIME ORGANISÉ ITALIEN

Le crime organisé italien a également été la cible d'une opération policière d'envergure à la fin de 2006. Résultat d'une collaboration entre les services de police municipaux, provinciaux et fédéraux, l'opération Colisée a entrainé l'arrestation du chef présumé de la mafia montréalaise (Nick Rizzuto), ses principaux lieutenants et une soixantaine de leurs associés. L'enquête a également permis de mettre à jour un réseau d'importation de drogue facilité par la collaboration d'employés de l'aéroport de Montréal. Dans la foulée de ce projet, la GRC, supportée par l'agence de Revenu Canada, s'est attaquée aux biens de l'organisation criminelle, saisissant propriété, biens et argent totalisant 6 millions de dollars.

Comme pour les motards, il est difficile d'évaluer les impacts de l'arrestation de plusieurs membres influents de la pègre montréalaise sur la place qu'ils occupent dans les marchés de drogue. Il ne semble toutefois pas y avoir eu de pénurie notable de drogue suite à l'opération Colisée. Là n'était probablement pas l'objectif premier. Certains indices pourraient cependant laisser croire que l'organisation italienne n'a pas l'étoffe ou l'influence qu'elle a déjà eue. Selon Pierre de Champlain (ancien analyste de la GRC), l'attentat contre le fils de Vito Rizzuto, de même que l'attentat contre Frederico Del Peschio (bon ami de Vito) serait une conséquence directe des problèmes de leadership et de la déroute de la famille montréalaise grandement affectée par l'extradition de Vito Rizzuto en 2006 et l'opération Colisée quelques mois après. On devra toutefois attendre les conclusions de l'enquête sur le meurtre de Rizzuto fils pour en connaître les motifs. Il sera également intéressant de voir si les attentats en série visant les cafés Italiens ont quelque chose à voir avec la vulnérabilité apparente de la mafia montréalaise.

LES GANGS DE RUE

La lutte aux gangs de rue est une des priorités d'intervention du SPVM depuis le milieu des années 2000. La vaste majorité des ressources d'enquêtes sont dirigées vers ces groupes et les projets d'envergure se succèdent à bon rythme. Sous l'appellation de "gangs de rue" se retrouve un éventail assez large de jeunes délinquants et de criminels

adultes, issus de ces gangs, mais qui ont maintenant beaucoup plus à voir avec des entrepreneurs criminels. Alors que la patrouille et les escouades mobiles tentent de restreindre les incidents reliés aux groupes de jeunes, les enquêtes spécialisées s'intéressent davantage à la portion moins visible des trafiquants à plus large échelle. Une première évaluation de l'opération Abat en 2005[285] avait démontré que cette frappe policière à grand déploiement (de type "crackdown") avait un impact notable sur le niveau de sécurité des résidents d'un quartier mais en revanche assez peu d'effet sur les niveaux de crime. La raison étant que les trafiquants contribuent généralement assez peu à la criminalité générale (autre que le trafic de drogue). Cette recherche a permis de voir que les résidents, peu importe leur origine ethnique, voyaient d'un bon oeil les interventions policières qui ciblaient des délinquants établis. Cette analyse permettra finalement de voir que la frappe répondait effectivement à une préoccupation réelle des résidents face aux trafics et aux gangs de rue du secteur. À la suite de cette opération qui mènera aux premières accusations de ganstérisme, la pression policière s'est intensifiée jusqu'en 2009. Voici une brève chronologie des enquêtes les plus importantes.

Éclat et Élaguer (Juin 2007) : ces deux frappes successives sont une suite de l'opération Abat qui visait à court-circuiter la revente de crack dans les environs de la rue Pelletier à Montréal-Nord. Les projets Éclat et Élaguer s'intéressent à une autre enclave de Montréal-Nord où fleurissent les activités de revente de crack (les environs de la rue Pascal). La police retire en juin 2007 38 revendeurs de cocaïne et de crack qui entretiennent des liens ou qui sont dans la lignée des Bo-Gars.

Satellites et Réso (Mai 2008) : ce projet met à jour les activités des Outlaws, un groupe jamaïcain de distribution et de revente de crack dans le sud-ouest de Montréal. Roy Haynes Jr dit "Capone" et 38 de ses employés, associés et clients sont arrêtés. Roy Haynes Jr. suivait les traces de son père, un influent trafiquant de crack de la Petite-Bourgogne dans les années 1980. Ce groupe n'avait aucune affiliation connue avec les gangs de rue Haïtiens ou d'autres organisations réputées pour importer de la cocaïne. La drogue provenait d'une filière asiatique dont le contact était sur la rive-sud de Montréal. Des accusations de gangstérisme ont été déposées.

Axe (Février 2009) : le projet Axe s'est attaqué au Syndicate, un groupe notoire d'entrepreneurs criminels actifs dans la distribution de drogue au centre-ville de Montréal. Ce groupe était composé de criminels proches des Hell's Angels dont certains issus des gangs de rue (les bleus plus particulièrement). L'opération a mené à l'arrestation de 54 individus. Un des fondateurs du Syndicate, Gregory Wooley, (déjà incacéré pour meurtre en Ontario) verra sa sentence s'allonger de même que Dany Cadet-Sprinces qui purgeait déjà une sentence pour trafic de drogue. Emmanuel Zephir dit Lance, avait présumément pris le contrôle du groupe avec son frère Jean-Ismaël dit Sixteen. Les frères Lavertue et leurs accolytes qui dirigeaient un réseau de distribution de drogue dans le sud-ouest de l'île ont également été arrêtés.

Norte (Juin 2009) : le mois de juin a été particulièrement pénible pour les revendeurs de drogue de Montréal. Ce ménage du printemps débute par le projet Norte qui vise un groupe de revendeurs de cocaïne relié aux gangs de rue (le K-Crew) qui opérait au centre-ville de Montréal. Une vingtaine de personnes seront visées.

Souterrain et Silence (été 2009) : les policiers s'attaquent ensuite au réseau particulièrement florissant et persistant des revendeurs de drogue aux abords du parc Émilie-Gamelin et de la station de métro Berri-UQAM. Dans le cadre de ces deux projets, 70 personnes sont arrêtées. Ce site auparavant sous l'égide des Hell's Angels, était sous la supervision du consortium des bleus. On devra attendre le printemps 2010 pour voir si la vente de drogue à cet endroit a diminué.

Ondée (début 2010) : les policiers s'attaquent finalement à la relève des gangs de rue bleu et rouge dans le quartier de Pierrefonds. Suite à une série de conflits récurrents entre deux groupes, les policiers mettent fin aux hostilités en arrêtant les principales personnes impliquées dans une série de tentatives de meurtre.

Quels constats pouvons-nous tirer de ces opérations successives?

1) Il semble que les gangs de rue de Montréal aient atteint une certaine maturité criminelle et une influence suffisante pour justifier la mobilisation des ressources d'enquêtes auparavant limitées aux

[285] Charest, M. Tremblay, P et E. La Penna (2006). *L'impact de la frappe policière d'avril 2005 dans Montréal-Nord: le point de vue des résidents du quartier*. Rapport remis au Service de police de la ville de Montréal, 36p.

organisations criminelles d'envergure. La succession de vastes enquêtes et la mise à jour de plusieurs réseaux assez vastes et particulièrement lucratifs n'aurait sans doute pas été possible il y a 10 ans. On peut dater en effet l'arrivée des gangs de rue à Montréal au milieu des années 1980 (avec des gangs comme les Master B et les Bélanger). Plus de 25 ans après, le milieu des gangs de rue possède maintenant son lot de vétérans et d'entrepreneurs criminels établis. Ces vétérans possèdent les ressources et les contacts nécessaires pour alimenter le milieu de la vente de crack et piloter des organisations qui créent une série d'opportunités pour les autres gangs de rue, plus jeunes, qui suivent leurs traces. Il est certain que l'intérêt que porte la police aux réseaux de distribution de drogue permet de mettre à jour ces organisations criminelles mais encore faut-il qu'elles existent.

2) En frappant les groupes de délinquants établis, la police vise à mettre fin au sentiment d'impunité dont ils bénéficient. L'objectif étant de dissuader les délinquants qui contemplent l'idée de suivre les traces des générations précédentes. En revanche, le cumul des frappes policières et le retrait rapide d'un nombre important de délinquants (dans les gangs ou les autres organisations criminelles) occasionnent ce qu'on appelle des chaînes de mobilité (vacancy chains, White, 1970[286]). Ces chaines de mobilité sont mises en branle lorsqu'un délinquant comble la place laissée vacante par un autre délinquant arrêté. L'ascension du premier crée une place pour ceux qui suivent et ainsi de suite jusqu'au bas de la chaîne. Plus la police retire des délinquants du milieu, plus les opportunités d'avancement, de promotion et de recrutement (au bas de la chaine) augmentent. Plus l'origine de la chaîne est élevée dans une certaine hiérarchie (ce que tentent de faire les stratégies policières de "décapitation" des leaders des organisations criminelles) et plus la chaîne de mobilité et le nombre de personnes affectées seront grands. En d'autres termes, les organisations policières doivent être conscientes que ces frappes sont susceptibles d'entraîner deux effets opposés: un effet dissuasif qui expose les risques associés à une carrière criminelle dans les gangs et un effet incitatif qui amplifie la nécessité de recruter de nouveaux membres et des opportunités d'avancement rapide susceptibles de favoriser pour certains, la poursuite de leur carrière criminelle à l'âge adulte.

Ces chaînes de mobilité ont toutefois des effets positifs potentiels. En analysant les promotions dans le milieu criminel italien, Morselli (2003)[287] remarque que les conflits et les règlements de compte sont plus nombreux lorsque les opportunités d'avancement ou de progression dans une organisation sont rares. À l'intérieur d'organisations où les membres restent en place trop longtemps (en évitant les arrestations notamment), des chaînes de mobilité sont susceptibles d'être "provoquées" par des règlements de compte. Les raffles successives sur les gangs de rue provoquent un important roulement qui élimine ce problème et qui pourrait expliquer pourquoi les conflits à l'intérieur et entre les gangs de rue sont plutôt rares.

[286] White, H. C. (1970). *Chains of Mobility: System Models of Mobility in Organizations*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

[287] Morselli, C. (2003). «Career opportunities and network-based priviledges in the Cosa Nostra». *Crime, Law and Social Change*, 39-4, pp 383-418.

LA FRAUDE ET LE VOL D'IDENTITÉ

Maurizio D'Elia

Le volume de fraudes connues des policiers est demeuré stable à Montréal au cours des trois dernières années. En 2009, le SPVM a enregistré 4 963 cas de fraude, alors qu'il y en avait 5 009 en 2008 et 5 092 en 2007. Toutefois, depuis 2002, les fraudes déclarées aux policiers ont chuté de 28 % (passant de 6920 à 4963) alors que les crimes contre la propriété, en général, ont diminué de 14 %. Cette forte tendance à la baisse pourrait refléter la nature changeante de la fraude, soit une baisse de la fraude par chèque, couplée avec une sous-déclaration des fraudes par cartes de crédit et de débit[288]. Cette tendance pourrait également être artificielle et ne refléter qu'un changement dans les règles de décompte des fraudes ou plus précisément dans le transfert d'informations entre les institutions financières et les services de police.

Figure 1 :

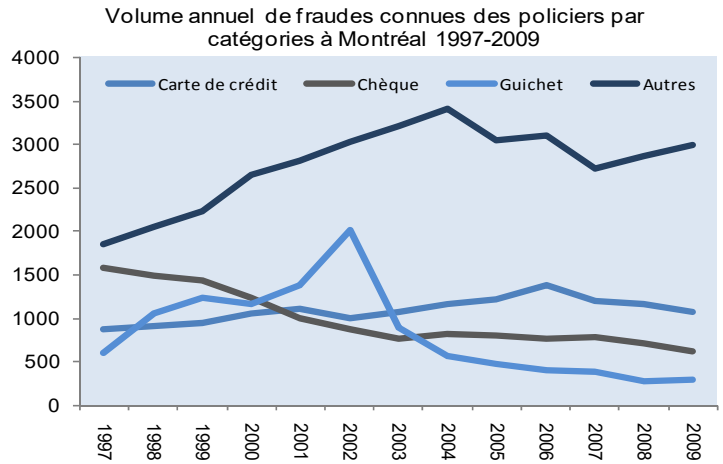

Il est effectivement connu que les données policières ne constituent pas des indicateurs fiables du volume réel des différentes formes de fraude[289]. Seule une fraction d'entre elles est rapportée aux policiers et dans de nombreux cas, ce sont des acteurs privés (les institutions financières en particulier) qui s'occupent de résoudre l'affaire.

La figure 1 montre l'évolution annuelle des différentes catégories de fraudes connues des policiers au cours des 13 dernières années (1997-2009). Hormis les fraudes par chèque qui déclinent progressivement au cours de la période, l'ensemble des autres formes de fraudes est en augmentation au moins jusqu'en 2002. À partir de 2003, les fraudes reliées aux guichets automatiques et aux cartes de débit, jusque-là en forte progression, chutent subitement passant de 2012 en 2002 à 886 en 2003 puis à 560 en 2004 (pour atteindre finalement 285 en 2009). Il n'y a pas de raison apparente de croire que les fraudes reliées aux cartes de débit et aux guichets automatiques aient chuté d'elles-mêmes à partir de 2002. Cette baisse est d'autant plus suspecte que les fraudes par cartes de crédit continuent d'augmenter après 2002.

Cette baisse est en réalité artificielle. À partir de 2003, ces cas de fraude, devenus trop nombreux pour les ressources d'enquête dont dispose le SPVM, sont progressivement traités à l'externe et l'information n'est plus relayée au SPVM. Ces données sous-estiment donc fortement l'évolution du problème que causent les fraudes et c'est pour ces raisons que les chercheurs ont développé des moyens alternatifs de mesurer le problème.

LE VOL D'IDENTITÉ AU QUÉBEC : UN PREMIER SONDAGE

Les enquêtes de victimisation permettent d'estimer la part de la population québécoise qui a été victime d'un vol d'identité ayant donné lieu à une fraude. Comme pour le crime, ces sondages permettent de quantifier la portion des délits qui ne sont pas connus des policiers (le chiffre noir). Par contre, les enquêtes de victimisation ne se sont intéressées que tardivement aux questions de vol d'identité et de fraude, de sorte que nous ne possédons pas de point de comparaison dans le temps. La dernière enquête sur la population québécoise date

[288] Statistique Canada 2003, *Une étude de faisabilité d'améliorer la mesure de la fraude au Canada*, Centre canadien de la statistique juridique.

[289] Ces lacunes ont d'ailleurs mené le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) à entreprendre une étude afin d'évaluer la faisabilité d'améliorer la mesure de la fraude au Canada en recueillant des données auprès d'autres sources.

de 2007[290]. Les résultats montrent que 5,7 % de la population québécoise a été victime, au cours de la dernière année, d'un vol d'identité avec préjudice financier, ce qui correspond à un nombre estimé de 338 000 incidents pour l'année 2006-2007, pour un peu plus de 240 000 victimes. Le type de vol d'identité le plus fréquent dans leur échantillon est l'utilisation frauduleuse de cartes de débit ou de crédit[291]. Selon les auteurs de l'étude, le clonage de cartes semble représenter, à l'heure actuelle, le problème le plus pressant en matière de capture des données personnelles et devrait constituer la priorité des programmes de prévention et de répression du vol d'identité. Plus de la moitié des victimes (58,7 %) ont déclaré un préjudice financier inférieur à 100$ et seulement 6,3 % des victimes ont enregistré des pertes supérieures à 5 000$. Cependant, les auteurs mentionnent que même si les sommes dérobées par les délinquants sont relativement faibles, les profits globaux qui en découlent sont considérables. Les vols d'identité seraient par conséquent un **type de crime à faible impact**, **mais à fort volume** auquel les moyens traditionnels de répression semblent mal adaptés.

Les pertes qu'engendrent les crimes économiques sont considérables. Selon l'Association des banquiers canadiens, la fraude par carte de crédit au Canada en 2008 a entraîné des pertes de plus de 400 millions de dollars, avec une perte moyenne de 905$ par compte. Dans la région de Montréal, en 2002, près de 40 millions de dollars ont été retirés frauduleusement des guichets automatiques.

En plus d'être un crime relativement profitable, les fraudes et les vols d'identité sont également des délits attrayants, vu les risques d'accusation plutôt faibles. En 2008, à Montréal, seulement 13 % des fraudes connues des policiers ont donné lieu à des accusations (668 sur 5009). En réalité, on peut penser que les risques d'arrestation sont encore plus minimes pour les fraudeurs, puisque la plupart des fraudes liées aux vols d'identité (fraude par carte de crédit ou de guichet) sont filtrées et «travaillées» par les services de sécurité des banques, qui ne détiennent aucun pouvoir d'arrestation.

[290] Dupont, B (2008). Résultats du premier sondage sur le vol d'identité et la cybercriminalité au Québec, ministère de la Sécurité publique, Québec.

[291] Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 3 % de la population québécoise a été victime de fraude par carte de débit ou de crédit.

FRAUDES ET CRISE ÉCONOMIQUE

Les crises économiques et les conséquences sociales qui y sont associées peuvent avoir des répercussions sur différents types de criminalité, y compris les fraudes. Selon le Bureau de la concurrence du Canada, les cas de fraude ont tendance à augmenter en temps de ralentissement économique. Les données détenues par les autorités policières ou les organismes spécialisés ne permettent pas, pour l'instant, d'établir clairement l'impact de la crise économique sur la fréquence des fraudes. Par contre, les statistiques partielles déclarées à l'organisme de plaintes Phonebusters (GRC) pour les six premiers mois de 2009 montrent une alarmante augmentation des cas de fraudes signalées.

L'augmentation des cas de fraude en période de précarité économique est aussi notée ailleurs qu'en Amérique du Nord. Selon l'importante firme comptable KPMG, en Écosse, durant les six premiers mois de l'année 2009, la valeur des fraudes a atteint près de 19,5 millions de livres (l'équivalent d'environ 35 millions de dollars canadiens) comparativement à 24 millions de livres pour l'ensemble de l'année 2008. La firme a affirmé que la lourde pression financière qui repose sur certains individus, vu la situation économique précaire, pourrait mener à une augmentation des fraudes.

La crise économique crée également des opportunités pour les fraudeurs qui utilisent notamment des nouvelles stratégies basées sur le refinancement ou sur les promesses d'embauche. D'anciennes tactiques refont également surface, telles que la fraude par loterie et la fraude communément appelée « fraude nigérienne ». Selon les experts du Bureau de la concurrence du Canada, la crise économique fait en sorte que certains individus, touchés par la crise, deviennent plus vulnérables et baissent leur garde. Conséquemment, beaucoup plus d'individus succombent à des offres douteuses, qui étaient auparavant délaissées. Par ailleurs, selon une autre étude[292], le contexte actuel de crise économique dans les secteurs immobilier et financier risque de générer de fortes pressions sur les organisations et leur sécurité informatique, créant un risque accru de vols et de pertes.

[292] Dupont, B., Gagnon, B. (2008) *La sécurité précaire des données personnelles en Amérique du Nord – Une analyse des statistiques disponibles*, Note de recherche no.1, Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie.

On pourrait donc s'attendre à ce que les fraudes augmentent en volume et deviennent de plus en plus diversifiées.

TECHNOLOGIES ET FRAUDES

L'utilisation fréquente de nouvelles technologies informatiques est un facteur qui contribue à accentuer le nombre de fraudes[293]. Selon Dupont et Louis[294], Internet devient aussi un outil prisé par les délinquants qui s'adonnent au vol d'identité et qui souhaitent en extraire un bénéfice financier. Dans leur étude, 45,3 % des cas de vols d'identité impliquent l'achat de biens ou de services en ligne, ainsi que l'obtention de lignes de crédit via Internet. Aussi, d'après ces auteurs, les fraudeurs utiliseraient de plus en plus Internet afin d'identifier et contacter des cibles potentielles pour les convaincre de leur donner une somme d'argent parfois considérable en échange d'un bénéfice qui ne se réalisera jamais.

La disponibilité accrue de renseignements personnels fait aussi en sorte que les opportunités de fraude deviennent de plus en plus présentes. Étant donné que le volume de renseignements personnels se retrouvant en ligne augmente, on constate parallèlement un nombre plus élevé de Canadiens qui ont été victimes de vol de renseignements personnels, notamment leur numéro d'assurance sociale ou des données sur leur carte de crédit.

Les habitudes de consommation des individus peuvent accroître leurs risques d'être victime d'une fraude. En 2004, on retrouvait plus de 50 millions de cartes Visa et Mastercard en circulation, soit près du double qu'en 1994. Selon l'Association des banquiers, la proportion de Canadiens qui effectuent leurs transactions bancaires sur Internet a triplé, passant de 8 % en 2000 à 24 % en 2004. Les achats faits en ligne augmentent également très rapidement. En 2003, les Canadiens avaient fait des achats en ligne totalisant 3 milliards de dollars, soit 25 % de plus qu'en 2002[295]. Malgré un nombre croissant d'achats et de transactions effectués en ligne, la confiance des utilisateurs quant à la protection de leurs renseignements personnels demeure faible.

Comme il existe un biais de sous-déclaration des fraudes aux policiers, il est difficile d'analyser l'évolution de ce type de criminalité. Cependant, toutes choses étant égales par ailleurs, plus les personnes utilisent Internet pour effectuer des transactions et plus le nombre d'achats avec cartes de crédit et de débit augmente, plus on devrait s'attendre à ce que le nombre de fraudes soit également à la hausse.

QUI SONT LES AUTEURS DE VOLS D'IDENTITÉ ?

Le premier sondage sur le vol d'identité[296] nous a permis, entre autres, de pouvoir en mesurer la prévalence et de chiffrer les pertes financières des victimes. Il n'en demeure pas moins que nos connaissances sur les auteurs de ces vols et leurs modes opératoires sont relativement limitées. C'est pourquoi, afin de mieux comprendre la dynamique du vol d'identité, Dupont et Louis[297] ont entrepris une recherche en s'appuyant sur 195 affaires et 422 délinquants, constituée à partir de 574 articles de presse provenant principalement des États-Unis.

LEURS CARACTÉRISTIQUES

- Les femmes représentent près de 40 % des auteurs de vols d'identité.

Les femmes semblent davantage représentées dans ce type de crime que dans la plupart des délits. Les auteurs émettent l'hypothèse que cette forte présence s'explique par « l'absence de violence inhérente à ce type de crime et par la possibilité de le commettre sans le soutien de pairs délinquants ».

- Les auteurs de vols d'identité ont en moyenne 33 ans.

La moitié des délinquants dans l'échantillon ont entre 25 et 40 ans. La sous-représentation des jeunes pourrait s'expliquer par un biais médiatique qui découle de l'interdiction de nommer les auteurs de vols qui sont mineurs.

[293] Newman, G (2003) «Check and card fraud», *Problem-Oriented Guides for Police* no. 21, Office of Community Oriented Policing Services, US Department of justice.
[294] Dupont, B., Louis, G (2009) *Les voleurs d'identité – Profil d'une délinquance ordinaire*, Notes de recherche no.2, Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie
[295] Statistique Canada. 2004, « Achats en ligne : magasinage des ménages sur Internet », *Le Quotidien* (Ottawa), 23 septembre. Accessible à www.statcan.ca
[296] Op.cit (Dupont, 2007).
[297] Op.cit (Dupont et Louis, 2009).

- Dans la majorité de cas (64,6 %), le délinquant a agi seul.

Selon les chercheurs, le fait que la majorité des délinquants a agi seul ne supporte pas la notion selon laquelle le crime organisé serait très lié à ce type de criminalité. Dans leur échantillon, moins de 14 % des cas de vol d'identité impliquent plus de trois personnes.

- Le montant médian des profits réalisés par les auteurs de vol d'identité est de 26 000 dollars US.

Dans leur échantillon, les profits réalisés varient de 500 dollars à 50 millions de dollars. Le vol d'identité et son utilisation frauduleuse semblent donc être un délit payant et particulièrement attrayant, vu les efforts modérés qu'ils requièrent.

LES MODES OPÉRATOIRES DES VOLEURS D'IDENTITÉ

Les chercheurs se sont également intéressés à la manière dont les voleurs se procurent les informations personnelles de leurs victimes. En s'appuyant sur l'analyse tirée d'une autre étude[298], Dupont et Louis ont d'abord décrit les trois grandes étapes du vol d'identité (voir diagramme 1). La première étape est celle de l'acquisition d'informations personnelles au sujet de personnes vivantes ou décédées. Elle peut prendre la forme de vol physique ou de piratage informatique. Deuxièmement, il y a l'étape de la conversion, où les identifiants vont être soit revendus à d'autres individus ou modifiés afin de créer des identités synthétiques.

Finalement, il y a l'étape de la fraude, où les identifiants vont servir à soutirer de l'argent aux victimes, à acheter des biens et services ou à faciliter la commission d'autres types de délits (immigration clandestine, au terrorisme ou à prendre l'identité d'une autre personne afin de se soustraire à la justice). On peut ainsi voir qu'à travers ces trois étapes, les connaissances techniques afin de mener à terme la fraude reliée au vol d'identité peuvent varier considérablement.

Diagramme 1 : Les trois étapes du vol d'identité.

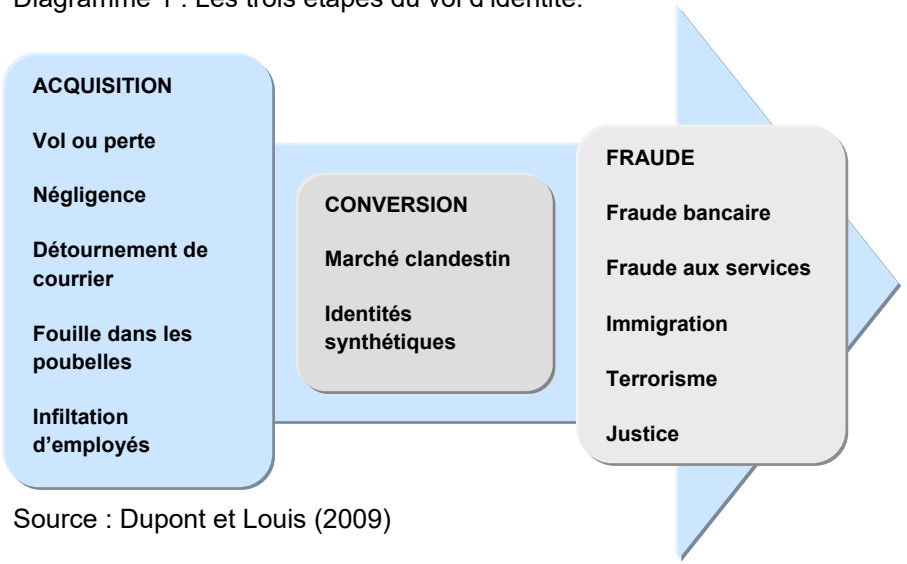

Source : Dupont et Louis (2009)

À partir des cas sélectionnés dans leur étude, Dupont et Louis ont pu départager l'importance des différentes méthodes d'acquisition d'identifiants personnels. De manière surprenante, ce sont des techniques assez simples qui sont employées dans une grande proportion (53,4 %) des cas étudiés[299]. La principale technique d'acquisition d'informations personnelles est le vol physique (vol à la tire, vol d'automobile, vol des poubelles ou vol de courrier). De plus, l'acquisition d'informations personnelles n'est pas le motif principal de la majorité de ces vols. Selon les chercheurs, « il n'y a donc pas, dans ces affaires, de spécialisation dans le vol d'identité, mais plutôt l'exploitation par des délinquants « traditionnels» d'opportunités criminelles reliées à l'acquisition inattendue d'identifiants personnels ».

La deuxième technique la plus fréquemment utilisée est l'utilisation frauduleuse d'un fichier, électronique ou sur support-papier (28 % des cas). Dans la majorité des cas, ce sont des professionnels qui

[298] Sproule, Susan et Norm Archer (2008). *Defining identity theft*. Eight World Congress on the Management of eBusiness, 11-13 juillet : Toronto. Cité dans Dupont et Louis (2009).

[299] Vol physique (45,7 %) et escroquerie (7,7 %)

s'approprient frauduleusement les renseignements personnels de clients, patients ou bénéficiaires avec lesquels ils ont eu un contact dans le cadre de leur profession. Et finalement, près d'un vol d'identité sur cinq (18,3 %) se fait avec des techniques plus sophistiquées (hameçonnage, implantation de logiciels espions) par l'entremise de l'Internet. Bien qu'Internet ne soit pas fréquemment utilisé à l'étape de l'acquisition de données personnelles, il l'est davantage à l'étape de la fraude elle-même. En effet, près de 45 % des cas impliquent le recours à ce média, afin d'acheter directement de la marchandise ou pour obtenir des lignes de crédit.

L'IMPLICATION DES ORGANISATIONS CRIMINELLES DANS LES FRAUDES

Nombreux rapports émanant d'organisations policières et financières font état d'une implication des organisations criminelles dans les affaires de fraude. Selon un document du Service canadien de renseignements criminels[300] portant sur la fraude hypothécaire, certains groupes criminels sont responsables à eux seuls de pertes atteignant des dizaines de millions de dollars, subies principalement par des institutions financières. La fraude hypothécaire survient partout au pays où le marché de l'habitation est fort, mais se concentre surtout dans les grands centres urbains du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

L'implication des gangs de rue ou des organisations criminelles dans les fraudes à Montréal demeure cependant difficilement quantifiable. Par contre, des informations privilégiées de sources indiquent que plusieurs organisations sont impliquées dans des délits de fraude tels que la contrefaçon de carte de crédit ou débit.

Afin d'estimer le niveau de présence des organisations criminelles dans les cas de fraude, nous avons vérifié, dans les bases de données du renseignement du SPVM, les affiliations à des groupes criminels des 645 prévenus en matière de fraude à Montréal, en 2008. **Il en résulte que 20 % des prévenus en matière de fraude ont un lien avec des gangs de rue ou des organisations criminelles de souches différentes**[301]. La proportion de fraudes perpétrées par des individus reliés à des organisations criminelles est donc plus élevée qu'on pourrait le croire.

Pour atteindre ces objectifs, il est primordial que les organisations privées, et les organismes gouvernementaux et policiers travaillent de concert afin de maximiser l'impact des stratégies de prévention et de répression.

CONCLUSION

Bien qu'à ce jour, les informations que l'on dispose sur les vols d'identité et les fraudes au Québec sont assez fragmentaires, nous savons que ce sont des délits qui affectent des centaines de milliers de Québécois tous les ans et qui génèrent d'énormes pertes aux institutions financières. On pourrait également penser que ce sont des délits en pleine croissance, vu la situation économique actuelle, le nombre important de transactions faites en ligne et l'utilisation accrue de systèmes informatisés contenant des informations personnelles. En ce qui concerne les fraudeurs, leur situation est bien moins déplaisante. Ils sont en mesure d'engranger de bons profits, et ce, avec des risques d'arrestation minimes, voire dérisoires. Ces facteurs font en sorte que le vol d'identité et les fraudes qui en découlent sont des délits en pleine émergence qui doivent être traités comme des menaces sérieuses et importantes.

[300] Service canadien de renseignements criminels (2007). *La fraude hypothécaire et le crime organisé au Canada* – Notes de renseignements stratégiques, Sous-direction de l'analyse des renseignements et de développement des savoirs.

[301] Crime organisé italien, Crime organisé arabe, Crime organisé tamoul, Crime organisé Sud-Asiatique, Crime organisé du Moyen-Orient, Crime organisé Sud-Américain, Bandes de motards.

L'EXPLOITATION SEXUELLE ET LA TRAITE DES PERSONNES

Julie Rosa et Anne Chamandy

INTRODUCTION

Le phénomène de la traite humaine a commencé à soulever de nombreuses interrogations à partir de la seconde partie des années 80 pour finalement véritablement s'imposer sur la scène publique dans les années 90. Il existe encore peu de données sur le sujet, les connaissances sur le phénomène de la traite étant relativement récentes. En effet, encore peu d'organisations travaillent sur ce dossier. Pourtant, selon certaines données américaines, cette forme moderne d'esclavage serait aussi profitable que le trafic des armes et celui de la drogue.[303] En effet, notre époque est caractérisée par une véritable explosion du trafic humain facilitée par les voies de communication électronique de plus en plus abondantes. Il reste par contre difficile de chiffrer correctement l'ampleur en raison de son caractère illégal et généralement clandestin.

La traite humaine réfère à un concept excessivement large auquel les chercheurs attribuent plusieurs définitions. Il existe différentes formes de traite de personnes telle que l'exploitation sexuelle (prostitution de rue, agences d'escortes, massages érotiques, pornographie, etc.), le travail domestique, agricole ou de textile, les promises par correspondance et le trafic d'organes. Par contre, tous s'entendent sur le fait que les victimes de la traite humaine vivent le même genre d'expérience de fraude, de coercition et de fausses promesses permettant au trafiquant de garder le contrôle sur l'exploitée. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies définit la traite d'êtres humains comme suit :

> *Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.*[304]

À ce stade, il importe de faire la distinction entre les termes trafic et traite. Ces derniers sont parfois employés comme synonymes bien que les définitions soient différentes. Selon Salt et Hogarth (2000), le trafic réfère à une connotation marchande et désigne par conséquent un échange illicite, ou le commerce de biens et services illégaux (trafic de drogues, trafic de personnes). Il est à noter que l'entrée dans le pays peut être alors légale ou en avoir l'apparence. Pour sa part, la traite n'implique pas nécessairement le franchissement d'une frontière. La traite ne se réduit pas à un simple échange commercial mais réfère plutôt à des concepts de coercition, tromperie, violence et abus d'ordre physique ou psychologique.[305]

Beaucoup d'auteurs introduisent leur propos en signalant que le phénomène de la mondialisation, caractérisé au niveau économique par la libération d'échanges internationaux et l'émergence des marchés mondiaux, constitue le cadre dans lequel s'est développée la traite des êtres humains depuis les 30 dernières années.[306] De plus, les grands mouvements migratoires du XXe siècle ont contribué à l'exploitation principalement des femmes et des enfants des pays sous-développés du sud vers des pays industrialisés du nord. Selon l'Organisation internationale des migrations[307], les femmes, dans le cadre de réunifications familiales ou en recherche d'emplois, représentent maintenant presque la moitié du contingent migratoire.

[303] Newman, G.R. (2006), «The Exploitation of Trafficked Women», *COPS*, http://www.cops.usdoj.gov/pdf/pop/e02061007.pdf

[304] ONU (2000), Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, http://www2.ohchr.org/french/law/pdf/protocoltraffic_fr.pdf

[305] Salt et Hogarth (2000) dans Schultz, C. (2002). Proxénétisme, traite, trafic, prostitution et sexploitation : revue critique des connaissances. Paris, Fondation Scelles.

[306] Bruckert C. et C. Parent (2002), *La « traite » des êtres humains et le crime organisé*. Examen de la littérature, Ottawa, Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones, Gendarmerie royale du Canada.

[307] Toupin, L. (2002), La question du « trafic des femmes » Points de repères dans la documentation des coalitions féministes internationales anti-trafic, Montréal, Stella, Alliance de recherche IREF/ Relais-femmes.

Sur ce point, la migration des victimes de la traite humaine peut être vécue de manière transnationale ou domestique :

- Mouvement migratoire d'un pays désavantagé économiquement vers un pays industrialisé (traite externe) ;
- Mouvement migratoire d'une frontière à une autre à l'intérieur d'un même pays (traite interne).

Quelle est l'ampleur du phénomène de la traite des personnes au Canada ? Il est difficile d'obtenir des estimations fiables quant au nombre de victimes au Canada et ce, pour plusieurs raisons énumérées plus haut. Néanmoins, en 2004, la GRC estime qu'à chaque année, 600 à 800 personnes entrent au Canada dans le cadre de la traite des personnes et que de 1 500 à 2 200 faisant l'objet d'un trafic, passent par le Canada en direction des États-Unis chaque année.[308]

De fait, plus de 80 % des victimes seraient des femmes et des filles. Tout comme le Canada, plusieurs pays à travers le monde sont touchés par la traite de personnes. La figure suivante présente des itinéraires des victimes de la traite. Ces trajets demeurent sujets à changement puisque les trafiquants modifient régulièrement leurs itinéraires pour éviter d'être repérés.

Traite mondiale de femmes et d'enfants : principales régions sources et destinations (C)

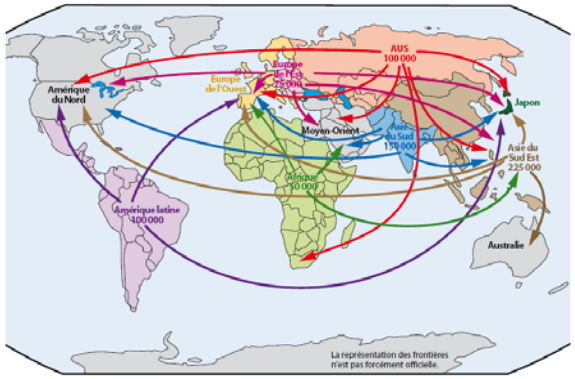

Source : International Crime Threat Assessment, États Unis, décembre 2000. Ces chiffres représentent le nombre approximatif de personnes victimes de la TP chaque année.

LE PROTOCOLE DE PALERME

C'est en décembre 2000, que la nouvelle définition de la traite humaine fût adoptée internationalement à Palerme, dans le cadre de la signature d'une nouvelle Convention internationale à ce sujet. La *Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational* et ses 2 protocoles additionnels ; le *Protocole pour prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, et le *Protocole contre le trafic illicite des migrants par terre, air et mer*, ont alors été signés par 120 États sur les 148 présents.[309] L'objet du Protocole sur la traite est de :

- Prévenir et combattre la traite des personnes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ;
- Protéger et aider les victimes d'une telle traite, en respectant pleinement leurs droits fondamentaux ;
- Promouvoir la coopération entre les États Parties en vue d'atteindre ces objectifs.[310]

Ainsi, ce protocole reconnaît la nécessité d'une approche qui combinera à la fois la prévention de la traite, la répression des trafiquants, la protection des droits de l'homme et l'assistance aux victimes.

EXPLOITATION SEXUELLE DES ADOLESCENTES ET DES ENFANTS AU CANADA

L'une des manifestations les plus importantes de la traite des personnes au Canada se traduit par l'exploitation sexuelle des adolescentes et des enfants (la sexploitation). Plusieurs efforts, tant sur la scène internationale que nationale, ont été déployés pour tenter de comprendre, cerner et intervenir dans ce domaine. Un fait persiste pourtant, c'est que le nombre de victimes demeure sous-estimé (Côté, 2004, BIDE, 2009). Dans ce domaine, le Canada et le Québec ne font pas exception aux territoires touchés par le phénomène de la traite humaine. Au Canada, les personnes exploitées proviendraient principalement de l'Asie, de l'Afrique et depuis quelques années, surtout de l'Europe de l'Est et se concentrent principalement dans les

[308] GRC, (2004) dans *Évaluation binationale de la traite de personnes*, (2006). www.publicsafety.gc.ca/prg/le/_fl/1666i-fr.pdf , site consulté le 30 novembre 2009.

[309] Op. cit. Toupin, L. (2002).
[310] Op. cit.

grandes agglomérations urbaines telles que Toronto et Vancouver.[311] Les jeunes femmes étrangères ne sont par contre pas les seules à être exploitées sur le territoire canadien. En effet, partout au Canada, des réseaux du crime organisé pratiquent la traite d'enfants ou d'adolescentes canadiennes, à l'intérieur d'une même province, d'une province à une autre et parfois même vers les États-Unis, aux fins de l'industrie du sexe.[312]

Le ministère de la Justice du Canada définit le phénomène comme suit :

> *Il y a violence ou exploitation sexuelle d'enfants et d'adolescents lorsqu'un enfant plus âgé, un adolescent ou un adulte abuse d'un enfant ou d'un adolescent plus jeune à des fins sexuelles, y compris la participation à la prostitution, la pornographie et la production de matériel pornographique. Les enfants de tous les âges, de l'enfance à l'adolescence, peuvent être victimes de violence ou d'exploitation sexuelle.*[313]

Le premier Congrès mondial contre l'exploitation des enfants à des fins commerciales (ESEC) eut lieu à Stockholm en Suède, au mois d'août 1996. Lors de cette rencontre, 122 pays, dont le Canada, ont adopté plusieurs mesures[314]. Par la suite, une deuxième conférence portant sur le sujet eut lieu à Yokohama au Japon en décembre 2001. C'est alors que le Canada ainsi que 159 autres pays et plusieurs agences des Nations Unies, se sont fixés comme objectif l'éradication de l'exploitation sexuelle des enfants de moins de 18 ans.[315] Les pays se sont engagés à :

- *Élaborer ou renforcer et mettre en œuvre les lois, politiques et programmes nationaux qui protègent les enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales contre des sanctions pénales et veiller à ce que les enfants aient pleinement accès à du personnel et à des services d'aide ayant une attitude amicale avec eux, dans tous les secteurs, particulièrement dans les domaines légaux, sociaux et sanitaires.*
- *Identifier et renforcer ou établir des réseaux entre les services nationaux et internationaux chargés de l'application des lois nationales et internationales, y compris Interpol, et la société civile en vue de surveiller l'ESEC; instituer des unités spéciales parmi le personnel chargé d'appliquer les lois, disposant de ressources suffisantes et de services adaptés aux enfants, afin de lutter contre l'ESEC ; nommer des agents de liaison chargés de protéger les droits des enfants lors des enquêtes policières et des procédures judiciaires engagées afin d'échanger des informations clés; et donner à tout le personnel chargé d'appliquer les lois une formation sur le développement et les droits des enfants, en particulier sur la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que sur les autres normes applicables en matière de droits de l'homme et sur la législation nationale.*
- *Créer des refuges pour les enfants qui s'échappent de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, et protéger les personnes qui portent assistance aux enfants victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales contre toute forme d'intimidation et de harcèlement.*
- *Adopter une approche non répressive à l'encontre des enfants victimes d'ESEC conformément aux droits de l'enfant, en prenant tout particulièrement soin que les procédures judiciaires n'aggravent pas le traumatisme déjà subi par l'enfant et que la réponse du système aille de pair avec une assistance judiciaire, lorsque c'est approprié, et avec une ouverture de recours aux enfants victimes concernés.*
- *Offrir des services d'aide sociale, médicale, psychologique ou autres aux enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales, ainsi qu'à leur famille. Adopter non seulement des sanctions pénales contre les coupables de crimes sexuels envers des enfants, mais également des mesures socio-*

[311] Van Nieuwenhuyse, H. sous la direction de Kurtzman, L. et M.-A. Roy (2004), *Le trafic sexuel des femmes au Québec et au Canada*. Bilan des écrits, Montréal, Alliance de recherche IREF/ Relais-femmes.
[312] Op. cit.
[313] Ministère de la Justice Canada, *Violence ou exploitation sexuelle des enfants et des adolescentes* : fiche d'information du Ministère de la Justice du Canada. «Qu'est-ce que la violence ou l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents?» http://www.justice.gc.ca/fra/pi/vf-fv/info-facts/sex_abu.pdf
[314] Convention relative aux droits de l'enfant et ECPAT International, Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciale. De Stockholm à Yokohama, http://csecworldcongress.org/PDF/fr/Yokohama/Background_reading/Briefing_notes/General %20introduction_fr.pdf
[315] Op. cit.

médicales et psychologiques afin de créer chez eux des modifications du comportement.[316]

En vertu du *Code criminel* du Canada, les enfants de moins de 14 ans ne peuvent légalement donner un consentement éclairé à une activité sexuelle. Sur ce point, l'appareil judiciaire canadien commence peu à peu à faire la différence entre la prostitution et la traite intérieure des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, grâce à des modifications apportées au *Code criminel* canadien en novembre 2005. Désormais, toute personne soupçonnée d'être impliquée dans la traite humaine peut être mise en accusation et passible d'une peine d'emprisonnement.[317]

Il n'en demeure pas moins que la Secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, dénonce l'inaction du Canada dans le dossier de la traite à des fins de prostitution dans son 7e rapport annuel sur la traite des personnes, le *Trafficking in Persons Report*. En fait, le Canada aurait fait peu de progrès dans la lutte contre la traite de personnes immigrantes vulnérables et la prévention de l'achat et de la vente de ses propres citoyens et citoyennes comme esclaves sexuels (les).[318] Dans ce même rapport, il est amené que les organisations non gouvernementales (O.N.G.) estiment que 2000 victimes de la traite entrent au Canada annuellement alors que pour la GRC, tel que mentionné précédemment, cette évaluation se situe entre 600 et 800. Ce rapport fait également état de l'explosion de la demande mondiale de sexe commercial.

PROFIL ET BESOINS DES VICTIMES DE SEXPLOITATION

Les victimes d'exploitation sexuelle ont des parcours très diversifiés selon leur âge, leur condition de vie dans la famille, leur état psychologique, leur statut social et le mode de recrutement utilisé.

Selon le sociologue Michel Dorais[319], la majorité des victimes seraient des jeunes femmes vulnérables, âgées entre 13 et 16 ans en quête d'amour, d'argent ou tout simplement d'aventure. Dans une typologie des adolescentes prostituées par les gangs, Dorais et Corriveau[320] retiennent quatre profils :

- Les soumises, les plus vulnérables de toutes, celles qui recherchent l'amour;
- Les esclaves sexuelles, c'est-à-dire les soumises qu'on finit par contraindre;
- Les aventureuses, des victimes actives attirées par l'argent et la vie de « femme »;
- Les indépendantes, un groupe composé, souvent, des plus belles et des plus attirantes, qui conservent une certaine autonomie.

Il n'en demeure pas moins que dans le cas de l'exploitation et de la prostitution juvénile, ce même auteur ajoute que les jeunes filles de milieux riches sont autant à risque de se faire recruter par des proxénètes. Ces filles provenant de familles millionnaires et fréquentant des collèges privés ont tout de même d'autres carences à combler comme le manque d'affection et d'amour[321].

Les promesses d'amour et l'illusion d'une « vie belle et autonome »[322] restent les principales ruses utilisées par les proxénètes afin d'attirer des victimes potentielles. La jeune fille accrochée rompt souvent par la suite avec sa famille, accepte de subir des rituels sexuels visant à la désinhiber (dont le fameux « gang bang » ou viol collectif) et finit par devoir se prostituer pour rembourser les « cadeaux » reçus de la part du proxénète. Ces jeunes victimes devront alors se prostituer dans la rue ou parfois dans des lieux moins visibles tels que les bars de danseuses, les salons de massage, les hôtels ou motels, etc. Les nombreux déplacements des filles à l'intérieur d'une même province

[316] Côté, M. (2004). Portrait de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. L'initiative du Service de police de la Ville de Montréal. Rapport corporatif. SRP, SPVM, p.47
[317] SCRC, CISC (2008), Bulletin de renseignements stratégiques. Le crime organisé et la traite intérieure des personnes au Canada, http://www.cisc.gc.ca/products_services/domestic_trafficking_persons/document/sib_web_fr.pdf
[318] Office Of The Under Secretary For Democracy And Global Affairs And Bureau Of Public Affairs. (2009). *Trafficking in persons report*, U.S. Department of state publication.
[319] Dorais, M. avec la collaboration de Corriveau P. (2006), *Jeunes filles sous influence. Prostitution juvénile et gangs de rue*, Montréal, VLB éditeur.
[320] Op. cit.
[321] Larouche, V. (2009). «Prostitution juvénile: les jeunes filles de milieux riches autant à risque», *Rue Frontenac*, 23 octobre 2009.
[322] Op. cit. Dorais, M. (2006)

ou d'une province à une autre permettent aux réseaux criminels d'isoler leurs recrues tout en ayant un meilleur contrôle sur celles-ci. Les agresseurs utilisent alors toutes sortes de moyens pour manipuler et maîtriser leur victime tels que les menaces, la force physique, le chantage, la ruse ou autres. Le niveau de violence des proxénètes varie d'une situation à une autre. Certains iront même jusqu'aux menaces de mort, aux agressions armées ou à la séquestration de leur victime pour arriver à leurs fins.[323]

Tous les lieux publics fréquentés par les jeunes peuvent faire l'objet d'activités de recrutement. Les proxénètes fréquentent les écoles, les centres d'accueil, les centres commerciaux, les salles de jeux électroniques, les parcs, les bars, etc. pour entrer en contact avec d'éventuelles recrues. D'autres réseaux se chargeront de recueillir une jeune fille fugueuse dès les premières heures de sa fuite et de lui proposer un hébergement sous prétexte de vouloir l'aider. Certains intervenants sociaux affirment que le repérage des candidates se fera même dès la fin de l'école primaire, où les jeunes filles seront encouragées à participer à des jeux sexuels souvent axés sur la fellation.[324]

Plusieurs moyens sont bons pour appâter des victimes vulnérables. Certains gangs utilisent la stratégie du « démolir pour reconstruire »[325] selon laquelle une faiblesse observée chez une candidate sera exploitée au maximum. Les jeunes proxénètes deviennent alors des « petits amis » modèles, prêts à tout pour faire tomber sa victime follement amoureuse de lui. Ils feront étalage de leur richesse, de leur générosité et de leur popularité, avant de passer à l'étape du « bombardement amoureux destiné à démolir toute résistance chez les jeunes filles ciblées ».[326]

Il est aussi à noter qu'au Canada, les jeunes Autochtones sont surreprésentées dans le commerce du sexe. Selon le ministère de la Justice du Canada[327], les conséquences dévastatrices de la colonisation du peuple Autochtone, en particulier la déconsidération de leurs croyances et traditions, de leurs valeurs, de leurs familles et des structures de leurs collectivités par l'entremise du système d'éducation, ont contribué à créer de nombreux problèmes sociaux, dont l'exploitation sexuelle des enfants.

Au chapitre des besoins des victimes, le ministère de la Justice du Canada[328] a recueilli le point de vue du secteur communautaire. Tel que mentionné, les victimes connaissent des expériences très diversifiées et donc, il devient important de tenir compte de chaque situation dans l'évaluation des besoins. Un des premiers besoins consiste à échapper à la situation d'exploitation, seul ou avec l'aide de tierces parties. D'autres besoins ont également été répertoriés :

- Accès à des services de protection (policière ou autres);
- Hébergement d'urgence;
- Service d'aide à la vie autonome (services sociaux);
- Accès aux services de santé physique et mentale (dépendance aux drogues et à l'alcool);
- Accès à des services de counseling à long terme (aide post-traumatique);
- Accès à un revenu viable, à l'emploi, à l'éducation et à l'information;
- Obtention d'un statut d'immigrant.

La traite de personne et sa manifestation prédominante, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, s'inscrivent dans un contexte social particulier. En effet, sur la scène internationale, nationale et locale, la nature clandestine du mouvement et de l'exploitation des personnes est devenue un enjeu majeur. D'autres indices sociaux, en lien direct avec cet enjeu, viennent colorer le contexte dans lequel évoluent la traite et la *sexploitation*. Quelques indices sociaux et nouvelles pratiques ont été répertoriés tels que:

- Le phénomène de l'hypersexualisation;
- Les nouvelles technologies;

[323] Op. cit. Côté, (2004); Op. cit. Dorais, (2006).
[324] Op. cit. Dorais, (2006).
[325] Op. cit.
[326] Op. cit.
[327] Op. cit. Ministère de la Justice du Canada.
[328] Ministère de la Justice Canada, (2005). *Les victimes de la traite des personnes : Points de vue du secteur communautaire canadien*. Division de la recherche et de la statistique.

- Les promises par correspondance.

LE PHÉHOMÈNE DE L'HYPERSEXUALISATION

Le phénomène de l'hypersexualisation, de plus en plus observé dans les sociétés occidentales, est une problématique moderne pouvant accroître la vulnérabilité des filles quant à la violence et à l'exploitation sexuelle.[329]

L'hypersexualisation des jeunes est un phénomène de société défini de différentes manières. L'habillement sexy des fillettes, la séduction fortement sexualisée, l'accès facile à la cyberpornographie, le clavardage sexuel (chatter sur Internet), les conduites sexuelles précoces[330], représentent quelques thèmes souvent abordés lorsque l'on parle d'hypersexualisation. Cette sexualité précoce amenant les fillettes à vouloir plaire dès le plus jeune âge provoque un questionnement sur ses répercussions sur la santé de ces futures femmes.

Selon le Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes[331], ce désir de séduction rapporté chez les jeunes filles vient en partie d'un problème téléguidé par les médias, la publicité, la société de consommation qui risque de devenir gros si on ne prend pas les moyens de freiner son expansion. En effet, une incroyable « pression de performance » s'exercerait sur les adolescentes, notamment par la télévision, l'Internet, la publicité, les vedettes de musique et autres, les poussant à devenir de bons instruments sexuels. Elles reçoivent comme message qu'il est normal de s'habiller *sexy* et d'être disponibles sexuellement à tout âge. Sur ce, Tassé[332] affirme :

> *Dès 11 ou 12 ans, maquillées, parées, elles se promènent cuisses et nombril à l'air, fesses et seins moulés. La télé, la pub, le cinéma et la sacro-sainte mode dont les images érotiques sexualisent leur univers, les entraînent. Femmes-objets, femmes-enfants, elles sautent de plus en plus tôt dans la jungle de la séduction. À quel prix? (p.15)*

Les jeunes filles sont alors encouragées à se valoriser par ce qui est superficiel plutôt que par leurs habiletés intellectuelles. D'autres auteurs tels que Durham[333] vont encore plus loin dans leur analyse, affirmant que la sexualisation précoce peut être liée de près à des formes d'exploitation sexuelle. Selon cette auteure, le marché de la beauté (mode, diètes, fitness, cosmétiques, etc.) en profite de façon tout à fait « légale » ; tandis que les pornographes, les proxénètes et ceux qui font le trafic d'enfants en profitent de façon illégale.[334]

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le développement de la technologie tel que les appareils numériques, les webcams, les téléphones portables munis d'appareils-photo, etc., soulève maintenant de nouveaux défis pour les autorités. Les délinquants peuvent désormais se dissimuler derrière l'anonymat des communications numériques et partager leurs fichiers avec d'autres délinquants dans le monde entier. En effet, selon le SCRC[335], de plus en plus de réseaux criminels utilisent la technologie pour faciliter leurs activités. Internet et les sites de réseautage tels que MySpace ou Facebook, sont de plus en plus utilisés pour faire de la promotion, afficher des annonces de recrutement ou même fournir des services sexuels en ligne, comme de la pornographie. L'envoi de publicité concernant des services sexuels de même que la promotion de réseaux de prostitution semblent désormais faciles et efficaces sur le Web.

À ce sujet, un chef de la police locale de l'Illinois, M. Thomas Dart, accuse le site Internet américain de petites annonces *Craiglist* d'être une véritable source de prostitution aux États-Unis.[336] Selon lui, les

[329] Duquet, F. et A. Quéniart, (2009). Projet : Outiller les jeunes face à l'hypersexualisation : Perceptions et pratiques de jeunes du secondaire face à l'hypersexualisation et à la sexualisation précoce, Montréal, Université du Québec à Montréal.
[330] Op. cit.
[331] Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes auprès de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent, (2005). *Avis sur la sexualisation précoce des filles et ses impacts sur leur santé*, http://sisyphe.org/IMG/pdf/Avis_sexualisation1.pdf
[332] Tassé E. (2000). Dans Op cité Duquet, F. et A. Quéniart, (2009).
[333] Durham, G. (2008) dans Op. cit. Duquet, F. et A. Quéniart, (2009).
[334] Op. cit.
[335] Op. cit. SCRC CISC (2008).
[336] Agence France-Presse (2009), «Craigslist accusé d'être la «plus grande source de prostitution»», dans la *Cyberpresse*, 5 mars 2009, www.cyberpresse.ca/international/etats-unis/200903/05/01-833693-craigslist-accuse-detre-la-plus-grande-source-de-prostitution.php.

enfants disparus ou ceux qui ont fugué, les femmes victimes de sévices sexuels ou celles venant de l'étranger, victimes du trafic d'êtres humains sont régulièrement contraints d'avoir des relations sexuelles avec des inconnus en raison du proxénétisme sur *Craigslist*. De plus, Dart affirme que *Craigslist* est également grandement utilisé par des réseaux criminels organisés. En effet, une enquête de la police fédérale américaine (FBI) a recensé en 2008 plus de 2 800 annonces relevant de la prostitution de mineurs sur ce site.[337]

Au Canada, dans la lutte à la pornographie juvénile, un nouveau projet de loi qui forcerait les fournisseurs de services Internet à dénoncer à la police la pornographie juvénile sur l'Internet a été déposé en novembre 2009 par le ministre fédéral de la Justice. Ce projet de loi prévoit des amendes et des peines d'emprisonnement pour les individus qui n'effectueront pas les signalements ainsi que des amendes pour les sociétés qui seraient coupables de cette nouvelle offense. Les images d'agressions sexuelles d'enfants sur Internet auraient quadruplé depuis 2003.[338]

LES PROMISES PAR CORRESPONDANCE

Une autre pratique de plus en plus observée en Amérique du Nord et en Europe est celle des promises par correspondance[339], c'est-à-dire la rencontre entre un homme et une femme de pays différents dans le but d'un mariage interculturel. Par l'intermédiaire d'agences de rencontre qui travaillent principalement à partir du *cyberspace*, des maris-consommateurs de nations industrialisées de l'Occident rencontrent des femmes, généralement de pays du tiers monde, qui deviendront leur fiancée et éventuellement leur épouse. Cette pratique donne lieu à une industrie florissante et lucrative qui entraîne le trafic des femmes du tiers monde vers des maris-consommateurs du premier monde. Le choix de la promise se fait généralement par le biais de catalogues en ligne où y figurent les photographies et les descriptions personnelles de cette dernière.

Les chercheurs intéressés par le sujet ont pu observer de forts liens de dépendance susceptibles de conduire à l'exploitation des femmes qui en font l'objet.[340] En effet, ces jeunes femmes seraient sujettes à de nombreuses inégalités, qu'elles soient d'ordre culturelles, sociales, économiques, etc., plaçant ces promises en état de dépendance par rapport à leur mari-consommateur. Ce marché extrêmement lucratif ne fait encore l'objet d'aucune législation propre au Canada. Pourtant, la pratique de promises par correspondance soulève des questionnements dans plusieurs domaines du droit canadien, entre autres sur le droit des contrats, le droit de l'immigration, le droit du mariage et le droit criminel.[341]

Ces nouvelles pratiques reliées au *cyberspace* ne sont qu'une fraction d'exemples de plus en plus en vue en Amérique du Nord. Une explosion du réseautage social sur le Web entraîne un processus efficace de mise en relation entre individus où l'information circule à travers le monde et ce, à une vitesse accélérée. Ce phénomène apporte une tout autre dynamique chez les autorités qui devront se promouvoir de nouveaux moyens d'enquête, de protection et de prévention face à ces problématiques du monde moderne.

RÉPONSES POLICIÈRES

Les enquêtes qui portent sur la traite des femmes ou des enfants à des fins d'exploitation sexuelle sont très coûteuses et chronophages. Au Canada, plusieurs enquêtes sont en cours et seulement quelques-unes se solderont par des arrestations et des mises en accusation pour proxénétisme et encore moins pour traite de personnes. La preuve à accumuler est considérable et le caractère souvent abusif et menaçant de l'exploitation sexuelle fait en sorte qu'il est difficile de maintenir la collaboration des victimes jusqu'à la présence en Cour. Dans l'avancement des connaissances, ce qui ressort certainement est que la demande pour le commerce sexuel est fleurissante. Qui plus est que les femmes occupent dorénavant de nouveaux rôles dans ce marché ; quelques-unes deviennent des recruteuses, d'autres proxénètes, d'autres complices et certaines clientes. Le Community Oriented Policing Services (COPS) du US Department of Justice propose une série de mesures policières pour répondre au problème

[337] Op. cit.
[338] «Lutte à la pornographie juvénile. Les fournisseurs seraient forcés de s'impliquer». *Journal Métro*, 25 novembre 2009. p.24
[339] Langevin, L. et M.-C. Belleau (2000), Le trafic des femmes au Canada : une analyse critique du cadre juridique de l'embauche d'aides familiales immigrantes résidantes et de la pratique de promises par correspondance, Québec, Faculté de droit de l'Université Laval.
[340] Op. cit.
[341] Op. cit.

du trafic des femmes. Ces mesures se classent en quatre grandes catégories :

1. **Réponses préparatoires** : étude de marché local de la traite (identification des lieux), identification des femmes qui sont sous la traite, protection des femmes, réseautage et partenariat avec des organismes intéressés, éducation générale du public;
2. **Appliquer la loi sur les trafiquants et les hommes qui consomment les services sexuels :** diriger les interventions vers les proxénètes et les consommateurs, travailler de près avec les agences de l'immigration;
3. **Réduire la demande :** réprimer et dissuader les consommateurs, prévention et intervention auprès des consommateurs, informer les proches du consommateur (contrôle social informel);
4. **Aménager le milieu pour le rendre moins propice à l'exploitation des femmes :** changer le zonage des endroits ciblés de la ville, informer les propriétaires d'immeubles, augmenter la visibilité policière dans certains endroits, etc.

Toujours dans cette même logique, les auteurs réitèrent que la légalisation ou la tolérance de la prostitution et la répression dirigée vers les prostituées demeurent des mesures ayant des effets minimes.[342]

Depuis le Congrès mondial en 1996, de nombreuses dispositions ont été prises pour soustraire les enfants à l'exploitation sexuelle et contribuer à leur réadaptation et leur réinsertion dans la société. Ce sont d'ailleurs ces mêmes mesures que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a choisi de suivre pour le traitement des plaintes d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.[343] En septembre 2002, une équipe dédiée exclusivement au traitement des cas d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales a été mise sur pied. L'équipe ESEC du Service de police de la Ville de Montréal se donne comme mandat : 1) d'enquêter et de démanteler les réseaux, 2) de prévenir le recrutement et 3) de fournir un portrait de la situation à Montréal. De plus, l'ESEC évolue toujours selon cinq principes de fonctionnement :

- Reconnaître le problème;
- Traiter les enfants principalement comme des victimes d'abus;
- Protéger les enfants et promouvoir leur bien-être;
- Travailler ensemble afin de donner aux enfants des stratégies pour sortir de la prostitution;
- Enquêter et poursuivre ceux qui les contraignent, les exploitent et les abusent.[344]

Cette équipe favorise une approche intégrée et coordonnée entre les services de police, de protection de l'enfance et de justice[345]. Dans ses débuts, le module traitait davantage de dossiers portant sur les proxénètes ayant des victimes juvéniles (moins de 18 ans). Depuis 2007, ce module concentre ses efforts sur la pornographie juvénile.

C'est d'ailleurs durant cette même année que le module ESEC a été transféré à la section des agressions sexuelles du SPVM. Il semble que les dossiers de proxénétisme (exploitation) soient plus complexes à mener à terme et demandent des efforts additionnels. Dans ces dossiers, où la quasi-certitude est requise afin que les procureurs acceptent le cas, les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires sont considérables, d'autant plus que ces dossiers sont plus longs à traiter. Ceci expliquerait en partie le traitement différentiel des types de dossiers au sein de l'équipe.

Outre les mesures répressives et dissuasives pratiquées par le SPVM dans le dossier de la traite et de l'exploitation sexuelle, des efforts de recherche, de prévention et de communication continuent d'être nécessaires pour intervenir de manière globale et intégrée. À titre d'exemple, des analyses de dossiers d'enquête, des analyses de réseaux de crime organisé ainsi que d'autres projets de recherche contribuent certainement à alimenter les connaissances et la compréhension de la situation montréalaise. Aussi, le partenariat et la concertation avec d'autres corps policiers et les agents d'Immigration

[342] Op. cit. Newman, (2006).
[343] Côté, M. (2006). «L'équipe ESEC du Service de police de la Ville de Montréal». in La sécurité et la qualité de vie à Montréal : Constats et tendances. Lecture de l'environnement externe 2006. SRP, SPVM, p.237-240
[344] Op. cit. Côté, M, (2004).
[345] Op. cit.

Canada, par exemple, servent à augmenter la circulation et le flux de l'information sur le sujet. Par ailleurs, le SPVM reste un partenaire privilégié dans des projets de prévention et de sensibilisation destinés aux jeunes, comme la pièce de théâtre le *Prince Serpent* et le projet *Ma sexualité m'appartient !*, qui visent à prévenir l'adhésion des jeunes filles aux gangs de rue. L'un traite des manifestations du recrutement et de l'exploitation sexuelle et l'autre de l'hypersexualisation des jeunes filles.

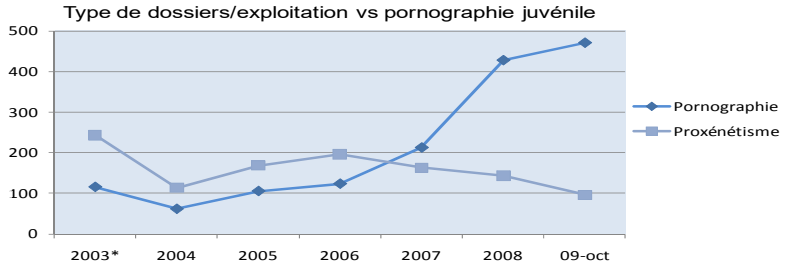

* Fin 2002 et 2003
Source : Section des agressions sexuelles des enfants/Module exploitation sexuelle des enfants, octobre 2009

CONCLUSION

En conclusion, il demeure primordial pour tout corps de police, y compris le SPVM, de suivre de près les tendances et les émergences dans le champ de la traite et de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants. Sur la scène mondiale, nationale ou municipale, le SPVM doit poursuivre ses efforts de lutte en suivant les politiques et les recommandations des délégués mondiaux. L'historique de la traite des personnes et la réponse qui lui est consentie depuis ses premières reconnaissances nous démontrent l'importance du phénomène, la difficulté d'en évaluer sa réelle ampleur et sa complexité générale. C'est pour ces raisons, et pour les centaines de milliers de victimes à travers le monde, que l'on doit s'y consacrer davantage. Montréal, au même titre que Vancouver et Toronto, est une des principales métropoles du Canada. En plus de la traite intérieure, c'est-à-dire entre les provinces ou les villes d'une même province, la frontière commune avec les États-Unis est une variable non négligeable dans la réputation que porte le Canada, celui d'un *« pays de transition ».*

LES CRIMES HAINEUX

Anne Chamandy[346]

Les crimes motivés par la haine et la propagande haineuse sont une forme particulièrement virulente du racisme et de toutes formes de discrimination s'y rattachant. Le crime haineux est une infraction criminelle qui est motivée par la haine d'un groupe identifiable commis contre des personnes ou leurs biens sur la seule base de la race, l'origine ethnique ou nationale, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, les déficiences physiques ou intellectuelles ou tout autre facteur du genre.[347] Les crimes de haine se distinguent des autres types de crimes, car les répercussions se font sentir non seulement sur les victimes, mais aussi sur leur communauté et sur la société en général. Pour sa part, la propagande haineuse réfère à toute promotion de haine contre un groupe identifiable. La propagande peut exposer le groupe identifiable au mépris et à la haine en préconisant le génocide ou en incitant à la haine.[348]

Les crimes haineux peuvent avoir lieu partout et peuvent se manifester de plusieurs façons. Ils sont parfois subtils et d'autres fois évidents et violents. Les formes les plus dénoncées sont l'intimidation, l'harcèlement, la violence physique et les propos haineux sur Internet.[349] Quoi qu'il en soi, les auteurs s'entendent pour dire que les conséquences des crimes haineux sont beaucoup plus importantes que pour les crimes non motivés par la haine. Les actes sont habituellement plus violents et traumatisants pour la victime, compte tenu de la tendance qu'ils ont à s'intensifier avec le temps. Les crimes de haine portent d'ailleurs atteinte au cœur de l'identité d'une personne, ils peuvent entraîner des conséquences psychologiques plus graves et des périodes de récupération et de rétablissement plus importantes.[350] Sur ce, les impacts des crimes haineux sont nombreux :

- Impacts sur la victime : crainte et terreur, impacts physiques, psychologiques et émotionnels tels que le stress, la dépression, la colère et l'atteinte à l'estime de soi;
- Impacts sur la communauté : sentiment d'isolement et de vulnérabilité, peur;
- Impacts sur les autres groupes vulnérables : sentiment de peur et de crainte, peur d'être les prochains, ces groupes s'identifient souvent au groupe visé;
- Impacts sur la société : entrave à l'unité au sein de la société, ébranlement des valeurs démocratiques, maintien de l'inégalité et de l'oppression.[351]

Au terme de la législation au Canada, il n'est pas nécessaire qu'un crime soit entièrement motivé par la haine ou par un préjugé pour le qualifier d'acte criminel haineux. De plus, même si le *Code criminel* comprend des dispositions particulières sur les crimes haineux, il n'est pas nécessaire que les infractions soient désignées ainsi pour qu'on puisse les qualifier de crimes haineux. Il y a donc diverses façons d'aborder les crimes motivés par la haine :

- *Le Code criminel comprend des dispositions portant sur des infractions particulières désignées comme crimes haineux, et des mesures prévoyant la confiscation et la saisie de matériel haineux, exigeant le consentement du procureur général;*
- *Les articles du Code criminel portant sur les méfaits prévoient une infraction de méfait portant sur les biens religieux qui*

[346] Je tiens à remercier mon collègue Rémi Boivin de la Section recherche et planification pour ses commentaires.

[347] Walsh, P. & Dauvergne, M. (2009). «Les crimes haineux déclarés à la police au Canada, 2007». *Juristat*, vol.29, no 2. Service correctionnel du Canada; Mock, K. (2008). *Les crimes haineux au Canada : aperçu de la situation et intervention*. Fondation canadienne des relations raciales.

[348] Op. cit. Mock, K. (2008). Il peut également être question d'incident haineux. Ce dernier est un comportement ou un acte commis par une personne qui est motivé par la haine et la discrimination, mais qui n'est pas une infraction au sens du *Code criminel*. Cet acte peut cependant contrevenir à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* ou à la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*. Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR) (2006). Comment faire face aux crimes haineux. www.crarr.org

[349] Op. cit. CRARR (2006).

[350] Statistique Canada (2008). «Les crimes motivés par la haine». Cité par *Le Quotidien*, lundi le 9 juin 2008; Op. cit. Mock, (2008); Ministère du Procureur général de l'Ontario (2005). *Crime haineux et discrimination*. Manuel des politiques de la couronne; Op. cit. CRARR, (2006).

[351] Op. cit. Mock (2008)

- *est motivée par un préjugé ou par la haine; D'autres actes criminels motivés par la haine pourraient être des crimes haineux. Les avocats de la Couronne doivent faire preuve de vigilance quand il s'agit de reconnaître qu'un crime est un crime haineux;*
- *La Common law et le Code criminel considèrent le motif de haine comme un facteur aggravant pour la détermination de la peine.*[352]

Le *Code criminel* prévoit aussi des « déclarations des victimes » que ces dernières peuvent lire à haute voix devant le tribunal au moment de la détermination de la peine, pour démontrer l'impact du crime motivé par la haine, tant sur elles-mêmes que la collectivité en général.[353]

Par ailleurs, dans le dossier de la lutte contre l'homophobie, la ministre de la Justice du Québec, Kathleen Weil, annonce une politique nationale accompagnée d'un plan d'action qui devront entrer en vigueur au cours de l'année 2010. Le Québec sera ainsi la première juridiction au Canada à se doter d'une politique en la matière. Cette politique devrait documenter la problématique et introduire des barèmes de ce qui est inacceptable. Elle prévoit entre autres, une vaste campagne de publicité et de sensibilisation.[354]

PROPAGANDE HAINEUSE ET INTERNET

De nos jours, Internet est l'autoroute mondiale de l'information. Bien qu'indispensable à l'accessibilité de l'information positive et constructive, Internet est devenu le nid de plusieurs crimes commis en ligne. La prolifération des messages haineux ou de la propagande haineuse sur Internet devient un enjeu de taille pour les gouvernements à travers le monde. En fait, la propagande haineuse transcende les frontières, ce qui explique que l'enjeu en est un mondial. Selon certaines estimations, en mai 2005, on dénombre plus de 5000 sites haineux sur Internet[355]. Les abus que permet l'utilisation de l'Internet sont d'ailleurs nombreux :

- Atteindre des milliers et même des millions de destinataires potentiels;
- Internet est bon marché et efficace non seulement pour diffuser les messages, mais également pour le recrutement de nouveaux adeptes. Certains sites visent même le recrutement des enfants, ils utilisent les jeux et les images pour attirer les jeunes;
- Plusieurs sites ont une apparence et une vocation qui semblent légales à première vue, mais qui en réalité, lorsque scrutés soigneusement s'avèrent des sites haineux et racistes.[356]

C'est en juillet 2005 que le Canada se joint à 28 États européens pour signer le premier Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques, ainsi que de menaces et d'insultes motivées par la haine, mise de l'avant par le Conseil de l'Europe. La signature de ce protocole constitue un élément de base pour la production du premier Plan d'action du Canada contre le racisme, produit en 2005[357] où l'une des orientations vise à contrer les actes motivés par la haine et les préjugés.

Ainsi, le *Code criminel* criminalise les gestes suivants contre la propagande haineuse :

- *Préconiser ou fomenter un génocide contre un « groupe identifiable » ;*
- *Inciter à la haine contre un « groupe identifiable » par la communication de déclarations dans un endroit public ;*
- *Fomenter volontairement la haine contre un « groupe identifiable » par la communication de déclarations autrement que dans une conversation privée.*[358]

[352] Op. cit. Ministère du Procureur général de l'Ontario, (2005)
[353] Ministère de la Justice du Canada, (2005). Notes d'allocution à l'intention du ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Irwin Cotler : *Vers une initiative nationale de justice contre le racisme et la haine*. Université St-Paul, Ottawa, le lundi 9 mai 2005.
http://www.wiesenthal.com/site/pp.asp?c=lsKWLbPJLnF&b=4441251
[354] Guthrie, J. (2009). «Lutte contre l'homophobie, Une politique sous peu». *Journal Metro*, jeudi le 10 décembre 2009, p.08.
[355] Centre Simon Wiesenthal, (2005) in Op. cit. Ministère de la Justice du Canada, (2005).
[356] Op. cit. Ministère de la Justice du Canada, (2005).
[357] Op. cit. Ministère de la Justice du Canada, (2005).
[358] Op. cit. p.49 Ministère de la Justice du Canada (2005).

De plus, le *Code criminel* permet la saisie et la confiscation de matériel de propagande haineuse destiné à la distribution ou à la vente. En 2001, une disposition a été ajoutée au *Code criminel* qui traite plus particulièrement de la propagande haineuse diffusée sur Internet. Cette disposition de la loi autorise le tribunal à ordonner la suppression du site de propagande haineuse auquel le public peut avoir accès en ligne lorsque ce site est hébergé sur un serveur qui relève de la compétence du tribunal.

LA PRÉVALENCE DES CRIMES HAINEUX

Au Canada, comme dans plusieurs autres pays, l'intérêt pour la quantification, l'évaluation et l'appréciation de l'évolution des crimes haineux est marqué. Bien que des efforts considérables soient alloués à la prévention de ce type de crimes, les rapports nationaux, provinciaux et municipaux qui font état de la situation sont rares. Une des principales raisons de cette situation est la sous-déclaration des événements par les victimes. Selon Roberts[359], de nombreuses raisons peuvent expliquer cette sous-déclaration :

- La peur de représailles de la part de l'agresseur;
- La crainte des organismes d'application de la loi et la méfiance à leur endroit parce que les victimes ont des bagages culturels différents. Par exemple, les gens qui viennent de pays africains ou asiatiques, où l'application de la loi sert parfois de moyen d'oppression, peuvent hésiter à signaler leur victimisation aux autorités;
- La conviction que leur victimisation ne sera pas prise au sérieux par les responsables de l'application de la loi ou la perception que la police peut potentiellement aggraver la victimisation;
- La peur de victimisation secondaire (les réactions ou les répercussions négatives qu'une telle divulgation pourraient avoir un impact tant au sein du système de justice pénale et qu'à l'extérieur de celui-ci);
- Le classement des crimes haineux par les autorités policières ne reflète pas nécessairement la perception des victimes. Même si l'incident est signalé et enregistré par la police, il se peut qu'il ne soit pas inclus dans les statistiques officielles. Les agents de police doivent avoir des éléments de preuve supplémentaires quant à la motivation haineuse du ou des délinquant(s) pour classer l'incident comme crime haineux.

Pour évaluer l'ampleur de cette sous-déclaration, deux sources de données indépendantes peuvent être utilisées. D'un côté, les statistiques policières indiquent les incidents officiellement enregistrés comme crimes haineux. De l'autre, les sondages de victimisation renseignent sur les victimisations subies et leur signalement à la police. Au Canada ces statistiques sont compilées à l'aide de la *Déclaration uniforme de la criminalité* et *l'Enquête sociale générale*. Les équivalents américains sont respectivement le *Uniform Crime Report* et le *National Criminal Victimization Survey*.

AUX ÉTATS-UNIS

Les données sur les crimes haineux aux États-Unis, que ce soit par les recherches, les documentaires, les films, les sites Internet et autres, sont beaucoup plus avancées. En effet, les moyens de prévention, de dépistage, de répression et même de recherche sont plus avancés et documentés.[360] On a qu'à penser au Ku Klux Klan, au Christian Identity groups, au Néo-Nazis, et aux autres groupes populaires de propagande haineuse qui recrutent ouvertement de nouveaux membres et leur demandent de poser des comportements de haine envers certains groupes. Des sites Internet consultés proposent même des listes de groupes haineux et présentent leur situation géographique à travers le pays.[361] Au Canada, les données sur les crimes motivés par la haine sont encore manquantes, données sur lesquelles pourraient dépendre les futures orientations politiques et législatives.[362]

Alors qu'au Canada, la comptabilité des crimes haineux rapportés par la police voit ses débuts en 2006, nos voisins du sud eux s'attardent à

[359] Roberts, J.V. (1995). Disproportionate Harm: Hate Crime in Canada – An analysis of Recent Statistics. Ottawa, Department of Justice Canada.

[360] Craig, K.M. (2001). *Examining Hate-Motivated Aggression* : A Review of Social Psychological Literature on Hate Crimes as a Distinct form of Agression. Department of Psychology, Howard University. Elsevier Science Ltd.; Statistique Canada (2001). *Les crimes haineux au Canada : Un aperçu des questions et des sources de données*. Ministre de l'Industrie.

[361] À titre d'exemple, en 2002, 220 groupes haineux actifs de Néo-Nazis ont été répertoriés par http://www.againstnazi.com/nazis_in_usa.htm site consulté le 7 décembre 2009.

[362] Op. cit. Statistique Canada, (2001).

cette donnée depuis près de vingt ans. En 2008, 2 145 agences d'application de la loi ont rapporté des crimes ou des incidents motivés par la haine aux États-Unis.[363] Le *Uniform Crime Report* rapporte donc 7 783 incidents haineux impliquant 9 168 infractions. La race[364] demeure la motivation première dans 51,3 % des cas alors que la religion compte pour 19,5 % des motifs. Pour 16,7 % des crimes haineux, l'orientation sexuelle est le motif et 11,5 % résultent du motif de l'ethnicité ou de la nationalité. Enfin, 1 % des crimes haineux sont motivés par les déficiences physiques ou psychologiques.[365] Les Noirs demeurent la cible première des crimes haineux motivés par la race, près de trois crimes sur quatre sont commis contre les Noirs (72,6 %).

Alors que le *Uniform Crime Report* rapporte une moyenne annuelle d'un peu plus de 7000 crimes haineux, le *National Crime Victimization Survey* indique pour sa part une moyenne annuelle de 210 000[366] victimisations reliées à la haine, ce qui représente environ 1 % de l'ensemble des victimisations rapportées. Les victimes indiquent aussi que non loin de 92 000 de ces crimes sont rapportés à la police. Ainsi, c'est 44 % des crimes haineux qui seraient rapportés aux agences d'application de la loi. Selon ce sondage mené en 2004, les victimes croient que la police valide environ un crime haineux sur cinq qui est rapporté.[367] On remarque ainsi une marge considérable entre ce qui est confirmé par la police, soit 17 680 crimes haineux, et ce qui est en effet officiellement enregistré par le FBI, un peu plus de 7 000 incidents. Ceci pourrait s'expliquer en partie par le nombre de crimes que les victimes perçoivent comme étant motivés par la haine et, en contre partie, par les exigences du système judiciaire auxquelles doivent satisfaire les agences d'application de la loi avant d'enregistrer un crime comme étant motivé par la haine.

Bien qu'il existe cette marge, les motifs des crimes haineux rapportés à la police sont similaires entre ces deux sources de données principales. De cette façon, la race et l'ethnicité demeurent les motivations premières et des proportions similaires pour les motifs de l'orientation sexuelle et de la religion sont observables.[368]

AU CANADA

Dans un rapport du Service correctionnel du Canada publié en 2009[369] qui porte sur les crimes haineux déclarés par la police au Canada, il est mention d'une baisse de 13 % des crimes haineux pour l'année 2007. Le nombre de crimes déclarés par les corps policiers canadiens est passé de 892 à 785 entre 2006 et 2007. Comme on le constate, les crimes haineux représentent une proportion relativement faible (moins de 1 %) des affaires officiellement enregistrées par la police et ce, tant par la police que par les victimes. La baisse observée en 2007 est surtout attribuable au moins grand nombre de crimes motivés par la haine consignés par la police de Montréal et de Toronto[370]. Pour leur part, Edmonton et Hamilton présentent des hausses qui pourraient être expliquées en partie par l'émergence de programmes spécialisés pour lutter contre les crimes haineux dans ces régions.

Par ailleurs, selon ce rapport, environ 50 % des crimes haineux rapportés sont des méfaits, notamment des graffitis sur la propriété. Au total, trois crimes sur dix impliquaient des actes de violence, en général des voies de fait mineures ou des menaces.[371] La race ou l'origine ethnique est le facteur à l'origine d'environ 6 affaires sur 10 en 2007 alors que la religion et l'orientation sexuelle comptent pour 24 % et 10 % respectivement. Les proportions de crimes motivés par ces trois facteurs demeurent semblables à celles observées en 2006.

[363] Il est à noter que ce sont 13 690 agences qui ont complété le formulaire.
[364] Dans leur rapport officiel, le FBI entend par « race » des gens de couleur comme des Noirs, des Blancs, des Asiatiques, alors que le terme « ethnicité » réfère par exemple à des Hispanophones, des Arabophones, des Italiens, etc. Bien que le terme « race » soit également utilisé dans les rapports officiels du Canada, il est à noter qu'au Service de police de la Ville de Montréal ce terme n'est pas usuel.
[365] U.S Department of Justice (2009). *Uniform Crime Report Hate Crime Statistics, 2008.* Federal Bureau of Investigation.
[366] Cette moyenne est établie entre juillet 2000 et décembre 2003.
[367] Des 92 000 crimes haineux rapportés par les victimes, 17 680 ont été confirmés par la police. Wolf Harlow, C. (2005). *Hate Crime Reported by Victims and Police*. Bureau of Justice Statistics Special Report. U.S Department of Justice.
[368] De la même façon, les motivations des crimes haineux non rapportés par les victimes à la police se présentent dans des proportions similaires à ceux déclarés par la police. Op. cit. Wolf Harlow, C. (2005).
[369] Op. cit. Walsh, P. & Dauvergne, M. (2009).
[370] C'est à Montréal que le taux de crime haineux est le plus bas parmi les grandes villes canadiennes. Il aurait reculé de 50 % entre 2006 et 2007. En 2007, 43 crimes motivés par la haine de moins ont été déclarés.
[371] Ainsi, ce sont 7 crimes de haine sur 10 qui sont classés dans la catégorie des crimes sans violence par la police.

Dans les cas des crimes motivés par la haine de la race ou de l'origine ethnique, les Noirs demeurent les victimes les plus fréquentes, bien que le nombre de cas ait considérablement diminué entre 2006 et 2007. Cette même baisse est observable pour les crimes haineux commis contre les Arabes et les Asiatiques occidentaux. D'autre part, pour les crimes motivés par la haine de la religion, les affaires visant la religion juive comptent encore pour les deux tiers. Il est à noter que l'on observe néanmoins un moins grand nombre de crimes contre les religions juive et musulmane.

Si on compare les données officielles enregistrées par la police entre les États-Unis et le Canada, on remarque que le taux par 1 000 habitants est sensiblement le même pour ces deux pays voisins, tel qu'il est démontré pour l'année 2007 :

UCR (ÉU)

$$\frac{7\,624}{303\,146\,284^{*}} \times 1\,000 \text{ hab} = 0.025/1000/\text{hab}$$

DUC (Canada)

$$\frac{785}{32\,932\,000^{**}} \times 1\,000/\text{hab} = 0.023/1000/\text{hab}$$

*population totale au 01/01/08
**population totale au 01/07/07

Les crimes haineux semblent aussi fréquents entre les États-Unis et le Canada mais qu'en est-il de leur gravité ? Ainsi, c'est en termes de qualité des crimes haineux que la différence est remarquable. Aux États-Unis, ce sont 60 % des crimes motivés par la haine qui sont dirigés contre la personne alors que cette proportion est de 30 % au Canada. À titre d'exemple, en 2007, 9 meurtres motivés par la haine sont enregistrés aux États-Unis alors qu'au Canada, on dénombre seulement un cas.[372] Néanmoins, l'Association canadienne des chefs de police a produit une pyramide de la « haine-violence » qui démontre certaines tendances régissant l'escalade entre les préjugés et la violence. Cette pyramide peut servir de point de repère pour les agents de la paix et peut également servir à des fins de formation. Ainsi, à la Figure 1, on peut remarquer que les gestes de vandalisme, notamment les graffitis, sont considérés comme des gestes de violence. Or, une forte proportion des crimes motivés par la haine au Canada sont des graffitis.

Une autre source de données offrant une mesure des crimes motivés par la haine au Canada est l'Enquête sociale générale (ESG). Cette enquête qui interroge les Canadiens sur leurs expériences personnelles de victimisation à l'échelle nationale offre donc une autre perspective sur les incidents qui n'ont pas nécessairement été déclarés à la police. Selon l'ESG de 2004, les infractions avec violence sont plus susceptibles que les autres types d'infraction d'être motivées par la haine. Ainsi, 8 % des infractions avec violence contre 2 % des infractions contre le ménage seraient motivées par la haine au Canada.[373] Cette enquête révèle également que 4 % de l'ensemble des incidents déclarés par les sondés sont attribuables à la haine[374] ce qui représente au moins 334 640 victimisations. Une proportion de crimes haineux beaucoup plus élevée que celle rapportée par les services de police.

Cette enquête a également permis de constater que ce sont la race et l'origine ethnique (65 % des cas) qui motivent le plus souvent ces crimes tout comme nous communiquent les services policiers. Viennent ensuite le sexe de la victime (26 % des cas), la religion (14 % des cas) et l'orientation sexuelle (12 % des cas).

L'Enquête sociale générale permet aussi de valider la différence marquée entre les crimes qui ne sont pas motivés par la haine et ceux qui le sont sur le plan des conséquences sur les victimes. En fait, dans 40 % des incidents motivés par la haine, la victime a indiqué qui lui avait été difficile sinon impossible de s'adonner à ses activités quotidiennes alors que cette proportion est de 23 % pour les victimes de crimes non motivés par la haine. Les victimes de crimes haineux violents démontraient aussi des sentiments de crainte.

[372] Depuis 1991, il s'est produit au total 23 homicides motivés par la haine au Canada, ce qui correspond à environ une affaire par année. Op. cit. Walsh, P. & Dauvergne, M. (2009).

[373] Gannon, M & Mihorean, K. (2004). «La victimisation criminelle au Canada, 2004». *Juristat* Vol.25, no 7. Centre canadien de la statistique juridique.

[374] Ce pourcentage demeure inchangé par rapport à l'enquête menée en 1999. Op. cit.

Figure 1: Pyramide de la haine

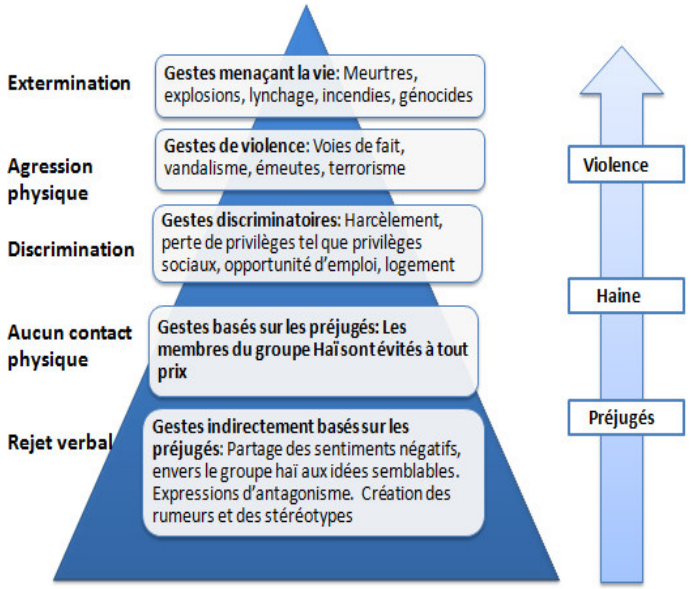

Source: *Les crimes haineux au Canada: à votre porte*, Association canadienne des chefs de police, 1996

À MONTRÉAL

C'est à la fin de l'année 2008 que le Service de police de la Ville de Montréal propose un nouveau format pour le rapport d'événement (F520.01) qui dorénavant permet aux policiers de cocher une case pour les cas pressentis de crimes haineux. Cette nouvelle formule permet donc à ces données de devenir publiques. Ainsi, le SPVM se joint à plusieurs autres corps policiers à travers le Canada dans l'ambition d'augmenter les connaissances et d'encourager l'évaluation plus juste de l'ampleur des crimes haineux[375].

Comme il a été mentionné précédemment, la Ville de Montréal connaît une baisse de 50 % des crimes haineux rapportés par la police entre 2006 et 2007. Avec la venue du nouveau formulaire et donc de la possibilité de dépister davantage les crimes haineux, on peut s'attendre à une hausse des crimes haineux rapportés à Montréal pour 2008 et 2009.[376] En fait, la présence de programmes spécialisés ou d'initiatives pour lutter contre les crimes haineux peut avoir une incidence sur le nombre de crimes de haine enregistrés dans une région donnée.[377]

En termes de chiffres, de janvier à la fin novembre 2009, ce sont 93 dossiers de crimes haineux qui ont été répertoriés par le SPVM.[378] Plus de la moitié (59 %) sont des crimes contre la propriété. À deux événements près, une introduction dans une résidence et une autre dans un commerce, l'ensemble des crimes contre la propriété sont des méfaits qui se traduisent par des graffitis. Pour les crimes contre la personne, un crime sur quatre (26 %) implique des voies de fait simples ou des menaces. D'autres crimes contre la personne se traduisent par des agressions armées (5), des vols qualifiés sur des personnes (2) et un cas d'harcèlement criminel. Les autres infractions impliquent quatre cas d'intimidation générale et un cas d'encouragement au génocide. Ces proportions sont donc similaires à celles observées à l'échelle nationale. Enfin, selon les agents responsables du dossier des crimes haineux au Service de police de la Ville de Montréal, ce serait les citoyens de religion juive qui dénonceraient le plus de crimes haineux.

Un autre élément d'analyse des données officielles de 2009 nous indique que 60 % (n=55) des crimes ou incidents haineux produits à Montréal sont perpétrés entre les mois de juin et septembre inclusivement. Cette période est caractérisée par la fin des classes, la

[375] Avant cette date, en matière de crimes haineux, le SPVM tient un registre privé des crimes dénoncés par les victimes qui permet d'en assurer le suivi, l'analyse et les enquêtes.

[376] L'ensemble des policiers du SPVM ont eu une formation sur les compétences interculturelles et sur le dépistage des crimes haineux entre 2006 et 2007. Le site Campus du SPVM propose aussi des définitions, des manifestations et des caractéristiques propres aux crimes haineux. Un aide-mémoire est également à la disposition des policiers en tout temps. Tout porte à croire que l'ensemble de cette initiative provoquera une augmentation des crimes haineux rapportés par les policiers tout comme il a été le cas pour Edmonton en 2007.

[377] Op. cit. Walsh, P. et Dauvergne, M. (2009).

[378] Division de l'information policière, SPVM, décembre, 2009.

saison estivale et le retour à l'école, les grands festivals montréalais et les rassemblements publics, pour ne citer que ces derniers.

Quelles sont les motivations pour les crimes haineux à Montréal en 2009 et qui en sont les victimes ? Aux fins des analyses qui suivent, ce sont 89 dossiers de crimes haineux qui sont retenus puisque les détails de quatre événements ne sont pas disponibles. Ainsi, le graphique suivant nous permet de constater que l'origine ethnique est le motif le plus souvent repéré pour les crimes haineux, soit dans plus de la moitié des cas (n=47). Sur ce, parmi les groupes ciblés, ce sont les Juifs qui sont le plus souvent victimes, c'est d'ailleurs le cas d'un événement sur deux, suivi des « Noirs »[379] dans une proportion d'un cas sur quatre.

La religion est le deuxième motif invoqué dans les rapports analysés, deux fois sur trois il s'agit de la religion juive, suivie par la religion musulmane dans une proportion d'un sur quatre. Ensuite, la profession de policier ou la police en général a été l'objet de plusieurs graffitis qui faisaient entre autres référence à un site Internet haineux. Pourtant, il importe de mentionner que seulement quatre événements impliquant douze suspects est à l'origine de cette donnée (douze rapports d'événement ont donc été complétés). Viennent ensuite les crimes haineux ayant pour motivation l'orientation sexuelle. Les homosexuels en étaient la cible dans tous les dossiers (n=11).[380] Enfin, les femmes comptent pour deux dossiers.

Figure 2 : Motifs des crimes haineux

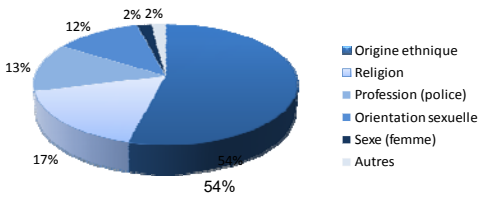

Source des données : Division de l'information policière, SPVM, décembre, 2009

[379] Il n'est pas mentionné de quelle origine ethnique il s'agit.
[380] Sauf pour un cas où les gais et les bisexuels sont tous les deux la cible.

Cette courte analyse nous permet de constater que les motivations des crimes de haine à Montréal se présentent dans des proportions similaires à ceux colligés à l'échelle nationale. Toutefois, les Juifs sont surreprésentés dans les événements à Montréal alors que pour le reste du Canada, ce sont les Noirs qui remportent la statistique. D'autres analyses et sondages de victimisation nous permettraient sûrement de valider ces données, d'apprécier le chiffre noir des crimes motivés par la haine et de voir si et comment les résultats officiels sont influencés par la sous-déclaration ou la sur-déclaration de certains groupes identifiables.

Par ailleurs, les crimes et les incidents haineux connus par la police se produisent en général dans des lieux publics[381] et les taux de crimes de haine sont plus élevés chez les jeunes de 12 à 17 ans selon les données déclarées par la police.[382] À Montréal, la plupart des crimes contre la propriété, notamment les graffitis, ne sont perpétrés dans nul autre lieu que sur les surfaces visibles aux citoyens. En ce qui concerne la distribution géographique des événements de crimes haineux à Montréal, la moitié (46) trouvent refuge dans trois postes de quartier répartis sur l'île : 20 dossiers au PDQ 9 (Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest) et 16 dossiers au PDQ 26 (Côte-des-Neiges) de la région Ouest ; 10 dossiers au PDQ 38 (le Plateau-Mont-Royal) de la région Nord. Nous éliminons obligatoirement de notre analyse le PDQ 38 puisque 7 des 10 dossiers de haine sont le fruit de deux événements de méfaits contre la police. Cette donnée réduit ainsi le nombre d'événements de 10 à 5 pour ce quartier.

Une première lecture du profil de ces quartiers nous permet de constater que c'est dans le PDQ 9, plus particulièrement dans Côte-Saint-Luc et Hampstead, que nous retrouvons une forte concentration de Juifs à Montréal ainsi que leurs lieux de culte, les synagogues.[383] Par ailleurs, la population du PDQ 9 est plus âgée (26,7 % de 65 ans et plus), s'exprime le plus souvent en anglais (67 %) et comporte plus

[381] Op. cit. CRARR, (2006); Op. cit. Wolf Harlow, C. (2005).
[382] Op. cit. Statistique Canada, (2008).
[383] Gagnon, J.E. & Germain, A. (2002). «Espace urbain et religion : esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, n° 128, 2002, p. 143-163. http://id.erudit.org/iderudit/023038ar

de 40 % d'immigrants.[384] C'est également dans ce PDQ que l'on retrouve le plus grand nombre d'immigrants de deuxième génération, en occurrence principalement chez la communauté juive.[385]

En ce qui a trait au PDQ 26, qui dessert le quartier le plus populeux de Montréal, soit Côte-des-Neiges, on retrouve une très grande diversité ethnoculturelle. Notamment, c'est plus d'une personne sur deux dans le quartier qui est immigrante et non loin d'une sur deux appartient à une minorité visible.[386] Le quartier est également caractérisé par un fort taux d'occupants locataires, une pauvreté considérable et une importante mobilité résidentielle. C'est également dans ce quartier que l'on repère à la fois une imposante concentration des lieux de culte juifs et musulmans.[387]

PRÉVENTION DES CRIMES HAINEUX

Outre les mesures législatives contre la haine et les mesures répressives pratiquées lorsqu'il est possible, la prévention par l'éducation et la sensibilisation du public, les partenariats, les coalitions et les actions communautaires contre le racisme et la discrimination demeurent des voies importantes pour contrer les crimes motivés par la haine. Selon Mock[388], l'intervention dans le domaine des crimes haineux requiert une approche multidimensionnelle axée sur la protection (lois), la prévention (éducation) et les partenariats. Par ailleurs, l'évidence du chiffre noir dans le cas des crimes haineux, provoquée principalement par la sous-déclaration des victimes, nous rappelle son caractère unique et l'importance d'adopter des mesures justes qui toucheront non seulement les victimes directes, mais aussi l'ensemble des communautés et la société en général.

En matière de prévention, le SPVM propose avant tout la reconnaissance et la dénonciation des crimes haineux comme principales orientations. Tout comme l'ensemble de ses partenaires sociaux, institutionnels et communautaires, le SPVM s'assure du professionnalisme et de la confidentialité des dossiers traités par les policiers. Selon le SPVM, la dénonciation est un outil important pour lutter contre ce type de criminalité.

Une autre forme de prévention consiste à renouveler la lecture de l'environnement interne et externe dans le domaine de crimes haineux. En fait, les changements et les évolutions démographiques, les événements rassembleurs dans les diverses régions, par exemple les Outgames à Montréal en 2006, les événements majeurs impliquant la police et les citoyens et les tensions politiques, sociales et économiques d'outremer peuvent grandement influencer les manifestations de crimes et d'incidents haineux ainsi que la propagande haineuse dans notre région[389]. Ainsi, vu le nombre moins imposant de dossiers de crimes haineux à Montréal, il est souhaitable de poursuivre les analyses poussées des événements connus par la police et de les contextualiser dans une lecture sociale, économique et politique locale, nationale et internationale afin de demeurer proactif. Le tout, en gardant toujours à l'esprit qu'une proportion considérable de crimes motivés par la haine n'est pas dénoncée par les victimes.

[384] *Profil de quartier 9*, SPVM, Section recherche et planification, (2009).
[385] Légaré, J. (1965). «La population juive de Montréal est-elle victime d'une ségrégation qu'elle se serait elle-même imposée ?» *Recherches sociographiques*, vol. 6, no 3, septembre-décembre 1965, pp. 311-326, « Notes de recherche ». Québec: Les Presses de l'Université Laval.
[386] *Profil de quartier 26*, SPVM, Section recherche et planification, (2009).
[387] Op. cit. Gagnon, J.E. et Germain, A. (2002).
[388] Op. cit. Mock, (2008).
[389] Op. cit. Walsh, P. & Dauvergne, M. (2009).

LA VICTIMISATION

Maurizio D'Elia et Rémi Boivin

Quels sont les risques d'être victime d'un crime violent à Montréal?[390] Comment ces risques se distribuent-ils en fonction des caractéristiques d'une personne? Contrairement aux délinquants, qui sont souvent des hommes, il semble que les risques de victimisation avec violence soient comparables entre les sexes[391]. Par contre, ces risques varient en fonction du type de crime et de la proximité relationnelle avec l'agresseur. Ces deux thèmes seront abordés dans le présent chapitre. L'analyse présentée est basée sur les statistiques compilées par le SPVM, donc sur les victimes des crimes enregistrés par la police. Par contre, certaines caractéristiques des victimes, des agresseurs et des infractions peuvent influencer la probabilité qu'ils signalent un délit à la police. Il est donc possible que les statistiques policières offrent un portrait biaisé du phénomène de la victimisation. Cette préoccupation fera l'objet d'une discussion dans la dernière partie du chapitre.

LES RISQUES DE VICTIMISATION VIOLENTE SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Les tableaux 1 à 3 présentent les risques de victimisation par 1 000 personnes à Montréal[392]. Ils sont présentés en fonction du sexe et de l'âge de la victime, pour trois types de crimes (agressions sexuelles, voies de fait et vols qualifiés). Ces trois types représentent environ les trois quarts (75 %) des crimes contre la personne enregistrés par le SPVM[393].

De façon générale, on observe une augmentation marquée des risques de victimisation à l'adolescence, puis une baisse progressive à partir de la mi-vingtaine. Pour les personnes âgées de plus de 65 ans, les risques de victimisation sont très faibles. Paradoxalement, ce groupe de personnes présente également le sentiment d'insécurité le plus prononcé comparativement aux autres tranches d'âge (sur le sujet, voir le chapitre «Point de vue et attentes des Montréalais sur le sentiment de sécurité, la criminalité et le SPVM»).

Figure 1

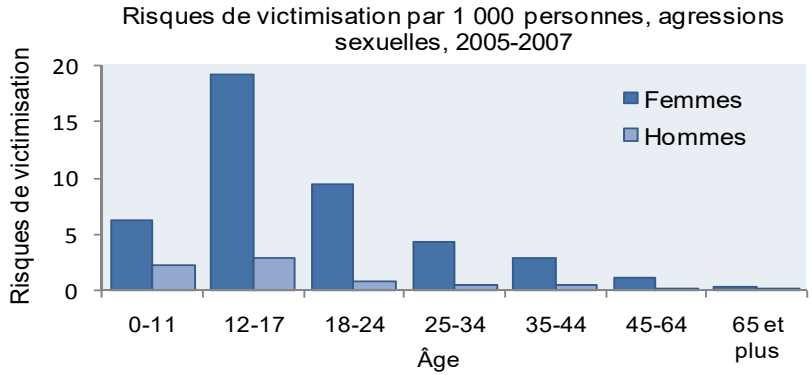

Les risques de subir une agression sexuelle sont plus élevés chez les femmes, peu importe le groupe d'âge. Plus particulièrement, ce sont les adolescentes âgées de 12 à 17 ans qui sont les plus susceptibles d'être agressées sexuellement (19 victimes par 1000 personnes), et ce risque diminue drastiquement avec l'âge. Les filles de moins de 18 ans sont fortement surreprésentées pour ce type de victimisation, comparativement à leur proportion dans la population montréalaise. Alors qu'elles représentent 3 % des résidents de Montréal, 24 % des victimes d'agressions sexuelles enregistrées par le SPVM sont des

[390] Seuls les crimes contre la personne ont été pris en considération pour les analyses des risques de victimisation et de proximité relationnelle victimes/agresseurs. Comme l'indiquent Gannon & Mihorean, la cible des crimes contre la personne est l'individu lui-même, alors que les crimes contre la propriété visent plutôt ses biens. Ainsi, un seul crime contre la propriété peut affecter plusieurs personnes : par exemple, si une maison est cambriolée, tous les habitants de cette maison peuvent subir des pertes. Les données policières ne permettent pas de dresser un portrait exact du phénomène de la victimisation reliée aux biens, puisque la plupart du temps, un seul plaignant-victime est identifié (ex : propriétaire de la maison, de l'auto, etc.). Par conséquent, il n'est pas possible d'analyser les caractéristiques individuelles de ces victimes, ni leurs relations avec le délinquant.

[391] Gannon, M. & Mihorean, K. (2005). «La victimisation criminelle au Canada, 2004». *Juristat* (Statistique Canada), 25 (7).

[392] Les risques de victimisation sont calculés en divisant le nombre de victimes par la population résidente de Montréal, selon l'âge et le sexe.

[393] Basé sur les données de 2006.

filles de 12 à 17 ans, soit huit fois leur poids démographique. De plus, les filles âgées de 0 à 11 ans sont victimes de près de 13 % des agressions sexuelles, soit deux fois plus que leur poids relatif dans la population.

Figure 2

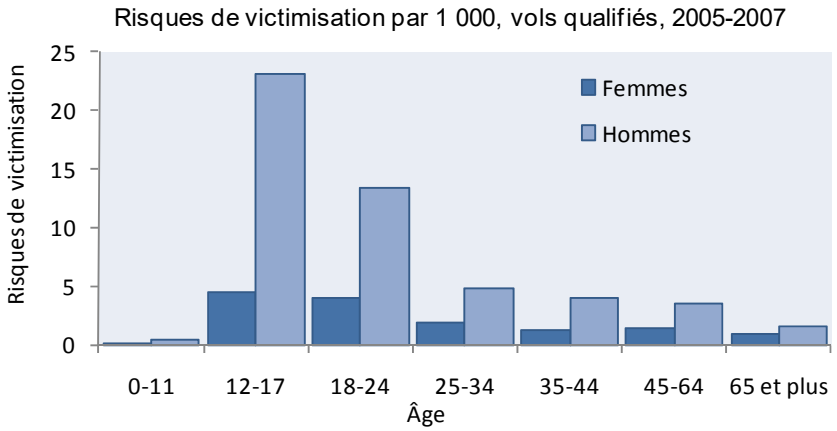

Au contraire, en ce qui concerne les vols qualifiés, les risques de victimisation sont systématiquement plus élevés chez les hommes, peu importe leur âge. Les risques de victimisation sont les plus élevés à l'adolescence, tant chez les garçons que chez les filles. Les garçons de 12 à 17 ans sont fortement surreprésentés parmi les victimes de vols qualifiés; ils forment 3 % de la population montréalaise, mais sont victimes de 22 % des cas de vols qualifiés enregistrés par la police. Il faut toutefois préciser que la catégorie « vol qualifié » englobe les événements de taxage, lesquels constituent l'une des formes de victimisation adolescente les plus rapportées au SPVM.[394-395]

Figure 3

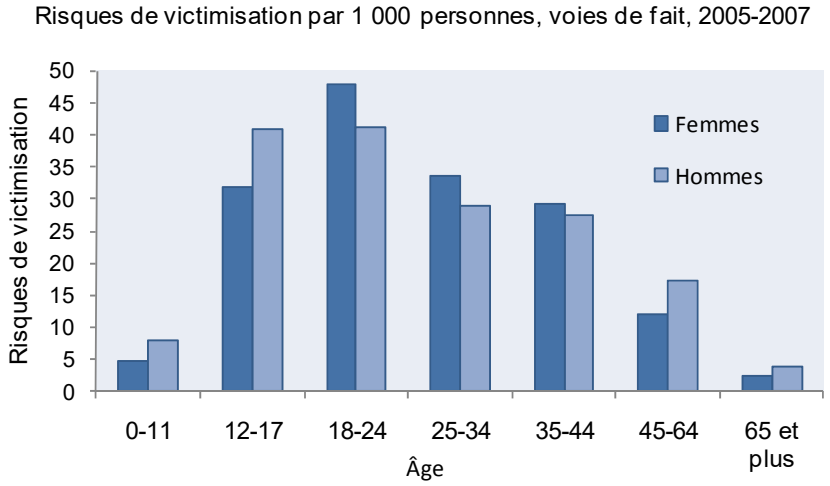

Chez les hommes, les risques de victimisation pour voies de fait sont les plus élevés à l'adolescence (12-17 ans), demeurent stables jusqu'à la mi-vingtaine, puis diminuent progressivement par la suite. D'autre part, les risques d'être victimes de voies de fait sont plus élevés chez les femmes de 18 à 44 ans que chez les hommes du même groupe d'âge. Ces résultats contre-intuitifs s'expliquent en partie à cause des risques associés à la problématique de violence conjugale[396]. La prochaine section traite justement de la relation entre les victimes et les agresseurs.

[394] Le SPVM définit le phénomène ainsi : « le taxage représente une situation où un adolescent, ou un groupe d'adolescents, prend une chose contre la volonté d'un autre adolescent; il utilise pour cela la menace, l'intimidation ou la force physique ». Le Code Criminel du Canada indique qu'une personne commet un vol qualifié si elle « vole et, pour extorquer la chose volée ou empêcher ou maîtriser toute résistance au vol, emploie la violence ou des menaces de violence contre une personne ou des biens » (art. 343). Afin de mesurer l'ampleur du phénomène,

[395] Cousineau et al. (2002) ont, pour le compte du Ministère de la Sécurité publique, questionné 16 660 jeunes du primaire et du secondaire à travers le Québec. Leurs résultats montrent que 62 % des jeunes sont affectés par ce phénomène et que 11 % des étudiants affirment avoir déjà été victimes de taxage. De plus, la plupart des victimes auraient été agressées le soir (45,3 %) ou à des moments entourant les heures de classe, soit le matin, en se rendant à l'école, à l'heure du dîner et tout de suite après l'école (45,6 %).

[396] À Montréal, en 2008, la violence conjugale représentait 21 % de l'ensemble des crimes contre la personne et plus spécifiquement 28 % des voies de fait.

LA PROXIMITÉ RELATIONNELLE DES VICTIMES FACE AUX AGRESSEURS

Les données policières contiennent des informations sur la nature des relations des victimes avec leurs agresseurs. L'ensemble des victimisations violentes enregistrées par le SPVM de 2005 à 2008 a été analysé, de façon à retracer la « vie d'une victime », en fonction de quatre catégories de relations suspect-victime[397]. Deux figures sont présentées, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes, lesquelles permettent de distinguer les différentes étapes transitoires de victimisation. La figure 4 montre les étapes relationnelles de victimisation chez les hommes de 0 à 65 ans[398].

Figure 4

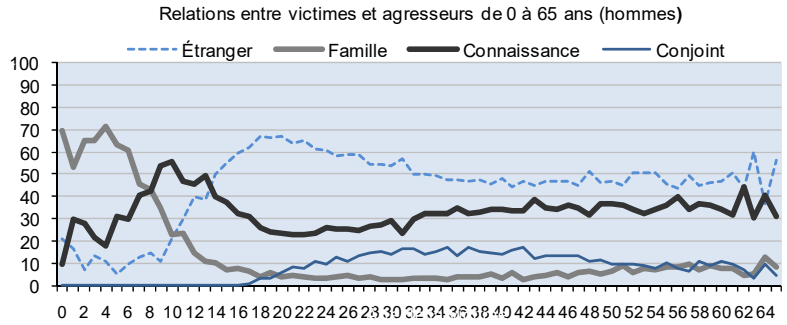

On voit que jusqu'à l'âge de 8 ans, la famille est responsable de plus de 50 % de la victimisation violente chez les garçons (majoritairement des voies de fait). À cet âge, on voit ensuite apparaître une autre étape transitoire avec l'augmentation de la proportion de crimes violents attribuables à des connaissances, qui coïncident avec l'entrée à l'école primaire et secondaire. Plus de 50 % des victimisations subies par des adolescents de 9 à 13 ans sont le fait de connaissances (majoritairement des voies de fait, mais 30 % de vols qualifiés). À la même période, la victimisation familiale diminue en importance et la proportion se situe aux environs de 10 % à 14 ans. À partir de cet âge et jusqu'à 65 ans, les étrangers deviennent les principaux responsables de la victimisation masculine. Le sommet est ainsi atteint à l'âge de 20 ans où 68 % de la victimisation des hommes est l'œuvre d'une personne qu'ils ne connaissent pas. Cette période coïncide avec une fréquence de sorties (bars, etc.) plus élevée. Alors que la victimisation de la part des étrangers reste stable de 18 à 22 ans, elle commence à diminuer par la suite à mesure que la proportion de victimisation par des connaissances augmente de nouveau. Finalement, c'est également au début de la vingtaine que la proportion de victimisation par un conjoint (ou ex-conjoint) augmente, sans néanmoins dépasser la proportion de 17 % à son sommet, à l'âge de 35 ans.

Figure 5

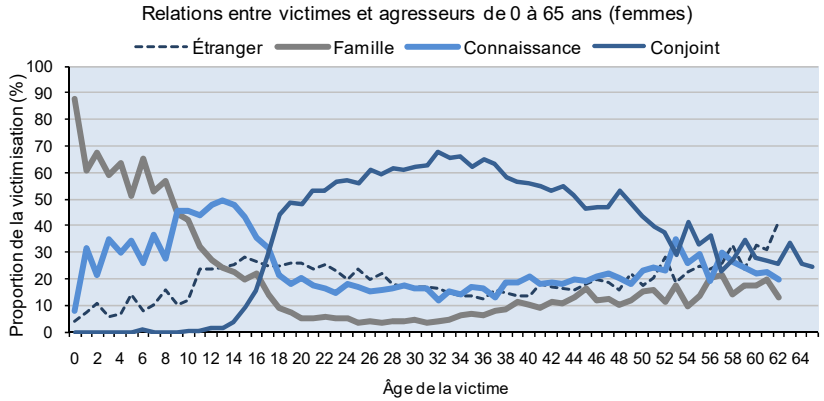

On observe des similitudes quant à la nature du lien avec le suspect chez les jeunes filles victimes. Ainsi, jusqu'à l'âge de 8 ans, les membres de la famille sont responsables de la majorité de la victimisation (majoritairement des agressions sexuelles et des voies de fait). L'importance relative de la famille décline ensuite très rapidement. Puis de 9 à 16 ans, les jeunes filles sont majoritairement victimisées par des connaissances et la nature de la victimisation s'inverse (davantage des voies de fait que d'agressions sexuelles). Contrairement aux hommes, la victimisation féminine est plus familière, c'est-à-dire qu'elle est davantage l'œuvre de personnes qu'elles connaissent. Ainsi, contrairement aux hommes, les étrangers n'ont pas autant d'importance dans la victimisation féminine. De 11 à

[397] Famille (parent ou tuteur, enfant, autre membre de la famille, parent éloigné); Connaissance (symbole d'autorité, ami, relation criminelle, relation d'affaire, connaissance) ; Conjoint (conjoint, ex-conjoint, ami intime, ex-ami intime) ; Étranger.

[398] Passé l'âge de 65 ans, les victimisations enregistrées par le SPVM sont trop rares pour faire l'objet d'une analyse annuelle, tant pour les hommes que pour les femmes. Par contre, les proportions restent sensiblement les mêmes qu'au début de la soixantaine.

25 ans, une victimisation violente sur quatre est l'œuvre d'un étranger et cette proportion diminue par la suite.

En fait, le conjoint est la source de la majorité de la victimisation chez les femmes. Le rôle majeur du conjoint en tant qu'agresseur débute à 15 ans, âge où les jeunes filles commencent à entretenir des relations amoureuses avec le sexe opposé. À cet âge, 10 % de leur victimisation est en lien avec leur conjoint et seulement trois ans plus tard, à 18 ans, cette proportion augmente à 44 %. Jusqu'à la cinquantaine (sommet à 32 ans avec 68 % des victimisations), le conjoint est à l'origine de la majorité de la victimisation violente chez les femmes.

LES VICTIMES ET LE SIGNALEMENT À LA POLICE

Les données sur la criminalité enregistrées par la police ne représentent toutefois qu'une partie de la victimisation criminelle. Avant qu'un crime ne soit enregistré par la police, il passe d'abord par un processus qui implique plusieurs actions ou décisions indépendantes l'une de l'autre. D'abord, les infractions criminelles commises doivent être détectées par quelqu'un. Dans le cas des crimes contre la personne, tous les crimes sont, par définition, détectés au moins par la victime. Ensuite, les crimes doivent être signalés à la police, souvent par la victime elle-même : il s'agit du taux de signalement. Finalement, le ou les policier(s) doivent décider d'enregistrer l'infraction signalée. La proportion de crimes enregistrés par rapport aux crimes signalés sera nommée ici le taux d'enregistrement. La criminalité enregistrée par la police est donc le produit de trois taux : le taux de détection, le taux de signalement et le taux d'enregistrement[399].

Les sondages de victimisation permettent de faire quelques remarques quant aux taux de signalement et enregistrement des victimisations criminelles. Depuis 1988, une enquête de ce type est menée régulièrement (1988, 1993, 1999, 2004 et 2009[400]) auprès d'un grand échantillon de résidents canadiens de plus de 15 ans. Les personnes interrogées doivent indiquer si elles ont été victimes d'un crime au cours de la dernière année, si elles ont signalé le crime à la police et si, à leur connaissance, la police a rédigé un rapport pour ce crime. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, 28 % des Canadiens ont déclaré avoir subi au moins une victimisation criminelle au cours des 12 mois qui ont précédé le sondage.[401] La province de Québec et la Ville de Montréal présentent des taux de victimisation parmi les plus bas au Canada.

De façon générale, il a aussi été remarqué que les caractéristiques de la victime et la gravité perçue ou réelle de l'infraction ont une influence sur les taux de signalement et d'enregistrement.

- Au niveau des crimes contre la personne, les vols qualifiés (59 %) et les voies de faits (41 %) sont plus souvent signalés à la police que les agressions sexuelles (9 %) :[402]
- Les hommes et les jeunes personnes ont moins tendance à signaler les infractions dont ils sont victimes;
- Les crimes commis par des individus étrangers à la victime sont plus susceptibles d'être signalés à la police que ceux qui sont commis par des parents, amis ou connaissance;s[403]-[404]
- Les victimes sont plus enclines à signaler les infractions lorsqu'elles ont été blessées, lorsqu'une arme a été utilisée, ou lorsque le crime a été commis par plus d'un agresseur[405]. Les crimes signalés à la police ne sont donc pas représentatifs de

[399] Dans certains cas, l'infraction criminelle est détectée par les policiers eux-mêmes. Les étapes du processus sont alors plus difficiles à distinguer, puisque le policier prendra lui-même l'ensemble des décisions, en fonction de la situation. Dans ce cas, un critère majeur peut être la volonté de la victime de porter plainte (ou la présence d'un plaignant). Soulignons que pour certains types de crimes et certaines circonstances, la marge de manœuvre des policiers a été diminuée et qu'ils ont l'obligation d'enregistrer l'infraction. C'est le cas, par exemple, de la violence conjugale.

[400] Les statistiques présentées ici sont issues de l'ESG 2004, puisque les résultats de l'ESG 2009 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction.

[401] Op. cit. (Gannon & Mihorean, 2005)

[402] Ouimet, M. & Tessier-Jasmin, J-M. (2009) «Policer la violence : analyse du taux de déclaration et du taux d'enregistrement des victimisations criminelles au Canada en 1999 et 2004». *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 51(2), 227-253

[403] Mihorean (2005) indique que le taux de signalement des incidents de violence conjugale est d'environ 28 %, ce qui serait légèrement inférieur au taux global de signalement des infractions violentes (34 % ; Gannon & Mihorean, 2005). Mihorean, K. (2005). *Trends in self-reported spousal violence. Family violence in Canada : A statistical profile 2005.* Centre canadien de la statistique juridique (Statistique Canada).

[404] Felson. R. & Paré, P-P (2005). «The reporting of domestic violence and sexual assault by nonstrangers to the police». *Journal of marriage and family*, 67, 597-610.

[405] Op.cit. (Ouimet, M. & Tessier-Jasmin, J-M. 2009)

- l'ensemble des crimes commis, puisque les crimes les plus graves sont plus susceptibles d'être signalés. D'autre part, dans la plupart des cas, les victimes signalent les crimes parce qu'elles estiment que c'est leur devoir ou parce qu'elles souhaitent que le contrevenant soit puni pour ses actes. À l'inverse, les victimes ne signalent pas les incidents si elles jugent qu'ils n'étaient pas assez graves, si elles ne souhaitaient pas que la police s'en mêle, ou si, à leur avis, la police n'avait rien pu faire[406]. Ainsi, lorsqu'un crime est signalé à la police, les victimes s'attendent à ce que la police enregistre officiellement l'infraction, ce qui pourrait expliquer le fait que le taux d'enregistrement soit élevé (environ 80 %) et qu'il ne varie pas en fonction des caractéristiques de la victime ou de l'infraction[407]. La situation est semblable au niveau des crimes contre les biens, si ce n'est que la gravité (mesurée par la valeur des objets volés ou endommagés) influence également l'enregistrement des crimes. Plus la valeur d'un vol est élevée, plus il a de chances d'être signalé et plus il a de chances d'être enregistré par la police. Il est d'ailleurs intéressant de constater que la volonté d'obtenir un dédommagement de la part de son assureur est l'un des motifs les plus souvent énoncés pour le signalement des crimes contre les biens[408].

Les statistiques présentées au début de ce chapitre représentent donc une proportion plus ou moins élevée des victimisations subies à Montréal. On parlera du chiffre noir de la criminalité pour désigner les crimes qui sont commis et ressentis par les victimes mais qui ne sont pas enregistrés par la police. Le tableau 1 estime l'ampleur du chiffre noir pour 6 types de crimes[409].

[406] Op. cit. (Gannon & Mihorean, 2005)
[407] Op.cit(Ouimet, M. & Tessier-Jasmin, J-M. 2009)
[408] Op. cit. (Gannon & Mihorean, 2005)
[409] Il n'est pas possible d'estimer les taux de signalement par âge et par sexe, à partir des données de l'ESG, ni des calculs de Ouimet & Tessier-Jasmin (2009). Par contre, ces derniers ont démontré que, toute chose étant égale par ailleurs, les hommes avaient 23 % moins de chances de signaler les crimes contre la personne (51 % moins de chances de signaler un vol qualifié et 24 % moins de chances de signaler un cas de voies de fait). Les résultats pour l'âge s'interprètent moins directement, mais leur sens indique que plus les victimes sont âgées, plus elles sont susceptibles de signaler l'infraction (vol qualifié, voies de fait, introduction par effraction ou vol simple) à la police.

Tableau 1 : Taux de signalement et d'enregistrement pour 6 types de crimes, basés sur les données de l'Enquête sociale générale 2004[410]

Type de crime	Taux de signalement	Taux d'enregistrement	Proportion de crimes commis enregistrés par la police
Agression sexuelle	9 %	85 %	6 %
Vol qualifié	59 %	75 %	43 %
Voie de fait	41 %	77 %	29 %
Introduction par effraction	62 %	88 %	51 %
Vol de véhicule	55 %	86 %	44 %
Vol simple	32 %	81 %	23 %

Source : Ouimet & Tessier-Jasmin (2009)

Le tableau indique que la majorité des victimisations subies par les citoyens ne sont pas enregistrées dans les statistiques officielles compilées par la police. La proportion est particulièrement faible pour les agressions sexuelles (6 %), les vols simples (23 %) et les voies de fait (29 %). Cette situation est le résultat de la décision de la victime de signaler ou non l'infraction à la police, comme l'indique la grande variation des taux de signalement. Au contraire, le taux d'enregistrement varie peu d'un crime à l'autre.

[410] La proportion de crimes commis enregistrés par la police est le produit du taux de signalement et du taux d'enregistrement. Les proportions rapportées dans le tableau sont celles indiquées par Ouimet & Tessier-Jasmin (2009). Ceux-ci ont effectué les calculs à partir des valeurs précises (avec plusieurs décimales supplémentaires), ce qui explique la différence entre la valeur rapportée et le produit des deux taux indiqués (ex : agression sexuelle : 9 % X 85 % = 8 %, mais il est indiqué 6 %).

CONCLUSION

Les données officielles de la criminalité donnent un aperçu de la victimisation criminelle subie par les citoyens qui ne correspond pas à la situation réelle. Ces faits ne sont pas spécifiques à Montréal. L'Enquête sociale générale sur la victimisation criminelle démontre régulièrement que les caractéristiques des victimes, mais surtout la gravité des infractions influencent leur réaction. La décision de signaler une infraction à la police est prise lorsque la situation l'exige. Les services policiers ne sont qu'un des recours à la disposition des victimes. D'ailleurs, plusieurs victimes (de 30 % à 60 %) indiquent avoir réglé l'incident d'une autre façon[411]. Ainsi, même si les informations recueillies par la police donnent un portrait biaisé du phénomène de la victimisation, elles décrivent bien les besoins des victimes qui ont recours aux services policiers. Les informations décrites dans ce chapitre démontrent toutefois que l'interprétation des statistiques policières doit être faite avec précaution, puisque l'ampleur du chiffre noir de la criminalité varie selon le type de crime et dans le temps. En effet, Ouimet & Tessier-Jasmin[412] ont démontré que les taux de signalement et d'enregistrement avaient simultanément augmenté pour les crimes contre la personne et diminué pour les crimes contre les biens au Canada, de 1999 à 2004. Pourtant, les taux de victimisation avec violence sont demeurés inchangés et ils ont augmenté pour les crimes contre les biens, pour la même période[413]. Une baisse de la victimisation rapportée à la police ne signifie donc pas nécessairement une baisse du nombre de victimes.

Théoriquement, le portrait de la victimisation criminelle devrait aussi varier en fonction de la source de données analysées. Pourtant, les sondages de victimisation et les statistiques policières du SPVM arrivent à une même conclusion : globalement, les risques de victimisation violente sont semblables pour les hommes et les femmes, tout au long de leur vie[414]-[415]. Des distinctions ne sont observables que lorsque l'analyse tient compte de plusieurs facteurs relatifs à la victime, à la relation qui l'unit à l'agresseur et à l'infraction elle-même. La victimisation est donc un phénomène plus complexe qu'il ne paraît.

[411] op. cit. (Gannon & Mihorean, 2005)
[412] op.cit (Ouimet, M. & Tessier-Jasmin, J-M. 2009)
[413] op. cit. (Gannon & Mihorean, 2005)
[414] D'Elia, M. (2009) La violence chez les jeunes : Un portrait chiffré de la délinquance et de la victimisation, Section recherche et planification, Direction stratégique, SPVM
[415] op. cit. (Gannon & Mihorean, 2005)

LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Isabelle Billette, M.Sc.

LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Isabelle Billette

Les policiers sont régulièrement appelés à intervenir auprès de personnes dont les conditions de vie les rendent plus vulnérables à être victimes de délits, à en commettre ou à se retrouver dans des situations de détresse qui peuvent, ou non, impliquer des infractions aux lois et règlements. Souvent, ces personnes ayant des besoins particuliers font face à des problèmes complexes qui ne peuvent être abordés simplement.

Un premier groupe de personnes auquel nous accordons une attention particulière dans ce chapitre est celui des personnes qui manifestent ou sont affectées par des troubles liés à des situations intrafamiliales. Certaines peuvent être victimes, d'autres peuvent avoir des comportements déviants et d'autres encore seront tantôt victimes et tantôt déviantes. Tous les groupes d'âge sont susceptibles d'être affectés. Ces troubles donnent lieu à un ensemble de situations problématiques dont plusieurs sont liées à la violence physique ou mentale, sinon à des commissions de délits de gravité diverse. La quantité de personnes affectées par ces situations intrafamiliales est élevée. Aucun groupe social n'est à l'abri, malgré leur fréquence plus élevé dans les milieux défavorisés.

Le deuxième groupe de personnes dont nous parlerons est celui des personnes vulnérables à être victimes de délits. Nous traiterons plus spécifiquement des personnes âgées, des personnes déficientes intellectuelles, handicapées physiques ou aux prises avec un problème de santé mentale, lesquelles sont particulièrement touchées. Elles le sont encore davantage lorsqu'elles vivent seules et qu'elles n'ont pas un grand réseau d'aide et de soutien leur permettant d'être protégées des dangers que leur environnement pourrait présenter.

Nous accorderons également une attention particulière aux populations qui souffrent de troubles liés à la détresse psychologique. Parmi la population montréalaise dont le niveau de détresse psychologique[416] ressentie est élevé (27 % de la population en 2005)[417], un certain nombre est à risque de se retrouver aux prises avec des conditions qui susciteront une intervention policière, sans que cela n'implique nécessairement des infractions aux lois et règlements. Il est question ici de crises psychotiques, de tentatives de suicide, de troubles liés à la dépendance à l'alcool, aux drogues licites et illicites, et aux jeux d'argent et de hasard.

Le dernier groupe de personnes qui demande une attention particulière de la part des services policiers et dont nous parlerons dans ce chapitre est celui des contrevenants à risque élevé de récidive en fin de sentence. La gestion de ces contrevenants demande une attention particulière lorsque vient le temps d'assurer la sécurité des populations.

Signalons qu'au cours des dernières décennies, Montréal a connu une politisation de l'action publique et une décentralisation de pouvoir. Cela a eu pour conséquence d'avoir de plus en plus d'individus et de groupes d'individus impliqués dans la gestion de questions sociales. Ainsi, au quotidien, les policiers peuvent se retrouver à la croisée de plusieurs intérêts, souvent antagonistes, pour intervenir dans le cadre d'une problématique ou l'autre. Face à tous les groupes de la population traités dans le cadre de ce chapitre, l'intervention policière est effectivement confrontée à cette réalité. La multiplication importante des collaborations entre divers groupes d'acteurs aux compétences divergences pour améliorer les interventions est l'une des réponses trouvées pour faire face à cette nouvelle réalité. Si cela ne représente pas une panacée, cela permet toutefois d'assurer une plus grande continuité des actions. Des efforts doivent toutefois être encore investis au cours des prochaines années en vue de renforcer ces collaborations en dépassant les défis que ces expériences soulèvent.

[416] «La détresse psychologique est le résultat d'un ensemble d'émotions négatives ressenties par les individus qui, lorsqu'elles se présentent avec persistance, peuvent donner lieu à des syndromes de dépression et d'anxiété.» Source de la définition : Camirand Hélène et Nanhou Virginie (2008) *La détresse psychologique chez les Québécois en 2005*, Institut de la statistique du Québec, Zoom Santé. P.1.

[417] Camirand Hélène et Nanhou Virginie (2008) *La détresse psychologique chez les Québécois en 2005*, Institut de la statistique du Québec, Zoom Santé. P.2.

Avant de les présenter, un dernier élément qui concerne les populations ayant des besoins particuliers, du point de vue de l'intervention policière est important à souligner. En effet, dans un contexte de récession économique et d'appauvrissement de la population, le SPVM peut s'attendre à une hausse des demandes de services. C'est que sur le plan des individus et des communautés, à de mauvaises conditions économiques sont généralement associées une proportion plus élevée de certains types de problèmes sociaux tels ceux de la violence intrafamiliale, des problèmes de santé mentale et de dépendance, de la victimisation de personnes vulnérables, etc. Ces problématiques mobilisent déjà une importante partie de la prestation de travail des policiers. Dans les circonstances, face aux populations dont il est question ci-dessous, aucune diminution de la charge de travail n'est à prévoir, surtout avec les interventions qui sont à prioriser auprès de ces populations.

JEF (JEUNESSE, ENFANCE, FAMILLE)

Plusieurs troubles liés à des situations intrafamiliales suscitent une intervention policière. Celle-ci visera à mettre fin à une situation problématique ou encore à la prévenir. Par exemple, plusieurs situations de violence physique et mentale sont vécues au sein même des familles. Cette violence affecte les personnes de tous les groupes d'âge et peut se manifester sous différentes formes : la violence conjugale, l'exposition des enfants à la violence conjugale, les abus, les agressions sexuelles, la négligence à l'endroit des enfants, des adolescents et des personnes âgées, etc. D'autres problèmes affectent également les familles et peuvent solliciter une intervention policière, dont tous ceux reliés plus spécifiquement aux jeunes (fugues, délinquance, intimidation, etc.). Notons que parmi les personnes affectées par cette problématique, certaines peuvent être victimes, d'autres au contraire peuvent avoir des comportements déviants et d'autres encore seront tantôt victimes et tantôt déviantes.

Ci-dessous, nous aborderons plus spécifiquement la question de la violence conjugale, des enfants témoins, de la maltraitance et de la négligence envers les enfants, des jeunes délinquants et des jeunes fugueurs. De nombreuses initiatives (protocoles d'ententes, mise en place d'équipes spécialisées, formation des policiers, etc.) ont été prises par le SPVM en la matière au cours des dernières années afin d'avoir une intervention plus efficace. Nous nous en tenons, dans le présent texte, à présenter l'état de la situation sur un plan plus général et à identifier certains défis qui demeurent à relever.

D'entrée de jeu, nous considérons essentiel d'expliciter le choix de regrouper dans une même section les troubles intrafamiliaux. Il est actuellement reconnu que les interactions des jeunes, des enfants et même des adultes avec leur milieu de vie influencent leurs motivations, leurs pensées et leurs comportements. En ce sens, ces interactions sont réciproques, puisque les motivations, les pensées et les comportements influenceront à leur tour leur contexte de vie. Cela influence la compréhension du problème de deux manières : 1) ces troubles ne peuvent pas être compris comme des problèmes strictement individuels; 2) il n'existe pas de frontières clairement établies entre ces divers troubles, en ce sens qu'ils ne peuvent être complètement isolés les uns des autres, leur cooccurrence dans un même milieu familial est fréquente.

LA VIOLENCE CONJUGALE

Il est estimé qu'il y a, bon an mal an, plus de 15 000 appels de service au SPVM pour de la violence conjugale. C'est plus d'une quarantaine d'appels par jour sur le territoire de l'île de Montréal auxquels les policiers doivent répondre. Les événements de violence conjugale sur le territoire comptent d'ailleurs pour 20 % des crimes contre la personne et une partie importante du travail des enquêteurs. Dans les faits, les policiers sont confrontés à une diversité de situations en matière de violence conjugale, et ce, quotidiennement.

Au Québec, Montréal se situe au 2e rang des régions les plus touchées en matière de violence conjugale, avec un taux de victimisation de 333 par 100 000 habitants en 2007 (moyenne provinciale : 257 par 100 000 habitants).[418]

Au sujet des victimes, sur le plan provincial selon les données policières, 80 % étaient des femmes. En majorité, neuf sur 10, étaient âgées de 18 à 49 ans. Elles étaient les conjointes des auteurs présumés dans 45 % des cas ou les ex-conjointes dans 41 % des cas. Ce sont 43 % d'entre elles qui ont été blessées lors de l'infraction. Parmi elles, 88 % ont subi des blessures légères[419].

[418] Ministère de la Sécurité publique (2008), *Statistiques 2007 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal au Québe*c, Gouvernement du Québec : Québec.
[419] Ibid.

En ce qui a trait à ces données, une de leur principale limite est qu'elles sous-estiment grandement le nombre réel de cas de violence conjugale. En effet, il est reconnu dans les études sur la victimisation que souvent, des épisodes de violence conjugale n'étaient pas dénoncés. Aussi, il est fréquent que ce ne soit qu'après plusieurs épisodes de violence conjugale qu'une plainte serait déposée à la police[420].

L'Enquête sociale générale de 2004[421] a évalué à moins de 3 victimes sur 10 qui auraient contacté la police pour dénoncer un épisode de violence conjugale, soit 36 % des victimes femmes et 17 % des victimes hommes. Toutes sortes de raisons sont évoquées pour justifier la non-déclaration à la police de cette violence. Parmi celles-ci, il y a que les victimes «avaient pris cette décision plutôt parce qu'elles ne voulaient pas que quelqu'un d'autre découvre la violence (36 %), parce qu'elles voulaient régler l'incident d'une autre façon (21 %) et parce qu'il s'agissait d'une affaire personnelle qui ne concernait pas la police (14 %).»[422] L'enquête dévoile aussi qu'avant de demander l'intervention de la police, 6 victimes sur 10 ont subi plus d'un incident violent de la part de leur partenaire ou ex-partenaire intime. Enfin, il a également été constaté que ce sont les conflits conjugaux entre ex-conjoints qui sont le plus susceptibles d'être rapportés à la police.

Si aucun groupe social, aucun statut, aucune situation financière ne permet d'être à l'abri de la violence conjugale, des recherches récentes indiquent que les jeunes femmes, les femmes autochtones, les femmes immigrantes et les femmes des communautés culturelles demeurent particulièrement vulnérables à cette forme de violence[423].

Les défis que soulève la violence conjugale en matière d'interventions policières sont multiples. Les situations auxquelles les policiers peuvent être confrontés sont complexes. Le caractère «privé» et «intime» de cette violence amène souvent les victimes à vivre dans l'isolement et à avoir des sentiments contradictoires, ce qui rend leur collaboration plus difficile. De plus, la peur et la confusion ressenties par les victimes les rendent souvent hésitantes à porter plainte. Enfin, il y a une multitude de niveaux de gravité de la violence conjugale. Il n'est pas toujours évident pour les intervenants de première ligne de bien détecter celui auquel ils ont affaire, ni de convaincre les victimes d'avoir recours à de l'aide, malgré les protocoles d'entente fonctionnels en la matière entre les services de sécurité publique et de santé.

Actuellement, plusieurs efforts sont investis non seulement pour améliorer la continuité des interventions des divers secteurs en matière de violence conjugale, mais également pour penser les interventions en tenant compte des différents aspects du problème, telle l'intervention psychosociale auprès des conjoints violents. Il faut voir que les récidives sont fréquentes en matière de violence conjugale. De plus, les agresseurs n'ont pas nécessairement d'antécédents judiciaires.

LES ENFANTS TÉMOINS

Les enfants témoins de la violence de leurs parents représentent un problème important. Ils peuvent devenir aussi perturbés que les enfants victimes de violence physique. En effet, il serait régulier que ces enfants connaissent des conséquences sur le plan de leur santé mentale (dépression, agressivité, hyperactivité, etc.), de leur santé physique, et qu'ils présentent des problèmes de délinquance ou des carences sur le plan de leur habilité sociale[424]. Il apparaît également

[420] Mihorean, Karen (2005), «Tendances des actes de violence conjugale signalés par les victimes», *in La violence familiale au Canada : un profil statistique 2006*, Statistique Canada (85-224-XIF au catalogue), Centre canadien de la statistique juridique : Ottawa.

[421] Mihorean, Karen (2006), *La violence familiale au Canada* : *un profil statistique 2006,* Statistique Canada (85-224-XIF au catalogue), Centre canadien de la statistique juridique : Ottawa.

[422] Ibid. p.22

[423] Gouvernement du Québec (2004), Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale. Québec.

[424] 1) Fortin, Trabelsi et Dupuis (2002), *Les enfants témoins de violence conjugale : analyse des facteurs de protection*, Document synthèse, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP); Montréal; 2) Edleson, 1999; Fitzgerald, 2004; Sternberg et coll., 1993 cité dans Karen Beattie (2005), *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, Chapitre 5, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada : Ottawa.

qu'ils sont plus souvent eux-mêmes victimes de violence intrafamiliale[425].

Au Canada, les enfants témoins seraient nombreux. L'Enquête sociale générale de 2004 de Statistique Canada estime à près de 1,2 million de Canadiens le nombre d'hommes et de femmes qui auraient subi une forme quelconque de violence dans leur mariage ou leur union libre au cours des cinq ans précédant l'enquête. Parmi les gens interrogés dans l'enquête et ayant déclaré avoir été victimes de violence conjugale, 33 % ont dit que leurs enfants avaient été au moins une fois témoins (auditif ou oculaire) d'un incident de violence.[426] Selon certaines recherches, ce nombre sous-estimerait le nombre réel d'enfants exposés à de la violence conjugale puisque plusieurs parents nieraient ce fait, sinon sous-évalueraient ce dont leurs enfants ont pu être témoins.[427]

Tous les enfants témoins ne seraient pas également affectés par la violence dont ils sont témoins[428]. Il semblerait qu'un certain nombre de facteurs protecteurs permettraient à certains enfants de mieux s'en sortir que d'autres. Parmi ces facteurs, il y aurait le sentiment de compétence ressenti par l'enfant, la qualité de la relation avec le parent violenté et la qualité du réseau social du parent.

Des enquêtes révèlent également que lorsque femmes et enfants sont protégés efficacement par le système judiciaire et la police, le traumatisme des enfants s'en trouve diminué. Il arrive plus facilement à s'adapter à leur nouvelle vie.[429]

Le rôle des policiers dans ces situations est délicat. Lorsqu'ils sont appelés à intervenir dans une situation de violence conjugale, ils seront souvent les premiers adultes à tenter de parler à l'enfant témoin de violence. Ils doivent éviter d'amplifier « les sentiments de peur, de stress, de culpabilité ou de confusion vécus par l'enfant »[430], puisque plus souvent qu'autrement, l'enfant est craintif de briser le « secret familial », d'incriminer la personne violente (qui est souvent un parent) ou de le voir se faire arrêter. Dans cette perspective, les policiers se doivent d'assurer autant la sécurité de l'enfant que celle du parent victime. Le *Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale*[431] dans lequel le SPVM est l'un des acteurs clé va dans ce sens. Il est à espérer que sa mise en application au printemps 2010 sur tout le territoire saura enrichir les pratiques et permettra de mettre de l'avant des stratégies gagnantes pour surpasser les diverses contraintes reliées au décloisonnement des interventions des différents secteurs (ex. : partage d'informations, faciliter les références, formation adéquate, etc.).

LA MALTRAITANCE ET LA NÉGLIGENCE ENVERS LES ENFANTS

La maltraitance et la négligence envers les enfants peuvent prendre plusieurs formes. Plus spécifiquement, on peut parler de maltraitance ou de négligence lorsqu'un enfant est victime d'un ou plusieurs de ces mauvais traitements : violence physique (secouer, pousser, attraper ou projeter, frapper avec la main, donner un coup de poing, un coup de pied, mordre, frapper avec un objet, etc.), abus sexuel (rapport sexuel complet, attouchement, caresse, exploitation, voyeurisme, exhibitionnisme, etc.), négligence (défaut de superviser, négligence physique, médicale, attitude permissive à l'égard d'un comportement criminel, abandon, négligence éducative, etc.), violence psychologique (retard de croissance d'origine non organique, exposition à de la

[425] 1) Fortin, Trabelsi et Dupuis (2002), op.cit.; 2) Jaffe et coll., 1990 cité dans Karen Beattie (2005), *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, Chapitre 5, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada : Ottawa.; 3) Centre national d'information sur la violence dans la famille (2007), *Les effets de la violence familiale sur les enfants – où est-ce que ça fait mal?*, Agence de la santé publique du Canada; Ottawa.

[426] Karen Beattie (2005), op.cit.

[427] Table de concertation en violence conjugale de Montréal et Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2009), *Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale*.

[428] Fortin, Trabelsi et Dupuis (2002), op.cit.

[429] Centre national d'information sur la violence dans la famille, Agence de santé publique du Canada, 2005.

[430] Geneviève Lessard, Christiane Lampron et France Paradis (2003), *Les stratégies d'intervention à privilégier auprès des enfants exposées à la violence conjugale : recension des écrits*, Québec; Institut national de santé publique du Québec, p. 23.

[431] Disponible en ligne : www.tcvcm.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=17&Itemid=12

violence, etc.), et exposition à la violence familiale[432].

D'après les données policières canadiennes, en 2003, quoique les jeunes de moins de 18 ans ne représentaient que 21 % de la population, ils comptaient pour 25 % des victimes de voies de fait et d'agressions sexuelles déclarées. Dans les agressions déclarées des jeunes de moins de 18 ans, 21 % l'étaient pour des voies de fait et 61% pour des agressions sexuelles. Cela est sans compter que selon l'Enquête sociale générale de 1999, les 15 à 17 ans signalent très peu à la police les agressions qu'ils ont subi (seulement 18 % des agressions auraient été déclarées). En 2006, les filles seraient davantage victimes que les garçons de violence familiale. Par exemple, il y avait 90/100 000 garçons victimes de violence de la part de leur parent, comparativement à 126/100 000 filles.[433]

Au sujet des agressions à l'égard des enfants, il faut savoir qu'elles sont très nombreuses à être perpétrées par des membres de la famille, sinon par des connaissances de ceux-ci. À partir des données du SPVM, on peut effectivement constater que la famille est responsable de plus de 50 % des agressions des enfants de moins de huit ans (58 % des voies de fait et 23 % des agressions sexuelles chez les garçons et 52 % des agressions sexuelles et 33 % des voies de fait chez les filles)[434]. Ces résultats concordent avec ceux pancanadiens[435].

Une première enquête québécoise a été réalisée en 1999 sur les normes et pratiques parentales en matière de discipline à l'endroit des enfants de 0 à 17 ans par l'Institut de la statistique du Québec[436]. Elle a été suivie par une deuxième enquête en 2004 : *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*, 2004[437]. Ces enquêtes populationnelles sont venues combler le manque de données sur le phénomène. Auparavant, les données disponibles provenaient des services de protection de la jeunesse ou des services policiers.

Selon l'enquête de 2004[438], des stratégies de discipline non-violentes sont utilisées auprès de 98 % des enfants par les adultes de la maison. Celles-ci consistent notamment à un retrait de privilèges, à l'explication donnée à l'enfant et à la distraction ou à l'obligation de prendre une pause. Néanmoins, 6 % des enfants ont vécu de la violence physique sévère et de ces cas, 1,5 %, à trois reprises ou plus au cours des 12 mois précédents l'enquête. «Il est question alors de gestes comme secouer un enfant de moins de 2 ans, frapper les fesses de l'enfant avec un objet dur, lui donner une claque sur la tête, etc.»[439] Ce taux de 1,5 % est plus élevé que le nombre de signalements retenus pour abus physiques à la protection de la jeunesse du Québec depuis cinq ans. À titre indicatif, en 2004-2005, il y a eu 63 000 signalements aux centres jeunesses. Seulement la moitié de ces signalements n'ont été retenus.[440]

C'est auprès de 4 enfants sur 10 que la cooccurrence de plusieurs formes de violence a été observée : «la violence physique mineure et l'agression psychologique envers 35 % des enfants; la violence physique sévère et l'agression psychologique pour une proportion imprécise de 1 % des enfants (présentée à titre indicatif seulement); enfin, les trois types de conduites à caractère violent[441] sont utilisés envers 5 % des enfants environ»[442] .

[432] Nico Trocmé, Barbara Fallon, Bruce MacLaurin, Joanne Daciuk et al. (2005), *l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003*, Agence de santé publique du Canada, Ottawa ; ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.

[433] Ogrodnik, Lucie (2008), *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada : Ottawa. (84-224-X au catalogue)

[434] Mauricio D'Elia (2009), op.cit.

[435] 1) Karen Beattie (2005), op.cit.; 2) Centre national d'information sur la violence dans la famille (2007), op.cit.

[436] Clément, Bouchard, Jetté et Laferrière, (2000), *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*, Collection la santé et le bien-être, Direction Santé Québec de l'Institut de la statistique du Québec; Québec.

[437] Clément, Chamberland, Dubeau, Beauvais (2005), *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*, Collection la santé et le bien-être, Direction Santé Québec de l'Institut de la statistique du Québec; Québec.

[438] Ibid.

[439] Jacinthe Aubin (2005), «Enquête québécoise sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004 : Faits saillants», *Revue Quoi de neuf à Santé Québec?*, vol.18, n. 2, décembre, p.2-5.

[440] Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2007) Bilan interministériel de l'implantation de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. Gouv. du Québec; Québec.

[441] i.e. la violence physique mineure, la violence physique sévère et l'agression psychologique.

[442] Aubin (2005), op.cit. p.2.

Les facteurs de risque de mauvais traitements envers les enfants par les mères ou les femmes s'occupant d'un enfant sont multiples. Selon *l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003*[443], parmi les victimes d'abus qui ont fait l'objet d'une intervention par les services de protection de l'enfance (au Canada à l'exclusion du Québec), les problèmes relevés le plus souvent auprès de la figure maternelle sont la violence familiale (51 %), le manque d'un soutien social (40 %), les problèmes de santé mentale (27 %) et un problème lié à une histoire de maltraitance dans l'enfance (25 %). Elles avaient également parfois un problème d'alcool (18 %), de drogues (14 %), des problèmes de santé physique (10 %), un déficit cognitif (10 %) et des activités criminelles (8 %)[444]. Ces femmes pouvaient cumuler plus d'un problème.

Selon la même enquête, la distribution des facteurs de risque relatifs aux hommes (dont les pères) s'occupant de l'enfant est différente. En effet, les problèmes les plus souvent mentionnés sont plutôt le manque de soutien social (33 %) et des problèmes reliés à la consommation d'alcool (30 %). Suivent ensuite les problèmes de santé mentale (18 %), de toxicomanie (17 %), d'activités criminelles (16 %), de violence familiale (13 %), de santé physique (8 %) et de déficit cognitif (7 %).[445]

Les effets de la violence sur le développement des enfants ont été beaucoup documentés. C'est d'ailleurs pourquoi le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec considère les interventions en la matière comme une priorité. «On sait par exemple qu'elle peut entraîner chez l'enfant des problèmes d'attention et d'hyperactivité, de l'agressivité dans les interactions sociales, de l'isolement social et des troubles de comportement pouvant aller jusqu'à la délinquance et la toxicomanie à l'adolescence et à l'âge adulte »[446] .

À Montréal, en 2003, la Régie régionale de la santé et des services sociaux[447] a publié un guide d'application pour la région de Montréal de *l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*[448]. Différentes organisations sont impliquées dans cette entente, dont le SPVM. Cette entente vise à rendre les interventions auprès des enfants victimes (de maltraitance ou de négligence, intrafamiliales ou non) plus efficaces, notamment en améliorant les mécanismes de dépistage et de prise en charge. Une évaluation de l'implantation de cette *Entente* réalisée sur le plan provincial en 2007[449] indique toutefois que malgré les avancées sur le plan de la collaboration, de la concertation et de la meilleure continuité des services, du travail demeure à faire. On aurait notamment plus souvent recours à l'entente pour les cas d'agressions sexuelles que pour les signalements de négligence et des problèmes persistent face à son application (ex. : interprétation divergente des règles de confidentialité, climat de méfiance qui perdure, manque de temps et de ressources, etc.). Ces difficultés s'apparentent, d'ailleurs, à toutes celles qui sont inhérentes aux collaborations intersectorielles.

LES JEUNES DÉLINQUANTS

Au cours des dernières décennies, il est fréquent d'entendre qu'il y aurait une augmentation de la délinquance des mineurs, une baisse de l'âge d'entrée dans la délinquance et une augmentation de la gravité des délits commis. De plus, en matière d'incivilités, les jeunes sont souvent ciblés du doigt sans équivoque.

À Montréal, du moins en ce qui a trait aux crimes violents, les chiffres semblent plutôt dire le contraire. Il y aurait en effet une baisse significative des crimes violents commis par des jeunes de moins de

[443] Nico Trocmé, Barbara Fallon, Bruce MacLaurin, Joanne Daciuk et al. (2005), *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003*, l'Agence de santé publique du Canada.
[444] Ibid.
[445] Ibid.
[446] Institut de la statistique du Québec (2005), *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*, Collection Santé et Bien-être, publication du gouvernement du Québec, p. 31.
[447] Aujourd'hui l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal – ASSSM.
[448] Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2001) *Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques* ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique, Gouvernement du Québec ; Québec.
[449] Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (2007), op.cit.

17 ans depuis 2001 (16 %)[450]. Cela dit, la violence chez les jeunes en est une qui est certes visible. Elle aurait lieu en majorité dans des espaces publics ou accessibles au public tels les écoles, les espaces publics, les parcs, les transports en commun, etc.[451] La visibilité serait également attribuable au type de délit commis par les jeunes (tels les graffitis, les vols à l'étalage, la consommation de drogue dans les espaces publics, etc.).

Plusieurs facteurs de risque seraient reliés à la délinquance chez les jeunes, et plus particulièrement chez les jeunes garçons, puisqu'ils sont les plus susceptibles de commettre des délits. Certains de ces facteurs sont en lien avec des caractéristiques individuelles, tandis que d'autres seraient davantage liés à l'environnement des jeunes : famille, pairs, école, milieu de vie[452].

Par exemple, l'Organisation mondiale de la Santé[453] nomme en tant que facteurs de risque individuels des éléments tels : l'hyperactivité, l'impulsivité, la maîtrise insuffisante de soi, des problèmes d'attention, un faible niveau d'éducation, etc. Sur le plan de la famille, parmi les facteurs de risque qu'ils signalent il y a : l'encadrement insuffisant, la présence de châtiments corporels, la présence de conflits parentaux durant l'enfance, un attachement insuffisant des parents à l'égard des enfants, la séparation ou le divorce des parents à un jeune âge, etc. D'autres facteurs qui relèvent de l'environnement moins direct des personnes sont également considérés, telle l'association à des pairs délinquants, la faiblesse des liens sociaux dans la communauté, l'accessibilité à des armes, etc.

À l'égard des divers facteurs de risque, il serait attendu que plus ils se cumulent, plus il y aurait de risques qu'un jeune adopte des comportements délinquants. Ainsi, l'adoption de la voie de la délinquance par certains adolescents a régulièrement de multiples facettes. Elle peut d'ailleurs se manifester à divers moment dans la vie des jeunes.

Une enquête réalisée à Montréal[454] auprès de jeunes fréquentant le primaire ou le secondaire a tenté d'évaluer le phénomène de violence présent à l'école. Les résultats soulignent l'ampleur de cette violence. D'abord, en 4e année, 63 % des élèves rencontrés ont dit avoir été victimes au moins une fois au cours de l'année d'une forme ou l'autre de violence physique ou verbale sur le chemin de l'école (ex. : taxage, injures, se faire pousser violemment, être menacé, etc.). Ce taux baisse à 26 % en secondaire V. Ces données doivent néanmoins être traitées avec prudence puisqu'elles ne distinguent pas la gravité des actes dont les jeunes se sont dit être victimes. Au moins, elles indiquent que le phénomène est clairement présent et qu'il vaut la peine de s'y attarder.

Cette même enquête a tenté d'évaluer la fréquence des conduites délinquantes (délits contre les biens et actes de violence envers une personne). Une tranche de 19 à 22 % (selon le niveau d'étude) a déclaré avoir commis un délit ayant porté atteinte à la propriété d'autrui depuis le début de l'année scolaire. De 6 à 9 % de jeunes reconnaissaient l'avoir fait cinq fois ou plus. Enfin, en ce qui a trait aux actes de violence commis contre une personne, toujours selon les niveaux scolaires, c'est entre 8 et 11 % d'entre eux qui déclarent en avoir commis au moins une fois au cours de l'année scolaire et entre 4 à 5 % qui en auraient commis à cinq reprises ou plus au cours de l'année. Dans cette perspective, la même enquête considère essentiel de prendre au sérieux la violence qui existe dans les milieux scolaires montréalais. Elle note toutefois qu'il ne faut pas oublier que les conduites agressives ou délinquantes sont souvent passagères chez les jeunes, comme le démontrent plusieurs études.

Les données de la criminalité de Montréal semblent aller dans le même sens. En effet, selon une étude réalisée au SPVM[455] en 2007, les jeunes montréalais de 12 à 17 ans ont été responsables de 12 %

[450] Maurizio D'Elia (2009), *La violence chez les jeunes: Un portrait chiffré de la délinquance et de la victimisation*, Service de police de la Ville de Montréal : Montréal. Document en ligne : http://www.spvm.qc.ca/upload/documentations/violence_jeunes.pdf

[451] Ibid.

[452] 1) Julie Savignac (2009), op.cit. : 2) Etienne G. Krug, Linda L. Dahlberg, James A. Mercy, Anthony Zwi et Rafael Lozano-Ascencio (dir.de) (2002), *Rapport mondial sur la violence et la santé, Organisation Mondiale de la santé* (OMS) : Genève.

[453] Krug, Dahlberg et al. (2002), op.cit.

[454] Direction de prévention et de santé publique de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal (2005), «Objectif jeunes : comprendre, soutenir», *Rapport annuel 2004-2005 sur la santé de la population montréalaise,* ASSS-Montréal : Montréal.

[455] Maurizio D'Elia (2009), op.cit.

de la criminalité violente. Ainsi, ils sont loin d'être responsables de la majorité des crimes. Mais ce taux est préoccupant, surtout lorsqu'on considère leur poids relatif dans la population. En effet, il ne représente que 6,5 % de la population du territoire. De plus, contrairement à certaines croyances populaires, des actes criminels avec violence commis par des jeunes, seulement 10 % serait reliés à des jeunes associés à un gang de rue. Aussi, toujours selon la même étude, il est intéressant de constater que la criminalité violente des jeunes non associés à des gangs de rue se rattache aux horaires scolaires (pendant l'année scolaire, sur semaine, durant l'heure du dîner ou à la sortie des classes). Enfin, la courbe âge-crime démontre que le taux d'arrestations par 1 000 habitants est le plus élevé au cours de l'adolescence, pour ensuite diminuer tranquillement à partir de 19 ans, pour se stabiliser au cours de la vingtaine et la trentaine, et baisser drastiquement à partir de la quarantaine.

À la lumière de ce qui précède, la délinquance chez les jeunes est donc un problème à prendre au sérieux, bien qu'elle n'apparaisse pas être en train de s'aggraver sérieusement et qu'elle ne peut être que passagère. De plus, les écoles autour desquelles gravitent les jeunes, apparaissent bien placées afin de jouer un rôle pivot pour la mise en place de divers programmes de détection, prévention et de sensibilisation. Cela dit, un secteur d'intervention ne sera jamais suffisant pour intervenir adéquatement sur toutes les facettes de la délinquance des jeunes, surtout lorsqu'il est question de la prévenir en tenant compte de plusieurs facteurs de risque qui peuvent agir de manière concomitante.

LES JEUNES FUGUEURS

En 2003 et 2004, il y aurait eu autour de 4 500 fugues de jeunes de 12 et 17 ans à Montréal[456]. Dans ce groupe, il y aurait une légère majorité de filles. À ce nombre s'ajoute une petite quantité de jeunes de moins de 12 ans. Si dans la très grande majorité des cas la durée des fugues est de très courte durée (une journée ou moins), sinon de durée moyenne (2 à 7 jours), il arrivera que la fugue durera plus de 8 jours. C'est dans les disparitions de juvéniles de centres d'accueil que la durée moyenne est la plus importante (7,9 jours).[457] Deux raisons expliquent que la majorité des fugues est de courte durée : souvent les jeunes reviendront par eux-mêmes, sinon ils seront retracés rapidement.

Pourquoi ces fugues ? De quoi ces jeunes fuient-ils ? Qu'est-ce qui distingue un jeune fugueur des autres jeunes ? Une étude réalisée à Montréal[458] auprès de 130 adolescents fugueurs de 12 à 17 ans rencontrés en centres jeunesses, identifie deux grands profils de fugueurs. Ces profils rejoignent les résultats d'autres recherches. Dans la majorité des cas, les fugueurs partent à l'aventure (*fly to*), ou fuient le milieu familial (*fly from*). Le premier groupe de fugueurs qui vivent l'aventure ont comme caractéristiques principales d'être majoritairement des gars, d'avoir eu des comportements délinquants (consommation de drogues, etc.) et d'avoir un réseau d'amis qui ont les mêmes comportements. Le deuxième groupe de fugueurs identifié, celui des personnes qui fuient leur milieu familial, comporte un plus grand nombre de jeunes filles et de victimes de problématiques intrafamiliales diverses (abus, maltraitance, violence, négligence, etc.). Au moment de la fugue, leur groupe d'amis a généralement des comportements beaucoup moins délictueux que celui des *fly to*, c'est-à-dire que leurs amis ont eu un pouvoir d'influence sur leur décision de fuguer beaucoup moins grand. Eux-mêmes n'étaient pas portés autant à avoir des comportements délinquants. Cela dit, selon cette même étude, la violence déclarée dans les familles de l'ensemble de ces jeunes (par les fugueurs, mais aussi par leurs parents qui ont également participé à l'étude) était généralement plus élevée que dans un groupe témoin (de non-fugueurs).

Si d'autres recherches font des constats semblables en considérant les fugues comme un moyen pour les jeunes de fuir sinon de résoudre

[456] Service de police de la Ville de Montréal, En Marge, Réseau enfant retour (2004), *Guide de prévention à l'intention des parents de fugueurs*, Service de police de la Ville de Montréal : Montréal.

[457] Gilbert Cordeau et Daniel Rouleau, *Analyse descriptive des disparitions à Montréal : évolution, caractéristiques et réaction policière*, Montréal : SPVM, Section recherche et planification stratégique, 2004.

[458] M. Robert et L. Fournier (2004), «La maltraitance et les problèmes de comportements. Deux composantes de profils types de fugueurs adolescents», *Child Abuse and Neglect : the International Journal*, 28 (2) 193-208.

des problèmes[459], il faut toujours être prudent de ne pas interpréter trop rapidement les raisons de fuguer. Les raisons peuvent être très variées. On noterait notamment une différence entre les fugueurs qui quittent leur milieu familial de ceux qui quittent un service jeunesse (famille d'accueil, centre jeunesse, etc.). Les risques de récidives seraient d'ailleurs plus grands chez les jeunes qui quittent un service jeunesse[460]. Il faut voir qu'il est fréquent que les jeunes qui ont été placés ont souvent vécus de nombreuses épreuves qui ont pu fragiliser de manière importante leurs liens sociaux pour diverses raisons.

L'une des problématiques entourant la fugue est la possibilité que celle-ci entraîne l'entrée dans la marginalité et la déviance de ces jeunes, surtout lorsqu'elles surviennent à répétition. « Geste apparent d'autonomie précoce, la fugue peut alors contribuer, paradoxalement, à enfermer le fugueur, subjectivement et socialement, dans une spirale faite de tentatives répétées d'affirmation de soi qui, en raison des formes agressives et déviantes qu'elles empruntent, deviennent les signes, chaque fois plus évidents, d'un jeune en besoin de protection ».[461] Si plusieurs arrivent à s'en sortir, seul ou avec de l'aide, d'autres sont davantage ancrés dans ce mode de vie.

Il est évident qu'avec le nombre élevé de fugues à Montréal par année, le SPVM est régulièrement sollicité à ce sujet. D'ailleurs, au cours des années, des outils ont été développés afin d'être non seulement plus efficaces dans les recherches, mais également afin de soutenir les parents qui vivent cette réalité. Cela a notamment donné lieu au *Guide de prévention à l'intention des parents de fugueurs*[462]. Le travail est à poursuivre dans ce sens. Peut-être est-il également important de voir à renforcer les liens du SPVM avec les partenaires qui interviennent directement auprès des fugueurs afin d'éviter les récidives et pour s'assurer qu'ils puissent obtenir des services adaptés à leurs besoins.

LA VICTIMISATION DE PERSONNES ADULTES VULNÉRABLES

Trois groupes de personnes adultes sont particulièrement vulnérables à être victimes de délits ou de crimes. Les personnes âgées, les personnes déficientes intellectuelles ou atteintes d'un trouble de santé mentale et les handicapés physiques.

LES PERSONNES ÂGÉES

En ce qui a trait aux personnes âgées de 65 ans et plus, les statistiques policières démontrent qu'elles sont les moins susceptibles d'être victimes d'un crime contre la personne ou la propriété.[463] D'ailleurs, à l'égard des crimes contre la personne, de 1997 à 2007, au Québec, la proportion des aînés victimes est demeurée à 2 %, quoique la proportion des aînés par rapport à l'ensemble de la population sur la même période ait augmenté de 2 % (de 12 % à 14%).

Selon l'Enquête sociale générale de 2004, le fait que les aînés soient sous-représentés proportionnellement au reste de la population en tant que victimes ne serait pas attribuable à leur moins grande dénonciation à la police des infractions qu'ils ont subies. D'abord, les taux de crime rapportés à la police seraient semblables entre les aînés et les non-aînés.[464] De plus, cette même enquête révèle qu'au Canada, les aînés ont déclaré avoir été trois fois moins souvent victimisés (10 %) par rapport aux non-aînés (31 %) au cours des 12 mois précédant l'enquête.[465]

Les infractions contre la personne les plus fréquentes à l'égard des aînés, bien que proportionnellement plusieurs fois moins fréquentes

[459] Voir notamment à ce sujet : A. Di Tirro, S. Hamel, S. Flamand, A. Courchesne (2008) *Comment les fugues à l'adolescence influencent-elles le passage à la vie adulte*. Consulté sur internet le 18 janvier 2010. http://www.enap.ca/site/docs/Anna %20Di %20Tirro.pdf

[460] L. Bernier et J. Trépanier (1993), « Situations d'enfance en danger: la fugue et la prostitution chez les mineurs », in sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*. Chapitre 33, pages 673 à 696. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.

[461] Ibid.

[462] Service de police de la Ville de Montréal, En Marge & Réseau enfant retour (2004), *Guide de prévention à l'intention des parents de fugueurs*, Service de police de la Ville de Montréal : Montréal.

[463] Direction de la prévention et du soutien (juin 2009), *La criminalité envers les personnes âgées*, Bulletin d'information, Ministère de la Sécurité publique : Québec.

[464] Ogrodnik, Lucie (2007), *Les aînés victimes d'actes criminels 2004 et 2005*, Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, no 85F0033MIF au catalogue, Statistique Canada; Ottawa.

[465] Ibid.

que chez les non-aînés, sont les voies de fait, les menaces, les vols qualifiés et le harcèlement. Ce sont les hommes aînés qui sont plus à risque d'être victimes de voies de fait ou de menaces, tandis que les femmes sont plus à risque d'être victime de vols qualifiés et de harcèlement.

Sur le plan des crimes contre la propriété, ils sont également sous représentés parmi les plaignants. Néanmoins, on note au cours des années 2003 à 2007 une augmentation importante du nombre de victimes aînées (de 31 %)[466], et ce malgré la baisse de ce nombre de crimes dans la province pour l'ensemble de la population (baisse de 10 %). Tout comme l'ensemble de la population québécoise, les crimes dont ils sont le plus souvent victime sont les vols d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 $, les introductions par effraction, les méfaits et les vols de véhicules à moteur. Proportionnellement au reste de la population, ils sont néanmoins plus nombreux à être victime d'introductions par effraction et de méfaits.[467] De plus, ils seraient plus nombreux à être victime de marketing frauduleux[468]. À cet égard, une étude en 1999 a évalué qu'au Canada, 40 % des victimes de télémarketing frauduleux avaient plus de 60 ans (2 victimes sur 5). Parmi eux, ce serait les femmes les plus touchées (67 %)[469].

À la lumière de ces données, ce que l'on doit retenir est moins le risque élevé des aînés à être victime de crime, mais leur vulnérabilité dans l'éventualité qu'ils le deviennent (compte tenu notamment de leur propension à avoir une incapacité). De plus, pour leur bien-être, le sentiment d'être en sécurité est essentiel. Les sondages révèlent au contraire que plusieurs vivent de l'insécurité.

Dans un contexte où ils seront de plus en plus nombreux, et possiblement aussi plus nombreux à vivre isolés, plusieurs mesures sont actuellement prises et pensées pour prévenir qu'ils ne deviennent victimes. Ces mesures sont à poursuivre pour assurer leur bien-être en matière de sécurité.

466 Direction de la prévention et du soutien (juin 2009), op.cit.
467 Ibid.
468 Ogrodnik, Lucie (2007), op.cit.
469 Comité FPT des hauts fonctionnaires (Aînés) (1999), *Améliorer la sécurité des aînés du Canada : L'établissement d'un cadre d'action au Canada*, Ministry of Health and Ministry Responsible for Seniors : Colombie Britannique.

LES PERSONNES DÉFICIENTES INTELLECTUELLES OU ATTEINTES D'UN TROUBLE DE SANTÉ MENTALE ET LES HANDICAPÉS PHYSIQUES

Selon les études, les personnes déficientes intellectuelles ou atteintes d'un trouble de santé mentale et les handicapés physiques sont plus vulnérables à devenir victime de crimes. Il faut voir que plusieurs de ces personnes cumulent plusieurs facteurs de risque de victimisation lorsqu'on regarde leurs conditions socio-économiques (isolement, pauvreté, etc.).

Les données de victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé sont troublantes[470]. Au Québec, il est considéré que 12 % de la population aurait une incapacité (7 % une incapacité légère ou modérée et 5 % une incapacité sévère ou très sévère)[471]. Au Canada, d'après les données de l'Enquête sociale générale «en 2004, les personnes ayant une limitation d'activité ont affiché un taux de victimisation avec violence, ce qui inclut les agressions sexuelles, les vols qualifiés et les voies de fait, deux fois plus élevé que celui des personnes n'ayant pas de limitation.»[472] La même étude révèle que chez les personnes atteintes de troubles mentaux, le taux de victimisation est quatre fois plus élevé que chez les personnes qui n'en ont pas. Cela inclut les crimes avec violence et ceux contre les biens (ex. : vols). De plus, selon l'état de santé autodéclaré, lorsqu'il était perçu mauvais ou passable, ou que des troubles de sommeil et l'usage d'antidépresseurs ou de calmants étaient déclarés, les taux de victimisation avec violence étaient plus élevés que la moyenne de 50 % à 90 %. C'est dans 65 % des crimes violents commis auprès de ces personnes l'ont été par une personne connue de la victime. Enfin, il a été évalué que ces personnes qui ont des limitations physiques ou mentales sont plus susceptibles de connaître une victimisation multiple, surtout chez les femmes.[473]

470 Les personnes qui ont des limitations sont celles ayant des difficultés dans leur vie quotidienne compte tenu d'une incapacité physique ou mentale. Définition tirée de : Samuel Perreault (2009), « Victimisation criminelle et santé : Un profil de la victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé », *Juristat*, Statistique Canada, (85F0033M au catalogue) Ministre de l'Industrie,Ottawa. p. 7.
471 Statistique Canada (2007), Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006.
472 Perreault (2009), op.cit.
473 Perreault (2009), op.cit.

Les possibles répercussions d'avoir été victime d'un crime sont multiples[474]. Au-delà des séquelles directes – émotionnelles, psychologiques, physiques, mineures ou graves – le quotidien des personnes victimes peut se voir transformer : davantage d'absences au travail; crainte à sa sécurité; sentiment de culpabilité; troubles du sommeil; isolement; modification des habitudes de vie; etc.

La protection de cette population ne peut se faire uniquement par le biais d'activités répressives sur des phénomènes extérieurs à elle. Des actions de prévention doivent également être entreprises. Cela permet non seulement d'améliorer le sentiment de sécurité de ces clientèles, mais d'assurer qu'ils ne se rendent pas vulnérables à devenir victime de crimes (ex. : vols, fraudes, accidents, etc.) et d'éviter qu'ils ne s'isolent. Un trop grand isolement joue beaucoup sur la capacité des individus de prendre soin d'eux-mêmes.

Avec les ressources limitées des programmes sociaux, la transformation des familles et des réseaux de soutiens informels, le vieillissement de la population et les avancées technologiques en matière de santé, qui ont comme conséquence d'augmenter le nombre de personnes qui vivent avec des incapacités, l'intégration sociale de ces personnes afin que soit tissé autour d'eux un filet protecteur est un défi de tous les jours. À cet égard, les policiers doivent se considérer comme un maillon de la chaîne favorisant cette intégration.

LA POPULATION EN DÉTRESSE

La santé mentale est devenue une préoccupation importante au Québec. Plusieurs enquêtes noteraient l'accroissement des problèmes de santé mentale. Les changements sociétaux agiraient fortement sur le degré de détresse psychologique ressentie par les personnes. À cet égard, on n'a qu'à penser aux mouvements migratoires, aux mutations économiques et à la place du travail dans la société ou encore à l'éclatement des familles, à l'effritement des valeurs collectives et à l'urbanisation, qui marquent la société actuelle.

De plus, depuis plusieurs décennies, on note une transformation importante de la place de l'individu dans la société. Auparavant, la distinction entre la sphère privée et publique des individus était beaucoup plus grande. Le cadre normatif (religieux, professionnel, familial, etc.) encadrant les rapports de l'individu à la société était beaucoup plus contraignant. Aujourd'hui, la dimension personnelle des individus prend une place beaucoup plus importante dans la construction des rapports aux autres. C'est que l'identité des individus se construit maintenant à partir d'une multiplication des choix individuels possibles et d'un rapport au corps différent. En effet, les limites régulatrices des individus dans leur rapport à la société se sont modifiées : «le partage entre le permis et le défendu décline au profit d'un déchirement entre le possible et l'impossible»[475] qui reposent bien davantage sur les choix individuels que sur des interdits sociaux ou moraux. Cette réalité viendrait influencer la manière dont les gens se sentent, ainsi que ce qu'ils consomment. La détresse des individus dans la vie quotidienne tout comme la présence de dépendance dans notre société actuelle serait donc attribuable en partie à ces transformations en plus des autres nommées ci-dessus.

LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

En 2005, au Québec, 22,7 % de la population de 15 ans et plus se situait au niveau de détresse le plus élevé[476]. Cette proportion est la plus élevée des quatre autres provinces qui ont été sondées au cours de la même étude avec la même échelle[477]. C'est pour la population des 15-24 ans que la situation est la plus alarmante. En effet, c'est 33,7 % d'entre eux se retrouveraient dans cette catégorie, comparativement aux 19,3 % des 25-65 ans et aux 13,7 % des 65 ans et plus.[478] Une autre enquête de 2007 a révélé, pour sa part, que le niveau de stress dans la vie quotidienne chez les personnes de18 ans et plus était également plus élevé au Québec que dans les autres provinces. En effet, 26 % des Québécois ont affirmé que leur stress

[474] Kathy AuCoin et Diane Beauchamp (2007), « Répercussions et conséquences de la victimisation, ESG 2004 », *Juristat*, Statistique Canada – no 85-002 au catalogue, vol. 27, no 1, Ministre de l'Industrie : Ottawa.

[475] Ehrenbergh, Alain (1998), *La fatigue d'être soi. Dépression et société*. Paris, Odile Jacob.

[476] Hélène Camirand et Virginie Nanhou (2008) *La détresse psychologique chez les Québécois en 2005*, Institut de la statistique du Québec, Zoom Santé.

[477] Île du Prince Édouard, 12,5 %; Saskatchewan, 12,3 %; Alberta, 14,5 %; Colombie Britannique, 14,9 %.

[478] Camirand et Nanhou (2008), op.cit.

dans leur vie quotidienne était assez élevé. La moyenne canadienne était de 22 %.[479]

Plus de femmes se retrouvent dans la catégorie élevée de détresse psychologique, tous groupes d'âge confondus. Pour les 15-24, la différence entre les hommes et les femmes est de 14,2 % (hommes 26,6 %, femmes 40,4 %). La différence entre les hommes et les femmes dans les autres groupes d'âge se maintient autour de 5 %.

En parallèle à ces taux élevés, notons que le champ d'intervention en santé mentale s'est grandement transformé au cours des dernières décennies au Québec. Le processus de désinstitutionnalisation des soins et des services psychiatriques des années soixante a entraîné une transformation importante dans l'organisation des services en santé mentale. Cette transformation, pour de multiples raisons (sectorisation des services, manque de ressources dans la communauté, difficultés budgétaires, etc.), n'a pas su rejoindre l'ensemble de la population aux prises avec des troubles de santé mentale. De plus, il y aurait un manque de ressources adaptées pour ces populations. Cela favoriserait qu'elles se retrouvent régulièrement en situation de «crise» entraînant une intervention d'«urgence». Ce manque de ressources est d'autant plus criant pour les populations les plus défavorisées telles celles des itinérants, des toxicomanes, des déficients intellectuels, des mésadaptés socio-affectifs, des ex-détenus, etc.

Ainsi, la prévalence des troubles de santé mentale est non seulement élevée, mais elle est régulièrement accompagnée d'autres troubles comme les crises psychotiques, le suicide et les dépendances (alcool, drogues et jeux), dont nous traiterons brièvement ci-dessous. Les conséquences de ces troubles mobilisent régulièrement les policiers du SPVM, que ce soit en réponse ou non à une situation d'urgence. Ils peuvent être interpellés pour porter assistance, pour régler une situation de conflit, pour désamorcer des crises, pour faire respecter les lois et règlements, etc., auprès de personnes présentant des problèmes souvent multiples (mental, social, criminel, psychosocial, relationnel, etc.).

Sur l'île de Montréal, le service UPS-J (urgence psychosociale-justice) assure un service 24/24 heures pour faire l'évaluation des personnes en situation de crise à la demande des policiers. Son mandat vise également à éviter la judiciarisation des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et persistant – pouvant inclure les troubles sévères de la personnalité – et de leur donner accès aux services psychosociaux et sanitaires dont elles ont besoin. Les interventions dans ce cadre sont généralement sollicitées et effectuées en collaboration avec des acteurs provenant de divers secteurs non spécialisés en matière de santé mentale[480]. Néanmoins, les policiers font très peu appel à ce service.

Une étude récente à Montréal[481] a estimé que 4,1 % des interventions des patrouilleurs seraient réalisées auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale (incluant des crises psychotiques, des intentions suicidaires, etc.). Cela dit, la durée de ces interventions est généralement plus longue que les autres types d'intervention. Ainsi, elles compteraient pour 8,6 % du temps de réponse des patrouilleurs aux appels. Cette durée s'explique facilement, compte tenu des besoins que présentent souvent ces personnes. Aussi, de simplement référer la personne à un hôpital ou à un autre service prendra plus de temps que plusieurs autres types d'appels. C'est 42,1% des appels de service auprès de personnes présentant un problème de santé mentale qui se conclurait par une référence. Par ailleurs, le pourcentage d'appels qui se sont conclus par des dispositions informelles est de 37,5 % (ex. : un proche prend la relève, la personne dit qu'elle consultera son médecin, le conflit est réglé lorsque celui-ci était à l'origine d'un appel, etc.). La durée de ces interventions est généralement moins longue et s'apparentera davantage à celui d'autres types d'appel. Notons que très peu d'appels de services se sont conclus par une arrestation (3 %). Selon l'étude, les interventions qui se concluent par une arrestation ont la plus longue durée.

[479] Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – Cycle 4.1, 2007.

[480] Policiers du SPVM, Cour du Québec, Chambre criminelle et pénale [CQCCP], Cour municipale de Montréal, organismes et ressources communautaires, Services correctionnels du Québec, CLSC, etc.

[481] Y. Charette, A.G. Crocker et I. Billette (2009) The judicious judicial disposition juggle: Characteristics, dispositions and duration of interventions for calls made to police service regarding persons with a mental illness, à paraître.

Auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale, notamment lorsqu'elles sont en situation de grande détresse ou de crise, l'intervention policière servira de point d'entrée vers des services. Dans les circonstances, ce qui s'y déroulera peut prendre une importance capitale à l'égard de ces personnes par rapport aux services qu'elles recevront ou non pour répondre à leur besoin. Mais pour répondre adéquatement aux besoins, les policiers doivent être en mesure de bien comprendre la situation, en plus d'avoir la possibilité de référer rapidement des personnes en détresse à des services appropriés. Par exemple, dans le cas de délit mineur, comment alors interpréter la situation : comme une transgression des lois ou comme une manifestation d'un trouble mental? La réponse n'est pas simple. Si plusieurs situations qui se présentent aux policiers peuvent être considérées comme étant sans équivoque et ainsi mener à une résolution de problème sans avoir recours à des intervenants externes, ni par la voie judiciaire, ce n'est pas toujours le cas. Les conséquences d'interpréter de manière erronée une situation augmente les risques non seulement d'appels répétés, mais de l'aggravation des situations.

Depuis plusieurs années, des membres du SPVM ont participé activement à la mise en œuvre de nombreux projets afin d'améliorer les interventions qui impliquent des personnes ayant des problèmes de santé mentale. De nombreuses collaborations fructueuses avec d'autres secteurs ont ainsi été établies et se sont maintenues dans le temps. Ces collaborations n'ont toutefois pas été épargnées de tensions diverses autour des questions des mandats, des obligations, de l'interprétation de ce qui constitue une situation de crise ou de danger, des contraintes liées à un contexte spécifique, etc. Elles ont tout de même donné lieu à plusieurs initiatives, formations et projets à l'interne. Si cela n'a pas permis de régler l'ensemble des problèmes reliés aux interventions policières en matière de santé mentale (ex. : parfois les logiques d'intervention des différents secteurs continuent de se confronter de manière problématique), ces initiatives ont certes amélioré la situation.

Signalons enfin qu'en plus des diverses initiatives prises par le SPVM, depuis mars 2008, la Cour municipale de Montréal s'est dotée d'un projet pilote de tribunal de la santé mentale. Celui-ci vise à répondre plus adéquatement aux personnes présentant des troubles de santé mentale lorsque des accusations sont portées contre elles. Leur état mental est en effet pris en considération dans le traitement de leur dossier, de façon à leur éviter une judiciarisation qui ne ferait que les ancrer davantage dans leurs difficultés qui a pu les amener là au départ.

SUICIDE

Au Québec, en 2007, 1091 personnes se sont suicidées (858 hommes et 232 femmes)[482]. Cela représente une baisse assez importante depuis 1999. Il y aurait eu une baisse moyenne de 4 % de décès par suicide par année. En comparaison, en 2001, il y a eu 1334 décès par suicide, 1055 hommes et 279 femmes[483].

Malgré cette baisse, le Québec se retrouve dans le peloton de tête des pays industrialisés pour son taux de suicide. En 2001, les suicides représentaient 2,4 % des décès, toutes causes confondues et 33 % des décès des 15-29 ans. Et s'il ne compte que pour 18 % de l'ensemble de la mortalité des 30-49 ans, la moitié des suicides est attribuable aux personnes de ce groupe d'âge (47,8 % des suicides chez les hommes et 51,7 % des suicides chez les femmes). Comparativement aux autres provinces, les taux sont supérieurs au Québec que ce soit pour les hommes ou les femmes[484]. Néanmoins, Montréal enregistre le deuxième plus bas taux de suicide par habitant de la province à 10 par 100 000 habitants (14 par 100 000 habitants pour l'ensemble du Québec)[485]. En 2007, avec la baisse du nombre de suicides, la tendance a sensiblement changé quant aux groupes d'âges les plus touchés. L'importance du groupe des jeunes s'est réduite, tandis qu'à l'inverse, celle des 35 ans et plus a augmenté.[486]

C'est la pendaison, la strangulation et l'asphyxie qui ont été les moyens les plus utilisés pour la période de 2004 à 2006 pour se suicider tant chez les hommes et les femmes (plus de la moitié des hommes et un peu plus de 40 % des femmes). Si l'usage d'armes à feu ou d'explosifs est le deuxième moyen le plus utilisé (17,9 % des

[482] Gagné et St-Laurent (2009), *La mortalité par suicide au Québec : tendances et données récentes – 1981 à 2007*, Institut national de santé publique du Québec : Québec.
[483] St-Laurent et Bouchard (2004), *L'épidémiologie du suicide au Québec : que savons-nous de la situation récente ?*, Institut national de santé publique du Québec : Québec.
[484] Ibid.
[485] Gagné et St-Laurent (2009), op.cit.
[486] Ibid.

personnes ont utilisé cette méthode au Québec), on note une baisse significative de l'usage de ce moyen depuis les deux dernières années (une baisse de près de 50 %). En Amérique du Nord, le Québec enregistrait, en 1999, le plus bas taux d'utilisation de l'arme à feu dans le cas de suicide.

Les idées suicidaires et les tentatives de suicide sont des phénomènes beaucoup plus difficiles à cerner. Il n'existe pas de système de surveillance qui permettrait, par exemple, de mesurer les hospitalisations reliées à des tentatives de suicide et d'enregistrer la prévalence des idées suicidaires selon des données des dispensateurs de services. Néanmoins, selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2005, 12 % de la population montréalaise aurait eu des idées suicidaires sérieuses au cours de sa vie[487]. Notons que plusieurs des personnes qui ont des idées suicidaires ou qui passent à l'acte sont aux prises avec une dépendance quelconque (jeux de hasard, drogue, alcool, etc.)[488]. Il faut voir que «le suicide et les comportements suicidaires sont généralement liés à une interaction complexe entre plusieurs facteurs individuels et sociaux ou liés à des évènements circonstanciels. Parmi les facteurs, on retrouve l'état de santé physique ou mental, les problèmes d'adaptation et certaines caractéristiques du milieu social, par exemple un milieu familial dysfonctionnel, des conditions économiques difficiles et l'isolement social»[489].

Les signes précurseurs sont habituels chez les personnes qui ont des idées suicidaires ou qui passent à l'acte. Ainsi, est-il important de savoir détecter ces signes. Les préposés aux télécommunications des centres d'appel d'urgence de la Sûreté du Québec ont, par exemple, tous reçus une formation afin de les aider à mieux intervenir auprès des personnes suicidaires. C'est que les interventions en situation de crise jouent un rôle important sur le dénouement des situations.

[487] Statistique Canada (2005), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes.

[488] 1) S. Kairouz, R. Boyer, L. Nadeau, M. Perreault et J. Fiset-Laniel (2008). *Troubles mentaux, toxicomanie et autres problèmes liés à la santé mentale chez les adultes québécois*, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (cycle 1.2), Québec, Institut de la statistique du Québec, 67 p.; 2) Association québécoise de prévention du suicide (2009), Rapport annuel 2007-2008.

[489] V. Nanhou, C. Fournier et N. Audet (2010), Idées suicidaires et tentatives de suicide au Québec : un regard sur les liens avec l'état de santé physique ou mental et le milieu social, Série Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, Zoom santé, Institut de la statistique du Québec : Québec, p.1.

TROUBLES LIÉS AUX DÉPENDANCES (ALCOOL, DROGUES ET JEUX)

LA CONSOMMATION D'ALCOOL

La consommation d'alcool est répandue dans notre société, d'autant plus auprès des personnes bénéficiant d'un niveau de revenu élevé, comparativement aux personnes très pauvres qui sont moins nombreuses à en consommer régulièrement et même, à en consommer tout court.

En 2008, 80,9 % des Québécois disaient avoir consommé de l'alcool au cours des 12 mois précédents l'enquête[490]. Cette proportion est la même qu'en 1998[491]. Même si la plupart du temps cette consommation d'alcool n'entraîne aucun méfait et la majorité des gens n'ont pas de problème d'alcool, les données ci-dessous réitèrent l'importance des efforts de prévention faits en matière de consommation d'alcool, surtout auprès des jeunes, pour éviter les abus.

Au Canada, en 2004, la proportion des individus qui ont déclaré consommer par occasion, au moins cinq verres ou plus est de 8,8 % pour les femmes de 15 ans et plus, et de 23,2 % pour les hommes de 15 ans et plus[492]. Comme on le voit, les hommes sont plus nombreux à avoir eu ce comportement. Sinon, on voit une variation importante selon l'âge. Chez les hommes, jusqu'à 25 ans, c'est plus de 40 % qui ont ce type de consommation (plus de 45 % chez les 15-19 ans). Chez les femmes, pour les 18-19 ans, 38,8 % ont déclaré avoir ce type de consommation, chez les 20 à 24 ans 21,6 %, pour diminuer ensuite à moins de 12 % pour les autres groupes d'âge. Ainsi, ce type de consommation tend à diminuer avec l'âge. Le comportement d'enivrement est moins fréquent.[493] Pour le Québec, en 2007, ce serait 21 % de la population de 12 ans et plus qui auraient consommé 5 verres ou plus d'alcool en une même occasion, 12 fois ou plus par année[494].

[490] Santé Canada (2008), *Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues*, Bureau de la recherche et de la surveillance des drogues et alcool, Ottawa.

[491] Institut de la statistique du Québec. *Enquête sociale et de santé 1998*.

[492] Santé Canada (2008), Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC) – 2004, Tendances selon les sexes.

[493] Ibid.

[494] Service de la surveillance de l'état de santé (2008), *État de santé de la population québécoise. Quelques repères (2008)*. Direction générale de la santé publique, Santé et Service sociaux : Québec.

Ces quelques statistiques offrent un bref aperçu des habitudes de consommation et du pourcentage des populations qui risquent de dépasser les recommandations des «Directives de consommation d'alcool à faible risque». Ces directives considèrent que la consommation de plus de quinze verres en une semaine pour les hommes et de dix pour les femmes (ou de plus de deux verres par jour indifféremment des sexes) est à risque d'entraîner des problèmes liés à la consommation. En 2004 au Canada, chez les hommes de 15 ans et plus, 30,2 % dépassaient cette limite tandis que chez les femmes la proportion était de 15,1 %[495].

Les problèmes liés à l'alcool les plus souvent rapportés sont liés à des torts causés aux liens d'amitié, à la vie sociale et à la santé physique. Dans une moindre mesure, la consommation peut entraîner comme problème des troubles dans la vie familiale et conjugale, dans les milieux de travail, sur la situation financière, dans les rapports avec le système judiciaire, d'apprentissage et pour se trouver un logement. L'usage de l'intimidation, du mépris et de la violence verbale ou physique à divers degrés par des personnes qui ont des problèmes d'alcool sont les comportements rapportés comme pouvant entraîner souvent des problèmes à ces différents niveaux.

L'incidence de ces problèmes chez les grands consommateurs (à consommation égale) est indépendante du niveau de scolarité, du revenu, du lieu d'habitation (région rurale ou urbaine) et du genre. Elle est toutefois plus élevée chez les jeunes et surtout chez les jeunes de la rue dont près de la moitié présentent un alcoolisme probable, selon une étude du CPLT.[496] En 2004, la proportion de buveurs québécois rapportant avoir subi, au cours des douze mois précédents l'enquête, au moins un méfait de leur propre consommation d'alcool est de 8,4%[497].

La consommation d'alcool n'est pas un comportement criminel en soi. Par ailleurs, elle peut entraîner des situations qui le sont. Chez les buveurs, au Canada[498] en 2004[499], 3,8 % ont rapporté avoir eu des problèmes avec le système judiciaire en lien avec leur consommation. Si l'étude ne spécifie pas ce qu'étaient ces problèmes, troubler la paix publique, avoir des comportements violents et la conduite avec capacités affaiblies en sont trois biens connus des milieux policiers. Par exemple, sur les routes du Québec, la conduite avec capacités affaiblies représente une problématique de taille puisque de 2003 à 2007, annuellement, les accidents dus à l'alcool ont causé en moyenne 31 % des décès, 16 % des blessés graves et de 5 % des blessés légers. «En chiffres nets, cela représente plus de 200 décès, 600 blessés graves et 2 300 blessés légers».[500] Au cours des derniers trente ans, le nombre de décès de la route où l'alcool était en cause a toutefois baissé de manière importante (de 1978 à 2007, baisse de 800 à 200)[501]. À Montréal, en 2009, il y a eu 1907 cas de conduites avec facultés affaiblies traités (répartis relativement également à la grandeur du territoire)[502]. Des interventions en la matière sont encore nécessaires à réaliser.

Notons toutefois que si un lien direct de cause à effet est souvent évoqué entre la consommation d'alcool ou d'autres drogues et des comportements délinquants/criminels, plusieurs études démontrent que cette association n'est pas fondée[503], même si souvent il a été démontré qu'il y avait eu consommation lors de la perpétration d'un acte délinquant ou d'un crime. Si, effectivement, la prévalence de la consommation d'alcool ou de psychotropes dans les populations judiciarisées est élevée, ce sont des relations complexes et non causales qui les réuniraient.

[495] Santé Canada (2008), op.cit.
[496] Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CPLT) (2000), *Le Point sur la situation de la toxicomanie au Québec en l'an 2000*, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.
[497] Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC), 2005.
[498] Nous n'avons pas de données à ce sujet pour le Québec ou Montréal.
[499] Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC), 2005.
[500] Société de l'assurance automobile du Québec – SAAQ, site internet : www.saaq.gouv.qc.ca/prevention/alcool/index.php Page consulté le 28 janvier 2010.
[501] Ibid.
[502] SPVM, Données de la DUC.
[503] 1) Serge Brochu, La *relation drogue-crime*, Mémoire présenté au Comité sénatorial canadien sur les drogues, 2001. : 2) D. Duprez et M. Kokoreff, *Les mondes de la drogue : Usages et trafics dans les quartiers*, Paris : Odile Jacob, 2000. : 3) F. Jobard et O. Fillieule, «Action publique sous dépendance : Conditions et effets du changement de paradigme dans la lutte contre la délinquance associée à la drogue en Europe», *Revue française de sciences politiques*, 49 (6), 1999, p.803-834. : 4) M.D. Barré, D. Richard et J.L. Senon, «Délinquance et toxicomanie», *Revue Documentaire Toxibase*, (2), 1997, p. 1-16.

LA CONSOMMATION DE DROGUES ILLICITES

La consommation de substances psychotropes illicites n'est pas un phénomène nouveau. Ces substances sont consommées depuis des millénaires, parfois pour leurs vertus thérapeutiques, parfois dans le cadre de rituels sacrés, parfois dans un but récréatif et pour leurs propriétés hallucinogènes. Le phénomène s'est toutefois transformé à travers les époques.

Au cours des dernières décennies, malgré les interdits juridiques, ces produits occupent une place grandissante dans nos sociétés. On parle même de globalisation de la vente et de la consommation des produits illicites. Cette globalisation s'explique par la transformation des marchés mondiaux, l'ouverture des frontières, la croissance importante des pays producteurs de drogues et des réseaux organisés de trafiquants, et la croissance du nombre de consommateurs. On note également une mondialisation de l'économie de la drogue dans laquelle interviennent des réseaux nationaux et supranationaux de blanchiment d'argent[504].

Sur le strict plan de l'usage des produits interdits (cocaïne, cannabis, héroïne, produits hallucinogènes, etc.) au cours des cinquante dernières années, les données indiquent une augmentation considérable de leur usage, ainsi qu'une diversification des populations qui en consomment[505]. Dans les pays occidentaux, jusqu'aux années soixante, la consommation de drogues touchait principalement certains groupes : artistes, musiciens, habitants de ghettos, etc. C'est le mouvement contre-culturel et le phénomène du Beat Generation (début des années '60) qui « permettront la diffusion massive des drogues » auprès de groupes sociaux issus de classes aisées liées au monde intellectuel[506]. Ce mouvement est suivi du phénomène hippie qui a subsisté jusque dans les années '70 au sein duquel « la drogue devient le véhicule chimique de l'ailleurs »[507]. Au cours des années '80, la consommation de drogues illicites gagne en popularité auprès des jeunes des milieux populaires, ce qui entraîne du même coup une modification de la perception que l'on a de ces produits et de leurs consommateurs. On commence à en parler en termes de fléau et on craint la banalisation des produits.

Selon des études épidémiologiques, les jeunes seraient les plus grands consommateurs. Cela dit, la consommation de drogues illicites ne toucherait plus des milieux sociaux spécifiques[508]. Le bureau des drogues et du crime des Nations Unies a évalué qu'en 2005, 5 % de la population mondiale, soit plus de 200 millions de personnes, âgées entre 15 et 64 ans, avaient consommé une drogue illicite au cours des douze mois précédant leur enquête[509]. En 2008, au Québec, 27,8 % des élèves du secondaire aurait consommé au moins une fois de la drogue au cours de l'année précédant l'enquête (30 % en ont déjà pris dans leur vie). En secondaire I, c'est 8,3 % des élèves qui disent en avoir consommé, tandis qu'en secondaire V, c'est 47 % d'entre eux. Le cannabis est certes la drogue la plus consommée.[510]

Que ce soit pour les jeunes ou les adultes, notons que les études récentes (2008)[511] signalent une baisse non négligeable de la consommation depuis les 4 ou 5 dernières années tant au Québec qu'au Canada. Cela n'empêche pas toutefois qu'il y a eu une certaine prolifération de la consommation de produits illicites à travers le monde depuis les dernières décennies et la multiplication des groupes sociaux touchés s'est faite malgré la réprobation morale, politique et juridique dont elles font l'objet.

---

504 1) M. Kokoreff, «Trafics de drogues et criminalité organisée : une relation complexe», *Criminologie*, vol. 37, no 2, 2004, p. 9-32. : 2) M. Koutouzis, *L'argent du djihad*, France : Mille et une nuits, 2002. : 3) Gendarmerie royale du Canada (GRC), *Situation au Canada drogues illicites–2001,* Rapport préparé par la Section de l'analyse antidrogue. [En ligne], 2002, URL : http://www.rcmp-grc.gc.ca/crimint/drugs_2001_f.htm. (Consulté le 1er octobre 2005). : 4) M. Castells, *Fin de millénaire*, Paris : Fayard, 1999.

505 UNODC – United Nations Office on Drugs and Crime, 2005, *World Drug Report*, Volume 1, Analysis, Printed in Slovakia : United Nations Publication. [En ligne], www.unodc.org/unodc/en/world_drug_report.html, 2005. (Consulté le 8 août 2005)

506 D. Duprez et M. Kokoreff, *Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers*. Paris : Odile Jacob, 2000, p.15.

507 Ibid, p.16.

508 Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC), 2005.

509 UNODC, 2005, *World Drug Report*. Volume 1, Analysi,. Printed in Slovakia : United Nations Publication [En ligne],www.unodc.org/unodc/en/world_drug_report.html, 2005

510 Linda Cazale, Claire Fournier et Gaëtane Dubé (2009), Chapitre 4 «Consommation d'alcool et de drogues», *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2008*, Direction des statistiques de la santé, Institut de la statistique du Québec : Québec.

511 1) Gaëtane DUBÉ et al. (2007). *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2006*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 188 p.; 2) L'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues (ESCCAD), 2008.

Quoiqu'il soit difficile de bien délimiter les usages sociaux des drogues, compte tenu du caractère illégal et souvent privé de leur consommation, les quelques études effectuées auprès d'usagers démontrent combien les réalités de la consommation sont multiformes. Par exemple, il est signalé combien les trajectoires d'entrées et de sorties de la consommation de produits illicites sont hétérogènes, de même que les trajectoires de consommations. Les usagers peuvent être plus ou moins intégrés socialement et économiquement; ils peuvent consommer sur une plus ou moins longue période de leur vie, de manière plus ou moins organisée; ils peuvent avoir été influencés ou non par leur milieu ou par un contexte de vie spécifique; ils peuvent avoir consommé une seule ou plusieurs drogues; ils peuvent accorder différentes significations à leur consommation; etc.[512]

Selon l'enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues (2008) effectuée auprès de canadiens de plus de 15 ans, 44,9 % des Québécois auraient déjà consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie, 11,4 % au cours de l'année précédent l'enquête. De plus, 5,7 % des Québécois auraient consommé une drogue illicite autre que le cannabis au cours de la dernière année. Cela nous met devant le constat que le phénomène de la consommation de produits illicites est bien ancré dans nos sociétés et qu'il a un caractère multiforme.

Plusieurs thèses tentent de saisir la complexité du phénomène de consommation de produits psychotropes en retraçant les facteurs favorisant la consommation tant chez l'individu que dans son environnement. Certaines de ces thèses permettent donc de sortir d'une stricte logique individualisante pour tenir compte de facteurs sociaux. Dans ce contexte, autant l'accessibilité au produit qu'un contexte de désorganisation sociale, où il existe un déséquilibre entre les normes institutionnellement promulguées et les moyens pour les actualiser, deviennent des facteurs qui influenceraient l'usage de psychotropes, dont les drogues illicites. Autrement dit, les conditions de vie actuelles auraient contribué à perpétuer les forces d'attachement aux produits et d'entraînement vers ceux-ci, malgré les interdits visant les drogues, la propagation rapide au sein des consommateurs de maladies infectieuses (VIH, hépatites, etc.)[513] et la dépendance physique ou psychologique que sa consommation peut engendrer.

Certains groupes de la population ont plus tendance à consommer de la drogue et d'être aux prises avec des problèmes reliés à cette consommation (polytoxicomanie, etc.). «Ces populations spéciales sont notamment les jeunes fugueurs et les jeunes de la rue, les jeunes en placement sous garde, les adolescents ayant des troubles concomitants, les jeunes exploités ou agressés sexuellement, les jeunes gais, lesbiennes, bisexuels et en questionnement, et les jeunes Inuits, Métis et des Premières Nations»[514].

Pour les populations socialement exclues souvent en contact avec les policiers à cause de leur présence dans les espaces publics et semi-publics, l'accès aux produits serait également facilité et les chances d'en consommer plus élevées. En 2000, 32 % des jeunes de la rue de Montréal ont déclaré avoir déjà consommé de l'héroïne, tandis que 73% rapportaient avoir consommé de la cocaïne l'année précédente. En ce qui a trait aux jeunes placés en centres d'accueil de la région montréalaise, 50 % rapportaient avoir déjà consommé de la cocaïne et 37 % de la clientèle en avaient fait usage l'année précédente. Le nombre de personnes qui consomment de la cocaïne serait également très élevé au sein des populations incarcérées, soit 73 % chez les hommes et 71 % chez les femmes. [515] En ce qui a trait à la consommation de toutes sortes de drogues illicites par les personnes itinérantes, ce sont 73 % des hommes et 60 % des femmes qui en consommeraient. Les personnes itinérantes âgées entre 30 et 44 ans ont les prévalences de consommation actuelle les plus élevées, soit plus de 80 %[516].

[512] Robert Castel, *Les sorties de la toxicomanie*, France : Éditions universitaires de Fribourg, Coll. Res Socialis (2e éd., 1ère : 1992), 1998.

[513] P. Bouhnik, «Système de vie et trajectoires des consommateurs d'héroïne en milieu urbain défavorisé», *Communications*, 62, 1996, p.241-256.

[514] E. Saewyc (2007), «La consommation de substances chez les jeunes marginalisés», in *Toxicomanie au Canada : pleins feux sur les jeunes*. Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies : Ottawa. p.17.

[515] Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CPLT), *Le Point sur la situation de la toxicomanie au Québec en l'an 2000*, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 2000.

[516] Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CPLT), *La consommation de psychotropes : portrait et tendances au Québec*, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 2003.

Auprès de la population, la consommation de drogues illicites n'est pas toujours perçue de la même manière. Parfois il est considéré que le problème s'aggrave, d'autres fois que la situation est sous contrôle, d'autres fois encore que ce n'est pas une situation problématique[517]. Avec ces représentations divergentes de la consommation de produits illicites, la coordination des interventions en la matière est problématique, ne serait-ce qu'au sein des intervenants du système de santé et des services sociaux. Certains d'entre eux croient que la consommation doit être tolérée, voire décriminalisée, et qu'il faut plutôt prévenir les abus (réduction des méfaits). D'autres croient plutôt qu'il faut prévenir son usage (abstinence). Enfin, d'autres croient qu'il ne faut pas uniquement prévenir son usage, mais la condamner.

La situation quant à la consommation de drogues illicites est complexe. Ces drogues sont illégales, les représentations quant à ses usages sont très diversifiées, sa consommation peut entraîner des méfaits sur le bien-être physique et psychologique des individus ainsi que sur la vie personnelle et sociale des individus (en entraînant des difficultés au niveau des relations sociales d'amitié, conjugales, professionnelles, etc., et avec le système judiciaire), mais pas toujours. Ces drogues sont facilement accessibles. Son usage important s'explique non seulement par un choix individuel, mais également par un contexte social et une dépendance physique et psychologique qui s'installe. Enfin, la consommation n'est pas propre à un milieu particulier, quoique les jeunes et les populations socialement exclues soient particulièrement touchés.

À la lumière de ce contexte, et en espérant que la tendance de consommation perçue à la baisse chez les jeunes se poursuive, quoique la conciliation des diverses approches en ce qui a trait à contrer les problèmes reliés à la drogue ne semble pas pour un proche avenir, le problème demeure important et les efforts sont à poursuivre.

LA CONSOMMATION DE DROGUES LICITES

Un autre phénomène a pris de l'ampleur au cours des dernières décennies. Il s'agit de la consommation importante de médicaments licites. Ces médicaments prescrits ou vendus sans ordonnance aident généralement à prévenir ou à guérir des maladies. Toutefois, un usage inapproprié (ex. : surconsommation, automédication, inobservance des traitements, etc.) de ces derniers peut être problématique et entraîner des risques plus ou moins graves tant sur le plan de la santé physique, psychique et social. Cet usage inapproprié peut être relié tant à des pratiques de prescriptions inadéquates des médecins qu'à des pratiques individuelles de consommation[518].

Les effets secondaires de l'usage inapproprié des médicaments (psychotropes ou non) concernent les milieux policiers. Ils peuvent entraîner les personnes à être confuses, anxieuses ou dépressives, à avoir des pertes de mémoire, à ressentir des défaillances, des étourdissements, des problèmes d'équilibre qui peuvent causer des chutes ou des accidents, etc. Cet ensemble de problèmes les rend vulnérables à ce que les services d'urgence soient sollicités (ex. : lorsqu'il y a désorientation, accidents, ou parce qu'ils deviennent plus vulnérables à être victime de crimes) et que l'intervention qui s'en suit soit problématique compte tenu du « dysfonctionnement » de la personne.

De plus, même si la problématique du trafic de médicaments d'ordonnance est peu connue (ex. : morphine), elle existe néanmoins et pourrait représenter un problème en croissance s'il survenait une augmentation des gens qui développent une dépendance médicamenteuse. À ce niveau, ce qui apparaît le plus inquiétant concerne les cocktails explosifs que des personnes pourraient se retrouver à consommer, surtout dans un contexte où il y a de plus en plus d'adeptes de produits « naturels » en vente libre. Plus souvent qu'autrement, ces produits, non considérés comme des médicaments, sont perçus comme ne représentant aucun risque, ce qui n'est pas le cas.

[517] Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2004.

[518] Collin, Doucet, Lafortune et al., *Le médicament comme objet social et culturel: recension des écrits et propositions sur les perspectives de travail à prioriser*, Rapport de recherche présenté au Conseil de la santé et du bien-être du Québec, Montréal : MEOS-GRASP-UdeMontréal, 2005.

DÉPENDANCE AUX JEUX DE HASARD ET D'ARGENT

Tout comme la consommation d'alcool, les jeux de hasard et d'argent auxquels s'adonnent des gens ne représentent souvent aucun problème. Lorsque pratiqués en tant que loisir, comme activités ludiques, ils prêtent à peu de conséquences. Ils sont d'ailleurs aujourd'hui beaucoup plus acceptés qu'auparavant, lorsqu'ils étaient pratiqués dans l'illégalité et perçus comme des signes de débauche. Le plan stratégique 2003-2006 de la Direction de la santé publique de Montréal-centre sur le sujet note d'ailleurs deux aspects bénéfiques de ces jeux. Ils peuvent représenter un divertissement «par lequel une personne, selon les jeux, peut socialiser, développer ses fonctions cognitives ou tout simplement rêver»[519]. En tant que vaste industrie, ils contribuent aussi à l'économie d'un territoire, en créant des emplois et, dans le cas du Québec, en engendrant des revenus importants pour le gouvernement.

Les jeux de hasard et d'argent peuvent néanmoins également entraîner divers problèmes sociaux et de santé. Les personnes à faible revenu sont particulièrement affectées par les problèmes liés aux jeux. Les montants investis représentent une plus grande part de leur budget, ce qui les amène parfois à s'accrocher encore davantage à l'espoir ténu d'accéder rapidement à un meilleur statut économique en continuant de jouer.

Les conséquences possibles reliées au jeu compulsif sont multiples. Le jeu peut mener des personnes vers des faillites personnelles, des pertes d'emplois, des problèmes dans leurs relations conjugales et d'amitiés, des idées suicidaires, etc. Cela peut les mener également vers un problème qui serait en croissance, celui des règlements de comptes entre emprunteurs et prêteurs.

Au Québec, nous avons trouvé trois sources de données statistiques dénombrant les joueurs à risque. Une étude québécoise récente auprès des jeunes du secondaire note qu'en 2008, 37 % des élèves du secondaire aurait participé au moins une fois à une forme de jeux de hasard et d'argent au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les jeux les plus populaires en ordre décroissant sont : les jeux de cartes, les loteries instantanées, les jeux d'habiletés, les paris sportifs privés et le bingo. Parmi ces élèves, 4,1 % sont considérés à risque et 2,0 %, des joueurs pathologiques probables.[520]
Selon une deuxième étude, cette fois pancanadienne de 2005, ce serait 4,6 % des joueurs québécois qui seraient à risque de développer un problème de jeu[521]. Le nombre évalué de joueurs québécois dans cette étude est de 4 787 000. Parmi ceux-ci, 220 202 seraient à risque. Néanmoins, une étude québécoise de 2002 du Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu de l'Université Laval effectuée en collaboration avec l'Institut national de la santé publique du Québec, révélait qu'uniquement 0,9% des joueurs québécois seraient à risque. Selon cette même étude, le nombre de joueurs pathologiques serait quant à lui de 0,8 %. [522] «Le nombre de joueurs pathologiques probables dans la population adulte du Québec en 2002 se situerait donc entre 35 000 et 55 800 tandis que le nombre de joueurs à risque s'élèverait de 40 000 à 62 000 adultes.»[523] Cet écart entre les données de ces deux recherches concorde avec la littérature scientifique sur le jeu qui signale qu'il y a un manque de connaissances sur le sujet et de mesures appropriées pour saisir l'ampleur du phénomène de la dépendance aux jeux. Des travaux sont néanmoins en cours de réalisation afin de combler ces lacunes. Un portrait des habitudes de jeux au Québec devrait être publié d'ici deux ans[524].

Il y aurait, en effet, une méconnaissance des profils des joueurs compulsifs, des conséquences du jeu sur leur vie et de ce qui les amène à développer un problème. On sait toutefois que ce sont les

[519] Direction de la santé publique (2003), *La prévention des jeux de hasard et d'argent, pour jouer gagnant*, Montréal : Régie régionale de la santé et des services sociaux.

[520] Isabelle Martin, Rina Gupta, Jeffrey Derevensky (2009), «Participation aux jeux de hasard et d'argent», Chapitre 5 de *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2008*, Direction des statistiques de la santé, Institut de la statistique du Québec : Québec.

[521] Azmier (2005), *Gambling in Canada 2005. Statistics and Context*, Canada West Foundation: Alberta.

[522] Ladouceur, Jacques, Chevalier et al. (2004), *Prévalence des habitudes de jeu et du jeu pathologique au Québec en 2002*, Québec : Université Laval et INSPQ.

[523] Ibid, p. 19.

[524] «Quatre chercheurs provenant de trois universités du Québec mènent actuellement une étude portant sur les habitudes de jeux des Québécois et des Québécoises en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux ; Sylvia Kairouz, chercheure principale et responsable du projet (Université Concordia), Louise Nadeau (Université de Montréal), Robert Ladouceur et Isabelle Giroux (Université Laval) sont membres du Centre Dollard-Cormier, Institut universitaire sur les dépendances.» Source : http://socianth.concordia.ca/pages/JeuxAuHasard2009.php

appareils de loterie vidéo et les machines des casinos qui sont reconnus pour entraîner plus rapidement et avec plus d'intensité des problèmes de dépendances auprès de certains joueurs. Il serait également reconnu que parmi les joueurs qui développent des problèmes, plusieurs souffrent également de problèmes de santé mentale, tels que la dépression, l'anxiété et des troubles de comportement, et seraient confrontés en même temps à d'autres dépendances : abus et dépendances aux drogues, à l'alcool et au tabac[525].

Le lien entre, d'une part, les jeux de hasard et d'argent et, d'autre part, les incivilités et la criminalité est encore mal documenté. Qualitativement, il serait toutefois entendu qu'autour des lieux de jeux (casinos, etc.), les incivilités (la mendicité, la flânerie, l'itinérance, les attroupements bruyants et la consommation de drogues, etc.) et les activités criminelles (prêts usuraires, groupes criminalisés, etc.) séviraient.

Pour venir en aide aux joueurs pathologiques québécois, plusieurs mesures préventives se sont mises en place récemment et se mettent encore en place actuellement quant à la question des jeux de hasard et d'argent. Le dossier est à suivre.

CONTREVENANTS À RISQUE ÉLEVÉ DE RÉCIDIVE EN FIN DE SENTENCE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) fait face à d'importants dilemmes lorsque des contrevenants à risque élevé de récidive en fin de sentence arrivent à la date d'expiration de leur mandat (DEM) après avoir été condamnés – pour au moins une infraction sexuelle à l'égard de personnes de moins de 14 ans ou un crime grave à la personne – à une sentence de 2 ans et plus à purger dans un établissement du Service correctionnel du Canada (SCC). La DEM est la date qui marque la fin de leur sentence.

Bien que ce problème ait toujours existé et qu'il ne concerne qu'un nombre restreint des détenus fédéraux, les inquiétudes de la population fortement médiatisées lors la libération de certains de ces contrevenants ramènent constamment cette question au premier plan. Les enjeux soulevés par ces situations en matière de sécurité et de sentiment de sécurité des populations sont alors questionnés. Les pressions publiques auprès des organisations policières, dont le SPVM, sont nombreuses pour qu'ils gardent sous haute surveillance ces délinquants. Mais que peuvent réellement faire les organisations policières dans ces situations ?

Ces contrevenants qui arrivent à la date d'expiration de leur mandat (DEM) soulèvent de l'inquiétude puisqu'en retrouvant leur entière liberté, ils ne sont plus sous l'égide du SCC ou d'une autre instance qui veillerait à leur réinsertion et à leur surveillance. Signalons que la date d'expiration du mandat (DEM) ne peut qu'être respectée par le Service correctionnel, peu importe le danger qu'un contrevenant représente parfois encore pour le public. Signalons également que nous excluons de ce groupe de contrevenants ceux qui aurait obtenu la désignation de délinquants dangereux ou à contrôler, puisque des mesures de contrôle prolongé par le personnel du SCC après la fin de leur sentence sont déjà assurées[526].

Estimer le nombre exact de contrevenants qui présentent un risque élevé de récidive lorsqu'ils arrivent à la DEM et ne sont plus sous la juridiction du SCC est quasi impossible. La même chose est vraie quant à évaluer leur nombre sur le territoire de l'île de Montréal[527]. Il faut voir que, d'une part, d'une année à l'autre, ils peuvent s'additionner lorsque les risques de récidive de ces contrevenants perdurent et, d'autre part, plusieurs d'entre eux se retrouvent sans mécanisme de suivi systématique, et cela à travers le pays. Aucun registre pour les comptabiliser n'existe.

[525] Direction de la santé publique (2003), *La prévention des jeux de hasard et d'argent, pour jouer gagnant*, Montréal : Régie régionale de la santé et des services sociaux.

[526] Ces désignations doivent avoir été obtenues au moment du procès. De nouveaux éléments de preuves de dangerosité pour le public d'un délinquant, par exemple recueillis par le personnel des services correctionnels au cours de la sentence purgée dans un établissement pénitencier fédéral, ne permettent pas de lui accorder l'une ou l'autre de ces désignations au cours de sa sentence. Il existe néanmoins une exception. En effet, selon l'article 753 (2) a) et b) du C.cr., une demande peut être déposée jusqu'à six mois après l'imposition de la peine, lorsque le poursuivant a avisé qu'il compte le faire après qu'il aura réuni de nouveaux éléments de preuve non accessibles au moment de l'imposition de la peine.

[527] Parfois ce sont strictement les délinquants sexuels qui sont comptabilisés. D'autres fois, ce sont tous les types de délinquants à risque élevé de récidives qui sont en liberté, peu importe s'ils sont en liberté partielle et toujours sous la juridiction du SCC ou en liberté totale parce qu'ils ont atteint la date d'expiration de leur mandat, etc.

CONTREVENANTS À RISQUE ET ENJEUX DE SÉCURITÉ

Lorsqu'il est évalué qu'un contrevenant est à risque élevé de récidive et qu'il atteint la date d'expiration de son mandat, les services policiers qui accueilleront ce contrevenant sur leur territoire sont confrontés à trois principaux enjeux :

1. La sécurité des populations;
2. La gestion adéquate des risques de récidive;
3. La disponibilité de ressources humaines et matérielles.

Assurer la sécurité des populations est le cœur du mandat de tous les services policiers. Aussi, se sentent-ils concernés lorsqu'un contrevenant à risque élevé de récidive a complété sa sentence et vient s'installer sur leur territoire. Cela dit, à l'égard de ces contrevenants qui ont complété la totalité de leur sentence quelle est leur capacité réelle d'action ? De plus, dans un contexte où il est impossible de consacrer les ressources humaines et matérielles nécessaires à une surveillance de ces délinquants 24 heures par jour, 7 jours sur 7, comment gérer adéquatement les risques de récidives ? Quels sont les moyens d'agir ? Quelles sont les ressources qui devraient être investies ? Quels partenaires peuvent être ciblés pour collaborer avec le SPVM ?

POSSIBILITÉS ET LIMITES DES ORDONNANCES DE BONNE CONDUITE

À l'heure actuelle, un seul mécanisme légal est apte à imposer des conditions à titre préventif aux contrevenants lorsqu'ils sont jugés à risque de commettre une nouvelle infraction causant un dommage grave à une personne à leur remise en liberté totale à la date d'expiration de leur mandat. C'est l'engagement de ne pas troubler l'ordre public qui s'applique à travers le Canada. Cet engagement est en fait une ordonnance judiciaire de bonne conduite en vertu de l'article 810.1 ou 810.2 du *Code criminel*.

Jusqu'en 2008, l'une et l'autre de ces ordonnances pouvaient être en vigueur pour des périodes maximales de 12 mois, mais renouvelables sur présentation d'une demande à la cour. Ces ordonnances de bonne conduite obligent les contrevenants à respecter diverses conditions attribuées au moment du jugement pour ne pas troubler l'ordre public et pour avoir une bonne conduite.

Dans la nouvelle *Loi sur la lutte contre les crimes violents* adoptée en juillet 2008 qui vient modifier le *Code criminel*[528], deux principaux changements ont été apportés. D'une part, il est maintenant possible dans certaines conditions pour un juge d'augmenter la durée de l'ordonnance à deux ans. D'autre part, un plus grand nombre de conditions qui peuvent être imposées sont maintenant suggérées directement dans le *Code criminel*, favorisant ainsi qu'elles soient incluses dans ces ordonnances (ex. : participer à un programme de traitement, porter un dispositif de surveillance à distance, rester dans une région désignée, etc.).

Malheureusement, au Québec, tout comme pour les contrevenants en fin de sentence à risque de récidive qui n'ont pas obtenu l'une de ces ordonnances, il n'existe aucun registre de ces personnes qui ont obtenu une ordonnance de cet ordre, ce qui rend très difficile de connaître le nombre exact qui y sont soumis dans la province (et, par le fait même, ailleurs au Canada) et de savoir où ils se trouvent.

Au sein même du SPVM, il n'existe aucun point de chute unique pour les contrevenants qui sont soumis à ces ordonnances. La procédure officielle établie se limite à ce que l'information se rende aux autorités concernées par l'inscription au CRPQ des conditions individuelles à respecter par chaque contrevenant qui a obtenu l'une de ces ordonnances. Autrement, il n'existe pas un portrait global pour l'agglomération montréalaise, encore moins pour la province ou le pays, ni de processus formel d'établi.

Il y a un an, le processus encadrant les ordonnances en vertu des articles 810.1 et 810.2 du *Code criminel* était en voie de se transformer en vue d'améliorer l'encadrement de ces délinquants. Plusieurs initiatives étaient prévues, la principale concerne un protocole d'entente entre le Service correctionnel du Canada, la Sûreté du Québec, le SPVM et le directeur des poursuites criminelles et pénales à Québec visant à formaliser, dans certaines situations, l'échange d'informations entre les parties et la création d'un registre. Dans ce cadre, lorsqu'un contrevenant serait évalué à risque élevé de récidive 90 jours avant la fin de sa sentence par le SCC ou la Commission nationale des libérations conditionnelles, l'information

[528] Il s'agit de la même loi qui est venue modifier l'article 753 du C.cr. afin de faciliter la désignation de délinquant dangereux.

serait transmise au corps policier concerné en vue d'entamer des procédures pour que lui soit imposé une ordonnance en vertu de l'article 810.1 ou 810.2 systématiquement. De plus, lors de la démarche, son nom serait inscrit dans un registre afin d'assurer son suivi et de mieux évaluer les conditions à imposer. Nous ne savons pas où ces transformations en sont rendues.

Cela dit, malgré cette formalisation des procédures possibles par le protocole qui devrait permettre d'assurer un meilleur suivi, selon plusieurs personnes du SPVM, différents obstacles demeuraient à être surmontés. Parmi ceux-ci, notons que les policiers ont peu de pouvoir pour s'assurer que les conditions soient respectées. Par exemple, une condition de l'ordonnance peut exiger qu'une thérapie soit suivie. Les policiers n'ont toutefois aucune autorité afin de vérifier qu'elle soit effectivement suivie, à moins de faire une enquête exhaustive (filature et etc.). Autrement dit, il n'y aucune collaboration officielle de la part des ressources de la santé et des services sociaux qui permettraient un partage de l'information.

Tout comme pour la plupart des dossiers concernant des personnes qui ont commis des crimes, il y a une grande réticence de la part des ressources de santé et des services sociaux à communiquer aux services policiers des données personnelles. Et même si on peut croire que la loi encadrant la communication de renseignement personnel sans consentement lorsqu'il y a un danger imminent de mort ou de sévices graves pourrait faciliter le travail policier au sujet de ces contrevenants, ce n'est pas le cas. Plus souvent qu'autrement, une évaluation exhaustive ayant démontré le risque élevé de récidive en matière d'infractions sexuelles et de crime contre la personne de ces contrevenants n'est pas considérée comme un danger imminent de la part des intervenants de santé et des services sociaux.

Ainsi, si divers liens informels permettent aux enquêteurs de recueillir parfois de l'information au sujet des conditions que des contrevenants à risque élevé de récidive ayant une ordonnance ont à respecter (ex. : un lien privilégié avec un intervenant l'informe qu'un contrevenant ne s'est pas présenté à ses rendez-vous), il semble fréquent qu'aucune vérification n'est réalisée, tout comme il semble fréquent qu'aucun suivi de ces contrevenants n'est assuré, notamment compte tenu du manque d'effectif pour le réaliser et du manque de moyen pour l'effectuer autrement que par une filature.

L'ordonnance de bonne conduite en vertu des articles 810.1 et 810.2 est la seule mesure légale apte à imposer des conditions aux contrevenants à risque élevé de récidive en fin de sentence. Néanmoins, il y aurait lieu d'améliorer le fonctionnement de toutes les étapes qui mènent à l'obtention de ces ordonnances et à leur suivi.

LES MESURES NON JUDICIAIRES D'ENCADREMENT

En ce qui a trait aux mesures non judiciaires possibles pour ces contrevenants, elles se résument aux divers types de soutien (et d'encadrement) des contrevenants dans et par la communauté. Ce soutien peut provenir de différentes sources et est plus ou moins formel.

Trois formes de soutien par le milieu ont été identifiées :

- Soutien en provenance de l'entourage personnel du contrevenant (famille, amis, etc.);
- Soutien formel de la part de services et de programmes sociaux et de santé;
- Soutien structuré par le biais des « cercles de soutien et de responsabilité » (dont bien peu peuvent bénéficier).

Ces trois formes de soutien, lorsqu'elles sont présentes en partie ou en totalité, ont comme caractéristiques d'offrir aux contrevenants une assistance notamment psychologique et sociale qui permet de mieux rompre avec les diverses dynamiques contribuant à la récidive, dont celle de l'isolement.

Malheureusement, il est fréquent que les contrevenants n'aient aucun de ces trois types de soutien. Ils sont souvent sans famille et ami prêt à leur offrir un soutien. Les services et programmes sociaux et de santé les plus adéquats pour ce profil de délinquants sont peu nombreux et régulièrement en manque criant de ressources matérielles, financières et humaines. De plus, des lacunes sur le plan de la collaboration entre les instances impliquées (c.-à-d., les intervenants qui interviennent auprès d'un même contrevenant) nuisent à l'impact qu'elles pourraient avoir sur les délinquants. Enfin, les cercles de soutien et de responsabilité (CSR), formés principalement de personnes bénévoles, manquent de volontaires. Le problème est encore plus criant dans les centres urbains comme Montréal.

Au-delà de ces écueils, jusqu'à quel point ces formes de soutien permettent-elles d'éviter la récidive ? Toutes les recherches à ce sujet ne s'entendent pas. Il est entendu que sans encadrement pour leur réinsertion sociale, les contrevenants sont plus portés à récidiver. Néanmoins, beaucoup de controverses existent quant à ce qui fonctionne le mieux comme programme et intervention. S'il y a des programmes prometteurs, souvent les résultats des évaluations de ceux-ci sont contradictoires. Cela dit, une approche qui peut prendre différentes formes se démarque, celle qui tient compte de l'ensemble des facteurs de risque en matière de comportement criminel (sociaux, physiques, psychologiques, etc.). C'est notamment le cas des cercles de soutien et de responsabilité.

En effet, les cercles de soutien et de responsabilité seraient la mesure non judiciaire la plus efficace pour encadrer les contrevenants de manière à décourager la récidive. Inspirés par le principe de justice réparatrice, leur objectif principal est de réduire les risques de récidive et de faciliter la réinsertion dans la communauté en assurant l'encadrement de ces contrevenants par des personnes bénévoles (de divers milieux professionnels) qui les assistent et les soutiennent dans leur quotidien (soutien moral, accompagnement à des rendez-vous, etc.). Le contrevenant, pour sa part, doit se responsabiliser afin qu'il développe les aptitudes pour relever les défis qui l'attendent, dont son autonomie dans la vie quotidienne. Sa participation se fait sur une base volontaire.

On parle d'un cercle de soutien puisque la tâche d'encadrer et de soutenir les contrevenants est assurée par plusieurs personnes (5 ou 6) aux expertises différentes et chacun a son rôle (ex. : entretenir un contact quotidien, accompagner la recherche d'emploi, assurer le suivi médical, aider à la gestion d'un budget, etc.). Ces personnes sont en lien entre elles et généralement en lien avec des professionnels de divers organismes (policiers, professionnels des services sociaux, administrateurs, etc.).

Les cercles de soutien et de responsabilité ont vu le jour en 1994 en réponse à une initiative d'un pasteur mennonite appartenant à une petite congrégation urbaine du centre-sud de l'Ontario qui voulait mettre fin aux diverses pressions médiatiques, politiques et des communautés lors de la libération d'un agresseur sexuel d'enfants à la fin de sa sentence. Leur succès a fait en sorte que les expériences se sont multipliées à travers le pays. Comme nous l'avons mentionné brièvement, malgré leur efficacité, très peu de contrevenants peuvent bénéficier de ce genre de soutien. Le financement et la participation de bénévoles à ces programmes sont insuffisants.

LA STRATÉGIE D'ENCADREMENT GAGNANTE

Ce qui est reconnu pour être le plus efficace pour agir sur les risques de récidive, et qui est re-souligné dans une recherche récente de Sécurité publique Canada[529] faisant l'inventaire des mesures de réintégration sociale des délinquants et des études les évaluant, ce sont les stratégies qui combinent la surveillance et l'assistance en fonction des risques de récidive et des besoins des contrevenants à leur libération. De plus, ce sont les approches globales (les différents facteurs de risque sont pris en compte) et intégrées (les différents intervenants impliqués collaborent) qui permettent de mieux répondre aux risques de récidive des délinquants et à leurs divers besoins (établis à partir d'une évaluation rigoureuse). Avec la participation des collectivités dans la planification et la mise en œuvre des interventions, cela favorise une plus grande acceptation par la population des divers programmes touchant les contrevenants dans les communautés.

POUR UNE RÉDUCTION DES RISQUES DE RÉCIDIVE

Dans les faits, tout ce qui concerne le contrôle et le suivi des contrevenants à risque élevé de récidive en fin de sentence nécessite une révision importante. Plus spécifiquement, à la lumière des connaissances dans le domaine et des enjeux liés à la libération de ces contrevenants pour le SPVM, soit la sécurité des populations, la gestion adéquate des risques de récidive et la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières, il apparaît essentiel de revoir quatre éléments clés du suivi de ces contrevenants :

- La surveillance;
- Le traitement (lorsqu'il y a des problèmes physiques ou psychologiques);
- Le soutien communautaire;

[529] Griffiths C.T., Dandurand Y. & Murdoch D. (2007) *La réintégration sociale des délinquants de la prévention du crime*, Ottawa : Centre national de prévention du crime.

- La collaboration entre les organisations et les professionnels de divers milieux.

Certes, il n'appartient pas au SPVM de tenter de régler tous ces aspects par lui-même. Le SPVM a toutefois un rôle à jouer. Il doit notamment réfléchir afin d'améliorer ses propres façons de faire de manière à établir des normes de fonctionnement qui permettraient d'assurer la sécurité des populations et de gérer adéquatement l'ensemble des contrevenants concernés (à risque élevé de récidive) sans une mobilisation excessive des ressources. Pour ce faire, on peut notamment penser à centraliser les informations sur ces contrevenants et à mieux établir les procédures à suivre (ex. : prendre contact avec le contrevenant avant sa libération; établir un plan d'intervention et de suivi adapté au contrevenant; établir des partenariats formels avec des acteurs clés tant internes qu'externes et tant du milieu de la justice que de celui des services sociaux et de santé; etc.). C'est en assurant la participation de divers organismes concernés par ces contrevenants, la présence d'ententes concernant le partage d'informations sur les contrevenants, l'évaluation rigoureuse du risque propre aux contrevenants, et l'élaboration de plans de gestion adaptés en fonction du risque qui comprend de la surveillance et du soutien qui vise à réduire le risque de récidive (ex. : thérapie, cercle de soutien et de responsabilité, etc.) que la gestion du risque de récidive risque d'être la plus efficiente.

CONCLUSION

Le lien entre la santé, le bien-être et la sécurité a été maintes fois documenté. Ce qui précède ne fait qu'aborder le sujet indirectement. Cela permet néanmoins de démontrer que dans l'éventualité d'une détérioration de la santé et du bien-être de certains groupes de la population, les policiers doivent s'attendre à être interpellés davantage par des situations dans lesquelles des personnes aux problèmes sociaux divers sont impliqués.

Les défis à relever pour mieux répondre aux enjeux soulevés par ces différents groupes de la population sont nombreux. Par exemple, il est essentiel de développer ou de consolider des outils d'interventions adéquats. Favoriser la présence de stratégies de prévention en amont en ciblant les principaux facteurs de risque (isolement, abus d'alcool ou de drogue, victimisation passée, par exemple) sont également essentielles à maintenir ou à développer. À cet égard, la poursuite d'actions dans un cadre intersectoriel est ce qui est le plus prometteur afin d'améliorer leur portée. En effet, afin de pouvoir y répondre adéquatement, la collaboration d'intervenants d'autres secteurs est essentielle. Dans cette perspective, les services policiers en demeurant dans le cadre de leur mission doivent se percevoir comme un chaînon essentiel pouvant avoir un impact sur l'intégration des populations ayant des besoins particuliers. L'intégration sociale de ces populations est nécessaire afin de leur assurer le développement d'un réseau d'aide et de soutien leur permettant soit de les protéger des dangers que leur environnement pourrait présenter, soit d'éviter de commettre une infraction.

L'OCCUPATION DE L'ESPACE URBAIN

Isabelle Billette, M.Sc.

L'OCCUPATION DE L'ESPACE URBAIN

Isabelle Billette

Quels sont les problèmes liés au partage des lieux publics et ceux privés à usage public[530] par tous les citoyens qui les fréquentent (résidents, commerçants, gens de passage, etc.)? C'est l'objet du présent chapitre. L'occupation de ces espaces a un impact direct sur la manière dont les citoyens perçoivent la qualité de vie et la sécurité de leur environnement. En somme, nous entendons par l'occupation de l'espace urbain l'appréciation que les citoyens ont de la cohabitation dans ces lieux.

L'un des principaux problèmes, dénoncé régulièrement par des citoyens, lié à l'occupation des espaces urbains et à l'appréciation de la cohabitation, est celui des nuisances physiques et sociales, souvent appelées incivilités. Les nuisances physiques ont des conséquences matérielles dans l'environnement et peuvent être le résultat d'une action (ex. : graffiti, seringues à la traîne, etc.) ou d'une inaction (ex. : absence d'entretien ou de réparation). Les nuisances sociales relèvent quant à elles de comportements qui dérangent au moment où ils se produisent (ex. : des passants insultés, des bagarres visibles, des personnes qui troublent la paix, le trafic de stupéfiants, des pratiques de taxage ou d'intimidation auprès des jeunes dans les quartiers, des personnes qui urinent sur la voie publique, de l'intolérance entre des groupes citoyens, etc.). Dans cette perspective, les nuisances renvoient généralement à des conduites ou des désordres de l'environnement qui défient certaines règles et normes sociales sur un territoire donné.

Les situations liées aux nuisances dans les espaces urbains fréquentés par le public préoccupent les populations. Elles sont perçues comme des irritants. De plus, il est souvent considéré qu'elles envahissent l'espace urbain d'une manière jugée inappropriée. Elles sont souvent à l'origine de frictions entre les différents types d'usagers d'un même espace.

[530] Les lieux privés à usage public correspondent aux espaces privés (qui ont un propriétaire privé) qui sont accessibles au public, tels les centres commerciaux, les restaurants, les transports en commun, etc.

Ci-dessous, après avoir brossé un bref portrait des quartiers affectés et des signes de mécontentement de la population, nous traiterons des diverses logiques d'intervention pour faire face à ces problèmes qui se confrontent, de l'évolution des pratiques au cours des dernières décennies ainsi que de la problématique spécifique de la présence de populations fortement marginalisées (tel celle des personnes vivant en situation d'itinérance) très présente actuellement dans l'actualité montréalaise.

LES PROBLÈMES DE COHABITATION

Une recherche récente sur la perception des nuisances dans les métropoles[531], réalisée à partir des données de l'*Enquête sociale générale* canadienne de 2004, nous indique que dans les secteurs métropolitains à densité élevée[532] et plus particulièrement dans les secteurs qui sont à proximité des centres-villes, ce sont plus de la moitié des résidents qui perçoivent que des «incivilités physiques ou sociales» posaient des problèmes dans leur quartier. C'est notamment le cas en ce qui a trait à Montréal.

Ces résultats en rejoignent plusieurs autres, comme d'ailleurs ceux de sondages effectués dans le centre-ville de Montréal. Par exemple, au printemps 2005, Tandem Ville-Marie a réalisé un sondage sur le sentiment de sécurité dans l'arrondissement du même nom. Les résultats du sondage nous apprennent que plus de 53,5 % des répondants dans les quartiers qui composent cet arrondissement ont été victimes ou témoins directs de la présence de vendeurs de drogues, de gangs de rue ou de prostitué(e)s dix fois et plus au cours des derniers six mois. Quant à la proportion de répondants victimes ou témoins directs de la présence de condoms ou de seringues dix fois ou plus au cours des derniers six mois, elle varie de 43 % à 50 % selon les quartiers de l'arrondissement.

Un des aspects méconnus des nuisances, principalement des nuisances sociales, c'est qu'elles se traduisent par un nombre élevé d'appels de service au SPVM. Par exemple, pour l'arrondissement

[531] Keown, Leslie-Anne (2008) La vie dans les régions métropolitaines. Un profil des perceptions des incivilités dans le paysage métropolitain, Tendances sociales canadiennes, Statistique Canada – no 11-008 au catalogue.

[532] Quartiers, selon l'étude, qui comptent moins de 33,3 % de maisons individuelles, jumelées et mobiles.

Ville-Marie et la partie sud de l'arrondissement Plateau Mont-Royal (sur les territoires des PDQ 20, 21, 22 et 38), sur un échantillon de 46 jours au cours de la période du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (tous les huit jours, la journée complète), nous avons pu constater que ce sont à plus de 120 appels par jour concernant diverses nuisances (conflits sur la rue, bruit, trafic de stupéfiants, etc.) auxquels les policiers du SPVM devaient répondre. Cela équivaut à plus de 43000 appels de service par année juste pour ce secteur. D'autres services de la Ville sont également interpellés par les problèmes de cohabitation dans les espaces publics.

Ces résultats concernant les quartiers urbains centraux ne sont pas surprenants. Il est généralement entendu que certains quartiers sont plus affectés que d'autres par les problèmes de cohabitation. Par exemple, au-delà des quartiers urbains, densément peuplés et à proximité du centre-ville, on compte également ceux qui ont une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- *Défavorisation* : les quartiers défavorisés peuvent rencontrer des problèmes de cohabitation liés à des nuisances notamment à cause de la défaillance de certains mécanismes de contrôle formel et informel de l'environnement. Voici quelques exemples de ces mécanismes de contrôle : prendre soin des habitations, des jardins, des espaces publics, établir de bons rapports de voisinage, mettre en place des projets d'amélioration des milieux de vie, investir dans les commerces, s'assurer que la population a le soutien social adéquat, etc. La défaillance de ces mécanismes est notamment en lien avec certaines caractéristiques de défavorisation de ces quartiers. Parmi ces caractéristiques, on compte notamment une plus grande mobilité résidentielle, un plus grand nombre de familles monoparentales, un plus grand nombre de locataires, un revenu familial généralement moins élevé, une population moins scolarisée, un manque d'investissements dans les infrastructures et du milieu commercial.
- *Forte concentration de personnes qui vivent une situation de marginalité* : les problématiques de cohabitation dans les quartiers où de nombreuses personnes vivent en situation de marginalité sont généralement étroitement liées au fait que ces personnes n'ont pas d'espace personnel privatif et qu'ils sont souvent en situation d'empiéter sur l'espace privé d'autrui ou en violation de l'espace public. De plus, leur logique de survie matérielle et sociale afin de pouvoir manger, boire, assouvir leur dépendance, dormir, etc., les entraînent parfois à commettre des activités ou des délits de gravité variable qui déplaisent (prostitution, vol, vente de stupéfiants, squeeging, quête, etc.). Ainsi, leur présence souvent perturbe la tranquillité recherchée et amène à ce que plusieurs situations soient dénoncées aux autorités. Cela est sans compter que la grande précarité de plusieurs de ces personnes entraîne le développement ou le maintien de divers problèmes contribuant à les garder dans une situation d'exclusion (de santé physique, mentale, de difficultés relationnelles, de dépendances, etc.).
- *Embourgeoisement ou gentrification* : les quartiers où il y a embourgeoisement sont caractérisés par l'arrivée de nouvelles populations susceptibles d'être porteuses de revendications de changement face à des situations qui les dérangent (qu'elles soient liées à des comportements ou à l'environnement physique) et qui préexistaient pourtant à leur arrivée. Certaines des revendications ont tendance à entraîner, sinon à empirer des problèmes de cohabitation.

Notons toutefois que ce n'est pas parce qu'un quartier a l'une ou l'autre de ces caractéristiques qu'il y a nécessairement des problèmes de cohabitation. De plus, dans certains cas, ils ne seront pas non plus suffisamment importants pour engendrer des actions spécifiques afin de les contrer (ex. : campagne de prévention, dépistages ciblés, mobilisations collectives, mise en place de comités spéciaux, etc.).

Lorsqu'il y a des problèmes de cohabitation, la mobilisation qui s'en suit est souvent liée à la force de dénonciation et aux capacités d'organisation d'une population. Généralement, plus les signes de mécontentement sont nombreux, plus la mobilisation sera grande et entraînera des interventions des diverses institutions concernées (ex. : ville, services de santé, etc.). Le mécontentement se fait généralement entendre sur de nombreuses tribunes. Il s'agit de les consulter. Il y a notamment : les plaintes écrites à la Ville ou à la police, les plaintes sur les tribunes publiques (conseils d'arrondissement, rencontres municipales sur la sécurité publique, forums divers, etc.), les appels au 911, les publications dans les journaux et les autres médias, les résultats de sondages. La mise en place de comités ou d'association

de citoyens qui dénoncent les problèmes est également une autre bonne source pour aller jauger le mécontentement d'un quartier.

Le mécontentement entendu traduit l'impact des nuisances sur la manière dont sont perçues la qualité de vie et la sécurité. Par exemple, plusieurs citoyens craignent des regroupements de personnes visiblement marginalisées, veulent avoir un environnement agréable et des espaces aménagés pour leurs loisirs, trouvent injuste de se faire graffiter leur porte de garage ou leur immeuble, n'aiment pas se faire solliciter sur la rue, sont inquiets du trafic de stupéfiants qui se passent sous leur nez, sont dérangés par les gens qui se parlent à eux-mêmes, dénoncent le manque de sécurité de certains endroits (que ce soit parce qu'un lieu manque d'éclairage, qu'il est abandonné ou non-entretenu, qu'il est trop isolé par rapport à sa vocation comme pour les arrêts des transports en commun, etc.), etc.

LES DIVERSES LOGIQUES D'INTERVENTION POUR FAIRE FACE AUX PROBLÈMES DE COHABITATION

Il est entendu que les origines des problèmes de cohabitation sont à multiples facettes et ce, qu'il soit davantage question de nuisances physiques ou sociales. Par exemple, le vécu des personnes dont on se plaint qu'elles sont souvent à la source des problèmes de cohabitation (jeunes, marginaux, itinérants, personnes intoxiquées, personnes défavorisées, etc.) est très variable. Dans certains cas, les personnes peuvent également être aux prises avec plusieurs des problèmes suivants : pauvreté, désaffiliation, manque de ressources, problèmes de dépendance, etc. Dans ces cas, répondre à leurs besoins souvent multiples nécessite donc une intervention concertée de la part de diverses instances. La même chose est vraie quant aux interventions sur les problèmes de cohabitation davantage en lien avec les qualités des lieux physiques. Souvent l'implication de plusieurs instances est nécessaire pour corriger le problème, lorsqu'il y a une volonté de corriger ses différentes facettes. Par exemple, pour le réaménagement de secteurs à l'abandon, il faut d'abord une volonté puis des investissements, des plans, des solutions temporaires si cela demande un déplacement de citoyens, etc.

Actuellement, en ce qui a trait aux actions qui peuvent avoir un impact sur les problèmes de cohabitation, quatre grandes logiques d'intervention coexistent. Selon les logiques, l'accent est parfois mis sur les personnes, parfois sur les conséquences des nuisances, parfois encore en amont des problématiques, sinon en aval. Il s'agit des logiques suivantes :

- Comprendre, soutenir et répondre aux besoins : une logique principalement portée par les organisations liées à la santé, les services sociaux, l'éducation;
- Prévenir les abus et défendre le droit à la marginalité : une logique principalement portée par des organisations communautaires qui viennent en aide aux populations défavorisées;
- Condamner les actes dérangeants : une logique caractéristique des porteurs du système réglementaire (police, justice, agences de sécurité privée, etc.);
- Gérer l'aménagement urbain : une logique principalement soutenue par les promoteurs immobiliers, par les élus de la Ville et souvent réclamées par les regroupements de citoyens et de commerçants.

La présence de ces diverses logiques témoigne de la multiplicité des instances interpellées directement ou indirectement par des nuisances physiques ou sociales et donc par les problèmes de cohabitation : les services sociaux et de santé, des organismes communautaires, la municipalité, le système judiciaire, des groupes de citoyens, des groupes voués à la défense des droits, etc. Chacune de ces instances est concernée en lien avec sa mission et auprès de la population qui la concerne. En effet, puisque les nuisances sont attribuables à un large spectre de personnes différentes et sont très diversifiées, aucune instance par ses actions ne répond à l'ensemble de celles-ci. Par exemple, selon les instances, les fins poursuivies peuvent être aussi diversifiées que de cibler l'un ou l'autre de ces éléments : la propreté, la santé, la sécurité, le sentiment de sécurité, les conditions de logement, les profits commerciaux, le soutien et l'accompagnement de jeunes, de personnes âgées, etc.

Les dynamiques de cohabitation dans les espaces urbains sont dans les faits attribuables à un ensemble de facteurs, dont aux actions des diverses instances concernées. Il faut donc voir les diverses logiques d'intervention à l'œuvre comme n'étant pas incompatibles, quoiqu'elles sont la source de divers conflits sur le terrain et sur la place publique. C'est qu'il manque encore de mécanismes pour traiter

les problèmes (à moyen et long terme) dans leur globalité en favorisant une continuité des actions des divers secteurs. L'évolution des pratiques au cours des dernières décennies

Il y a 30 ans, directement dans la rue, les policiers étaient ceux qui, presque exclusivement, intervenaient dans la gestion de ces nuisances urbaines et portaient de l'aide aux personnes en détresse dans l'espace public. Aujourd'hui, plusieurs autres intervenants partagent avec les policiers cet espace d'intervention (ex. : intervenants de milieu, travailleurs de rue, agents de sécurité privé, inspecteurs de la ville, etc.).

Face à cette situation, au cours des années, plusieurs expériences de collaboration entre des acteurs (terrain, décisionnel, universitaire, etc.) de divers secteurs (santé, sécurité, citoyens, justice, usagers, etc.) se sont succédées et se succèdent encore, tant localement que dans le cadre de collaborations provinciales, nationales et internationales. On se questionne et on veut améliorer la situation. De nombreuses initiatives ont également été prises afin de mieux coordonner les interventions de chacun et améliorer la situation du point de vue des nuisances physiques et sociales.

Ces initiatives ont pris la forme de projet pilote, de comités impliquant des acteurs de différents milieux, de plans d'action concertés, d'études et de diagnostics qui ont permis d'en connaître davantage sur le sujet et de proposer des pistes de solution.

Le SPVM a lui-même innové afin de développer diverses stratégies adaptées. En parallèle aux interventions répressives, dans le cadre de sa mission de maintenir la paix et de contrôler la criminalité, les interventions du SPVM ont également été guidées par d'autres préoccupations, dont celle de la résolution de problèmes, afin d'éviter que des mêmes situations ne cessent de se répéter.

Cette amélioration de la coordination des efforts a certes eu des impacts positifs. Il y a eu notamment une amélioration des rapports entre les partenaires des différents secteurs, une réduction des tensions, un meilleur partage des responsabilités, la création de réseaux formels et informels d'échange et une meilleure compréhension de la complexité des enjeux. Cela dit, tout n'est pas réglé. Par exemple, des problèmes de cohabitation reliés à des nuisances sont toujours présents et dénoncés. Des lacunes existent quant à la continuité des services des différents secteurs d'intervention. Enfin, certaines tensions persistent entre certains partenaires et le SPVM, notamment en ce qui concerne la judiciarisation des populations itinérantes ou marginalisées.

Il faut voir que pour arriver à des solutions concertées, divers défis sont à relever. Collaborer, c'est également faire face à : une diversité de structures organisationnelles qui se confrontent; des logiques et des mandats qui sont divergents; des flous quant à l'imputabilité des actions impliquant divers partenaires; un manque de marge de manœuvre budgétaire pour des projets en commun; des contraintes de partage de l'information, etc.[533]

LA PRÉSENCE DE POPULATIONS FORTEMENT MARGINALISÉES DANS LES ESPACES URBAINS

Nous complétons ce chapitre en abordant plus spécifiquement les difficultés reliées à l'occupation des espaces urbains par des populations fortement marginalisées. Nous insistons sur la question des personnes vivant en situation d'itinérance puisque des nouvelles orientations ont été développées par le SPVM et puisque cette population est au cœur de diverses controverses sur la place publique dans lesquelles le SPVM est régulièrement pris à parti. Par exemple, en novembre 2009, le SPVM était accusé par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse de faire du profilage social à l'égard des personnes itinérantes, cela sans nuance et sans s'être appuyée sur des données fiables récentes.

En fait, Montréal connait une forte concentration de personnes dans les espaces publics aux prises avec diverses problématiques sociales tels l'itinérance[534], la prostitution, l'extrême pauvreté, des problèmes de toxicomanies, de santé mentale, etc. À Montréal, ils sont des dizaines de milliers de personnes qui vivent ces situations.

[533] Voir notamment à ce sujet la section du chapitre sur la gouvernance qui porte sur les démarches partenariales.

[534] Pour l'ensemble de Montréal, en 1996-1997, le dernier dénombrement des personnes itinérantes, sur une période de 12 mois, ce sont plus de 8000 personnes différentes qui ont fréquenté un centre d'hébergement ou un refuge au moins une journée. Selon l'appréciation de la situation actuelle par plusieurs acteurs du milieu, la situation ne se serait pas améliorée. La Commission des droits de la personne et de la jeunesse va jusqu'à estimer à 30000 la population itinérante à Montréal. (Fournier, 1998)

Au-delà de divers facteurs individuels qui pourraient contribuer à ce phénomène (ex.: trajectoire de vie difficile, toxicomanie, problème de santé mentale, etc.), divers facteurs du contexte social y contribueraient également (ex. : contingence du marché de l'emploi, manque de logement à prix abordable, coupure dans les services publics, etc.). Ces aspects contribueraient également à d'autres problèmes liés à l'occupation de l'espace urbain.

La présence de populations fortement marginalisées dans les espaces urbains s'inscrit pour sa part dans un contexte social et économique dont nous considérons important de présenter les aspects suivants :

- *La transformation de l'espace urbain* : de plus en plus, une vocation particulière est attribuée à chaque parcelle du territoire (espaces de loisirs, de travail, de marchés, de commerces, de transports, de festivités, etc.), réduisant ainsi leur accès à des fins précises. Les personnes marginalisées, dont les itinérants, s'en retrouvent souvent exclues. Elles se voient ainsi reléguées à des espaces publics sous la juridiction du SPVM.
- *La transformation importante de la gestion de la sécurité* : il y a une multiplication importante des acteurs producteurs de sécurité et un chevauchement de leurs juridictions. Plusieurs de ces acteurs auront comme souci principal de libérer l'espace qu'ils protègent des personnes dont le comportement ou la présence sont jugés inappropriés. Plusieurs personnes itinérantes font généralement partie du nombre. Cette diversité d'acteurs du milieu de la sécurité rappelle qu'il y a différentes façons de faire en matière de gestion des espaces urbains autour de problèmes partagés.
- *La désinstitutionalisation ou la non-institutionnalisation* : le processus de désinstitutionalisation entamé il y a plusieurs décennies se voulait une façon de laisser le moins longtemps possible les patients dans les institutions de santé et les intégrer dans la communauté. Néanmoins, pour un certain nombre de personnes, cette réforme a plutôt limité l'accès à des services sociaux et de santé essentiels, affaiblissant ainsi leur capacité d'intégration.
- *La crise économique actuelle et le manque de financement des gouvernements* : Montréal, tout comme ailleurs, est touché par des difficultés économiques. Si l'impact de la présente récession est encore difficile à évaluer pour les particuliers, la crise financière et sociale que les gouvernements connaissent n'est pas sans avoir ses conséquences sur la population. L'accessibilité des services de soutien public est sans cesse réduite. Les populations les plus marginalisées tels les itinérants s'en trouvent souvent exclues.
- *La transformation de la cellule familiale* : cette transformation est un des effets produits par la société actuelle. Elle contribuerait à détériorer les conditions de vie de certains groupes sociaux qui ont de la difficulté à s'adapter aux nouvelles réalités sociales émergentes, ce qui contribuerait également à la dégradation des conditions de socialisation favorisant leur intégration.
- *Les barrières liées au partage des informations entre partenaires* : le suivi d'un plan d'intervention auprès de personnes qui présentent divers problèmes sociaux est extrêmement difficile à réaliser puisqu'il y a trop peu d'interfaces possibles entre les différents systèmes des différents dispensateurs de services. Ainsi, il est fréquent que plusieurs secteurs interviennent auprès d'une même personne sans le savoir et sans pouvoir développer un plan d'intervention concerté à partir d'informations partagées. Les personnes dans ces situations passent donc d'un service à l'autre (urgence, service spécialisé, service de dépannage, etc.) et d'un secteur d'intervention à l'autre (santé et services sociaux, police, justice, etc.) et ne reçoivent pas une réponse qui serait adaptée à leurs besoins.
- *L'attractivité des grandes métropoles* : les métropoles, de par leurs espaces urbains et les services et les opportunités qu'elles offrent, attirent annuellement des personnes pouvant se trouver dans des situations de vulnérabilités compte tenu de leur bris avec leur système de soutien familial ou social et des difficultés d'insertion socioprofessionnelle qu'ils peuvent vivre. La Ville de Montréal ne fait pas exception. Elle représente un pôle d'attraction important de personnes provenant de nombreuses régions et aux personnes cherchant de nouvelles opportunités. Ces fluctuations se traduisent par des pressions importantes sur le partage des espaces publics des zones urbaines.

À la lumière de ce contexte, le rôle du SPVM auprès des personnes itinérantes et des autres personnes marginalisées est le même qu'il a à jouer auprès de tous les citoyens, celui du maintien de la paix et du contrôle de la criminalité. Aussi, tout comme pour les autres citoyens, les patrouilleurs ne sont généralement pas appelés à intervenir auprès de toutes ces personnes. Nombreuses sont celles qui ne seront jamais interpellées par la police. Cela dit, le SPVM est régulièrement sollicité pour intervenir auprès de ces personnes. Par exemple, au cours des mois d'été 2009 (juin, juillet et août), le SPVM a reçu plus de 1000 appels par mois concernant des personnes itinérantes. Ces appels provenaient de résidents, de citoyens de passage, de commerçants, de travailleurs, de gardiens de sécurité d'immeubles du centre-ville, etc. À cela s'est ajouté plusieurs autres situations où les policiers ont dû intervenir dans le cadre de leur patrouille.

Relativement à l'ensemble des situations d'interventions des policiers auprès plus spécifiquement des personnes itinérantes, il n'y a pas de réponse unique à adopter. D'ailleurs, les policiers adaptent généralement leur réponse en fonction des situations qu'ils rencontrent : évincer simplement, référer à des organismes de soutien, arrêter lorsque la situation l'exige, remettre un constat d'infraction, faire circuler, accompagner dans un centre hospitalier, recourir au service de l'organisme UPS-J, etc.

Le temps policier passé à répondre à ces situations est dans plusieurs cas très importants, non seulement à cause du nombre total élevé d'interventions, du nombre élevé d'interventions auprès de mêmes personnes, mais également à cause de la durée des interventions. Dans plusieurs situations, les policiers devront effectivement passer beaucoup de temps à répondre aux situations impliquant ces personnes. C'est notamment le cas lorsqu'il y a une référence à un organisme, l'implication d'autres partenaires, un accompagnement à l'hôpital, l'arrestation de la personne ou encore lorsque la personne présente un problème de santé mentale ou encore qu'elle est intoxiquée. Malgré la lourdeur de certaines interventions, jusqu'à tout récemment, les interventions policières auprès de ces personnes étaient davantage des réponses ponctuelles à des problèmes récurrents.

Compte tenu la souvent très grande vulnérabilité des personnes vivant en situation d'itinérance, des enjeux relatifs à l'occupation de l'espace urbain, des divers acteurs impliqués, le SPVM a revu ses façons de faire pour qu'elles aient les effets escomptés (ex: mettre fin à une situation problématique, faire respecter la réglementation) tout en étant adaptées aux personnes itinérantes. De nouvelles orientations stratégiques ont ainsi été adoptées (printemps 2009) et sont présentement en implantation. Elles visent à améliorer les façons de faire. L'un des objectifs est notamment d'éviter de contribuer au phénomène des portes tournantes entre les services de différents secteurs d'intervention et à ce que les interventions des patrouilleurs soient constamment à recommencer auprès de certaines personnes.

Plus spécifiquement, afin de faire face à ce phénomène complexe et évolutif, les nouvelles orientations visent à adopter des actions afin d'améliorer le suivi et la cohérence des interventions, en insistant sur l'importance de développer des alternatives adaptées aux réalités des patrouilleurs et en favorisant un meilleur arrimage des actions avec les partenaires des différents secteurs (ex.: de santé, de services sociaux, d'éducation, de justice, etc.).

L'une des premières actions à être mise en place suite à l'adoption des nouvelles orientations a été de créer l'*Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance* (EMRII). Cette équipe mixte, issue d'un réel partenariat entre le SPVM et le CSSS Jeanne-Mance est formée de policiers et d'intervenants sociaux. Elle est la pierre angulaire de ces nouvelles orientations. Elle permet de concrétiser plusieurs des objectifs spécifiques qui ont été ciblés. De plus, elle constitue une innovation qui permet non seulement d'améliorer globalement les capacités d'agir du SPVM, mais également plus spécifiquement les outils à la disposition des patrouilleurs pour les soutenir dans leurs interventions, ainsi que la complémentarité des interventions des différents secteurs.

Cette équipe mixte a comme mission de :

> *Réaliser du travail de proximité pour rejoindre des personnes itinérantes ou à risque de le devenir qui sont régulièrement l'objet d'interventions policières, et voir à les référer à des services appropriés en fonction de leurs besoins afin d'améliorer leurs conditions de vie et de favoriser leur réinsertion.*

Cette équipe est venue combler un chaînon manquant des services en itinérance en favorisant une meilleure complémentarité des interventions du service de police (de sécurité) avec celles des autres secteurs qui interviennent auprès des personnes itinérantes ou à

risque de le devenir (ex. : système de justice, services sociaux et de santé, milieu communautaire, etc.).

De plus, soulignons que l'implantation de l'Équipe mobile de référence et d'interventions en itinérance à Montréal s'inspire d'équipes similaires ailleurs en Amérique du Nord. Depuis plusieurs années celles-ci connaissent de bons succès tant en termes d'impacts sur les individus que sur les dynamiques de cohabitation et sur celles de partenariat avec les intervenants locaux et institutionnels des différents secteurs.

D'autres réalisations sont prévues dans le cadre de ces nouvelles orientations. Elles sont autant d'exemples d'initiatives qui peuvent avoir un impact positif sur les nuisances dénoncées dans un contexte d'occupation des espaces urbains. Pour ce faire, tant les pratiques au sein de l'organisation que celles inter-organisationnelles ont été revisitées. Cela dit, beaucoup de travail demeure à faire, notamment sur le plan de la coordination des efforts entre les partenaires et la reconnaissance des rôles et responsabilités de chacun.

CONCLUSION

Divers secteurs de Montréal sont touchés par des problèmes d'occupation de l'espace urbain qui affecte la manière dont les citoyens perçoivent leur qualité de vie et la sécurité de leur environnement. L'un des principaux problèmes qui est souvent dénoncé est celui des nuisances physiques et sociales dont nous avons parlé ci-dessus.

Malgré les nombreux efforts réalisés à ce sujet, tant au sein des organisations qu'entre organisations dans le cadre de diverses collaborations, des difficultés persistent. Afin d'avoir un impact réel et favoriser une amélioration des façons de faire, les diverses problématiques d'occupation de l'espace urbain doivent être adressées dans toute leur complexité. Dans la plupart des cas, il faut notamment considérer les nuisances comme le résultat de problèmes sociétaux plus larges.

Pour le SPVM, il est fréquent que les nuisances dans les espaces urbains entraînent des pressions sur l'octroi des services en matière de sécurité publique. Il est d'autant plus nécessaire dans ce contexte de relever les défis qui sont inhérents aux approches concertées entre des partenaires de différents secteurs qui agissent selon des logiques différentes.

Les futures actions du SPVM et de ces partenaires doivent viser à mettre en place des mesures qui puissent non seulement diminuer les tensions dans l'espace public et développer des solutions concertées entre les partenaires des différents secteurs d'intervention, mais également répondre plus efficacement aux problèmes en agissant tant en amont des problématiques qu'en aval à travers d'actions dont la pérennité est assurée.

LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS

Gilbert Cordeau, Ph.D.
Maurizio Délia, M.Sc.

LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Maurizio D'Elia

Le réseau de transport en commun contribue à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais et à la vitalité économique du territoire. Dans les prochaines années, les modes de transport collectif à Montréal vont également subir d'importantes transformations, ce qui nécessitera un ajustement quant aux mesures de sécurité qui seront mises en place.

Le réseau du métro compte 4 lignes desservant 68 stations (64 à Montréal) et le réseau d'autobus est composé de 196 lignes. En 2008, 382 500 000 déplacements de personnes ont été effectués dans les métros et autobus de la Société de transport de Montréal (STM), soit près de 70 % de ceux réalisés au Québec, endroit où le transport collectif est le plus utilisé au Canada[535].

Les Montréalais sont aussi nombreux à utiliser les transports collectifs : ils effectuent, en moyenne, 203 déplacements par année en transport collectif comparativement aux Torontois qui en effectuent 184 et aux résidents de grandes villes américaines (Boston, Chicago, Détroit, New-York, Washington et San Francisco) qui en font en moyenne 141[536].

Le transport en commun, à Montréal, entre également dans une période de croissance sans précédent, avec une augmentation de l'achalandage de 5,3 % de 2007 à 2008 et avec l'objectif d'atteindre 393 300 000 déplacements d'ici la fin 2011. Cet objectif concorde avec ceux de la *Politique québécoise du transport collectif* et du *Plan de transport de la Ville de Montréal*, dont les éléments-clés sont présentés dans les sections suivantes.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT COLLECTIF[537]

Le gouvernement a rendu publique, en juin 2006, la *Politique québécoise du transport collectif*, qui concerne l'ensemble du territoire québécois. C'est une politique qui s'inscrit dans « (…) la mise en œuvre du développement durable en raison des dimensions économique, environnementale et sociale liées à l'utilisation du transport collectif et à son accessibilité »[538].

Avec la politique, le gouvernement vise un objectif global, soit :

> L'accroissement de l'utilisation du transport collectif partout au Québec, tant dans les milieux urbains que ruraux.

Plus précisément, le gouvernement fixe comme cible :

- Une augmentation de l'achalandage du transport en commun de 8 % d'ici 2012 par une augmentation de l'offre de service de transport de l'ordre de 16 %.
- Un accroissement de la part modale du transport en commun par rapport à l'ensemble des modes de transport des personnes.

Avec cette politique, le gouvernement espère avoir un impact significatif sur la consommation d'énergie, les émissions de polluants et les émissions de gaz à effet de serre. Elle permettra également, par l'ajout prévu de 40 millions de déplacements en transport collectif, d'entraîner la réduction de 34 millions de déplacements véhiculaires dans les régions urbaines et ainsi avoir un impact positif sur la congestion routière. Les moyens mis en place suite à cette politique permettraient aux usagers d'avoir une meilleure qualité de vie et de contribuer au développement durable du Québec.

[535] Société des transports de Montréal, *Rapport d'activités 2008*.
[536] Op.cit.
[537] Ministère des Transports du Québec (2006), La politique québécoise du transport collectif : pour offrir de meilleurs choix aux citoyens.
[538] Op.cit

PLAN DE TRANSPORT DE LA VILLE DE MONTRÉAL

En 2008, la Ville de Montréal suit le pas en dévoilant son *Plan de transport*[539]-[540], qui met le transport collectif au premier rang de ses priorités pour qu'il devienne le moyen privilégié de déplacement des personnes.

Suite à différentes consultations auprès de partenaires, des intervenants en transport et de la population, la Ville de Montréal s'est dotée d'une Vision de transport qui consiste à :

> ''Assurer les besoins de mobilité de tous les Montréalais, en faisant de notre agglomération un endroit agréable à vivre ainsi qu'un pôle économique prospère et respectueux de son environnement. Pour ce faire, Montréal veut réduire de manière significative la dépendance à l'automobile par des investissements massifs dans les modes de transport collectif et actif tels le tramway, le métro, l'autobus performant, le train, le vélo et la marche ainsi que sur des usages mieux adaptés de l'automobile tels le covoiturage, l'autopartage et le taxi. ''

Plus précisément, la Ville de Montréal vise au minimum :

- Une hausse de 8 % de l'achalandage du transport en commun d'ici 2012[541], tel que proposé par la politique québécoise du transport collectif.
- Une hausse de 26 % de l'achalandage du transport en commun d'ici 2021, qui implique une hausse substantielle de services et d'infrastructures de l'ordre de 50 % et un changement radical dans les habitudes de transport.

Le métro de Montréal joue également un rôle important et sert de support principal des déplacements par transport en commun. Le *Plan de transport* prévoit donc améliorer son système souterrain en fonction de plusieurs volets :

- Moderniser le métro :
  - Remplacer, rénover et réaménager les voitures de métro ;
- Étendre le réseau de métro :
  - Prolonger la Ligne 5 (Bleue) et la Ligne 2 (Orange) ;
- Améliorer la qualité de service :
  - Augmenter la fréquence du métro aux heures de pointe et améliorer la capacité d'accueil dans le métro à l'extérieur des heures de pointe ;
- Améliorer l'accessibilité, la propreté, la sécurité, la convivialité et l'information.

Ce dernier volet, qui traite de sécurité, interpelle directement le SPVM, puisque depuis 2007, les activités de surveillance dans le métro ont été transférées de façon permanente de la Société de transport de Montréal (STM) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui a mis sur pied la *Division du réseau transport en commun du SPVM* (*DRTC*).

[539] Ville de Montréal, Plan de transport 2008

[540] Le Plan de transport prévoit 21 chantiers : Implanter un réseau de tramways au centre de l'agglomération ; Réaliser la navette ferroviaire entre le centre-ville et l'aéroport international Montréal-Trudeau; Moderniser le réseau de métro de Montréal ; Prolonger le métro vers l'est ; Améliorer les services de la STM pour accroître l'achalandage de 8 % en cinq ans, Favoriser le covoiturage, l'autopartage et le taxi ; Installer une plus grande capacité en transport en commun dans le corridor pont Champlain – Bonaventure ; Implanter un réseau de transport rapide par autobus en site propre ; Implanter des mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères ; Élaborer la planification locale des déplacements ; Moderniser la rue Notre-Dame ; Réaliser le train de l'Est ; Doubler le réseau cyclable de Mtl en sept ans ; Mettre en œuvre la Charte du piéton ; Consolider le caractère piétonnier du centre-ville et des quartiers centraux ; Redonner aux résidants des quartiers montréalais la qualité de vie qui leur revient ; Accroître la sécurité des déplacements ; Entretenir et compléter le réseau routier de l'île ; Faciliter le transport des marchandises et les déplacements à vocation économique ; Revoir la gouvernance ; Se donner les moyens de nos ambitions.

[541] À la fin de l'année 2008, les deux-tiers de cet objectif ont déjà été atteints à Montréal, grâce à une augmentation de 5,3 % de l'achalandage depuis le début de l'année 2007.

De plus, les initiatives gouvernementales récentes qui vont, dans les prochaines années, reconfigurer et accroître les modes de transport collectif actuellement utilisés à Montréal vont avoir un impact direct sur le travail du SPVM. Dans ce contexte, où l'on prévoit une utilisation accrue du transport en commun, la sécurité devient un élément important pouvant garantir aux usagers des services de transports fiables et sécuritaires.

LE SPVM ET LE TRANSPORT EN COMMUN

En juin 2007, le SPVM a mis sur pied la *Division du réseau transport en commun* (*DRTC*) du SPVM où travaillent 133 policiers dédiés à la surveillance et à la sécurité dans le métro. Lors de la création de la *DRTC*, le SPVM s'est doté d'une vision et d'orientations stratégiques en matière de sécurité dans le transport en commun[542].

LA VISION DU SPVM

La présence rassurante et efficiente des policiers du SPVM dans le réseau de transport en commun de Montréal permet de se sentir et d'être en sécurité, tout en bénéficiant de services fluides.

LES ÉLÉMENTS DE LA VISION

- Les usagers du transport en commun de Montréal, les commerçants du métro et les employés de la STM se sentent en sécurité;
- Les règlements sont respectés par les usagers du transport en commun et par les usagers de la route qui circulent aux abords des voies réservées, ce qui contribue à la fluidité et l'efficacité des services du réseau (terrestre et sous-terrain);
- Les collaborations et les partenariats entre les sections du SPVM concernées, la STM et les autres partenaires sont opérationnels;
- La gestion de la sécurité des transports en commun est intégrée à la sécurité publique et à la sécurité routière de l'île de Montréal;
- Les interventions d'urgence et en matière de sécurité publique dans les transports en commun sont rapides et donnent des résultats concrets;
- La STM a confiance aux services rendus par le SPVM et leurs besoins en matière de sécurité publique sont satisfaits.

LES OBJECTIFS

La Division du réseau transport en commun du SPVM a identifié les objectifs suivants :

- Assurer la quiétude et la sécurité des citoyens (usagers, commerçants et employés de la STM) dans le réseau de transport en commun;
- Renforcer le sentiment de sécurité des citoyens, des usagers, des commerçants du métro et des employés de la STM;
- Favoriser la fluidité du réseau de transport en commun (particulièrement celle du métro) en diminuant le nombre d'infractions aux lois et règlements en vigueur ayant un impact sur les dérangements du réseau, et ainsi, contribuer à l'essor de ce réseau;
- Développer et maintenir des mécanismes de partenariat et de concertation opérationnels, tant avec les partenaires internes qu'externes (SPVM, STM, SIM, Urgence santé, etc.), notamment en clarifiant les rôles des intervenants de chaque organisme aux moments des interventions d'urgence;
- Assurer la valorisation et la mobilisation du personnel de la *DRTC*, et favoriser la consolidation de leurs liens avec les autres membres du personnel du SPVM et de la STM.

[542] Service de Police de la Ville de Montréal (2007) Vision et orientations stratégiques : Division du réseau transport en commun.

L'IMPACT DE LA PRÉSENCE POLICIÈRE SUR LA CRIMINALITÉ DANS LE MÉTRO

Dans le but d'appliquer un suivi de l'évolution de la sécurité publique dans le réseau du transport en commun, la section *Recherche et Planification* du SPVM a mené une étude[543] sur l'impact de l'arrivée permanente des policiers dans le métro sur le sentiment de sécurité des usagers et sur la criminalité dans les 64 stations de métro de Montréal.

L'étude utilise les données provenant de statistiques policières et de deux sondages auprès des usagers dans le but de savoir si l'entrée en fonction des policiers a entraîné une baisse de la criminalité et une amélioration du sentiment de sécurité de la clientèle.

Pour pouvoir évaluer ces impacts, deux périodes de temps ont été comparées : une avant l'entrée en fonction des policiers (janvier 2001 à juin 2007) et une après (juillet 2007 à mai 2008).

Nous présentons ici les principaux constats de cette étude.

- Depuis l'implantation de la DRTC, il y a eu augmentation significative du sentiment de sécurité des usagers en soirée et la proportion de répondants qui jugent qu'il y a beaucoup de criminalité a significativement diminué, de 14 % en 2006 à 10 % en 2008[544]. La perception et la satisfaction liée à la visibilité policière ont augmenté depuis l'implantation de la DRTC, particulièrement pour la clientèle régulière.
- La présence policière dans le métro, avec les pouvoirs qui sont conférés aux policiers[545], a fait accroître la détectabilité et les risques d'appréhension d'individus qui contreviennent à des conditions de mise en liberté ou qui sont recherchés[546].
- En tenant compte des effets saisonniers, de la tendance générale et des variations de l'achalandage, la présence policière dans le métro est responsable d'une baisse durable des crimes graves[547] et d'une baisse à court terme de l'ensemble des crimes contre la personne. Concrètement, on estime que l'Unité Métro est responsable d'une baisse de 36 % des crimes graves dans le métro.
- La diminution significative et durable des vols à la tire, qui composent une proportion non négligeable des crimes contre la propriété, est attribuable à la mise en place, au mois de février 2008, d'un Groupe d'intervention local (GIL) dans le métro.[548]
- La variation de la surveillance policière est un facteur explicatif de la baisse de la criminalité. Les stations les plus souvent patrouillées par les policiers sont celles où l'on observe des diminutions significatives de la criminalité les plus marquées.

543 D'Elia, M. (2008) *La présence policière dans le métro : A-t-elle un impact sur la criminalité ?*, Section Recherche et Planification, SPVM, Montréal

544 Pour plus de détails sur le sentiment de sécurité des usagers du métro, voir la section suivante (Le sentiment de sécurité et la perception de la visibilité policière chez les usagers du métro : comparatif entre deux sondages)

545 En 2004, un rapport du SPVM (Pichette, P.P. (2004) *Prestation des services de police et de sécurité dans le métro de Montréa*l, SPVM, Montréal) sur la prestation des services de sécurité dans le métro identifiait de nombreuses lacunes liées au modèle d'intervention des agents de sécurité de la STM. Plusieurs d'entre-elles concernaient la capacité d'intervention des agents de la STM. Ces agents n'avaient pas accès aux informations contenues dans les banques informatiques des corps policiers et ne pouvaient conséquemment procéder à des interrogations ou des enquêtes. Donc, pour les individus recherchés, en liberté illégale ou pour les jeunes en fugue, le métro constituait, en quelque sorte, un refuge à l'abri des pouvoirs d'enquête et d'arrestation.

546 La moyenne mensuelle cumulée des deux infractions (infractions aux règles de liberté sous caution et des manquements aux conditions de probation) est d'ailleurs significativement différente lorsqu'on compare la période avant (moyenne de 17 par mois) et après (moyenne de 31 par mois) l'implantation de l'Unité Métro.

547 Sont regroupés dans la catégorie «crimes graves» : les meurtres, les tentatives de meurtre, les agressions armées, les voies de fait graves, les agressions sexuelles graves et les agressions sexuelles armées.

548 Un groupe d'intervention local (GIL) a été mis en place au mois de février 2008 pour répondre à des problématiques ciblées et récurrentes. Le vol à la tire étant un délit assez courant, le GIL 50 s'est efforcé de compiler des informations, d'observer, d'identifier et d'arrêter les sujets qui s'adonnaient à ce type d'activité. Suite aux informations des analystes du métro qui ont ciblé les stations et les heures d'activités des voleurs, les agents, en tenue civile, ont concentré leurs efforts sur les principaux suspects de vols à la tire et ont pu effectuer des arrestations.

LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET LA PERCEPTION DE LA VISIBILITÉ POLICIÈRE CHEZ LES USAGERS DU MÉTRO : COMPARATIF ENTRE DEUX SONDAGES

Un des objectifs de la *DRTC* est de renforcer le sentiment de sécurité des citoyens dans le transport en commun en augmentant la visibilité des policiers. Afin de savoir si ces objectifs ont été atteints, nous comparons deux sondages, l'un mené avant l'entrée en fonction des policiers dans le métro (en 2006) et l'autre, mené près d'un an après (en mai 2008).

Ces deux sondages, commandés par le SPVM et effectués par la firme Baromètre, visaient à détailler le sentiment de sécurité d'un échantillon d'usagers du métro. La population de l'étude est composée de gens de 15 ans et plus demeurant sur l'île de Montréal et ayant pris le métro au moins une fois au cours des six mois précédant le sondage. Respectivement pour les sondages de 2006 et 2008, un total de 501 et 403 entrevues ont été complétées. Les caractéristiques des répondants de ces deux sondages sont similaires au niveau de l'âge, du sexe, et de la fréquence d'utilisation du métro.

SENTIMENT DE SÉCURITÉ

- Le sentiment de sécurité dans le métro, le jour, est demeuré très élevé.

Autant en 2006 qu'en 2008, 9 usagers sur 10 disent se sentir «très ou moyennement» en sécurité dans le métro. Cependant, la proportion de répondants qui se sentent «très» en sécurité, le jour, dans le métro a augmenté de 10 %, passant de 53 %, en 2006, à 63 %, en 2008 (voir figure 1).

- On note une augmentation significative du sentiment de sécurité en soirée.

Avant l'implantation de la *DRTC*, 82 % des usagers se sentaient «très ou moyennement» en sécurité lorsqu'ils voyageaient le soir et cette proportion a augmenté à 87 % suite à l'arrivée des policiers. La proportion de répondants qui se sentent «très» en sécurité, le soir, dans le métro a également augmenté de 31 %, en 2006, à 42 %, en 2008 (voir figure 1).

Figure 1

Proportion de répondants qui se sentent moyennement et très en sécurité quand ils prennent le métro le jour ou le soir, comparatif 2006 et 2008

Jour

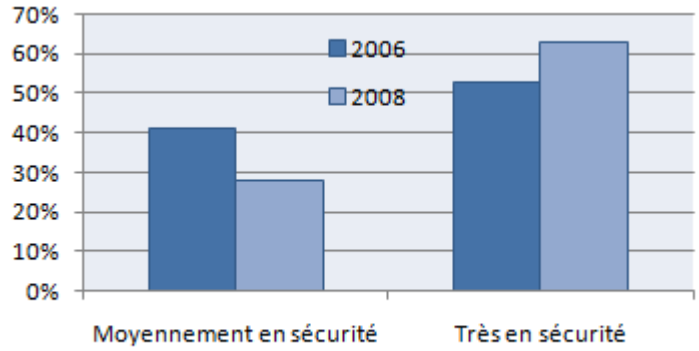

Soir

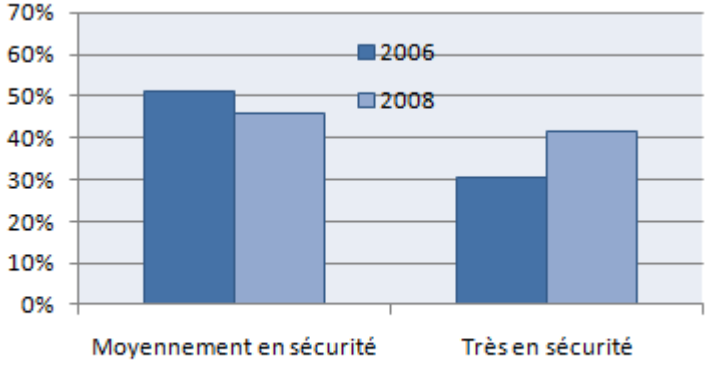

La proportion de répondants qui jugent que le métro est un endroit très sécuritaire a augmenté depuis 2006. En 2008, cette proportion était de 28 % comparativement à 23 % pour la période précédente. Globalement, en 2008, 9 usagers sur 10 (93 %) jugent que le métro est un endroit très ou moyennement sécuritaire.

La proportion de répondants qui jugent qu'il y a «beaucoup» de criminalité a diminué significativement depuis l'implantation de la *DRTC,* de 14 % en 2006 à 9 % en 2008 (voir figure 2).

Figure 2

Proportion de répondants qui jugent qu'il y a beaucoup, un peu, presque pas ou pas du tout de criminalité dans le métro, comparatif entre 2006 et 2008

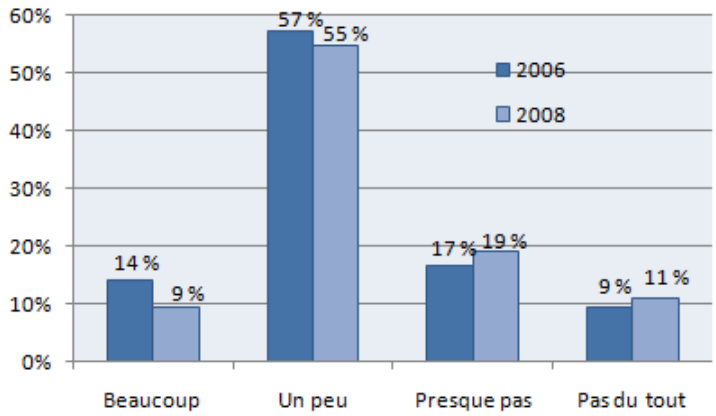

- La présence permanente de policiers dans le métro semble rassurer les usagers.

Globalement, 8 usagers sur 10 (81 %) jugent se sentir «très ou assez» en sécurité dans le métro, depuis l'arrivée des policiers. (question posée uniquement lors du sondage de 2008).

- Un usager sur 10 (9 %) a déclaré avoir déjà été personnellement victime d'un vol, d'une agression ou d'attouchements dans le métro.

Cette proportion est semblable pour les sondages de 2006 et 2008. Un peu plus de 30 % de ces victimes ont signalé l'évènement aux policiers ou aux agents de sécurité.

- L'inquiétude face aux menaces terroristes dans le métro s'est significativement estompée depuis l'arrivée des policiers dans le métro.

En 2008, 30 % des répondants se disaient «très ou moyennement» inquiets d'être victimes d'une attaque terroriste dans le métro comparativement à 41 % en 2006.

PERCEPTION DE PROBLÈMES

Les sondages comprenaient une série de questions sur la fréquence perçue de certaines problématiques dans le métro. D'après les répondants, en 2008, les problèmes les plus courants dans le métro sont : le vandalisme (45 %[549]), la présence de mendiants et d'itinérants (33 %), les attroupements de jeunes (32 %) et la présence de gangs de rue (18 %).

- Les usagers perçoivent moins de problèmes fréquents dans le métro depuis l'arrivée permanente des policiers du SPVM.

Pour toutes les problématiques énoncées, la proportion de répondants qui considèrent qu'il y en a «beaucoup» a diminué depuis 2006 : problèmes de violence (-5 %), de vols (-7 %), de mendiants et d'itinérants (-3 %), d'attroupements de jeunes (-3 %), de vandalisme (-2 %), de gangs de rue (-4 %), ventes de drogues (-10 %), comportements dérangeants (-5 %).

[549] Proportion de répondants qui ont répondu qu'il y en avait «beaucoup».

Figure 3

Proportion de répondants qui considèrent que cette problématique est très fréquente dans le métro, comparatif entre 2006 et 2008

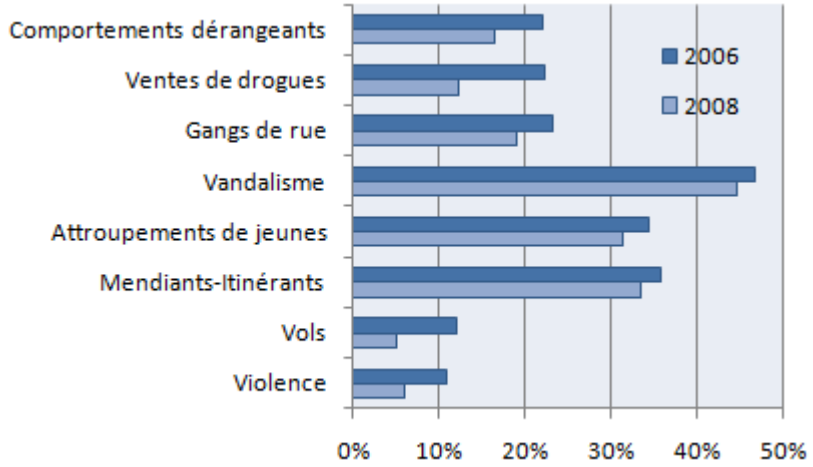

VISIBILITÉ ET TRAVAIL POLICIER

- Les usagers semblent apprécier le travail policier dans le métro de Montréal.

Globalement, sept usagers sur 10 (71 %) estiment que la police s'occupe «très bien ou assez bien» des problèmes de sécurité et de criminalité dans le métro (question posée uniquement lors du sondage de 2008).

- Les usagers du métro ont perçu une augmentation significative de l'effectif policier dans le métro.

En 2006, 18 % des répondants jugeaient qu'ils voyaient «très souvent ou assez souvent» les policiers patrouiller dans le métro et cette proportion grimpe à 25 % suite à l'arrivée permanente des policiers dans le métro.

Globalement, 57 % des répondants, en 2008, se disaient «très ou assez» satisfaits de la visibilité des policiers dans le métro, ce qui est significativement plus élevé que la proportion de 49 % en 2006 (voir figure 4).

Figure 4

Proportion de répondants qui se disent très, assez, peu ou pas du tout satisfait de la visibilité des policiers dans le métro, comparatif 2006 et 2008

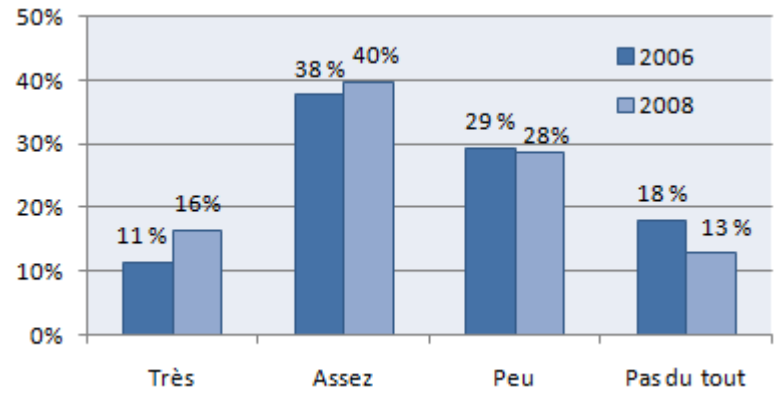

En somme, ces résultats indiquent que l'implantation de la *DRTC* a eu un impact positif sur le sentiment de sécurité des usagers : ils se sentent davantage en sécurité peu importe la période de la journée; perçoivent moins de problématiques et se sentent rassurés par la présence policière. Ce sentiment de sécurité est probablement tributaire d'un environnement qui, comme nous le verrons dans la section suivante, comporte des risques de victimisation peu élevés.

ANALYSE COMPARATIVE DE LA CRIMINALITÉ DANS LES MÉTROS AU CANADA

Une analyse comparative des taux de criminalité (taux par 100 000 usagers en 2007) dans les métros de quatre grandes villes canadiennes, dont Montréal, a été effectuée en collaboration avec les analystes policiers œuvrant dans le domaine de la sécurité dans les transports publics. Cette analyse a permis de constater que le métro de Montréal est le plus sécuritaire au Canada par rapport à ceux de Vancouver, Edmonton et Calgary.

Figure 5

Taux de criminalité contre la propriété, contre la personne et total dans quatre villes canadiennes (2007)

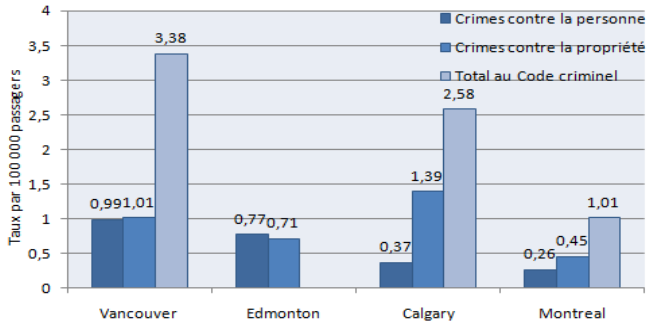

** La donnée sur le taux de criminalité total pour la ville d'Edmonton n'a pas été fournie**

En effet, le métro de Montréal a un taux de criminalité total de 1 crime par 100 000 passagers comparativement à 3,4 par 100 000 passagers à Vancouver. Les taux de criminalité pour les crimes contre la personne et les crimes contre la propriété sont également inférieurs à Montréal comparativement aux trois autres villes canadiennes. À la lumière de ces résultats, le risque d'être victime d'un crime, particulièrement d'un crime violent, semble assez faible dans le métro de Montréal.

ANALYSE COMPARATIVE DE LA CRIMINALITÉ DANS LE MÉTRO ET AILLEURS À MONTRÉAL

La probabilité individuelle de victimisation personnelle est également inférieure dans le métro qu'ailleurs à Montréal. C'est ce que concluent Tremblay et Ouimet[550] dans leur étude sur les risques de victimisation dans le métro. Leurs analyses montrent que les risques observés de victimisation personnelle dans le métro sont largement inférieurs aux risques attendus.

Trois facteurs peuvent expliquer ce résultat :

1. La densité élevée des occasions de contact dans le métro augmente probablement les occasions de friction, mais elles augmentent aussi les occasions d'entraide ou de surveillance informelle entre usagers ;

2. Le répertoire de délits susceptibles d'être commis dans le métro est limité comparativement à ailleurs sur l'île de Montréal. Étant donné ce nombre inférieur d'opportunités, les risques de victimisation sont moins élevés dans le métro ;

3. Les risques plus faibles de victimisation peuvent résulter du fait que le métro est un espace urbain fermé avec une surveillance relativement élevée.

CONCLUSION

Les instances gouvernementales du Québec, par le biais de la *Politique québécoise de transport collectif* et du *Plan de Transport de la Ville de Montréal,* ont fixé des objectifs précis pour mettre à l'avant-plan le transport collectif comme moyen à privilégier pour le déplacement de personnes. À Montréal, on devrait donc s'attendre, dans les prochaines années, à une utilisation accrue des modes de transports tels que l'autobus et le métro. Cette augmentation de l'offre de service et de l'achalandage dans le transport en commun entraînera également une demande croissante de sécurité.

À ce niveau, le transport en commun à Montréal, et particulièrement le métro, n'a rien à envier aux autres métros canadiens car les taux de criminalité, autant pour la propriété que pour les personnes, sont nettement inférieurs à ceux de grandes villes canadiennes. Les risques de victimisation sont également inférieurs dans le réseau souterrain qu'ailleurs à Montréal[551]. De plus, l'arrivée permanente de policiers du SPVM dans le métro a eu un impact favorable sur la sécurité de la clientèle : le sentiment de sécurité des usagers a augmenté et demeure très élevé ; les crimes graves et les vols à tire ont significativement diminué et la détectabilité et les risques d'arrestation d'individus qui contreviennent à des conditions de mise en liberté ou qui sont recherchés ont augmenté. Dans un contexte, où l'usage des transports collectifs s'accentue, le maintien d'un réseau de transport en commun sécuritaire sur l'île de Montréal sera déterminant.

[550] Tremblay, P et Ouimet, M. (2001) «Trajets urbains et risques de victimisation : les sites de transit et le cas du métro de Montréal». *Criminologie*, vol 34, no 1

[551] Op.cit. (Tremblay et Ouimet, 2001)

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Gilbert Cordeau

La mobilité en milieu urbain et la sécurité des déplacements sont des éléments essentiels pour assurer la santé économique de la métropole et la qualité de vie des Montréalais.

L'île de Montréal compte 5 617 kilomètres de voies carrossables sur lesquelles on enregistre quotidiennement plus de trois millions de déplacements motorisés. Les automobilistes partagent le réseau routier avec de nombreux autres usagers : piétons, cyclistes, autobus, motos, taxis et véhicules lourds. À ce sujet, une étude du ministère des Transports du Québec[552] indique qu'en 1999, 127 000 véhicules lourds circulaient chaque semaine sur le territoire de l'agglomération.

Le volume de circulation ne cesse d'augmenter à Montréal. Ainsi, le nombre de véhicules en circulation est passé de 808 575 en 2001 à 884 602 en 2008. [553] Quant à lui, le nombre de résidents de l'île de Montréal qui sont titulaires d'un permis de conduire est passé de 935 795 en 2001 à 967 966 en 2008. [554]

La cohérence des actions de tous les intervenants est nécessaire pour assurer la fluidité de la circulation, ainsi que la sécurité et la cohabitation harmonieuse de l'ensemble des usagers de la route.

La Ville de Montréal s'est dotée d'un *Plan de transport* dont la vision est la suivante :

> *« Assurer les besoins de mobilité de tous les Montréalais en faisant de notre agglomération un endroit agréable à vivre ainsi qu'un pôle économique prospère et respectueux de son environnement. Pour ce faire, Montréal veut réduire de manière significative la dépendance à l'automobile par des investissements massifs dans les modes de transport collectif et actif tels le tramway, le métro, l'autobus performant, le train, le vélo et la marche ainsi que sur des usages mieux adaptés de l'automobile tels le covoiturage, l'autopartage et le taxi.*[555] *»*

Le *Plan de transport* vise à rencontrer cinq objectifs :

- Offrir des conditions optimales de déplacement;
- Améliorer la qualité de vie des citoyens;
- Améliorer la qualité de l'environnement;
- Soutenir le dynamisme de l'économie montréalaise;
- Planifier conjointement le transport et l'aménagement du territoire.

La sécurité routière est un élément fondamental du plan de transport qui « exprime un engagement très fort sur des enjeux majeurs que sont : le développement des transports actif et collectif; la diminution de la place de l'automobile; la sécurité des déplacements».[556] Plusieurs éléments du *Plan de transport* interpellent donc directement le SPVM.

À cet effet, il est indiqué au *Plan de transport* que « pour faire de Montréal un endroit où il est possible de circuler en toute sécurité, où les comportements délinquants ne sont pas tolérés, Montréal interviendra davantage pour réduire de 40 % le nombre d'accidents au cours des dix prochaines années, le premier pas d'une vision « zéro accident » (p. 150). Plusieurs interventions préconisées pour assurer la sécurité des déplacements touchent le SPVM :

- La mise en place d'un bureau de la sécurité des déplacements (BSD), qui « favorisera la gestion coordonnée des actions entre les intervenants » (p. 151), avec lequel le SPVM collaborera. Par exemple en 2010, des opérations sur la sécurité des piétons seront réalisées, de concert avec le BSD et ce, en lien avec son projet de mise aux normes des feux pour piétons;

[552] Ministère des transports du Québec. «Les déplacements interurbains de véhicules lourds au Québec : Enquête sur le camionnage de 1999, novembre 2003». Cité dans le *Plan de transport de la Ville de Montréal – Portrait et diagnostic* (page 24).
[553] Ibid.
[554] Société de l'assurance automobile du Québec. *Bilans 2006 et 2008* (dossier statistique)

[555]. Ville de Montréal, *Plan de transport 2008.*
[556] . Ibid. (p.33)

- La réduction de la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur l'ensemble des rues locales et dans les « quartiers verts »;
- Dans le but de changer les comportements, le *Plan de transport* :
  - Préconise d'augmenter la présence policière;
  - Prévoit d'intensifier les campagnes de sensibilisation et de surveillance pour favoriser le respect du Code de la sécurité routière;
  - Donne son appui à l'interdiction de l'usage du téléphone cellulaire sans dispositif « main libre » au volant;
  - Favorise l'implantation des cinémomètres photographiques.

Le *Plan de transport* annonce également d'autres mesures qui auront un impact sur la prestation de service du SPVM en matière de sécurité routière. Par exemple :

- La mise en place de la Charte du piéton où le SPVM contribuera notamment à assurer le respect des passages piétonniers et des piétons aux intersections;
- Le développement du réseau cyclable (qu'il est prévu de doubler);
- L'augmentation du nombre de voies réservées pour le transport en commun;

La réalisation de plusieurs travaux majeurs sur le réseau routier.
Certains éléments mentionnés au *Plan de transport* témoignent de l'évolution rapide du contexte réglementaire de la sécurité routière. La réduction des limites de vitesse à 40 km/h, l'interdiction du cellulaire sans dispositif main libre au volant et l'introduction des radars photo ont déjà été mentionnées. À ces nouvelles dispositions s'ajoute le projet de diminution de la limite du taux d'alcoolémie à ,05. Ces mesures ont un impact direct sur le travail du SPVM qui doit adapter ses interventions en conséquence.

LE SPVM ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le SPVM contribue à l'atteinte des objectifs du Plan de transport de la Ville de Montréal. En janvier 2006, le SPVM a mis sur pied la Division de la sécurité routière et de la circulation (DSRC) où travaillent 133 policiers dédiés spécifiquement à la sécurité routière. Soulignons que 130 agents de stationnement se sont joints à cette unité en janvier 2007. Lors de la création de la DSRC, le SPVM s'est doté d'une vision

> LA VISION DU SPVM
> À Montréal, le réseau routier est sécuritaire pour tous les usagers, notamment les passagers du transport en commun, automobilistes, cyclistes, piétons et personnes à mobilité restreinte. La circulation est fluide sur l'ensemble du réseau, notamment autour des grands chantiers et des voies réservées.

et d'orientations stratégiques en matière de sécurité routière et de circulation.

Les éléments de la vision :

- Les règlements de la circulation sont respectés par les usagers de la route;
- La circulation est fluide à Montréal, notamment grâce au respect des voies réservées, ce qui favorise l'essor du transport en commun;
- Les rues résidentielles sont tranquilles et sécuritaires pour tous;
- La cohabitation entre les usagers du réseau, véhicules routiers, cyclistes et piétons est harmonieuse;
- Les citoyens se sentent en sécurité lorsqu'ils utilisent le réseau.

LES OBJECTIFS

Le SPVM s'est donné cinq objectifs, arrimés à ceux du *Plan de transport* de la Ville de Montréal, soit :

- Améliorer le bilan routier et le maintenir au plus bas niveau possible;
- Diminuer le nombre d'infractions au *Code de la sécurité routière* (modifier les comportements des usagers de la route);
- Améliorer le sentiment de sécurité des citoyens;

- Améliorer et favoriser la fluidité du réseau, afin de favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre les différents modes de transport et de contribuer à l'essor du transport en commun;
- Assurer la quiétude et la sécurité des rues locales des quartiers résidentiels.

L'atteinte de nos objectifs repose sur des cibles d'actions prioritaires qui permettent de guider, sans les limiter, les interventions sur le terrain. Ainsi, depuis la création de la DSRC en janvier 2006, les actions du SPVM ont visé prioritairement à améliorer le respect du *Code de la sécurité routière* par les conducteurs de véhicules routiers et à diminuer les comportements à risque des piétons.

LES STRATÉGIES ET LES INTERVENTIONS

En matière de sécurité routière, le modèle d'intervention du SPVM est celui des « 3 E » (*Education, Engineering, Enforcement*). Les « 3 E » se veulent une approche intégrée de résolution de problèmes en matière de sécurité routière et circulation. Nous intervenons donc sur trois volets en collaboration avec nos partenaires :

- L'éducation et la prévention;
- L'aménagement du réseau routier;
- L'application des lois et règlements.

Cette approche est régulièrement utilisée par les intervenants en sécurité routière à travers le monde. Les recherches ont démontré que des programmes qui favorisent une approche touchant ces trois volets sont beaucoup plus efficaces et durables que des programmes ne visant qu'un seul volet.

La contribution du SPVM à chacun de ces trois volets se fait selon les limites définies par son mandat et ceux de ses partenaires. Les stratégies relatives à la mise en œuvre des « 3E » sont déployées en fonction des niveaux de responsabilité (PDQ région, corporatif).

Au niveau local (PDQ)

- Éduquer et prévenir en fonction des problématiques locales (au moyen d'articles dans les journaux locaux, de dépliants, de rencontres en milieu scolaire par exemple);
- Contribuer à aménager le réseau en partenariat avec les services des arrondissements (comités de circulation);
- Appliquer les lois et règlements en orientant les interventions en fonction des problématiques identifiées au niveau local.

Au niveau régional

- Supporter les PDQ dans les activités d'application des lois;
- Assurer la cohérence des priorités et des actions posées avec les diagnostics locaux;
- Traiter les problématiques aiguës et récurrentes de la région.

Au niveau corporatif (DSRC)

- Éduquer et prévenir : établir les liens avec la SAAQ, mener des campagnes corporatives en collaboration avec nos partenaires;
- Contribuer à aménager le réseau en assurant le lien avec les services corporatifs de la ville pour les projets d'envergure;
- Appliquer les lois et règlements: supporter les PDQ et les régions.

Afin d'appliquer les « 3E », le SPVM poursuit ses partenariats stratégiques avec les services corporatifs de la ville, la STM, l'AMT, le conseil d'agglomération, la Société de l'assurance automobile du Québec, les autres services de police, les chroniqueurs de circulation et les autres partenaires.

Le SPVM a un rôle certain à jouer en matière d'éducation et de prévention, sans être le seul à agir dans ce domaine, et contribue à l'aménagement du réseau routier, sans toutefois en être le maître d'œuvre. En matière d'application des lois et règlements par contre, le SPVM a la pleine et entière responsabilité sur le territoire qu'il dessert.

Au cours des dernières années, l'addition des 133 policiers dédiés à la sécurité routière a permis de multiplier, aux endroits stratégiques, les interventions visant l'application des lois et règlements (opérations radars, alcool au volant, ceintures de sécurité, voies réservées, « interblocage », traverses réservées aux piétons, utilisation du cellulaire, etc.). Ceci s'est traduit par une hausse marquée du nombre de constats d'infractions émis. Comme le montre la figure 1, le nombre

annuel de constats d'infractions émis pour le non-respect des limites de vitesse a plus que doublé depuis la mise en place de la DSRC : il est passé d'une moyenne de 54 400 en 2004 et 2005, à une moyenne de 146 542 pour les années 2006 à 2008, pour une augmentation de 169 %.

Le nombre de constats émis pour des infractions en mouvement (autres que la vitesse) a pour sa part augmenté de 76 % depuis l'entrée en fonction des 133 policiers affectés à la sécurité routière (il est passé d'une moyenne annuelle de 161 398 en 2004 et 2005, à une moyenne annuelle de 283 397 en 2006, 2007 et 2008).

Figure 1

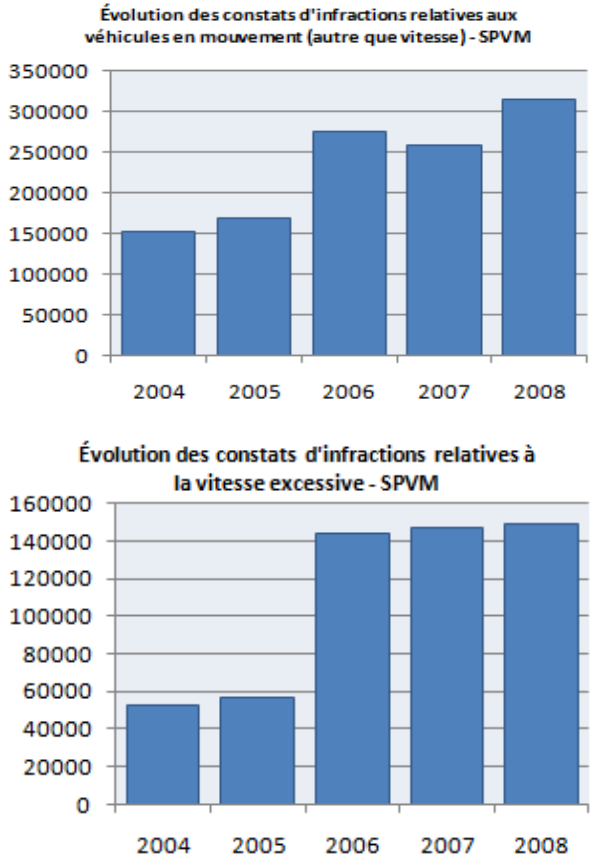

LE BILAN ROUTIER

L'augmentation des opérations policières a permis au SPVM d'améliorer la sécurité routière à Montréal. Comme le soulignent Blais et Beaudoin, dans leur évaluation de l'impact de l'ajout des 133 policiers à la DSRC[557], deux conditions doivent être réunies pour que l'action policière exerce un impact dissuasif sur les conducteurs de véhicules:

- Son intensité doit être suffisamment augmentée par rapport à son niveau initial;
- « (…) l'intensité des interventions doit être maintenue à ce seuil pendant une période de temps suffisamment longue pour que la population puisse prendre connaissance de l'augmentation du risque d'arrestation et pour que la menace d'arrestation paraisse crédible en tout temps». Or, signalent les auteurs, les actions du SPVM, par la mise en place de la DSRC et les opérations réalisées, répondent à ces deux conditions. Leur étude a démontré que « (…) l'introduction de la DSRC fut suivie d'une hausse immédiate et continue des activités policières, ce qui a engendré par la suite une baisse graduelle des collisions avec blessures ».

La période analysée par Blais et Beaudoin prenait fin en décembre 2007. Or, les données plus récentes montrent que l'amélioration du bilan routier s'est poursuivie en 2008, comme le montre la figure 2. En comparant le bilan de l'année 2008 à celui de 2005 (l'année précédant la mise en place de la DSRC) on observe des diminutions de 37 % des collisions mortelles, de 46 % des collisions ayant fait des blessés graves, et de 25 % des collisions ayant fait des blessés légers.

À titre comparatif, les données du bilan routier établi par la Société de l'assurance automobile du Québec[558] montrent que dans le reste du Québec[559], de 2005 à 2008, les collisions mortelles ont diminué de 20 %, les collisions ayant fait des blessés graves de 41 % et les collisions

[557] Étienne Blais et Isabelle Beaudoin. «Vers une théorie de la dissuasion contextuelle et structurelle: l'exemple de l'Équipe policière de sécurité routière et de circulation à Montréa»l. *Revue canadienne de criminologie* (à paraître).
[558] Société de l'assurance automobile du Québec, *Données et statistiques 2008*
[559] Les données de Montréal ont été soustraites des données de l'ensemble du Québec.

ayant fait des blessés légers de 11 %. En somme, bien que le bilan de l'ensemble du Québec se soit amélioré considérablement au cours des dernières années, le bilan montréalais a connu une amélioration encore plus marquée.

L'amélioration du bilan routier à Montréal touche tous les usagers de la route. Ainsi, le nombre de piétons décédés ou victimes de blessures graves ou légères a diminué de 21,7 % depuis 2005, le nombre de cyclistes victimes a diminué de 10,7 %, tandis que le nombre de conducteurs ou passagers de véhicules victimes a diminué de 34,7 %. Notons que les piétons représentent 25 % de toutes les personnes décédées ou blessées suite à une collision et qu'ils comptaient, en 2008, pour plus de la moitié (54,5 %) des décès enregistrés au bilan routier.

Figure 2

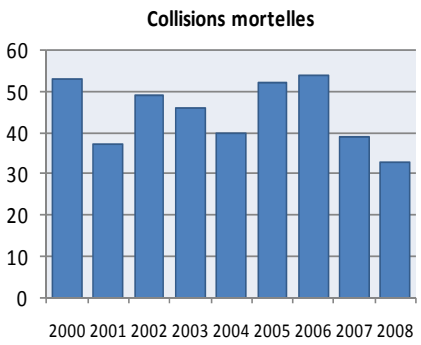

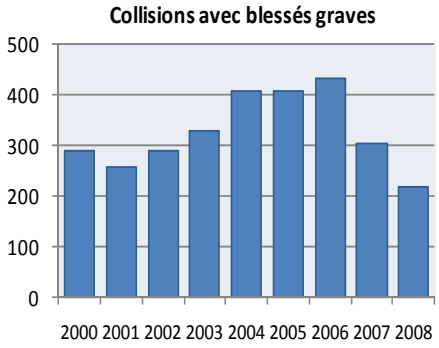

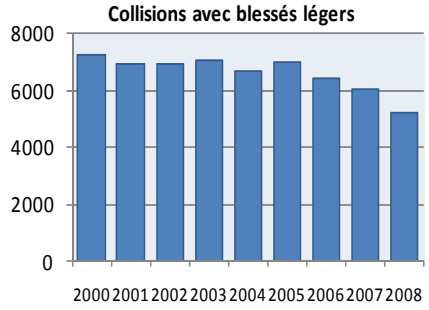

	MORTELLES	GRAVES	LÉGERS
2000	53	291	7226
2001	37	258	6896
2002	49	288	6935
2003	46	327	7065
2004	40	409	6698
2005	52	406	7009
2006	54	431	6401
2007	39	304	6016
2008	33	219	5224

Les données actuellement disponibles pour 2009 (de janvier à octobre) indiquent cependant qu'il n'y a pas d'amélioration du bilan routier jusqu'à maintenant cette année (voir tableau 1).

Tableau 1

Bilan routier pour la période du 1er janvier au 31 octobre			
Collisions	2008	2009	Évolution
Mortelles	24	27	12,5%
Blessés graves	191	201	5,2%
Blessés légers	4 366	4 735	8,5%

Ainsi, de janvier à octobre 2009, trois collisions mortelles et 10 collisions ayant fait des blessés graves de plus ont été enregistrées par rapport à la même période de 2008. Quant aux collisions ayant fait des blessés légers, on en compte 369 de plus jusqu'ici en 2009, pour une hausse de 8,5 %. Soulignons toutefois que si ces hausses se maintiennent jusqu'à la fin de l'année, le bilan routier de 2009 demeurera nettement meilleur que celui de 2007 et des années antérieures.

PERCEPTIONS DES MONTRÉALAIS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un sondage mesurant les perceptions des Montréalais en matière de sécurité routière a été réalisé au printemps 2008. Au total, 505 entrevues réparties aléatoirement sur le territoire couvert par le SPVM ont été réalisées et l'erreur échantillonnale maximale affectant les résultats est de 4,48 points de pourcentage[560]. Les principaux résultats de ce sondage sont présentés ci-dessous[561].

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES QUARTIERS

Nous avons d'abord demandé aux répondants de se prononcer sur le caractère sécuritaire de la circulation dans leur quartier.

- Trois Montréalais sur quatre (76,1 %) jugent que, dans leur quartier, il y a du danger relié à la circulation automobile, dont 27,4 % estiment qu'il y en a beaucoup. Cette proportion est

560. Le sondage a été réalisé par la firme Baromètre.
561. Les résultats sont pondérés en fonction du sexe des répondants.

- similaire à celle obtenue lors d'un sondage réalisé en janvier 2006.[562] Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à 2003, alors que 59 % des gens avaient une telle perception (dont 22 % trouvaient qu'il y avait beaucoup de danger).[563]
- Six personnes sur 10 (60,5 %) disent que les limites de vitesse ne sont pas respectées dans leur quartier. Ici encore, cette proportion est similaire à ce qu'on observait en 2006, mais la situation s'est détériorée depuis 2003, alors que 52 % des gens avaient cette opinion.
- Trois personnes sur quatre (75,6 %) sont d'avis que les rues résidentielles de leur quartier sont « tranquilles ». De plus, 75,1 % des gens disent que les rues résidentielles de leur quartier sont sécuritaires. Ce résultat peut sembler étonnant, compte tenu des réponses obtenues aux deux questions précédentes. Cependant, il est plus mitigé qu'il n'y paraît à première vue : d'une part, seulement 15,4 % des gens trouvent que les rues résidentielles sont très sécuritaires (et 60,2 % disent qu'elles sont assez sécuritaires); d'autre part, la question porte spécifiquement sur les rues résidentielles, à l'exclusion des artères plus achalandées du quartier.

L'ÉVALUATION DU DANGER DE CIRCULER À MONTRÉAL

Une majorité de Montréalais sont d'accord pour dire qu'il est souvent dangereux de circuler à Montréal, et ce, peu importe le mode de locomotion. Comme le montre la figure 3 :

- Plus de la moitié des Montréalais (53,4 %) sont d'accord pour dire qu'il est souvent dangereux de circuler en auto à Montréal, dont 13,2 % sont totalement d'accord;
- Cette proportion augmente à 81,3 % quand on demande aux gens s'ils jugent qu'il est souvent dangereux de circuler à vélo à Montréal, dont 38,5 % se disent totalement d'accord;
- Enfin, 73,5 % des gens sont totalement (28,1 %) ou assez (45,4 %) d'accord pour dire qu'il est souvent dangereux de traverser la rue à pied à Montréal. Fait à noter, la proportion de répondants qui se disent totalement d'accord a diminué de 8 % depuis 2006 (36,3 %).

Figure 3

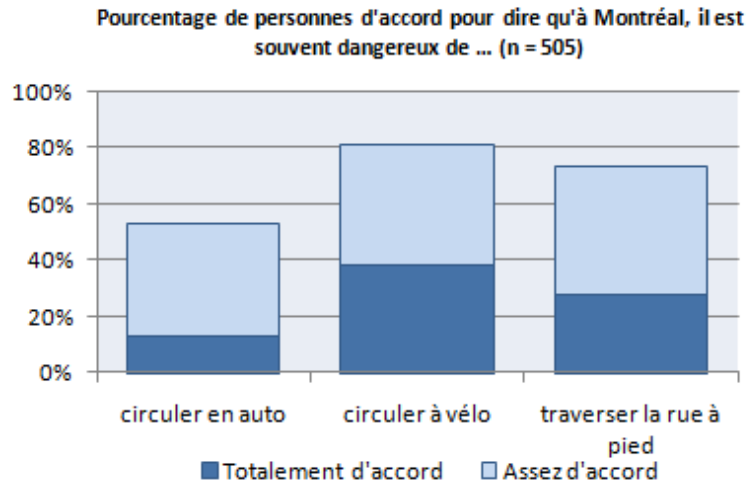

LE RESPECT DE LA SIGNALISATION ET LES RISQUES D'APPRÉHENSION

Le sondage a permis d'évaluer les perceptions des Montréalais :

- quant au respect de la signalisation par les différents types d'usagers de la route (conducteurs de véhicules routiers, cyclistes et piétons);
- relativement à leur propre conduite en tant qu'usagers de la route;
- relativement au risque d'appréhension si des infractions au *Code de la sécurité routière* sont commises.
- Les résultats sont présentés en fonction des trois types d'usagers de la route visés par le sondage : les conducteurs de véhicules routiers, les cyclistes et les piétons.

562 .Une sondage sur la sécurité routière avait également été réalisé en 2006 auprès de 700 personnes résident de l'Ile de Montréal

563 . En 2003, nous avons réalisé un sondage portant sur le sentiment de sécurité, la qualité des services, la visibilité des policiers, les problèmes de sécurité perçus par les résidants, etc. Quelques questions portaient sur la sécurité routière.

LES CONDUCTEURS

Au chapitre du respect de la signalisation routière par les conducteurs, on note (figure 4) qu'une majorité de Montréalais estime que les automobilistes respectent toujours, ou la plupart du temps, les règlements de la circulation en général (68,5 %) et, de manière plus spécifique, les arrêts (75,5 %) et les feux de circulation (83,7 %). Soulignons toutefois les faibles proportions de répondants jugeant que les automobilistes respectent toujours les règlements en général (5,5 %), les arrêts (12,5 %) et les feux de circulation (24,6 %)[564].

La figure 4 montre également que seule une minorité de Montréalais est d'avis que les automobilistes respectent toujours (3,7 %) ou la plupart du temps (37,6 %) les limites de vitesse. À l'inverse, 43,9 % jugent qu'ils les respectent rarement et 14,7 % jamais ou presque jamais.

Figure 4

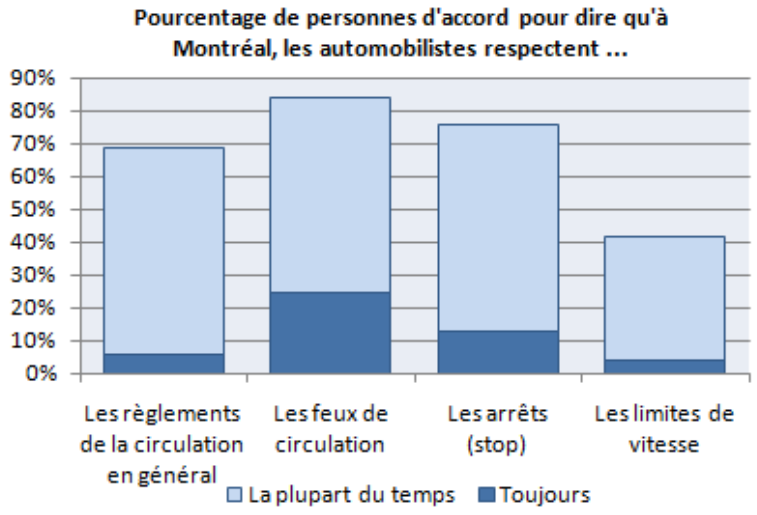

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils font référence à ce que les Montréalais observent et interprètent. Ainsi, bien que 24,6 % des gens sont d'avis que les conducteurs respectent toujours les feux rouges, on ne peut en conclure que seulement 24,6 % des conducteurs respectent toujours les feux rouges. Si, par exemple, lors d'une journée quelconque, une personne observe que sur 100 conducteurs, deux n'ont pas respecté le feu rouge, il répondra que les conducteurs ne respectent pas toujours les feux rouges. Pourtant, 98 % d'entre eux l'auront fait.

Nous avons aussi demandé aux gens qui déclaraient conduire au moins à l'occasion une automobile, un camion ou une moto à Montréal (en tout 70 % de l'échantillon) si eux-mêmes, respectaient la signalisation routière. La quasi-totalité des conducteurs dit respecter la signalisation au moins la plupart du temps (figure 5).

Figure 5

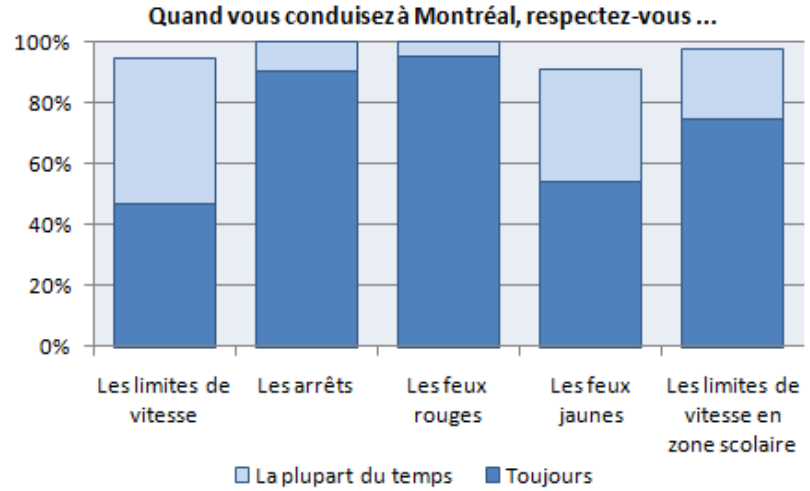

[564] Notons que la proportion de répondants jugeant que les automobilistes respectent toujours les feux de circulation (24,6 %) a augmenté depuis 2006 (18,3 %).

Presque tous les répondants ont déclaré toujours respecter les feux rouges (94,8 %) et les panneaux d'arrêt (90,3 %). Soulignons que dans ce dernier cas, il s'agit d'une augmentation par rapport à 2006 (85,3 %). Bien que les personnes interviewées puissent avoir eu tendance à « embellir » leur comportement, ce résultat apparaît à première vue être cohérent avec le bilan routier. Ainsi, il est raisonnable de croire que le bilan serait beaucoup plus lourd si une majorité de conducteurs respectaient rarement ou jamais les feux rouges, ou les panneaux d'arrêt.

Par contre, alors que l'on remarque que 95 % des conducteurs disent respecter les limites de vitesse au moins la plupart du temps, seulement une minorité (47 %) dit toujours les respecter. Ce résultat est cohérent avec les données présentées à la figure 4 et indique que, parmi les éléments présentés aux répondants, le respect des limites de vitesse est ce qui cause le plus de problèmes à Montréal. Dans la même veine, le fait que 74,6 % des conducteurs disent toujours respecter les limites de vitesse dans les zones scolaires indique, en corollaire, que le quart d'entre eux ne les respectent pas toujours.

Enfin, 90,9 % des conducteurs disent respecter, au moins la plupart du temps, l'obligation de s'arrêter à un feu jaune lorsque leur véhicule n'est pas déjà engagé dans l'intersection. Par contre, seulement 54 % d'entre eux le font toujours.

La perception des risques de recevoir une contravention pour certaines infractions au *Code de la sécurité routière* a également été évaluée. Comme le montre la figure 6, la perception des risques a augmenté légèrement depuis janvier 2006, avant l'ajout des 133 policiers dédiés à la sécurité routière.

Figure 6

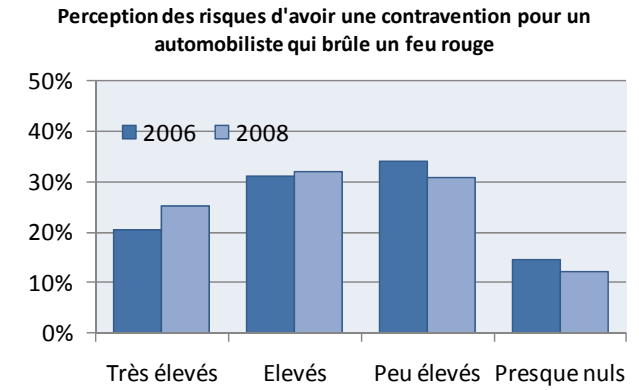

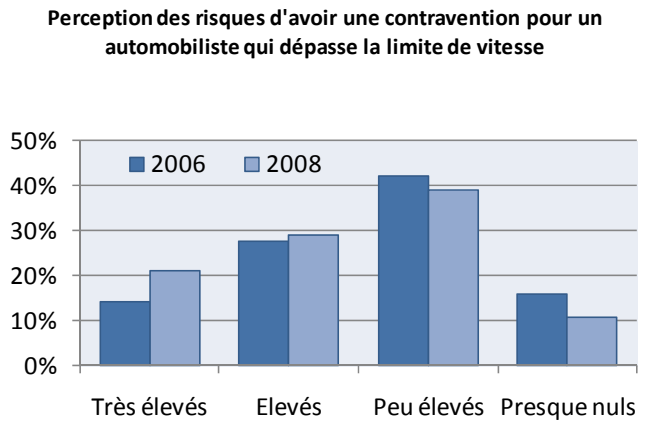

Ainsi, en 2006, 51,4 % des gens trouvaient que le risque d'avoir une contravention pour un automobiliste qui brûle un feu rouge était très élevé (20,4 %) ou élevé (30 %). En 2008, cette proportion était passée à 57,0 %, dont 25,0 % trouvaient que le risque était très élevé. Notons toutefois que cette hausse n'est pas statistiquement significative.

La perception du risque d'avoir une contravention pour excès de vitesse a elle aussi augmenté. En 2006, 41,9 % des gens trouvaient

ce risque très élevé (14,2 %) ou élevé (27,8 %), comparativement à 50,0 % en 2008, dont 21,1 % trouvaient qu'il était très élevé.

LES CYCLISTES

Seule une minorité (28,6 %) de Montréalais estime que les cyclistes respectent toujours ou la plupart du temps les règlements de la circulation en général (figure 7). Il s'agit là d'une diminution importante par rapport à 2006, alors que 38,0 % des gens estimaient que les cyclistes respectaient les règlements. Seulement 3,0 % jugent qu'ils les respectent toujours.

Figure 7

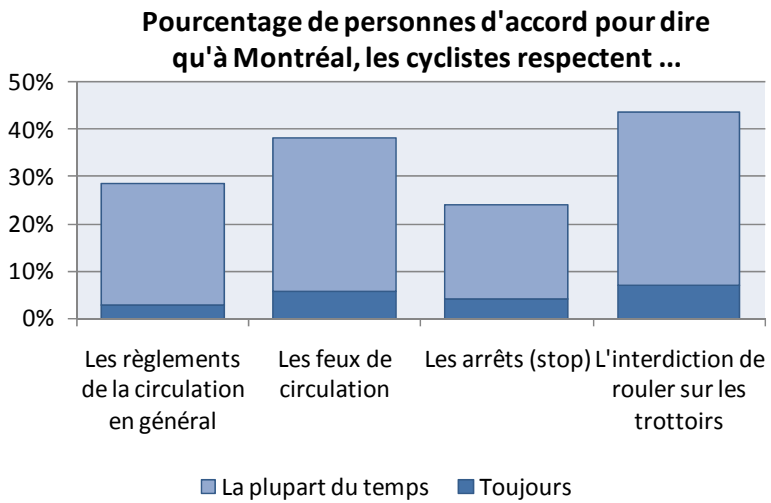

L'interdiction de rouler sur les trottoirs serait le règlement le plus respecté par les cyclistes (43,8 %, dont 7,1 % disent qu'ils le respectent toujours). Moins de 40 % estiment que les cyclistes respectent toujours (5,8 %) ou la plupart du temps (32,5 %) les feux de circulation et moins du quart qu'ils respectent toujours (4,1 %) ou la plupart du temps (19,8 %) les arrêts.

Nous avons demandé aux cyclistes si eux-mêmes respectaient les feux rouges et les arrêts. Fait à signaler, 44,8 % des répondants au sondage ont déclaré utiliser très souvent (7,1 %), souvent (12,3 %) ou occasionnellement (25,5 %) un vélo pour se déplacer à Montréal. Ce pourcentage est plus élevé que celui enregistré lors du sondage de 2006 (37,5 %).

Comme le montre la figure 8, une très forte majorité de cyclistes déclarent respecter toujours (44,1 %) ou la plupart du temps (41,9 %) les feux rouges. Cependant, une minorité non négligeable d'entre eux disent qu'ils les respectent rarement (12,5 %) ou même jamais (1,5 %).

Figure 8

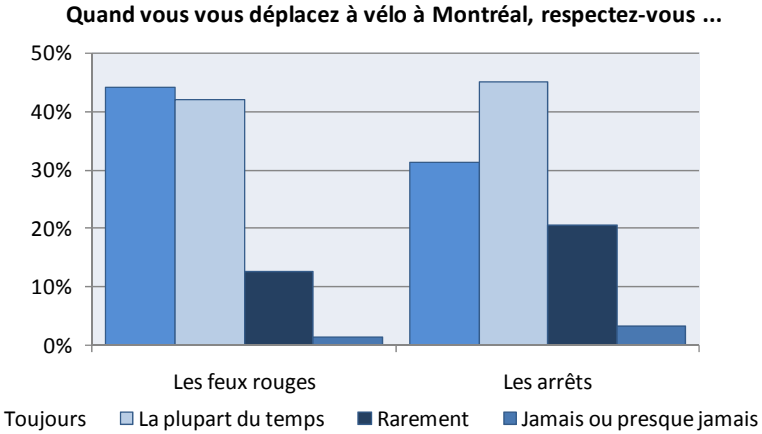

Les cyclistes disent respecter moins souvent les arrêts que les feux rouges. Ainsi, moins du tiers (31,2 %) d'entre eux disent toujours les respecter et 45,1 % disent les respecter la plupart du temps. Près du quart des cyclistes déclarent qu'ils respectent rarement (20,4 %) ou même jamais (3,2 %) les arrêts.

Peu de Montréalais trouvent que les risques de recevoir une contravention sont élevés pour un cycliste qui brûle un feu rouge. Au total, 19,7 % d'entre eux trouvent que ces risques sont élevés (11,8 %) ou très élevés (7,9 %). Par contre, 31,1 % évaluent que ces risques sont peu élevés et près de la moitié (49,2 %) qu'ils sont presque nuls.

LES PIÉTONS

L'évaluation que font les Montréalais du comportement des piétons en matière de sécurité routière est aussi sévère que pour les cyclistes.

Ainsi, une majorité de répondants jugent que les piétons respectent rarement (38,0 %) ou encore jamais ou presque jamais (14,9 %) les feux de circulation (figure 9).

Figure 9

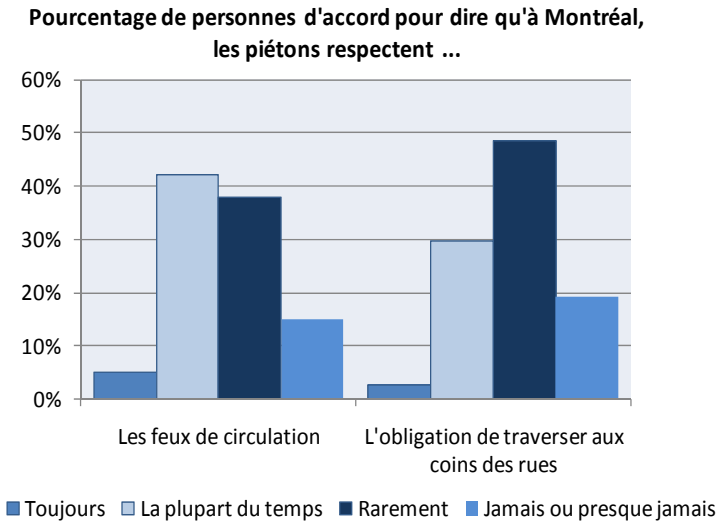

Une majorité encore plus forte de Montréalais estime que les piétons respectent rarement (48,5 %) ou jamais ou presque jamais (19,1 %) l'obligation de traverser aux coins des rues.

Quant aux piétons eux-mêmes, seule une minorité déclare toujours respecter les règles. Comme le montre la figure 10, moins du tiers (30,9 %) d'entre eux disent toujours traverser les rues aux endroits prévus à cet effet et 41,5 % indiquent qu'ils respectent toujours les feux rouges.

Enfin, très peu de Montréalais estiment que les risques sont élevés de recevoir une contravention pour un piéton qui traverse la rue à un feu rouge. Ainsi, seulement 10,7 % trouvent qu'ils sont élevés et 6,4 % qu'ils sont très élevés. En revanche, 82,8 % des gens jugent que ces risques sont peu élevés (35,7 %) ou presque nuls (47,1 %).

Figure 10

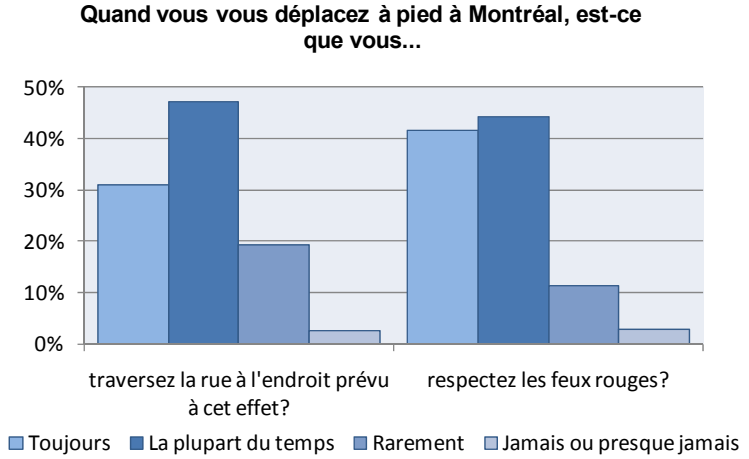

LA FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION

À Montréal, 62,7 % des résidents trouvent que la circulation est fluide (54,3 %) ou très fluide (8,4 %) en dehors des heures de pointe. À l'opposé, 37,3 % jugent qu'elle est un peu congestionnée (18,5 %) ou même très congestionnée (10,2 %). Comme le montre la figure 11, les Montréalais perçoivent davantage de congestion qu'en 2006, alors que 75,5 % d'entre eux jugeaient que la circulation était fluide ou très fluide et 24,4 % qu'elle était congestionnée.

Figure 11

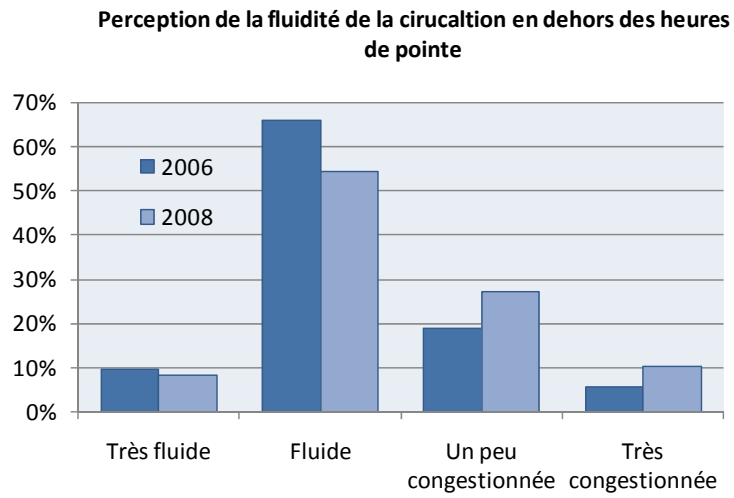

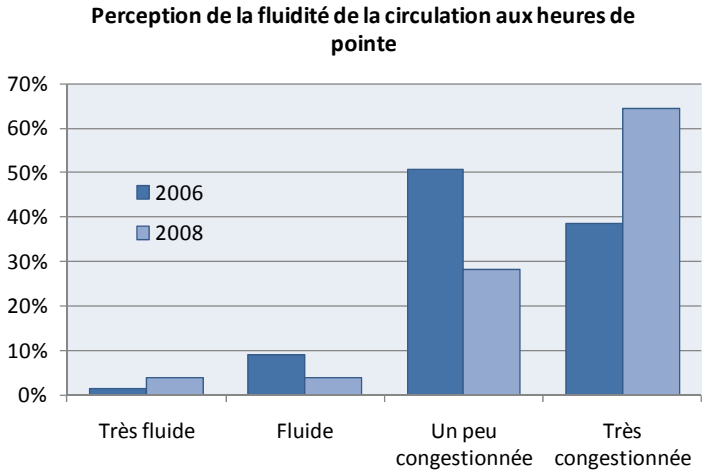

Comme il fallait s'y attendre, davantage de gens trouvent que la circulation est congestionnée aux heures de pointe. Ainsi seulement 7,6 % des gens trouvent que la circulation est fluide (3,9 %) ou très fluide (3,7 %). À l'opposé, 28,1 % des Montréalais trouvent que la circulation est un peu congestionnée et près des deux tiers (64,3 %) qu'elle est très congestionnée aux heures de pointe. Ici encore, on observe des différences importantes par rapport à 2006, alors que 38,7 % des gens jugeaient que la circulation était très congestionnée.

LA VISIBILITÉ DES POLICIERS ET LA SATISFACTION DES MONTRÉALAIS

Quatre Montréalais sur 10 (43,2 %) disent voir très souvent (11,5 %) ou assez souvent (31,7 %) des policiers s'occuper de la circulation. Il s'agit là d'une progression importante de la visibilité des policiers, puisqu'en 2006, cette proportion était de 29,1 % et qu'en 2003, elle était de 24,0 %. Il est assez clair que l'ajout des 133 policiers dédiés à la sécurité routière en janvier 2006 est responsable de cette augmentation de la visibilité.

On note cependant que la satisfaction des Montréalais à l'égard du travail du SPVM en matière de sécurité routière n'a pas changé depuis 2006. Ainsi, en 2008, 58,9 % d'entre eux se disaient très (11,7 %) ou assez (47,2 %) satisfaits de la façon dont les policiers s'occupent des problèmes de circulation, alors que cette proportion était de 61,3 % (dont 10,0 % de très satisfaits) en 2006.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ces résultats à première vue contradictoires. Il se pourrait, par exemple, qu'une partie des gens considèrent que ce travail ne relève pas de la police; qu'ils jugent que la police a des choses plus importantes à faire ou qu'ils estiment que les policiers font ce qu'ils peuvent; ou encore, qu'ils soient eux-mêmes délinquants et tolèrent bien la tolérance policière.

CONCLUSION

La mobilité en milieu urbain et la sécurité des déplacements sont des éléments essentiels à la vitalité d'une métropole comme Montréal. Le SPVM contribue, à différents niveaux et selon la portée de son mandat, à la mise en œuvre du modèle des « 3E » (*Education, Engineering, Enforcement*) pour assurer la sécurité routière sur son territoire. En matière d'application des lois et règlements (*enforcement*), le SPVM en a la pleine et entière responsabilité à Montréal.

Au cours des dernières années, le Service a augmenté sa capacité à appliquer les règlements avec l'ajout de 133 policiers dédiés à cette tâche, s'est doté d'une vision et d'objectifs dans ce domaine et a multiplié les interventions ciblées. Depuis, le bilan routier s'est considérablement amélioré sur le territoire : de 2005 à 2008, les collisions mortelles ont diminué de 37 %, les collisions ayant fait des blessés graves ont diminué de près de la moitié (46 %), et les collisions ayant fait des blessés légers ont diminué de 25 %.

En dépit de cette amélioration du bilan routier, les déplacements en milieu urbains ne sont, bien entendu, pas exempts de danger et une majorité de Montréalais estiment qu'il est souvent dangereux de circuler en auto ou à vélo, ou encore de traverser la rue à pied.

Malgré les améliorations relativement au respect du *Code de la sécurité routière*, plusieurs aspects restent problématiques. On note plus particulièrement que seule une minorité de conducteurs disent toujours respecter les limites de vitesse et que près de la moitié disent ne pas toujours respecter les feux jaunes ; que moins de la moitié des cyclistes disent respecter toujours les feux rouges et moins du tiers, les arrêts ; et qu'une majorité de piétons déclare ne pas toujours respecter les feux rouges (six sur dix) ou traverser la rue à l'endroit requis à cet effet (sept sur dix).

Dans ce contexte, le SPVM doit continuer à contribuer aux efforts de prévention, à agir en partenariat en matière d'aménagement du réseau et à mettre en place des stratégies d'application des lois et règlements qui conduisent à des interventions ciblées sur les comportements à risque et aux endroits à risque.

LA GESTION DE FOULE ET DES SITUATIONS DE CRISE

Isabelle Billette, M.Sc.
Avec la collaboration de :

Gilbert Cordeau, Ph.D.
Julie Rosa, B.Sc.

LA GESTION DE FOULE ET DES SITUATIONS DE CRISE

Isabelle Billette avec la collaboration de Gilbert Cordeau et Julie Rosa

De plus en plus fréquemment, les forces policières sont appelées à intervenir lors d'événements de tous genres, impliquant des rassemblements, des mouvements de foule et des situations de crise. À cet effet, le SPVM encadre chaque année la sécurité de plusieurs centaines d'événements très variés qui se déroulent sur son territoire auxquels des milliers de personnes participent (ex. : événements culturels et sportifs, manifestations, festivals, fêtes de quartier, opérations d'envergure pour répondre à une situation de crise, etc.)[565].

Que ces événements soient récurrents ou non, longuement planifiés ou impromptus, pacifiques ou non, d'envergure locale ou internationale et qu'ils regroupent des centaines ou des milliers de participants, ils ont en commun d'enclencher une opération policière lors de laquelle devra être maintenu le juste équilibre entre le respect des droits et des libertés individuels de notre société démocratique, et celui de maintenir la paix et l'ordre dans les espaces urbains au profit de la jouissance de tous les citoyens. Ces événements ont également en commun d'impliquer plusieurs partenaires stratégiques qui ont chacun leur rôle à jouer. De plus, dans bien des cas, c'est la collaboration de la population qui est également nécessaire.

Pour tous les services policiers, ces événements représentent un défi de taille. Un nombre important de paramètres doit être pris en considération, dont celui d'anticiper les débordements potentiels, afin de minimiser les risques d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens. Des stratégies flexibles, proactives et adaptées aux diverses situations doivent être déployées en vue de préserver la sécurité publique selon la spécificité des événements notamment sur le plan de leur organisation, leur ampleur, leur durée et la raison de rassemblement (ex : une foule peut être statique, en mouvement, pacifique, hostile, festive, extrêmement dense, spontanée, etc.).

Ainsi, qu'ils soient prévus, impromptus, ou qu'ils prennent une tournure inattendue, la prise en charge d'un événement d'envergure ne peut se faire au hasard. Chaque événement nécessite de définir la situation, la mission qui délimite les responsabilités, les diverses phases de la réalisation de l'intervention, les stratégies qui seront adoptées, les aspects administratifs et logistiques à considérer, ainsi que la chaîne de commandement et de communication.

Au SPVM, une expertise a été développée de manière approfondie à cet effet. De grandes leçons ont été tirées des interventions policières majeures qui ont eu lieu dans le passé. Cependant, il n'en demeure pas moins que le caractère impromptu de certains événements amène des défis constants. Pour un service de police, il est essentiel d'y être préparé et de tenter, autant que possible, de les prévenir car ces événements peuvent tous, à divers degrés, présenter une menace à la sécurité des gens, des biens ou d'un territoire, en plus de potentiellement engendrer diverses conséquences (ex. : problèmes de circulation ou d'accessibilité, très grande médiatisation, conflits d'usage de lieux, etc.). Une attention particulière doit être apportée tant à la prévention, la surveillance qu'à la réponse.

Ce sont aux événements non planifiés ou qui prennent une tournure inattendue auxquels nous nous attardons dans ce chapitre. Nous y traitons plus spécifiquement des situations de crise criminelle et non-criminelle et aux divers défis qu'elles soulèvent.

LES ÉVÉNEMENTS IMPROMPTUS

Les situations de crise criminelle et non criminelle comprennent un ensemble d'événements majeurs où des interventions d'importance doivent être effectuées simultanément par plusieurs partenaires stratégiques, parfois sur plusieurs jours. Les crises criminelles sont reliées à des événements tels des actes terroristes, des émeutes, des tueries (ex. : fusillades en milieu scolaire) et les manifestations qui prennent une tournure inattendue. Quant à elles, les crises non-criminelles, quoiqu'elles ne soient pas reliées à des actes volontaires, peuvent également prendre d'importantes proportions compte tenu de

[565] À titre indicatif, voici quelques exemples d'événements annuels d'envergure qui se déroulent à Montréal et dont le SPVM assure la sécurité : les festivals Montréal en lumière, de Jazz, Juste pour rire et Divers Cité, la Carifiesta, les feux d'artifices Loto-Québec, les Francopholies, les nombreuses parades telles celles de la Saint-Patrick, de la Saint-Jean et du Père Noël, les finales de la Coupe Stanley (lorsqu'il y en a), diverses autres manifestations sportives, les foires commerciales dans l'espace public (ex. : vente de trottoir), les manifestations telles que celle du COBP (Coalition opposée à la brutalité policière) et la marche des travailleurs. Cependant, cette liste n'est pas exhaustive.

la population et des biens qui peuvent être touchés, comme c'est le cas par exemple, lors de pandémies (grippe aviaire, SRAS, etc.) ou de catastrophes environnementales (crise du verglas, tornades, inondations, etc.). Selon le type de crise et son ampleur, la responsabilité principale de sa coordination peut varier (service de police, service de sécurité des incendies, services de santé, municipalité, ministère, etc.). Un encadrement législatif et plusieurs plans de sécurité civile existent d'ailleurs à ce sujet et définissent les rôles et responsabilités de chacun[566].

L'ensemble de ces événements nécessite non seulement une importante planification malgré leur imprévisibilité afin de favoriser le déploiement et l'organisation des ressources de manière rapide et efficace, mais faut-il aussi faire une analyse des risques en continu. En effet, des mesures permanentes doivent être en place de façon à rapidement anticiper les risques à partir d'informations qui demeurent souvent partielles. Il faut savoir qu'il y a souvent une quantité gigantesque d'informations à traiter dans de très courts délais, parmi lesquelles il faut distinguer celles qui demandent une attention immédiate de celles qui peuvent attendre.

Avec l'évolution de ces événements au cours des années, deux grandes caractéristiques les traversent. D'une part, les enjeux qu'ils soulèvent sont plus souvent qu'autrement mondiaux et transcendent nos frontières. C'est notamment le cas des pandémies, des menaces terroristes, de certains risques environnementaux, des fusillades, etc., mais il y a davantage. En effet, avec l'évolution des technologies de communication, on peut maintenant s'attendre à une transformation rapide des situations en réaction à des événements qui surviennent, parfois, à l'autre bout de la planète. De ce fait, l'utilisation de cellulaires, caméras, boîte de messageries ou de réseaux sociaux comme Facebook permet une circulation de l'information quasi instantanée à travers le monde[567], information qui a le potentiel de provoquer des réactions qui peuvent aller jusqu'à générer une situation de crise.

D'autre part, les policiers doivent maintenant s'attendre à ce que leurs interventions soient filmées et même diffusées sur Internet. Cette pratique, appelée le « *citizen journalist* »[568], se définit par la collecte, l'analyse et la distribution de médias par de simples témoins d'un événement, équipés d'appareils à enregistrement quelconque (caméra, téléphone cellulaire ou autres). Par conséquent, des actions policières filmées, qu'elles soient individuelles ou collectives, se retrouvent à la disposition du grand public. Ce matériel parfois manipulé ou même trafiqué vient augmenter considérablement la difficulté à valider la véracité de l'information.

À cela s'ajoute la place centrale qu'occupent les médias dans notre société contemporaine. Qu'on le veuille ou non, la manière dont ils traiteront d'un événement influencera la compréhension que les citoyens en auront, bien que cette influence soit difficile à cerner distinctement. On sait, par exemple, que le traitement médiatique d'un événement peut contribuer à affaiblir ou, au contraire, à renforcer la confiance d'une population à l'égard des services policiers. Le SPVM l'a compris depuis longtemps. Dans ce cadre, il est essentiel de prévoir au fur et à mesure que les aspects opérationnels sont traités, les messages à véhiculer en vue notamment de travailler les problématiques en amont, lorsque cela apparaît nécessaire.

Cela dit, l'aspect communication aux partenaires et à la population est une pratique bien implantée maintenant dans presque tous les événements encadrés par un service d'ordre. Des liens avec divers partenaires de la communauté, que ce soit avant, pendant ou après, pour assurer un suivi constant auprès de la population sont établis. Ces liens permettent notamment de partager des mesures de prévention (ex. : faire le tour des commerces pour leur proposer des mesures de sécurité à prendre avant la tenue d'un événement), de demander la collaboration lors de certains événements, de communiquer diverses informations importantes (ex. : au lendemain d'un événement pour rassurer la population), de prendre le pouls d'une situation (ex. : auprès de leaders de communauté en contact

[566] Par exemple : Loi sur les mesures d'urgence (fédérale); Loi sur la sécurité civile (provinciale); Plan national de sécurité civile (sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique provincial); Plan d'urgence du gouvernement du Québec; Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza (Québec); Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza pour le secteur de la santé (fédéral); Cadre de coordination de site de sinistre au Québec; etc.

[567] Denis O'Connor (2009). Adapting *to Protest – Nurturing the British Model of Policing*. HMIC (Her Majesty's Inspectorate of Constabulary) report; London

[568] Ibid.

direct avec certains groupes ciblés), de démystifier le rôle des policiers, etc. Ces liens établis ont des retombées appréciables sur le plan tant de la sécurité des populations que sur celui de la préservation des liens de confiance envers le SPVM.

LES SITUATIONS DE CRISE CRIMINELLE

TERRORISME

Les attentats du 11 septembre 2001 sont venus bouleverser les manières de se préparer aux attentats terroristes à Montréal. Toute personne, tout regroupement de personnes et tout lieu, tant public que privé, représentent une cible potentielle. À ce titre, la concentration d'infrastructures économiques, scolaires et de transport ainsi que les fréquents regroupements populaires font en sorte que Montréal pourrait être une cible d'attentats terroristes; la présence policière et les exercices de simulation d'urgence prennent donc une grande importance. D'ailleurs, à Montréal, en vertu de la *Loi concernant l'organisation des services policiers,* qui est venu modifier la *Loi sur la police* pour établir des niveaux de service policier en fonction du nombre d'habitants des territoires à desservir, le SPVM a la responsabilité de la lutte contre le terrorisme sur son territoire[569].

Montréal doit se préparer adéquatement, puisque la ville compte des infrastructures qui font partie des cibles habituellement privilégiées par les terroristes. Par exemple, le réseau souterrain le plus grand et complexe du monde est situé au centre-ville de Montréal. L'interconnexion entre le métro, le réseau souterrain et les édifices en hauteur est complète. Cet environnement très vulnérable constitue un générateur de risque important. L'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, les consulats (plusieurs dizaines), de même que le réseau de transport en commun desservant la région sont également des cibles habituellement visées par des attentats. Cela est sans compter que Montréal, qui est relativement proche des grandes villes de la côte Est des États-Unis, peut aussi servir de porte d'entrée à des terroristes compte tenu de la présence de l'aéroport et du Port de Montréal.

Au cours des dernières années, le SPVM a dû investir des ressources considérables dans la lutte contre le terrorisme. Dans la foulée, il a développé un modèle d'intervention intégré pour faire face à la menace terroriste. Ce modèle a mené à la création du Comité aviseur antiterrorisme de Montréal (CAAM) qui, sous le leadership du SPVM, réunit les partenaires d'urgence du Grand Montréal. L'objectif principal de ce comité consiste à améliorer l'état de préparation des intervenants sur le territoire de la Ville de Montréal face à un éventuel acte de terrorisme. En plus de ce comité, le SPVM s'est doté d'une équipe dédiée spécifiquement aux mesures d'urgence et à l'antiterrorisme. De plus, des programmes de formation touchant l'ensemble du personnel ont été développés et des équipements coûteux ont été acquis en vue d'assurer la capacité de réponse du SPVM.

Le plan stratégique antiterrorisme du SPVM, développé en 2007, définit nos quatre grandes orientations dans ce domaine : renforcer la capacité du SPVM à lutter contre le terrorisme; identifier et sécuriser les générateurs de risques et les cibles potentielles; renforcer le travail en équipe et favoriser les approches intégrées; et poursuivre nos actions en matière de relations avec la communauté et de lutte contre le profilage racial.

FUSILLADE DANS LES MILIEUX À USAGE PUBLIC

À travers le monde, au cours de la dernière décennie, il y a eu plusieurs fusillades bouleversantes où des innocents ont été la cible d'un ou plusieurs tireurs actifs. Montréal n'est pas en reste à ce sujet.

En faisant le tour de ces événements, très peu de lieux fréquentés par le public n'ont jamais été touchés. Si les milieux d'enseignement ont été les plus souvent touchés, plusieurs autres endroits en ont également été la cible (centres commerciaux, garderies, milieux de travail, centres pour personnes âgées, bases militaires, etc.). D'autres événements peuvent être classés dans la même catégorie. Ce sont les événements où d'autres armes sont utilisées (ex. : arme blanche, explosif, etc.).

Ces événements ont en commun d'être généralement l'œuvre d'un nombre restreint de personnes (généralement une seule, rarement deux ou quelques personnes) et d'être animés par des motifs d'ordre personnel (plutôt que politique), tel que la vengeance, la colère ou le narcissisme. Dans ce sens, les actes commis sont l'expression d'une

[569] Les niveaux de service policier se retrouvent maintenant dans le Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence (R.R.Q., c. P-13.1, r.6) qui remplace l'annexe G de la *Loi sur la police*.

violence individuelle envers un environnement dans lequel les contrevenants évoluent. Cela exclut donc les actes terroristes, malgré que les moyens utilisés et les conséquences (nombre de décès et de blessés) puissent être semblables.

Au sujet de la prévention de ces actes de violence, il est important de savoir que les recherches sur ce phénomène ont révélé qu'ils étaient prémédités dans la très grande majorité des cas.[570] Dans cette perspective, les actes vont découler d'un processus évolutif qui inclut leur planification et très souvent leur annonce (ex. : confession à des amis, dans un journal, sur internet, dans un travail scolaire, etc.). Accepter la préméditation de ces actes est un élément clé dans la mise en place de mesures qui visent à les prévenir. Plusieurs travaux ont d'ailleurs été réalisés en ce sens en vue de mettre en place des mécanismes pour détecter les personnes à risque de commettre ce type d'actes de violence.

Une première série de travaux consultés sont beaucoup axés sur l'adoption de mesures de sécurité supplémentaires (ex. : détecteur de métal, fouille de sacs, politique de tolérance zéro face à la violence, etc.). L'évaluation de ces mesures a, par contre, démontré que leur impact était limité pour prévenir ce type d'événements.

Par ailleurs, une deuxième série de travaux est davantage axée sur les moyens de reconnaître les signes précurseurs chez les personnes qui développent une intention de commettre de tels actes de violence et les stratégies à mettre en œuvre lorsque des risques sont détectés. Ce sont les travaux les plus prometteurs en matière de prévention. Les expériences démontrent d'ailleurs que plusieurs fusillades ont pu ainsi être évitées.

Ces travaux ont permis de constater qu'il fallait transformer les schèmes traditionnels d'évaluation du risque (ex. : antécédents criminels, de violence, de problèmes de santé mentale, etc.). En effet, souvent ces actes étaient une première expression de violence pour le contrevenant. Les personnes qui les commettent ne peuvent jamais avoir commis d'autres actes de violence auparavant, ni d'ailleurs un acte criminel quelconque. De plus, bien que dans plusieurs cas on explique ces actes par un problème de santé mentale du contrevenant, souvent celui-ci n'aura jamais été diagnostiqué, et ce, même s'il y a déjà eu des consultations. Enfin, il a été constaté qu'il n'existe pas de profil type des contrevenants qui commentent ces actes. Par exemple, les recherches ont démontré qu'ils sont plus ou moins isolés sur le plan social, qu'ils peuvent avoir un accès plus ou moins difficile à une arme, qu'ils peuvent ou non avoir été victimes d'intimidation, etc.[571]

En ce qui a trait aux interventions lorsqu'un de ces actes de violence est commis, il faut accorder une attention particulière à la mise à jour constante des plans d'intervention d'urgence pour les divers établissements du territoire (écoles, universités, hôpitaux, centres commerciaux, etc.). Ces plans consignent un nombre important d'informations qui permettent, lorsque connus par les premiers intervenants, une intervention rapide et efficace (ex. : plans des rez-de-chaussée des édifices et des divers accès, coordonnées des personnes à contacter, attentions particulières, etc.). Dans un contexte où chaque minute compte, il est nécessaire de voir à uniformiser ces plans, en plus de les centraliser pour les rendre accessibles le plus rapidement possible aux premiers intervenants.

ÉMEUTES ET MANIFESTATIONS QUI DÉGÉNÈRENT

Les conflits sociaux et la violence collective semblent prendre de l'expansion à travers le monde. Des divers facteurs explicatifs avancés, un revient constamment, celui de l'expression d'un mécontentement à l'égard des conditions de vie difficiles (ex. : taux de chômage important, conditions sociales défavorables, exclusion

[570] Voir notamment à ce sujet les travaux de J. Kevin Cameron (Directeur général du Canadian Centre for Threat Assessment and Trauma Response depuis 2004 et une sommité internationale sur la question) et Glenn Woods (qui a été le surintendant de la Sous-direction des sciences du comportement de la GRC). Voir également : 1) Cameron & Woods, (2003) « School Shooter: School and Community Level Multi-Disciplinary Threat Assessment Teams », in *Gazette*, Volume 65, no 2, Pages 18 à 20 ; 2) Roger Depue (2007), « Red Flags, Warning Signs and Indicators », in *Mass Shootings at Virginia Tech, April 16, 2007*, Report of the Virginia Tech Review Panel. Presented to Timothy M. Kaine, Governor Commonwealth of Virginia ; 3) Couronne du chef du Manitoba (2005), *Lorsque les mots ne suffisent pas: les signes précurseurs de risques : un système de détection précoce pour les conseillers scolaires*. Winnipeg..

[571] Voir notamment à ce sujet : Bryan Vossekuil Robert A. Fein, Marisa Reddy, Randy Borum, William Modzeleski (2004), *The Final Report and Findings of the Safe School Initiative: Implications for the prevention of school attacks in the United States*, United States Secret Service and United States Department of Education: Washington, D. C.

politique, victimes de discrimination, etc.)[572]. On peut s'attendre à ce que la multiplication des conflits sociaux et de la violence collective qu'on est en train de connaître au plan mondial ait des répercussions à divers endroits à Montréal.

Tout individu est en droit de manifester, pourvu qu'il le fasse pacifiquement et en vertu des lois et règlements auxquels il est assujetti. D'ailleurs, dans la majorité des cas, les Montréalais peuvent manifester librement dans un espace sécuritaire. En effet, la participation à une manifestation quelconque représente un engagement politique tout à fait libre visant à exprimer collectivement une opinion ou une revendication. Toutefois, cette liberté d'expression est acceptée et protégée que si elle s'exerce de façon paisible et sans enfreindre les lois et règlements de la municipalité.

Par exemple, lors de certains événements, des intentions malveillantes d'un petit groupe de personnes peuvent avoir de gros impacts. Également, pour diverses raisons, des événements connaîtront une transformation rapide qui se traduira en débordement. Si à post priori, il est considéré que plusieurs indices des débordements auraient du être décelés au moment des événements, dans les faits, cela est bien plus complexe et c'est ce à quoi un service de police doit être sensible. Être capable rapidement d'anticiper les situations à partir d'informations qui demeurent partielles n'est pas une chose simple. Par exemple, selon les événements, quelques personnes en train de commettre des méfaits n'ont pas la même incidence. Dans certains cas, le potentiel que s'en suive un effet d'entraînement, sinon au moins plusieurs autres méfaits, est beaucoup plus grand. Dans cette perspective, la signification à accorder aux situations doit prendre en compte plusieurs paramètres (ex. : tensions récentes, similarités potentielles avec des événements ailleurs, etc.).

[572] Voir notamment à ce sujet : 1) Jean-Paul Brodeur, Massimiliano Mulone, Frédéric Ocqueteau et Valérie Sagant (2008), *Brève analyse comparée internationale des violences urbaines*, CIPC et CICC; Montréal; 2) Avis du Conseil national des villes sur les émeutes urbaines en novembre 2005. Résultats de séances de travail qui ont eu lieu en 2006. France. Document consulté en ligne 18 (3 février 2009); 3) Benyon, John (1993) « La violence collective et le rejet de l'autorité », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, no 14, août-octobre. P.105-135.; 4) Michel Kokoreff, Pierre Barron, Odile Steinauer (2006) *Enquêtes sur les violences urbaines. Comprendre les émeutes de novembre 2005. L'exemple de Saint-Denis*. Rapport final. En ligne : www.loldf.org.pdf.

En 2008, à Montréal, les opérations policières de gestion de foule ont été marquées par deux services d'ordre largement médiatisés qui ont été l'expression ultime des défis qu'ils soulèvent : les violences qui ont eu lieu lors de la victoire du Canadien de Montréal à la huitième de finale de la Coupe Stanley (en avril) et celles qui dénonçaient le décès du jeune Freddy Villanueva dans le cadre d'une intervention policière dans Montréal-Nord (en août). Non seulement les policiers ont-ils dû y affronter une situation chaotique, mais à Montréal-Nord, ils ont de plus affronté un nouveau type de menace, celle d'être la cible de tirs hostiles en contexte de contrôle de foule. Ces deux événements rappellent l'importance de l'expertise développée au SPVM au cours des années pour encadrer annuellement la sécurité de nombreux événements d'envergure sur le territoire. La préparation et la prise en charge des services d'ordre exigent des qualifications spécifiques en gestion de foule. Il faut savoir que lorsque la sécurité des événements d'envergure n'est pas assurée adéquatement (ex. : perte de contrôle, incohérence des actions, etc.), les relations des policiers avec les citoyens s'en voient fortement perturbées.

Depuis quelques années déjà, l'évolution des façons de faire a amené le SPVM à distinguer la gestion de foule du contrôle de foule. La gestion de foule implique une interaction constante avec les manifestants de façon, d'une part, à laisser libre cours à la manifestation, mais d'autre part, d'agir avec promptitude (en contrôle) lorsque la situation l'exige auprès d'éléments perturbateurs en vue d'éviter les débordements. Dans cette perspective, en gestion de foule, les stratégies adoptées pour faire respecter les lois et règlements en vigueur sont beaucoup plus évolutives et adaptables. Elles visent à être dissuasives et évitent de provoquer, mais impliquent le recours à des techniques de contrôle de foule selon les besoins. Cette évolution dans les pratiques a permis de réduire au minimum les périodes de chaos qui caractérisent l'ensemble des événements impromptus ou qui se dégradent, périodes durant lesquelles toutes les énergies doivent être investies à reprendre le contrôle sur la confusion qui règne. Il est de première importance de poursuivre en ce sens.

LES SITUATIONS DE CRISE NON CRIMINELLE

À travers les années, on a noté une augmentation importante du nombre de désastres et de crises majeures rapportés par les pouvoirs publics à travers le monde[573] (inondations, tremblements de terre, accidents industriels, etc.). Les coûts financiers que ces désastres engendrent sont faramineux. Le Québec, et plus particulièrement Montréal, est également vulnérable aux impacts que peut avoir l'un de ces désastres, surtout sur le plan de l'atteinte à la sécurité des personnes et aux structures essentielles, comme l'électricité, l'eau potable, les produits pétroliers, les télécommunications, les ponts, les voies de circulation, etc.

Parmi les désastres prévisibles auxquels Montréal doit se préparer, il y a les pandémies et les risques environnementaux.

PANDÉMIE

Depuis quelques années déjà, les autorités (tant internationales, fédérales, provinciales que locales) craignent l'arrivée d'une nouvelle pandémie d'influenza accompagnée d'un taux élevé de morbidité et de mortalité. Contrairement aux grippes saisonnières qui nous sont familières, un virus pandémique représente un risque accru pour la population étant donné qu'il est issu d'une nouvelle souche du virus de l'influenza, qu'il a la capacité de se transmettre facilement d'une personne à une autre et que la population n'a pas d'immunité pour le combattre. S'il est difficile de prévoir spécifiquement l'ampleur, l'étendue et les risques qu'un tel virus peut représenter, à travers le monde[574], des plans d'intervention ont été développés afin de limiter les impacts que pourrait avoir un tel virus en tentant de circonscrire son étendue et ses impacts tant sur la santé, que sur le plan social et économique. Tel que le note le *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza – Mission santé,* «(…) une pandémie d'influenza est une épidémie limitée dans le temps, mais illimitée en étendue, affectant des populations réparties sur plusieurs continents. De tels phénomènes peuvent s'avérer dévastateurs pour les individus et les collectivités, en générant potentiellement de la morbidité, de la mortalité, des impacts psychosociaux importants et de multiples répercussions dans tous les secteurs de la société» [575].

Parmi les multiples répercussions possibles dans les différents secteurs de la société, on note :

- Un engorgement des services de santé et un bouleversement dans les capacités de ceux-ci à répondre aux besoins courants (ex. : chirurgie urgente, etc.);
- Un taux d'absentéisme très élevé dans les milieux de travail ce qui peut avoir des conséquences économiques importantes en plus d'en avoir sur les services à la population (ex. : épicerie, services bancaires, de transports en commun, publics, de collecte des ordures, de police et des incendies, etc.);
- Une annulation des activités courantes dans des institutions rejoignant des groupes de personnes pour éviter que la maladie ne se propage (ex. : dans les écoles, les universités, les garderies, les transports publics, etc.);
- Une annulation ou une transformation des événements sportifs, de loisirs et culturels impliquant des rassemblements publics (ex. : festivals, concerts, pièces de théâtre, compétitions sportives, etc.);

Avec ce type de conséquences possibles, il n'est pas surprenant que l'on accorde tant d'importance à la préparation à ce type de pandémie. Les autorités de la santé publique occupent un rôle de premier plan à cet égard, tant du point de vue de la préparation à une pandémie, que sur celui de l'intervention et du rétablissement. Les services policiers s'attendent toutefois à être appelés à collaborer pour diverses tâches, au fur et à mesure que les besoins se font sentir.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Les risques environnementaux qui sont susceptibles de toucher la population montréalaise sont de trois ordres. D'abord, il y a les risques

[573] Lemieux, Frédéric (2007), « Désastres et crises majeures : le dysfonctionnement du système », Chapitre 41, in (dir.de) Cusson, M., Dupont, B. et Lemieux, F., *Traité de sécurité intérieure*, Hurtubise, Montréal.

[574] Voir notamment à ce sujet : Organisation mondiale de la Santé (2009) *Préparation et action en cas de grippe pandémique : document d'orientation de l'OMS*. Bibliothèque de l'OMS.

[575] Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux (2006).p.3.

liés aux changements climatiques que la planète est en train de connaître. Ceux-ci peuvent entraîner sur le territoire des redoux hivernaux avec les conséquences qu'ils peuvent avoir (ex. : verglas), davantage de précipitations, des périodes de grosses chaleurs, des inondations, etc. Ces changements climatiques, ayant également des impacts sur la faune et la flore, risquent également de transformer notre écosystème. Il en découle des risques de santé publique, de sécurité et même d'atteinte à l'ensemble du système social.

La documentation traitant de ces changements climatiques le rappelle, un renforcement des mesures en vue de limiter les impacts qu'ils peuvent avoir sur la population est nécessaire.[576] Ce sont lors de situations de crise causées par certains bouleversements climatiques (comme lors de la crise du verglas) qu'un rôle de premier plan doit être joué par les services policiers, plusieurs aspects de la sécurité des personnes étant alors touchées. On peut s'attendre à ce que les services policiers soient de nouveaux sollicités pour répondre à des situations semblables au cours des prochaines années.

Un deuxième type de risque environnemental est susceptible de toucher la population montréalaise. Il s'agit de risque lié aux désastres naturels qui surviennent périodiquement (inondations, séismes, orages violents, incendies, etc.). Enfin, le troisième type de risques est lié aux désastres écologiques (accidents industriels, déversements de produits toxiques lors de leur transport, etc.).

Dans tous ces cas, les expériences précédentes rappellent l'importance de poser des actions en continu afin de réduire les risques que l'un de ces événements ne survienne, de diminuer la vulnérabilité de nos infrastructures à l'égard d'une situation de crise et afin de développer des plans appropriés pour être capable d'y répondre, tant sur le plan matériel et des ressources humaines, que sur celui de la coordination des actions des différents secteurs pouvant être concernés. En d'autres termes, dans les plans de réponse aux risques environnementaux envisagés, il est essentiel de traiter de l'atténuation des catastrophes par le biais de mesures proactives pour réduire les conséquences possibles qu'elles peuvent avoir.

[576] Voir notamment à ce sujet : 1) Gouvernement du Québec (2008) *Plan d'action 2006-2012. Le Québec et les changements climatiques. Un défi pour l'avenir*. Québec.; 2) Gouvernement du Canada (2008) *Prendre le virage. Programme canadien de crédit pour des mesures précoces*. Ottawa.; www.ecoaction.gc.ca site du gouvernement canadien qui renseigne sur les actions à prendre pour lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique.; International Strategy for Disaster Reduction www.unisdr.org.

CONCLUSION

Il est exceptionnel que des événements d'envergure qui ont lieu sur le territoire de l'île de Montréal ne fassent pas l'objet d'une planification préalable importante. C'est le cas uniquement lors d'événements impromptus ou qui dégénèrent. Cela dit, au cours des années, la prise en charge rapide de ces événements est devenue possible. Des façons de faire ont été établies afin de prévoir notamment une répartition et l'arrimage des tâches entre les unités du SPVM, et avec les partenaires concernés, une procédure séquentielle d'intervention et diverses tactiques possibles d'intervention. Elles permettent d'assurer tant la sécurité des biens et des personnes concernées par les événements, que celles de l'ensemble de la population en dehors du périmètre des événements auprès de qui une continuité des services d'urgence doit être assurée.

Rappelons que dans tous les cas, les événements impromptus poseront toujours certains défis, d'où l'importance d'y être constamment bien préparé. Par exemple, sur le plan de l'évaluation des situations, les délais sont courts entre le moment où l'information sur une situation est disponible et la nécessité d'intervention. Régulièrement, plusieurs informations pour évaluer la situation sont partielles puisque tous les paramètres à prendre en compte ne sont pas toujours disponibles. Ensuite, une fois le risque de débordement pressenti ou constaté, les chaînes de communication se doivent d'être efficientes, tout comme les stratégies d'interventions mises de l'avant. Dans cette perspective, une attention particulière doit être accordée au cheminement des informations par les diverses voies de communication. D'un événement à l'autre, assurer une fluidité des informations entre les différents niveaux de coordination est un enjeu de tous les instants.

L'ensemble de ce qui précède réitère l'importance de poursuivre et même parfois d'intensifier le développement des plans d'urgence, et des programmes de formation et de simulation relatifs aux événements majeurs.

L'ENVIRONNEMENT ORGANISATIONNEL ET BUDGÉTAIRE

Robert Hogue,
Section du parc automobile

Jean-Marc Labbé,
Chef de la section approvisionnement

Manon Landry,
Chef de la division de la planification, du suivi budgétaire et de l'approvisionnement

François Landry, Assistant-directeur,
Chef du Service des ressources humaines

Daniel Têtu, Assistant-directeur,
Chef du Service des ressources informationnelles

Charles Rabbat, Inspecteur,
Missions extérieures

Luc Saint-Onge,
Conseiller stratégique, Marketing et développement des affaires

Réjean Toutant, Assistant-directeur,
Chef du Service des communications opérationnelles

Érik Vincent,
Chef de la Division technologie et gestion des immeubles

L'ENVIRONNEMENT ORGANISATIONNEL ET BUDGÉTAIRE

Ce texte fait suite à un forum effectué par la Direction de l'administration, en janvier 2010, au cours duquel les gestionnaires se sont prononcés sur l'environnement de notre organisation. Cette lecture prend en considération les principales composantes de toute organisation, notamment les ressources humaines, les ressources physiques et les ressources financières.

Pour la lecture 2010, le SPVM a privilégié certains éléments de l'environnement externe susceptibles d'influencer le cours de son évolution notamment : le budget, le personnel et les besoins de main-d'œuvre, les missions internationales, la gestion immobilière, le secteur de l'automobile, les avancées technologiques et l'approvisionnement.

LE BUDGET

À l'intérieur des limites de sa mission et des ressources financières qui lui sont allouées, le SPVM a toujours su rendre des services efficients, efficaces et adaptés aux besoins de la population d'une grande métropole.[577]

Depuis quelques années, l'environnement dans lequel le SPVM évolue vient toutefois compliquer la situation. En effet, la prestation de travail du SPVM connaît une hausse substantielle alors que le contexte économique impose des rationalisations budgétaires.

La fonction Sécurité publique accapare une part importante des ressources budgétaires. Les sommes qui lui sont consacrées comptent pour près de **41 % du budget des dépenses d'agglomération** ou de 21 **% du budget de la Ville de Montréal**.

En 2010, les crédits destinés à la sécurité publique sur tout le territoire de Montréal atteignent **893 millions $.** De ce montant, près de **65 % des crédits sont alloués aux activités policières**, et près du tiers, à celles de la sécurité incendie.

	Agglomérations		Ville de Montréal	
	Budget 2010 (en millions $)	% par rapport à l'agglomération	Budget 2010 (en millions $)	% par rapport à la Ville
Police	584	27 %	584	13 %
Sécurité incendie	309	14 %	309	7 %
Autres			-15	1 %
Total Securité Publique	893	41 %	908	21 %
Total	2 197		4 298	

L'organisation devra donc, au cours des prochaines années, faire en sorte d'accroître sa capacité organisationnelle et financière.

Au fil des ans, nous avons agrandi notre réseau au sein des divers paliers gouvernementaux, et ce, afin d'être à l'affut des opportunités d'affaires touchant notre domaine d'expertise. De fait, les revenus du SPVM consistent en grande partie à un remboursement du coût des ressources utilisées par nos différents partenaires soit l'équivalent de 62 % de ceux-ci. Ces remboursements se présentent sous forme de subventions, de prêts et de contrats de service conclus avec des partenaires importants tels que la Société de transport de Montréal, le ministère de la Sécurité publique, le ministère du Revenu du Québec, la Gendarmerie Royale du Canada et autres. Ces projets en partenariat permettent non seulement le remboursement des coûts, mais également de combattre et réduire la criminalité en plus d'augmenter notre visibilité et le sentiment de sécurité des citoyens.

En 2009, un comité a été mis en place afin d'élaborer des stratégies en vue de diversifier et d'augmenter nos revenus. Certains projets ont été élaborés et seront mis en place en 2010 : SECI, Brigade de

[577] Plan d'action 2010 du Service de police de la Ville de Mongtréal, 19 janvier 2010

service, nouveaux prêts de service ou ententes, sûreté individuelle des personnes par géorepérage, ainsi que le renouvellement de certains contrats.

Afin de faciliter la facturation des services (escorte de fardier, formation, événements spéciaux, etc.), un catalogue des divers services pouvant être facturés a été créé. Cet outil de vente permet aux clients de voir l'ensemble des services offerts.

LE PERSONNEL ET LES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE

Premièrement, voici quelques défis qui s'offrent à l'ensemble des entreprises et à l'égard desquels on s'attend à ce que les entités RH portent une attention particulière et accompagnent les divers intervenants :

DÉFIS DES ORGANISATIONS

- **Le vieillissement de la main-d'œuvre :** Au SPVM, cet élément se constate plus particulièrement auprès du personnel civil alors que du côté policier l'ensemble de la force demeure encore relativement jeune. À cet égard, un suivi rigoureux des comportements des différents groupes d'employés face à la retraite est nécessaire afin de bien planifier la main-d'œuvre requise en temps opportun;
- **Les valeurs des nouvelles générations face au travail :** Nous avons abondamment abordé cette question par le biais de conférences ou d'interventions plus ciblées auprès de gestionnaires. Les jeunes sont davantage intéressés par la diversité du travail et la préservation de leur qualité de vie. Au SPVM, les jeunes policiers sont de plus en plus scolarisés et ont par ailleurs des attentes élevées face à leur carrière dans l'organisation. Il faut maintenant s'assurer d'une certaine cohérence organisationnelle face à cette réalité plutôt que de la nier. Les éléments favorisant la rétention, de même que la nécessité de pouvoir compter sur un milieu de travail stimulant font partie des préoccupations grandissantes des entreprises;
- **Difficultés ciblées de recrutement du personnel :** On note moins d'intérêts pour les fonctions cadres en général et plus particulièrement au niveau des cadres civils dans un contexte où l'harmonisation des régimes de retraite risque d'entraîner un certain recul de leurs bénéfices de retraite. De plus, l'intérêt pour certains types d'emploi est à la baisse ce qui crée un défi supplémentaire afin de combler nos besoins. De plus, le contexte budgétaire entraînant des hausses de salaire en deçà de ce qui se paie sur le marché pourrait à moyen terme accroître cette problématique;
- **Le changement perpétuel dans les organisations :** Afin de demeurer compétitif ou encore afin d'être en mesure de relever les différents défis de notre époque, il est important de privilégier une dynamique centrée sur le changement. Autant cette réalité stimule une certaine catégorie de personnes, autant cela crée des frustrations, des craintes et de l'angoisse chez d'autres. Il faut donc gérer les changements avec encore plus de finesse et de sensibilité que jamais. Les entités RH ont un rôle de premier plan à jouer à ce niveau afin que les artisans desdits changements tiennent compte de l'aspect humain en jeu.

ÉVOLUTION DE LA FONCTION RH

Les tendances démontrent que la fonction RH est en constante évolution depuis quelques années, même si on semble constater un mouvement inverse au SPVM.

Ainsi, alors que traditionnellement on vouait les entités RH à un rôle plus transactionnel, plus lié à la réalisation d'activités courantes se rapportant aux différentes fonctions de base (dotation, relations de travail, santé et sécurité, etc.), on observe que les entreprises s'attendent de leurs professionnels RH qu'ils jouent un rôle plus stratégique alors que ces derniers doivent être en mesure de bien aligner leurs actions sur la vision de l'entreprise, d'analyser et de résoudre les différentes problématiques et aborder l'ensemble de leur mission dans la perspective du client.

Au SPVM, *l'évolution* des dernières années tend plutôt à démontrer une forte pression en faveur d'un rôle de l'entité RH limité à l'exécution des actions de base de son secteur d'activité, une fois l'analyse et l'aspect stratégique réglés. On veut bien que l'on procède à l'embauche, que l'on rédige des descriptions de tâches, que l'on signe des ententes avec les différents syndicats où qu'à défaut on traite les litiges, mais nous sommes de moins en moins impliqués dans la partie réflexion préalable à l'accomplissement desdites actions.

AUTRES DÉFIS RH

Finalement, soulignons d'autres éléments pertinents aux tendances de l'environnement RH :

- L'importance de pouvoir compter sur des **systèmes d'information de gestion performants** favorisant une certaine décentralisation d'activités ce qui permet aux professionnels RH d'être plus disponibles afin d'accompagner les grands projets de l'organisation. Par exemple, des activités de validation et de contrôle qui possèdent en soi peu de valeur ajoutée peuvent ainsi être effectuées autrement, ce qui libère les professionnels RH concernés pour d'autres actions plus ciblées autour des besoins du capital humain;
- **Relever les défis de la diversité :** Nouvelle réalité pour certaines entreprises, nous avons déjà, il y a quatre ans, pris le virage de la diversité par diverses actions. Mais il reste beaucoup à faire puisque les défis reliés à cette réalité sont en pleine croissance;
- **Relever les défis de la gestion de conflits :** De plus en plus, on constate que les conflits entre les personnes sont d'une part plus nombreux et d'autres parts plus difficiles à gérer. Il faut donc s'attarder à ce constat en raison des impacts majeurs que cela engendre sur l'environnement de travail immédiat;
- **Intégrer à nos actions l'évaluation des risques liés aux RH :** On constate également que **de** plus en plus les entités RH intègrent à leurs activités stratégiques un plan de gestion du risque. Par exemple, en matière d'embauche, les risques sont associés à des pratiques discriminatoires, la sélection de candidats inadéquats, et au non-respect d'encadrements. En matière de relations de travail, les risques sont associés à la possibilité de litiges, de décisions défavorables d'un arbitre et de coûts découlant d'une pratique illégale.

LES MISSIONS INTERNATIONALES

Le SPVM est tributaire de la Gendarmerie Royale du Canada qui détient le contrat d'exclusivité pour le gouvernement canadien, en termes de fournisseur de policiers actifs, pour les Nations Unies.

Les tendances futures pour les missions internationales découlent directement des conflits dans les pays, et de la capacité de l'ONU à répondre à leurs demandes d'aide. **En ce qui nous concerne, le Canada se concentre présentement sur deux pays : l'Haïti et l'Afghanistan.**
C'est le département du ministère des Affaires extérieures qui a la charge de décider du nombre de policiers qui seront envoyés dans ces pays, selon le budget et selon les directives du Premier ministre.

Le SPVM a un grand avantage sur les autres corps de police canadiens. Nos membres sont généralement bilingues, ont une expérience urbaine, et sont reconnus pour avoir un grand respect de la personne. De plus, notre style de police communautaire est très recherché par l'ONU. Le bassin de policiers, vétérans de missions, s'avère très utile lors de toutes autres missions.

Avec la nouvelle crise haïtienne, nous croyons fermement que l'implication du Canada est garantie pour les dix prochaines années, tandis que pour l'Afghanistan nous prévoyons être sur le terrain pour au plus, encore une ou deux années.

Toutefois, l'opinion publique n'étant pas favorable à la présence canadienne sur le territoire afghan, on peut s'attendre à un retrait du jour au lendemain de nos effectifs policiers avant même le terme du contrat avec la GRC.

Les vraies grandes tendances dans les missions internationales sont malheureusement dictées par l'argent et les intérêts des 20 pays les plus industrialisés de la planète. Aussi, l'attention est portée vers les pays les plus pauvres seulement lors de catastrophes naturelles d'envergure ou au moment d'une guerre pouvant nuire à l'économie mondiale.

LA GESTION IMMOBILIÈRE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tendance actuelle, qui d'ailleurs est présente depuis plusieurs années, est celle du développement durable. Les nouveaux projets tentent maintenant de se conformer à l'une ou l'autre des normes de développement durable en vigueur, que ce soit LEED ou Visez vert de BOMA. De plus, les propriétaires sont soucieux de leur image et s'arriment à ces normes, qui ont développé des processus pour

certifier des bâtiments existants. La Ville de Montréal n'échappe pas à ce souci environnemental et a d'ailleurs déposé une politique de développement durable l'an dernier. Le SPVM maintient sa position de précurseur dans l'administration municipale en faisant certifier ses nouveaux projets (PDQ 31, PDQ 3, etc.) ainsi que le Quartier général.

Une autre tendance sous-jacente est l'économie d'énergie dans les bâtiments. Ces mesures ont un impact réel avec des délais de récupération rapides. De plus, elles permettent de réduire l'empreinte environnementale de nos bâtiments. Cependant, une réflexion supplémentaire est requise par le SPVM pour intégrer de telles mesures dans des bâtiments qui doivent demeurer opérationnels en tout temps.

UTILISATION DES SUPERFICIES UTILISABLES

Dans nos édifices administratifs, nous devrons prochainement revoir la densité de nos aménagements pour augmenter le taux d'utilisation des superficies utilisables. Cette tendance a débuté au début de la dernière décennie et fait maintenant partie des normes en vigueur à la Ville. La situation économique fait en sorte que ces aménagements sont rentables pour les organisations D'ailleurs, la grande utilisation des différents médias informatiques réduit également la nécessité de prévoir des espaces pour du classement et de la documentation papier. Il en va de même pour l'archivage qui, en raison de la diffusion d'équipements informatiques, évite l'utilisation de papier. La numérisation permet aussi de diminuer l'archivage.

L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

De façon générale, le ralentissement récent connu par l'industrie de la construction pourrait avoir un effet positif pour nos projets. Lors des précédentes récessions, nous avons assisté à une concurrence plus féroce entre les entrepreneurs permettant d'obtenir des prix plus compétitifs pour la réalisation de projets de construction. Cette période de récession a aussi un impact sur la disponibilité de locaux pour bureaux. Le ralentissement a augmenté à 8 % le taux de vacance contre 5,7 % en 2008.

CIRCULATION RESTREINTE DANS CERTAINS ARRONDISSEMENTS.

Finalement, nous croyons que la tendance dans les différents arrondissements de restreindre l'usage et la circulation des véhicules pourra avoir un impact pour notre clientèle ainsi que pour notre personnel qui éprouvera plus de difficulté à stationner leurs véhicules personnels. Le SPVM pourrait être confronté à des problèmes de mobilité de ses effectifs.

LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

VÉHICULES E7 DE LA COMPAGNIE *CARBON MOTORS CORPORATION*

Depuis toujours, les corps de police en Amérique du Nord font l'achat de véhicules essentiellement fabriqués pour la vente au détail. Ces derniers sont par la suite modifiés par les fabricants pour répondre aux besoins des policiers. De plus, chaque corps de police doit installer ses propres équipements d'urgence et dispositifs technologiques (gyrophares, sirènes, radios, PTM, etc.). La compagnie *Carbon Motors* a adopté une nouvelle tendance, c'est-à-dire fabriquer des véhicules « clés en main » exclusivement pour les services d'urgence avec tous les équipements technologiques et d'urgence nécessaires au travail du policier. La priorité de *Carbon* fut de développer un véhicule ergonomique pour le ceinturon des policiers et d'adapter ledit véhicule comme un poste de travail. Pour le moment, il est difficile d'évaluer les impacts de ce véhicule, car plusieurs questions restent sans réponse comme le coût d'acquisition, la conception du véhicule, le réseau de distribution et l'identification des firmes qui pourront en faire l'entretien.

VÉHICULES HYBRIDES ET ÉLECTRIQUES

Les fabricants d'automobiles nous offrent déjà depuis quelques années des véhicules hybrides de première génération. Dans les années à venir, les constructeurs vont mettre sur le marché des véhicules hybrides de deuxième génération avec la capacité de recharger les batteries via le réseau d'*Hydro-Québec.* Un autre type de véhicule devrait également voir le jour d'ici 2011. En effet, *Général Motors* a annoncé la production de son premier véhicule entièrement électrique avec une autonomie de 100 kilomètres avant d'être rechargé. Il y a deux impacts majeurs à faire l'acquisition de ces véhicules : le premier concerne l'installation de bornes de recharge à proximité des stationnements et des édifices et le deuxième est en lien

avec le coût d'achat de ce type de véhicule, soit environ 3 000 $ de plus que le prix d'un véhicule conventionnel.

NOUVELLES NORMES DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE

En 2011, deux nouvelles normes de construction automobile feront leur apparition. Tous les véhicules vendus en Amérique de Nord seront équipés de coussins gonflables latéraux et d'un dispositif de protection pour diminuer les blessures lors d'un capotage. Les véhicules équipés de coussins gonflables latéraux représentent un problème avec l'installation de la cloison. Effectivement, ladite cloison entre en conflit lors du déploiement des coussins. Pour y remédier, les vitres de côté sont remplacées par des micas fixés par des velcros, ce qui expose le policier à des agressions par l'arrière. Avec ces deux nouvelles normes de construction, la présence de la cloison dans le véhicule est moins pertinente : premièrement, le policier est maintenant protégé contre les collisions latérales et le capotage et deuxièmement, il y a moins de protection contre les détenus. Un impact sur le transport des détenus est à prévoir dans le futur.

CRÉDITS CARBONE

Les crédits *Carbone* représentent la nouvelle tendance en gestion des gaz à effet de serre (GES). Le principe est d'obtenir des crédits à la suite des efforts accomplis pour réduire les GES. Ces crédits permettent d'amortir les investissements faits dans l'installation des modules *Ozonetech*.

LES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES

La cadence soutenue avec laquelle les nouvelles technologies se sont infiltrées dans notre quotidien au cours de la dernière décennie, oblige le SPVM à suivre ce rythme et à s'adapter à ces nouveautés.

CELLULAIRE PHASE II

Le CRTC a ordonné aux fournisseurs de service sans fil et aux fournisseurs de service 9-1-1 (Bell au Québec) d'offrir le service 9-1-1 évolué (e9-1-1) à compter du 1er février 2010 pour tous les territoires qu'ils desservent. Il s'agit de la première étape de la phase II cellulaire. Une seconde étape devrait avoir lieu qui permettrait une relocalisation de l'appareil cellulaire en cours d'appel par nos préposés. Le tout devrait être complété au plus tard à la fin 2011. Par ailleurs, le groupe de travail sur les services d'urgence recommande l'accès au service 9-1-1 par messagerie texte aux personnes malentendantes ou ayant des difficultés de langage. Ces avancées engendreront des modifications majeures aux systèmes téléphoniques et informatiques supportant le 9-1-1.

ATTRITION DE LA TÉLÉPHONIE FILAIRE

Le marché de la téléphonie s'écarte de plus en plus des systèmes traditionnels. La téléphonie par protocole internet ou VoIP offre le service de base à une fraction du coût de la téléphonie filaire. Les systèmes téléphoniques utilisés au Québec pour supporter le service 9-1-1, bien que très robustes et fiables, sont difficilement adaptables aux nouvelles technologies utilisées en télécommunication. Il nous faudra migrer vers ces nouvelles technologies au cours des prochaines années tout en nous assurant de maintenir les niveaux de robustesse et de fiabilité de nos systèmes ce qui exigera des investissements majeurs de notre part.

REMPLACEMENT DE NOS SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES APPELS

Notre système RAO (Altaris) a été remplacé en 2004 après 15 ans d'utilisation au coût d'environ 5 millions de dollars. Le rythme d'évolution des moyens de communication et la disponibilité croissante des applications informatiques nous indiquent que la durée de vie utile de nos divers systèmes devient de plus en plus courte.

Nous utilisons présentement deux systèmes informatiques pour le traitement des appels (Positron et Altaris). La version du système Altaris que nous possédons, bien qu'il réponde à toutes les fonctionnalités requises pour le traitement des appels, est une version qui s'apparente à l'environnement Windows dont la convivialité et les capacités d'évolution sont limitées. Nous avons donc apporté plusieurs améliorations à notre système Altaris au fil des ans (près de 60) requérant autant de période de mise à l'essai et de déploiement que nous pourrions diminuer en disposant d'un système plus contemporain. Nos deux systèmes sont interfacés avec de nombreux autres systèmes, dont M-IRIS. Le développement de ces interfaces nécessite des sommes de travail considérables tant au niveau de la définition détaillée des besoins, des communications avec les fournisseurs et des échéanciers d'implantation en raison des nombreux partenaires impliqués et des capacités d'évolution limitées

de nos applications. Nous savons aujourd'hui que nous devrons intégrer les nouvelles technologies utilisées dans les télécommunications à nos systèmes de traitement des appels et que les coûts d'adaptation risquent d'égaler ou de surpasser les coûts de remplacement desdits systèmes.

Nous prévoyons un échéancier de quatre ans pour réaliser toutes les activités nécessaires au remplacement de notre RAO. En démarrant ces activités dès 2010, nous pourrons procéder en 2014 pour une durée de vie de 10 ans. Nous devons donc, dès maintenant, prévoir les fonds et les ressources pour amorcer ce projet.

TENDANCE VERS LE REGROUPEMENT DES INTERVENANTS D'URGENCE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a créé 9 centres santé qui couvrent tout le territoire québécois pour la réponse aux appels et la répartition des ambulances. Tous les appels de nature médicale sont traités de la même façon au Québec et le délai d'intervention est surveillé par le ministère. Le ministère de la Sécurité publique a légiféré sur les services d'incendie et les obligations qui en découlent font en sorte que certaines municipalités ont regroupé leurs services, que certains services conviennent d'un partage des équipements par des ententes d'entraide.

REGROUPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 AU QUÉBEC

Le règlement à paraître sur la normalisation des centres 9-1-1 aura des impacts importants quant aux frais de fonctionnement et de mise à niveau ce qui compromet davantage la rentabilité de certains centres d'urgence 9-1-1. Depuis quelques années, on observe un regroupement des services 9-1-1 et certains centres desservent une centaine de municipalités. Cette tendance devrait s'accentuer pour les deux années qui suivront la parution du règlement.

Au niveau des systèmes

DÉCROISSANCE DU NOMBRE DE FOURNISSEURS

Le nombre de fournisseurs d'application propre à la répartition policière et au traitement des appels décroît depuis quelques années. Conséquemment, nous recevons moins de soumissions pour les appels d'offres que nous lançons ou nous devons travailler avec des fournisseurs uniques pour certains systèmes et équipements. Ceci limite les économies d'échelle que nous pourrions réaliser en raison de la taille de notre organisation.

INTEROPÉRABILITÉ DES SYSTÈMES RADIO FACILITÉE AVEC LE NUMÉRIQUE ET LE IP

Bien que l'interopérabilité des communications radio demeure complexe, il est plus facile de connecter deux systèmes numériques entre eux que de connecter un système analogique et un système numérique. Comme la plupart des systèmes en usage actuellement sont numériques, le passage à ce type de système facilite la connectivité et l'interopérabilité :

- Les systèmes de gestion des informations et de suivi ont de plus en plus de difficultés à suivre le rythme imposé par la multiplication des applications;
- Multiplication du volume et des sources d'informations.

Les banques de données disponibles se multiplient (géomatique, dossiers médicaux, historiques de lieux, coordonnées, etc.) et les données contenues dans ces banques sont de plus en plus détaillées. Différents logiciels et applications sont utilisés pour interroger et pourvoir ces banques de données. Le défi consiste à standardiser les moyens d'accès, à sécuriser les informations et à dégager parmi le volume considérable d'informations, celles qui sont pertinentes à la fonction occupée par chacun des membres de notre personnel.

L'impact de ces tendances obligera le SPVM à investir et à prévoir le remplacement de ses équipements pour raison de désuétude.

L'APPROVISIONNEMENT

LES APPELS D'OFFRES

Récemment, la direction générale demande plus de précisions quant à la gestion des appels d'offres et de l'adjudication des contrats qui en découlent. Le SPVM applique rigoureusement les nouvelles règles de gestion de la Ville de Montréal en matière d'appels d'offres, bien que cela occasionne des délais de traitement plus longs.

LES MARCHÉS

L'ensemble des marchés a connu d'importantes modifications au cours des dernières années. D'importants producteurs textiles ont disparu, le marché de la confection s'est déplacé vers l'Asie etbeaucoup de fournisseurs locaux sont maintenant devenus des courtiers de production.

Les impacts de cette transformation sont entre autres notre incapacité à contrôler la qualité des chaînes de production et le devancement de plusieurs semaines des commandes (voire des mois) faites aux fournisseurs. Cela nous oblige également à resserrer de manière importante les suivis avec les fournisseurs.

L'évolution technologique des produits demande également un suivi constant afin d'être en mesure de profiter des opportunités d'optimiser le matériel offert à nos clients.

Enfin, nous avons profité dans les dernières années de diminution ou de maintien des coûts pour l'acquisition des principaux produits que nous utilisons. Cet effet est dû en partie à une nouvelle concurrence qui s'est installée dans un marché transformé. Il faut s'attendre dans les prochaines années à un repositionnement du marché dont l'impact sera une augmentation des coûts dont le niveau reste à préciser en fonction des conjonctures à venir.

PARTENAIRES EXTERNES - LE RÉSEAU D'INFORMATIONS EN APPROVISIONNEMENT SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le SPVM doit avoir un réseau externe établi avec d'autres organisations de même nature et intérêts. Ne serait-ce que pour enrichir l'information sur la tendance des marchés, sur la disponibilité et l'évolution des produits et les échanges de services possibles.

Les regroupements d'achats peuvent être profitables pour le SPVM. Les opportunités à cet effet doivent être analysées soigneusement et leurs impacts bien identifiés en termes de retombées pour le SPVM et d'impacts sur le marché. Dans ce cadre le choix des partenaires est crucial et des critères précis devront présider à choix.

LE MARKETING ET LA VENTE

Le SPVM pourrait bénéficier à plusieurs niveaux des nouvelles tendances en marketing et en vente.

LE WEB

De plus en plus, les entreprises privées et publiques utilisent une plateforme web afin de maintenir (ou établir) un contact étroit tant avec les citoyens qu'avec leurs clientèles et fournisseurs. Par ailleurs, l'approche de sécurité globale est en étroite relation avec la réalité du Web. Il est clair que le SPVM doit se doter d'outils et des fonctionnalités qui lui permettent d'atteindre de façon intégrée, ses objectifs de sécurité et d'affaires.

RÉSEAUX SOCIAUX ET MARKETING : DES OPPORTUNITÉS BIEN CONCRÈTES

Au SPVM, nous n'utilisons pas systématiquement les réseaux sociaux. Linked In, Facebook, Bebo, My Space, sont des lieux de rassemblement sociaux où règne une ambiance de divertissement certes, mais aussi plusieurs opportunités aux publicitaires. Le plus populaire au Canada est Facebook. C'est là que des millions de Canadiens renouent, échangent de l'information, créent du contenu de toutes sortes et l'échangent de façon extrêmement efficace.

Le trafic et la portée de Facebook et des autres réseaux sociaux ont connu en 2007 une explosion (89 % aux États-Unis). Facebook à lui seul rejoint une multitude de Canadiens chaque mois. Les visiteurs les visitent plusieurs fois par semaine et même plusieurs fois par jour. On ressent de plus en plus une quasi-pression sociale à s'inscrire au site.

Les réseaux sociaux et d'affaires ont connu des hausses de trafic imposantes. De plus, les taux de conversion et le temps de navigation sur ces sites sont significativement plus grands que la moyenne des visiteurs des sites. Les groupes qui sont créés sur des réseaux sociaux génèrent des dizaines de commentaires et de discussions sur des campagnes, plusieurs centaines de membres qui s'y associent, de l'achalandage à des événements et plus encore.

On ne peut passer à côté des possibilités sous l'angle du recrutement pour les entreprises que représentent les réseaux sociaux. C'est une voie vers laquelle le SPVM s'engage en 2010.

Finalement, on peut mobiliser des quantités impressionnantes de personnes et les rallier à une cause. Les bénéfices prévisibles pour le Service sont identifiables tant au niveau des affaires qu'au niveau administratif.La gestion stratégique de la marque SPVM
La marque permet en effet au public, en général, de reconnaître une entreprise et de la différencier de ses concurrents (organisations publiques ou privées). Ils y reconnaissent sa personnalité et un ensemble de promesses qu'ils comprennent et par rapport auxquels ils ont des attentes.

La marque représente la pérennité de l'organisation et de ses promesses, mais aussi son évolution et sa transformation à travers le temps. Elle agit dans ces entreprises comme une source durable d'énergie qui anime l'ensemble de l'entreprise et de ses composantes et à laquelle s'attachent ses employés.

Elle joue aussi un rôle d'intégration de l'entreprise aux yeux des clientèles bien sûr, mais aussi aux yeux des employés et des partenaires divers que sont entre autres les fournisseurs, les communautés d'intérêts et la structure politique de tous les niveaux. Ces groupes peuvent ainsi eux-mêmes comprendre la mission, la promesse et la personnalité de la marque et y adhérer.

Pour toutes ces raisons, l'aspect marketing de la gestion stratégique de la marque et les communications font parties intégrantes de la stratégie de déploiement du réseau SPVM dans le contexte de l'approche globale.

L'image de marque du SPVM, doit être une préoccupation partagée par l'ensemble des membres du Service. Il serait nécessaire de mettre en place un vrai programme de gestion de l'image de marque, puisqu'il y a une présence médiatique de plus en plus importante, des considérations budgétaires difficiles et une pression concurrentielle qui va s'intensifier au cours des prochains mois et prochaines années.